

Comité du programme et budget

Vingt-sixième session
Genève, 10 – 14 juillet 2017

RAPPORT SUR L'EXÉCUTION DU PROGRAMME EN 2016

présenté par le Directeur général

1. Le Rapport sur l'exécution du programme en 2016 a été établi conformément au cadre de gestion de l'OMPI axé sur les résultats. Il repose sur les critères d'exécution établis dans le programme et budget pour l'exercice biennal 2016-2017 approuvé par les assemblées des États membres de l'OMPI en octobre 2015 (publication n° 360F/PB16/17). Le rapport donne un aperçu des progrès accomplis en 2016 dans la réalisation des résultats escomptés pour l'exercice biennal 2016-2017.

2. Le paragraphe de décision ci-après est proposé.

3. *Le Comité du programme et budget (PBC), après avoir examiné le rapport sur l'exécution du programme en 2016 (document WO/PBC/26/2) et tenant compte de son caractère d'auto-évaluation du Secrétariat, a recommandé que les assemblées de l'OMPI prennent acte des progrès accomplis par les programmes en 2016 dans la réalisation des résultats escomptés.*

[Le Rapport sur l'exécution
du programme en 2016 suit]

RAPPORT SUR L'EXÉCUTION DU PROGRAMME EN 2016

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|--|-----------|
| I. INTRODUCTION | 3 |
| II. RÉSUMÉ DES FAITS SAILLANTS DE 2016 | 4 |
| III. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES MESURES DE MAÎTRISE DES COÛTS EN 2016 | 23 |
| IV. APERÇU DES PROGRÈS RÉALISÉS EN 2016 PAR OBJECTIF STRATÉGIQUE | 28 |
| OBJECTIF STRATÉGIQUE I | 28 |
| PROGRAMME 1 DROIT DES BREVETS | 31 |
| PROGRAMME 2 MARQUES, DESSINS ET MODÈLES INDUSTRIELS ET INDICATIONS GÉOGRAPHIQUES..... | 34 |
| PROGRAMME 3 DROIT D'AUTEUR ET DROITS CONNEXES | 38 |
| PROGRAMME 4 SAVOIRS TRADITIONNELS, EXPRESSIONS CULTURELLES TRADITIONNELLES ET RESSOURCES GÉNÉTIQUES..... | 44 |
| OBJECTIF STRATÉGIQUE II | 47 |
| PROGRAMME 5 SYSTÈME DU PCT | 51 |
| <i>Programme 5 Annexe : Indicateurs relatifs aux opérations du PCT.....</i> | <i>56</i> |
| PROGRAMME 6 SYSTÈME DE MADRID | 69 |
| <i>Programme 6 Annexe : Indicateurs relatifs aux opérations du système de Madrid.....</i> | <i>75</i> |
| PROGRAMME 31 SYSTÈME DE LA HAYE | 92 |
| <i>Programme 31 Annexe : Indicateurs relatifs aux opérations du système de La Haye.....</i> | <i>96</i> |
| PROGRAMME 32 SYSTÈME DE LISBONNE | 105 |
| PROGRAMME 7 CENTRE D'ARBITRAGE ET DE MÉDIATION DE L'OMPI..... | 108 |
| OBJECTIF STRATÉGIQUE III..... | 112 |
| PROGRAMME 8 COORDINATION DU PLAN D'ACTION POUR LE DÉVELOPPEMENT... .. | 116 |
| PROGRAMME 9 AFRIQUE, PAYS ARABES, ASIE ET PACIFIQUE, PAYS D'AMÉRIQUE LATINE ET DES CARAÏBES, PAYS LES MOINS AVANCÉS..... | 119 |
| PROGRAMME 10 PAYS EN TRANSITION ET PAYS DÉVELOPPÉS | 130 |
| PROGRAMME 11 ACADÉMIE DE L'OMPI..... | 135 |
| PROGRAMME 30 APPUI AUX PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES (PME) ET À LA CRÉATION D'ENTREPRISES..... | 138 |
| OBJECTIF STRATÉGIQUE IV | 143 |
| PROGRAMME 12 CLASSIFICATIONS INTERNATIONALES ET NORMES | 146 |
| PROGRAMME 13 BASES DE DONNÉES MONDIALES | 149 |
| PROGRAMME 14 SERVICES D'ACCÈS À L'INFORMATION ET AUX SAVOIRS..... | 152 |
| PROGRAMME 15 SOLUTIONS OPÉRATIONNELLES POUR LES OFFICES DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE..... | 156 |
| OBJECTIF STRATÉGIQUE V | 159 |
| PROGRAMME 16 ÉCONOMIE ET STATISTIQUES | 160 |
| OBJECTIF STRATÉGIQUE VI | 163 |
| PROGRAMME 17 PROMOUVOIR LE RESPECT DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE.. | 164 |

| | |
|--|------------|
| OBJECTIF STRATÉGIQUE VII | 168 |
| PROGRAMME 18 PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET DÉFIS MONDIAUX | 169 |
| OBJECTIF STRATÉGIQUE VIII | 174 |
| PROGRAMME 19 COMMUNICATIONS | 176 |
| PROGRAMME 20 RELATIONS EXTÉRIEURES, PARTENARIATS ET BUREAUX EXTÉRIEURS..... | 181 |
| OBJECTIF STRATÉGIQUE IX | 193 |
| PROGRAMME 21 DIRECTION GÉNÉRALE | 197 |
| PROGRAMME 22 GESTION DES PROGRAMMES ET DES RESSOURCES | 202 |
| PROGRAMME 23 GESTION ET MISE EN VALEUR DES RESSOURCES HUMAINES | 208 |
| PROGRAMME 24 SERVICES D'APPUI GÉNÉRAUX..... | 214 |
| PROGRAMME 25 TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION .. | 220 |
| PROGRAMME 26 SUPERVISION INTERNE | 224 |
| PROGRAMME 27 SERVICES DE CONFÉRENCE ET SERVICES LINGUISTIQUES | 227 |
| PROGRAMME 28 SÉCURITÉ DES INFORMATIONS, DES BIENS ET DES PERSONNES . | 230 |
| V. APPENDICES | 234 |
| APPENDICE I RÉPARTITION DE L'ÉVALUATION DES RÉSULTATS PAR PROGRAMME | 234 |
| APPENDICE II MISE EN ŒUVRE DES FONDS FIDUCIAIRES 2016 | 236 |
| APPENDICE III RAPPORT SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT DU PLAN-CADRE D'ÉQUIPEMENT EN 2016 | 268 |
| <i>PROJET 1 RENFORCEMENT DE LA SÉCURITÉ : CRYPTAGE DES DONNÉES ET GESTION DES UTILISATEURS</i> | <i>269</i> |
| <i>PROJET 2 MISE EN ŒUVRE DU SYSTÈME DE GESTION DES CONTENUS DE L'ORGANISATION</i> | <i>272</i> |
| <i>PROJET 3 RÉNOVATION DES FAÇADES ET DE LA CLIMATISATION DU BÂTIMENT DU PCT.</i> | <i>279</i> |
| <i>PROJET 4 INSTALLATION DU SYSTÈME DE REFROIDISSEMENT AU MOYEN DE L'EAU DU LAC LÉMAN (PROJET RÉSEAU DU LAC) POUR LES BÂTIMENTS AB ET PCT.</i> | <i>283</i> |
| <i>PROJET 5 PHASE 1 DE LA RÉNOVATION DU SOUS-SOL DU BÂTIMENT ARPAD BOGSCH (REDIMENSIONNEMENT DU CENTRE INFORMATIQUE ET RÉNOVATION DE L'IMPRIMERIE)</i> | <i>286</i> |
| <i>PROJET 6 BÂTIMENT ARPAD BOGSCH – REMPLACEMENT DE CERTAINES FENÊTRES</i> | <i>290</i> |
| <i>PROJET 7 MESURES DE SÉCURITÉ ET DE PROTECTION ANTI-INCENDIE</i> | <i>293</i> |
| APPENDICE IV SIGLES UTILISÉS DANS LE PRÉSENT DOCUMENT | 297 |

I. INTRODUCTION

1. Le Rapport sur l'exécution du programme est le principal outil qui permet de rendre compte aux États membres de l'exécution du programme de l'Organisation et il fait partie intégrante du cadre de gestion axée sur les résultats mis en œuvre par l'OMPI. Il sert également de moyen de référence important, car il permet de tirer des enseignements des résultats précédents et d'en tenir dûment compte dans la mise en œuvre future des activités de l'OMPI. Le rapport sur l'exécution du programme est une auto-évaluation menée par les chefs de programme sur la base du cadre de résultats approuvé par les États membres dans le programme et budget pour 2016-2017. Pour renforcer la validité des informations contenues dans ce rapport, la Division de la supervision interne (DSI) procède à une validation des données relatives à l'exécution sur une base biennale. Le prochain exercice de validation sera mené pour le Rapport sur l'exécution du programme en 2016-2017.

2. Un nouveau format simplifié est en cours d'introduction pour le Rapport sur l'exécution du programme en 2016 afin de mieux distinguer entre les rapports sur l'exécution du programme pour la première année (rapport sur l'état d'avancement) et la seconde (rapport sur les réalisations) de l'exercice biennal. La conception, la planification et la mise en œuvre des activités menées par l'OMPI ont continué de s'appuyer sur les recommandations pertinentes du Plan d'action pour le développement en 2016. Des informations détaillées sur la mise en œuvre du Plan d'action pour le développement seront présentées dans le Rapport sur l'exécution du programme en 2016-2017.

3. Le Rapport sur l'exécution du programme en 2016 est un rapport à mi-parcours qui dresse un bilan des progrès accomplis pour atteindre les résultats escomptés (contrairement au rapport établi à la fin de l'exercice biennal, qui évalue la mesure dans laquelle les résultats escomptés ont été atteints), sur la base des indicateurs d'exécution et des ressources approuvées dans le programme et budget pour 2016-2017. Les indicateurs d'exécution peuvent être mesurés au regard de plusieurs cibles. Dans ce cas, la notation pour chaque cible est indiquée, ce qui donne lieu à plusieurs notations. Les critères d'évaluation ci-après ont été utilisés pour le Rapport sur l'exécution du programme en 2016 :

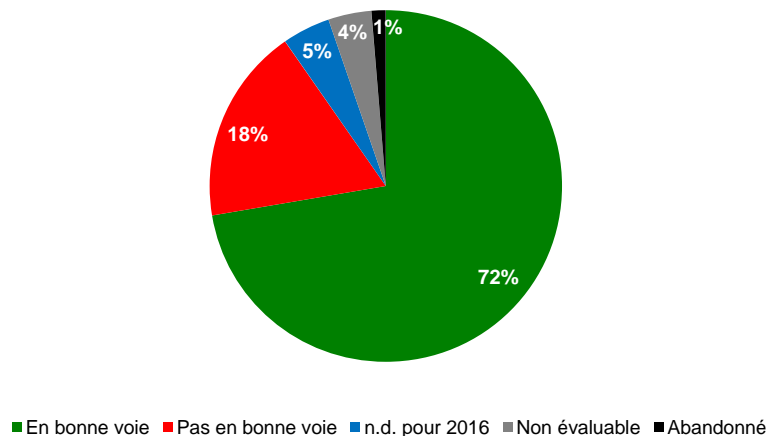
4. Code d'évaluation :

- **En bonne voie** s'applique lorsque les progrès réalisés pour atteindre l'objectif sont supérieurs ou égaux à 40%;
- **Pas en bonne voie** s'applique lorsque les progrès réalisés pour atteindre l'objectif sont inférieurs à 40%;
- **n.d. pour 2016** s'applique lorsque les données relatives à l'exécution ne sont pas encore disponibles, mais devraient l'être d'ici la fin de l'exercice biennal;
- **Non évaluable**¹ s'applique lorsque l'évaluation de l'exécution n'est pas faisable car les données relatives à la cible n'ont pas été correctement définies, ou lorsque le niveau de référence n'est pas disponible ou encore lorsque les données relatives à l'exécution sont insuffisantes pour déterminer le code de couleurs; et
- **Abandonné** s'applique lorsque l'indicateur d'exécution n'est plus utilisé pour mesurer l'exécution du programme.

5. Sur les 455 indicateurs d'exécution au total figurant dans le programme et budget pour 2016-2017, 329 (soit 72%) ont été évalués comme étant "**en bonne voie**". L'exécution, sur un total de 82 indicateurs (soit environ 18%), a été évaluée comme n'étant "**pas en bonne voie**" et 20 indicateurs (soit 4,4%) sont caractérisés par la mention "**n.d. pour 2016**". Quelque 18 indicateurs (soit 4%) portent la mention "**non évaluables**" et 6 indicateurs (soit 1,3%) ont été **abandonnés**.

¹ Conformément aux demandes des États membres, les programmes ont eu la possibilité de définir des objectifs qui n'avaient pas été définis dans le programme et budget pour 2016-2017, à savoir des objectifs caractérisés par la mention "à déterminer", durant l'exercice de mise à jour des niveaux de référence, en se basant sur les chiffres disponibles à la fin de 2015. Les objectifs qui n'avaient pas été définis au cours de cette procédure restent indéfinis et les données relatives à l'exécution sont par conséquent indiquées comme "non évaluables". Afin de renforcer l'information en 2016-2017, une attention accrue a été accordée à la définition et à l'actualisation des niveaux de référence et des objectifs de façon à mettre à jour les objectifs lorsque ceux-ci ont déjà été atteints à la fin de 2015, conformément au rapport de validation établi par la Division de la supervision interne concernant le rapport sur l'exécution du programme en 2014-2015.

Aperçu général des progrès accomplis en vue d'atteindre les résultats escomptés en 2016

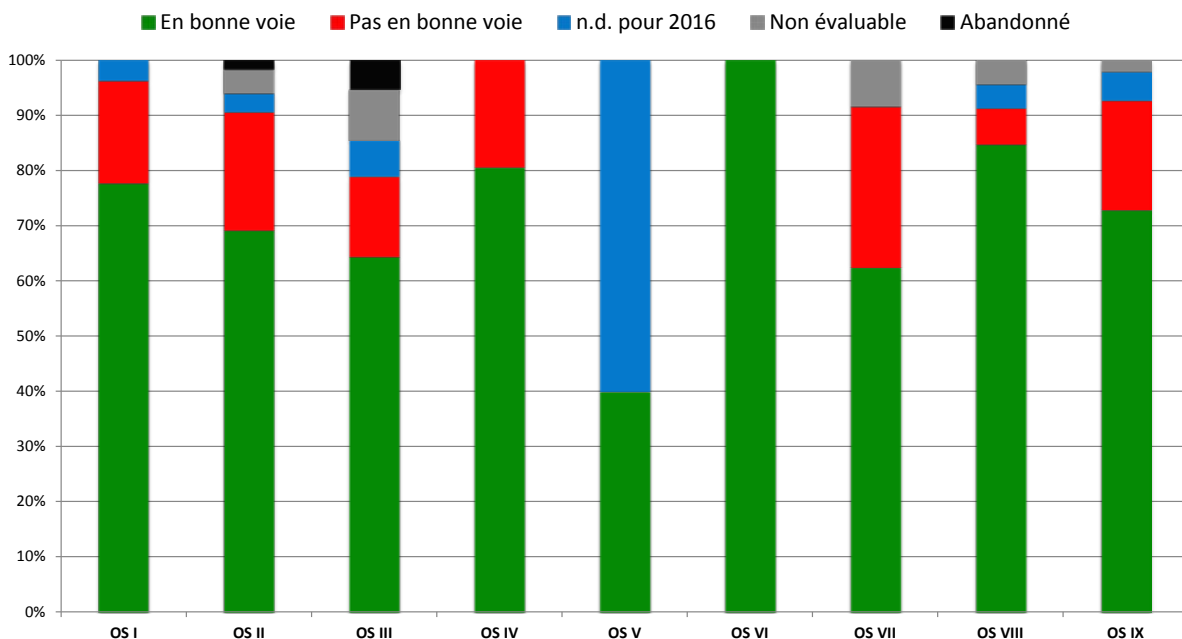


II. RÉSUMÉ DES FAITS SAILLANTS DE 2016

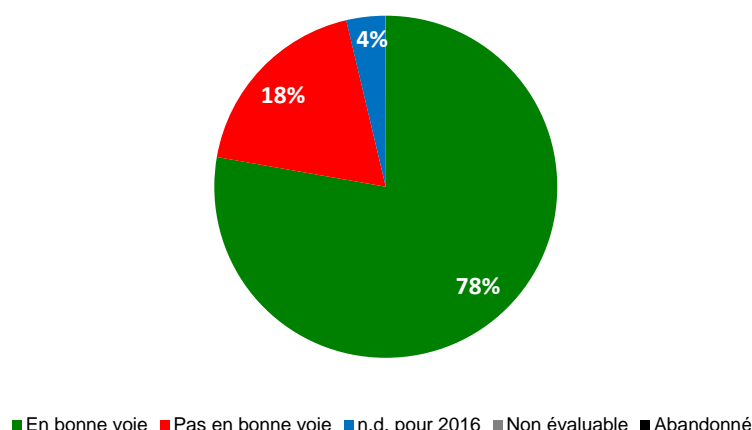
1. Le Rapport sur l'exécution du programme en 2016 comprend pour chacun des neuf objectifs stratégiques un tableau de bord donnant une représentation graphique des progrès réalisés en 2016, tels que mesurés par les indicateurs d'exécution des différents programmes contribuant aux objectifs respectifs. Lors de l'évaluation, l'incidence des risques recensés dans le programme et budget pour l'exercice biennal 2016-2017 a été dûment prise en considération. Le rapport sur les risques pour l'exercice biennal, y compris une analyse plus approfondie des risques et de leur incidence sur l'obtention des résultats escomptés, sera présenté dans le Rapport sur l'exécution du programme durant l'exercice biennal 2016-2017.

2. On trouvera ci-dessous une synthèse de l'essentiel des progrès accomplis en 2016 en ce qui concerne la réalisation des neuf objectifs stratégiques.

Vue synthétique des progrès accomplis vers l'obtention des résultats escomptés en 2016 par objectif stratégique



Objectif stratégique I : Évolution équilibrée du cadre normatif international de la propriété intellectuelle



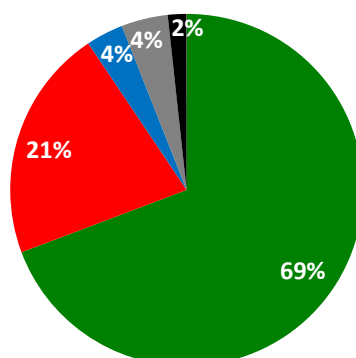
3. Les progrès se sont poursuivis en 2016 au titre de cet objectif stratégique, bien que légèrement moins vite que prévu. À la fin de 2016, plusieurs questions demeuraient en suspens au sein des comités permanents.

- L'un des principaux faits marquants en 2016 a été l'entrée en vigueur du Traité de Marrakech, le 30 septembre 2016, avec un total de 25 membres. La première réunion de l'Assemblée du Traité de Marrakech a eu lieu au cours de la session de 2016 des assemblées. D'une manière générale, les traités de l'OMPI sur le droit d'auteur ont enregistré 22 nouvelles adhésions en 2016, dont 12 ratifications supplémentaires du Traité de Marrakech (Botswana, Canada, Chili, Équateur, Guatemala, Israël, Libéria, Pérou, République populaire démocratique de Corée, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sri Lanka, Tunisie) et cinq ratifications supplémentaires du Traité de Beijing (El Salvador, Gabon, République populaire démocratique de Corée, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Tunisie), portant le nombre cumulé de parties à 15 à la fin de l'année. En outre, quelque 17 États membres ou organisations régionales ont reçu de l'OMPI, sur demande, une assistance législative dans le domaine du droit d'auteur sur 18 questions notamment, dans un grand nombre de cas, en matière d'actualisation de la législation à l'ère du numérique ou d'adoption de nouvelles dispositions en vue d'adhérer aux traités de l'OMPI sur le droit d'auteur.
- Le Comité permanent du droit d'auteur et des droits connexes (SCCR) a tenu des débats fructueux sur un texte unique applicable pour la protection des organismes de radiodiffusion et des principes relatifs aux limitations et exceptions; il a également reçu les résultats d'une étude détaillée sur l'éducation; et a commencé à travailler sur deux autres questions concernant le droit d'auteur dans l'environnement numérique et le droit de suite.
- En vue de renforcer la coopération entre les États membres en faveur de la poursuite de l'élaboration d'une politique équilibrée et de cadres normatifs pour le système international des brevets, le Comité permanent du droit des brevets (SCP), à ses vingt-quatrième et vingt-cinquième sessions, tenues respectivement en juin et décembre 2016, a poursuivi l'examen de cinq points inscrits à son ordre du jour, à savoir : i) les exceptions et limitations relatives aux droits des brevets; ii) la qualité des brevets, y compris les systèmes d'opposition; iii) les brevets et la santé; iv) la confidentialité de la communication entre les conseils en brevets et leurs clients; et v) le transfert de technologie.
- En ce qui concerne les traités administrés par l'OMPI dans le domaine des brevets, en 2016 a été enregistrée l'adhésion du Cambodge, de Djibouti et du Koweït au Traité de coopération en matière de brevets; du Bélarus, du Japon et du Libéria au Traité sur le droit des brevets, et de la Colombie au Traité de Budapest.
- En outre, le Secrétariat a continué d'œuvrer à une meilleure connaissance des principes et des pratiques juridiques du système des brevets grâce à la fourniture d'informations pertinentes aux organisations intergouvernementales, aux institutions des Nations Unies, aux organisations non gouvernementales et aux autres parties. À cet égard, pour la première fois depuis l'adoption du Traité de Budapest en 1979, le Secrétariat et les autorités de dépôt internationales se sont réunis

en 2016 pour débattre de divers aspects concrets de leurs pratiques dans la réalisation de leurs tâches dans le cadre du traité.

- En octobre 2016, le Programme d'aide aux inventeurs a été officiellement lancé. Le programme est désormais opérationnel dans trois pays, à savoir la Colombie, le Maroc et les Philippines et devrait progressivement s'étendre à d'autres États membres de l'OMPI. Le programme compte aujourd'hui plus de 50 agents de brevets fournissant à titre bénévole des conseils de qualité aux inventeurs des pays bénéficiaires. À la fin de 2016, plus d'une trentaine d'inventeurs avaient reçu des conseils juridiques et techniques gratuits dans le cadre du programme.
- Les trente-cinquième et trente-sixième sessions du Comité permanent du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques (SCT) ont été tenues en avril et octobre 2016. Il convient de rappeler que l'Assemblée générale de l'OMPI, à sa quarante-septième session (22^e session ordinaire) tenue en octobre 2015, "avait décidé de convoquer une conférence diplomatique en vue de l'adoption d'un traité sur le droit des dessins et modèles à la fin du premier semestre 2017, sous réserve que les discussions sur l'assistance technique et la divulgation soient achevées lors des trente-quatrième et trente-cinquième sessions du SCT". Étant donné que les discussions n'ont pas été menées à terme au cours des deux sessions du SCT en question, la question est revenue à l'Assemblée générale de l'OMPI, laquelle, a décidé, à sa quarante-huitième (26^e session extraordinaire) tenue en octobre 2016 que, "lors de sa prochaine session, en octobre 2017, elle poursuivra l'examen de la question de la convocation d'une conférence diplomatique pour l'adoption du traité sur le droit des dessins et modèles pour la fin du premier semestre de 2018". À la trente-sixième session du SCT, le président du SCT a indiqué en conclusion que "la question du [traité sur le droit des dessins et modèles] resterait inscrite à l'ordre du jour du comité et que le SCT devrait donner suite à la décision de l'Assemblée générale".
- Sept nouvelles parties contractantes ont ratifié le Traité de Singapour sur le droit des marques ou y ont adhéré (Bénin, Irlande, Japon, Mali, République de Corée, République populaire démocratique de Corée, et Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI)), portant à 45 le nombre total de parties contractantes à la fin de 2016.
- Le Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore (IGC), qui ne s'est pas réuni en 2015, a repris ses réunions en 2016 et a avancé dans ses négociations sur la base d'un texte dans le cadre de son nouveau mandat pour l'exercice biennal établi par l'Assemblée générale de l'OMPI en 2015. Au cours des quatre sessions de l'IGC tenues en 2016 (vingt-neuvième, trentième, trente et unième et trente-deuxième sessions), les textes relatifs aux ressources génétiques et aux savoirs traditionnels ont été encore simplifiés et les positions des délégations ont été clarifiées. Deux séminaires organisés par le Secrétariat ont contribué au renforcement des connaissances aux niveaux régional et interrégional et à la réalisation de progrès dans le cadre de l'IGC. Le nombre de participants des communautés autochtones et locales aux travaux de l'IGC n'a pas augmenté compte tenu en partie de l'épuisement du Fonds de contributions volontaires pour les communautés autochtones et locales accréditées, mais le Secrétariat a poursuivi ses actions visant à faciliter leur participation à la procédure dans la mesure du possible. Les travaux de l'IGC porteront sur les expressions culturelles traditionnelles en 2017. L'Assemblée générale de l'OMPI fera le point sur les progrès réalisés par l'IGC en 2016 et 2017 lorsqu'elle se réunira de nouveau en octobre 2017.

Objectif stratégique II : Fourniture de services mondiaux de propriété intellectuelle de premier ordre



■ En bonne voie ■ Pas en bonne voie ■ n.d. pour 2016 ■ Non évaluable ■ Abandonné

4. L'année 2016 a constitué une autre année record pour les systèmes d'enregistrement internationaux de l'OMPI, qui ont enregistré une croissance considérable pour la septième année consécutive.

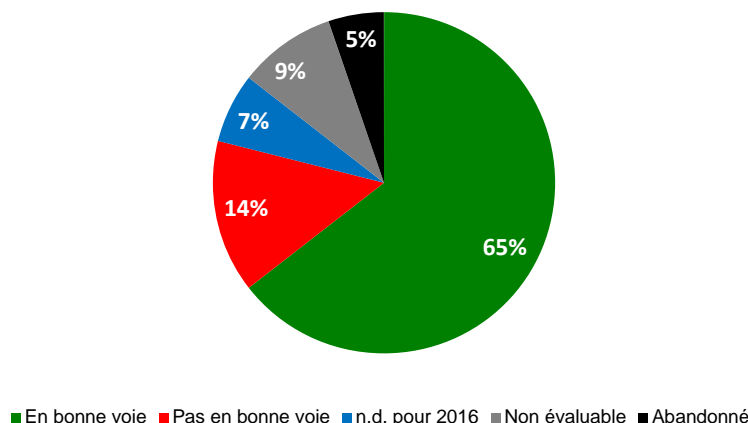
- Le Bureau international agissant en qualité d'office récepteur du PCT (IB) a reçu environ 233 000 exemplaires originaux en 2016, ce qui représente une augmentation de 7,4% par rapport à 2015. Trois géants des télécommunications de la Chine et des États-Unis d'Amérique ont continué à dominer l'activité de dépôt de demandes internationales de brevet. La part de dépôts entièrement électroniques a continué d'augmenter, représentant 96% du nombre total de dépôts en 2016. Alors que les dépôts en anglais, qui représentaient 45% du nombre total, ont constitué la majeure partie des dépôts en 2016, la part des langues asiatiques a continué d'augmenter. La part combinée des demandes selon le PCT déposées en japonais, chinois et coréen est passée de 29,5% en 2010 à 42% en 2016.
- À sa neuvième session tenue en 2016, le Groupe de travail du PCT a poursuivi ses discussions visant à promouvoir les objectifs du traité dans l'intérêt de toutes les parties prenantes, conformément aux recommandations de la feuille de route du PCT approuvées par les États membres, qui comprennent des recommandations sur la manière dont le développement futur du PCT pourrait être harmonisé avec l'application des recommandations du Plan d'action pour le développement, notamment celles des groupes A et C. Le groupe de travail a notamment examiné des questions telles que les services fondés sur les technologies de l'information, qui offrent désormais de nouvelles perspectives en matière de collaboration entre les offices, des moyens plus efficaces de travailler ensemble et un meilleur partage des informations; une proposition de réduction des taxes du PCT pour les universités et les instituts de recherche publics; la coordination de l'assistance technique fournie dans le cadre du PCT; et l'amélioration de la coordination entre les offices en ce qui concerne la formation des examinateurs de brevets.
- L'utilisation du système ePCT a considérablement augmenté en 2016. À la fin de 2016, 45 offices récepteurs avaient, avec l'assistance du Bureau international, commencé à accepter les demandes déposées par l'intermédiaire du système ePCT, contre 29 à la fin de l'année 2015. Le nombre de demandes internationales déposées au moyen du système ePCT ont augmenté de 50%, passant de 7 229 à 10 843. Quelque 45 offices récepteurs et 13 administrations chargées de la recherche internationale (contre 34 et huit, respectivement) ont accepté la transmission de documents postérieurement au dépôt par l'intermédiaire du système ePCT. En outre, un nouveau service, le service eSearchCopy, dont les essais ont commencé en 2014, qui permet au Bureau international de préparer et de transmettre des copies de recherche à l'administration chargée de la recherche internationale au nom de l'Office récepteur en vue d'améliorer le respect des délais et l'efficacité dans le cadre de la recherche internationale, est passé de 28 paires d'offices à la fin de l'année 2015, dont six administrations chargées de la recherche internationale et 15 offices récepteurs, à 65 paires, y compris 13 administrations chargées de la recherche internationale et 45 offices récepteurs.

Rapport sur l'exécution du programme en 2016

- L'année 2016 a été une année record pour le système de Madrid avec un total de 52 550 demandes internationales déposées, ce qui correspond à une augmentation de 7,2% des dépôts par rapport à 2015. À la fin de l'année, le registre des marques au titre du système de Madrid contenait un total de 641 587 enregistrements internationaux, soit l'équivalent de 5,71 millions d'enregistrements nationaux ou régionaux de marques.
- Le Groupe de travail sur le développement juridique du système de Madrid a réalisé des progrès importants en 2016 et a adopté un certain nombre de modifications à apporter aux règles, approuvées par l'Assemblée de l'Union de Madrid. En outre, il est convenu d'une feuille de route comprenant une liste de points spécifiques à examiner à court, moyen et long termes.
- Le système de La Haye a connu un nombre record de demandes internationales en 2016 (5562), avec un taux de croissance de 35% par rapport à 2015. Avec une hausse de 14% par rapport à 2015, le nombre de dessins et modèles a lui aussi augmenté, mais à un rythme moins soutenu, ce qui confirme la tendance à la baisse en ce qui concerne le nombre moyen de dessins et modèles par demande, du fait de l'expansion juridique du système de La Haye dans des ressorts juridiques procédant à un examen.
- Le Cambodge et la République populaire démocratique de Corée ont adhéré à l'Acte de Genève (1999), portant le nombre de parties contractantes de cet Acte à 52. Avec l'adhésion de la République populaire démocratique de Corée, il ne reste plus que trois pays liés exclusivement par l'Acte de 1960 (en dehors de l'UE ou de l'OAPI). Il a été mis fin à l'Acte de 1934 le 18 octobre 2016, après la réception du dernier consentement à l'extinction manquant.
- Comme décidé par l'Assemblée de l'Union de Lisbonne en 2015, la première session du Groupe de travail chargé d'élaborer un règlement d'exécution commun à l'Arrangement de Lisbonne et à l'Acte de Genève de l'Arrangement de Lisbonne s'est tenue en juin 2016. Outre l'examen du projet de règlement d'exécution, le groupe de travail a également examiné la situation financière de l'Union de Lisbonne sur l'exercice biennal et sa viabilité financière sur le long terme. Le Service d'enregistrement de Lisbonne a reçu 25 nouvelles demandes d'enregistrement d'appellations d'origine, huit déclarations d'octroi de la protection et 54 déclarations de refus, pour un total de 89 transactions. Le nombre total d'enregistrements en vigueur a augmenté, passant de 931 en 2015 à 1020 en 2016. Sur ces enregistrements, 95 provenaient de pays en développement ou de PMA (14 de la région arabe, 38 de la région Asie et Pacifique et 34 de la région Amérique latine et Caraïbes).
- Le Bureau international a perçu environ 390 000 francs suisses des membres de l'Union de Lisbonne sous forme de subventions au titre de l'article 11.3)iii) de l'Arrangement de Lisbonne, dans le cadre des mesures décidées par l'Assemblée de l'Union de Lisbonne en 2016 pour combler le déficit biennal prévu de l'Union de Lisbonne.
- Le Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI a poursuivi ses travaux visant à optimiser le potentiel de ses procédures afin de mieux répondre aux besoins des utilisateurs et des titulaires de droits de propriété intellectuelle. En 2016, les titulaires de marques ont déposé un chiffre record de 3036 plaintes auprès de l'OMPI en vertu des Principes directeurs concernant le règlement uniforme des litiges relatifs aux noms de domaine, soit une augmentation de 10% par rapport à l'année précédente. Les litiges administrés par l'OMPI en vertu des principes UDRP ont impliqué des parties issues de 109 pays et les procédures ont été conduites dans 15 langues différentes. Avec plus de 1200 nouveaux domaines génériques de premier niveau (gTLD) désormais opérationnels, 16% des dossiers traités par l'OMPI concernaient des enregistrements dans de nouveaux gTLD. Depuis que le Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI a administré le premier litige en vertu des principes UDRP en 1999, plus de 36 000 plaintes ont été déposées auprès de l'OMPI, concernant plus de 66 000 noms de domaine.
- Le Centre a été saisi de 60 demandes d'arbitrage et de médiation. La majorité des litiges portait sur des brevets (34%). Venaient ensuite les TIC (20,5%), le droit d'auteur (13,6%) et les marques (13,6%), puis les accords de distribution et de franchisage, les dessins et modèles industriels et enfin le patrimoine artistique et culturel.
- Dans une enquête organisée par la faculté d'arbitrage international de l'Université Queen Mary de Londres concernant le recours à l'arbitrage dans les litiges dans le domaine des technologies, des médias et des télécommunications, les personnes interrogées ayant une expérience dans le domaine des litiges relatifs à la propriété intellectuelle ont classé le Centre à la deuxième place du classement des institutions les plus utilisées, juste derrière la Cour d'arbitrage de la CCI. Lorsque

les personnes interrogées devaient indiquer leur préférence pour une institution dans ces domaines, le Centre arrivait à la première place².

Objectif stratégique III : Favoriser l'utilisation de la propriété intellectuelle au service du développement



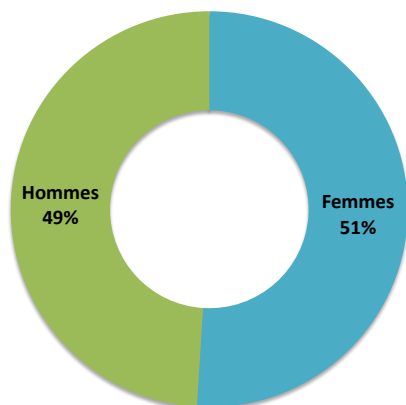
5. Favoriser l'utilisation de la propriété intellectuelle au service du développement et donner aux pays en développement, aux PMA et aux pays en transition les moyens de maîtriser la propriété intellectuelle pour renforcer leur potentiel et leurs capacités en matière d'innovation est resté une priorité en 2016.

- L'OMPI a continué d'apporter son assistance aux pays en développement et aux PMA pour la conception, l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies nationales de propriété intellectuelle qui soient à la fois cohérentes avec leurs plans de développement généraux et capables de stimuler l'innovation et la créativité. L'application d'une méthodologie à la fois normalisée et souple et une panoplie d'outils de formulation de plans et stratégies de propriété intellectuelle à l'échelle nationale, élaborés dans le cadre du projet du Plan d'action pour le développement relatif au renforcement des capacités des institutions et des utilisateurs aux niveaux national, sous régional et régional en 2012, ont continué de guider la procédure. De ce fait, 11 pays supplémentaires (trois en Afrique, deux dans la région arabe, deux dans la région Asie et Pacifique et quatre dans la région Amérique latine et Caraïbes) ont lancé la procédure visant à formuler des plans et stratégies de propriété intellectuelle à l'échelle nationale. Fin 2016, des plans et stratégies de propriété intellectuelle à l'échelle nationale avaient été adoptés dans 42 pays (25 en Afrique, deux dans la région arabe, sept dans la région Asie et Pacifique et huit dans la région Amérique latine et Caraïbes) et étaient en cours de mise en œuvre dans 43 pays au total (27 en Afrique, deux dans la région arabe, neuf dans la région Asie et Pacifique et cinq dans la région Amérique latine et Caraïbes), 20 d'entre eux étant des PMA.
- La promotion de l'importance des stratégies nationales de propriété intellectuelle est également restée une priorité pour les pays en transition en 2016. Un pays a adopté une stratégie nationale en matière de propriété intellectuelle, trois autres pays ont commencé à en élaborer une ou à reformuler leur stratégie en matière de propriété intellectuelle et deux pays étaient en train d'élaborer la version finale de leur stratégie en matière de propriété intellectuelle à la fin de 2016.
- Conformément à leurs plans de coopération et stratégies nationales en la matière, à l'issue notamment d'activités de sensibilisation menées dans le cadre de l'assistance fournie par l'OMPI, les sept pays suivants ont modifié leur législation nationale relative à la propriété intellectuelle en 2016 : Albanie, Fédération de Russie, Kazakhstan, Lettonie, Monténégro et République de Moldova.
- En ce qui concerne le programme de formation des cadres, quelque 20 formations ont été proposées en collaboration avec 23 institutions partenaires. Sur les 301 hauts fonctionnaires nationaux ayant bénéficié de ce programme, 51% étaient des femmes. Le programme

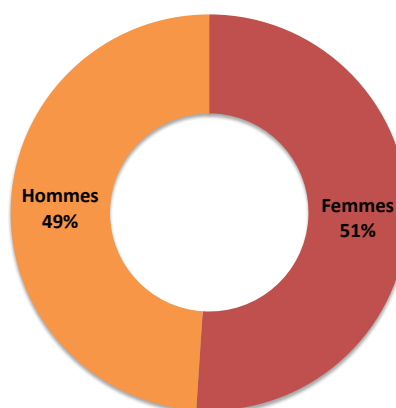
² http://www.wipo.int/amc/en/new/2016_qmsurvey.html

d'enseignement à distance a continué d'attirer des participants d'un grand nombre de parties prenantes. En 2016, quelque 54 596 participants (44 423 pour les cours généraux et 10 173 pour les cours avancés), soit 25% de plus qu'en 2015, ont bénéficié de la plateforme d'enseignement en ligne améliorée (WeLC). À noter en particulier qu'un cours général de propriété intellectuelle (DL-101) pour les personnes ayant des difficultés de lecture des textes imprimés, proposé dans sept langues, a été inauguré en 2016. Ce cours a été inauguré dans le cadre de la Journée mondiale de la propriété intellectuelle en 2016. Depuis son lancement, plus de 500 participants du monde entier ont suivi ce cours.

Répartition par sexe des participants au programme de perfectionnement des cadres en 2016



Répartition par sexe des participants aux cours DL en 2016

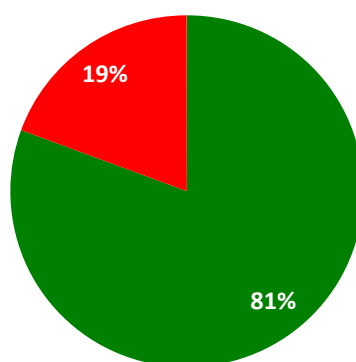


- En 2016, le projet du Plan d'action pour le développement relatif à la coopération avec les instituts de formation judiciaire des pays en développement et des pays les moins avancés dans le domaine de l'enseignement et de la formation professionnelle en matière de droits de propriété intellectuelle a été mis en œuvre dans les quatre pays pilotes (Costa Rica, Liban, Népal et Nigéria), représentant différentes régions, y compris des PMA, avec des traditions et des horizons judiciaires différents. L'objectif de ce projet est de fournir une assistance technique et professionnelle aux instituts de formation judiciaire afin de renforcer les capacités et les compétences notamment des magistrats, des juges et des procureurs et de leur permettre de statuer efficacement sur les litiges relatifs aux droits de propriété intellectuelle de façon à garantir la cohérence avec les besoins et les priorités de développement du pays.
- Renforcer les capacités en matière de ressources humaines pour pouvoir répondre aux nombreuses exigences en ce qui concerne l'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement et promouvoir l'innovation et la créativité est resté une priorité en 2016. Des programmes de renforcement des capacités et de développement des compétences adaptés ont été fournis à des groupes cibles spécifiques tels que des fonctionnaires d'État, des décideurs, des spécialistes de la propriété intellectuelle, des agents chargés de l'application des droits, des chercheurs et universitaires ou des chefs d'entreprise et des industriels, ainsi que des PME, et ce, à l'échelle nationale, sous régionale et régionale. Quelque 17 programmes sur la gestion efficace des actifs de propriété intellectuelle par les PME, y compris un séminaire régional sur la propriété intellectuelle pour les PME organisé par le Bureau de l'OMPI à Singapour et un atelier international à destination des femmes inventeurs et entrepreneurs organisé par l'OMPI, l'Office coréen de la propriété intellectuelle (KIPO) et l'Association des femmes inventeurs de Corée (KWIA), ayant attiré plus d'un millier de participants provenant de 125 pays, ont été organisés avec pour objectif premier de constituer dans un pays déterminé un réseau national suffisant de formateurs ayant les savoirs, les compétences et l'expérience nécessaires pour fournir une assistance initiale aux PME en matière de gestion des actifs de propriété intellectuelle.
- L'OMPI a continué de renforcer sa coopération avec les PMA en vue d'élaborer un cadre pour les politiques nationales en matière d'innovation; d'évaluer les besoins en compétences techniques; de faciliter l'accès aux plateformes mondiales d'information scientifique et technologique; de mettre en place une infrastructure d'appui à l'innovation; et de favoriser l'inventaire et le renforcement des capacités en ce qui concerne les savoirs traditionnels. Des progrès notables ont été accomplis en 2016 dans trois PMA (Éthiopie, République-Unie de Tanzanie et Rwanda)

dans le cadre de la phase II du projet du Plan d'action pour le développement relatif au renforcement des capacités d'utilisation de l'information technique et scientifique axée sur les technologies appropriées pour répondre à certains enjeux de développement. Dans les pays bénéficiaires de la phase I du projet, à la fin de 2016, trois technologies appropriées avaient été commercialisées³ dans des PMA (une au Népal et deux en Zambie) et trois technologies appropriées étaient en train d'être examinées à l'échelle gouvernementale en vue de leur commercialisation.

- À la fin de 2016, le projet intitulé "Propriété intellectuelle, tourisme et culture : contribution aux objectifs de développement et promotion du patrimoine culturel en Égypte et dans d'autres pays en développement", visant à analyser, faciliter et promouvoir la connaissance du rôle du système de la propriété intellectuelle dans l'activité touristique, notamment en matière de promotion, par la propriété intellectuelle, des savoirs, des traditions et de la culture à l'échelle nationale ou locale, avait été lancé dans les quatre pays pilotes (Égypte, Équateur, Namibie et Sri Lanka).
- En 2016, le Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP) a examiné plusieurs documents et études, notamment un document intitulé "Cartographie des activités de l'OMPI relatives à la mise en œuvre des objectifs de développement durable" et un document renfermant une compilation des contributions reçues de la part des États membres en ce qui concerne les objectifs de développement durable présentant un intérêt pour les activités de l'OMPI. Il a décidé que le Secrétariat présenterait un rapport annuel au comité, à sa première session de l'année, contenant des informations sur la contribution de l'OMPI à la mise en œuvre des objectifs de développement durable et les cibles qui leur sont associées.
- À sa dix-huitième session, le CDIP a examiné le rapport sur l'étude indépendante de la mise en œuvre des recommandations du Plan d'action pour le développement⁴ et a pris note de son contenu. Il a demandé au Secrétariat d'établir un document contenant sa réponse aux recommandations qui lui avaient été adressées, en tenant compte des contributions des États membres.
- Enfin, le comité a également approuvé la seconde phase d'un projet achevé et évalué et de deux nouveaux projets sur l'utilisation de l'information figurant dans le domaine public aux fins du développement et sur la coopération avec les instituts de formation judiciaire des pays en développement et des pays les moins avancés dans le domaine de l'enseignement et de la formation professionnelle en matière de droits de propriété intellectuelle.

Objectif stratégique IV : Coordination et développement de l'infrastructure mondiale en matière de propriété intellectuelle



■ En bonne voie ■ Pas en bonne voie ■ n.d. pour 2016 ■ Non évaluable ■ Abandonné

6. En 2016, les travaux ont visé à améliorer l'infrastructure mondiale en matière de propriété intellectuelle afin de répondre à la demande mondiale croissante pesant sur le système de propriété

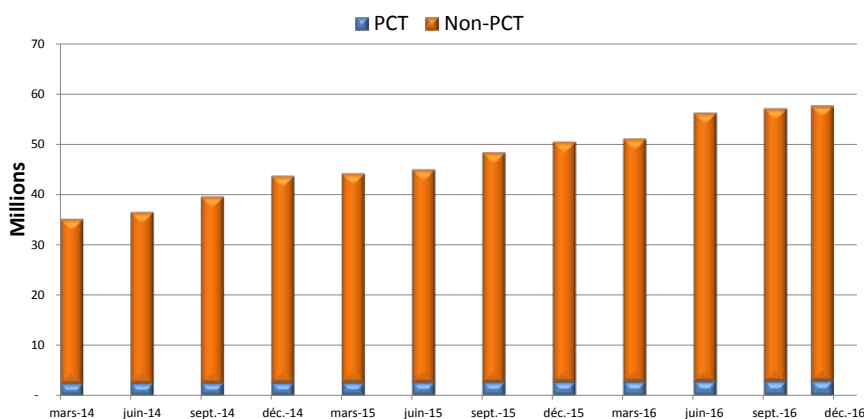
³ On entend par "commercialisation" l'application de la technologie appropriée dans le secteur public.

⁴ Rapport sur l'étude indépendante de la mise en œuvre des recommandations du Plan d'action pour le développement : [CDIP/18/7](http://cdip/18/7).

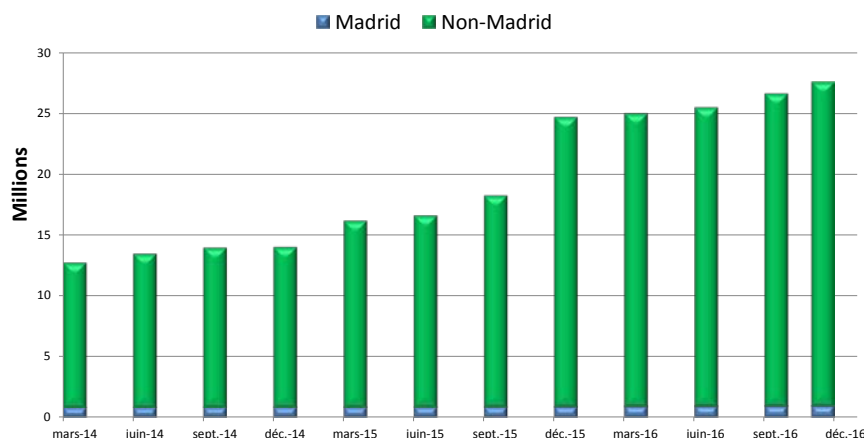
intellectuelle et à favoriser la participation des pays en développement et des pays les moins avancés à ce système. Ainsi, des progrès majeurs ont été accomplis en ce qui concerne les bases de données mondiales relatives à la propriété intellectuelle, les classifications, la modernisation des bureaux de la propriété intellectuelle, et les centres d'appui à la technologie et à l'innovation (CATI).

- Un nouvel outil de traduction automatique fondé sur l'intelligence artificielle, destiné à la traduction des documents de brevet, a été lancé pour trois paires de langues (anglais-chinois, anglais-japonais et anglais-coréen). Cet outil permet aux innovateurs du monde entier d'accéder plus facilement aux informations concernant les brevets et les nouvelles technologies.
- Les bases de données mondiales ont continué de répondre à la forte demande publique, ont conservé une base d'utilisateurs stable et ont enregistré une croissance régulière en termes de portée en 2016. Par ailleurs, une nouvelle base de données est venue s'ajouter aux bases de données mondiales existantes en 2016 : WIPO Lex. Cette base de données a fait l'objet d'un examen opérationnel approfondi et d'une refonte complète. La fonction de recherche dans PATENTSCOPE a été améliorée afin de pouvoir effectuer des recherches spécialisées sur des composés chimiques par dénomination commune internationale (DCI) et par formule chimique.
- L'utilisation de PATENTSCOPE est restée stable avec plus de 245 000 visites par trimestre en 2016. La Base de données mondiale sur les marques a enregistré une augmentation de 48% du nombre de visites par trimestre, avec plus de 119 000 visites. À la fin de 2016, soit à la fin de sa deuxième année de fonctionnement, la Base de données mondiale sur les dessins et modèles avait enregistré une hausse de 6% du nombre de dessins et modèles, portant à 1,6 million le nombre de dessins et modèles contenus dans la base de données. Les graphiques ci-dessous montrent l'augmentation du nombre de données contenues dans PATENTSCOPE et dans la Base de données mondiale sur les marques entre 2014 et 2016 et dans la Base de données mondiale sur les dessins et modèles entre 2015 et 2016.

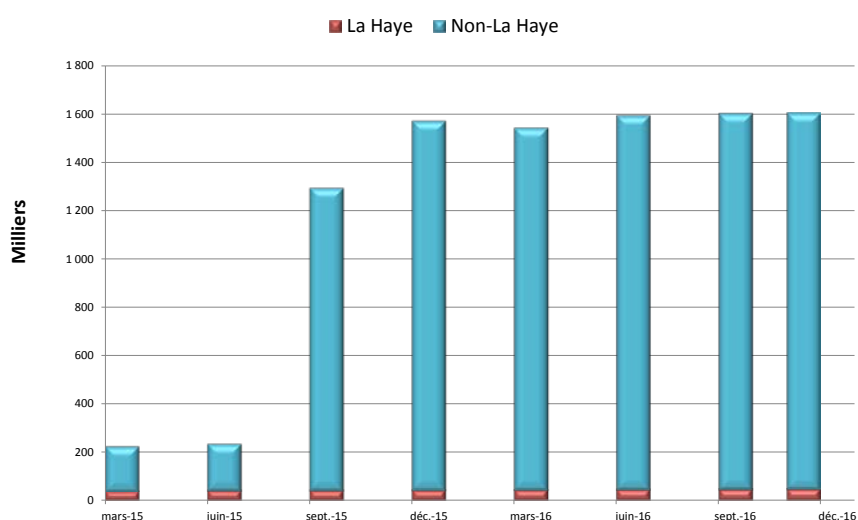
Entrées PATENTSCOPE 2014-2016



Base de données mondiale sur les marques 2014 2016

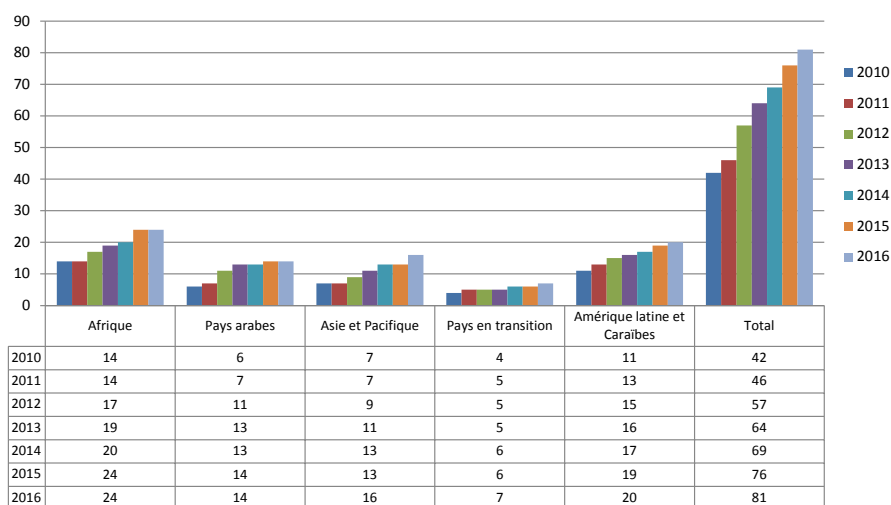


Base de données mondiale sur les dessins et modèles 2015 2016



- S'agissant des classifications internationales et des normes de l'OMPI en matière de propriété intellectuelle, la situation s'est sensiblement améliorée en 2016. Ainsi, après l'absence d'adoption officielle de nouvelles normes en 2015, l'année 2016 a été marquée par une reprise de l'activité en matière de normes, avec l'adoption officielle de deux nouvelles normes et la révision de trois normes. S'agissant de la classification de Nice, 1213 modifications ont été apportées (contre 920 en 2015), 30 dossiers ont été introduits (contre 5 en 2015) et 148 dossiers ont été révisés (contre 4 en 2015).
- Au total, 28 centres d'appui à la technologie et à l'innovation (CATI) ont satisfait aux critères d'atteinte de l'un des trois niveaux de maturité en matière de durabilité en 2016. À cet égard, six CATI offraient des services d'analyse des brevets (niveau de maturité 3) fin 2016.
- Le développement des services "de premier guichet" proposés par les CATI dans le cadre du programme d'aide aux inventeurs s'est poursuivi en Colombie, au Maroc et aux Philippines, avec 35 demandes au total reçues en 2016, soit un nombre largement supérieur à celui prévu initialement.
- Le graphique ci-dessous donne une vue d'ensemble du niveau d'utilisation, en constante augmentation, des solutions opérationnelles de l'OMPI destinées aux offices de propriété intellectuelle sur les sept dernières années. À la fin de 2016, quelque 81 offices de propriété intellectuelle utilisaient les solutions opérationnelles de l'OMPI.

Solutions opérationnelles de l'OMPI destinées aux offices de propriété intellectuelle – Utilisation par région⁵

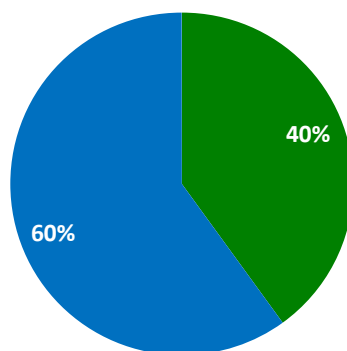


Les systèmes opérationnels destinés aux offices de propriété intellectuelle comprennent : IPAS (système d'automatisation en matière de propriété intellectuelle), AIPMS (système automatisé de gestion de la propriété industrielle destiné aux pays arabes), WIPO Scan (système de numérisation), EDMS (système de gestion des documents), WIPO File (système de dépôt en ligne), WIPO Publish (base de recherche en ligne)

- En 2016, le système WIPO CASE (Accès centralisé aux résultats de la recherche et de l'examen) était entièrement relié au système de portail unique des offices de l'IP5, à savoir l'Office européen des brevets (OEB), l'Office des brevets du Japon (JPO), l'Office coréen de la propriété intellectuelle (KIPO), l'Office d'État de la propriété intellectuelle de la République populaire de Chine (SIPO) et l'Office des brevets et des marques des États-Unis d'Amérique (USPTO). En 2016, plusieurs offices se sont inscrits à WIPO Publish, un logiciel de support aux processus internes de recherche et d'examen qui permet également aux utilisateurs extérieurs d'effectuer des recherches en ligne, le nombre total d'offices participants passant ainsi à 25. En outre, six nouveaux offices ont commencé à utiliser les plateformes d'infrastructure de l'OMPI.
- Le Consortium pour des livres accessibles (ABC) a enregistré d'excellents résultats en 2016 : 10 nouvelles bibliothèques pour aveugles ont rejoint le service de livres ABC, un catalogue international d'ouvrages accessibles. Plus de 100 000 titres de l'ABC téléchargés grâce à ce service ont été prêtés à des personnes ayant des difficultés de lecture des textes imprimés par les bibliothèques participant à l'ABC, ce qui représente une augmentation de 76% par rapport à 2015. De plus, l'ABC a publié le "Kit de démarrage ABC pour l'édition accessible dans les pays en développement et les pays les moins avancés" ainsi que les "Guide de l'ABC sur l'accessibilité à l'intention des auteurs autoédités".

⁵ Rectificatif : en 2015, six offices des pays en transition (soit 76 offices au total) et non sept (soit 77 au total) comme mentionné dans le Rapport sur l'exécution du programme en 2014-2015 utilisaient les solutions opérationnelles de l'OMPI destinées aux offices de propriété intellectuelle.

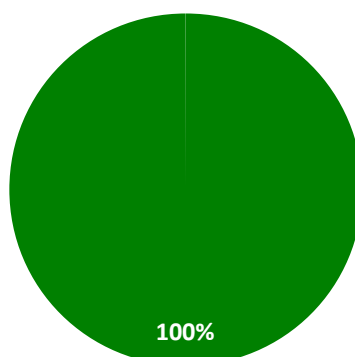
Objectif stratégique V : source de références mondiale pour l'information et l'analyse en matière de propriété intellectuelle



■ En bonne voie ■ Pas en bonne voie ■ n.d. pour 2016 ■ Non évaluable ■ Abandonné

- En 2016, le travail d'analyse économique de l'OMPI a réalisé des progrès significatifs en vue de la promotion d'une analyse de haute qualité permettant de relever les défis économiques du système international de la propriété intellectuelle et d'évaluer les effets économiques des choix de politique générale en matière de propriété intellectuelle. La publication du rapport intitulé *Indice mondial de l'innovation 2016 (GII)* a atteint de nouveaux sommets, et sa couverture dans les médias et sur les réseaux sociaux a encore progressé par rapport à l'exercice biennal précédent. Co-publié avec l'Université Cornell et l'INSEAD, le GI est désormais une source de référence pour les acteurs de l'innovation du monde entier, comme en témoignent les citations, les demandes de renseignements et les demandes de services consultatifs.
- En 2016, le nombre de réponses aux enquêtes statistiques annuelles menées par l'OMPI sur les offices nationaux et régionaux de propriété intellectuelle a été de 131, dépassant ainsi la moyenne de 127 réponses reçues lors de l'exercice 2014-2015. Comme les années précédentes, les recueils statistiques ont été diffusés par le biais de publications et d'outils en ligne, notamment les rapports annuels intitulés *Indicateurs mondiaux relatifs à la propriété intellectuelle* et *Faits et chiffres de l'OMPI relatifs à la propriété intellectuelle*, ainsi que les revues annuelles du PCT, du système de Madrid et du système de La Haye, le Centre de données statistiques sur la propriété intellectuelle et les Statistiques de propriété intellectuelle par pays.
- La réalisation des études économique a également progressé de manière significative, la plupart des études devant être achevées en 2017.

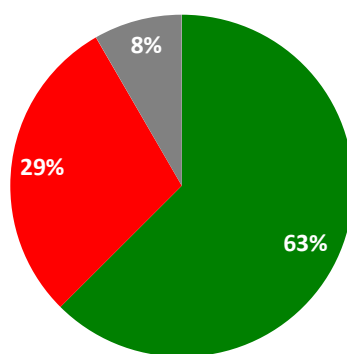
Objectif stratégique VI : Coopération internationale pour le respect de la propriété intellectuelle



■ En bonne voie ■ Pas en bonne voie ■ n.d. pour 2016 ■ Non évaluable ■ Abandonné

- Afin de faire avancer le dialogue international entre les États membres de l'OMPI sur la promotion du respect de la propriété intellectuelle, la onzième session du Comité consultatif de l'OMPI sur l'application des droits (ACE) (qui s'est tenue du 5 au 7 septembre 2016) a fait office de forum permettant aux États membres d'échanger sur : les activités de sensibilisation et les campagnes stratégiques; les mécanismes institutionnels associés aux politiques et systèmes d'application des droits de propriété intellectuelle; l'assistance fournie par l'OMPI dans le domaine législatif et les activités de renforcement des capacités menées par l'OMPI. Les exposés des experts et les tables rondes ont abouti à un dialogue riche et productif. Une présentation audiovisuelle sur le respect de la propriété intellectuelle et le tourisme a été organisée en marge de cette onzième session.
- La Conférence internationale sur la promotion du respect de la propriété intellectuelle, organisée par l'OMPI et le Gouvernement municipal de Shanghai (SMPG), avec le soutien de l'Office d'État de la propriété intellectuelle de la République populaire de Chine (SIPO), réunissant des hauts responsables des gouvernements et du secteur privé, a été l'occasion pour les participants de partager des données d'expérience sur le rôle de la propriété intellectuelle dans la stimulation de l'innovation et la promotion du développement et de la croissance. Cette conférence, qui s'est tenue à Shanghai (Chine) les 17 et 18 novembre 2016, a été l'occasion pour les participants d'affirmer leur engagement commun à poursuivre le travail de promotion du respect de la propriété intellectuelle par le partage d'informations sur les stratégies de sensibilisation de l'opinion publique et sur les questions émergentes relatives à la détermination des droits de propriété intellectuelle et à la jurisprudence dans ce domaine.
- Enfin, les travaux de l'OMPI visant à développer une conception équilibrée de la promotion du respect de la propriété intellectuelle, conformément à la Recommandation n° 45 du Plan d'action pour le développement, ses diverses activités de renforcement des capacités, d'assistance technique et de partage des connaissances, et la pertinence croissante de l'ACE de l'OMPI ont été reconnus par la remise à l'OMPI du prix "*Global Anti-Counterfeiting (GAC) 2016*", qui récompense les organisations, entreprises et particuliers actifs dans la lutte contre la contrefaçon qui se sont distingués par leurs accomplissements.

Objectif stratégique VII : Propriété intellectuelle et enjeux mondiaux



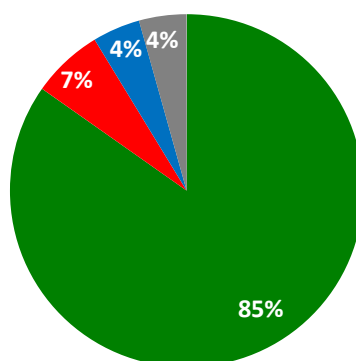
■ En bonne voie ■ Pas en bonne voie ■ n.d. pour 2016 ■ Non évaluable ■ Abandonné

7. Il convient également de noter les progrès significatifs accomplis sur des questions urgentes et interdépendantes qui se posent au niveau mondial, comme la santé publique, le changement climatique et la sécurité alimentaire. Ces progrès ont permis aux décideurs en la matière de mieux comprendre le rapport entre ces défis à relever à l'échelle mondiale, d'une part, et l'innovation et la propriété intellectuelle, d'autre part.

- Le volet "Mettre les innovations en commun pour lutter contre les maladies tropicales négligées" de WIPO Re:Search a gagné en reconnaissance en tant que plateforme d'appui à l'innovation, au transfert de connaissances et technologies et au renforcement des capacités dans le domaine de la recherche sur les maladies tropicales négligées, la tuberculose et le paludisme, avec 108 membres et 108 collaborations au total fin 2016. Les accomplissements ont été soulignés en mai 2016 à l'occasion d'une manifestation qui s'est tenue en marge de l'Assemblée mondiale de la santé et qui a été inaugurée par le ministre éthiopien de la santé.

- Le marché des technologies durables WIPO GREEN a également continué à développer son réseau, avec neuf nouveaux partenaires et 318 nouveaux utilisateurs en 2016, le nombre total de partenaires et d'utilisateurs passant ainsi à 74 et 808 respectivement. À la fin de l'année 2016, la base de données WIPO GREEN comprenait plus de 2600 technologies accessibles à des fins de prise de licences, de vente ou de collaboration et 150 besoins (en grande partie des pays en développement), soit une augmentation de 20% par rapport à 2015. En outre, WIPO GREEN a permis 127 connexions par le biais de la base de données et a rendu possible une manifestation visant à mettre en relation les parties prenantes en Afrique de l'Est, une exposition sur les PME innovantes à la COP22 ainsi que d'autres activités de rapprochement.
- Offrant aux participants des forums d'échange d'idées, d'expertise et d'informations se rapportant aux trois principaux domaines, la *note d'information sur les défis mondiaux en matière de brevets et sur la liste modèle de médicaments essentiels de l'OMS (dix-huitième édition) : clarifier le débat sur la propriété intellectuelle et l'accès* a été présentée à un séminaire sur les défis mondiaux en avril 2016. Cette note d'information résume le rapport technique à l'intention des décideurs, lequel éclaire les acteurs mondiaux de la santé sur les médicaments essentiels auxquels les systèmes de santé devraient avoir accès. L'exposé sur l'analyse fait par les auteurs a attiré de nombreux participants et a donné lieu à un débat animé sur l'information en matière de brevets dans le domaine des médicaments.
- L'année 2016 a été marquée par le lancement du cours d'enseignement à distance de l'OMS, de l'OMPI et de l'OMC, intitulé *Promouvoir l'accès aux technologies et l'innovation dans le domaine médical*. Ce nouveau cours vise à examiner les convergences entre la santé publique, la propriété intellectuelle et le commerce et a été conçu dans le cadre de l'accord de coopération trilatérale entre l'OMS, l'OMPI et l'OMC, en collaboration avec l'Académie de l'OMPI. Il a été lancé à l'occasion du colloque technique organisé conjointement par l'OMS, l'OMPI et l'OMC; ce colloque, intitulé *La résistance aux antimicrobiens : comment stimuler l'innovation et favoriser l'accès aux antibiotiques et leur utilisation appropriée?*, a attiré près de 300 participants qui ont suivi des échanges intenses sur l'importance de la coopération mondiale en matière d'innovation dans le domaine des antimicrobiens et sur l'importance de l'accès aux antibiotiques et de leur utilisation appropriée.

Objectif stratégique VIII : Interface de communication dynamique entre l'OMPI, ses États membres et l'ensemble des parties prenantes



■ En bonne voie ■ Pas en bonne voie ■ n.d. pour 2016 ■ Non évaluable ■ Abandonné

8. Les priorités de cet objectif ont continué de porter sur la création et la production de contenus pertinents de haute qualité, sur l'amélioration de la visibilité des travaux de l'OMPI et de leur compréhension par le public et sur le renforcement de la culture du service dans l'Organisation.

- *Une image de marque forte.* La vidéo de trois minutes "Qu'est-ce que l'OMPI?", diffusée en octobre 2016, a suscité des commentaires positifs et s'est révélée un atout pour la communication sur la marque. Le bulletin électronique WIPO Wire (en six langues), qui a enregistré 12 750 abonnés, représente désormais un canal essentiel pour les observateurs de l'OMPI. L'Enquête biennale sur la perception des parties prenantes a permis de faire un sondage

d'opinion auprès d'un échantillon représentatif de 7680 parties prenantes, 74% des répondants considérant l'OMPI comme le forum mondial dans le domaine de la propriété intellectuelle et 84% considérant que l'OMPI a une bonne réputation.

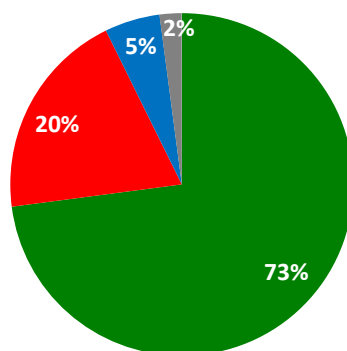
- *Influence et visibilité.* Les principaux produits et manifestations de l'OMPI, identifiés comme des priorités stratégiques en matière de communication, ont eu un impact non négligeable grâce à une diffusion médiatique ciblée et à une stratégie de communication multicanale intégrée. Le lancement en 2016 du rapport intitulé *Indice mondial de l'innovation (GII)* et des *Indicateurs mondiaux relatifs à la propriété intellectuelle (WIPI)* ont battu leur record de couverture médiatique internationale⁶, ce qui a renforcé la reconnaissance par le grand public de l'OMPI en tant que référence mondiale de l'information en matière de propriété intellectuelle. La technologie innovante de l'OMPI en matière de traduction a également fait l'objet d'une couverture médiatique à impact élevé, avec plus de 50 articles de presse d'une portée potentielle de 62,6 millions de lecteurs, ainsi que 7200 vues de contenus promotionnels sur l'Internet.
- *Engagement des parties prenantes.* Des campagnes numériques multiplateformes visant à faire la promotion des manifestations de premier plan, dont la Conférence de l'OMPI sur le marché mondial des contenus numériques (67 200 vues sur le tweet le plus populaire, à savoir #GDCM) et l'entrée en vigueur du Traité de Marrakech (plus de 103 100 vues sur le tweet le plus populaire), ont été lancées. La campagne pour la Journée mondiale de la propriété intellectuelle, qui a été relayée par les bureaux extérieurs de l'OMPI, a battu son record de participation : 450 manifestations annoncées dans 122 pays et des fans du monde entier, notamment de l'Inde, des États-Unis d'Amérique, du Mexique, de l'Égypte et du Brésil, présents sur Facebook, soit une portée organique quotidienne de plus de 363 800 personnes. Sur Twitter, le taux d'interactions positives avec les contenus de l'OMPI (environ 19 700 partages de tweets) par rapport au nombre d'abonnés (40 000 voire plus) illustre un engagement communautaire fort.
- *Accès plus large aux publications et disponibilité géographique des publications.* La politique en matière d'accès libre visant à faciliter la réutilisation gratuite et la traduction des publications de l'OMPI a été lancée : 81 publications ont été rééditées sous la licence Creative Commons la plus ouverte (CC-BY). Quatre nouveaux États membres ont désormais accès aux bibliothèques dépositaires de l'OMPI, ce qui porte à 109 le nombre total d'États membres ayant accès à ces bibliothèques. À la suite de l'engagement de l'OMPI en faveur de la Charte de l'édition en format accessible, les 17 premières publications ont été publiées dans des formats accessibles aux déficients visuels.
- *Culture du service.* Le nouveau Centre de services à la clientèle, présidé par le Directeur général, a commencé à standardiser le traitement des demandes émises par les clients dans les systèmes mondiaux de propriété intellectuelle et d'autres services, y compris au sein des bureaux extérieurs.
- S'agissant des relations extérieures, l'année 2016 a été marquée par le début de la mise en œuvre de plusieurs processus intergouvernementaux et des Nations Unies présentant de l'importance pour le mandat de l'OMPI, à savoir notamment le Programme de développement durable à l'horizon 2030, la troisième Conférence internationale sur le financement du développement (FFD3), l'Accord de Paris dans le cadre de la Convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique (CCNUCC) et la quatorzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED). En tant qu'institution spécialisée des Nations Unies et conformément à son mandat ainsi qu'aux Recommandations n° 30 et n° 40 de son Plan d'action pour le développement, l'OMPI a continué de jouer son rôle en apportant son concours à ces processus grâce à son engagement stratégique et à la fourniture d'informations stabilisées, basées sur des données factuelles et en réagissant dans les meilleurs délais à des demandes spécifiques de contribution et de coopération.
- En tant que membre du Groupe de travail interinstitutions des Nations Unies sur la science, la technologie et l'innovation pour la réalisation des objectifs de développement durable, l'OMPI a participé à l'organisation du premier Forum annuel de collaboration multipartite sur la science, la technologie et l'innovation pour la réalisation des objectifs de développement durable. Ce Forum,

⁶ Résultats quant au rapport intitulé *Indicateurs mondiaux relatifs à la propriété intellectuelle (WIPI)* : 800 nouveaux articles, y compris dans les médias les plus influents du monde et plus de 172 000 vues ("impressions") des tweets sur le lancement du rapport. Résultats quant au rapport intitulé *Indice mondial de l'innovation (GII)* : plus de 7400 nouveaux articles, avec une forte couverture télévisée et plus de 171 000 vues des tweets diffusés sur le compte #GII2016 de l'OMPI.

placé sous le thème "Exploiter le potentiel de la science, de la technologie et de l'innovation pour permettre à tous de réaliser les objectifs de développement durable", a été organisé par le Conseil économique et social (ECOSOC). L'OMPI a également appuyé, en tant qu'observateur, les travaux du Groupe d'experts interinstitutions sur les indicateurs des objectifs de développement durable (IAEG-SDG) et la Commission statistique des Nations Unies, et l'Organisation a mis à la disposition des États membres qui le demandaient ses jeux de données et ses méthodologies en matière de données.

- Le réseau des bureaux extérieurs de l'OMPI fait toujours partie intégrante de l'Organisation, et il a vocation à apporter les services et la coopération de l'OMPI au plus près des États membres, des parties prenantes et des partenaires afin d'accroître l'efficacité et l'efficacités de l'exécution du programme, tout en répondant aux besoins et priorités spécifiques des pays ou régions qu'ils servent. En 2016, les bureaux extérieurs ont concentré leurs efforts sur la promotion des systèmes d'enregistrement international, des plateformes et des solutions opérationnelles de l'OMPI destinées aux offices de propriété intellectuelle, ainsi que sur le renforcement des relations avec diverses parties prenantes.

Objectif stratégique IX : Structure d'appui administratif et financier efficace afin de permettre à l'OMPI d'exécuter ses programmes



■ En bonne voie ■ Pas en bonne voie ■ n.d. pour 2016 ■ Non évaluable ■ Abandonné

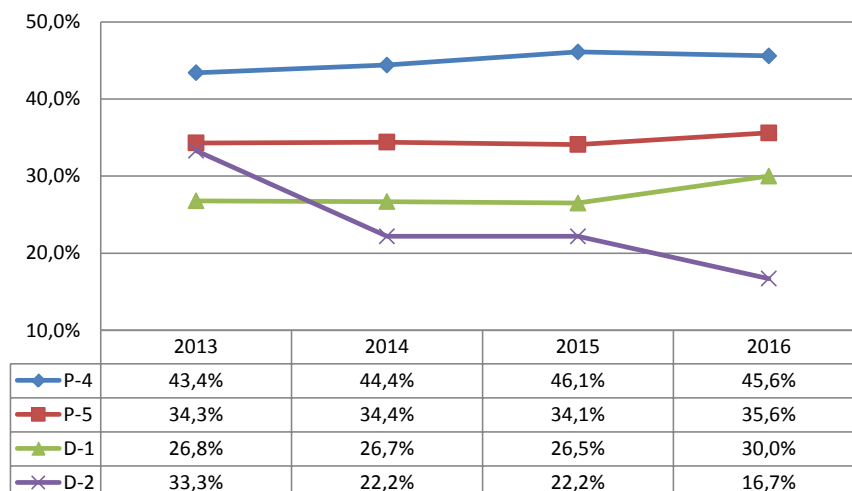
9. La gestion des programmes et des finances de l'OMPI a continué d'être renforcée en 2016 afin que les ressources soient utilisées plus efficacement et que des pratiques optimales soient établies dans un secteur de l'administration ayant trait à la planification, à la gestion des performances et à l'appui à diverses activités opérationnelles dans l'ensemble de l'Organisation.

- L'OMPI a terminé l'année avec un résultat global positif de 32 millions de francs suisses sur la base des normes IPSAS. En 2016, les recettes avant les ajustements IPSAS se sont élevées à 384,7 millions de francs suisses, soit 11,4 millions de francs suisses de plus que l'objectif linéaire de 373,3 millions de francs suisses. Les dépenses budgétaires totales se sont élevées à 322,2 millions de francs suisses, soit 92,6% de l'objectif linéaire de 347,9 millions de francs suisses.
- Les processus annuels de planification du travail ont continué d'être renforcés en 2016, avec l'instauration d'un examen plus systématique de la mise en œuvre du plan de travail, y compris d'examen semestriels et annuels à l'échelle de l'Organisation.
- Plusieurs projets ERP ont progressé, y compris la gestion des talents, la gestion des contacts, la gestion du temps et le libre-service. L'architecture en matière de paiements a fait l'objet d'un examen complet dans le cadre du projet relatif à la gestion des recettes. Les nouvelles indemnités prévues par la CFPI ont été mises en œuvre avec succès, et l'outil de planification de l'OMPI a permis d'améliorer les prévisions de volumes de traduction pour le PCT et la budgétisation en la matière. Les délais de recrutement se sont raccourcis, passant de 26,32 semaines en 2015 à 18,81 semaines en 2016, au fur et à mesure de la stabilisation de l'outil de recrutement Taleo jusqu'à fin 2016.
- L'établissement de rapports sur les risques a été renforcé par la production d'un rapport trimestriel qui donne une vue d'ensemble du portefeuille de risques ainsi que de rapports sur les facteurs

extérieurs qui influent sur l'environnement opérationnel de l'Organisation et sur les risques auxquels elle est exposée.

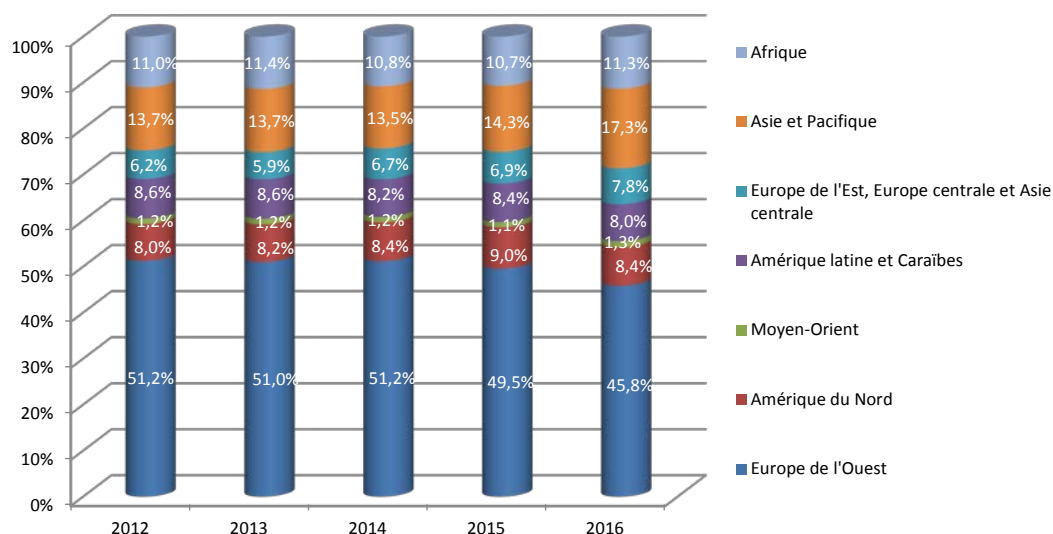
- Des progrès importants ont été accomplis en ce qui concerne le renforcement des contrôles internes de l'OMPI, avec une auto-évaluation systématique des 39 procédures de contrôle au niveau des entités visant à évaluer l'efficacité du contrôle interne et son niveau de maturité. Cela a permis aux hauts fonctionnaires de l'OMPI de signer les lettres de déclaration de responsabilité sur la base de données probantes dans le cadre de la clôture de l'exercice annuel.
- Pour plus de souplesse et pour mieux servir les clients, en 2016 : i) un convertisseur de devises évolutif faisant passer les commissions pour paiement par carte de crédit de 2,2% à 1,4%, réduisant les frais et offrant davantage de choix aux clients a été mis en œuvre; ii) la plateforme e-Pay a été élargie au Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI; iii) le système de compte courant a été amélioré pour simplifier les options de règlement dont disposent les clients et pour faciliter l'ouverture et la gestion de comptes.
- Le remboursement anticipé du prêt contracté auprès de la Banque Cantonale de Genève a été effectué grâce aux fonds propres, ce qui a permis de faire baisser les intérêts versés de 0,3 million de francs suisses. La sécurité et de la diversification des risques ont augmenté pour les opérations courantes grâce à l'accroissement de 33% des contreparties de placement disponibles en 2016 afin d'inclure d'autres banques (Barclays Bank PLC, Crédit Mutuel et Raiffeisen) remplissant les critères de notation de l'OMPI.
- À la suite de la mise en œuvre de la nouvelle politique d'investissement fin 2015, l'appel à propositions (RFP) pour la gestion des fonds d'investissement a été achevé en 2016, et un nouveau RFP a été lancé pour un dépositaire central.
- Parmi les autres initiatives en matière de trésorerie figurent : i) le renforcement de la capacité opérationnelle et l'efficacité accrue de la tarification des transactions opérées dans le cadre de contrats à terme et de *swaps* auprès du Crédit Suisse afin d'inclure UBS, la Société Générale et la *Bank of America*; ii) la détermination de l'état quotidien de la trésorerie de l'OMPI et la prévision des rentrées et des sorties trimestrielles de l'OMPI afin de gérer la situation de liquidité de l'Organisation et les charges induites par les taux d'intérêt négatifs et de veiller à ce que l'Organisation dispose en permanence de ressources de trésorerie suffisantes pour s'acquitter de ses obligations financières; iii) la garantie d'une tarification efficace et l'accroissement de la concurrence pour les opérations de change au comptant avec l'expansion des pourvoyeurs de liquidités sur le marché des changes afin d'inclure la Société Générale et la *Bank of America*.
- Un travail considérable a été effectué en 2016 afin de tisser de nouvelles relations avec les institutions bancaires des pays hôtes des offices extérieurs et de renforcer les relations existantes avec ces institutions, l'objectif étant de faciliter les opérations quotidiennes des bureaux et de renforcer la gestion financière globale.
- La planification des effectifs a été renforcée en 2016 grâce à un processus de planification des effectifs plus stratégique, de haut rang et proactif visant à analyser les lacunes/risques du secteur/programme sur une période de trois à cinq ans et à mieux définir la planification biennale.
- En 2016, l'OMPI a maintenu son engagement à intégrer la dimension paritaire dans ses activités et à respecter un calendrier précis pour assurer l'équilibre entre les sexes au sein de son personnel à tous les niveaux. À cette fin, des marqueurs sexospécifiques ont été intégrés dans les processus de planification. Si le pourcentage de femmes au niveau P4 (45,6%) a baissé d'un point par rapport à 2015, la proportion de femmes aux niveaux P-5 et D-1 a augmenté de 4,3 et 13,2 points de pourcentage respectivement. La tendance à la baisse du nombre de femmes au niveau D-2 s'est confirmée (-5,5 points de pourcentage).

Pourcentage de personnel de la catégorie des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur par sexe au cours de la période 2013-2016



- S'agissant de la diversité géographique, le pourcentage de personnel originaire des régions Afrique, Asie et Pacifique, Europe de l'Est, Europe centrale, Asie centrale et Moyen-Orient a augmenté en 2016, tandis que le pourcentage de personnel originaire des régions Amérique latine et Caraïbes et Amérique du Nord a enregistré une légère diminution. Le pourcentage de personnel originaire d'Europe de l'Ouest a enregistré une baisse plus importante de 3,6 points.

Pourcentage de personnel de la catégorie des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur par région au cours de la période 2012-2016



- Des activités de passation de marchés ont été lancées en 2016 en vue d'optimiser le coût des biens et services achetés par l'OMPI et de rationaliser les processus de l'Organisation, ce qui a permis de réaliser une économie globale de 1,8 million de francs suisses. S'agissant des dépenses de voyage, l'outil de réservation en ligne (OBT) a permis une nouvelle diminution des frais de gestion (92 francs suisses au lieu de 95 précédemment) et du prix moyen des billets (1 315 francs suisses au lieu de 1481 précédemment). Le pourcentage de biens et services d'origine locale acquis pour les activités de développement a augmenté de trois points par rapport à 2015, passant ainsi à 60,3%.
- L'OMPI a remporté le Prix "Green Good Design" 2016 pour sa salle de conférence (grâce à la structure du bois et à l'emploi massif du bois pour les finitions intérieures et extérieures), décerné par l'Athenaeum Museum of Architecture and Design de Chicago. Le fournisseur d'électricité a également remis à l'OMPI une attestation de fourniture d'énergie hydraulique 100% suisse pour la

période 2015-2017, un choix que l'OMPI a fait pour contribuer au développement des énergies renouvelables.

- S'agissant des technologies de l'information et de la communication, l'année 2016 a été marquée par les améliorations suivantes : une économie de 300 000 francs suisses réalisée grâce à la mise en œuvre d'une nouvelle politique de sauvegarde fin 2015, ce qui a permis de réduire le volume de stockage de données nécessaire; une réduction de plus de 30% du nombre d'incidents du TIC à impact moyen ou fort; les améliorations apportées à la résilience de l'infrastructure des TIC et à la continuité de services en vue de l'intégration des services vitaux restants tels que le système externe de gestion de l'authentification et des accès et les services de réseau et d'impression; le déploiement d'une nouvelle plateforme de reprise des opérations TIC après un sinistre, dédiée au système de messagerie électronique; l'accès de deux autres bureaux extérieurs (Bureau de l'OMPI en Chine et Bureau de l'OMPI au Brésil) à la solution "*Global Office Architecture (GOA)*", destinée aux bureaux extérieurs de l'OMPI.
- La version révisée de la Charte de la supervision interne a été approuvée par l'Assemblée générale de l'OMPI en octobre 2016. Les modifications suivantes ont été adoptées à cette occasion : i) dispositions détaillées en ce qui concerne les enquêtes sur les allégations de fautes menées par le Directeur général, les vice-directeurs généraux, les sous-directeurs généraux et le directeur de la DSI; ii) amélioration et clarification de la définition de l'indépendance de la DSI aux niveaux opérationnel et fonctionnel; iii) possibilité pour les États membres d'avoir accès à la version intégrale des rapports d'audit et d'évaluation et des rapports de gestion expurgés/non consultables.
- Le Secrétariat a continué de mettre en œuvre efficacement la politique linguistique de l'OMPI en élargissant la couverture en six langues aux groupes de travail, de manière progressive et dans un souci de rentabilité. Conformément au calendrier établi par les États membres, la couverture a été élargie en 2016 : i) au Groupe de travail chargé d'élaborer un règlement d'exécution commun à l'Arrangement de Lisbonne et à l'Acte de Genève de l'Arrangement de Lisbonne; ii) au Comité d'experts de l'Union de l'IPC.
- En 2016, les frais postaux ont diminué de 9% sous l'effet de plusieurs facteurs concomitants, à savoir des mesures d'amélioration de la rentabilité, une sensibilisation accrue du personnel et un nombre réduit d'envois postaux.
- Dans le domaine de l'assurance informatique, dans le cadre du processus d'amélioration continue voulu par la norme ISO 27001, en octobre 2016, la certification ISO 27001 a été renouvelée pour les opérations du PCT, du système de Madrid et du système de La Haye, et elle a été élargie aux activités du Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI. Aucun défaut de conformité majeur ou mineur n'a été relevé.
- Dans le domaine de la sécurité informatique, des initiatives visant à sensibiliser davantage les utilisateurs aux menaces informatiques et à former le personnel des TIC sur les questions de sécurité informatique ont été mises en place. Une nouvelle formation assistée par ordinateur (FAO) obligatoire sur les notions élémentaires de sécurité informatique a été lancée en octobre, et plus de 70% du personnel et des sous-traitants ont suivi cette formation en 2016. L'ISAEP a également simulé quatre campagnes d'hameçonnage qui ont permis de sensibiliser encore davantage les utilisateurs aux menaces informatiques, comme en témoigne la forte augmentation du pourcentage d'utilisateurs signalant des tentatives d'hameçonnage (46% en moyenne en 2016 contre 25% en 2015).
- Le contexte de sûreté et de sécurité dans lequel l'OMPI a évolué en 2016 est resté globalement compliqué, mais généralement stable dans les pays où l'Organisation est présente. La sécurité des fonctionnaires de l'OMPI lors de leurs déplacements à l'étranger est restée un sujet essentiel de préoccupation en 2016, car une certaine instabilité et des événements mettant en jeu la sécurité ont touché plusieurs régions dans lesquelles les fonctionnaires se sont rendus. D'autres mesures de sûreté et de sécurité ont été mises en œuvre en 2016, dont le renforcement de la collaboration de l'Organisation avec le gouvernement hôte.

III. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES MESURES DE MAÎTRISE DES COÛTS EN 2016

MESURES DE MAÎTRISE DES COÛTS MISES EN ŒUVRE EN 2016 (Montants en francs suisses)

| Domaine | Économies totales 2015* | Économies totales 2016** | Économies au coût unitaire 2015 | Économies au coût unitaire 2016*** | Commentaires |
|--|-------------------------|--------------------------|--|--|---|
| 1. Systèmes d'enregistrement | | | | | |
| Coût unitaire du traitement des demandes selon le PCT | | | Hausse de 73 francs suisses (+11%), de 662 francs suisses en 2014 à 735 francs suisses en 2015 | Baisse de 50 francs suisses (-6,8%), de 735 francs suisses en 2015 à 685 francs suisses en 2016 | Baisse des coûts globaux de traitement des demandes selon le PCT, avec pour résultat une diminution de 2,3% du coût total de production, combinée à une hausse de 4,7% du nombre de demandes. |
| Coût unitaire du traitement des opérations dans le cadre du système de Madrid | | | Baisse de 94 francs suisses (-11,2%), de 837 francs suisses en 2014 à 743 francs suisses en 2015 | Légère hausse de trois francs suisses (+0,4%), de 743 francs suisses en 2015 à 746 francs suisses en 2016 | Baisse du coût du traitement d'un nouvel enregistrement international / des renouvellements sous le système de Madrid |
| Coût unitaire du traitement des opérations dans le cadre du système de La Haye | | | Baisse de 29 francs suisses (-8%), de 366 francs suisses en 2014 à 337 francs suisses en 2015. Baisse de 330 francs suisses (-22,3%) par document enregistré, de 1483 francs suisses en 2014 à 1153 francs suisses en 2015 | Hausse de 106 francs suisses (+31%), de 337 francs suisses en 2015 à 443 francs suisses en 2016. Baisse de 19 francs suisses (+2%) par document enregistré, de 1153 francs suisses en 2015 à 1172 francs suisses en 2016 | La hausse des coûts unitaires s'explique par les améliorations apportées à la méthode de calcul du coût unitaire, donnant lieu à une meilleure répartition des coûts entre les systèmes d'enregistrement de Madrid et de La Haye (pour plus d'informations, veuillez consulter l'annexe relative aux indicateurs de La Haye). |

Rapport sur l'exécution du programme en 2016

| Domaine | Économies totales 2015* | Économies totales 2016** | Économies au coût unitaire 2015 | Économies au coût unitaire 2016*** | Commentaires |
|--|-------------------------|--------------------------|--|---|--|
| 2. Voyages | | | | | |
| Frais de voyage pour le congé dans les foyers | 267 000 | 1 091 811 | | | Après la période de transition 2014/2015, l'année 2016 a bénéficié de la mise en œuvre complète de la nouvelle politique concernant le congé dans les foyers, générant ainsi d'importantes économies entre le billet économique et l'ancien billet business. |
| Frais de voyage pour mission (moyenne globale du prix d'un billet) | | | Réduction de 7,3%, à 1481 francs suisses en 2015 | Réduction de 11,2%, à 1315 francs suisses en 2016 | La baisse constatée en 2016 est due à la mise en place d'outils de voyage de nouvelle technologie (réservation en ligne) et de formations visant à encourager l'achat à l'avance des billets. De même, la réduction du nombre de voyages effectués aussi bien par le personnel qu'en dehors (moins 7,9% par rapport à 2015) a contribué à une compression globale des frais de voyage. |
| Commissions de l'agent de voyages | | | 95 francs suisses | 92 francs suisses | La diminution des frais de transaction payés au PNUD et à l'agence de voyages est surtout due au recours accru à la réservation en ligne (69% des billets ont été achetés au moyen de ce système). |
| 3. Locaux | | | | | |
| Dépenses liées aux consommations d'énergie | 75 000 | 33 800 | | | La diminution de la consommation d'électricité est la conséquence de l'installation, en 2015, du système de refroidissement par les eaux du lac Léman, qui ne nécessite aucun système supplémentaire pour diminuer la température de l'eau. Les économies réalisées pour le bâtiment du PCT se sont ainsi élevées à 33 800 francs suisses en 2016. |
| Frais de consommation d'éclairage | 45 000 | 25 610 | | | Les économies découlent de la mise en place de luminaires avec détecteur de présence, d'ampoules économiques, d'un éclairage minuté dans le parking et d'armoires électriques plus efficaces. |
| Frais de consommation d'eau | 125 500 | 2 500 | | | La diminution de la consommation d'eau est due à l'utilisation de l'eau du lac en lieu et place du réseau de distribution. Aucune économie substantielle n'a été réalisée en 2016, la baisse de la consommation ayant été compensée par la légère hausse des tarifs de l'eau. |

| Domaine | Économies totales 2015* | Économies totales 2016** | Économies au coût unitaire 2015 | Économies au coût unitaire 2016*** | Commentaires |
|---|-------------------------|--------------------------|--|---|--|
| Frais de consommation d'électricité | 164 000 | - | | | Pas d'économies supplémentaires en 2016 par rapport à 2015. Toutefois, les coûts en 2016 sont basés sur des tarifs moins élevés, fixés dans un contrat en janvier 2015 pour une période de trois ans. Si l'on prenait les tarifs précédents comme niveau de référence, on aurait réalisé 155 000 francs suisses d'économies en 2016. |
| Coût des zones de stockage (fin des baux) | 54 150 | - | | | Pas d'économies supplémentaires en 2016, étant donné qu'aucun des baux de zones de stockage restants ne devait prendre fin en 2016. |
| Frais de parking ("Parking des Nations") | 123 492 | 25 280 | | | En 2015, les économies découlaient de la résiliation de 52 abonnements dans le Parking des Nations en 2015. En 2016, les économies découlaient de la résiliation de 35 abonnements supplémentaires dans le Parking des Nations en 2016. |
| Frais de parking (bâtiment CAM) | 8 340 | 29 190 | | | En 2015, les économies découlaient de la résiliation de cinq abonnements dans le parking du bâtiment CAM en 2015. En 2016, les économies découlaient de la résiliation de 30 abonnements supplémentaires dans le parking du bâtiment CAM en 2016. |
| Frais de fournitures de bureau | 9 269 | - | | | Pas d'économies en 2016. L'utilisation de fournitures de bureau est restée stable en 2016 par rapport à 2015. |
| 4. TIC | | | | | |
| Frais de communication mobile | 227 540 | 45 253 | Diminution des frais d'abonnement mobile mensuel moyen de 177 francs suisses en 2013 à 115 francs suisses en 2015 (soit une baisse de 35%) | Diminution des frais d'abonnement mobile mensuel moyen de 115 francs suisses en 2015 à 108 francs suisses en 2016 (soit une baisse de 6%) | 2015 : le total des dépenses s'élevait à 522 276 francs suisses (soit 378 abonnements en moyenne tout au long de l'année). 2016 : le total des dépenses s'élevait à 477 023 francs suisses (soit 370 abonnements en moyenne tout au long de l'année). |

Rapport sur l'exécution du programme en 2016

| Domaine | Économies totales 2015* | Économies totales 2016** | Économies au coût unitaire 2015 | Économies au coût unitaire 2016*** | Commentaires |
|---------------------------------|-------------------------|--------------------------|---|--|---|
| Frais de gestion des courriels | 70 000 **** | 38 675 | | | Les économies viennent de la réduction du nombre de messageries électroniques, passant d'une moyenne de 3300 en 2015 à une moyenne de 2650 en 2016 (politique mise en œuvre au quatrième trimestre 2015). Le coût total de gestion des messageries est passé de 288 182 francs suisses à 291 258 francs suisses en 2016. Cette hausse est due à l'ajout de services, tels que l'historique et la recherche avancée. |
| Frais de sauvegarde des données | s.o. | 300 000 | | | La mise en œuvre d'une nouvelle politique de sauvegarde au troisième trimestre 2015 a conduit à une réduction du volume de données à stocker, ce qui représente une baisse des coûts de 25 000 francs suisses par mois. Un schéma linéaire d'économies mensuelles est prévu pour 2016. On a multiplié les économies mensuelles par 12 pour obtenir le chiffre indiqué de 300 000 francs suisses. |
| 5. Autres domaines | | | | | |
| Frais de traduction | 601 084 | 313 587 | Réduction du coût au mot de 0,02 franc suisse, passant de 0,59 franc suisse en 2014 à 0,57 franc suisse en 2015 | Nouvelle réduction du coût au mot de 0,02 franc suisse, passant de 0,57 franc suisse en 2015 à 0,55 franc suisse en 2016 | Ces économies sont dues à la renégociation des contrats avec les traducteurs externes, à de nouveaux appels d'offres pour l'arabe, le chinois et le russe, ainsi qu'à l'utilisation d'outils terminologiques et d'aide à la traduction. |
| Frais d'impression | 399 000 | 26 947 | Coût par page de 0,153 franc suisse en 2015, identique à 2014 | Hausse du coût par page à 0,161 franc suisse en 2016 (+5% par rapport à 2015) | Bien que le coût total de l'imprimerie ait baissé en 2016 (2,4 millions de francs suisses en 2016 contre 2,58 millions en 2015), le nombre de copies imprimées a été réduit en augmentant la marge (14,9 millions de copies en 2016 contre 16,9 millions en 2015), avec pour conséquence une hausse du coût par page en 2016. |
| Frais d'envoi | 189 367 | 135 477 | | | Baisse de 9% des frais d'envoi en 2016 (1 381 137 francs suisses) par rapport à 2015 (1 516 614 francs suisses). |

| Domaine | Économies totales 2015* | Économies totales 2016** | Économies au coût unitaire 2015 | Économies au coût unitaire 2016*** | Commentaires |
|--|-------------------------|--------------------------|---------------------------------|------------------------------------|--|
| Coût des agents de sécurité | 708 739 | (160 163) | | | Le montant du contrat de base est passé de 3,13 millions de francs suisses en 2015 à 3,07 millions en 2016, alors que le coût de la capacité de déploiement rapide augmentait de 143 352 francs suisses à 359 807 francs suisses, avec pour résultat une hausse globale des coûts de 160 163 francs suisses en 2016. |
| Assurance accidents du travail pour le personnel | 200 000 | (55 000) | | | La hausse des coûts en 2016 par rapport à 2015 s'explique par le changement d'assureur en 2016 et les améliorations ainsi apportées à la qualité et à l'éventail de services par rapport à 2015. |
| Achats de biens et services | 3 826 361 | 1 801 919 | | | L'ensemble des économies réalisées est une combinaison d'économies générées par le groupe ACA pour un montant de 760 901 francs suisses et de négociations de ristournes sur des contrats pour un montant de 1 062 892 francs suisses. Les économies sont calculées en annualisant la remise négociée sur le prix d'origine ou le prix de catalogue pour obtenir un chiffre sur une période de 12 mois. |

* On trouvera des informations sur les mesures de maîtrise des coûts réalisées en 2015 dans le rapport sur l'exécution du programme en 2014-2015, partie V.

** Économies annuelles en 2016 par rapport à 2015.

*** Baisse du coût unitaire en 2016 par rapport à 2015.

**** Représente les économies annualisées (12 mois) estimées, basées sur l'extrapolation des économies mensuelles constatées au quatrième trimestre 2015.

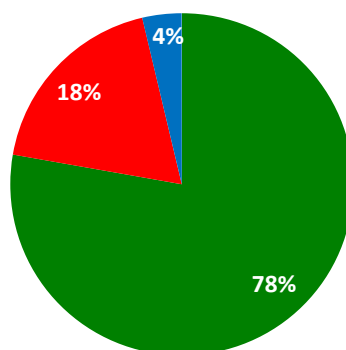
IV. APERÇU DES PROGRÈS RÉALISÉS EN 2016 PAR OBJECTIF STRATÉGIQUE

OBJECTIF STRATÉGIQUE I

ÉVOLUTION ÉQUILIBRÉE DU CADRE NORMATIF INTERNATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Tableau de bord de l'exécution du programme à mi-parcours (2016)

Le tableau de bord ci-dessous présente un résumé de l'état d'avancement de la réalisation des résultats en 2016, telle que mesurée par les indicateurs au titre des programmes contribuant à cet objectif stratégique.



■ En bonne voie ■ Pas en bonne voie ■ n.d. pour 2016 ■ Non évaluable ■ Abandonné

| Résultats escomptés | Indicateurs d'exécution | Programme(s) concerné(s) | Code de couleurs |
|--|---|--------------------------|------------------|
| I.1 Renforcement de la coopération entre les États membres en ce qui concerne l'élaboration de cadres normatifs internationaux équilibrés dans le domaine de la propriété intellectuelle | Niveau de satisfaction des participants des ateliers ou séminaires organisés sur des thèmes spécifiques relatifs aux brevets | Programme 1 | ● |
| | Niveau de satisfaction des participants du Programme d'aide aux inventeurs | Programme 1 | ● |
| | État d'avancement de la mise en œuvre des travaux convenus selon l'ordre du jour du SCP | Programme 1 | ● |
| | Nombre de ratifications du Traité de Singapour ou d'adhésions à ce traité | Programme 2 | ● |
| | | Programme 20 | ● |
| | Progrès visant à parvenir à un accord sur les points en cours de l'ordre du jour du SCT | Programme 2 | ● |
| | Avancement de l'exécution des plans de travail convenus conformément à l'ordre du jour du SCCR | Programme 3 | ● |
| | Progrès accomplis en vue de la mise en œuvre des activités d'établissement de normes sur la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et aux expressions culturelles traditionnelles, conformément à la décision des États membres | Programme 4 | ● |
| Nombre de ratifications du Traité de Beijing ou d'adhésions à ce traité | Programme 20 | ● | |
| Nombre de ratifications des traités Internet ou d'adhésions à ces traités | Programme 20 | ● | |

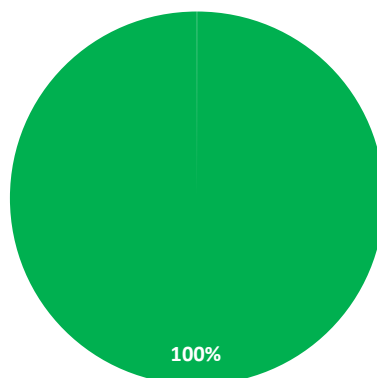
| Résultats escomptés | Indicateurs d'exécution | Programme(s) concerné(s) | Code de couleurs |
|--|---|--------------------------|------------------|
| I.2 Cadres législatifs, réglementaires et politiques de propriété intellectuelle adaptés et équilibrés | Nombre de ratifications du Traité de Marrakech ou d'adhésions à ce traité | Programme 20 | ● |
| | Pourcentage de bénéficiaires ayant trouvé utiles les informations fournies concernant les principes et les pratiques juridiques des systèmes des brevets, des modèles d'utilité et des circuits intégrés, y compris les éléments de flexibilité | Programme 1 | ● |
| | Nombre et pourcentage d'États membres satisfaits des conseils juridiques et pratiques fournis | Programme 1 | ● |
| | Nombre et pourcentage d'États membres et d'organisations régionales ayant donné un retour d'information positif sur les conseils législatifs fournis dans le domaine des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques | Programme 2 | ● |
| | Pourcentage de pays ayant donné un retour d'information positif sur les conseils législatifs fournis par l'OMPI | Programme 3 | ● |
| | Nombre de pays ayant ratifié le Traité de Beijing ou y ayant adhéré | Programme 3 | ● |
| | Nombre de pays ayant ratifié le Traité de Marrakech ou y ayant adhéré | Programme 3 | ● |
| | Nombre de ratifications ou d'adhésions relatives aux traités de droit d'auteur en vigueur, notamment la Convention de Berne, la Convention de Rome et les traités Internet | Programme 3 | ● |
| | Nombre ou pourcentage de pays ayant donné un retour d'information positif sur les conseils fournis par l'OMPI dans le domaine législatif et de la politique générale | Programme 9 | ● |
| | Nombre de ratifications de traités administrés par l'OMPI | Programme 10 | ● |
| | Nombre de pays en transition ayant actualisé leurs lois et réglementations | Programme 10 | ● |
| | Nombre de pays ayant adopté ou mis en œuvre une stratégie nationale de promotion du respect de la propriété intellectuelle, ou étant engagés dans un tel processus, avec l'assistance de l'OMPI | Programme 17 | ● |
| | Nombre de pays ou d'organisations régionales ayant adopté ou modifié leurs cadres de référence aux fins de l'application effective des droits de propriété intellectuelle au regard du titre III de l'Accord sur les ADPIC et de la recommandation n° 45 du Plan d'action pour le développement, ou s'appropriant à le faire, suite à l'assistance fournie par l'OMPI | Programme 17 | ● |
| | Nombre et éventail de parties prenantes (offices de propriété intellectuelle, services chargés de l'application du droit de la concurrence, organisations intergouvernementales et ONG compétentes) ayant engagé un dialogue avec l'OMPI | Programme 18 | ● |
| Nombre de pays demandant à l'OMPI une contribution dans le domaine de la propriété intellectuelle en rapport avec des questions relatives à la politique en matière de concurrence | Programme 18 | ● | |

Rapport sur l'exécution du programme en 2016

| Résultats escomptés | Indicateurs d'exécution | Programme(s) concerné(s) | Code de couleurs |
|---|---|--------------------------|------------------|
| I.3 Protection renforcée des emblèmes d'États et des noms et emblèmes d'organisations internationales intergouvernementales | Nombre de signes contenus dans la base de données relative à l'article 6ter | Programme 2 | ● |
| I.4 Intérêt croissant pour l'OMPI en tant qu'instance d'analyse des questions relatives à la protection internationale des brevets, modèles d'utilité, schémas de configuration (topographies) de circuits intégrés et informations confidentielles | Pourcentage de bénéficiaires ayant trouvé utiles les informations fournies concernant les principes et les pratiques juridiques relatifs à la protection des brevets, modèles d'utilité, schémas de configuration (topographies) de circuits intégrés et renseignements confidentiels | Programme 1 | ● |

PROGRAMME 1 DROIT DES BREVETS

Chef de programme M. J. Sandage



■ En bonne voie ■ Pas en bonne voie ■ n.d. pour 2016 ■ Non évaluable ■ Abandonné

Résultat escompté : I.1 Renforcement de la coopération entre les États membres en ce qui concerne l'élaboration de cadres normatifs internationaux équilibrés dans le domaine de la propriété intellectuelle

| Indicateurs d'exécution | Niveaux de référence | Objectifs visés | Données relatives à l'exécution | Code d'évaluation |
|--|--|-------------------------------|---|----------------------|
| État d'avancement de la mise en œuvre des travaux convenus selon l'ordre du jour du SCP | <p><i>Niveau de référence actualisé à fin 2015 :</i> Le SCP a concentré ses efforts sur les progrès relatifs aux cinq points inscrits à l'ordre du jour de ses sessions et a fait progresser ses débats, par exemple, en préparant des études, en collectant des informations sur les législations et les pratiques nationales et en favorisant les échanges sur les données d'expérience nationales entre les États membres. Les délibérations ont eu lieu sur la base des propositions présentées par les délégations (12) et des documents établis par le Secrétariat (27) au cours de l'exercice biennal</p> <p><i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2016-2017 :</i> État d'avancement des travaux menés au sein du comité dans le rapport sur la vingt et unième session du SCP</p> | Résultats convenus par le SCP | Le SCP a tenu deux sessions en 2016 (SCP 24 et 25). Les résultats convenus lors des sessions précédentes (SCP/23 <i>Résumé présenté par la présidente</i> ⁷ , paragraphes 20 et 21 et SCP/24 <i>Résumé présenté par la présidente</i> ⁸ , paragraphe 17) ont été pleinement pris en compte lors des sessions suivantes (SCP/24 ⁹ et SCP/25 ¹⁰) | En bonne voie |
| Niveau de satisfaction des participants des ateliers ou séminaires organisés sur des thèmes spécifiques relatifs aux brevets | <p><i>Niveau de référence actualisé à fin 2015 :</i> 96,85%</p> <p><i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2016-2017 :</i> 92,75% – enquête de 2014</p> | 90% | 89% sur la base de 276 réponses données par les participants de 11 séminaires (Afrique (1), pays arabes (1), Asie et Pacifique (4), Amérique latine et Caraïbes (4), autres (1)) | En bonne voie |

⁷ Résumé présenté par la présidente : [SCP/23/5](#).

⁸ Résumé présenté par la présidente : [SCP/24/5](#).

⁹ Ibid.

¹⁰ Résumé présenté par la présidente : [SCP/25/5](#).

Rapport sur l'exécution du programme en 2016

| | | | | |
|--|---|-----|---|----------------------|
| Niveau de satisfaction des participants du programme d'aide aux inventeurs | <i>Niveau de référence actualisé à fin 2015 : 90% de satisfaction d'après une enquête réalisée auprès des membres du Comité directeur</i> | 90% | 84% sur la base de quatre réponses données par des inventeurs et de sept réponses données par d'autres participants | En bonne voie |
|--|---|-----|---|----------------------|

Niveau de référence initial dans le programme et budget 2016-2017 : n.d.

Résultat escompté : I.2 Cadres législatifs, réglementaires et politiques de propriété intellectuelle adaptés et équilibrés

| Indicateurs d'exécution | Niveaux de référence | Objectifs visés | Données relatives à l'exécution | Code d'évaluation |
|---|--|-----------------|--|----------------------|
| Pourcentage de bénéficiaires ayant trouvé utiles les informations fournies concernant les principes et les pratiques juridiques des systèmes des brevets, des modèles d'utilité et des circuits intégrés, y compris les éléments de flexibilité | <i>Niveau de référence actualisé à fin 2015 : 95,24% sur la base de 24 réponses</i> <i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2016-2017 : 7 pays/participants (85,7%) – enquête de 2014</i> | 90% | 100% sur la base de 24 réponses données par les participants de deux activités de formation (Biélorus et Philippines) | En bonne voie |
| Nombre et pourcentage d'États membres satisfaits des conseils juridiques et pratiques fournis | <i>Niveau de référence actualisé à fin 2015 : En 2014-2015, neuf États membres ont déclaré en moyenne un taux de satisfaction de 94% Afrique (3), pays arabes (1), Asie et Pacifique (2), certains pays en Europe et en Asie (2), Amérique latine et Caraïbes (1).</i> <i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2016-2017 : 8 États membres (90%) – enquête de 2014</i> | 90% | Taux de satisfaction de 92% sur la base de sept États membres (Afrique (1), pays arabes (1), Asie et Pacifique (2), Amérique latine et Caraïbes (3)) | En bonne voie |

Résultat escompté : I.4 Intérêt croissant pour l'OMPI en tant qu'instance d'analyse des questions relatives à la protection internationale des brevets, modèles d'utilité, schémas de configuration (topographies) de circuits intégrés et informations confidentielles

| Indicateurs d'exécution | Niveaux de référence | Objectifs visés | Données relatives à l'exécution | Code d'évaluation |
|---|----------------------|-----------------|---------------------------------|----------------------|
| Pourcentage de bénéficiaires ayant trouvé utiles les informations fournies concernant les principes et les pratiques juridiques relatifs à la protection des brevets, modèles d'utilité, schémas de configuration (topographies) de circuits intégrés et renseignements confidentiels | n.d. | 90% | 81% sur la base de 18 réponses | En bonne voie |

Utilisation des ressources au titre du programme 1

Budget et dépenses effectives (par résultat)
(en milliers de francs suisses)

| Numéro et description du résultat escompté | Budget 2016-2017 7 approuvé | Budget 2016-2017 7 après virements | Dépenses 2016 * |
|--|--------------------------------|--|--------------------|
| I.1 Renforcement de la coopération entre les États membres en ce qui concerne l'élaboration de cadres normatifs internationaux équilibrés dans le domaine de la propriété intellectuelle | 2 239 | 2 721 | 1 267 |
| I.2 Cadres législatifs, réglementaires et politiques adaptés et équilibrés en matière de propriété intellectuelle | 2 559 | 2 130 | 1 150 |
| I.4 Intérêt croissant pour l'OMPI en tant qu'instance d'analyse des questions relatives à la protection internationale des informations confidentielles | 494 | 368 | 164 |
| Total | 5 291 | 5 219 | 2 581 |

*Les chiffres des dépenses pour 2016 sont préliminaires, sous réserve d'audit par les vérificateurs externes des comptes

Budget et dépenses effectives (dépenses de personnel et autres dépenses)
(en milliers de francs suisses)

| | Budget 2016-2017 approuvé | Budget 2016-2017 après virements | Dépenses 2016* | Taux d'utilisation (%) |
|-------------------------|------------------------------|-------------------------------------|----------------|------------------------------|
| Ressources en personnel | 3 953 | 3 888 | 1 928 | 50% |
| Autres ressources | 1 339 | 1 331 | 653 | 49% |
| Total | 5 291 | 5 219 | 2 581 | 49% |

*Les chiffres des dépenses pour 2016 sont préliminaires, sous réserve d'audit par les vérificateurs externes des comptes

NOTE : Le budget 2016-2017 après virements tient compte des virements effectués au 8 mars 2017 pour répondre aux besoins durant l'exercice biennal 2016-2017 conformément à l'article 5.5 du Règlement financier.

A. Budget 2016-2017 après virements

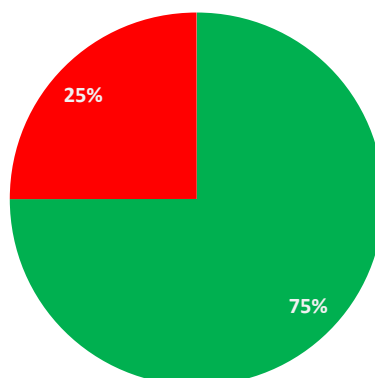
1.1 La légère diminution nette des ressources en personnel par rapport au budget 2016-2017 approuvé a résulté, d'une part : i) du transfert temporaire d'un conseiller juridique principal au programme 3 (Droit d'auteur et droits connexes), tel qu'indiqué au résultat escompté I.2 (Conseils en matière de législation); ii) du redéploiement, vers d'autres priorités de l'Organisation, des économies dégagées au titre du personnel dans le programme et, d'autre part, des fonds supplémentaires alloués au programme pour la régularisation des personnes exerçant des fonctions continues, tel qu'indiqué au résultat escompté I.1 (Renforcement de la coopération entre les États membres). La diminution des ressources autres que pour le personnel était due au transfert des ressources pour les stages vers le DGRH (programme 23), qui gère les stagiaires de manière centralisée.

B. Utilisation du budget 2016-2017

1.2 L'utilisation du budget se situait dans la fourchette prévue des 40 à 60% pour la première année de l'exercice biennal.

PROGRAMME 2 MARQUES, DESSINS ET MODÈLES INDUSTRIELS ET INDICATIONS GÉOGRAPHIQUES

Chef de programme Mme B. Wang



■ En bonne voie ■ Pas en bonne voie ■ n.d. pour 2016 ■ Non évaluable ■ Abandonné

Résultat escompté : I.1 Renforcement de la coopération entre les États membres en ce qui concerne l'élaboration de cadres normatifs internationaux équilibrés dans le domaine de la propriété intellectuelle

| Indicateurs d'exécution | Niveaux de référence | Objectifs visés | Données relatives à l'exécution | Code d'évaluation |
|---|---|-------------------------------|--|--------------------------|
| Progrès visant à parvenir à un accord sur les points en cours de l'ordre du jour du SCT | <p><i>Niveau de référence actualisé à fin 2015 :</i> État d'avancement des travaux du SCT à la fin de 2015 selon le document SCT/34/7</p> <p><i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2016-2017 :</i> État d'avancement des travaux du SCT à la fin de 2015 selon les documents de travail pertinents</p> | Résultats convenus par le SCT | <p>L'Assemblée générale de l'OMPI de 2016 a décidé que, à sa prochaine session en octobre 2017, elle poursuivra l'examen de la question de la convocation d'une conférence diplomatique pour l'adoption du traité sur le droit des dessins et modèles pour la fin du premier semestre de 2018 (document A/56/16 Add.4¹¹)</p> <p>Lors de sa trente-sixième session, le SCT a :</p> <ul style="list-style-type: none"> - examiné une compilation des réponses au Questionnaire sur les dessins et modèles d'interfaces utilisateurs graphiques, d'icônes et de polices/fontes de caractères (document SCT/36/2 Rev.¹²); - examiné des domaines de convergence possibles concernant la protection des noms de pays contre leur enregistrement et leur utilisation en tant que marques (document SCT/35/4¹³); et - décidé qu'une séance d'informations sur les | Pas en bonne voie |

¹¹ Rapport de synthèse : point 14 de l'ordre du jour unifié : [A/56/16 Add.4](#).

¹² Compilation des réponses au Questionnaire sur les dessins et modèles d'interfaces utilisateurs graphiques, d'icônes et de polices/fontes de caractères : [SCT/36/2 Rev.](#)

¹³ Protection des noms de pays contre leur enregistrement et leur utilisation en tant que marques : pratiques, approches et domaines de convergence possibles : [SCT/35/4](#).

indications géographiques aura lieu à sa trente-septième session, et ensuite d'autres débats auront lieu au sujet de son programme de travail à cet égard (paragraphe 15 du document SCT/36/5¹⁴).

| | | | | |
|--|--|---|--|-----------------------------|
| <p>Nombre de ratifications du Traité de Singapour ou d'adhésions à ce traité</p> | <p><i>Niveau de référence actualisé à fin 2015 :</i> Un total de 38 parties contractantes</p> <p><i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2016-2017 :</i> Sept nouvelles parties contractantes 2014 : Bélarus, Belgique, Irak, Luxembourg, Office Benelux de la propriété intellectuelle (OBPI), Pays-Bas et Tadjikistan, ce qui porte le total des parties contractantes à 38 à la fin de 2014.</p> | <p>Huit nouvelles ratifications/adhésions</p> | <p>Sept nouvelles parties contractantes : Bénin, Irlande, Japon, Mali, République de Corée, République populaire démocratique de Corée et Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI) Un total de 45 parties contractantes à la fin de 2016</p> | <p>En bonne voie</p> |
|--|--|---|--|-----------------------------|

Résultat escompté : I.2 Cadres législatifs, réglementaires et politiques de propriété intellectuelle adaptés et équilibrés

| Indicateurs d'exécution | Niveaux de référence | Objectifs visés | Données relatives à l'exécution | Code d'évaluation |
|---|---|---|--|-----------------------------|
| <p>Nombre et pourcentage d'États membres/organisations régionales ayant donné un retour d'information positif sur l'utilité des conseils fournis en matière de législation dans le domaine des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques</p> | <p><i>Niveau de référence actualisé à fin 2015 :</i> Dix États membres ou organisations régionales ont donné un retour d'information. Tous (100%) ont fait part de leur satisfaction à l'égard des conseils fournis.</p> <p><i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2016-2017 :</i> 2014 : des conseils ont été fournis à 20 États membres ou organisations régionales. Sept États membres ou organisations régionales ont donné un retour d'information. Tous (100%) ont fait part de leur satisfaction à l'égard des conseils fournis.</p> | <p>90% des répondants satisfaits des conseils fournis</p> | <p>Des conseils ont été fournis à 12 États membres. Deux États membres ont donné un retour d'information. Tous (100%) ont fait part de leur satisfaction à l'égard des conseils fournis.</p> | <p>En bonne voie</p> |

Résultat escompté : I.3 Protection renforcée des emblèmes d'États et des noms et emblèmes d'organisations internationales intergouvernementales

| Indicateurs d'exécution | Niveaux de référence | Objectifs visés | Données relatives à l'exécution | Code d'évaluation |
|---|--|---|---|-----------------------------|
| <p>Nombre de signes contenus dans la base de données sur l'article 6ter</p> | <p><i>Niveau de référence actualisé à fin 2015 :</i> Nombre de signes contenus dans la base de données sur l'article 6ter à la fin 2015 : 3157</p> <p><i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2016-2017 :</i> 3103 (au 15 avril 2015)</p> | <p>120 nouveaux signes publiés au cours de l'exercice biennal</p> | <p>137 nouveaux signes publiés</p> <p>Un total de 3294 signes est contenu dans la base de données <i>Express</i> sur l'article 6ter la fin 2016</p> | <p>En bonne voie</p> |

¹⁴ Résumé présenté par le président : [SCT/36/5](#).

Utilisation des ressources au titre du programme 2

Budget et dépenses effectives (par résultat)
(en milliers de francs suisses)

| Numéro et description du résultat escompté | Budget 2016-2017 7 approuvé | Budget 2016-2017 7 après virements | Dépenses 2016 * |
|--|--------------------------------|---------------------------------------|--------------------|
| I.1 Renforcement de la coopération entre les États membres en ce qui concerne l'élaboration de cadres normatifs internationaux équilibrés dans le domaine de la propriété intellectuelle | 3 210 | 3 439 | 1 472 |
| I.2 Cadres législatifs, réglementaires et politiques adaptés et équilibrés en matière de propriété intellectuelle | 1 100 | 939 | 440 |
| I.3 Protection renforcée des emblèmes d'États et des noms et emblèmes d'organisations internationales intergouvernementales | 544 | 560 | 287 |
| III.4 Mécanismes et programmes de coopération renforcés, adaptés aux besoins des pays en développement et des PMA | 0 | 109 | 93 |
| Total | 4 854 | 5 047 | 2 293 |

*Les chiffres des dépenses pour 2016 sont préliminaires, sous réserve d'audit par les vérificateurs externes des comptes

Budget et dépenses effectives (dépenses de personnel et autres dépenses)
(en milliers de francs suisses)

| | Budget 2016-2017 approuvé | Budget 2016-2017 après virements | Dépenses 2016* | Taux d'utilisation (%) |
|-------------------------|------------------------------|-------------------------------------|----------------|------------------------------|
| Ressources en personnel | 4 089 | 3 752 | 1 863 | 50% |
| Autres ressources | 765 | 1 295 | 431 | 33% |
| Total | 4 854 | 5 047 | 2 293 | 45% |

*Les chiffres des dépenses pour 2016 sont préliminaires, sous réserve d'audit par les vérificateurs externes des comptes

NOTE : Le budget 2016-2017 après virements tient compte des virements effectués au 8 mars 2017 pour répondre aux besoins durant l'exercice biennal 2016-2017 conformément à l'article 5.5 du Règlement financier.

A. Budget 2016-2017 après virements

2.1 L'augmentation des ressources autres que pour le personnel était due au transfert de ressources supplémentaires en vue de : i) la tenue de la deuxième session du SCT en 2017, tel qu'indiqué au résultat escompté I.1 (Renforcement de la coopération entre les États membres) et; ii) couvrir les frais supplémentaires pour le Colloque mondial sur les indications géographiques qui a eu lieu en Chine; et iii) faire face plus efficacement à la demande accrue de conseils en matière de législation.

2.2 La diminution des ressources en personnel par rapport au budget 2016-2017 approuvé était due au transfert, vers d'autres priorités de l'Organisation, des économies dégagées dans le programme.

2.3 La légère diminution des ressources, tel qu'indiqué au résultat escompté I.2 (Conseils en matière de législation) était due à la redistribution des ressources en personnel vers le résultat escompté I.1, en vue de financer la tenue de la deuxième session du SCT en 2017, et vers le résultat escompté I.3 (Protection renforcée des emblèmes d'États).

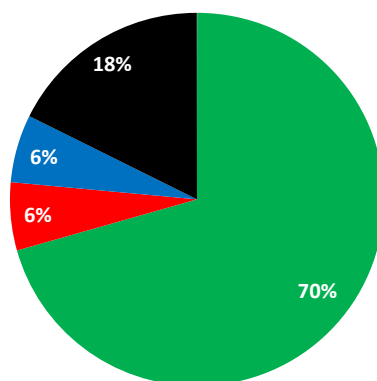
2.4 Les ressources allouées au résultat escompté III.4 (Mécanismes de coopération renforcés) correspondaient aux ressources pour le projet de Plan d'action sur la propriété intellectuelle et la création de dessins et modèles.

B. Utilisation du budget 2016-2017

2.5 L'utilisation du budget se situait dans la fourchette prévue des 40 à 60% pour la première année de l'exercice biennal.

PROGRAMME 3 DROIT D'AUTEUR ET DROITS CONNEXES

Chef de programme Mme S. Forbin



■ En bonne voie ■ Pas en bonne voie ■ n.d. pour 2016 ■ Non évaluable ■ Abandonné

Résultat escompté : I.1 Renforcement de la coopération entre les États membres en ce qui concerne l'élaboration de cadres normatifs internationaux équilibrés dans le domaine de la propriété intellectuelle

| Indicateurs d'exécution | Niveaux de référence | Objectifs visés | Données relatives à l'exécution | Code d'évaluation |
|--|--|----------------------------|---|----------------------|
| État d'avancement de la mise en œuvre des travaux convenus selon l'ordre du jour du SCCR | <p><i>Niveau de référence actualisé à fin 2015 :</i> Le SCCR et l'Assemblée générale de l'OMPI ne sont pas parvenus à un accord sur les mesures à prendre pour convoquer une conférence diplomatique en vue du traité sur la protection des organismes de radiodiffusion. Progrès tels que décrits dans le résumé présenté par le président¹⁵</p> <p><i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2016-2017 :</i> Le SCCR et l'Assemblée générale de l'OMPI de 2014 ne sont pas parvenus à un accord sur les mesures à prendre pour convoquer une conférence diplomatique en vue du traité sur la protection des organismes de radiodiffusion</p> | Objectifs convenus du SCCR | Le SCCR a réalisé des progrès sur diverses questions de fond inscrites à l'ordre du jour comme illustré dans les résumés présentés par le président (SCCR/32 ¹⁶ et SCCR/33 ¹⁷), et l'Assemblée générale de l'OMPI de 2016 a chargé le SCCR de poursuivre ses travaux | En bonne voie |

¹⁵ Résumé présenté par le président : [SCCR31/REF/SUMMARY BY CHAIR.](#)
¹⁶ Résumé présenté par le président : [REF/SCCR/32/SUMMARY BY THE CHAIR.](#)
¹⁷ Résumé présenté par le président : [SCCR/33/SUMMARY BY THE CHAIR.](#)

Résultat escompté : I.2 Cadres législatifs, réglementaires et politiques de propriété intellectuelle adaptés et équilibrés

| Indicateurs d'exécution | Niveaux de référence | Objectifs visés | Données relatives à l'exécution | Code d'évaluation |
|--|---|---|--|--------------------------|
| Nombre de pays ayant ratifié le Traité de Beijing ou y ayant adhéré | <p><i>Niveau de référence actualisé à fin 2015 :</i> 10 pays au total (Botswana, Chili, Chine, Émirats arabes unis, Fédération de Russie, Japon, Qatar, République arabe syrienne, République de Moldova, Slovaquie)</p> <p><i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2016-2017 :</i> 6 (fin 2014)</p> | 30 (au total) | 5 pays supplémentaires : (El Salvador, Gabon, République populaire démocratique de Corée, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Tunisie) (15 au total à la fin de 2016) | Pas en bonne voie |
| Nombre de pays ayant ratifié le Traité de Marrakech ou y ayant adhéré | <p><i>Niveau de référence actualisé à fin 2015 :</i> 13 pays au total : (Argentine, Australie, Brésil, El Salvador, Émirats arabes unis, Inde, Mali, Mexique, Mongolie, Paraguay, République de Corée, Singapour, Uruguay)</p> <p><i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2016-2017 :</i> 5 (fin 2014)</p> | 20 (au total) | 12 pays supplémentaires : (Botswana, Canada, Chili, Équateur, Guatemala, Israël, Libéria, Pérou, République populaire démocratique de Corée, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sri Lanka, Tunisie) (25 au total) | En bonne voie |
| Nombre de ratifications ou d'adhésions relatives aux traités de droit d'auteur en vigueur, notamment la Convention de Berne, la Convention de Rome et les traités Internet | <p><i>Niveau de référence actualisé à fin 2015 :</i> 5 nouvelles ratifications en 2014-2015</p> <p><i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2016-2017 :</i> s.o. (indicateur révisé)</p> | 10 nouvelles ratifications pour tous les traités | 5 nouvelles ratifications : Convention de Berne : 3 (171 au total) Traité Internet : 1 (189 au total) Convention phonogrammes : 1 (79 au total) | En bonne voie |
| Pourcentage de pays ayant donné un retour d'information positif sur les conseils législatifs fournis par l'OMPI | <p><i>Niveau de référence actualisé à fin 2015 :</i> 25 pays ont reçu des conseils législatifs en 2014-2015 (Afrique 9; pays arabes 3; Asie et Pacifique 5; Amérique latine et Caraïbes 6; autres 2)</p> <p>100% des réponses à l'enquête contenaient un retour d'information positif (5 ou 6 sur une échelle de 1 à 6) sur les conseils législatifs fournis par l'OMPI dans le domaine du droit d'auteur</p> <p><i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2016-2017 :</i> s.o. en 2014 (l'enquête biennale doit être menée en 2015)</p> | <p><i>Objectif actualisé :</i> 80%</p> <p><i>Objectif initial dans le programme et budget 2016-2017 :</i> 70% de répondants satisfaits des conseils fournis</p> | <p>17 pays ou groupes régionaux ont reçu des conseils législatifs en 2016 (Afrique 2; Asie et Pacifique 7; Amérique latine et Caraïbes 4; pays en transition 4)</p> <p>100% des réponses à l'enquête contenaient un retour d'information positif (5 ou 6 sur une échelle de 1 à 6) sur les conseils législatifs fournis par l'OMPI dans le domaine du droit d'auteur</p> | En bonne voie |

Rapport sur l'exécution du programme en 2016

Résultat escompté : III.2 Renforcement des capacités en matière de ressources humaines pour pouvoir répondre aux nombreuses exigences en ce qui concerne l'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition

| Indicateurs d'exécution | Niveaux de référence | Objectifs visés | Données relatives à l'exécution | Code d'évaluation |
|---|--|---|--|-----------------------|
| Nombre de bureaux nationaux du droit d'auteur participant activement au processus de consultation dans le cadre du projet TAG | <i>Niveau de référence actualisé à fin 2015 :</i> 0 <i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2016-2017 :</i> n.d. | 25 bureaux nationaux du droit d'auteur | Plus de 90 bureaux du droit d'auteur en 2016 À la fin de 2016, il a été décidé de ne pas poursuivre le projet TAG sous sa forme actuelle | Abandonné |
| Nombre d'organisations de gestion collective demandant une accréditation TAG | <i>Niveau de référence actualisé à fin 2015 :</i> 0 <i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2016-2017 :</i> 0 (fin 2014) | 0 (2016) 2 organisations de gestion collective demandant une accréditation (2017) | En juin 2016, le consortium TAG a entériné la décision de recentrer les efforts sur le recueil et le programme d'enseignement TAG À la fin de 2016, il a été décidé de ne pas poursuivre le projet TAG sous sa forme actuelle | Abandonné |
| Pourcentage de participants ayant présenté un rapport positif sur les programmes de renforcement des capacités en matière de gestion collective | <i>Niveau de référence actualisé à fin 2015 :</i> 60% <i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2016-2017 :</i> 0 (fin 2014) | 70% des participants ayant participé à l'enquête d'accord ou tout à fait d'accord | Plus de 80% des participants ayant participé à l'enquête d'accord ou tout à fait d'accord | En bonne voie |
| Nombre de visites sur le Portail de l'infrastructure du droit d'auteur | <i>Niveau de référence actualisé à fin 2015 :</i> 52 000 <i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2016-2017 :</i> 0 (fin 2014) | <i>Objectif actualisé :</i> 57 000 visites sur le portail <i>Objectif initial dans le programme et budget 2016-2017 :</i> 500 visites sur le portail | La mise en place du Portail de l'infrastructure du droit d'auteur a été reportée | n.d. pour 2016 |
| Nombre de maisons d'édition signant la Charte ABC de l'édition en format accessible ("Charte") | <i>Niveau de référence actualisé à fin 2015 :</i> 12 maisons d'édition ont signé la Charte ABC <i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2016-2017 :</i> 9 maisons d'édition ont signé la Charte ABC | 15 maisons d'édition ont signé (au total) | Une décision a été prise au début de 2016 par le Conseil d'ABC, qui comprend l'Union internationale des éditeurs, de ne pas promouvoir la Charte ABC auprès des éditeurs commerciaux | Abandonné |
| Nombre de livres en format accessible prêtés à des personnes ayant des difficultés de lecture | <i>Niveau de référence actualisé à fin 2015 :</i> Plus de 58 000 prêts de livres en format accessible à des personnes ayant des difficultés de lecture (cumul) <i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2016-2017 :</i> 16 000 prêts à des personnes ayant des difficultés de lecture | <i>Objectif actualisé :</i> 130 000 prêts (au total) <i>Objectif initial dans le programme et budget 2016-2017 :</i> 20 000 prêts (au total) | Plus de 42 000 prêts de livres en format accessible à des personnes ayant des difficultés de lecture (100 000 prêts au total) | En bonne voie |

| | | | | |
|---|--|--|---|---------------|
| Pourcentage de participants satisfaits des réunions et des ateliers de renforcement des capacités liées au droit d'auteur et aux droits connexes, et les ayant évalués comme utiles | <i>Niveau de référence actualisé à fin 2015 :</i> Plus de 80% des participants satisfaits ou très satisfaits <i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2016-2017 :</i> 70% | <i>Objectif actualisé :</i> 80% des participants satisfaits ou très satisfaits <i>Objectif initial dans le programme et budget 2016-2017 :</i> 70% des participants satisfaits ou très satisfaits | Plus de 80% des participants sont d'accord ou tout à fait d'accord pour reconnaître l'utilité des réunions et des ateliers de renforcement des capacités liées au droit d'auteur et aux droits connexes | En bonne voie |
| Pourcentage des participants à des ateliers de renforcement des capacités ayant indiqué utiliser en pratique les connaissances acquises neuf mois après la participation aux ateliers | <i>Niveau de référence actualisé à fin 2015 :</i> Plus de 80% des participants satisfaits ou très satisfaits <i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2016-2017 :</i> Près de 70% | Près de 80% des participants | Plus de 80% des participants ont indiqué avoir utilisé en pratique les connaissances acquises neuf mois après la participation aux ateliers | En bonne voie |
| Pourcentage de participants ayant des connaissances et des compétences accrues en matière de mise en œuvre d'activités de formation dans leurs pays respectifs | s.o. (nouvel indicateur) | 70% des participants ayant reçu une formation | 70% des participants ont fait état de connaissances et de compétences accrues en matière de mise en œuvre d'activités de formation dans leurs pays respectifs | En bonne voie |

Résultat escompté : IV.2 Amélioration de l'accessibilité et de l'utilisation de l'information en matière de propriété intellectuelle par les institutions compétentes et le public afin de promouvoir l'innovation et la créativité

| Indicateurs d'exécution | Niveaux de référence | Objectifs visés | Données relatives à l'exécution | Code d'évaluation |
|--|---|--|---|-------------------|
| Nombre de membres constitutifs du Consortium pour des livres accessibles | <i>Niveau de référence actualisé à fin 2015 :</i> 15 membres constitutifs du Consortium pour des livres accessibles <i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2016-2017 :</i> 10 membres constitutifs du Consortium pour des livres accessibles | <i>Objectif actualisé :</i> 28 membres constitutifs du Consortium pour des livres accessibles enregistrés (au total) <i>Objectif initial dans le programme et budget 2016-2017 :</i> 15 membres constitutifs du Consortium pour des livres accessibles enregistrés (au total) | 10 membres constitutifs du Consortium pour des livres accessibles supplémentaires (25 au total) | En bonne voie |
| Nombre de donateurs | Deux donateurs contribuant au financement : – Australie – République de Corée | Quatre donateurs contribuant au financement (cumul) | Deux donateurs additionnels contribuant : - Fondation Skoll - Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux (4 au total) | En bonne voie |

Rapport sur l'exécution du programme en 2016

| | | | | |
|--|--|----------------------------|---|-----------------------------|
| <p>Nombre d'instruments juridiques, de lignes directrices, de déclarations de principes autres que les instruments contraignants avec la participation de parties prenantes concernées dans des domaines tels que les nouveaux traités sur le droit d'auteur et le droit d'auteur dans l'environnement numérique</p> | <p><i>Niveau de référence actualisé à fin 2015 :</i> Deux : – Examen de la situation contractuelle dans le secteur de l'audiovisuel – Le Projet de lignes directrices de l'OMPI sur l'évaluation de l'impact économique, social et culturel du droit d'auteur sur l'économie de la création (Lignes directrices ESCIA)¹⁸</p> <p><i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2016-2017 :</i> Un (lignes directrices relatives à la propriété intellectuelle et aux sports)¹⁹</p> | <p>Un (supplémentaire)</p> | <p>Lignes directrices relatives à la propriété intellectuelle et aux sports actuellement en cours d'élaboration</p> <p>ABC a diffusé le "Kit de démarrage ABC pour une édition en format accessible dans les pays en développement et les pays les moins avancés" ainsi que des "Lignes directrices d'ABC en matière d'accessibilité pour les auteurs dont les ouvrages sont publiés à compte d'auteur"</p> | <p>En bonne voie</p> |
|--|--|----------------------------|---|-----------------------------|

Utilisation des ressources au titre du programme 3

Budget et dépenses effectives (par résultat)
 (en milliers de francs suisses)

| Numéro et description du résultat escompté | Budget 2016-2017 approuvé | Budget 2016-2017 après virements | Dépenses 2016 * |
|--|---------------------------|----------------------------------|-----------------|
| I.1 Renforcement de la coopération entre les États membres en ce qui concerne l'élaboration de cadres normatifs internationaux équilibrés dans le domaine de la propriété intellectuelle | 3 339 | 3 623 | 1 273 |
| I.2 Cadres législatifs, réglementaires et politiques adaptés et équilibrés en matière de propriété intellectuelle | 2 325 | 2 620 | 1 284 |
| III.2 Renforcement des capacités en matière de ressources humaines pour pouvoir répondre aux nombreuses exigences en ce qui concerne l'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition | 8 409 | 8 563 | 3 668 |
| IV.2 Amélioration de l'accessibilité et de l'utilisation de l'information en matière de propriété intellectuelle par les institutions compétentes et le public afin de promouvoir l'innovation et la créativité | 2 640 | 2 615 | 1 123 |
| VIII.1 Communication plus efficace avec le grand public concernant la propriété intellectuelle et le rôle de l'OMPI | 20 | 0 | 0 |
| Total | 16 733 | 17 421 | 7 348 |

*Les chiffres des dépenses pour 2016 sont préliminaires, sous réserve d'audit par les vérificateurs externes des comptes

¹⁸ Les lignes directrices ont été finalisées en 2014 et sont actuellement dans une phase pilote, qui devrait être achevée d'ici juin 2016.

¹⁹ Actuellement en cours d'élaboration.

Budget et dépenses effectives (dépenses de personnel et autres dépenses)
(en milliers de francs suisses)

| | Budget 2016-2017 approuvé | Budget 2016-2017 après virements | Dépenses 2016* | Taux d'utilisation (%) |
|-------------------------|------------------------------|-------------------------------------|----------------|------------------------------|
| Ressources en personnel | 9 919 | 9 468 | 4 448 | 47% |
| Autres ressources | 6 815 | 7 953 | 2 901 | 36% |
| Total | 16 733 | 17 421 | 7 348 | 42% |

*Les chiffres des dépenses pour 2016 sont préliminaires, sous réserve d'audit par les vérificateurs externes des comptes

NOTE : Le budget 2016-2017 après virements tient compte des virements effectués au 8 mars 2017 pour répondre aux besoins durant l'exercice biennal 2016-2017 conformément à l'article 5.5 du Règlement financier.

A. Budget 2016-2017 après virements

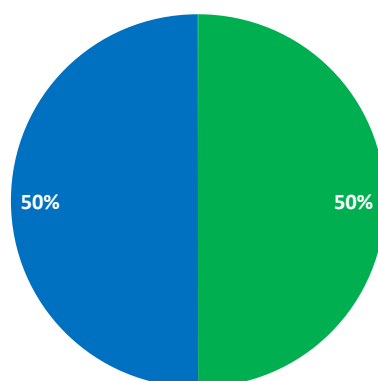
3.1 L'augmentation du budget 2016-2017 après virements par rapport au budget 2016-2017 approuvé découlait essentiellement de ressources supplémentaires affectées aux dépenses autres que les dépenses de personnel, à savoir : i) la Conférence internationale de l'OMPI sur le marché mondial des contenus numériques en 2016 et 2017, apparaissant sous le résultat escompté IV.2 (Amélioration de l'accessibilité et de l'utilisation de l'information en matière de propriété intellectuelle); ii) la promotion des traités de Marrakech et de Beijing, apparaissant sous le résultat escompté I.2 (Cadres législatifs); et iii) les projets de gestion collective dans la région arabe, apparaissant sous le résultat escompté III.2 (Renforcement des capacités en matière de ressources humaines). L'augmentation des ressources affectées aux dépenses hors personnel a été partiellement compensée par la diminution des ressources affectées aux dépenses de personnel, principalement dans le domaine de l'infrastructure du droit d'auteur suite à une restructuration interne.

B. Utilisation du budget 2016-2017

3.2 L'utilisation du budget pour les dépenses de personnel se situe dans la fourchette prévue des 40 à 60% pour la première année de l'exercice biennal. Les dépenses autres que celles de personnel pour l'ensemble du programme sont inférieures à l'objectif en raison essentiellement de la mise en œuvre plus lente que prévue du projet relatif au Plan d'Action pour le développement sur le renforcement et le développement du secteur de l'audiovisuel au Burkina Faso et dans certains pays africains, et des activités du Plan d'Action menées dans le domaine de l'utilisation du droit d'auteur pour promouvoir l'accès à l'information et aux contenus créatifs, ainsi que du report de certaines activités liées à l'infrastructure du droit d'auteur (projet TAG – transparence, responsabilité et gouvernance, et Consortium ABC pour des livres accessibles).

PROGRAMME 4 SAVOIRS TRADITIONNELS, EXPRESSIONS CULTURELLES TRADITIONNELLES ET RESSOURCES GÉNÉTIQUES

Chef de programme M. M. A. Getahun



■ En bonne voie ■ Pas en bonne voie ■ n.d. pour 2016 ■ Non évaluable ■ Abandonné

Résultat escompté : I.1 Renforcement de la coopération entre les États membres en ce qui concerne l'élaboration de cadres normatifs internationaux équilibrés dans le domaine de la propriété intellectuelle

| Indicateurs d'exécution | Niveaux de référence | Objectifs visés | Données relatives à l'exécution | Code d'évaluation |
|--|---|---|--|------------------------------|
| <p>Progrès accomplis en vue de la mise en œuvre des activités d'établissement de normes sur la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et aux expressions culturelles traditionnelles, conformément à la décision des États membres</p> | <p><i>Niveau de référence actualisé à fin 2015 :</i> L'Assemblée générale de l'OMPI en octobre 2014 n'a pas pu convenir d'un programme de travail pour le Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore (IGC) en 2015. Par conséquent, l'IGC ne s'est pas réuni en 2015. L'Assemblée générale de l'OMPI en octobre 2015 est convenue d'un renouvellement de mandat et de programme de travail pour l'IGC pour l'exercice biennal 2016-2017.</p> <p><i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2016-2017 :</i> Stade actuel des négociations entre les États membres sur la propriété intellectuelle relatives aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et aux expressions culturelles traditionnelles, comme il ressort des documents WIPO/GRTKF/IC/28/4, WIPO/GRTKF/IC/28/5 et WIPO/GRTKF/IC/28/6, respectivement</p> | <p>Résultats convenus en ce qui concerne les activités d'établissement de normes.</p> | <p>L'Assemblée générale de l'OMPI fera uniquement le point sur les progrès réalisés par l'IGC dans ses travaux en octobre 2017</p> | <p>n.d. pour 2016</p> |

Résultat escompté : III.2 Renforcement des capacités en matière de ressources humaines pour pouvoir répondre aux nombreuses exigences en ce qui concerne l'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition.

| Indicateurs d'exécution | Niveaux de référence | Objectifs visés | Données relatives à l'exécution | Code d'évaluation |
|---|---|---|--|----------------------|
| Pourcentage de participants aux activités de l'OMPI ayant fait part d'un renforcement des capacités en ce qui concerne la compréhension des principes, des systèmes et des instruments de propriété intellectuelle et leur utilisation pour la protection des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles, et pour la gestion du lien qui existe entre propriété intellectuelle et ressources génétiques | <p><i>Niveau de référence actualisé à fin 2015 :</i> 92% des participants (370 sur 398) ont présenté un rapport positif (questionnaire de satisfaction utilisé dans 15 activités organisées par la Division des savoirs traditionnels en 2014-2015)</p> <p><i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2016-2017 :</i> 91% des participants (163 sur 179) ont présenté un rapport positif (questionnaire de satisfaction utilisé dans neuf activités organisées par la Division des savoirs traditionnels en 2014)</p> | <p><i>Objectif actualisé : 90%</i></p> <p><i>Objectif initial dans le programme et budget 2016-2017 : 80%</i></p> | 92% des participants (46 sur 50 dans quatre activités) ont présenté un rapport positif | En bonne voie |

Utilisation des ressources au titre du programme 4

Budget et dépenses effectives (par résultat)
(en milliers de francs suisses)

| Numéro et description du résultat escompté | Budget 2016-2017 approuvé | Budget 2016-2017 après virements | Dépenses 2016 * |
|--|---------------------------|----------------------------------|-----------------|
| I.1 Renforcement de la coopération entre les États membres en ce qui concerne l'élaboration de cadres normatifs internationaux équilibrés dans le domaine de la propriété intellectuelle | 4 116 | 4 052 | 2 147 |
| III.2 Renforcement des capacités en matière de ressources humaines pour pouvoir répondre aux nombreuses exigences en ce qui concerne l'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition | 1 999 | 2 635 | 898 |
| Total | 6 115 | 6 686 | 3 045 |

*Les chiffres des dépenses pour 2016 sont préliminaires, sous réserve d'audit par les vérificateurs externes des comptes

Rapport sur l'exécution du programme en 2016

Budget et dépenses effectives (dépenses de personnel et autres dépenses)
(en milliers de francs suisses)

| | Budget 2016-2017 approuvé | Budget 2016-2017 après virements | Dépenses 2016* | Taux d'utilisation (%) |
|-------------------------|------------------------------|-------------------------------------|----------------|------------------------------|
| Ressources en personnel | 3 581 | 4 160 | 1 730 | 42% |
| Autres ressources | 2 534 | 2 526 | 1 315 | 52% |
| Total | 6 115 | 6 686 | 3 045 | 46% |

*Les chiffres des dépenses pour 2016 sont préliminaires, sous réserve d'audit par les vérificateurs externes des comptes

NOTE : Le budget 2016-2017 après virements tient compte des virements effectués au 8 mars 2017 pour répondre aux besoins durant l'exercice biennal 2016-2017 conformément à l'article 5.5 du Règlement financier.

A. Budget 2016-2017 après virements

4.1 L'augmentation des ressources en personnel était due au transfert, au Département des savoirs traditionnels et des défis mondiaux, de deux membres du personnel du programme relatif à la propriété intellectuelle et aux défis mondiaux (programme 18) et de la Direction générale (programme 21), tel qu'indiqué au résultat escompté III.2 (Renforcement des capacités en matière de ressources humaines).

B. Utilisation du budget 2016-2017

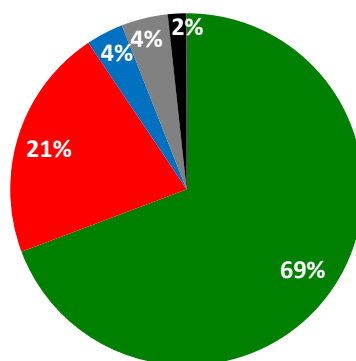
4.2 L'utilisation du budget se situait dans la fourchette prévue des 40 à 60% pour la première année de l'exercice biennal.

OBJECTIF STRATÉGIQUE II

FOURNITURE DE SERVICES MONDIAUX DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE DE PREMIER ORDRE

Tableau de bord de l'exécution du programme à mi-parcours (2016)

Le tableau de bord ci-dessous présente un résumé de l'état d'avancement de la réalisation des résultats en 2016, telle que mesurée par les indicateurs au titre des programmes contribuant à cet objectif stratégique.



■ En bonne voie ■ Pas en bonne voie ■ n.d. pour 2016 ■ Non évaluable ■ Abandonné

| Résultats escomptés | Indicateurs d'exécution | Programme(s) concerné(s) | Code de couleurs |
|--|--|---|-------------------------------|
| II.1 Utilisation élargie et plus efficace du système du PCT pour le dépôt des demandes internationales de brevet | Amélioration du système du PCT, notamment mise en œuvre des recommandations des lignes directrices du PCT approuvées par les États membres du PCT | Programme 5 | ● |
| | Degré de satisfaction des utilisateurs du PCT à l'égard des conseils juridiques, des informations, des formations et du service client du PCT | Programme 5 | ● |
| | Satisfaction des offices et des administrations internationales en ce qui concerne les activités de coopération du PCT | Programme 5 | ● |
| | Amélioration des services électroniques pour les déposants, les tiers, les offices et les administrations | Programme 5 | ● ● ● |
| | Nombre de demandes selon le PCT originaires de pays en développement, de pays en transition et de pays développés | Programme 9 Programme 10 Programme 20 | ● ● ● ● ● ● ● ● ● ● ● ● |
| | Pourcentage de répondants ayant utilisé plus fréquemment les services de l'OMPI dans les six mois suivant leur participation aux séminaires itinérants consacrés aux services et initiatives de l'OMPI | Programme 10 | ● |
| | Pourcentage de décideurs, de fonctionnaires gouvernementaux, de spécialistes de la propriété intellectuelle et de participants à des séminaires ciblés ayant une meilleure connaissance du PCT et de thèmes connexes | Programme 20 | ● ● ● |
| II.3 Amélioration de la productivité et de la qualité de service des opérations du PCT | Qualité globale de l'examen de forme (y compris les délais) | Programme 5 | ● |
| | Coût unitaire du traitement d'une demande | Programme 5 | ● |

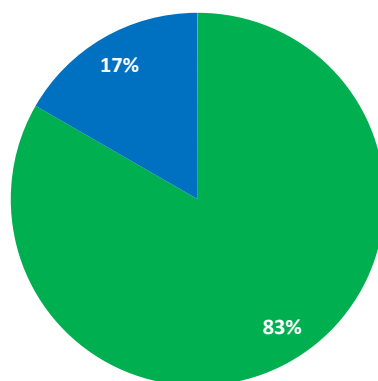
Rapport sur l'exécution du programme en 2016

| Résultats escomptés | Indicateurs d'exécution | Programme(s) concerné(s) | Code de couleurs |
|---|--|---|------------------|
| | Niveaux de service des systèmes d'information | Programme 5 | ● |
| | Qualité du développement de logiciels | Programme 5 | ● |
| | Qualité de la traduction | Programme 5 | ● |
| | Délais de traduction des rapports | Programme 5 | ● |
| II.4 Utilisation élargie et plus efficace du système de La Haye, notamment par les pays en développement et les PMA | Nombre de demandes déposées selon le système de La Haye émanant de pays en développement, de pays en transition et de pays développés | Programme 9 Programme 10 Programme 20 | ●●● ● ● |
| | Pourcentage de décideurs politiques, d'agents de l'État ainsi que de professionnels de la propriété intellectuelle et de participants à des ateliers ciblés ayant une meilleure compréhension du système de La Haye. | Programme 20 | ●●● |
| | Parties contractantes à l'Acte de Genève (1999) | Programme 20 Programme 31 | ● ● |
| | Dépôts de demandes et renouvellements au titre du système de La Haye | Programme 31 | ●●● |
| | Nombre d'offices fournissant des informations sur le système de La Haye à leurs utilisateurs. | Programme 31 | ● |
| II.5 Amélioration de la productivité et de la qualité de service des opérations de La Haye | 3 versions de DIRIS déployées et 3 versions du système de dépôt électronique du système de La Haye déployées | Programme 31 | ●● |
| | Flexibilité des données inscrites au registre international | Programme 31 | ● |
| | Amélioration du fonctionnement du système d'enregistrement de La Haye, y compris des processus et procédures électroniques | Programme 31 | ● |
| | Prédominance de l'Acte de Genève (1999) dans le système de La Haye | Programme 31 | ● |
| | Processus et procédures adaptées aux évolutions géographique et juridique du système | Programme 31 | ● |
| | Progrès accomplis en vue de l'amélioration du cadre juridique | Programme 31 | ● |
| | Une évolution stable des services d'appui informatique du système de La Haye | Programme 31 | ●● |
| II.6 Utilisation élargie et plus efficace du système de Madrid, notamment par les pays en développement et les PMA | Taux de dépôt (Madrid) | Programme 6 | ● |
| | Améliorations fonctionnelles du système de Madrid | Programme 6 | ● |
| | Taux d'irrégularité (articles 12 et 13) (Madrid) | Programme 6 | ●● |
| | Part de marché (c.-à-d. la voie nationale par rapport à la voie de Madrid) (Madrid) | Programme 6 | ● |
| | Enregistrements (Madrid) | Programme 6 | ● |
| | Renouvellements (Madrid) | Programme 6 | ● |
| | États membres du système de Madrid | Programme 6 | ● |
| | Nombre total de désignations (Madrid) | Programme 6 | ● |
| | Nombre total d'enregistrements (Madrid) | Programme 6 | ● |

| Résultats escomptés | Indicateurs d'exécution | Programme(s) concerné(s) | Code de couleurs |
|---|--|---|------------------|
| II.7 Amélioration de la productivité et de la qualité de service des opérations du système de Madrid | Nombre de demandes déposées selon le système de Madrid émanant de pays en développement, de pays en transition et de pays développés | Programme 9 Programme 10 Programme 20 | |
| | Pourcentage de décideurs, de fonctionnaires gouvernementaux, de spécialistes de la propriété intellectuelle et de participants à des séminaires ciblés ayant une meilleure connaissance du système de Madrid | Programme 20 | |
| | États membres du système de Madrid | Programme 20 | |
| | 3 versions installées du système MIRIS et 3 versions installées du système Madrid eFiling (IRPI) | Programme 6 | |
| | Satisfaction des clients (Madrid) | Programme 6 | |
| | Amélioration du fonctionnement du Service d'enregistrement de Madrid, y compris des processus et des procédures électroniques | Programme 6 | |
| | Qualité (Madrid) | Programme 6 | |
| | Stabilité des services informatiques d'appui dans le cadre du système de Madrid | Programme 6 | |
| | Rapidité des transactions (jours) (Madrid) | Programme 6 | |
| | Coût unitaire (Madrid) | Programme 6 | |
| II.8 De plus en plus de litiges internationaux ou nationaux de propriété intellectuelle sont évités ou réglés par la médiation, l'arbitrage et d'autres modes extrajudiciaires de règlement des litiges de l'OMPI | Utilisation accrue de services et de clauses de règlement extrajudiciaire des litiges dans les transactions et les enregistrements de titres de propriété intellectuelle, notamment par le recours aux procédures de l'OMPI | Programme 7 | |
| | Politiques de règlement extrajudiciaire des litiges pour lesquelles le Centre a contribué à l'élaboration et à la mise en œuvre | Programme 7 | |
| | Nombre de litiges en matière de propriété intellectuelle originaires de pays en transition ou de pays développés ayant été prévenus/réglés grâce à la médiation, à l'arbitrage et à d'autres modes extrajudiciaires de règlement des litiges de l'OMPI | Programme 10 | |
| II.9 Protection efficace de la propriété intellectuelle dans les gTLD et les ccTLD | Politiques de règlement des litiges dans le système des noms de domaine pour lesquelles le Centre a contribué à l'élaboration et à la mise en œuvre | Programme 7 | |
| | Nombre de litiges relatifs à des gTLD et des ccTLD administrés par le Centre au titre des principes UDRP | Programme 7 | |
| II.10 Utilisation élargie et plus efficace du système de Lisbonne, notamment par les pays en développement et les PMA | Nombre d'enregistrements internationaux en vigueur en vertu du système de Lisbonne concernant des pays en développement et des PMA (par rapport au nombre total) | Programme 9 Programme 32 | |
| | Nombre d'enregistrements internationaux dans le cadre du système de Lisbonne en vigueur pour les pays en transition et les pays développés | Programme 10 | |
| | Pourcentage de participants à des manifestations associées au système de Lisbonne qui font part de leur satisfaction et d'une meilleure compréhension du système à la suite d'une manifestation | Programme 32 | |

Rapport sur l'exécution du programme en 2016

| Résultats escomptés | Indicateurs d'exécution | Programme(s) concerné(s) | Code de couleurs |
|---|--|--------------------------|------------------|
| II.11 Amélioration de la productivité et de la qualité de service des opérations du système de Lisbonne | Extension de la portée géographique du système de Lisbonne | Programme 32 | ● |
| | Nombre de demandes internationales et d'autres transactions (Lisbonne) | Programme 32 | ●● |
| | Adoption de dispositions rationalisant le cadre juridique du système de Lisbonne | Programme 32 | ● |
| | Amélioration des services électroniques du Service d'enregistrement de Lisbonne | Programme 32 | ● |
| | Utilisation accrue des moyens électroniques pour l'envoi et le traitement des demandes internationales et d'autres transactions (Lisbonne) | Programme 32 | ●● |

PROGRAMME 5 SYSTÈME DU PCTChef de programme **M. J. Sandage**

■ En bonne voie ■ Pas en bonne voie ■ n.d. pour 2016 ■ Non évaluable ■ Abandonné

Résultat escompté : II.1 Utilisation élargie et plus efficace du système du PCT pour le dépôt des demandes internationales de brevet

| Indicateurs d'exécution | Niveaux de référence | Objectifs visés | Données relatives à l'exécution | Code d'évaluation |
|---|---|---|--|-------------------|
| Degré de satisfaction des utilisateurs du PCT à l'égard des conseils juridiques, des informations, des formations et du service client du PCT | <i>Niveau de référence actualisé à fin 2015 :</i> 89% des utilisateurs du PCT étaient satisfaits des services PCT fournis par l'OMPI, soit 11% de plus qu'en 2009 <i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2016-2017 :</i> Résultats des enquêtes de 2009 et de 2015 | Augmenter ou du moins maintenir le degré de satisfaction des utilisateurs du PCT | L'enquête de satisfaction est menée une fois par exercice biennal; la prochaine enquête aura lieu en 2017 | n.d. pour 2016 |
| Satisfaction des offices et des administrations internationales à l'égard des activités de coopération du PCT | <i>Niveau de référence actualisé à fin 2015 :</i> 96% (58 des 60 bénéficiaires des activités de coopération du PCT); 95% (58 des 61 participants) (enquête de 2016) <i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2016-2017 :</i> 56 (soit 95% des 59 bénéficiaires des activités de coopération du PCT; 85% des 66 participants) (enquête de 2012). L'enquête de satisfaction est menée une fois par exercice biennal. | Maintenir le degré de satisfaction des bureaux et administrations internationales enregistré en 2015. | L'enquête de satisfaction est menée une fois par exercice biennal; la prochaine enquête aura lieu en 2017 | n.d. pour 2016 |
| Amélioration du système du PCT, notamment mise en œuvre des recommandations des lignes directrices du PCT approuvées par les États membres du PCT | <i>Niveau de référence actualisé à fin 2015 :</i> En 2014-2015, des progrès ont été accomplis pour favoriser la réalisation des objectifs du traité, dans l'intérêt de toutes les parties prenantes et conformément aux lignes directrices du PCT approuvées par les États contractants du PCT, sur les points suivants : a) Accord des États membres sur les critères à remplir pour bénéficier d'une réduction des taxes; | Décisions prises par les organes compétents du PCT jusqu'à la fin de 2017 | En 2016, le Groupe de travail du PCT a poursuivi ses discussions visant à favoriser la réalisation des objectifs du traité, dans l'intérêt de toutes les parties prenantes et conformément aux lignes directrices du PCT approuvées par les États contractants du PCT. Entre autres, le Groupe de travail a examiné les questions suivantes : a) les services informatiques qui offrent maintenant de nouvelles perspectives en | En bonne voie |

Rapport sur l'exécution du programme en 2016

b) Accord des États membres sur des procédures révisées de nomination des administrations chargées de la recherche internationale et administrations chargées de l'examen préliminaire international;
 c) Accord des États membres sur le partage des résultats des travaux de recherche relatifs aux demandes antérieures pour améliorer la qualité et le respect des délais en ce qui concerne les produits du travail du PCT;
 d) Mise en œuvre du nouveau service eSearchCopy pour la transmission plus rapide et plus efficace des demandes aux fins de la recherche internationale; et
 e) Accord visant à demander aux offices de transmettre au Bureau international des informations opportunes sur l'ouverture de la phase nationale, afin de disposer d'informations plus précises sur la situation juridique des brevets.

matière de collaboration entre les offices,
 b) des moyens plus efficaces de collaborer et un meilleur partage de l'information;
 c) une proposition de réduction des taxes du PCT pour les universités et les instituts de recherche publics;
 d) la coordination de l'assistance technique fournie dans le cadre du PCT; et
 e) une coordination améliorée de la formation des examinateurs de brevets entre les offices.

Niveau de référence initial dans le programme et budget 2016-2017 :
 Décisions prises par les organes compétents du PCT jusqu'à la fin de 2014 (document PCT/A/46/6)

Amélioration des services électroniques pour les déposants, les tiers, les offices et les administrations

Niveau de référence actualisé à fin 2015 :

29 offices acceptant les dépôts en ligne depuis le système ePCT

34 offices récepteurs et huit administrations chargées de la recherche internationale acceptant des documents transmis par les déposants

7229 dépôts au moyen du système ePCT en 2015

Niveau de référence initial dans le programme et budget 2016-2017 :
 À la fin de 2014, par rapport à la fin de 2013 :

+32% de déposants publics;
 +100% de déposants privés;
 +25% de tiers observateurs;
 +329% d'offices récepteurs;
 -73% d'administrations internationales (le plus important office utilisateur est passé à un niveau d'automatisation plus élevé)

Augmentation du nombre :

D'offices acceptant les dépôts en ligne depuis le système ePCT;

D'offices utilisant le système ePCT ou acceptant des documents transmis par les déposants au moyen du système ePCT;

De demandes déposées au moyen du système ePCT

À la fin de 2016 :

45 offices acceptant les dépôts en ligne depuis le système ePCT (+55% par rapport à 2015)

45 offices récepteurs (+32% par rapport à 2015) et 13 administrations chargées de la recherche internationale acceptant des documents transmis par les déposants (+63% par rapport à 2015)

10 843 dépôts au moyen du système ePCT (+50% par rapport à 2015)

En bonne voie

En bonne voie

En bonne voie

Résultat escompté : II.3 Amélioration de la productivité et de la qualité de service des opérations du PCT

| Indicateurs d'exécution | Niveaux de référence | Objectifs visés | Données relatives à l'exécution | Code d'évaluation |
|---|--|--|---|----------------------|
| Coût unitaire du traitement d'une demande | <i>Niveau de référence actualisé à fin 2015 :</i> 662 francs suisses (2014) 735 francs suisses (2015) <i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2016-2017 :</i> 662 francs suisses (2014) | <i>Objectif actualisé :</i> Réduction de 10% du coût unitaire sur l'exercice biennal <i>Objectif initial dans le</i> | 685 francs suisses (-6,8% par rapport à 2015) | En bonne voie |

| | | <i>programme et budget 2016-2017 :</i> | | |
|---|---|---|-------|----------------------|
| | | Maintien du coût unitaire au niveau actuel malgré les investissements prévus pour renforcer la résilience et les niveaux de sécurité du PCT | | |
| Qualité globale de l'examen de forme (y compris les délais) | <i>Niveau de référence actualisé à fin 2015 :</i> 92,7% | <i>Objectif actualisé :</i> 95% (+/-2%) | 95,1% | En bonne voie |
| | <i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2016-2017 :</i> 93,1% (2014) | <i>Objectif initial dans le programme et budget 2016-2017 :</i> Amélioration de la qualité | | |
| Délais de traduction des rapports | <i>Niveau de référence actualisé à fin 2015 :</i> 90,0% en temps voulu | <i>Objectif actualisé :</i> 91% (+/-2%) | 89,1% | En bonne voie |
| | <i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2016-2017 :</i> 82,5% (2014) | <i>Objectif initial dans le programme et budget 2016-2017 :</i> Amélioration | | |
| Qualité de la traduction | <i>Niveau de référence actualisé à fin 2015 :</i> 87,6% | <i>Objectif actualisé :</i> 88% (+/-2%) ²⁰ | 86% | En bonne voie |
| | <i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2016-2017 :</i> 86% (2014) | <i>Objectif initial dans le programme et budget 2016-2017 :</i> Meilleure qualité | | |
| Qualité du développement de logiciels | <i>Niveau de référence actualisé à fin 2015 :</i> 91,9% (2015) 94,5% (2014) ²¹ | <i>Objectif actualisé :</i> 95% (+/-2%) | 93,3% | En bonne voie |
| | <i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2016-2017 :</i> 94,3% (2014) | <i>Objectif initial dans le programme et budget 2016-2017 :</i> Élévation du niveau de qualité | | |

²⁰ Marge de tolérance ajoutée pour tenir compte des mesures d'économie qui, à court terme, pourraient influencer sur les niveaux de qualité.

²¹ Le chiffre actualisé, par rapport au niveau de référence initial dans le programme et budget 2016-2017, a été calculé en utilisant les données les plus récentes.

Rapport sur l'exécution du programme en 2016

| | | | | |
|--|---|--|-------|----------------------|
| Niveau de services de systèmes d'information | <i>Niveau de référence actualisé à fin 2015 :</i> 96,5% (2015) 95,1% (2014) ²² | <i>Objectif actualisé :</i> 97% (+/-2%) | 97,1% | En bonne voie |
| | <i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2016-2017 :</i> 95,3% (2014) | <i>Objectif initial dans le programme et budget 2016-2017 :</i> Élévation du niveau de services de systèmes d'information | | |

Utilisation des ressources au titre du programme 5

Budget et dépenses effectives (par résultat) (en milliers de francs suisses)

| Numéro et description du résultat escompté | Budget 2016-2017 approuvé | Budget 2016-2017 après virements | Dépenses 2016* |
|--|---------------------------|----------------------------------|----------------|
| II.1 Utilisation élargie et plus efficace du système du PCT pour le dépôt des demandes internationales de brevet | 27 129 | 26 074 | 11 973 |
| II.3 Amélioration de la productivité et de la qualité de service des opérations du PCT | 181 080 | 177 330 | 81 888 |
| Total | 208 209 | 203 404 | 93 861 |

*Les chiffres des dépenses pour 2016 sont préliminaires, sous réserve d'audit par les vérificateurs externes des comptes

Budget et dépenses effectives (dépenses de personnel et autres dépenses) (en milliers de francs suisses)

| | Budget 2016-2017 approuvé | Budget 2016-2017 après virements | Dépenses 2016* | Taux d'utilisation (%) |
|-------------------------|---------------------------|----------------------------------|----------------|------------------------|
| Ressources en personnel | 133 970 | 129 909 | 59 294 | 46% |
| Autres ressources | 74 239 | 73 495 | 34 567 | 47% |
| Total | 208 209 | 203 404 | 93 861 | 46% |

*Les chiffres des dépenses pour 2016 sont préliminaires, sous réserve d'audit par les vérificateurs externes des comptes

NOTE : Le budget 2016-2017 après virements tient compte des virements effectués au 8 mars 2017 pour répondre aux besoins durant l'exercice biennal 2016-2017 conformément à l'article 5.5 du Règlement financier.

A. Budget 2016-2017 après virements

5.1 La diminution globale du budget après virements par rapport au budget 2016-2017 approuvé reflète la tendance à long terme à l'augmentation de la productivité des opérations du PCT. Celle-ci s'explique en grande partie par la réduction des ressources en personnel, qui découle directement, d'une part, des transferts, des reclassements et des régularisations effectives des personnes exerçant des fonctions continues et, d'autre part, du redéploiement, depuis le programme vers d'autres priorités de l'Organisation, des économies dégagées au titre du personnel (réalisées à partir des postes vacants et des contrats de travail à temps partiel). La réduction des ressources autres que pour le

²² Ibid.

personnel est principalement due à l'ajustement à la baisse du budget alloué aux services de traduction du PCT en prévision des économies prévues en matière de coûts de traduction.

B. Utilisation du budget 2016-2017

5.2 L'utilisation du budget se situait dans la fourchette prévue des 40 à 60% pour la première année de l'exercice biennal.

Programme 5 Annexe : Indicateurs relatifs aux opérations du PCT

INDICATEURS D'EXÉCUTION POUR LE RÉSULTAT ESCOMPTÉ "AMÉLIORATION DE LA PRODUCTIVITÉ ET DE LA QUALITÉ DE SERVICE DES OPÉRATIONS DU PCT"

Généralités

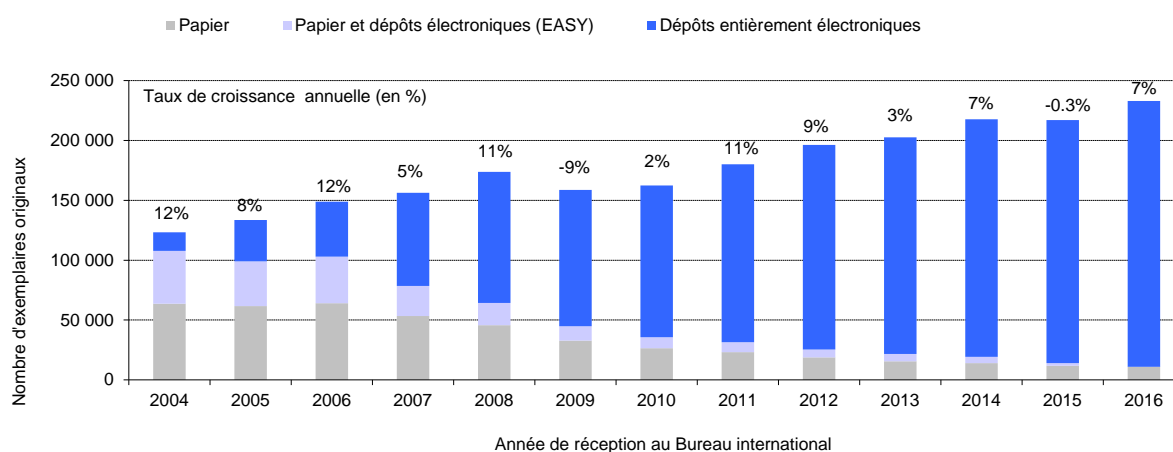
1. À titre d'introduction en ce qui concerne les indicateurs d'exécution pour le résultat escompté "Amélioration de la productivité et de la qualité de service des opérations du PCT", il y a lieu d'examiner l'évolution des facteurs suivants :

- la charge de travail du PCT;
- la répartition linguistique de cette charge de travail;
- les effectifs affectés au traitement de cette charge de travail; et
- le niveau d'automatisation.

Charge de travail

2. La charge de travail est mesurée sur la base du nombre d'exemplaires originaux reçus chaque année par le Bureau international²³.

Évolution du nombre d'exemplaires originaux par moyen de dépôt



Source : Base de données statistiques de l'OMPI, février 2017

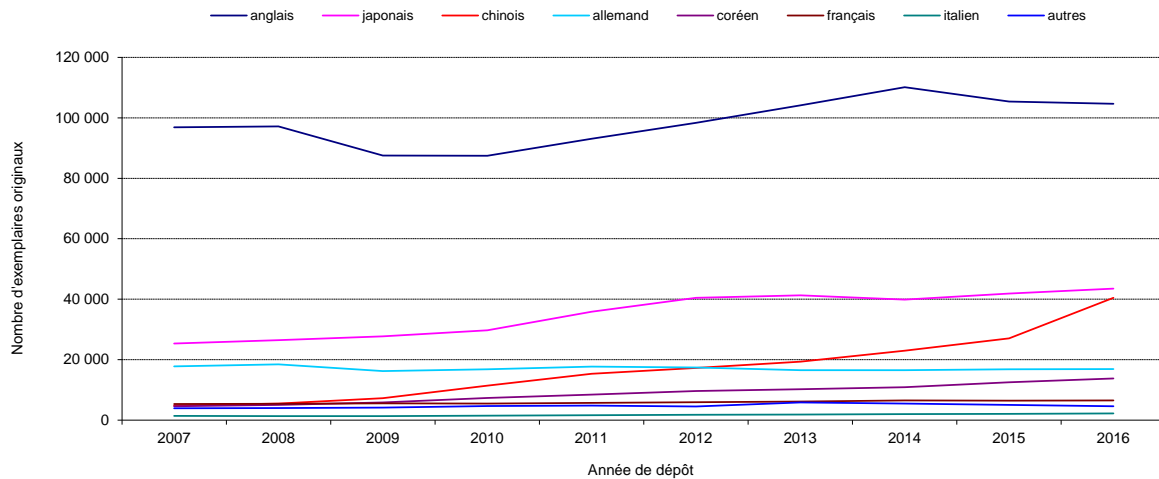
- En 2016, le Bureau international a reçu environ 233 000 exemplaires originaux, soit une augmentation de 7,4% par rapport à 2015.
- La part de dépôts entièrement électroniques a continué d'augmenter en 2016 et représente actuellement 95% de l'ensemble des dépôts.

²³ Un exemplaire original est une demande selon le PCT transmise au Bureau international par un office récepteur après son dépôt auprès de cet office et son traitement par cet office. Étant donné que les exemplaires originaux ne sont reçus par le Bureau international qu'à l'issue de leur traitement par un office récepteur, les chiffres sont fortement influencés par les délais de traitement dans ces offices. Pour cette raison, les tendances observées dans la réception d'exemplaires originaux donnent des indications utiles sur la charge de travail du Bureau international mais ne constituent pas toujours des indicateurs exacts du nombre de dépôts de demandes selon le PCT.

Répartition linguistique

3. L'une des tendances fondamentales au sein du Bureau international est l'augmentation de la diversité linguistique des dépôts, sous l'effet notamment d'une augmentation continue de l'utilisation du système du PCT dans les pays d'Asie orientale.

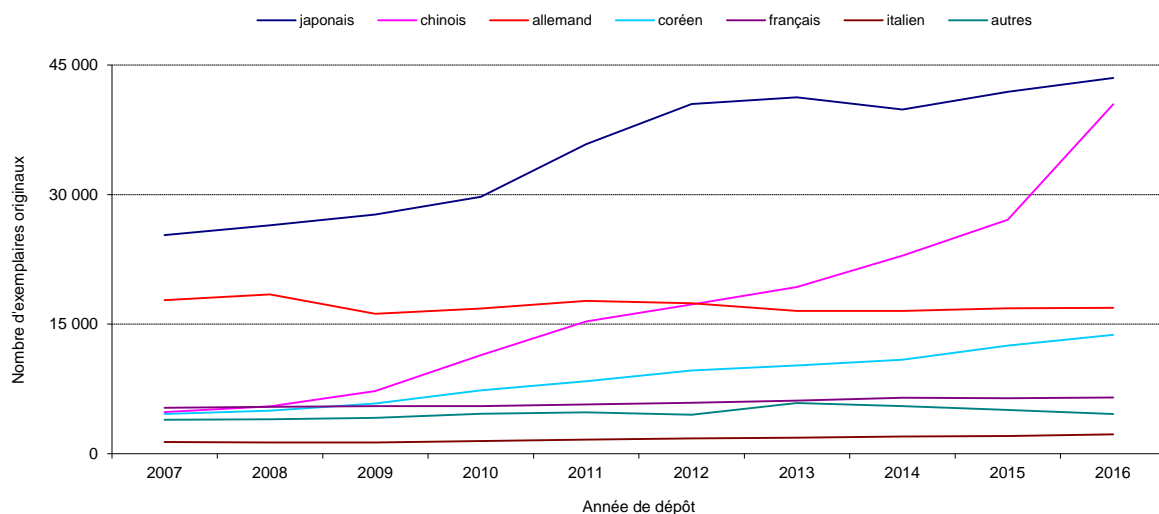
Langues de dépôt (toutes les langues)



Source : Base de données statistiques de l'OMPI, février 2017.
 Note : Les données pour 2015 sont provisoires et incomplètes.

4. Ainsi qu'il ressort de ce graphique, alors que l'essentiel des demandes est déposée en anglais (45% des dépôts en 2016), les parts des langues asiatiques ont augmenté au cours de la dernière décennie. La part combinée des demandes selon le PCT déposées en japonais, chinois et coréen est passée de 29,5% en 2010 à 42% en 2016. Le graphique ci-après présente en détail l'évolution des langues de dépôt autres que l'anglais :

Langues de dépôt (toutes les langues sauf l'anglais)



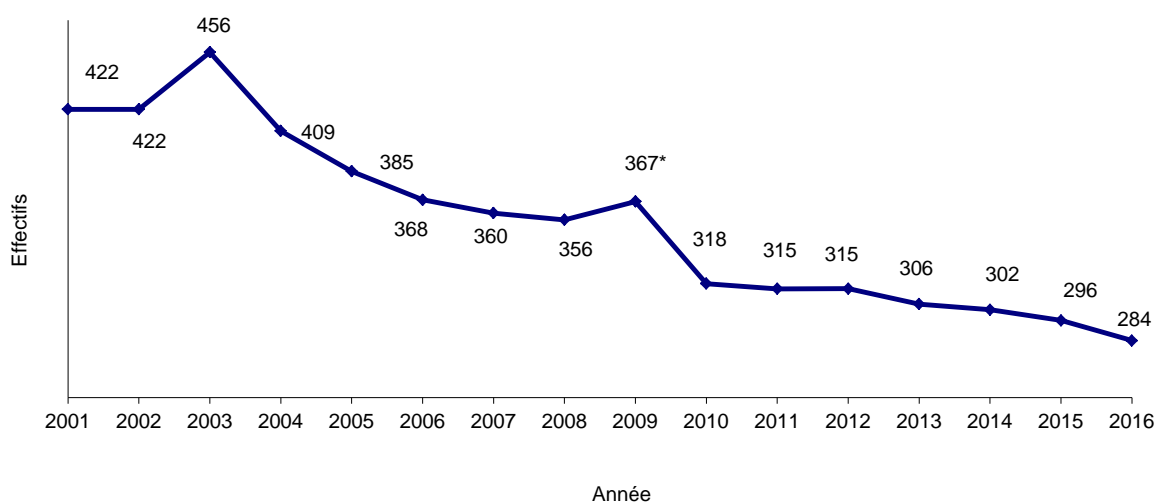
Source : Base de données statistiques de l'OMPI, février 2017.
 Note : Les données pour 2015 sont provisoires et incomplètes.

5. La forte augmentation du nombre de demandes déposées dans des langues asiatiques au cours de ces dernières années pèse lourdement sur le Bureau international en raison du nombre limité de membres du personnel pouvant travailler dans ces langues. L'atténuation de cet effet passe par l'automatisation de certaines tâches et le recrutement de fonctionnaires capables de travailler dans ces langues.

Effectifs

6. Le diagramme ci-après indique les effectifs de la Division des opérations du PCT depuis 2001, en équivalent personnel à plein temps (EPPT – effectif total à plein temps plus équivalent à plein temps du personnel à temps partiel).

Effectifs affectés aux opérations du PCT



Source : Services du PCT, février 2017.

Note : Le personnel est calculé en équivalent plein temps sur la base des listes de fonctionnaires de décembre.

* À noter que l'augmentation des effectifs en 2009 est due au fait que deux unités qui ne faisaient pas partie de la Division des opérations du PCT en 2009 (et n'étaient pas comptées dans ses effectifs à l'époque) ont été intégrées à cette dernière en 2009. Ces unités sont le Service des systèmes informatiques du PCT (30 personnes) et l'équipe chargée de la gestion des taxes du PCT (deux personnes). Sans ces deux unités, les effectifs de cette division auraient diminué, passant de 356 personnes en 2008 à 335 en 2009.

- Les effectifs de la Division des opérations du PCT ont encore diminué en 2016.

Coût unitaire du traitement d'une demande

7. L'efficacité du Bureau international dans le traitement des demandes selon le PCT peut être mesurée à l'aide du coût unitaire, défini comme le coût moyen d'une unité produite. Le coût total de production comprend les dépenses liées exclusivement au système du PCT et les dépenses liées aux activités à l'appui du système.

8. Les dépenses liées exclusivement au système du PCT englobent celles du programme 5 (système du PCT).

9. Les dépenses liées aux activités à l'appui du système du PCT comprennent les dépenses des services suivants : services de conférence et services linguistiques, construction, direction générale, finances et budget, services d'appui généraux, gestion des ressources humaines, supervision interne, informatique et sûreté et sécurité. Une petite partie de ces dépenses (coût de l'hébergement du serveur au CIC, coût estimé de la source authentique des demandes selon le PCT publiées (PATENTSCOPE) et part des coûts de la Section des recettes dans la Division des finances) est directement attribuée au système du PCT, tandis que le reste des dépenses attribuables au système du PCT est calculé en fonction de l'effectif (fonctionnaires titulaires de contrats de durée déterminée, fonctionnaires temporaires et boursiers).

10. La méthodologie employée pour imputer les coûts unitaires a été révisée en 2013, afin de l'aligner sur les autres calculs de coûts unitaires/de l'Union et de mieux rendre compte de

l'environnement en rapide évolution. À titre d'exemple, l'ancienne méthode, qui avait été conçue en 2007, comprenait un coût de stockage (sur 30 ans) en entrepôts, alors que les dépôts au format papier (y compris les dépôts du système PCT EASY) représentaient moins de 10% des dépôts en 2013. Le coût unitaire du PCT en 2012 a été calculé au moyen de deux méthodes. Il s'élevait à 680 francs suisses avec l'ancienne méthode et à 712 francs suisses avec la nouvelle. La différence de 32 francs suisses tient à la nouvelle méthode d'affectation des coûts indirects.

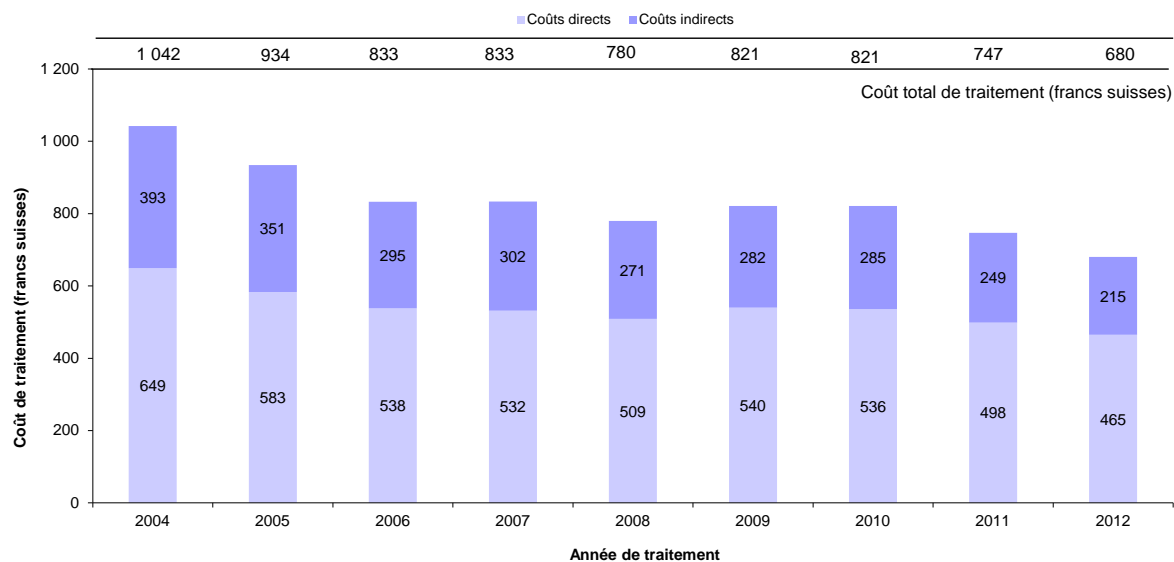
10. De manière formelle, le coût unitaire est défini comme suit :

$$\text{Coût unitaire} = \frac{\text{Coût total de production}}{\text{Nombre de publications}}$$

11. Les diagrammes ci-dessous illustrent l'évolution du coût unitaire du traitement entre 2004 et 2012, calculé avec l'ancienne méthode, et entre 2012 et 2016, avec la nouvelle méthode, y compris la répartition de la contribution des coûts directs et indirects.

Coût unitaire du traitement d'une demande selon le PCT publiée

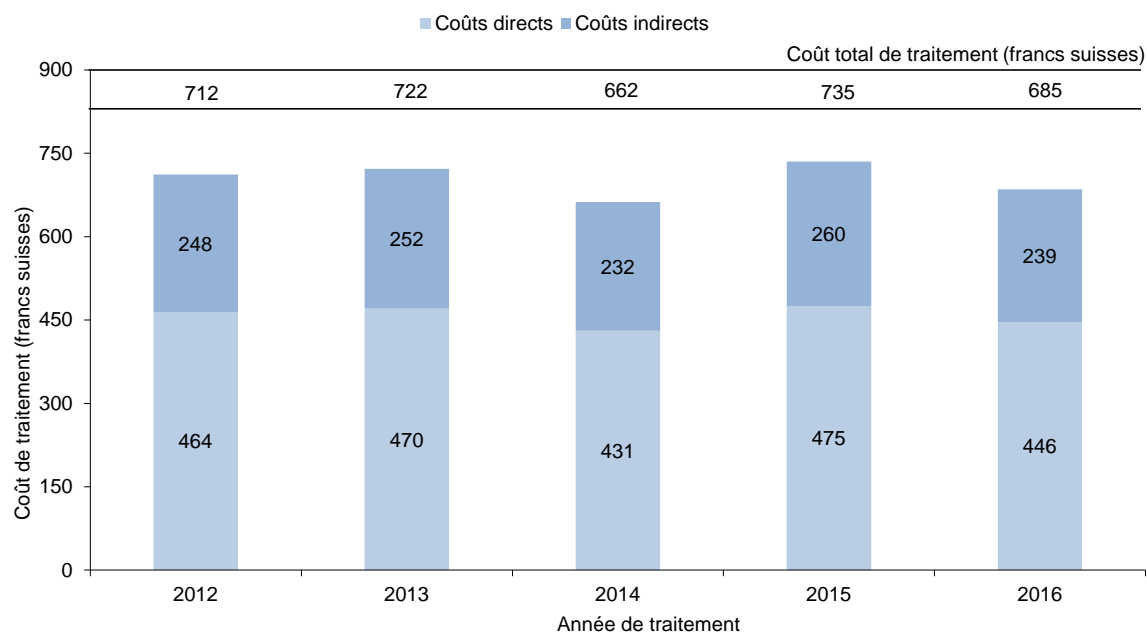
Ancienne méthode



Source : Base de données statistiques de l'OMPI, mars 2013.

Note : Le coût moyen d'une demande selon le PCT publiée est une estimation obtenue en divisant le coût total de traitement par le nombre de demandes selon le PCT publiées. Les données historiques ont été révisées et peuvent présenter des différences par rapport aux données précédentes.

Nouvelle méthode



Source : Base de données statistiques de l'OMPI, mars 2017.

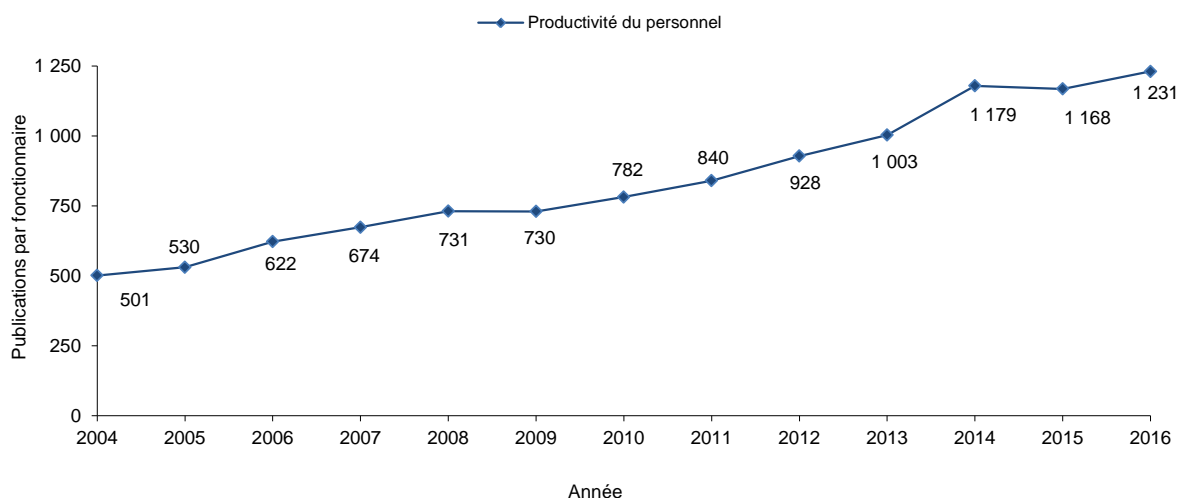
Note : Le coût moyen d'une demande selon le PCT publiée est une estimation obtenue en divisant le coût total de traitement par le nombre de demandes selon le PCT publiées. Les données historiques ont été révisées.

- Le coût moyen du traitement d'une demande selon le PCT publiée était de 685 francs suisses en 2016, soit une diminution de 6,8% par rapport à 2015. Cette diminution s'explique par une diminution du coût total de production, malgré une augmentation du nombre total de demandes selon le PCT publiées. Ce chiffre correspond au coût moyen le plus bas pour la période allant de 2012 à 2016, après le coût unitaire exceptionnellement bas de 2014.

Productivité en matière d'examen de forme

12. La productivité du personnel est calculée en divisant la production (c'est-à-dire le nombre de publications du PCT) par les effectifs aux fins de l'examen de forme.

Productivité en matière d'examen de forme



Source : Base de données statistiques de l'OMPI, février 2017.

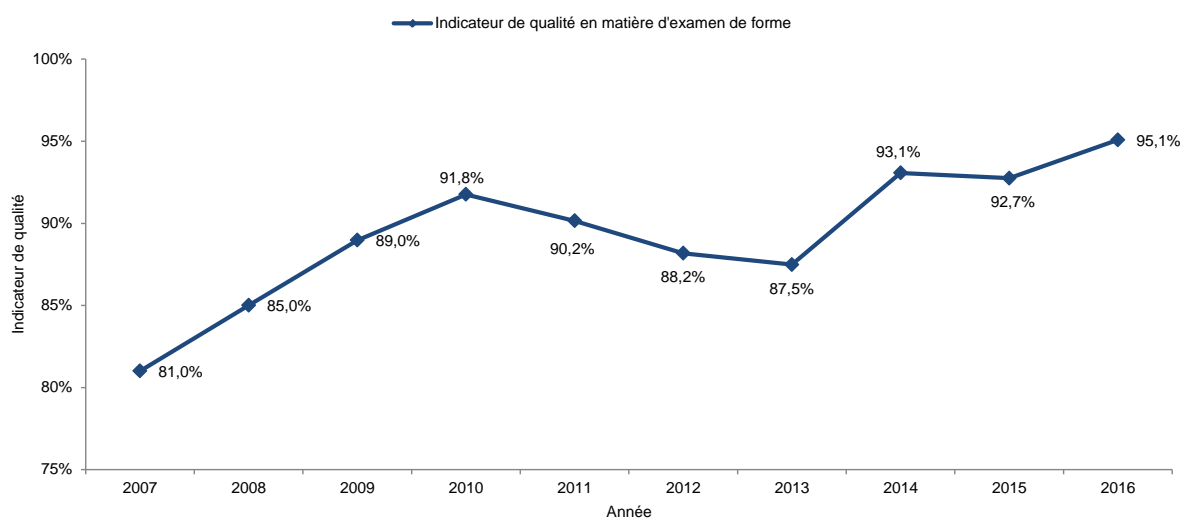
Note : Le personnel est calculé en équivalent temps plein sur la base des listes de fonctionnaires de décembre.

- La productivité en matière d'examen de forme augmente chaque année, en raison essentiellement de l'automatisation qui a permis le traitement d'une charge de travail beaucoup plus importante avec moins ou autant de personnel.
- En 2016, la productivité en matière d'examen de forme a augmenté de 5,4% par rapport à 2015.

Indicateur de qualité agrégé en matière d'examen de forme

13. Pour mesurer d'une manière simple et globale la qualité du travail qu'il exécute, le Bureau international a mis au point un indicateur de qualité agrégé qui est la moyenne de quatre indicateurs de qualité principaux. Trois sont fondés sur les délais pour les principales transactions entrant dans le cadre du système du PCT : accusé de réception de la demande selon le PCT, publication et nouvelle publication. Le quatrième indicateur concerne les erreurs commises pendant le traitement des demandes selon le PCT.

Indicateur de qualité en matière d'examen de forme



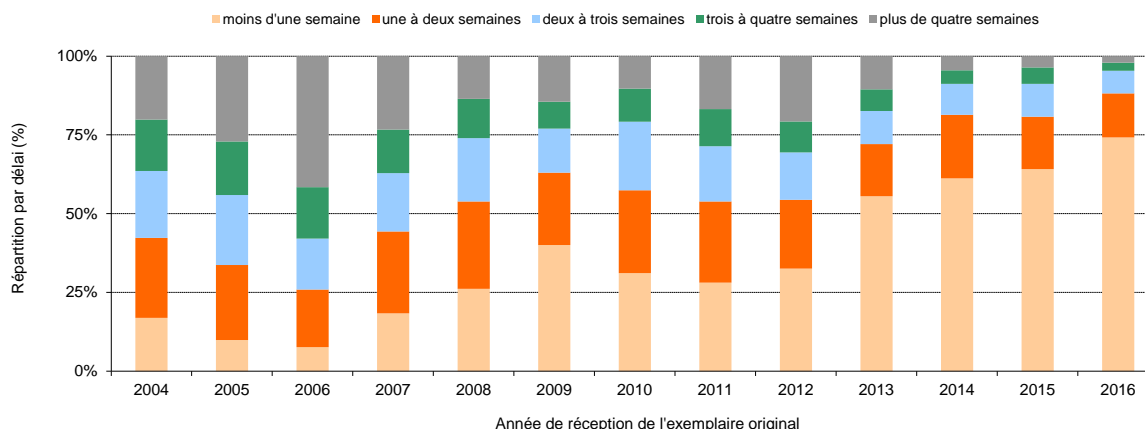
Source : Base de données statistiques de l'OMPI, février 2017.

- La qualité globale telle que mesurée par l'indice agrégé s'est notablement améliorée, passant d'une moyenne de 81% en 2007 à 95,1% en 2016.

Délai de l'examen de forme

14. Cet indicateur présente de manière plus détaillée l'une des composantes de l'indicateur de qualité agrégé, à savoir le temps qu'il faut au Bureau international pour émettre le formulaire 301. Ce formulaire est émis une fois l'examen de forme de la demande terminé. Les déposants apprécient de recevoir ce formulaire le plus rapidement possible car il fait office d'accusé de réception de la demande par le Bureau international et leur permet de savoir si leur demande contient des vices de forme.

Délai de l'examen de forme

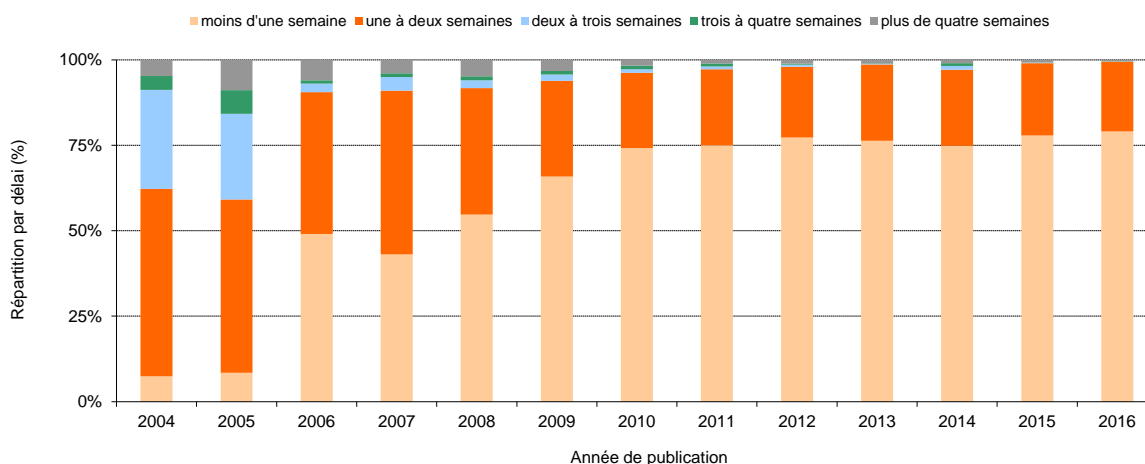


Source : Base de données statistiques de l'OMPI, février 2017.

Délai de publication

15. Cet indicateur présente de manière plus détaillée l'une des composantes de l'indicateur de qualité agrégé, à savoir le temps qu'il faut au Bureau international pour publier la demande. L'article 21.2a) du PCT prévoit que "... la publication internationale de la demande internationale a lieu à bref délai après l'expiration d'un délai de 18 mois à compter de la date de priorité de cette demande".

Délai de publication

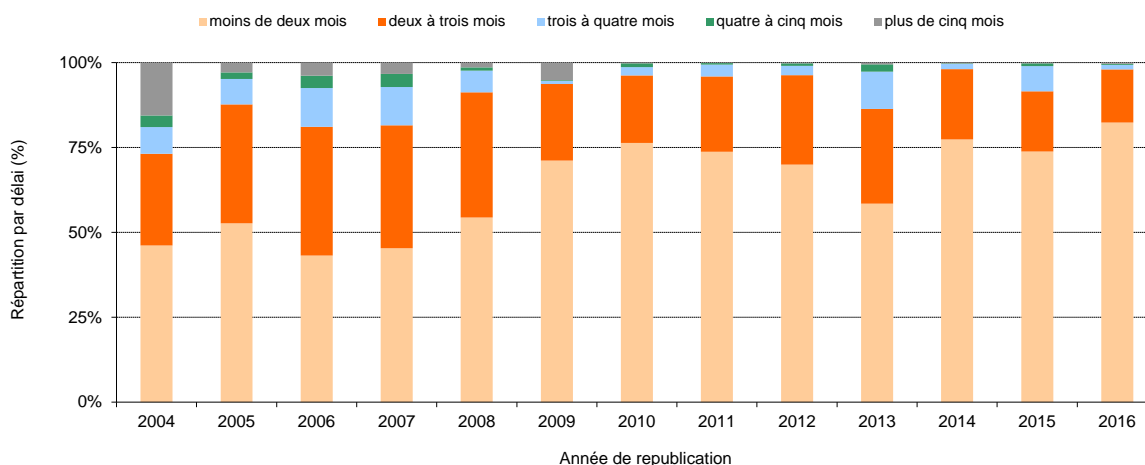


Source : Bases de données statistiques de l'OMPI, février 2017.

Délai de republication

16. Cet indicateur présente de manière plus détaillée l'une des composantes de l'indicateur de qualité agrégé, à savoir le temps qu'il faut au Bureau international pour republier la demande avec le rapport de recherche internationale. En raison des retards de communication de ces rapports par les administrations chargées de la recherche internationale, un certain nombre de demandes internationales sont publiées sans le rapport. Lorsque ce rapport est disponible, la demande internationale doit être republiée le plus vite possible avec le rapport afin de compléter la publication internationale.

Délai de republication

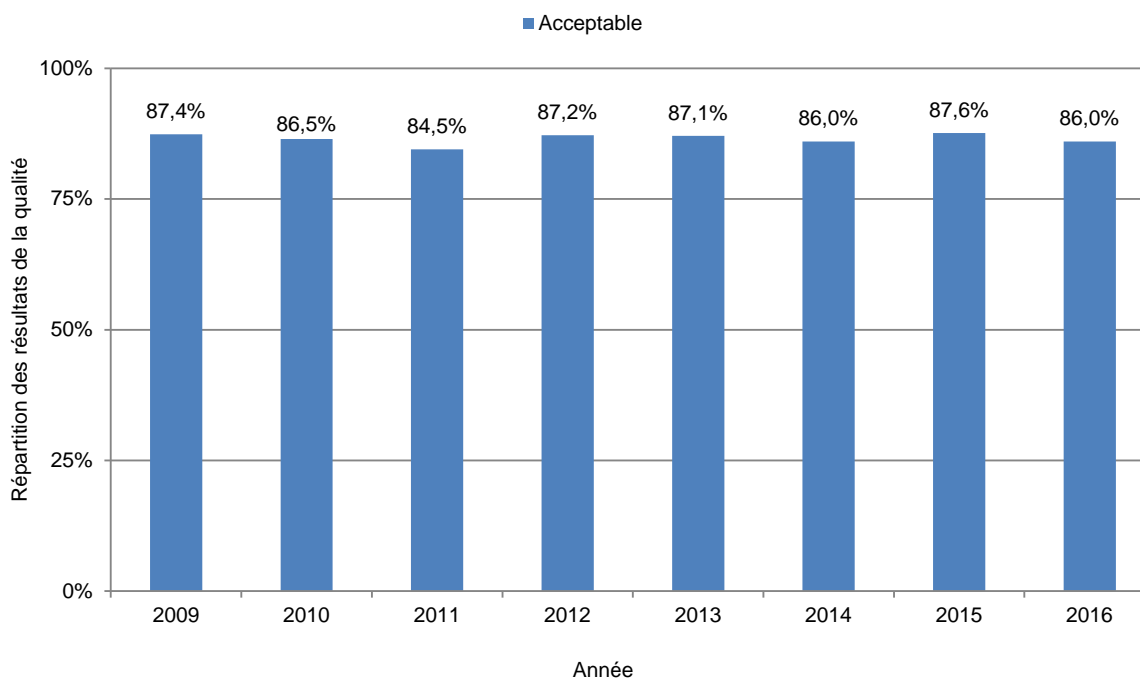


Source : Base de données statistiques de l'OMPI, février 2017.

Qualité de la traduction

17. Des documents dont le nombre est calculé de manière statistique sont choisis au hasard à des fins de contrôle de la qualité parmi les traductions d'abrévés et de rapports sur la brevetabilité établis sous la responsabilité du Bureau international. L'évaluation détermine si une traduction est "acceptable" ou "non acceptable". Cet indicateur rassemble les résultats de ce contrôle de la qualité exécuté par le Bureau international pour toutes les combinaisons linguistiques et tous les types de document. Il est mis un terme aux relations avec les agences qui ont systématiquement moins de 80% de traductions jugées "acceptables". La légère baisse de la qualité observée (86,0% en 2016) résulte des efforts déployés pour réduire les coûts par la postédition.

Qualité de la traduction au PCT

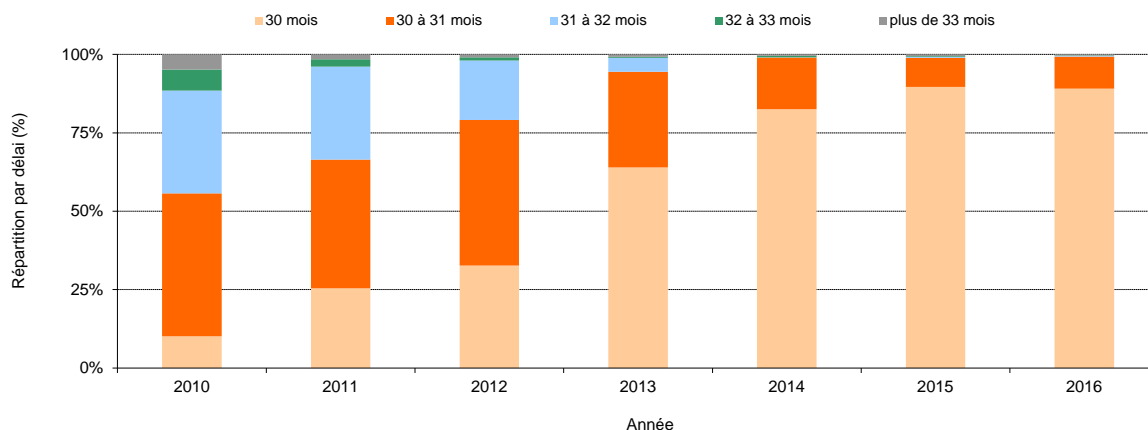


Source : Services du PCT, février 2017.

Délais de traduction des rapports

18. Cet indicateur fournit des informations sur les délais dans lesquels le Bureau international met la traduction des rapports sur la brevetabilité à la disposition des déposants et des offices. La part des traductions de rapports sur la brevetabilité livrées dans les 30 mois suivant la date de priorité de la demande internationale n'a cessé d'augmenter entre 2010 et 2015 avant de se stabiliser en 2015. En 2016, 89% des traductions de rapports sur la brevetabilité étaient livrées dans les 30 mois, et 99% dans les 31 mois.

Délais de traduction des rapports



Source : Services du PCT, février 2017.

Qualité de la conception des logiciels

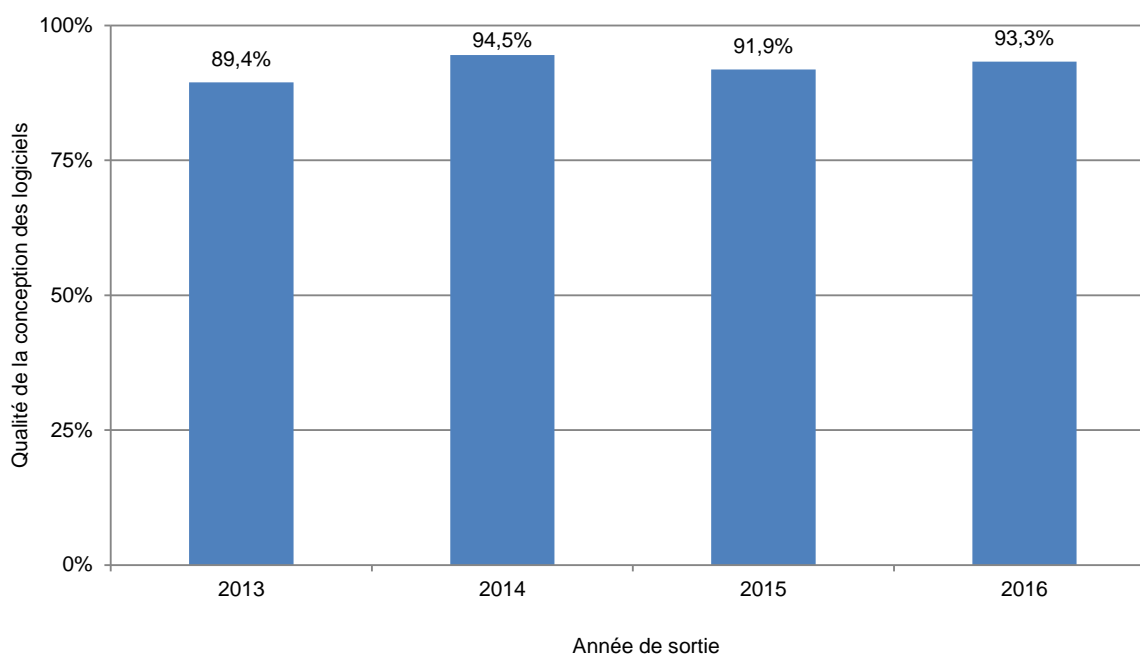
19. Cet indicateur donne une idée de la qualité des versions des principaux logiciels utilisés pour les projets eDossier et ePCT. Il indique la part de temps consacré à la mise en place de la nouvelle fonction dans le produit (c'est-à-dire le travail initial) par rapport au temps total (travail initial + remaniement). Le remaniement correspond au temps passé à corriger des défauts détectés dans l'environnement de production.

20. Selon cette approche, les produits présentant un faible niveau de remaniement sont considérés comme étant de grande qualité car ils témoignent de l'importance de la valeur ajoutée au produit par la mise en place des nouvelles caractéristiques.

21. L'indicateur de la qualité de la conception des logiciels est défini de la manière suivante :

$$\text{Qualité de la conception des logiciels} = \frac{\text{Effort total pour le travail initial}}{\text{Travail initial} + \text{remaniement}} * 100$$

Qualité de la conception des logiciels



Source : Services du PCT, février 2017.

Niveaux de service des systèmes d'information

22. L'indicateur d'exécution intitulé "niveaux de service des systèmes d'information" mesure l'exécution du service fourni par le Service des systèmes informatiques du PCT aux utilisateurs, sur la base de sa capacité à atteindre les objectifs convenus.

23. Cet indicateur composite est calculé au moyen de la moyenne pondérée de cinq indicateurs d'exécution axés sur les objectifs²⁴. Chaque indicateur est exprimé en pourcentage de l'objectif effectivement atteint.

24. En 2016, le niveau de service général a augmenté pour la troisième année consécutive, atteignant les 97,1%.

²⁴ D'après une étude indépendante des indicateurs d'exécution des systèmes informatiques du PCT, la définition est légèrement différente de celle qui figure dans le programme et budget pour l'exercice biennal 2014-2015.

Niveaux de service des systèmes d'information

| Id | Indicateurs d'exécution <i>Description succincte</i> | Objectifs visés | Conditions | Résultats | | | |
|----|--|---------------------------|--|--------------|--------------|--------------|--------------|
| | | | | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 |
| 1 | Durée des interventions visant à régler un problème <i>Temps de travail (7 heures – 19 heures les jours ouvrables à l'OMPI) entre la création d'un ticket et la résolution du problème.</i> | Gravité 1 : quatre heures | Tickets Production et Appui traités par l'équipe d'appui | 85,5% | 87,6% | 93,6% | 96,9% |
| | | Gravité 2 : deux jours | | | | | |
| | | Gravité 3 : cinq jours | | | | | |
| | | Gravité 4 : 10 jours | | | | | |
| 2 | Temps de transmission du document <i>Temps écoulé entre la réception du document par le Bureau international et sa mise à disposition dans le système eDossier</i> | huit heures | Documents transmis au moyen d'un processus partiellement ou entièrement automatisé | 80,0% | 88,2% | 89,5% | 89,5% |
| 3 | Taux de réussite des travaux de traitement par lots | 100% | Lots à traiter avec succès avant la fermeture des bureaux à la date prévue | 99,6% | 99,5% | 99,6% | 99,6% |
| 4 | Accessibilité du système eDossier | 99% | 7 heures – 19 heures les jours ouvrables | 100,0% | 100,0% | 100,0% | 100,0% |
| 5 | Accessibilité du système ePCT Niveaux de service des systèmes informatiques <i>Moyenne pondérée des indicateurs précités : 1) : 20% 2) : 20% 3) : 20% 4) : 20% 5) : 20%</i> | 99% | 24 heures sur 24 | 100,0% | 100,0% | 100,0% | 100,0% |
| | | | | 93,0% | 95,1% | 96,5% | 97,1% |

Source : Services du PCT, février 2017.

Bureau international agissant en tant qu'office récepteur (RO/IB)

Dépôts

25. Ce tableau indique les 10 principaux offices récepteurs classés en fonction du nombre de demandes déposées selon le PCT au cours des cinq dernières années, jusqu'en 2016. En principe, une demande selon le PCT est déposée auprès de l'office des brevets national du pays d'origine du déposant ou d'un office de brevets régional agissant au nom de la juridiction dont relève le déposant. Le Bureau international est compétent pour agir en qualité d'office récepteur pour les déposants de tous les États contractants du PCT. L'évolution des dépôts auprès du Bureau international, le classement de celui-ci par rapport à d'autres offices récepteurs et sa part de marché sont indiqués dans ce tableau.

Nombre de demandes selon le PCT reçues par les 10 principaux offices récepteurs

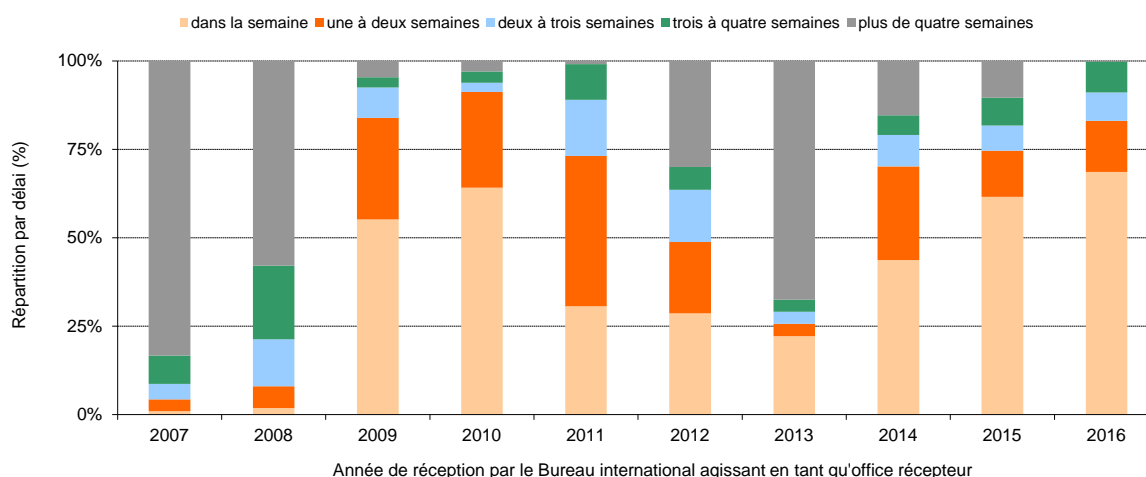
| Office récepteurs | Année de dépôt international | | | | | 2016 Part (%) | Variation par rapport à 2015 (%) |
|-----------------------------|------------------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|---------------------|---|
| | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | | |
| États-Unis d'Amérique | 52 010 | 57 686 | 61 974 | 57 594 | 56 679 | 24,3 | -1,6 |
| Japon | 42 787 | 43 075 | 41 292 | 43 097 | 44 513 | 19,1 | 3,3 |
| Chine | 19 924 | 22 927 | 27 088 | 31 045 | 44 473 | 19,1 | 43,3 |
| Office européen des brevets | 32 430 | 32 043 | 32 905 | 34 158 | 35 309 | 15,2 | 3,4 |
| République de Corée | 11 869 | 12 439 | 13 137 | 14 592 | 15 601 | 6,7 | 6,9 |
| Bureau international | 9 789 | 10 403 | 10 541 | 10 329 | 10 029 | 4,3 | -2,9 |
| Royaume-Uni | 4 128 | 3 894 | 4 241 | 4 100 | 4 006 | 1,7 | -2,3 |
| France | 3 266 | 3 313 | 3 508 | 3 515 | 3 621 | 1,6 | 3,0 |
| Canada | 2 135 | 2 091 | 2 174 | 1 987 | 1 851 | 0,8 | -6,8 |
| Australie | 1 607 | 1 521 | 1 622 | 1 615 | 1 703 | 0,7 | 5,4 |
| Tous les autres offices | 15 399 | 15 913 | 15 851 | 15 203 | 15 215 | 6,5 | 0,1 |
| Total | 195 344 | 205 305 | 214 333 | 217 235 | 233 000 | 100 | 7,3 |

Source : Base de données statistiques de l'OMPI, février 2017.

Note : Les données pour 2015 sont des estimations.

Délai de notification de la date de dépôt international

26. Cet indicateur rend compte du temps qu'il faut au Bureau international agissant en tant qu'office récepteur pour émettre le formulaire 105. Ce formulaire est émis après l'attribution de la date de dépôt international. Les déposants apprécient de recevoir ce formulaire le plus tôt possible car une demande internationale a l'effet d'une demande nationale ordinaire dans chaque État désigné à compter de la date de dépôt international, qui sera considérée comme la date de dépôt effective dans chaque État désigné.

Délai de notification de la date de dépôt international


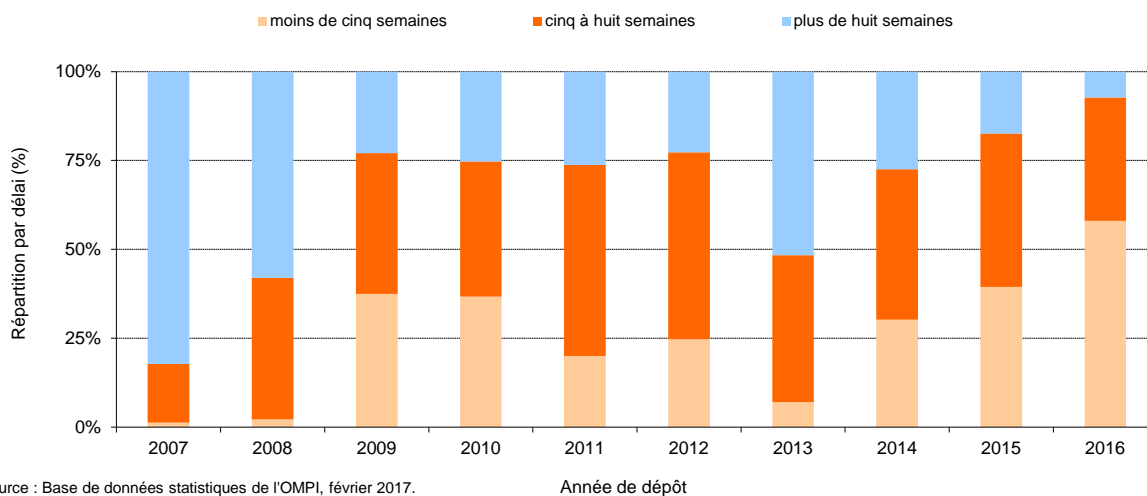
Source : Base de données statistiques de l'OMPI, février 2017.

Délai de transmission de la copie de recherche

27. Cet indicateur rend compte du temps qu'il faut au Bureau international agissant en tant qu'office récepteur pour transmettre les copies de recherche aux administrations chargées de la recherche internationale. La copie de recherche doit être transmise rapidement après paiement de la taxe de recherche afin que l'administration chargée de la recherche internationale puisse établir le rapport de recherche internationale dans les délais fixés par le cadre réglementaire du PCT. Les retards de

paiement de la taxe retardent la transmission des copies de recherche aux administrations chargées de la recherche internationale et ont donc un impact négatif sur la capacité de ces administrations de respecter ces délais.

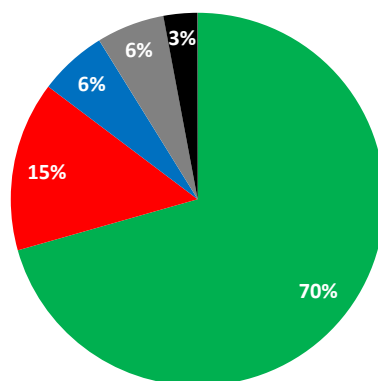
Délai de transmission de la copie de recherche



[Fin de l'annexe]

PROGRAMME 6 SYSTÈME DE MADRID

Chef de programme Mme B. Wang



■ En bonne voie ■ Pas en bonne voie ■ n.d. pour 2016 ■ Non évaluable ■ Abandonné

Résultat escompté : II.6 Utilisation élargie et plus efficace du système de Madrid, notamment par les pays en développement et les PMA

| Indicateurs d'exécution | Niveaux de référence | Objectifs visés | Données relatives à l'exécution | Code d'évaluation |
|--|---|---------------------------------|--|--------------------------|
| États membres du système de Madrid | <i>Niveau de référence actualisé à fin 2015 :</i> Fin 2015, 96 parties contractantes couvrant 112 pays ²⁵ | 103 | 97 parties contractantes couvrant 113 pays | Pas en bonne voie |
| | <i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2016-2017 :</i> 95 membres (au 15 avril 2015) | | | |
| Part de marché (voie nationale par rapport à la voie de Madrid) (Madrid) | <i>Niveau de référence actualisé à fin 2015 :</i> Part de marché de 62,6% (2015) Part de marché de 65,3% (2014) ²⁶ | Croissance de la part de marché | Les chiffres pour 2016 seront disponibles seulement fin 2017 | n.d. pour 2016 |
| | <i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2016-2017 :</i> Part de marché de 63,4% (au 31 décembre 2012) | | | |

²⁵ On a actualisé le niveau de référence de façon à faire apparaître le nombre de parties contractantes à fin 2015 sur la base de la date d'entrée en vigueur, et non de la date de dépôt de l'instrument, comme indiqué dans le rapport sur l'exécution du programme pour 2014-2015.

²⁶ Le niveau de référence actualisé se fonde sur une nouvelle méthode, différente de celle que l'on a utilisée pour calculer le niveau de référence initial dans le programme et budget 2016-2017. Avec cette nouvelle méthode, fin 2012, la part de marché était de 67%.

Rapport sur l'exécution du programme en 2016

| | | | | |
|--|--|---|--|---------------|
| Taux de dépôt (Madrid) | <p><i>Niveau de référence actualisé à fin 2015 :</i> 49 013 demandes Taux de dépôt en hausse de 1% (par rapport à 49 013 demandes en 2014)²⁷</p> <p><i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2016-2017 :</i> 47 885 demandes Taux de dépôt en hausse de 2,3% (au 31 décembre 2014) par rapport à 2013</p> | <p>2016 : + 4,6% taux de dépôt 2017 : + 2,3% taux de dépôt</p> | 52 550 demandes (Taux de dépôt en hausse de 7,2% par rapport à 2015) | En bonne voie |
| Enregistrements (Madrid) | <p><i>Niveau de référence actualisé à fin 2015 :</i> 51 938 (2015)</p> <p><i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2016-2017 :</i> 42 430 (2014)</p> | <p><i>Objectif actualisé :</i> > 47 500 (2016) > 52 000 (2017)</p> <p><i>Objectif initial dans le programme et budget 2016-2017 :</i> 47 387 (2016) 48 652 (2017)</p> | 44 726 enregistrements | En bonne voie |
| Renouvellements (Madrid) | <p><i>Niveau de référence actualisé à fin 2015 :</i> 28 384 renouvellements</p> <p><i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2016-2017 :</i> 25 729 (2014)</p> | <p>29 850 (2016) 31 020 (2017)</p> | 30 103 renouvellements | En bonne voie |
| Nombre total d'enregistrements (Madrid) | <p><i>Niveau de référence actualisé à fin 2015 :</i> 625 765 active registrations (au 31 décembre 2015)²⁸</p> <p><i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2016-2017 :</i> 594 477 enregistrements (au 31 décembre 2014)</p> | <p>2016 : 630 000 enregistrements 2017 : 650 000 enregistrements</p> | 641 587 enregistrements | En bonne voie |
| Nombre total de désignations (Madrid) | <p><i>Niveau de référence actualisé à fin 2015 :</i> 5,66 millions de désignations actives (au 31 décembre 2015)</p> <p><i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2016-2017 :</i> 5,61 millions de désignations (au 31 décembre 2014)</p> | <p>2016 : 5,68 millions de désignations 2017 : 5,7 millions de désignations</p> | 5,69 millions de désignations | En bonne voie |
| Taux d'irrégularité (articles 12 et 13) (Madrid) | <p><i>Niveau de référence actualisé à fin 2015 :</i> – 2015 : 39% ou 19 216 demandes irrégulières – 2014 : 34%²⁹ ou 16 281 demandes irrégulières</p> <p>Termes acceptables dans la base de données sur les produits et services du système de Madrid (MGS) (en anglais) 76 300 (au 31 décembre 2015)</p> | <p>Baisse</p> <p><i>Objectif actualisé :</i> 2016 : 80 000 2017 : 90 000</p> | Taux d'irrégularité : 38% | En bonne voie |

²⁷ Les chiffres présentés sont calculés sur la base de la date de dépôt auprès de l'office d'origine et non de la date de réception par le Bureau international, comme c'était le cas dans les précédents rapports sur l'exécution du programme.

²⁸ Le niveau de référence a été actualisé avec les chiffres les plus récents.

²⁹ Rectificatif : dans le rapport sur l'exécution du programme en 2014, le taux d'irrégularité indiqué était de 36%, alors que le taux correct était en fait de 34%.

| | | | | |
|---|---|---|---|----------------------|
| | <p>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2016-2017 : Taux d'irrégularité : 36% (au 31 décembre 2014)</p> <p>Indications acceptables dans la base de données sur les produits et services du système de Madrid (MGS) (en anglais) 67 050 (mai 2015)</p> | <p>Objectif initial dans le programme et budget 2016-2017 : 80 000</p> | | |
| Améliorations fonctionnelles du système de Madrid | <p>Niveau de référence actualisé à fin 2015 : Règlement d'exécution commun et Instructions administratives en vigueur au 31 décembre 2015³⁰</p> <p>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2016-2017 : Règlement d'exécution commun et Instructions administratives en vigueur au 31 décembre 2014</p> | <p>Modifications du règlement d'exécution et des instructions administratives</p> | <p>Règlement d'exécution commun et Instructions administratives en vigueur au 31 décembre 2016³¹</p> <p>Modifications adoptées par l'Assemblée de l'Union de Madrid en octobre 2016 (règles 3, 12, 18ter, 22, 23bis, 25 à 27, 27bis, 27ter, 32, 40 et barème des émoluments et taxes³²)</p> | <p>En bonne voie</p> |

Résultat escompté : II.7 Amélioration de la productivité et de la qualité de service des opérations du système de Lisbonne

| Indicateurs d'exécution | Niveaux de référence | Objectifs visés | Données relatives à l'exécution | Code d'évaluation |
|-----------------------------------|---|---|---|---|
| Satisfaction des clients (Madrid) | <p>Niveau de référence actualisé à fin 2015 : Aucune enquête effectuée en 2015</p> <p>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2016-2017 : Indice d'orientation vers les services en 2014 (39)</p> | Hausse de l'indice | Aucune enquête effectuée en 2016 | n.d. pour 2016 |
| Coût unitaire (Madrid) | <p>Niveau de référence actualisé à fin 2015 : Coût de l'enregistrement/ renouvellement : 743 francs suisses (2015) 837 francs suisses (2014)</p> <p>Coût unitaire de l'enregistrement : 323 francs suisses (2015) 322 francs suisses (2014)</p> <p>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2016-2017 : Coût de l'enregistrement/ renouvellement : 837 francs suisses Coût unitaire de l'enregistrement : 320 francs suisses</p> | Réduction dans les deux catégories de coût unitaire | <p>Coût de l'enregistrement/renouvellement : 746 francs suisses³³</p> <p>Coût unitaire de l'enregistrement : 318 francs suisses³⁴</p> | <p>Non évaluable</p> <p>Non évaluable</p> |

³⁰ Document [MM/LD/WG/13/2](#).

³¹ Document [MM/LD/WG/14/2 Rev.](#)

³² Rapport de la cinquantième session de l'Assemblée de l'Union de Madrid : [MM/A/50/5](#).

³³ En raison du perfectionnement du calcul du coût total de production (voir l'annexe sur les indicateurs relatifs aux opérations du système de Madrid, paragraphe 7), le coût unitaire n'est pas comparable au niveau de référence, ce qui explique la mention "non évaluable".

³⁴ Ibid.

Rapport sur l'exécution du programme en 2016

| | | | | |
|--|--|---|---|---|
| Rapidité des transactions (jours) (Madrid) | <p><i>Niveau de référence actualisé à fin 2015 :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> – Demandes : 57 – Renouvellements : 56 – Désignations postérieures : 32 – Décisions : 11 – Modifications : 56 – Corrections : 123 <p><i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2016-2017 :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Demandes : 70 Renouvellements : 63 Désignations postérieures : 56 Décisions : 12 Modifications : 79 Corrections : 232 (au 31 décembre 2014) | Amélioration pour toutes les transactions | <ul style="list-style-type: none"> – Demandes : 64 – Renouvellements : 65 – Désignations postérieures : 42 – Décisions : 24 – Modifications : 62 – Corrections : 140 | Pas en bonne voie |
| Qualité (Madrid) | <p><i>Niveau de référence actualisé à fin 2015 :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> – Nice : 89% – Examens quant à la forme : 95% – Décisions : 99% – Modifications : 95% – Renouvellements : 92% – Archives clients : 100% – Service à la clientèle : 79% – Traduction : EN : 100% <li style="padding-left: 20px;">FR : 98% <li style="padding-left: 20px;">ES : 96% <p><i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2016-2017 :</i></p> <p>à déterminer</p> | <p><i>Objectif fixé :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> NQA Nice : 90% NQA Examens quant à la forme : 95% NQA Décisions : 97% NQA Modifications : 95% NQA Renouvellements : 95% NQA Archives clients : 99% NQA Service à la clientèle : 90% NQA Traduction : 95% <p><i>Objectif initial dans le programme et budget 2016-2017 :</i></p> <p>à déterminer</p> | <ul style="list-style-type: none"> Nice : 91% Examens quant à la forme : 94% Décisions : 96% Modifications : 95% Renouvellements : 96% Archives clients : 100% Service à la clientèle : 83% Traduction : EN : 99% <li style="padding-left: 20px;">FR : 99% <li style="padding-left: 20px;">ES : 97% | <p>En bonne voie</p> <p>En bonne voie</p> <p>En bonne voie</p> <p>En bonne voie</p> <p>En bonne voie</p> <p>En bonne voie</p> <p>En bonne voie</p> <p>Pas en bonne voie</p> <p>En bonne voie</p> |
| Amélioration du fonctionnement du Service d'enregistrement de Madrid, y compris des processus et des procédures électroniques (Madrid) | <p><i>Niveau de référence actualisé à fin 2015 :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> – 79% des documents reçus par voie électronique – 325 000 notifications par courrier électronique – 2752 clients utilisant le Madrid Portfolio Manager – 27 offices utilisant le format XML – 1 formulaire Web intelligent – 690 000 documents entrants – 1 750 000 documents sortants <p><i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2016-2017 :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> 70% des documents reçus par voie électronique – 220 000 notifications par courrier électronique – 1800 clients utilisant le Madrid Portfolio Manager – 17 offices utilisant le format XML – 1 formulaire Web intelligent – 690 000 documents entrants – 1 750 000 documents sortants | <p><i>Objectif actualisé :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> – > 79% des documents reçus par voie électronique (annuel) – > 325 000 notifications par courrier électronique (annuel) – > 2752 clients utilisant le Madrid Portfolio Manager (biennal) – > 27 offices utilisant le format XML (biennal) – 6 formulaires Web intelligents (biennal) – 750 000 documents entrants (annuel) – 2 000 000 documents sortants (annuel) | <ul style="list-style-type: none"> 81% des documents reçus par voie électronique 376 000 notifications par courrier électronique 3912 clients utilisant le Madrid Portfolio Manager 30 offices utilisant le format XML 2 formulaires Web intelligents 725 000 documents entrants 1 575 000 documents sortants (baisse en raison du retard au niveau des décisions) | <p>En bonne voie</p> <p>En bonne voie</p> <p>En bonne voie</p> <p>En bonne voie</p> <p>Pas en bonne voie</p> <p>En bonne voie</p> <p>En bonne voie</p> |

Objectif initial dans le programme et budget 2016-2017 :
 – 75% des documents reçus par voie électronique
 – 250 000 notifications par courrier électronique
 – 2000 MPM Clients
 – 20 offices utilisant le format XML
 – 6 formulaires Web intelligents
 – 750 000 documents entrants
 – 2 000 000 documents sortants

| | | | | |
|--|---|--|---|---------------------------------|
| Stabilité des services informatiques d'appui dans le cadre du système de Madrid | <p><i>Niveau de référence actualisé à fin 2015 :</i> Présentation du prototype de Madrid Monitor</p> <p><i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2016-2017 :</i> Pas d'interruption du service (nombre d'incidents informatiques)</p> | Pas d'interruption du service (nombre d'incidents informatiques) | 9 incidents informatiques | <p>Pas en bonne voie</p> |
| | Livraison et installation ponctuelles des améliorations | Livraison et installation ponctuelles des améliorations | Améliorations spécifiées livrées et installées en temps utile, conformément aux prescriptions | <p>En bonne voie</p> |
| 3 versions installées du système MIRIS et 3 versions installées du système Madrid eFiling (IRPI) | Système MIRIS installé Système Madrid eFiling installé | 3 nouvelles versions du système MIRIS | Améliorations spécifiées du système MIRIS livrées en temps utile et conformément aux prescriptions | <p>En bonne voie</p> |
| | | 3 nouvelles versions du système DIRIS | Fin 2016, début des travaux sur la plateforme informatique du système de La Haye, qui remplace le système DIRIS | <p>Abandonné</p> |
| | | Nouvelles versions du système Madrid eFiling | 1 version majeure du système eFiling installée en 2016 | <p>En bonne voie</p> |

Utilisation des ressources au titre du programme 6

Budget et dépenses effectives (par résultat)
(en milliers de francs suisses)

| Numéro et description du résultat escompté | Budget 2016-2017 approuvé | Budget 2016-2017 après virements | Dépenses 2016 * |
|--|---------------------------|----------------------------------|-----------------|
| II.6 Utilisation élargie et plus efficace du système de Madrid, notamment par les pays en développement et les PMA | 15 755 | 16 326 | 7 664 |
| II.7 Amélioration de la productivité et de la qualité de service des opérations du système de Madrid | 42 253 | 41 736 | 19 075 |
| II.11 Amélioration de la productivité et de la qualité de service des opérations du système de Lisbonne | 99 | - | - |
| Total | 58 106 | 58 062 | 26 739 |

*Les chiffres des dépenses pour 2016 sont préliminaires, sous réserve d'audit par les vérificateurs externes des comptes

Budget et dépenses effectives (dépenses de personnel et autres dépenses)
(en milliers de francs suisses)

| | Budget 2016-2017 approuvé | Budget 2016-2017 après virements | Dépenses 2016* | Taux d'utilisation (%) |
|-------------------------|---------------------------|----------------------------------|----------------|------------------------|
| Ressources en personnel | 43 948 | 41 050 | 16 769 | 48% |
| Autres ressources | 14 159 | 17 012 | 6 970 | 41% |
| Total | 58 106 | 58 062 | 26 739 | 46% |

*Les chiffres des dépenses pour 2016 sont préliminaires, sous réserve d'audit par les vérificateurs externes des comptes

NOTE : Le budget 2016-2017 après virements tient compte des virements effectués au 8 mars 2017 pour répondre aux besoins durant l'exercice biennal 2016-2017 conformément à l'article 5.5 du Règlement financier.

A. Budget 2016-2017 après virements

6.1 Le budget après virements traduisait essentiellement une redistribution des ressources depuis les ressources en personnel vers les autres ressources, afin de permettre une dotation plus souple et modulable pour les opérations de Madrid, dans le cadre de l'initiative de réforme, y compris l'expansion du programme de bourses dans le cadre du système de Madrid, comme indiqué sous le résultat escompté II.6 (Utilisation élargie et plus efficace du système de Madrid).

B. Utilisation du budget 2016-2017

6.2 L'utilisation du budget se situait dans la fourchette prévue des 40 à 60% pour la première année de l'exercice biennal.

Programme 6 Annexe : Indicateurs relatifs aux opérations du système de Madrid**INDICATEURS D'EXÉCUTION POUR LE RÉSULTAT ESCOMPTÉ
"AMÉLIORATION DE LA PRODUCTIVITÉ ET DE LA QUALITÉ DE SERVICE DES OPÉRATIONS
DU SYSTÈME DE MADRID"****Généralités**

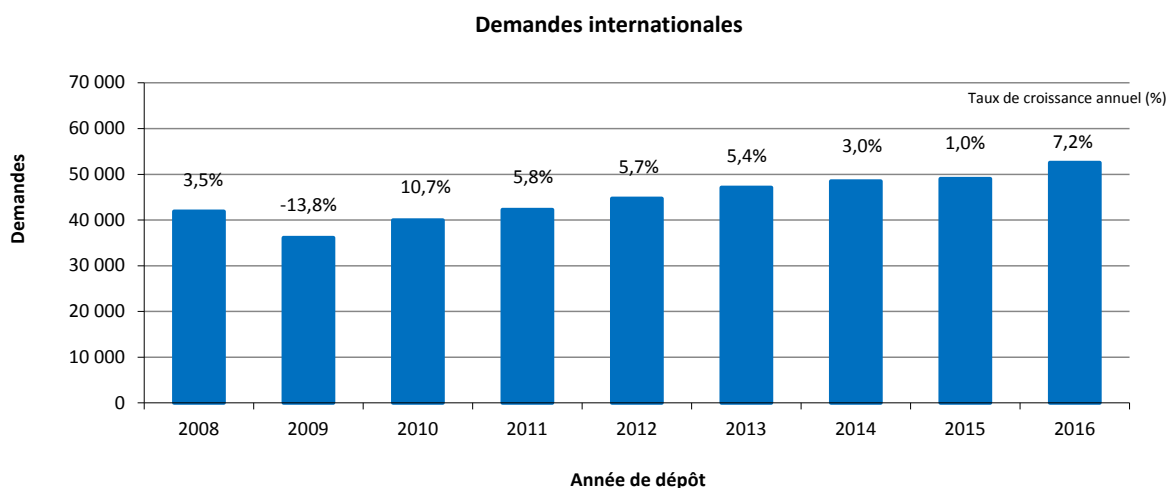
1. En mars 2016, l'ancien système informatique (MAPS) utilisé par les opérations du système de Madrid a été remplacé par un nouveau système informatique (MIRIS). Certains des indicateurs ci-après, concernant notamment la charge de travail traitée, le délai ou certains indicateurs de qualité ont été affectés par l'instabilité du nouveau système informatique après sa mise en place.

2. Les facteurs à examiner aux fins de l'évaluation des indicateurs d'exécution pour le résultat escompté "Amélioration de la productivité et de la qualité de service des opérations du système de Madrid" sont les suivants :

- la charge de travail du système de Madrid;
- la composition de cette charge de travail;
- les effectifs affectés au traitement de cette charge de travail;
- le niveau d'automatisation; et
- le coût total de production.

I. Documents reçus

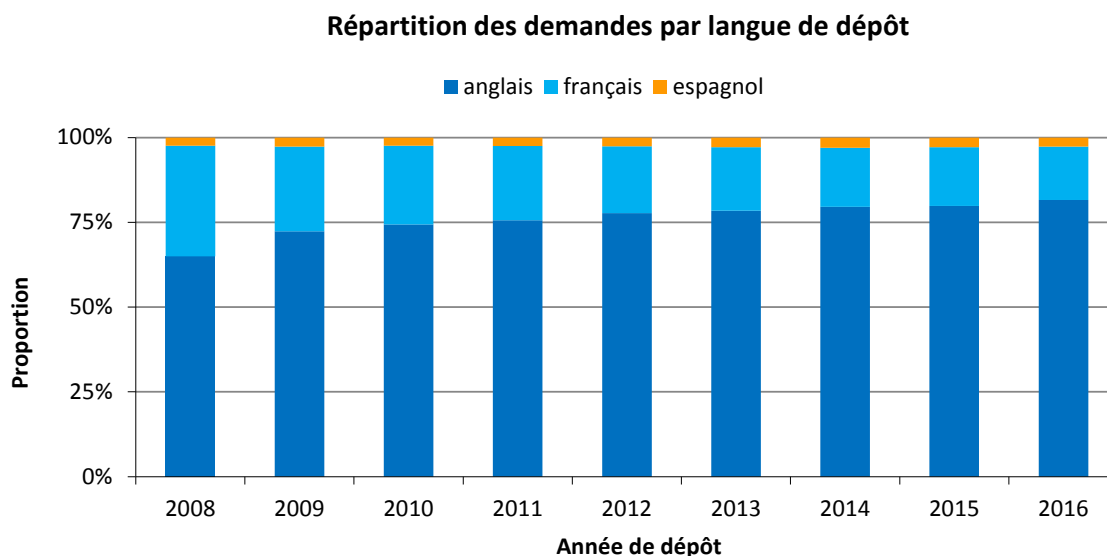
3. Le Bureau international reçoit six catégories différentes de documents, à savoir les demandes internationales, les renouvellements, les désignations postérieures, les modifications, les décisions et les corrections. La tendance la plus récente en ce qui concerne le nombre de documents reçu pour chacune de ces catégories est indiquée ci-dessous. Des renseignements supplémentaires sont également fournis concernant les demandes internationales, par exemple le nombre moyen de classes et la longueur moyenne des demandes. Pour des raisons techniques, certains indicateurs montrent des données fondées sur des documents traités plutôt que sur des documents reçus. Les retards de traitement peuvent ainsi avoir une incidence sur certains indicateurs. Par ailleurs, en 2016, le Bureau international a changé de méthode pour déterminer la date de réception des demandes internationales en utilisant la date de dépôt de la demande internationale par l'office d'origine plutôt que la date de réception de la demande internationale par le Bureau international.

Demandes internationales

Rapport sur l'exécution du programme en 2016

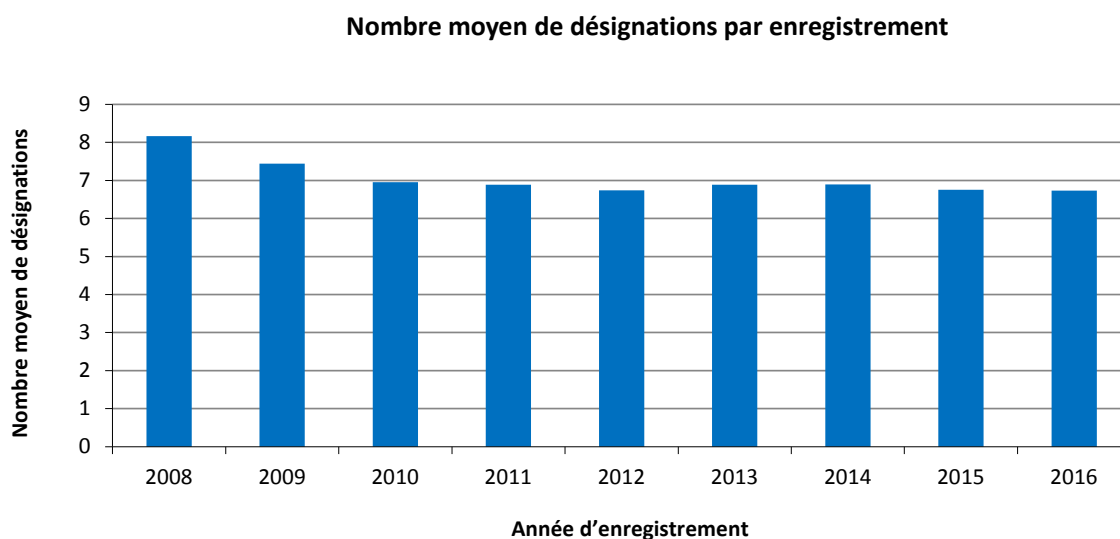
- Le Bureau international a reçu 52 550 demandes en 2016, soit une augmentation de 7,2% par rapport à 2015³⁵.
- Le nombre des demandes reçues a augmenté de façon constante depuis 2010.

Répartition des demandes par langue de dépôt



- En 2016, 82% des demandes internationales ont été déposées en anglais. Cette proportion a augmenté de 17 points de pourcentage depuis 2008, année où les demandes internationales déposées en anglais représentaient 65% du nombre total de demandes.

Nombre moyen de désignations par enregistrement

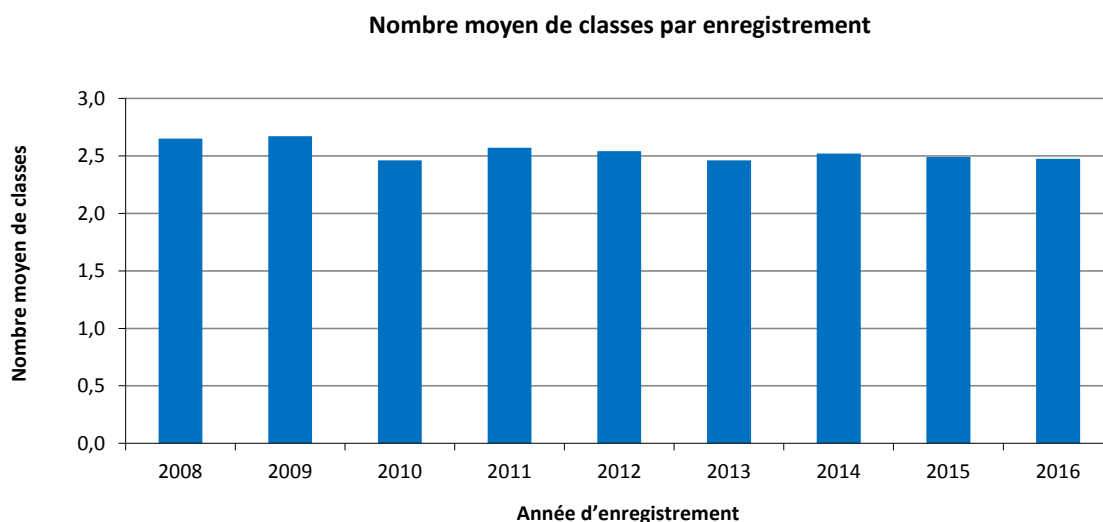


- En moyenne, 6,7 désignations ont été faites pour les demandes enregistrées en 2016³⁶.

³⁵ Les données sont fournies sur la base de la date de dépôt auprès de l'office d'origine plutôt que la date de réception par le Bureau international, comme dans les précédents rapports sur l'exécution du programme.

³⁶ Le nombre moyen de classes par enregistrement en 2015 s'élevait à 6,8, contre 7,7 dans le rapport sur l'exécution du programme en 2014-2015.

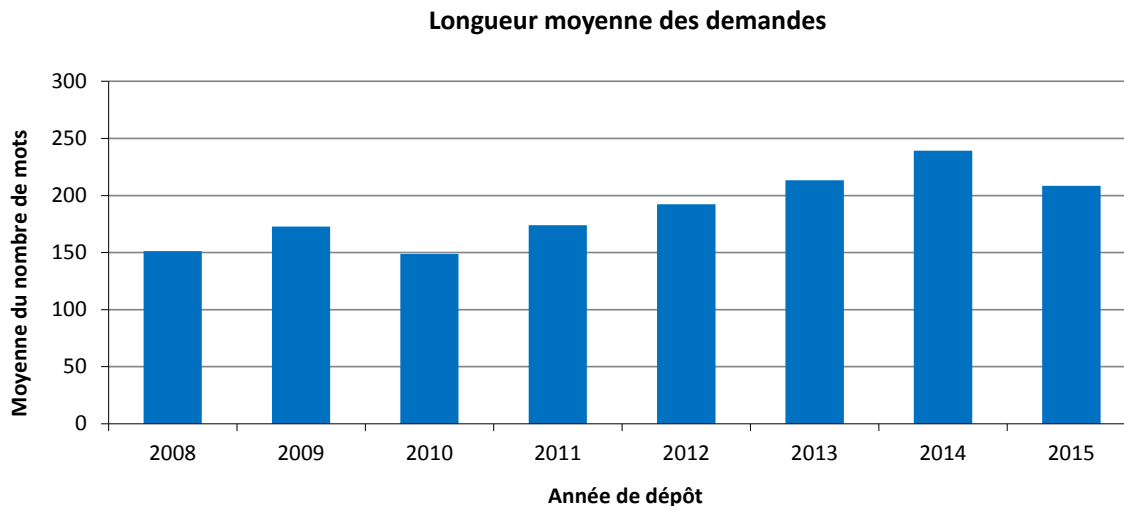
Nombre moyen de classes par enregistrement



- En moyenne, 2,5 classes ont été indiquées pour les demandes enregistrées en 2016, comme en 2014 et 2015.

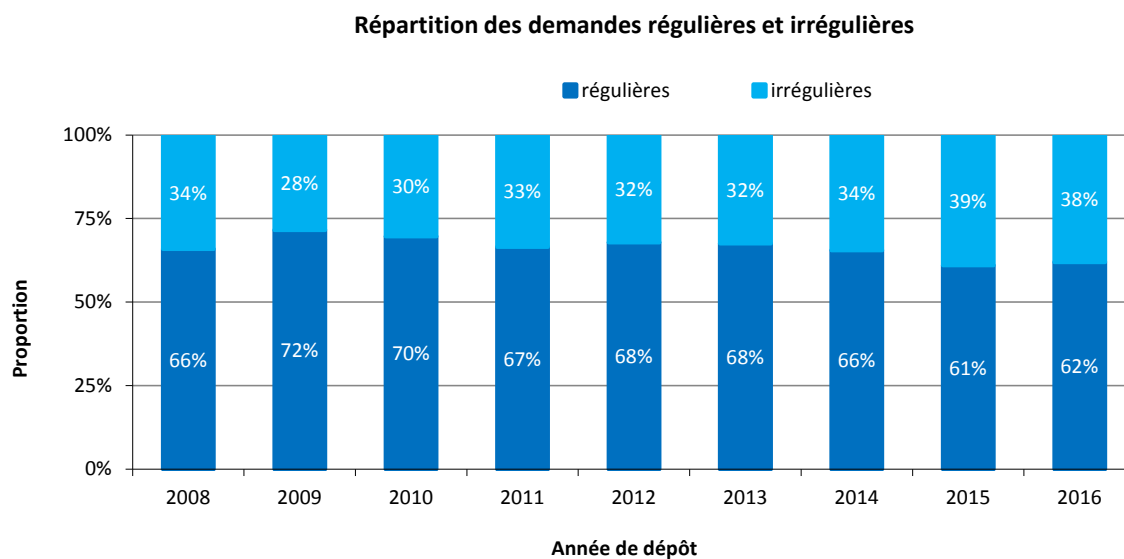
Longueur moyenne des demandes

4. La longueur des demandes est déterminée par le nombre total de mots utilisés par le déposant a) dans la description de la marque, b) dans la liste des produits et services et c) dans toute mention de limitation s'y rapportant. Le Bureau international traduit ces trois éléments en français, anglais ou espagnol, selon la langue d'origine des demandes, pour que ces dernières soient disponibles dans les trois langues du système de Madrid.



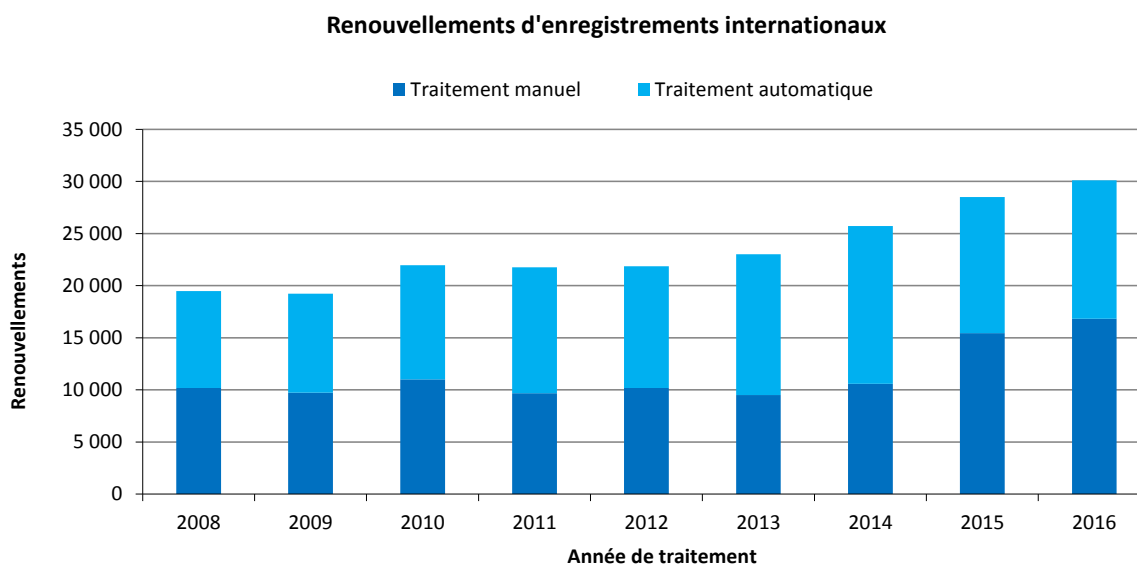
- Compte tenu du changement de système informatique, les données pour 2016 n'étaient pas disponibles au moment de l'établissement du rapport.

Répartition des demandes régulières et irrégulières



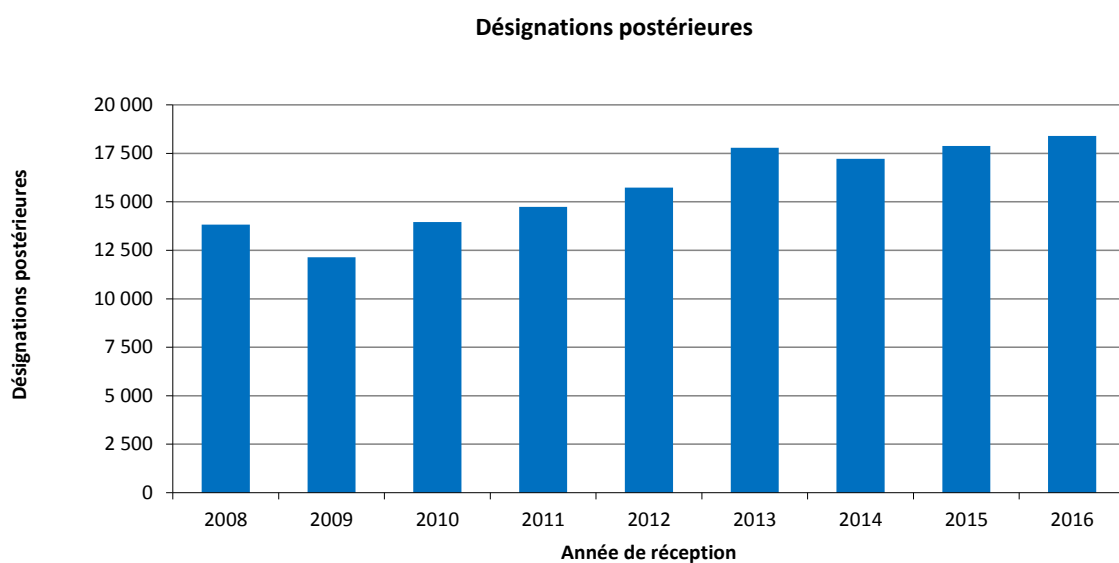
- La proportion des demandes régulières est restée relativement stable en 2016 par rapport à 2015, avec une augmentation d'un point de pourcentage.

Renouvellements



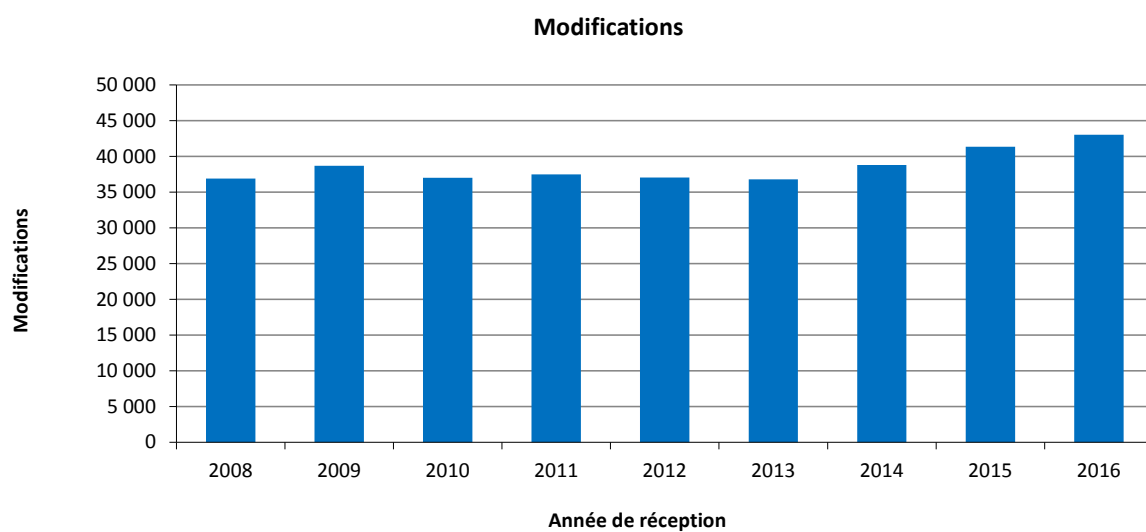
- En 2016, le Bureau international a enregistré 30 103 renouvellements, ce qui représente une hausse de 6% par rapport à 2015.

Désignations postérieures



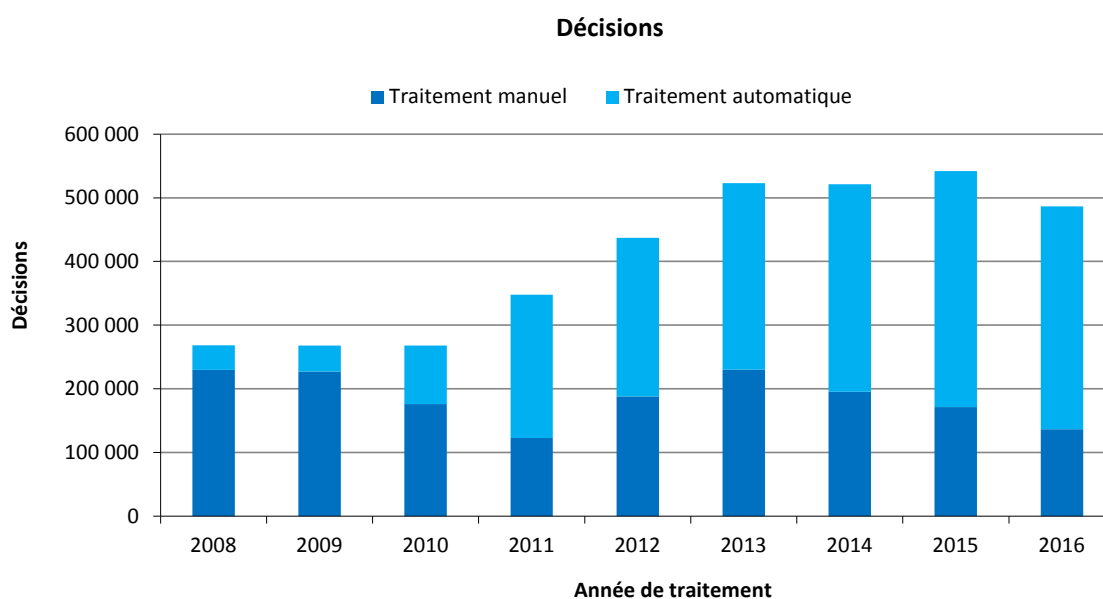
- En 2016, le Bureau international a enregistré 18 398 désignations postérieures, soit une hausse de 2,9% par rapport à 2015.

Modifications



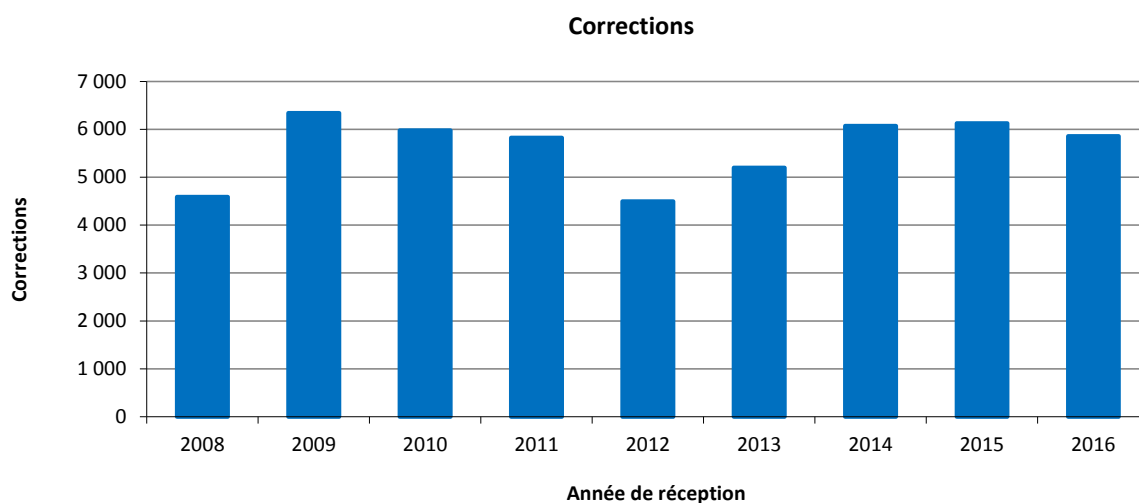
- En 2016, le Bureau international a reçu 43 026 demandes de modifications, ce qui représente une augmentation de 4% par rapport à 2015.

Décisions



- En 2016, le nombre de décisions traitées a baissé de 10% par rapport à 2015, pour totaliser 486 295. Entre 2010 et 2013, le nombre de décisions traitées a fortement augmenté.
- En 2016, 72% des décisions ont été traitées automatiquement. Cette proportion est en augmentation constante depuis 2011.

Corrections



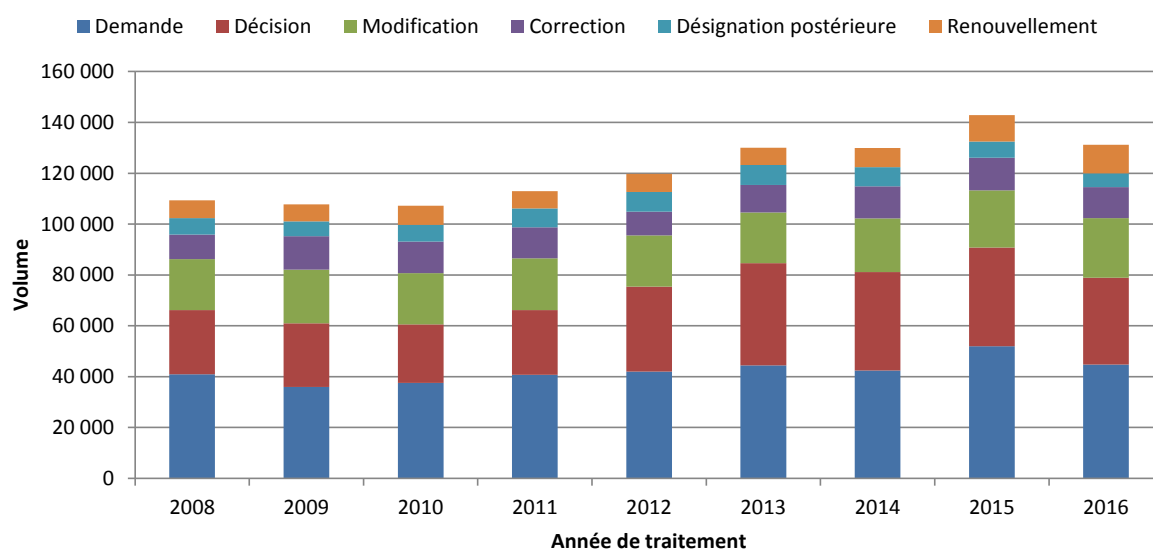
- En 2016, le Bureau international a reçu 5860 demandes de corrections, ce qui représente une baisse de 4,4% par rapport à 2015.

II. Charge de travail globale traitée

5. La charge de travail globale traitée représente le nombre total pondéré de documents traités par le Bureau international. Les six catégories de documents sont incluses (les demandes, les renouvellements, les désignations postérieures, les modifications, les décisions et les corrections).

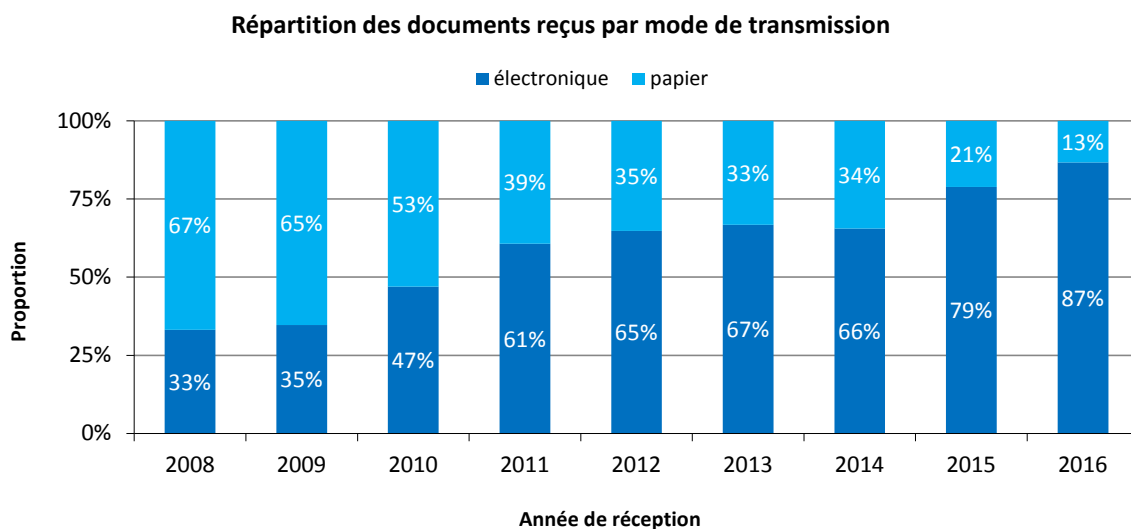
6. Étant donné que le traitement de ces différents types de documents ne nécessite pas la même quantité de ressources, ceux-ci ont été pondérés différemment. Selon la répartition actuelle, pendant le temps requis pour traiter une demande internationale, un examinateur en équivalent temps plein peut traiter 1,6 renouvellement, 1,8 désignation postérieure, 1,8 modification ou 10 décisions. De même, en ce qui concerne les documents traités automatiquement, un équivalent temps plein chargé du traitement automatique est considéré pouvoir traiter 17 documents.

Charge de travail global traitée



- En 2016, la charge de travail globale traitée a diminué de 8% par rapport à 2015. Les enregistrements, les décisions et les modifications ont représenté près de 78% de la charge de travail globale traitée.
- La diminution générale observée en 2016 concernait notamment le nombre de désignations postérieures, d'enregistrements et de décisions traitées, avec des diminutions de 15, 14 et 12% par rapport à 2015, respectivement. Ces chiffres résultent de l'instabilité du nouveau système informatique (MIRIS) après sa mise en place, qui a entraîné des retards dans le traitement des demandes en instance.

III. Mode de transmission des documents reçus



- En 2016, 87% des documents reçus ont été transmis au Bureau international par voie électronique, ce qui représente une augmentation de huit points de pourcentage par rapport à 2015.
- La proportion des documents transmis par voie électronique a augmenté constamment depuis 2008, sauf en 2014, où celle-ci a diminué d'un point de pourcentage.

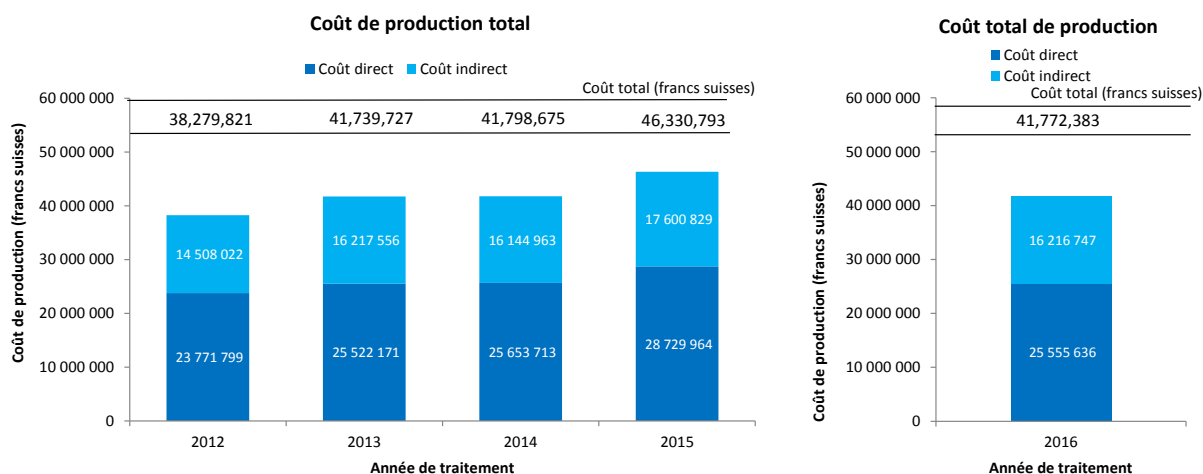
IV. Traitement

Coût de production total

7. Le coût de production total comprend les dépenses se rapportant exclusivement au système de Madrid et celles relatives aux activités de soutien à ce système.

8. En ce qui concerne les données antérieures à 2016, les dépenses se rapportant exclusivement au système de Madrid comptaient pour environ 96% des dépenses du programme 6. À compter de 2016, les dépenses relatives au système de Madrid servant à financer les systèmes de La Haye et de Lisbonne ne sont plus prises en considération dans les calculs. Avant l'exercice biennal 2016-2017, les dépenses concernant la traduction et le développement des systèmes informatiques en rapport avec les systèmes de La Haye et de Lisbonne faisaient partie de l'enveloppe globale des dépenses du programme 6. Compte tenu des changements apportés à la méthode de calcul, les données pour 2016 ne sont pas comparables aux données pour les années précédentes et sont donc présentées séparément.

9. Les dépenses relatives aux activités de soutien au système de Madrid comprennent les sommes consacrées aux services généraux suivants : services de conférences et services linguistiques, construction, direction générale, finances et budget, services d'appui généraux, gestion des ressources humaines, supervision interne, informatique ainsi que sûreté et sécurité. Une faible partie de ces dépenses (coûts d'hébergement de serveurs au Centre international de calcul des Nations Unies (UNICC) et une partie des coûts de la Section des recettes aux finances) est affectée directement au système de Madrid, tandis que le reste de ces dépenses attribuable au système de Madrid est calculé en fonction des effectifs (y compris les fonctionnaires titulaires d'un contrat à durée déterminée, les fonctionnaires temporaires et les boursiers).



- Le coût de production total est estimé à 41,8 millions de francs suisses pour 2016.
- En 2016, les coûts directs ont représenté 61% du total des coûts.

Coût unitaire

10. L'efficacité du Bureau international dans le traitement des opérations peut être mesurée à l'aide du coût unitaire, défini comme le coût moyen d'une unité produite.

11. Étant donné que le Bureau international est chargé d'enregistrer de nouvelles demandes et de maintenir les enregistrements existants, il convient d'utiliser une unité de production qui comprend un ensemble d'opérations. Deux indicateurs de coût unitaire sont présentés ci-dessous, déterminés en fonction de deux unités de production différentes.

12. Dans le cadre des efforts déployés par le Bureau international afin de constamment perfectionner la méthode de calcul des coûts unitaires, celle-ci a été révisée en 2016 afin de mieux prendre en considération le coût du traitement de la charge de travail effectuée dans le cadre du système de Madrid par le Bureau international :

- La méthode de calcul des coûts directs et indirects du système de Madrid a été alignée sur celles utilisées pour calculer les coûts unitaires des systèmes du PCT et de La Haye.
- Le système de pondération décrit dans la section II a été mis en place afin d'obtenir une meilleure approximation du travail réellement nécessaire au traitement des six catégories de documents, compte tenu du fait que certains de ces documents exigent plus de travail que d'autres³⁷.
- Le coût unitaire par nouvel enregistrement ou renouvellement a été redéfini pour tenir compte uniquement des nouveaux enregistrements internationaux et des renouvellements. La raison du retrait des désignations postérieures en tant que composante de ce coût unitaire est la volonté de mettre l'accent sur les opérations essentielles du système de Madrid, à savoir les enregistrements internationaux et leur renouvellement. Toutes les autres opérations effectuées dans le cadre du système de Madrid (les désignations postérieures, les modifications, les décisions et les corrections) peuvent être considérées comme étant secondaires à ces deux opérations essentielles. En outre, il n'existe pas de véritable justification pour inclure l'une de ces opérations secondaires en tant qu'élément du coût unitaire et non les autres.
- Le second coût unitaire est fondé exclusivement sur le nombre de documents inscrits au registre, indépendamment du niveau des ressources nécessaires à leur traitement.

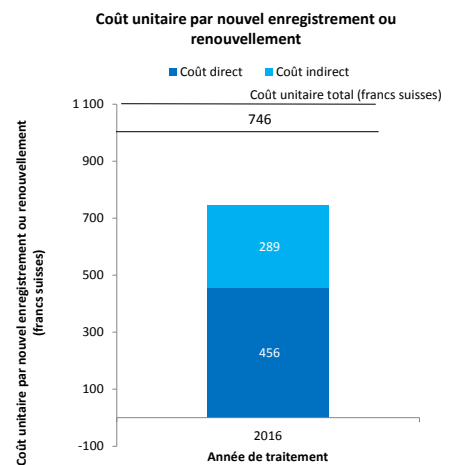
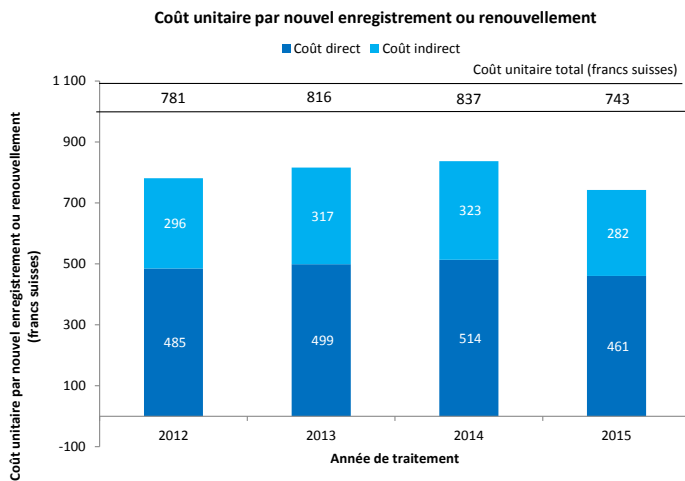
³⁷ Voir "Charge de travail globale traitée" ci-dessus.

Rapport sur l'exécution du programme en 2016

Coût unitaire par nouvel enregistrement ou renouvellement

13. Les nouveaux enregistrements internationaux comprennent les demandes enregistrées au cours d'une année donnée, et les renouvellements d'enregistrements internationaux comprennent les enregistrements existants qui sont renouvelés au cours d'une année donnée. Ensemble, ces deux types d'opération constituent le cœur de l'activité du Bureau international.

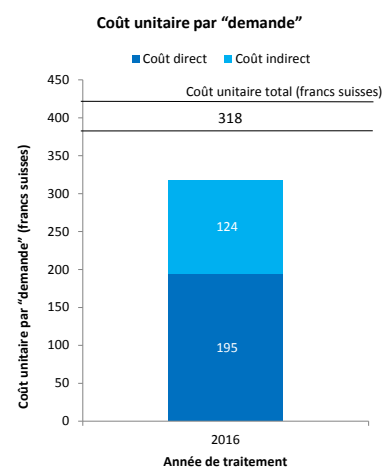
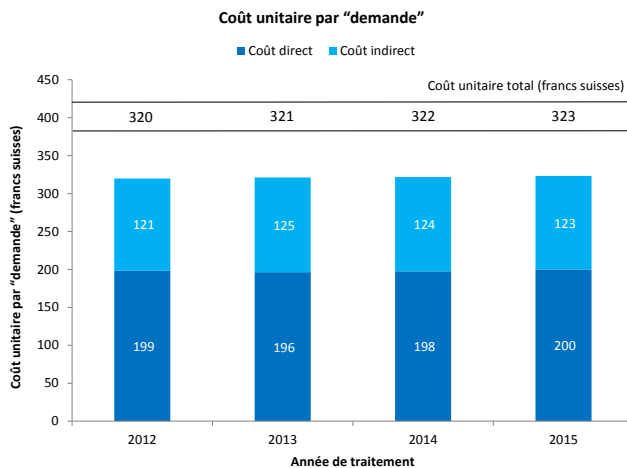
14. Étant donné que le traitement de ces deux catégories d'opérations requiert des ressources différentes, elles sont pondérées différemment³⁸. Le coût unitaire est obtenu en divisant le coût total de production par le nombre de nouveaux enregistrements internationaux ou de renouvellements.



- Le coût moyen du traitement d'un enregistrement international ou d'un renouvellement était de 746 francs suisses en 2016.

Coût unitaire par document inscrit au registre

15. Les documents inscrits au registre représentent le volume total de la charge de travail (voir "Volume total de la charge de travail" ci-dessus).



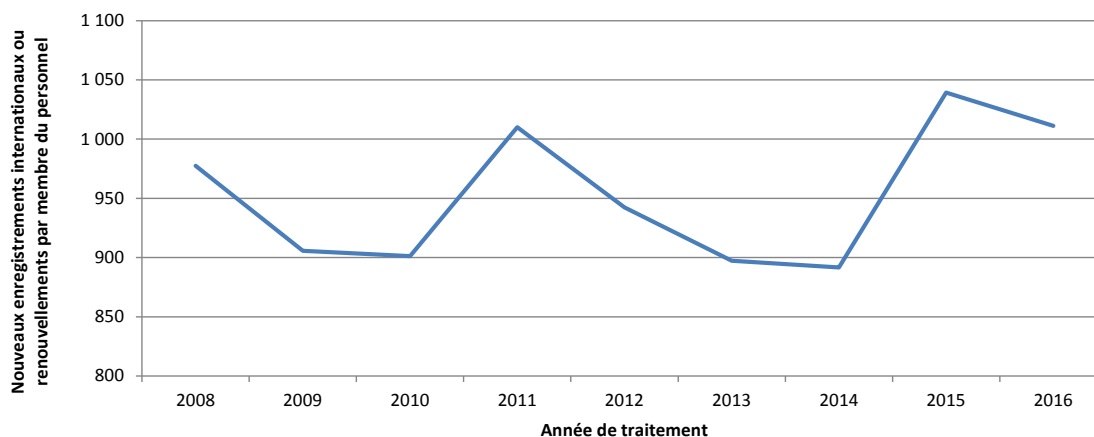
- Le coût moyen pour l'inscription d'un document au registre était de 318 francs suisses en 2016.

³⁸ Voir "Charge de travail globale traitée" ci-dessus.

V. Productivité de l'examen

16. La productivité de l'examen est calculée en divisant le nombre de nouveaux enregistrements internationaux ou renouvellements traités par des examinateurs, par le nombre de membres du personnel ayant participé à l'examen. Le nombre de membres du personnel comprend les boursiers et les prestataires de services internes et externes.

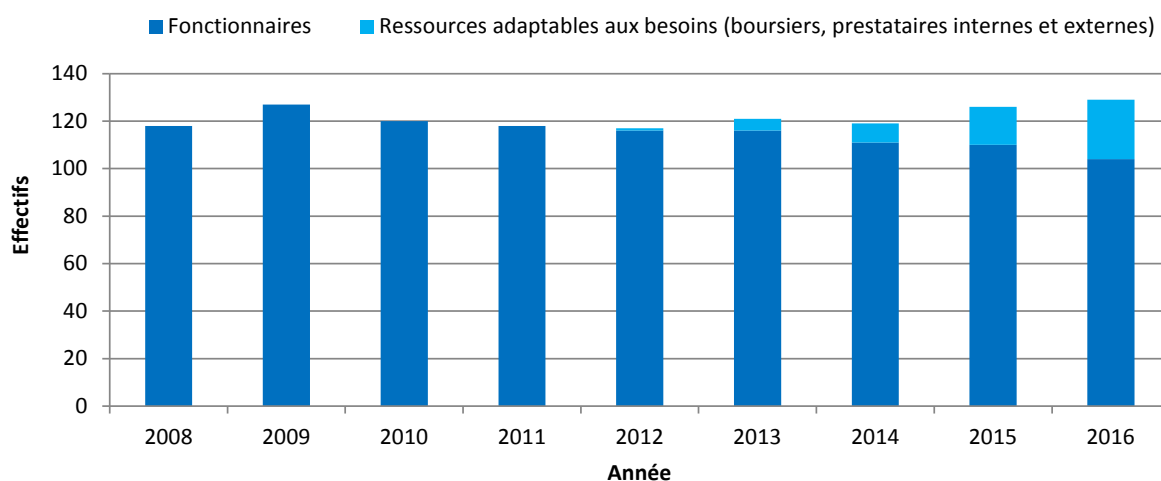
Productivité de l'examen de nouveaux enregistrements internationaux ou renouvellements



- En 2016, la productivité de l'examen a diminué de 3% par rapport à 2015. Les 1011 nouveaux enregistrements internationaux et renouvellements traités par membre du personnel en 2016 correspondent au deuxième chiffre le plus élevé pour la période allant de 2008 à 2016.

VI. Personnel

Effectifs



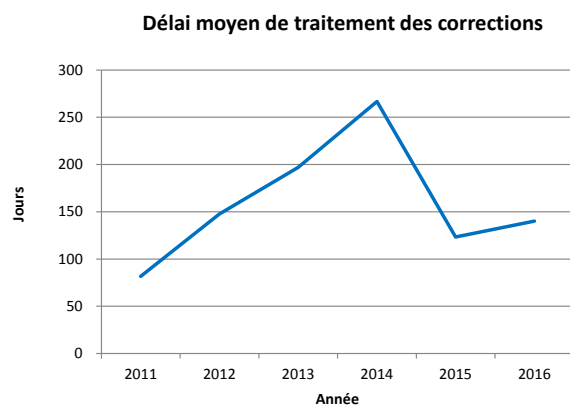
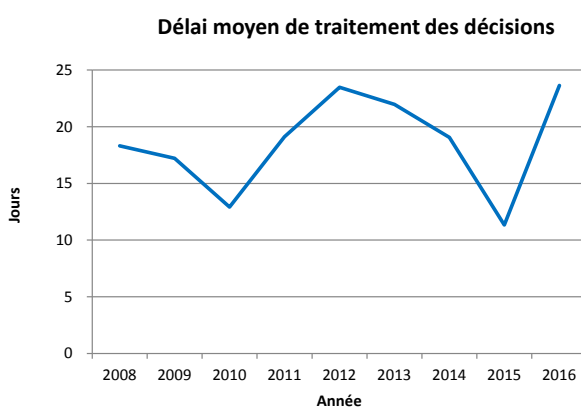
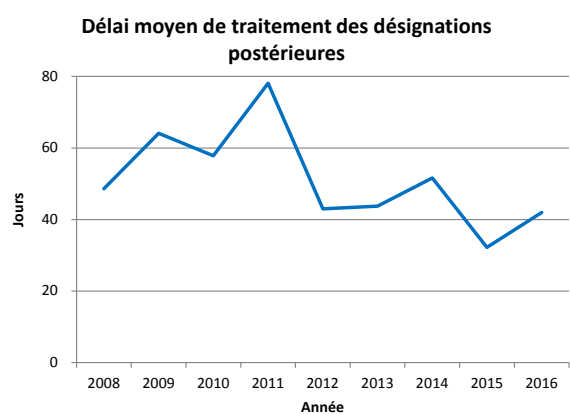
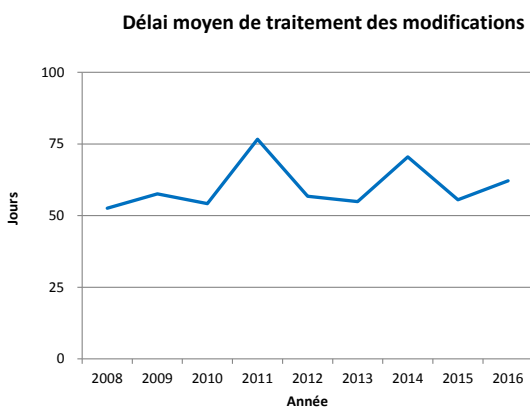
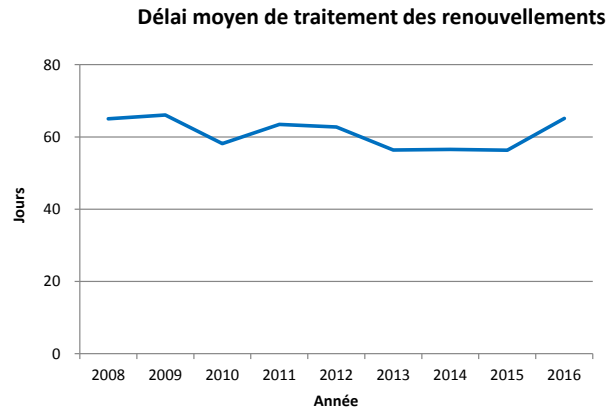
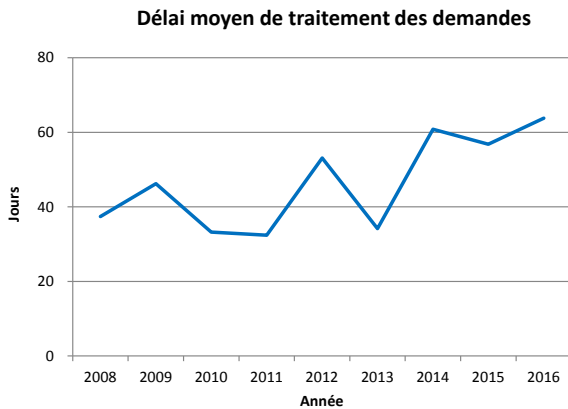
Note : la possibilité de distinguer les effectifs du Service d'enregistrement de Lisbonne n'existe que depuis l'exercice biennal 2014-2015. Pour les années antérieures à 2014, les effectifs du Service d'enregistrement de Lisbonne sont compris dans les effectifs du système de Madrid. Le personnel intérimaire ne travaillant pas dans les locaux de l'OMPI n'est pas pris en compte dans cet indicateur. Les ressources externes du Groupe de traitement des documents ne sont pas prises en considération dans la méthode de calcul actuelle.

Rapport sur l'exécution du programme en 2016

- Les effectifs ont diminué, passant de 110 en 2015 à 104 en 2016, alors que le nombre de ressources adaptables a augmenté, passant de 16 en 2015 à 25 en 2016.

VII. Délai

17. Le délai moyen de traitement pour chacune des six catégories d'opérations effectuées par le Bureau international est indiqué ci-dessous. Le délai de traitement correspond à l'intervalle entre la date de réception des documents et la date d'inscription.



- Par rapport à 2015, le délai moyen de traitement a augmenté en 2016 pour les six catégories d'opérations effectuées par le Bureau international. Les augmentations les plus importantes concernaient les corrections, les décisions et les désignations postérieures.

VIII. Qualité de l'examen

18. Les principaux indicateurs suivants de la qualité globale de l'examen des marques par le Bureau international résultent du contrôle de qualité effectué suite à la mise en œuvre en 2015 du cadre de gestion de la qualité du Service d'enregistrement de Madrid, conformément aux exigences des normes ISO 9001:2015 et ISO 2859³⁹.

19. Les informations relatives à la qualité du travail d'examen fourni par le Bureau international proviennent de deux sources :

- a) résultats de l'évaluation interne d'échantillons d'examens; et
- b) erreurs du Bureau international confirmées par ce dernier suite à la réception d'une demande de rectification selon la règle 28 du règlement d'exécution commun.

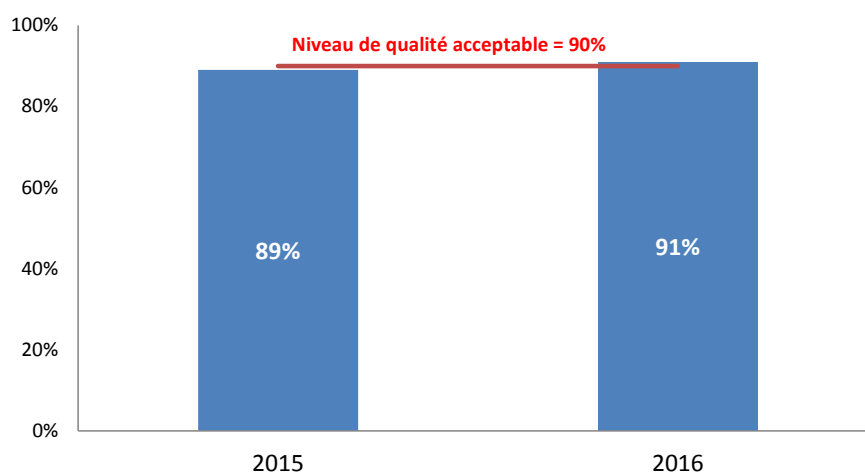
Évaluation d'échantillons d'examens

20. Un contrôle de la qualité a été réalisé sur la base des échantillons ci-après en ce qui concerne les opérations traitées manuellement en 2016.

- 1444 demandes relatives à la classification de Nice
- 1499 demandes concernant l'examen quant à la forme (APEX)
- 540 décisions
- 1188 demandes de modifications
- 310 demandes de renouvellements

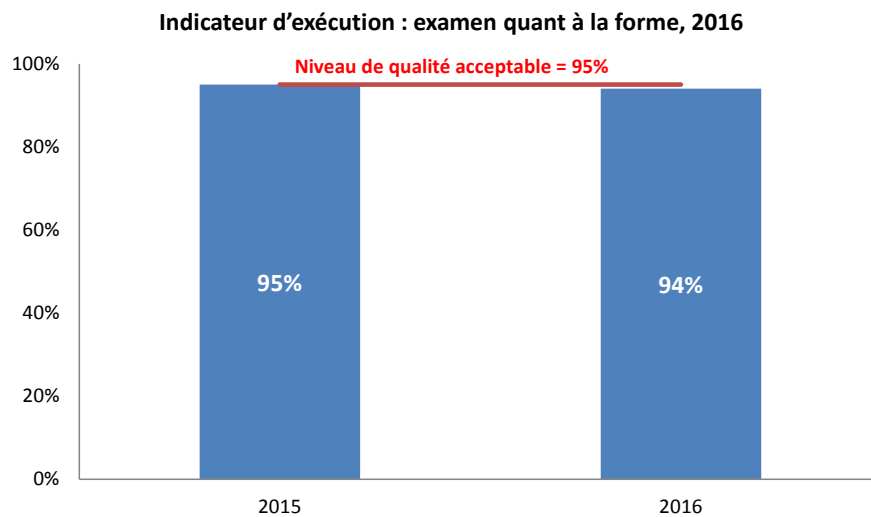
21. Un niveau de qualité acceptable est fixé pour chaque examen, et devient l'étalon par rapport auquel est mesurée la qualité des examens de marques.

Indicateur d'exécution : classification de Nice, 2016

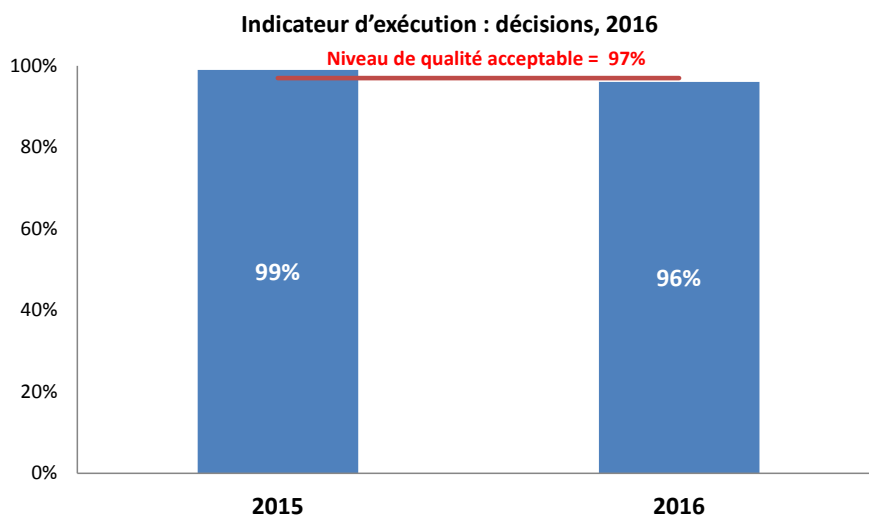


- La qualité globale en ce qui concerne l'examen des marques en 2016 a été supérieure d'un point de pourcentage au niveau de qualité acceptable.

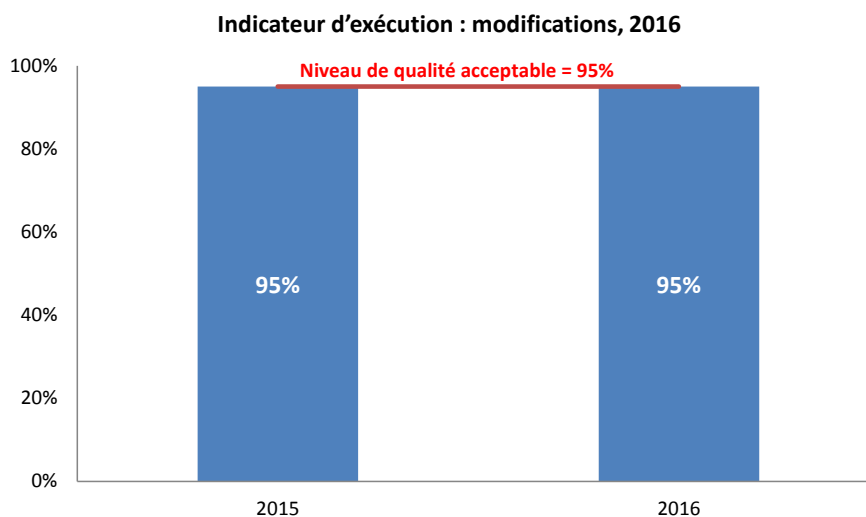
³⁹ Le cadre de gestion de la qualité du Service d'enregistrement de Madrid peut être obtenu en écrivant à l'adresse madrid.qp@wipo.int.



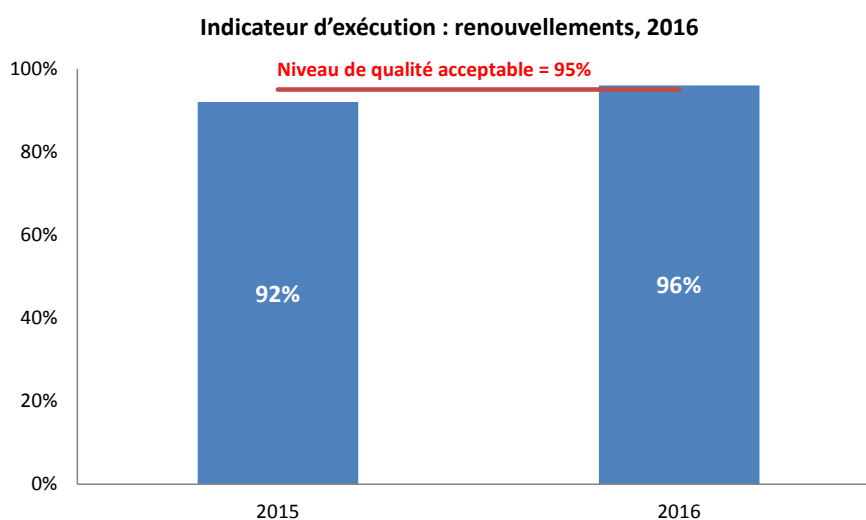
- La qualité globale en ce qui concerne l'examen quant à la forme a été inférieure d'un point de pourcentage au niveau de qualité acceptable établi pour 2016, principalement en raison d'erreurs concernant la saisie des coordonnées des déposants et de leurs mandataires.



- La qualité globale en ce qui concerne le traitement des décisions a été inférieure d'un point de pourcentage à l'objectif fixé pour 2016.



- La qualité globale a atteint l'objectif fixé de 95%. Toutefois, le même problème a été constaté que pour les examens de forme.



- La qualité globale en ce qui concerne les renouvellements a été supérieure d'un point de pourcentage à l'objectif fixé pour 2016.

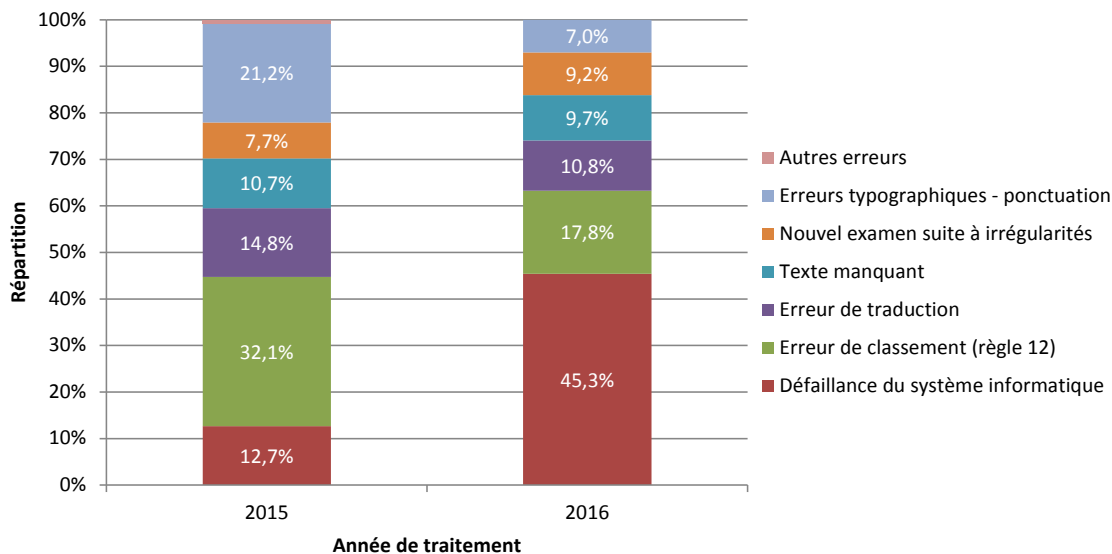
Erreurs commises par le Bureau international

22. La répartition des erreurs présentée dans les diagrammes ci-après est fondée sur une analyse des échantillons d'examens réalisés en 2016⁴⁰.

- 371 erreurs de classement
- 250 erreurs concernant l'examen quant à la forme (APEX)
- 276 erreurs concernant des renouvellements
- 293 erreurs concernant des modifications

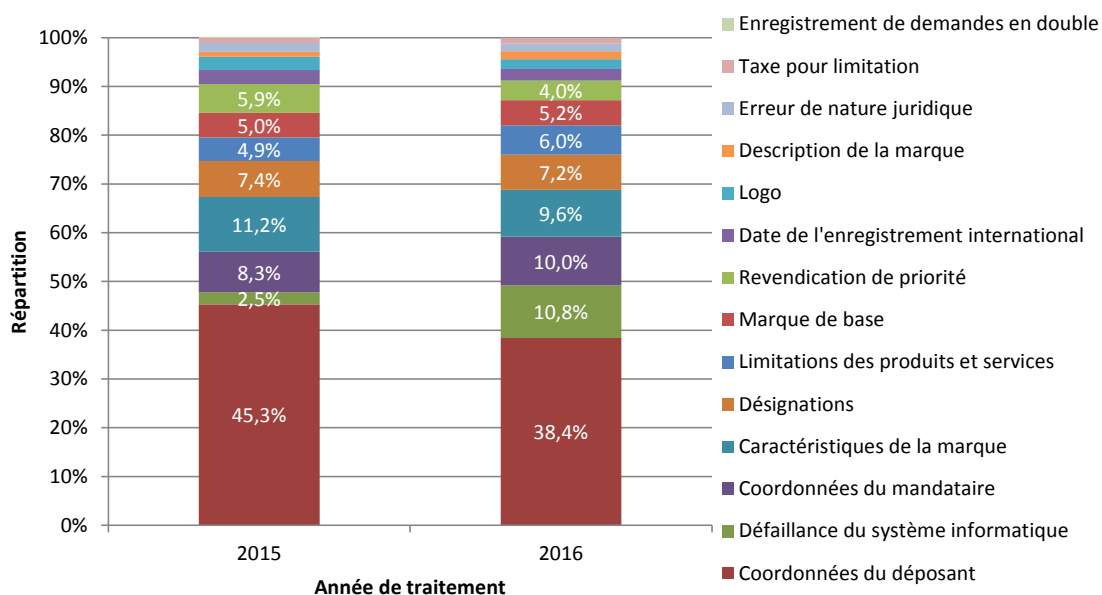
⁴⁰ Opérations comportant une ou plusieurs erreurs.

Répartition par type d'erreur de classement



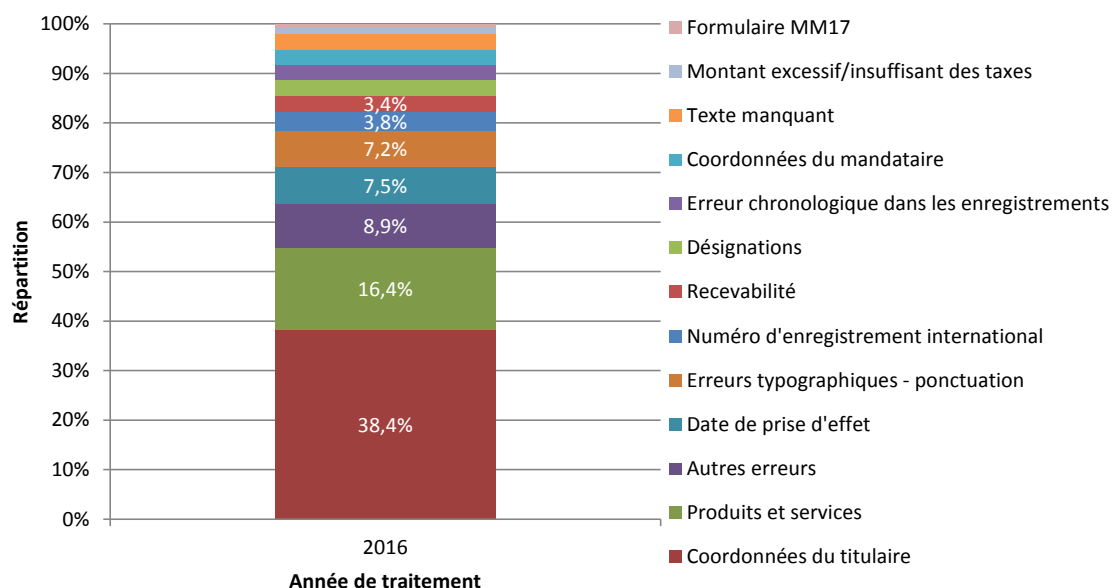
- Les défaillances du système informatique (MIRIS) ont été à l'origine de 45,3% des erreurs de classement en 2016, ce qui représente une augmentation de 32,6 points de pourcentage par rapport à 2015.

Répartition par type d'erreur dans l'examen quant à la forme



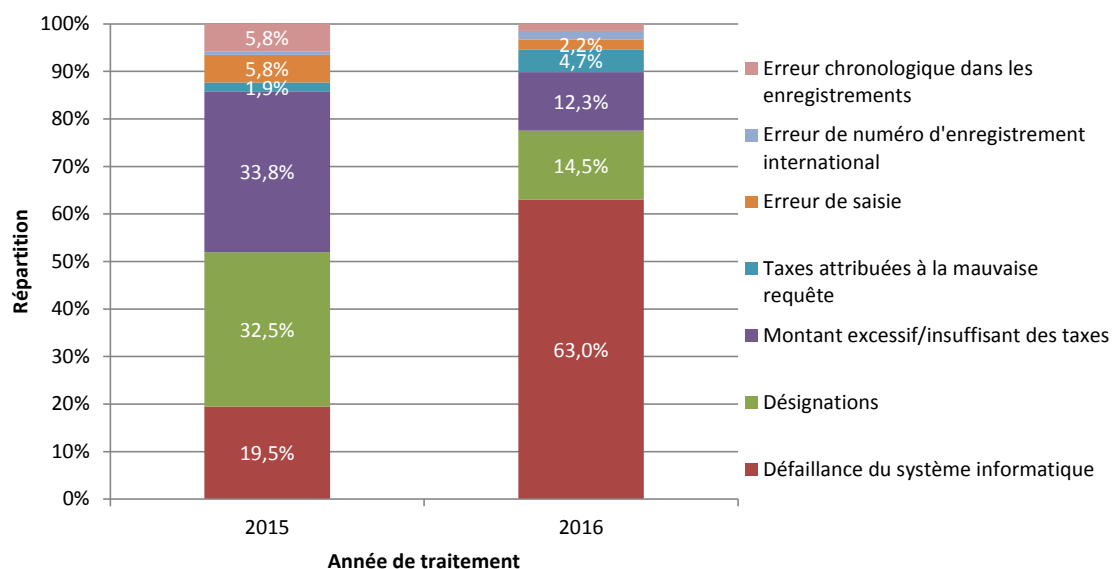
- En 2016, la majorité des corrections effectuées au stade de l'examen de forme était due à des erreurs commises au moment de la saisie des coordonnées des déposants (38,4%) et à des défaillances du système informatique (10,8%).

Répartition par type d'erreur dans les modifications



- En 2015, l'analyse des erreurs concernant des modifications était présentée par type de modification plutôt que par type d'erreur. Cette présentation a été modifiée en 2016 à des fins de conformité avec l'analyse des autres opérations. Les données pour 2015 par type d'erreur ne sont pas disponibles.
- En 2016, environ 42,2% des corrections relatives à des modifications effectuées étaient dues à des erreurs commises dans la saisie des coordonnées des titulaires (38,4%) et des mandataires (3,8%). Les erreurs concernant les produits et services ont représenté 16,4% des erreurs relatives à des modifications.

Répartition par type d'erreur dans les renouvellements

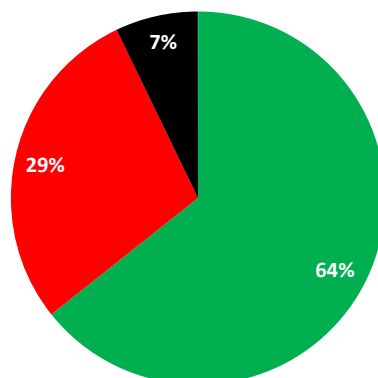


- L'augmentation de la proportion des erreurs dues à une défaillance du système informatique résulte principalement de la mise en place du nouveau système informatique en 2016.

[Fin de l'annexe]

PROGRAMME 31 SYSTÈME DE LA HAYE

Chef de programme Mme B. Wang



■ En bonne voie ■ Pas en bonne voie ■ n.d. pour 2016 ■ Non évaluable ■ Abandonné

Résultat escompté : II.4 Utilisation élargie et plus efficace du système de La Haye, notamment par les pays en développement et les PMA

| Indicateurs d'exécution | Niveaux de référence | Objectifs visés | Données relatives à l'exécution | Code d'évaluation |
|---|--|---|---|--|
| Parties contractantes à l'Acte de Genève (1999) | <i>Niveau de référence actualisé à fin 2015 :</i> 50 parties contractantes <i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2016-2017 :</i> 49 parties contractantes à compter du 13 février 2015. | 60 parties contractantes | 52 parties contractantes | Pas en bonne voie |
| Nombre d'offices fournissant des informations sur le système de La Haye à leurs utilisateurs. | <i>Niveau de référence actualisé à fin 2015 :</i> 47 offices nationaux ou régionaux fournissaient des informations sur le système de La Haye. Dix offices n'ont pas de site Web <i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2016-2017 :</i> 38 offices nationaux ou régionaux fournissaient des informations sur le système de La Haye. Dix offices n'ont pas de site Web (fin 2014) | Une augmentation du nombre d'offices fournissant des informations sur le système de La Haye. | Fin 2016, 48 offices nationaux ou régionaux fournissaient des informations sur le système de La Haye. Dix offices n'avaient pas de site Web | En bonne voie |
| Nombre de demandes déposées et de renouvellements au titre du système de La Haye | <i>Niveau de référence actualisé à fin 2015 :</i> Demandes : 4111 Dessins et modèles industriels contenus : 16 435 Renouvellements : 3194 | <u>2016</u> Demandes : 4940 Dessins et modèles industriels contenus : 22 730 Renouvellements : 2830 (-1,0%) | <u>2016</u> Demandes : 5562 Dessins et modèles industriels contenus : 18 716 | En bonne voie |
| | <i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2016-2017 :</i> Demandes : 2924 Dessins et modèles industriels contenus : 14 441 Renouvellements : 2703 (2014) | <u>2017</u> Demandes : 5710 Dessins et modèles industriels contenus : 26 140 Renouvellements : 2940 (+ 3,9%) | Renouvellements : 3150 | Pas en bonne voie En bonne voie |

Résultat escompté : II.5 Amélioration de la productivité et de la qualité de service des opérations de La Haye

| Indicateurs d'exécution | Niveaux de référence | Objectifs visés | Données relatives à l'exécution | Code d'évaluation |
|--|--|--|---|----------------------|
| Prédominance de l'Acte de Genève (1999) dans le système de La Haye | <p><i>Niveau de référence actualisé à fin 2015 :</i> 11 consentements reçus mais il manque encore deux consentements pour l'extinction de l'Acte de 1934, et quatre parties contractantes en dehors de l'Union européenne (UE) et de l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI) restaient liées uniquement par l'Acte de 1960.</p> <p><i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2016-2017 :</i> 10 consentements reçus à l'extinction de l'Acte de 1934 (il en manque encore trois). Quatre parties contractantes liées uniquement par l'Acte de 1960 (non-membre d'une organisation intergouvernementale qui est partie à l'Acte de 1999).</p> | Avoir reçu tous (13) les consentements à l'extinction. Que toutes les parties contractantes soient liées par l'Acte de 1999 (ou membre d'une organisation intergouvernementale qui est partie à l'Acte de 1999). | Extinction de l'Acte de 1934 le 18 octobre 2016 | En bonne voie |
| Processus et procédures adaptées aux évolutions géographique et juridique du système | Processus et procédures adaptées | Processus et procédures adaptées | Les modifications du règlement d'exécution commun approuvées par l'Assemblée de l'Union de La Haye en 2016 entreront en vigueur à la date fixée par le Bureau international une fois que l'infrastructure informatique sera prête | En bonne voie |
| Progrès accomplis dans l'amélioration du cadre juridique | <p><i>Niveau de référence actualisé à fin 2015 :</i> Les modifications du règlement d'exécution commun, entre autres, introduisant un "mécanisme de retour d'information", sont entrées en vigueur au 1^{er} janvier 2015. Des modifications des instructions administratives, entre autres, assouplissant certaines exigences concernant des reproductions et des représentations, sont entrées en vigueur le 1^{er} juillet 2014.</p> <p><i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2016-2017 :</i> Modifications du règlement d'exécution (entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2015) et des instructions administratives (entrées en vigueur le 1^{er} juillet 2014) afin d'adapter le système de La Haye à son expansion géographique vers de nouvelles parties contractantes potentielles dotées de systèmes d'examen.</p> | Réviser le cadre juridique du système de La Haye afin qu'il reste en phase avec les évolutions dans le domaine des dessins et modèles au niveau mondial. | Modifications du règlement d'exécution commun (entrées en vigueur au 1 ^{er} janvier 2017). Les modifications apportées à la règle 5 visent à fournir une garantie contre un défaut de transmission d'une communication électronique, car il est probable qu'à l'avenir la majorité des communications avec le Bureau international se feront au format électronique. | En bonne voie |

Rapport sur l'exécution du programme en 2016

| | | | | |
|--|--|--|---|--------------------------|
| Amélioration du fonctionnement du système d'enregistrement de La Haye, y compris des processus et procédures électroniques | <p><i>Niveau de référence actualisé à fin 2015 :</i> 2 procédures automatisées supplémentaires en 2014-2015 (Déclaration d'octroi de la protection de l'OHMI en 2014 et réception et traitement des dépôts indirects du KIPO (4 au total)</p> <p><i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2016-2017 :</i> 2 interfaces électroniques du système de La Haye</p> | 6 interfaces électroniques du système de La Haye supplémentaires | En 2016, automatisation de la gestion des réponses quant aux irrégularités (envoyées via le système de dépôt électronique) (5 au total) | Pas en bonne voie |
| Une évolution stable des services d'appui informatique du système de La Haye | Pas d'interruption de service. Les améliorations sont livrées et déployées dans les délais prévus | Pas d'interruption de service | Aucune interruption de service en 2016 | En bonne voie |
| | | Les améliorations sont livrées et déployées dans les délais prévus | Les améliorations spécifiées ont été livrées et déployées dans les délais prévus conformément aux exigences énoncées | En bonne voie |
| Flexibilité des données enregistrées dans le registre international | <p><i>Niveau de référence actualisé à fin 2015 :</i> Des progrès ont été effectués concernant les choix relatifs aux dessins et modèles; pourtant la mise en œuvre était prévue pour après la conversion du principal système informatique, ce qui n'a pas eu lieu au cours de l'exercice biennal : DIRIS.</p> <p><i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2016-2017 :</i> À la suite des modifications de la structure juridique du système de La Haye, le registre international a gagné en souplesse pour ce qui est du contenu facultatif des demandes internationales.</p> <p>Impossibilité d'enregistrer des informations sur la conception granulaire</p> | Flexibilité des données enregistrées dans le registre international Possibilité de préciser le contenu facultatif additionnel à inscrire au registre international. | Impossibilité d'enregistrer, de retrouver et de communiquer des données sur les dessins et modèles et des données dans d'autres caractères que les caractères latins | Pas en bonne voie |
| | | Capacité d'enregistrer des informations sur la conception granulaire | | |
| 3 versions de DIRIS déployées et 3 versions du système de dépôt électronique du système de La Haye déployées | DIRIS n'est pas déployé, le système de dépôt électronique et le service HPM sont en cours d'élaboration, la structure des bases de données ne tient pas compte des nouvelles exigences pour ce qui est du niveau de détail requis, le système de dépôt électronique ne permet pas les réponses électroniques aux lettres d'irrégularité | 3 nouvelles versions de DIRIS déployées | Les travaux sur la plateforme informatique de La Haye remplaçant DIRIS ont commencé à la fin de 2016. | Abandonné |
| | | 3 versions mises à jour du système de dépôt électronique du système de La Haye déployées, réponses électroniques aux lettres d'irrégularité activée et structure plus logique des bases de données | En 2016 : – système de dépôt électronique permettant des réponses électroniques aux lettres d'irrégularité (avril 2016); – déploiement de 5 versions mises à jour du système de dépôt électronique du système de La Haye. | En bonne voie |

Utilisation des ressources au titre du programme 31

Budget et dépenses effectives (par résultat)
(en milliers de francs suisses)

| Numéro et description du résultat escompté | Budget 2016-2017 7 approuvé | Budget 2016-2017 7 après virements | Dépenses 2016 * |
|--|--------------------------------|---------------------------------------|--------------------|
| II. 4 Utilisation élargie et plus efficace du système de La Haye, notamment par les pays en développement et les PMA | 5 337 | 5 865 | 2 688 |
| II. 5 Amélioration de la productivité et de la qualité de service des opérations de La Haye | 2 234 | 3 506 | 1 318 |
| Total | 7 572 | 9 371 | 4 006 |

*Les chiffres des dépenses pour 2016 sont préliminaires, sous réserve d'audit par les vérificateurs externes des comptes

Budget et dépenses effectives (dépenses de personnel et autres dépenses)
(en milliers de francs suisses)

| | Budget 2016-2017 approuvé | Budget 2016-2017 après virements | Dépenses 2016* | Taux d'utilisation (%) |
|-------------------------|------------------------------|-------------------------------------|----------------|------------------------------|
| Ressources en personnel | 6 226 | 7 524 | 3 428 | 46% |
| Autres ressources | 1 346 | 1 847 | 578 | 31% |
| Total | 7 572 | 9 371 | 4 006 | 43% |

*Les chiffres des dépenses pour 2016 sont préliminaires, sous réserve d'audit par les vérificateurs externes des comptes

NOTE : Le budget 2016-2017 après virements tient compte des virements effectués au 8 mars 2017 pour répondre aux besoins durant l'exercice biennal 2016-2017 conformément à l'article 5.5 du Règlement financier.

A. Budget 2016-2017 après virements

31.1 Le budget après virements faisait apparaître un ajustement à la hausse essentiellement dû : i) au transfert de ressources autres que pour le personnel supplémentaires en vue de la mise en œuvre des phases initiales du projet de plateforme informatique de La Haye; ii) au transfert temporaire d'un membre du personnel du service de solutions opérationnelles pour les offices de propriété intellectuelle (programme 15) afin de favoriser la mise en œuvre du projet, tel qu'indiqué au résultat escompté II.5 (Amélioration de la productivité et de la qualité de service des opérations de La Haye); et iii) au transfert de trois postes temporaires pour faire face aux demandes d'examen supplémentaires générées par les adhésions du Japon et des États-Unis d'Amérique et en prévision de l'adhésion de la Fédération de Russie, tel qu'indiqué au résultat escompté II.4 (Utilisation élargie et plus efficace du système de La Haye).

B. Utilisation du budget 2016-2017

31.2 La sous-utilisation des ressources autres que pour le personnel était principalement due au report des travaux informatiques en raison des opérations de stabilisation en cours sur MIRIS.

Programme 31 Annexe : Indicateurs relatifs aux opérations du système de La Haye

INDICATEURS D'EXÉCUTION POUR LE RÉSULTAT ESCOMPTÉ "AMÉLIORATION DE LA PRODUCTIVITÉ ET DE LA QUALITÉ DE SERVICE DES OPÉRATIONS DU SYSTÈME DE LA HAYE"

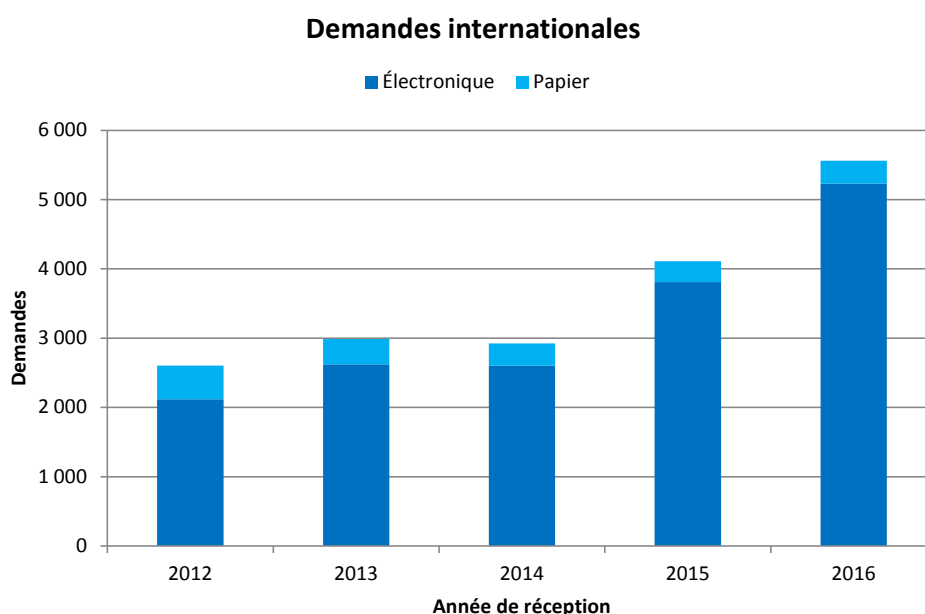
1. À titre d'introduction en ce qui concerne les indicateurs d'exécution pour le résultat escompté "Amélioration de la productivité et de la qualité de service des opérations du système de La Haye", il y a lieu d'examiner l'évolution des facteurs suivants :

- la charge de travail dans le cadre du système de La Haye;
- la composition de cette charge de travail;
- le niveau d'automatisation; et
- les ressources prévues pour absorber la charge de travail.

2. Le Bureau international reçoit essentiellement quatre types de documents, à savoir les demandes internationales, les demandes de renouvellement, les requêtes en inscription de changements et les décisions. Les dernières tendances concernant chacun de ces documents sont indiquées ci-après. Des informations supplémentaires sur les demandes reçues, telles que le nombre moyen de dessins ou modèles par demande, sont également fournies. Pour des raisons techniques, les données fournies dans l'indicateur relatif aux irrégularités sont fondées sur les documents traités plutôt que sur les documents reçus.

I. Documents reçus

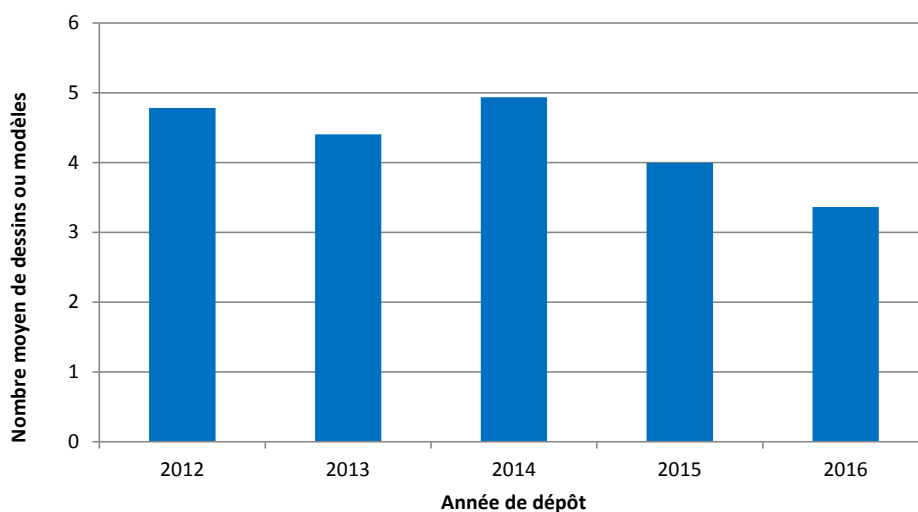
Demandes reçues



- En 2016, le Bureau international a reçu 5562 demandes internationales, soit une hausse de 35% par rapport à 2015. Outre les demandes de l'Union européenne (+186 demandes), celles de la République de Corée (+747 demandes), du Japon (+220 demandes) et des États-Unis d'Amérique (+211 demandes), qui ont tous les trois adhéré au système de La Haye en 2014-2015, ont également contribué à cette hausse.
- En 2016, 94% des demandes ont été déposées par voie électronique, ce qui représente une hausse de 13 points de pourcentage par rapport à 2012.

Nombre moyen de dessins ou modèles par demande

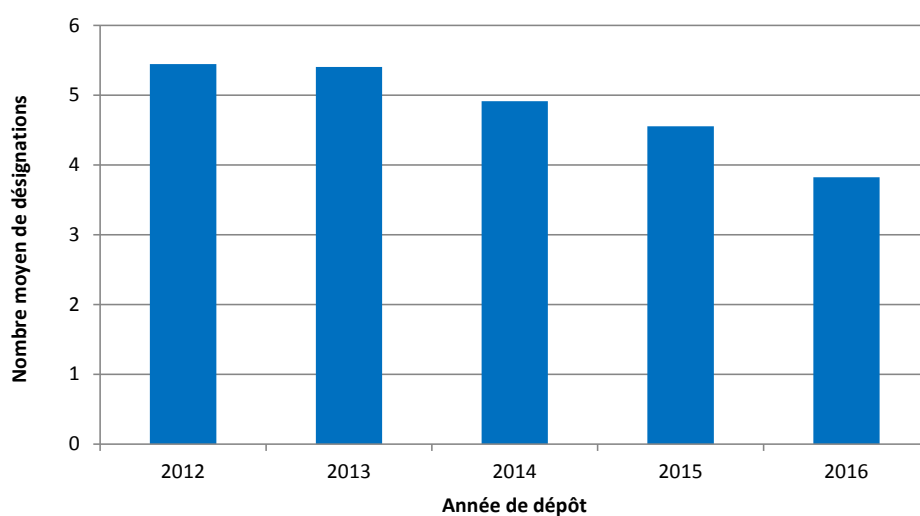
Nombre moyen de dessins ou modèles par demande



- En 2016, une demande contenait en moyenne 3,4 dessins ou modèles, ce qui confirme la tendance à la baisse.

Nombre moyen de désignations par demande

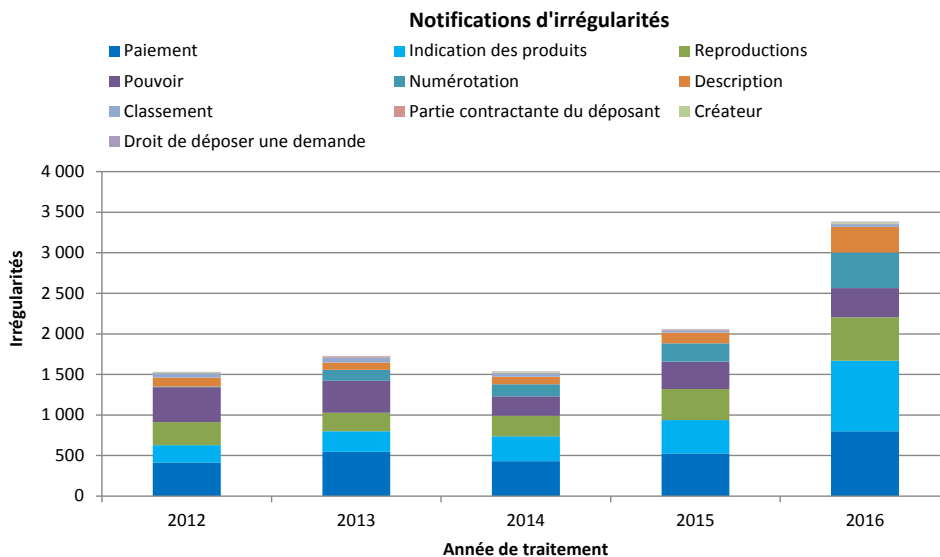
Nombre moyen de désignations par demande



- En 2016, une demande contenait en moyenne 3,8 désignations. Depuis 2012, le nombre moyen de désignations par demande a diminué de façon constante.

Tendance en ce qui concerne les irrégularités dans les demandes

3. Les irrégularités dans les demandes ont été regroupées dans les 10 catégories indiquées ci-après.

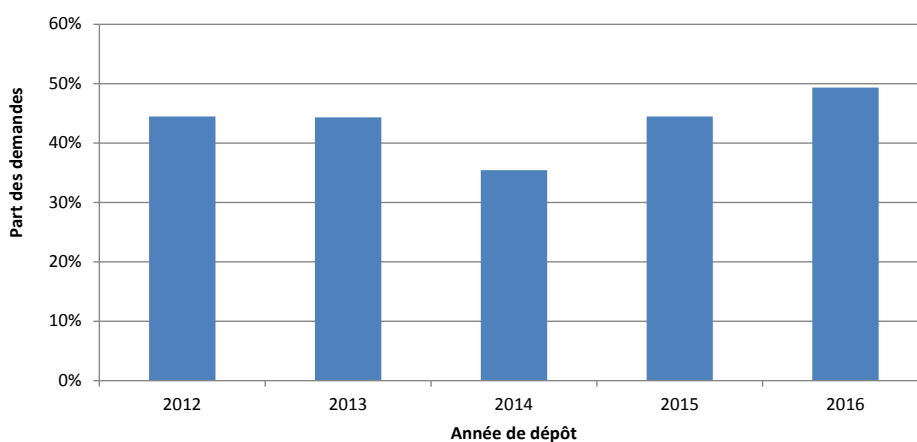


- En 2016, le Bureau international a notifié 3383 irrégularités.
- Les irrégularités concernant l'indication des produits, les descriptions et la numérotation des reproductions sont celles pour lesquelles l'augmentation relative a été la plus forte en 2016.
- Dans l'ensemble, le nombre de notifications d'irrégularité en 2016 a augmenté de 64% par rapport à 2015⁴¹, ce qui représente une augmentation supérieure à la croissance en ce qui concerne les demandes.

⁴¹ Le nombre total d'irrégularités en 2015 s'élevait à 2062, contre 2118 dans le rapport sur l'exécution du programme en 2014-2015.

4. L'évolution de la part des demandes contenant une ou plusieurs irrégularités ou observations quant au fond est indiquée ci-après⁴².

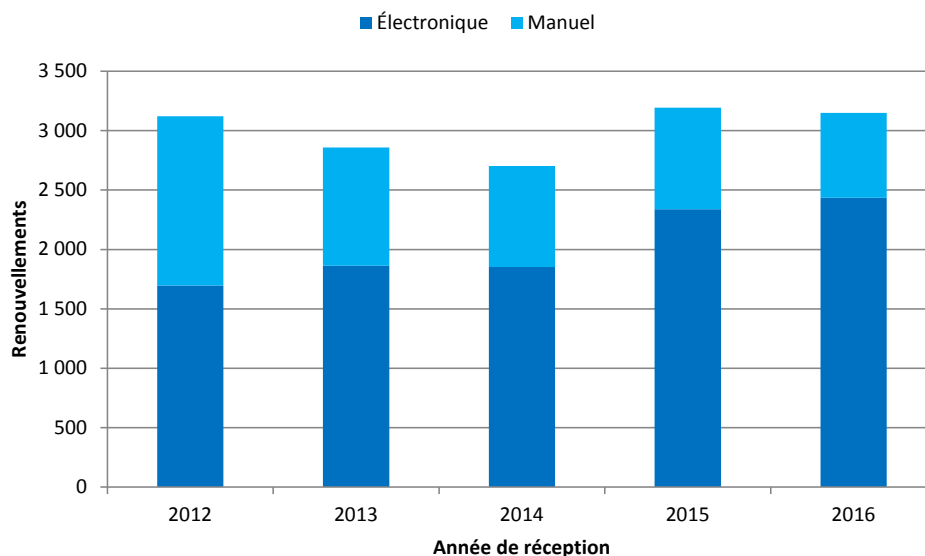
Part des demandes contenant des irrégularités ou des observations



- En 2016, environ 49% des demandes enregistrées contenaient au moins une irrégularité ou observation quant au fond. Cela représente une augmentation d'environ 5 points de pourcentage par rapport à 2015.

Renouvellements

Renouvellements d'enregistrements internationaux

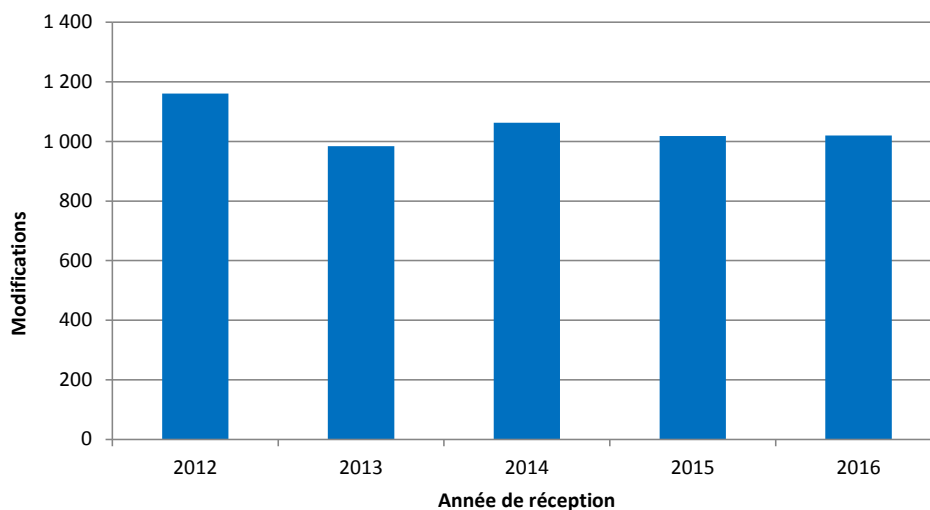


- En 2016, le nombre de renouvellements a diminué de 1,4% par rapport à 2015, passant à 3150 renouvellements.
- Depuis 2012, la majorité des renouvellements est traitée électroniquement; en 2016, c'était le cas de 77% de l'ensemble des renouvellements, contre 73% en 2015, soit une augmentation de 4 points de pourcentage.

⁴² En raison d'incohérences relevées dans le calcul de la part des demandes contenant des irrégularités ou des observations, les données indiquées précédemment dans le rapport sur l'exécution du programme de l'Organisation ont été corrigées pour toute la période 2012-2016.

Modifications

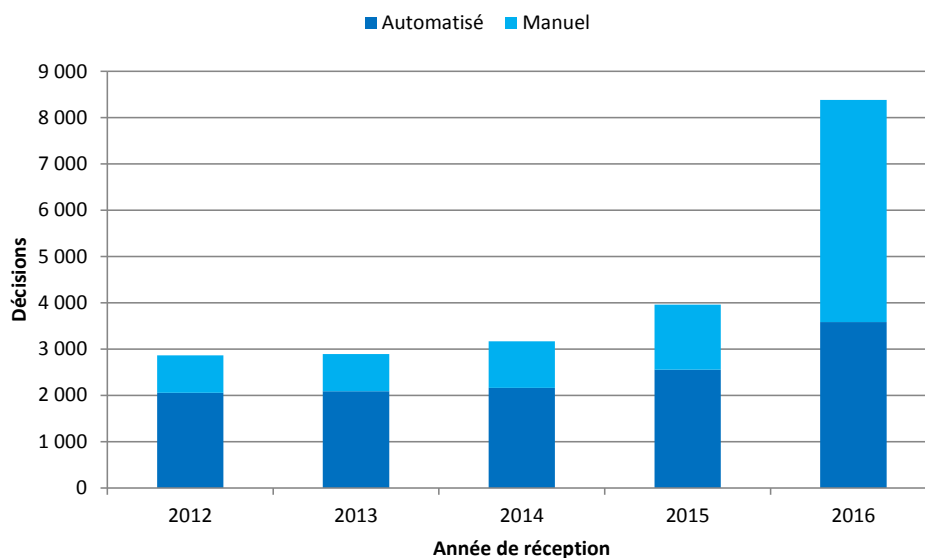
Requêtes en inscription de modifications dans des enregistrements internationaux



- Les déposants ont soumis 1020 requêtes en inscription de modifications dans des demandes internationales en 2016, soit 0,2% de plus par rapport à 2015.

Décisions

Décisions

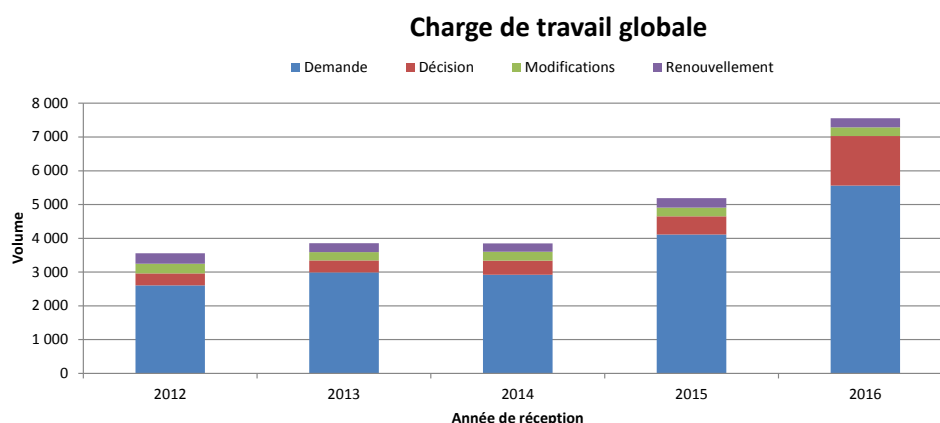


- Le nombre de décisions reçues en 2016 a augmenté de 112% par rapport à 2015, passant à 8386 décisions, résultat qui témoigne de l'incidence sur les opérations du système de La Haye de l'adhésion récente de pays qui pratiquent un examen quant au fond.
- La part de décisions ayant fait l'objet d'un traitement automatisé en 2016 (42%) est la plus faible depuis 2012.

II. Charge de travail globale

5. La charge de travail globale représente le nombre total pondéré de documents reçus par le Bureau international. Les quatre catégories de documents sont incluses (demandes, renouvellements, changements et décisions).

6. Étant donné que le traitement de ces différents types de documents ne nécessite pas la même quantité de ressources, ceux-ci ont été pondérés différemment. Selon la répartition actuelle, pendant le temps requis pour traiter une demande internationale, un examinateur peut traiter huit demandes de renouvellement, quatre requêtes en inscription d'un changement ou quatre décisions (un rapport de 1:8:4:4 en termes de charge de travail). Depuis 2014-2015, en raison de l'augmentation du niveau de complexité d'autres documents, en particulier de décisions des offices, l'examen global des demandes internationales est lui aussi devenu plus complexe. Néanmoins, le rapport en termes de charge de travail est resté le même.



- En 2016, la charge de travail globale a augmenté de 46% par rapport à 2015. Entre 2012 et 2016, l'augmentation de la charge de travail a été essentiellement due à la hausse du nombre de demandes reçues, bien que les décisions constituent désormais une part de plus en plus importante de la charge de travail.

III. Coûts de traitement

Coût de production total

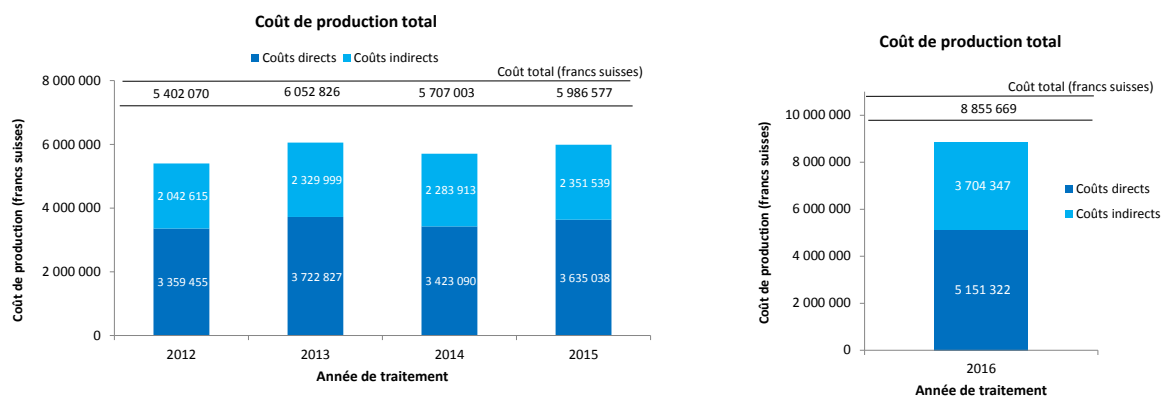
7. Le coût de production total comprend les dépenses se rapportant exclusivement au système de La Haye et celles relatives aux activités de soutien à ce système.

8. En ce qui concerne les données antérieures à 2016, les dépenses se rapportant exclusivement au système de La Haye comprenaient celles du programme 31 (système de La Haye) et environ 8% des dépenses du bureau de la vice-directrice générale chargée du Secteur des marques et des dessins et modèles (programme 6 – systèmes de Madrid). Les dépenses relatives au système de Madrid pour 2016 se rapportant au financement du système de La Haye (traduction et développement des systèmes informatiques) sont incluses dans les calculs. Avant l'exercice biennal 2016-2017, les dépenses relatives à ces services ne pouvaient pas être distinguées des dépenses totales se rapportant à la traduction et aux développements des systèmes informatiques dans le programme 6 (système de Madrid) et n'étaient donc pas prises en considération dans le calcul. Compte tenu des changements apportés à la méthode de calcul, les données pour 2016 ne sont pas comparables aux données pour les années précédentes. C'est pourquoi les données pour la période 2012-2015 et pour 2016 sont présentées séparément.

9. Les dépenses liées aux activités d'appui au système de La Haye sont composées des dépenses des services généraux suivants : services des conférences et services linguistiques, construction, direction générale, finances et budget, services d'appui généraux, gestion des ressources humaines, supervision interne, informatique et sûreté et sécurité. Une petite part de ces dépenses (coût de l'hébergement des serveurs au CIC et partage des coûts de la Section des

Rapport sur l'exécution du programme en 2016

recettes de la Division des finances) est directement attribuée au système de La Haye, tandis que le reste de ces dépenses attribuables au système de La Haye est calculé en fonction des effectifs (y compris les fonctionnaires au bénéfice d'un contrat à durée déterminée, les fonctionnaires temporaires et les boursiers).



- Les dépenses totales relatives au traitement dans le cadre du système de La Haye sont estimées à 8,86 millions de francs suisses en 2016.
- En 2016, les coûts directs ont représenté 58% des dépenses totales.

Coût unitaire

10. L'efficacité du Bureau international dans la réalisation des transactions peut être mesurée au moyen du coût unitaire, qui est défini comme étant le coût moyen d'une unité produite.

11. Étant donné que le Bureau international procède à l'enregistrement des nouvelles demandes et tient à jour les enregistrements en vigueur, il convient de calculer le coût d'une unité produite en tenant compte d'un ensemble de transactions. Deux indicateurs de coût unitaire sont présentés ci-après au moyen de deux unités produites différentes.

12. Au regard des efforts déployés par le Bureau international en vue d'affiner en permanence la méthode de calcul des coûts unitaires, cette méthode a été révisée dans le programme et budget pour l'exercice biennal 2016-2017 de manière à prendre en considération de façon plus précise le coût du traitement au Bureau international des opérations réalisées dans le cadre du système de La Haye⁴³.

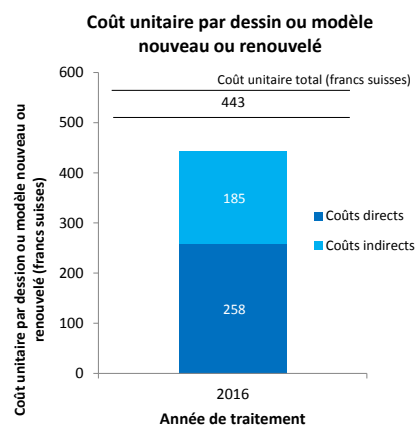
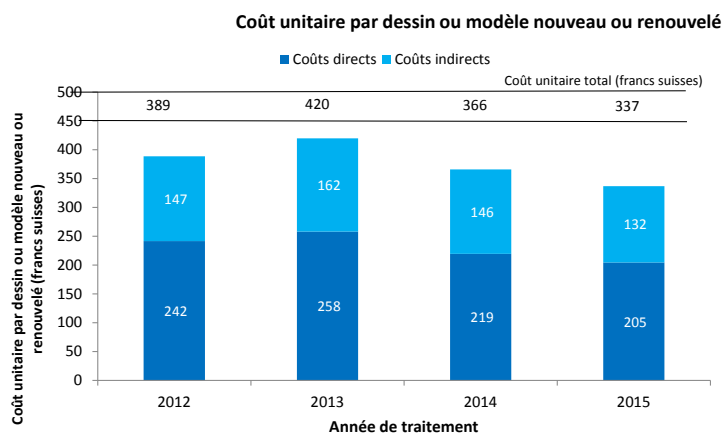
Coût unitaire par dessin ou modèle nouveau ou renouvelé

13. Les nouveaux dessins ou modèles consistent en des dessins ou modèles figurant dans les demandes internationales enregistrées pendant une année déterminée et les dessins ou modèles renouvelés consistent en des dessins ou modèles figurant dans les enregistrements internationaux renouvelés pendant une année déterminée. Les dessins et modèles contenus dans ces deux types de documents illustrent globalement les activités principales du Bureau international.

14. Étant donné que le traitement des dessins et modèles contenus dans ces deux types de documents ne nécessite pas de faire appel aux mêmes ressources, des facteurs de pondération différents sont utilisés⁴⁴. Pour calculer le coût unitaire, le coût total de production est divisé par le nombre de dessins ou modèles nouveaux ou renouvelés.

⁴³ Ces révisions étaient expliquées en détail dans le rapport sur l'exécution du programme en 2014 et consistaient notamment à aligner la méthodologie de calcul des coûts directs et indirects pour La Haye sur les méthodologies utilisées pour calculer les coûts unitaires du PCT et de Madrid.

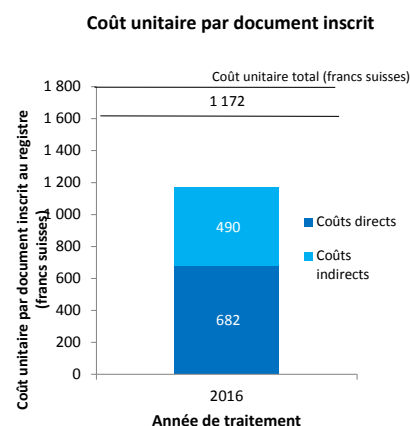
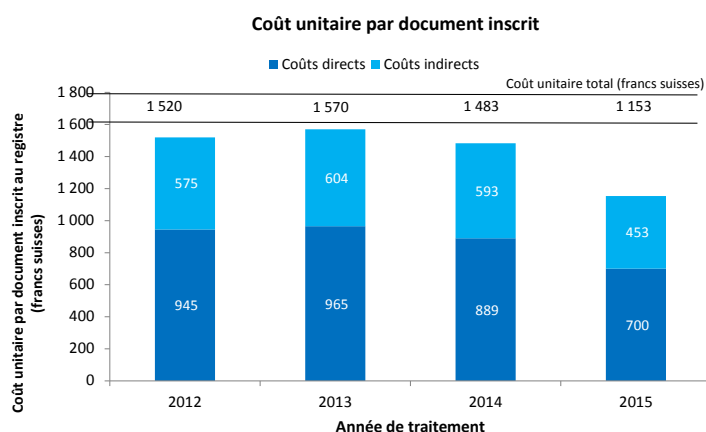
⁴⁴ Voir les taux concernant les demandes et les renouvellements dans la partie intitulée "Charge de travail totale".



- Le coût moyen de traitement d'un dessin ou modèle nouveau ou renouvelé s'établissait à 443 francs suisses en 2016. Pour les raisons susmentionnées (voir l'indicateur relatif au coût total de production), les résultats pour 2016 ne peuvent pas être comparés à ceux des années précédentes.

Coût unitaire par document inscrit au registre

15. Le nombre de documents inscrits au registre correspond à la charge de travail totale (voir plus haut la partie intitulée "Charge de travail totale")

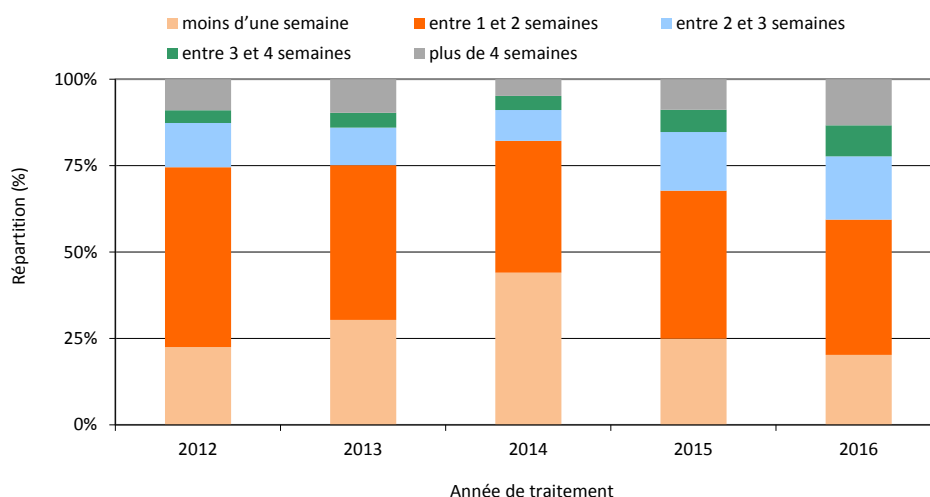


- Le coût moyen d'inscription d'un document au registre est estimé à 1172 francs suisses en 2016. Pour les raisons susmentionnées (voir l'indicateur relatif au coût total de production), les résultats pour 2016 ne peuvent pas être comparés à ceux des années précédentes.

IV. Délai de traitement des demandes internationales

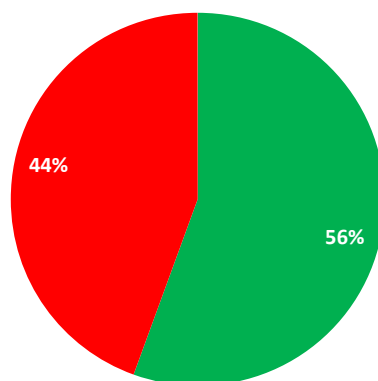
16. Cet indicateur rend compte du temps nécessaire au Bureau international pour traiter les demandes régulières. Le délai de traitement est le temps écoulé entre la date de réception d'une demande et la date de son inscription au registre.

Délai de traitement des demandes internationales régulières



- En 2016, la part des demandes régulières traitées en moins d'une semaine a diminué à 20%, contre 45% en 2014, ce qui témoigne de l'augmentation de la complexité mentionnée dans la section II ci-dessus.
- En 2016, 78% des demandes ont été traitées dans un délai de trois semaines à compter de leur réception par le Bureau international.

[Fin de l'annexe]

PROGRAMME 32 SYSTÈME DE LISBONNEChef de programme **Mme B. Wang**

■ En bonne voie ■ Pas en bonne voie ■ n.d. pour 2016 ■ Non évaluable ■ Abandonné

Résultat escompté : II.10 Utilisation élargie et plus efficace du système de Lisbonne, notamment par les pays en développement et les PMA

| Indicateurs d'exécution | Niveaux de référence | Objectifs visés | Données relatives à l'exécution | Code d'évaluation |
|---|---|---|--|--|
| Extension de la portée géographique du système de Lisbonne | <i>Niveau de référence actualisé à fin 2015</i> : Aucune nouvelle partie contractante (0) <i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2016-2017</i> : Nombre de parties contractantes à l'Acte de Genève fin 2015 | Jusqu'à cinq parties contractantes à l'Acte de Genève d'ici fin 2017 | Aucune nouvelle partie contractante | Pas en bonne voie |
| Pourcentage de participants à des manifestations associées au système de Lisbonne qui font part de leur satisfaction et d'une meilleure compréhension du système à la suite d'une manifestation | <i>Niveau de référence actualisé à fin 2015</i> : Sept manifestations d'information et de promotion principalement axées sur le système de Lisbonne, notamment sur sa révision, dans toutes les régions avec 84% de participants satisfaits <i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2016-2017</i> : 84% de participants satisfaits après cinq manifestations (2014) | 85% de participants satisfaits | 12 manifestations principalement axées sur le système de Lisbonne, y compris sur ses évolutions récentes, avec 86% de participants satisfaits (Enquête menée lors d'un seul événement) | En bonne voie |
| Nombre de demandes internationales et d'autres transactions (Lisbonne) | <i>Niveau de référence actualisé à fin 2015</i> : 259 transactions en 2014-2015 : – 115 demandes internationales – 105 déclarations d'octroi de la protection – 39 déclarations de refus <i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2016-2017</i> : 121 transactions en 2014 : – 80 demandes internationales – 26 déclarations d'octroi de la | <i>Objectif actualisé</i> : 120 transactions en 2016-2017 : – 20 nouvelles demandes internationales (par an) – 60 déclarations d'octroi de la protection – 20 déclarations de refus | 89 transactions en 2016 : – 25 demandes internationales Autres transactions : – 8 déclarations d'octroi de la protection – 54 déclarations de refus – 2 retraits de refus | En bonne voie En bonne voie |

Rapport sur l'exécution du programme en 2016

| | | | | |
|--|--|---|---|--------------------------|
| | protection – 15 déclarations de refus | <i>Objectif initial dans le programme et budget</i> 2016-2017 : 100 transactions en 2016-2017 - 20 nouvelles demandes internationales (par an) - 60 déclarations d'octroi de la protection - 20 déclarations de refus | | |
| Nombre d'enregistrements internationaux en vigueur en vertu du système de Lisbonne concernant des pays en développement et des PMA (par rapport au nombre total) | <i>Niveau de référence actualisé à fin 2015 :</i> 95 (sur 931) : – Pays arabes (14) – Asie et Pacifique (38) – Amérique latine et Caraïbes (43) <i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2016-2017 :</i> 78 (sur 896) (mars 2015) | <i>Objectif actualisé :</i> 100 (sur 971) <i>Objectif initial dans le programme et budget 2016-2017 :</i> 90 (sur 950) | 95 (sur 1020 pays arabes) : – Pays arabes (14) – Asie et Pacifique (38) – Amérique latine et Caraïbes (43) | Pas en bonne voie |

Résultat escompté : II.11 Amélioration de la productivité et de la qualité de service des opérations du système de Lisbonne

| Indicateurs d'exécution | Niveaux de référence | Objectifs visés | Données relatives à l'exécution | Code d'évaluation |
|--|--|--|---|--------------------------|
| Adoption de dispositions rationalisant le cadre juridique du système de Lisbonne | <i>Niveau de référence actualisé à fin 2015 :</i> Acte de Genève de l'Arrangement de Lisbonne sur les appellations d'origine et les indications géographiques adopté en mai 2015 <i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2016-2017 :</i> Cadre juridique actuel et cadre juridique de l'Acte de Genève de mai 2015 | Adoption d'un règlement d'exécution commun selon l'Arrangement de Lisbonne et l'Acte de Genève | En juin 2016, lors de sa première session pour la préparation du règlement d'exécution commun selon l'Arrangement de Lisbonne et l'Acte de Genève, le groupe de travail a examiné une première ébauche dudit règlement | En bonne voie |
| Utilisation accrue des moyens électroniques pour l'envoi et le traitement des demandes internationales et d'autres transactions (Lisbonne) | <i>Niveau de référence actualisé à fin 2015 :</i> Procédure simplifiée pour les notifications mises en œuvre au moyen du Système de notification des demandes de l'OMPI (WINS) <i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2016-2017 :</i> Outil de saisie des données actuel | Outil de saisie des données amélioré | Données opérationnelles fournies afin d'améliorer les outils informatiques actuels et permettre la transmission de notifications électroniques aux autorités compétentes, y compris les certificats et les communications officielles | En bonne voie |
| | Bulletin et base de données actuels | Intégration du Bulletin dans la base de données "Lisbon Express" | L'intégration du Bulletin dans la base de données "Lisbon Express" a été reportée | Pas en bonne voie |

| | | | | |
|--|---|--|--|---------------------------------|
| <p>Amélioration des services électroniques du Service d'enregistrement de Lisbonne</p> | <p><i>Niveau de référence actualisé à fin 2015 :</i> L'interface électronique reliant le registre international et la base de données "Lisbon Express" sur le site Web de l'OMPI a été achevée et déployée en 2014.</p> <p><i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2016-2017 :</i> Mise en œuvre simple d'un registre électronique</p> | <p>Formulaires Web de dépôt électronique</p> | <p>À la fin 2016, la mise en place des formulaires Web de dépôt électronique était toujours dans sa phase exploratoire</p> | <p>Pas en bonne voie</p> |
|--|---|--|--|---------------------------------|

Utilisation des ressources au titre du programme 32

Budget et dépenses effectives (par résultat)
(en milliers de francs suisses)

| Numéro et description du résultat escompté | Budget 2016-2017 7 approuvé | Budget 2016-2017 7 après virements | Dépenses 2016* |
|---|--------------------------------|---------------------------------------|----------------|
| II.10 Utilisation élargie et plus efficace du système de Lisbonne, notamment par les pays en développement et les PMA | 785 | 996 | 374 |
| II.11 Amélioration de la productivité et de la qualité de service des opérations du système de Lisbonne | 550 | 588 | 262 |
| Total | 1 335 | 1 584 | 636 |

*Les chiffres des dépenses pour 2016 sont préliminaires, sous réserve d'audit par les vérificateurs externes des comptes

Budget et dépenses effectives (dépenses de personnel et autres dépenses)
(en milliers de francs suisses)

| | Budget 2016-2017 approuvé | Budget 2016-2017 après virements | Dépenses 2016* | Taux d'utilisation (%) |
|-------------------------|------------------------------|-------------------------------------|----------------|------------------------|
| Ressources en personnel | 1 124 | 1 373 | 554 | 40% |
| Autres ressources | 211 | 211 | 82 | 39% |
| Total | 1 335 | 1 584 | 636 | 40% |

*Les chiffres des dépenses pour 2016 sont préliminaires, sous réserve d'audit par les vérificateurs externes des comptes

NOTE : Le budget 2016-2017 après virements tient compte des virements effectués au 8 mars 2017 pour répondre aux besoins durant l'exercice biennal 2016-2017 conformément à l'article 5.5 du Règlement financier.

A. Budget 2016-2017 après virements

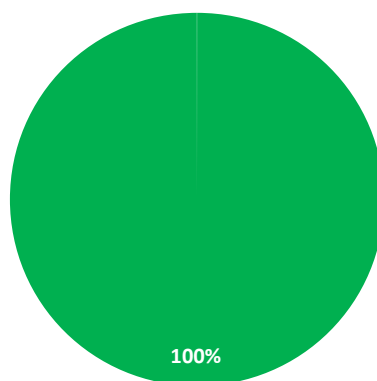
32.1 L'augmentation des ressources en personnel et dans l'ensemble des résultats escomptés s'expliquait par le transfert en décembre 2015, dans le programme, du nouveau directeur du Service d'enregistrement de Lisbonne dans le cadre du plan de relève en prévision du départ en retraite du responsable de ce programme en février 2016 (chevauchement temporaire de ressources).

B. Utilisation du budget 2016-2017

32.2 La légère sous-utilisation des ressources autres que pour le personnel était principalement due au report de certaines activités telles que des séminaires et des missions consultatives dont il est rendu compte sous le résultat escompté II.10.

PROGRAMME 7 CENTRE D'ARBITRAGE ET DE MÉDIATION DE L'OMPI

Chef de programme M. J. Sandage



■ En bonne voie ■ Pas en bonne voie ■ n.d. pour 2016 ■ Non évaluable ■ Abandonné

Résultat escompté : II.8 De plus en plus de litiges internationaux ou nationaux de propriété intellectuelle sont évités ou réglés par la médiation, l'arbitrage et d'autres modes extrajudiciaires de règlement des litiges de l'OMPI

| Indicateurs d'exécution | Niveaux de référence | Objectifs visés | Données relatives à l'exécution | Code d'évaluation |
|---|---|--|---|----------------------|
| Utilisation accrue de services et de clauses de règlement extrajudiciaire des litiges dans les transactions et les enregistrements de titres de propriété intellectuelle, notamment par le recours aux procédures de l'OMPI | <i>Niveau de référence actualisé à fin 2015 :</i> 422 litiges et 202 bons offices (total à la fin de 2015) | <i>Objectif actualisé :</i> 150 litiges et bons offices supplémentaires | 60 litiges supplémentaires et 54 bons offices supplémentaires | En bonne voie |
| | <i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2016-2017 :</i> 393 litiges et 148 bons offices (total à la fin de 2014) | <i>Objectif initial dans le programme et budget 2016-2017 :</i> 40 litiges et bons offices supplémentaires | 482 litiges et 256 bons offices (total à la fin de 2016) | |
| | <i>Niveau de référence actualisé à fin 2015 :</i> 7500 demandes supplémentaires (2014-2015) | <i>Objectif actualisé :</i> 7500 demandes supplémentaires | 3865 demandes supplémentaires | En bonne voie |
| | <i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2016-2017 :</i> 4000 demandes (2012-2013) | <i>Objectif initial dans le programme et budget 2016-2017 :</i> 4000 demandes supplémentaires | | |
| | <i>Niveau de référence actualisé à fin 2015 :</i> 3,1 millions de consultations supplémentaires (2014-2015) | <i>Objectif actualisé :</i> 3,1 millions de consultations supplémentaires | 1,495 millions de consultations supplémentaires | En bonne voie |
| | <i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2016-2017 :</i> 1,553 million de consultations sur Internet (2014) | <i>Objectif initial dans le programme et budget 2016-2017 :</i> 1,5 million de consultations supplémentaires | | |
| | <i>Niveau de référence actualisé à fin 2015 :</i> 262 participants à des manifestations du Centre (2014-2015) | <i>Objectif actualisé :</i> 400 participants à des manifestations du Centre | 859 participants à des manifestations du Centre | En bonne voie |
| | <i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2016-2017 :</i> 408 participants à des manifestations du Centre (2012-2013) | <i>Objectif initial dans le programme et budget 2016-2017 :</i> 250 participants à des manifestations du Centre | | |

| | | | | |
|--|---|---|---|-----------------------------|
| | <p><i>Niveau de référence actualisé à fin 2015 :</i> 9670 participants à des manifestations où était représenté le Centre (2014-2015)</p> <p><i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2016-2017 :</i> 4000 participants à des manifestations où était représenté le Centre (2012-2013)</p> | <p><i>Objectif actualisé :</i> 9670 participants à des manifestations où était représenté le Centre</p> <p><i>Objectif initial dans le programme et budget 2016-2017 :</i> 6000 participants à des manifestations où était représenté le Centre</p> | <p>5302 participants à des manifestations où était représenté le Centre</p> | <p>En bonne voie</p> |
| <p>Politiques de règlement extrajudiciaire des litiges pour lesquelles le Centre a contribué à l'élaboration et à la mise en œuvre</p> | <p><i>Niveau de référence actualisé à fin 2015 :</i> 23 programmes adoptés (ABF, AEF, AGICOA, DESCA, DGIPR, DNDA, EGEDA, ETSI, Film & Media, German R&D, ICOM, IEEE, IMPI, INPI-BR, IPAG, IPOPHL, IPOS(M)/IPOS(ED), KCC, KOCCA, ITPGRFA, Palexpo, SFA, USPTO) (total à la fin de 2015)⁴⁵</p> <p><i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2016-2017 :</i> 15 programmes adoptés (AEF, AGICOA, DGIPR, DNDA, EGEDA, ETSI, Film and Media, ICOM, IMPI, INPI-BR, IPAG, IPOPHL, IPOS(M), IPOS(ED), ITPGRFA) (total à la fin de 2014)</p> | <p><i>Objectif actualisé :</i> 4 à 6 programmes supplémentaires</p> <p><i>Objectif initial dans le programme et budget 2016-2017 :</i> 1 à 3 programmes supplémentaires</p> | <p>5 programmes supplémentaires adoptés : i) Centre national des registres (CNR) (El Salvador); ii) Direction nationale de la propriété intellectuelle (DINAPI) (Paraguay); iii) Office espagnol des brevets et des marques (OEPM) (R-D); iv) Small & Medium Business Administration (SMBA) (République de Corée); v) centres d'appui à la technologie et à l'innovation (CATI) (28 au total)</p> <p>3 programmes appuyés : i) Institut mexicain de la propriété industrielle (IMPI); ii) Office de la propriété intellectuelle de Singapour (IPOS); iii) Office des brevets et des marques des États-Unis d'Amérique (USPTO)</p> | <p>En bonne voie</p> |

Résultat escompté : II.9 Protection efficace de la propriété intellectuelle dans les gTLD et les ccTLD

| Indicateurs d'exécution | Niveaux de référence | Objectifs visés | Données relatives à l'exécution | Code d'évaluation |
|---|--|---|---|-----------------------------|
| <p>Nombre de litiges relatifs à des gTLD et des ccTLD administrés par le Centre au titre des principes UDRP</p> | <p><i>Niveau de référence actualisé à fin 2015 :</i> 29 567 litiges relatifs à des gTLD administrés par le Centre (cumul à la fin de 2015)</p> <p><i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2016-2017 :</i> 27 189 litiges relatifs à des gTLD administrés par le Centre (total à la fin de 2014)</p> | <p><i>Objectif actualisé :</i> 4000 litiges relatifs à des gTLD supplémentaires</p> <p><i>Objectif initial dans le programme et budget 2016-2017 :</i> 3000 litiges relatifs à des gTLD supplémentaires</p> | <p>2653 litiges relatifs à des gTLD supplémentaires</p> <p>32 220 au total (fin 2016)</p> | <p>En bonne voie</p> |
| | <p><i>Niveau de référence actualisé à fin 2015 :</i> 3520 litiges portant uniquement sur des ccTLD administrés par le Centre (cumul à la fin de 2015)</p> <p><i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2016-2017 :</i></p> | <p><i>Objectif actualisé :</i> 450 litiges portant uniquement sur des ccTLD supplémentaires</p> <p><i>Objectif initial dans le programme et budget 2016-2017 :</i></p> | <p>383 litiges portant uniquement sur des ccTLD supplémentaires</p> <p>3903 au total (fin 2016)</p> | <p>En bonne voie</p> |

⁴⁵ Rectificatif : un total cumulé de 23 programmes avait été adopté à la fin de 2015, et non de 20 comme indiqué dans le rapport sur l'exécution du programme de 2014-2015.

Rapport sur l'exécution du programme en 2016

| | | | | |
|---|--|---|--|---------------|
| | 3144 litiges portant uniquement sur des ccTLD administrés par le Centre (total à la fin de 2014) | 350 litiges portant uniquement sur des ccTLD supplémentaires | | |
| Politiques de règlement des litiges dans le système des noms de domaine pour lesquelles le Centre a contribué à l'élaboration et à la mise en œuvre | <p><i>Niveau de référence actualisé à fin 2015 :</i> Principes UDRP, actualisation des principes UDRP compte tenu des nouvelles dispositions sur le verrouillage des noms de domaine par les bureaux d'enregistrement, procédure de l'ICANN de règlement des litiges antérieure à l'attribution, procédure de l'ICANN de règlement des litiges postérieure à l'attribution (cumul à la fin de 2015);</p> <p><i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2016-2017 :</i> Principes UDRP, procédure de règlement des litiges antérieure à l'attribution, procédure de règlement des litiges postérieure à l'attribution (total à la fin de 2014)</p> <p><i>Niveau de référence actualisé à fin 2015 :</i> 71 administrateurs de ccTLD (total à la fin de 2015)</p> <p><i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2016-2017 :</i> 72 administrateurs de ccTLD (cumul à la fin de 2014)</p> | Mise en œuvre au sein du système des noms de domaine des recommandations de l'OMPI en matière de principes et de procédures | Principes UDRP, actualisation des principes UDRP compte tenu des nouvelles dispositions sur le verrouillage des noms de domaine par les bureaux d'enregistrement, procédure de l'ICANN de règlement des litiges antérieure à l'attribution, procédure de l'ICANN de règlement des litiges postérieure à l'attribution (cumul à la fin de 2016). Pas de politiques ou de recommandations supplémentaires à mettre en œuvre. | En bonne voie |
| | | 2 à 4 nouveaux administrateurs de ccTLD | 4 administrateurs de ccTLD supplémentaires (.PM, .TF, .WF, .YT) (74 au total à la fin de 2016 après un retrait) | En bonne voie |
| | | | 4 politiques en matière de ccTLD financées (.BH, .FR, .NI et .RE) | |

Utilisation des ressources au titre du programme 7

Budget et dépenses effectives (par résultat)
(en milliers de francs suisses)

| Numéro et description du résultat escompté | Budget 2016-2017 approuvé | Budget 2016-2017 après virements | Dépenses 2016* |
|---|---------------------------|----------------------------------|----------------|
| II.8 De plus en plus de litiges internationaux ou nationaux de propriété intellectuelle sont évités ou réglés par la médiation, l'arbitrage et d'autres modes extrajudiciaires de règlement des litiges de l'OMPI | 4 459 | 4 139 | 1 908 |
| II.9 Protection efficace de la propriété intellectuelle dans les gTLD et les ccTLD | 6 899 | 7 199 | 3 169 |
| Total | 11 358 | 11 338 | 5 077 |

*Les chiffres des dépenses pour 2016 sont préliminaires, sous réserve d'audit par les vérificateurs externes des comptes

Budget et dépenses effectives (dépenses de personnel et autres dépenses)
(en milliers de francs suisses)

| | Budget 2016-2017 approuvé | Budget 2016-2017 après virements | Dépenses 2016* | Taux d'utilisation (%) |
|-------------------------|------------------------------|-------------------------------------|----------------|------------------------------|
| Ressources en personnel | 8 357 | 8 400 | 3 914 | 47% |
| Autres ressources | 3 002 | 2 939 | 1 163 | 40% |
| Total | 11 358 | 11 338 | 5 077 | 45% |

*Les chiffres des dépenses pour 2016 sont préliminaires, sous réserve d'audit par les vérificateurs externes des comptes

NOTE : Le budget 2016-2017 après virements tient compte des virements effectués au 8 mars 2017 pour répondre aux besoins durant l'exercice biennal 2016-2017 conformément à l'article 5.5 du Règlement financier.

A. Budget 2016-2017 après virements

7.1 La légère augmentation nette des ressources en personnel par rapport au budget 2016-2017 approuvé était principalement due, d'une part, à la régularisation de deux personnes exerçant des fonctions continues et, d'autre part, au redéploiement, du programme vers d'autres priorités de l'Organisation, des économies dégagées au titre du personnel. La faible réduction des ressources autres que pour le personnel découlait du transfert des ressources pour les stages vers le DGRH (programme 23), qui gère les stagiaires de manière centralisée, et vers le système du PCT (programme 5) pour un achat exceptionnel de mobilier et de matériel.

B. Utilisation du budget 2016-2017

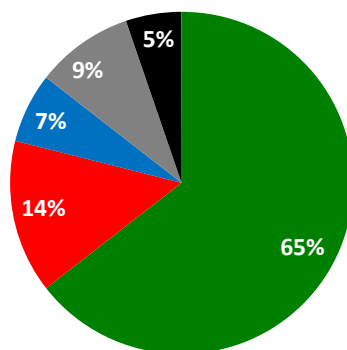
7.2 L'utilisation du budget se situait dans la fourchette prévue des 40 à 60% pour la première année de l'exercice biennal.

OBJECTIF STRATÉGIQUE III

FAVORISER L'UTILISATION DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT

Tableau de bord de l'exécution du programme à mi-parcours (2016)

Le tableau de bord ci-dessous présente un résumé de l'état d'avancement de la réalisation des résultats en 2016, telle que mesurée par les indicateurs au titre des programmes contribuant à cet objectif stratégique.



■ En bonne voie ■ Pas en bonne voie ■ n.d. pour 2016 ■ Non évaluable ■ Abandonné

| Résultats escomptés | Indicateurs d'exécution | Programme(s) concerné(s) | Code de couleurs |
|--|---|-----------------------------|------------------|
| III.1 Stratégies et plans nationaux en matière d'innovation et de propriété intellectuelle conformes aux objectifs de développement nationaux | Nombre de pays en train de formuler des stratégies nationales de propriété intellectuelle | Programme 9 Programme 10 | ●●●●● ● |
| | Nombre de pays en train de mettre en œuvre des stratégies en matière d'innovation et de propriété intellectuelle et des plans de développement relatifs à la propriété intellectuelle à l'échelle nationale | Programme 9 | ●●●●● |
| | Nombre de pays ayant adopté des stratégies nationales en matière d'innovation et de propriété intellectuelle | Programme 9 | ●●●●● |
| | Nombre de pays ayant élaboré des stratégies ou des plans nationaux en matière de propriété intellectuelle conformes aux objectifs nationaux de développement | Programme 10 | ● |
| | Nombre de stratégies nationales en matière de propriété intellectuelle relatives à la promotion de la créativité et de l'innovation | Programme 30 | ● |
| III.2 Mise en valeur des ressources humaines pour répondre aux diverses exigences en matière d'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition | Pourcentage des participants à des ateliers de renforcement des capacités ayant indiqué utiliser en pratique les connaissances acquises neuf mois après la participation aux ateliers | Programme 3 | ● |
| | Pourcentage de participants satisfaits des réunions et des ateliers de renforcement des capacités liés au droit d'auteur et aux droits connexes, et les ayant évalués comme utiles | Programme 3 | ● |
| | Pourcentage de participants ayant présenté un rapport positif sur les programmes de renforcement des capacités en matière de gestion collective | Programme 3 | ● |

| Résultats escomptés | Indicateurs d'exécution | Programme(s) concerné(s) | Code de couleurs |
|---------------------|---|--------------------------|------------------|
| | Pourcentage de participants ayant des connaissances et des compétences accrues en matière de mise en œuvre d'activités de formation dans leurs pays respectifs | Programme 3 | ● |
| | Nombre de livres en format accessible prêtés à des personnes ayant des difficultés de lecture des textes imprimés | Programme 3 | ● |
| | Nombre d'organismes de gestion collective demandant une accréditation TAG | Programme 3 | ● |
| | Nombre de bureaux nationaux du droit d'auteur participant activement au processus de consultation dans le cadre du projet TAG | Programme 3 | ● |
| | Nombre de maisons d'édition signant la Charte ABC de l'édition en format accessible ("Charte") | Programme 3 | ● |
| | Nombre de visites sur le Portail de l'infrastructure du droit d'auteur | Programme 3 | ● |
| | Pourcentage de participants aux activités de l'OMPI ayant fait part d'un renforcement des capacités en ce qui concerne la compréhension des principes, des systèmes et des instruments de propriété intellectuelle et leur utilisation pour la protection des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles, et pour la gestion du lien qui existe entre propriété intellectuelle et ressources génétiques | Programme 4 | ● |
| | Pourcentage d'experts nationaux et régionaux en propriété intellectuelle faisant office d'animateurs de manifestations de l'OMPI | Programme 9 | ●●●●● |
| | Pourcentage de participants à des manifestations de l'OMPI qui font part de leur satisfaction à l'égard du contenu et de l'organisation de ces manifestations | Programme 9 | ●●●●● |
| | Pourcentage de participants à des ateliers de l'OMPI qui mettent en pratique, dans le cadre de leur travail ou de leur entreprise, les compétences acquises. | Programme 9 | ●●●●● |
| | Pourcentage de professionnels formés en matière de propriété intellectuelle et de fonctionnaires des offices de propriété intellectuelle qui utilisent des compétences améliorées dans le cadre de leurs activités professionnelles | Programme 10 | ● |
| | Nombre de pays à économie en transition ayant mis en place des programmes et/ou cours de formation annuels en matière de propriété intellectuelle à l'intention de spécialistes de la propriété intellectuelle | Programme 10 | ● |
| | Pourcentage d'augmentation du nombre de participants suivant les cours d'enseignement à distance de l'Académie | Programme 11 | ● |
| | Pourcentage des participants utilisant des connaissances et des compétences nouvelles dans divers domaines de la propriété intellectuelle | Programme 11 | ● |
| | Pourcentage des personnes formées et des supérieurs hiérarchiques satisfaits des programmes de formations créés sur la base des exercices d'évaluation des besoins en matière de formation | Programme 11 | ● |

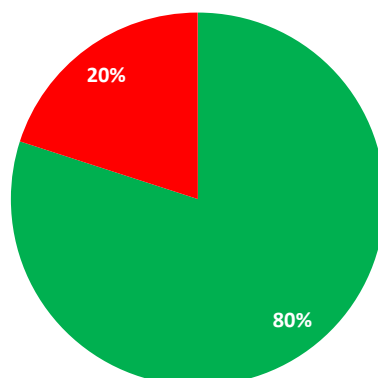
Rapport sur l'exécution du programme en 2016

| Résultats escomptés | Indicateurs d'exécution | Programme(s) concerné(s) | Code de couleurs |
|---|--|--------------------------|------------------|
| | Meilleur équilibre dans la répartition géographique des cours d'été | Programme 11 | ● |
| | Nouveaux cours et programmes d'enseignement améliorés dans le domaine de la propriété intellectuelle dispensés dans les établissements d'enseignement | Programme 11 | ● |
| | Nombre d'accords de coopération et de partenariats conclus conformément à la nouvelle ligne de l'Académie | Programme 11 | ● |
| | Nombre de cours d'enseignement à distance ayant été examinés et mis à jour | Programme 11 | ● |
| | Nombre de nouvelles académies nationales créées dans le cadre du projet devenues viables | Programme 11 | ● |
| | Pourcentage de participants formés faisant état de leur satisfaction quant à l'utilité de la formation reçue et à sa pertinence pour l'exercice de leurs activités professionnelles | Programme 17 | ● |
| | Pourcentage de participants ayant suivi le module d'enseignement à distance sur la propriété intellectuelle relative à la santé qui sont favorables à l'utilisation de la propriété intellectuelle au service du développement grâce au transfert de connaissances et à l'acquisition de compétences | Programme 18 | ● |
| | Nombre de dispositions prises pour l'hébergement de scientifiques de pays en développement | Programme 18 | ● |
| | Pourcentage de décideurs, de fonctionnaires gouvernementaux, de spécialistes de la propriété intellectuelle et d'autres groupes cibles, y compris les universités, les organisations de gestion collective, et les journalistes ayant une connaissance approfondie en matière de propriété intellectuelle et d'utilisation du développement de la propriété intellectuelle | Programme 20 | ● ● ● |
| | Pourcentage de professionnels de la propriété intellectuelle formés qui utilisent leurs compétences améliorées dans le cadre de leur travail | Programme 30 | ● |
| III.3 Intégration des recommandations du Plan d'action pour le développement dans les travaux de l'OMPI | Principes de développement énoncés dans les recommandations du Plan d'action pour le développement efficacement intégrés dans les programmes de l'OMPI | Programme 8 | ● |
| | Suivi efficace de la mise en œuvre des recommandations de l'examen indépendant du Plan d'action pour le développement | Programme 8 | ● |
| | Mécanisme amélioré pour la création, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de nouveaux projets et de nouvelles activités relatifs au Plan d'action pour le développement et l'établissement de rapports sur ces projets et activités | Programme 8 | ● |

| Résultats escomptés | Indicateurs d'exécution | Programme(s) concerné(s) | Code de couleurs |
|---|---|--------------------------|------------------|
| III.4 Mécanismes et programmes de coopération renforcés, adaptés aux besoins des pays en développement, des PMA et des pays en transition | Nombre d'accords de coopération, de projets, de programmes et de partenariats à l'échelle nationale, sous-régionale et régionale ou interrégionale visant à promouvoir l'utilisation efficace des systèmes de propriété intellectuelle fondée sur le partage de bonnes pratiques. | Programme 9 | ●●●●● |
| | Nombre de partenariats établis | Programme 10 | ● |
| III.5 Meilleure connaissance du Plan d'action pour le développement de la part des États membres, des organisations intergouvernementales, de la société civile et d'autres parties prenantes | Pourcentage de participants satisfaits dans les manifestations relatives au Plan d'action de l'OMPI pour le développement visant les États membres, les organisations intergouvernementales, la société civile et d'autres parties prenantes | Programme 8 | ● |
| | Les activités d'assistance technique menées par l'OMPI tiennent compte de la dimension du Plan d'action pour le développement et des résultats des projets relatifs au Plan d'action pour le développement. | Programme 8 | ● |
| III.6 Renforcement des capacités des PME s'agissant de mettre la propriété intellectuelle au service de l'innovation | Pourcentage des participants à des programmes de formation visant les institutions d'appui aux PME qui utilisent des connaissances nouvelles et des compétences améliorées dans le cadre de leurs activités professionnelles | Programme 30 | ● |
| | Pourcentage des participants à des programmes de formation visant les institutions d'appui aux PME qui se sont dits satisfaits du contenu et de l'organisation de ces événements | Programme 30 | ● |
| | Pourcentage d'institutions d'appui aux PME ayant obtenu une formation qui fournissent des informations sur la propriété intellectuelle et des services d'orientation sur la gestion des actifs de propriété intellectuelle | Programme 30 | ● |
| | Nombre de pays ayant créé ou amélioré des programmes de formation en matière de propriété intellectuelle à l'intention des PME | Programme 30 | ● |
| | Nombre de pays dans lesquels des politiques en matière de propriété intellectuelle ont été élaborées ou adoptées en faveur des PME | Programme 30 | ● |
| | Nombre de téléchargements de supports et directives concernant les PME | Programme 30 | ●● |
| | Nombre d'abonnements au bulletin des PME | Programme 30 | ● |

PROGRAMME 8 COORDINATION DU PLAN D'ACTION POUR LE DÉVELOPPEMENT

Chef de programme M. M. Matus



■ En bonne voie ■ Pas en bonne voie ■ n.d. pour 2016 ■ Non évaluable ■ Abandonné

Résultat escompté : III.3 Intégration des recommandations du Plan d'action pour le développement dans les travaux de l'OMPI

| Indicateurs d'exécution | Niveaux de référence | Objectifs visés | Données relatives à l'exécution | Code d'évaluation |
|--|---|---|--|----------------------|
| Principes de développement énoncés dans les recommandations du Plan d'action pour le développement efficacement intégrés dans les programmes de l'OMPI | <i>Niveau de référence actualisé à fin 2015 :</i> 23 programmes du programme et budget pour 2014-2015 ont témoigné de l'intégration des activités du Plan d'action pour le développement <i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2016-2017 :</i> s.o. (nouvel indicateur) | Intégration accrue des principes énoncés dans les 45 recommandations du Plan d'action pour le développement dans les programmes de l'OMPI | - 12 programmes ont participé à la mise en œuvre des activités approuvées par le CDIP; - 23 programmes ont témoigné de l'intégration du Plan d'action pour le développement dans leurs travaux | En bonne voie |
| Suivi efficace de la mise en œuvre des recommandations de l'examen indépendant du Plan d'action pour le développement | <i>Niveau de référence actualisé à fin 2015 :</i> À la fin de 2015, l'examen indépendant du Plan d'action pour le développement était toujours en cours <i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2016-2017 :</i> s.o. (nouvel indicateur) | L'OMPI dispose d'un système efficace pour suivre la mise en œuvre des recommandations découlant de l'examen | À sa dix-huitième session, le CDIP a pris note de l'examen indépendant du Plan d'action pour le développement qu'il a étudié ⁴⁶ et a demandé au Secrétariat d'établir un document contenant sa réponse aux recommandations qui lui ont été adressées, en tenant compte des contributions fournies par les États membres | En bonne voie |

⁴⁶ Rapport sur l'Étude indépendante de la mise en œuvre des recommandations du Plan d'action pour le développement : [CDIP/18/7](#).

| | | | | |
|---|---|--|--|----------------------|
| Mécanisme amélioré pour la création, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de nouveaux projets et de nouvelles activités relatifs au Plan d'action pour le développement et l'établissement de rapports sur ces projets et activités | <p><i>Niveau de référence actualisé à fin 2015 :</i> Tous les programmes concernés étaient dotés d'un système efficace de planification, de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre des recommandations du Plan d'action pour le développement</p> <p><i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2016-2017 :</i> s.o. (nouvel indicateur)</p> | Nouveau mécanisme prenant en considération les recommandations découlant de l'évaluation des projets relatifs au Plan d'action pour le développement examinés durant les douzième, treizième, quatorzième et quinzième sessions du CDIP. | Tous les programmes concernés étaient dotés d'un nouveau système de planification, de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre des recommandations du Plan d'action pour le développement prenant en considération les recommandations découlant de l'évaluation des projets relatifs au Plan d'action pour le développement examinés jusqu'à la dix-huitième session du CDIP | En bonne voie |
|---|---|--|--|----------------------|

Résultat escompté : III.5 Meilleure connaissance du Plan d'action pour le développement de la part des États membres, des organisations intergouvernementales, de la société civile et d'autres parties prenantes

| Indicateurs d'exécution | Niveaux de référence | Objectifs visés | Données relatives à l'exécution | Code d'évaluation |
|--|---|--|---------------------------------|--------------------------|
| Les activités d'assistance technique menées par l'OMPI tiennent compte de la dimension du Plan d'action pour le développement et des résultats des projets relatifs au Plan d'action pour le développement. | <p><i>Niveau de référence actualisé à fin 2015 :</i> Pas de système en place</p> <p><i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2016-2017 :</i> s.o. (nouvel indicateur)</p> | Systeme mis en place pour assurer que toutes les activités d'assistance technique menées soient conformes aux principes du Plan d'action pour le développement | Pas de système en place | Pas en bonne voie |
| Pourcentage de participants satisfaits dans les manifestations relatives au Plan d'action de l'OMPI pour le développement visant les États membres, les organisations intergouvernementales, la société civile et d'autres parties prenantes | <p><i>Niveau de référence actualisé à fin 2015 :</i> 78,57%</p> <p><i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2016-2017 :</i> s.o. en 2014 (selon Rapport sur l'exécution du programme en 2014)</p> | 80% | 86,6% | En bonne voie |

Utilisation des ressources au titre du programme 8

Budget et dépenses effectives (par résultat)
(en milliers de francs suisses)

| Numéro et description du résultat escompté | Budget 2016-2017 approuvé | Budget 2016-2017 après virements | Dépenses 2016 * |
|---|---------------------------|----------------------------------|-----------------|
| III.3 Intégration des recommandations du Plan d'action pour le développement dans les travaux de l'OMPI | 2 278 | 2 363 | 1 008 |
| III.5 Meilleure connaissance du Plan d'action pour le développement de la part des États membres, des organisations intergouvernementales, de la société civile et d'autres parties prenantes | 1 393 | 1 224 | 636 |
| Total | 3 671 | 3 587 | 1 645 |

*Les chiffres des dépenses pour 2016 sont préliminaires, sous réserve d'audit par les vérificateurs externes des comptes

Rapport sur l'exécution du programme en 2016

Budget et dépenses effectives (dépenses de personnel et autres dépenses)
(en milliers de francs suisses)

| | Budget 2016-2017 approuvé | Budget 2016-2017 après virements | Dépenses 2016* | Taux d'utilisation (%) |
|-------------------------|------------------------------|-------------------------------------|----------------|------------------------------|
| Ressources en personnel | 2 462 | 2 401 | 992 | 41% |
| Autres ressources | 1 209 | 1 186 | 652 | 55% |
| Total | 3 671 | 3 587 | 1 645 | 46% |

*Les chiffres des dépenses pour 2016 sont préliminaires, sous réserve d'audit par les vérificateurs externes des comptes

NOTE : Le budget 2016-2017 après virements tient compte des virements effectués au 8 mars 2017 pour répondre aux besoins durant l'exercice biennal 2016-2017 conformément à l'article 5.5 du Règlement financier.

A. Budget 2016-2017 après virements

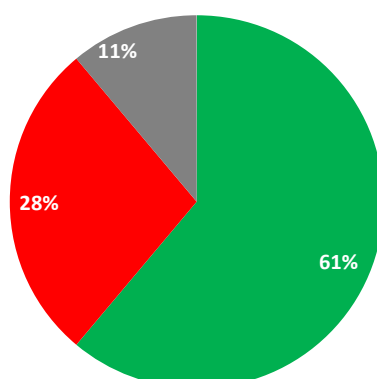
8.1 La légère diminution des dépenses de personnel par rapport au budget 2016-2017 approuvé résultait du transfert de ressources (autres que les ressources de personnel) au service chargé des communications Web pour la migration de la base de données sur les éléments de flexibilité dans le système de la propriété intellectuelle. La légère baisse des dépenses autres que celles de personnel était due au transfert de ressources pour des stagiaires auprès du DGRH (programme 23), qui centralise la gestion des stagiaires. La légère augmentation des dépenses au titre du résultat escompté III.3 (Intégration des recommandations du Plan d'action pour le développement) témoignait d'une restructuration interne des ressources allouées aux événements et activités en rapport avec le CDIP.

B. Utilisation du budget 2016-2017

8.2 Les dépenses de personnel pour le programme étaient légèrement inférieures à l'objectif en raison du remplacement de deux postes vacants. Les dépenses autres que les dépenses de personnel se situaient dans la fourchette prévue des 40 à 60% pour la première année de l'exercice biennal.

PROGRAMME 9 AFRIQUE, PAYS ARABES, ASIE ET PACIFIQUE, PAYS D'AMÉRIQUE LATINE ET DES CARAÏBES, PAYS LES MOINS AVANCÉS

Chef de programme M. M. Matus



■ En bonne voie ■ Pas en bonne voie ■ n.d. pour 2016 ■ Non évaluable ■ Abandonné

Résultat escompté : I.2 Cadres législatifs, réglementaires et politiques adaptés et équilibrés en matière de propriété intellectuelle

| Indicateurs d'exécution | Niveaux de référence | Objectifs visés | Données relatives à l'exécution | Code d'évaluation |
|--|---|--|--|----------------------|
| Nombre et/ou pourcentage de pays ayant donné un retour d'information positif sur les conseils fournis par l'OMPI dans les domaines législatif et politique | <p><i>Niveau de référence actualisé à fin 2015 :</i> En 2014-2015 : – 7 participants ont fait état d'un taux de satisfaction de 94% concernant les conseils fournis (Afrique : 3; pays arabes : 1; Asie et Pacifique : 2; Amérique latine et Caraïbes : 1) (programme 1) – 10 participants de 8 pays ont fait état d'un taux de satisfaction de 100% concernant les conseils fournis (Afrique : 1; Asie et Pacifique : 7; Amérique latine et Caraïbes : 2) (programme 2) – 13 participants ont fait état d'un taux de satisfaction de 100% concernant les conseils fournis (Afrique : 3; pays arabes : 3; Asie et Pacifique : 4; Amérique latine et Caraïbes : 3) (programme 3)</p> <p><i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2016-2017 :</i> Ventilation régionale à déterminer en coopération avec les programmes 1, 2, 3 et 4</p> | <p><i>Objectif actualisé :</i> 90%</p> <p><i>Objectif initial dans le programme et budget 2016-2017 :</i> – Afrique (90%) – Pays arabes (90%) – Asie et Pacifique (90%) – Amérique latine et Caraïbes (90%)</p> | <p>– 7 participants ont fait état d'un taux de satisfaction de 100% concernant les conseils fournis (Afrique : 1; pays arabes : 1; Asie et Pacifique : 2; Amérique latine et Caraïbes : 3) (programme 1)</p> <p>– 2 participants ont fait état d'un taux de satisfaction de 100% concernant les conseils fournis (Afrique : 1; Amérique latine et Caraïbes : 1) (programme 2)</p> <p>– 13 participants ont fait état d'un taux de satisfaction de 100% concernant les conseils fournis (Afrique : 2; Asie et Pacifique : 7; Amérique latine et Caraïbes : 4) (programme 3)</p> | En bonne voie |

Rapport sur l'exécution du programme en 2016

Résultat escompté : II.1 Utilisation élargie et plus efficace du système du PCT pour le dépôt des demandes internationales de brevet

| Indicateurs d'exécution | Niveaux de référence | Objectifs visés | Données relatives à l'exécution | Code d'évaluation |
|--|---|---|---|--|
| Nombre de demandes selon le PCT originaires de pays en développement et de PMA | <i>Niveau de référence actualisé à fin 2015 :</i> 49 524 (2015) – Afrique (374) – Pays arabes (507) – Asie et Pacifique (47 284) – Amérique latine et Caraïbes (1359) | – Afrique (maintien) – Pays arabes (2% par an) – Asie et Pacifique (2,5% par an) – Amérique latine et Caraïbes (1,5% par an) | 63 957 demandes – Afrique (327) – Pays arabes (517) – Asie et Pacifique (61 629) – Amérique latine et Caraïbes (1484) | Pas en bonne voie En bonne voie En bonne voie En bonne voie |
| | <i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2016-2017 :</i> 43 972 (2014) – Afrique (352) – Pays arabes (616) – Asie et Pacifique (41 569) – Amérique latine et Caraïbes (1412) | | | |

Résultat escompté : II.4 Utilisation élargie et plus efficace du système de La Haye, notamment par les pays en développement et les PMA

| Indicateurs d'exécution | Niveaux de référence | Objectifs visés | Données relatives à l'exécution | Code d'évaluation |
|--|--|--|---|--|
| Nombre de demandes déposées selon le système de La Haye émanant de pays en développement et de PMA | <i>Niveau de référence actualisé à fin 2015 :</i> 604 (2015) – Afrique (4) – Pays arabes (8) Asie et Pacifique (590) | – Afrique (maintien) – Pays arabes (maintien) – Asie et Pacifique (10% par an) | 1362 demandes – Afrique (5) – Pays arabes (6) – Asie et Pacifique (1351) | En bonne voie Pas en bonne voie En bonne voie |
| | <i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2016-2017 :</i> 105 (2014) – Afrique (5) – Pays arabes (6) – Asie et Pacifique (94) | | | |

Résultat escompté : II.6 Utilisation élargie et plus efficace du système de Madrid, notamment par les pays en développement et les PMA

| Indicateurs d'exécution | Niveaux de référence | Objectifs visés | Données relatives à l'exécution | Code d'évaluation |
|---|---|---|---|--|
| Nombre de demandes déposées selon le système de Madrid émanant de pays en développement et de PMA | <i>Niveau de référence actualisé à fin 2015 :</i> 4130 (2015) – Afrique (52) – Pays arabes (191) – Asie et Pacifique (3668) Amérique latine et Caraïbes (219) | – Afrique (maintien) – Pays arabes (maintien) – Asie et Pacifique (5% par an) – Amérique latine et Caraïbes (10% par an) | 5479 demandes – Afrique (38) – Pays arabes (178) – Asie et Pacifique (5075) – Amérique latine et Caraïbes (188) | Pas en bonne voie Pas en bonne voie En bonne voie Pas en bonne voie |
| | <i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2016-2017 :</i> 3629 (2014) – Afrique (18) – Pays arabes (122) – Asie et Pacifique (3338) – Amérique latine et Caraïbes (151) | | | |

Résultat escompté : II.10 Utilisation élargie et plus efficace du système de Lisbonne, notamment par les pays en développement et les PMA

| Indicateurs d'exécution | Niveaux de référence | Objectifs visés | Données relatives à l'exécution | Code d'évaluation |
|--|---|--|---|--------------------------|
| Nombre d'enregistrements internationaux en vigueur en vertu du système de Lisbonne concernant des pays en développement et des PMA (par rapport au nombre total) | <p><i>Niveau de référence actualisé à fin 2015</i> :</p> 95 sur 931 : – Pays arabes (14), Asie et Pacifique (38), Amérique latine et Caraïbes (43) | <p><i>Objectif actualisé</i> : 100 (sur 971)</p> <p><i>Objectif initial dans le programme et budget 2016-2017</i> : 90 (sur 950)</p> | 95 (sur 1020) : – Pays arabes (14) – Asie et Pacifique (38) – Amérique latine et Caraïbes (43) | Pas en bonne voie |
| | <p><i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2016-2017</i> :</p> 78 sur 896 : – Pays arabes (14) – Asie et Pacifique (22) – Amérique latine et Caraïbes (42) (mars 2015) | | | |

Résultat escompté : III.1 Stratégies et plans nationaux en matière d'innovation et de propriété intellectuelle conformes aux objectifs de développement nationaux.

| Indicateurs d'exécution | Niveaux de référence | Objectifs visés | Données relatives à l'exécution | Code d'évaluation |
|--|---|--|---|--|
| Nombre de pays en train de formuler des stratégies nationales de propriété intellectuelle | <p><i>Niveau de référence actualisé à fin 2015</i> :</p> Afrique : 8 Pays arabes : 2 Asie et Pacifique : 10 Amérique latine et Caraïbes : 7 | – Afrique (3 pays supplémentaires) – Pays arabes (4 pays supplémentaires) – Asie et Pacifique (4 pays supplémentaires) – Amérique latine et Caraïbes (5 pays supplémentaires) | Afrique (3 pays supplémentaires) : Guinée, Guinée-Bissau, Namibie Pays arabes (2 pays supplémentaires) : Djibouti, Jordanie Asie et Pacifique (2 pays supplémentaires) (Indonésie, République démocratique populaire lao) | En bonne voie En bonne voie En bonne voie |
| | <p><i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2016-2017</i> :</p> – Afrique (24 pays en tout) – Pays arabes (4 en 2014) – Asie et Pacifique (14 pays en tout) – Amérique latine et Caraïbes (12 pays en tout) | | | |
| Nombre de pays ayant adopté des stratégies nationales en matière d'innovation et de propriété intellectuelle | <p><i>Niveau de référence actualisé à fin 2015</i> :</p> Afrique (21 pays au total) Pays arabes (2 pays au total) Asie et Pacifique (7 pays au total) ⁴⁷ Amérique latine et Caraïbes (7 pays au total) | – Afrique (8 pays supplémentaires) – Pays arabes (2 pays supplémentaires) – Asie et Pacifique (7 pays supplémentaires) – Amérique latine et Caraïbes (2 pays supplémentaires) | Afrique (4 pays supplémentaires) : Gambie, Guinée, Namibie, Sierra Leone (25 au total) Pays arabes (aucun pays supplémentaire) (2 au total) | En bonne voie Pas en bonne voie |
| | <p><i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2016-2017</i> :</p> – Afrique (21 pays au total) – Pays arabes (2 pays au total) – Asie et Pacifique (8 pays au total) – Amérique latine et Caraïbes (6 pays au total) | | | |
| | | | 20 PMA inclus dans la ventilation régionale ci-dessus | En bonne voie |

⁴⁷ Rectificatif : fin 2015, les Fidji n'avaient pas encore adopté de stratégie, contrairement à ce qui est indiqué dans le rapport sur l'exécution du programme en 2014-2015.

Rapport sur l'exécution du programme en 2016

| | | | | |
|---|---|--|--|--------------------------|
| Nombre de pays en train de mettre en œuvre des stratégies en matière d'innovation et de propriété intellectuelle et des plans de développement relatifs à la propriété intellectuelle à l'échelle nationale | <i>Niveau de référence actualisé à fin 2015 :</i> Afrique : 21 (au total) Pays arabes : 2 (au total) Asie et Pacifique : 5 (au total) Amérique latine et Caraïbes : 5 (au total) | – Afrique (8 pays supplémentaires) – Pays arabes (2 pays supplémentaires) – Asie et Pacifique (7 pays supplémentaires) – Amérique latine et Caraïbes (2 pays supplémentaires) | Afrique (6 pays supplémentaires) : Bénin, Congo, Madagascar, Malawi, Swaziland, Zimbabwe (27 au total) | En bonne voie |
| | <i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2016-2017 :</i> – Afrique (21 au total) – Pays arabes (2 au total) – Asie et Pacifique (4 au total) – Amérique latine et Caraïbes (6 au total) | | Pays arabes (aucun pays supplémentaire) (2 au total) | Pas en bonne voie |
| | | | Asie et Pacifique (4 pays supplémentaires) : Brunéi Darussalam, Cambodge, Fidji, Mongolie (9 au total) | En bonne voie |
| | | | Amérique latine et Caraïbes (Saint-Kitts-et-Nevis) (6 au total) | En bonne voie |
| | | | 20 PMA inclus dans la ventilation régionale ci-dessus | |

Résultat escompté : III.2 Mise en valeur des ressources humaines pour répondre aux diverses exigences en matière d'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition

| Indicateurs d'exécution | Niveaux de référence | Objectifs visés | Données relatives à l'exécution | Code d'évaluation |
|---|--|--|---|----------------------|
| Pourcentage de participants à des manifestations de l'OMPI qui font part de leur satisfaction à l'égard du contenu et de l'organisation de ces manifestations | <i>Niveau de référence actualisé à fin 2015 :</i> Afrique (75%) Pays arabes (90%) Asie et Pacifique (95%) Amérique latine et Caraïbes (80%) PMA (85%) | <i>Objectif actualisé :</i> – Afrique (75%) – Pays arabes (90%) – Asie et Pacifique (95%) – Amérique latine et Caraïbes (85%) – PMA (85%) | Afrique (données partielles uniquement) | Non évaluable |
| | | | Pays arabes (données partielles uniquement) | Non évaluable |
| | | | Asie et Pacifique (99%) | En bonne voie |
| | <i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2016-2017 :</i> – Afrique (70%) – Pays arabes (non disponible en 2014; le système devait être mis en œuvre en 2015) – Asie et Pacifique (92) Amérique latine et Caraïbes (non disponible en 2014; le système devait être mis en œuvre en 2015) – PMA (90%) | <i>Objectif initial dans le programme et budget 2016-2017 :</i> – Afrique (70%) – Pays arabes (70%) – Asie et Pacifique (70%) – Amérique latine et Caraïbes (85%) – PMA (70%) | Amérique latine et Caraïbes (données partielles uniquement) | Non évaluable |
| | | PMA (95%) | En bonne voie | |

| | | | | |
|--|--|--|---|-------------------|
| Pourcentage de participants à des ateliers de l'OMPI qui mettent en pratique, dans leur travail ou leur entreprise, les compétences acquises | <i>Niveau de référence actualisé à fin 2015 :</i> Afrique (70%) Pays arabes : non disponible ⁴⁸ Asie et Pacifique (91%) Amérique latine et Caraïbes (90%) PMA (90%) | <i>Objectif actualisé :</i> – Afrique (70%) – Pays arabes (50%) – Asie et Pacifique (91%) – Amérique latine et Caraïbes (90%) – PMA (90%) | Afrique (données partielles uniquement) | Non évaluable |
| | <i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2016-2017 :</i> – Afrique (70%) – Pays arabes (non disponible en 2014; système à mettre en œuvre en 2015) – Asie et Pacifique (89) Amérique latine et Caraïbes (non disponible en 2014; système à mettre en œuvre en 2015) – PMA (95%) | <i>Objectif initial dans le programme et budget 2016-2017 :</i> – Afrique (70%) – Pays arabes (50%) – Asie et Pacifique (70%) – Amérique latine et Caraïbes (45%) – PMA (50%) | Pays arabes (données partielles uniquement) | Non évaluable |
| Pourcentage d'experts nationaux et régionaux en propriété intellectuelle faisant office d'animateurs de manifestations de l'OMPI | <i>Niveau de référence actualisé à fin 2015 :</i> Afrique (75%) Pays arabes (55%) Asie et Pacifique (66%) Amérique latine et Caraïbes (80%) PMA (85%) | <i>Objectif actualisé :</i> – Afrique (85%) – Pays arabes (55%) – Asie et Pacifique (66%) – Amérique latine et Caraïbes (80%) – PMA (85%) | Asie et Pacifique (96%) | En bonne voie |
| | <i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2016-2017 :</i> – Afrique (80%) – Pays arabes (35%) – Asie et Pacifique (71%) – Amérique latine et Caraïbes (80%) – PMA (95%) | <i>Objectif initial dans le programme et budget 2016-2017 :</i> – Afrique (70%) – Pays arabes (50%) – Asie et Pacifique (70%) – Amérique latine et Caraïbes (45%) – PMA (50%) | Amérique latine et Caraïbes (données partielles uniquement) | Non évaluable |
| | | | PMA (85%) | Pas en bonne voie |
| | | | Afrique (85%) | En bonne voie |
| | | | Pays arabes (55%) | En bonne voie |
| | | | Asie et Pacifique (29%) | Pas en bonne voie |
| | | | Amérique latine et Caraïbes (85%) | En bonne voie |
| | | | PMA (75%) | Pas en bonne voie |
| | | | Afrique (85%) | En bonne voie |
| | | | Pays arabes (55%) | En bonne voie |
| | | | Asie et Pacifique (66%) | En bonne voie |
| | | | Amérique latine et Caraïbes (80%) | En bonne voie |
| | | | PMA (85%) | En bonne voie |
| | | | Afrique (85%) | En bonne voie |
| | | | Pays arabes (55%) | En bonne voie |
| | | | Asie et Pacifique (40%) | En bonne voie |
| | | | Amérique latine et Caraïbes (80%) | En bonne voie |
| | | | PMA (70%) | En bonne voie |

⁴⁸

Il n'existe aucun mécanisme. Un mécanisme approprié sera développé courant 2016-2017.

Résultat escompté : III.4 Mécanismes et programmes de coopération renforcés, adaptés aux besoins des pays en développement, des PMA et des pays en transition

| Indicateurs d'exécution | Niveaux de référence | Objectifs visés | Données relatives à l'exécution | Code d'évaluation |
|---|---|--|--|-------------------|
| Nombre d'accords de coopération, de projets, de programmes et de partenariats à l'échelle nationale, sous-régionale et régionale ou interrégionale visant à promouvoir l'utilisation efficace des systèmes de propriété intellectuelle fondée sur le partage de bonnes pratiques. | <i>Niveau de référence actualisé à fin 2015 :</i> Afrique (2) Pays arabes (1) Asie et Pacifique (1) Amérique latine et Caraïbes : 9 projets en cours | – Afrique (2 supplémentaires) – Pays arabes (2 supplémentaires) – Asie et Pacifique (1 supplémentaire) – Amérique latine et Caraïbes (4 supplémentaires) | Afrique : Progrès dans l'établissement de 2 nouveaux mémorandums d'accord, qui devraient être prêts en 2017 : – Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) – Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) (2 au total) | En bonne voie |
| | <i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2016-2017 :</i> – Afrique (1 en 2014) – Pays arabes (1 en 2014) – Asie et Pacifique (2 en 2014) – Amérique latine et Caraïbes (6 en 2014) – PMA : 1 programme à l'échelle régionale/sous-régionale, 4 programmes à l'échelle nationale (2014) | PMA : – 3 programmes à l'échelle régionale/sous-régionale, – 8 programmes nationaux | Pays arabes : 3 nouveaux mémorandums d'accord : – Central Organization for Standardization and Quality Control (COSQC) – Office marocain de la propriété industrielle et commerciale (OMPIC) – Public Authority for Craft Industries (PACI) (4 au total) | En bonne voie |
| | | | Asie et Pacifique (10) – Lancement d'un projet pilote sur l'élaboration des plans par pays (Thaïlande) – Lancement de 3 projets sur les diagnostics des offices de propriété intellectuelle (Philippines, Sri Lanka, Thaïlande) – Lancement de 4 projets sur la mise en place d'un environnement propice à la propriété intellectuelle (transfert de technologie) (Malaisie, Philippines, Sri Lanka, Thaïlande) – 2 conférences des directeurs d'offices de propriété intellectuelle (une pour les pays de l'ASEAN et de l'ASACR, l'autre pour les pays insulaires du Pacifique) (11 au total) | En bonne voie |
| | | Amérique latine et Caraïbes : Lancement de 2 nouveaux projets : – Création d'une base de données mondiale (WIPO-JURIS) sur les décisions judiciaires majeures en matière de propriété intellectuelle (projet pilote en Amérique latine) – Création d'un manuel sur les procédures et l'examen concernant les marques (Communauté des | En bonne voie | |

Caraïbes)
7 projets en cours⁴⁹
(11 projets au total)

PMA : 8 programmes
– 4 projets communs
OMPI-ASDI (Agence suédoise de coopération pour le développement international) de formation et de conseil pour les PMA
– 1 programme commun OMPI-UNESCO pour les PMA
– 2 programmes nationaux (renforcement des capacités techniques dans le secteur du miel) (Zambie); consultation nationale sur le renforcement des capacités en matière de propriété intellectuelle dans les institutions (Népal)
– 1 programme commun OMPI-CESAP pour les PMA dans la région Asie-Pacifique

En bonne voie

Résultat escompté : IV.2 Amélioration de l'accessibilité et de l'utilisation de l'information en matière de propriété intellectuelle par les institutions compétentes et le public afin de promouvoir l'innovation et la créativité

| Indicateurs d'exécution | Niveaux de référence | Objectifs visés | Données relatives à l'exécution | Code d'évaluation |
|--|---|---|--|-------------------|
| Nombre de réseaux nationaux de centres d'appui à la technologie et à l'innovation (CATI) durables ⁵⁰ (données cumulées) | <p><i>Niveau de référence actualisé à fin 2015</i> : 23 réseaux nationaux durables, sur un total de 50 créés officiellement</p> <p>Développement niveau 1 : Afrique (8 dont 6 PMA) Pays arabes (1) Asie et Pacifique (3) Amérique latine et Caraïbes (5) (17 au total)</p> <p>Développement niveau 2 : Afrique (2 dont 1 PMA) Pays arabes (0) Asie et Pacifique (0) Amérique latine et Caraïbes (2)</p> | <p>– Afrique (11) – Pays arabes (4) – Asie et Pacifique (5) – Amérique latine et Caraïbes (8)</p> | <p>27 réseaux nationaux durables (chiffre cumulé, à fin 2016)</p> <p>Développement niveau 1 : Afrique (3 dont 1 PMA) Asie et Pacifique (2) Amérique latine et Caraïbes (2) (7 au total)</p> <p>Développement niveau 2 : Afrique (8 dont 6 PMA) Pays arabes (1) Asie et Pacifique (2) Amérique latine et Caraïbes (4) (15 au total)</p> | En bonne voie |

⁴⁹ i) Base de données LATIPAT conjointement avec l'OEB et l'OEPM; ii) projet sur les indications géographiques, les produits liés à l'origine et la création de marques en partenariat avec la Banque interaméricaine de développement (IDB), la Caribbean Export Development Agency (CEDA) et le Technical Centre for Agricultural and Rural Corporation (CTA); iii) projet sur les indications géographiques dans les Caraïbes – projet sur les indications géographiques, les produits liés à l'origine et la création de marques en partenariat avec la Banque interaméricaine de développement (IDB), la Caribbean Export Development Agency (CEDA) et le Technical Centre for Agricultural and Rural Corporation (CTA); iv) Office régional des brevets des Caraïbes avec l'administration régionale des brevets des Caraïbes (CPAS); v) plateforme CIBEPYME dans le cadre du programme ibéro-américain; vi) plateforme INFOTEC dans le cadre du programme ibéro-américain; vii) poursuite de la collaboration sur le Regional Entrepreneurial Asset Commercialization Hub (REACH) avec l'IDB et le Young Americas Business Trust (YABT).

⁵⁰ Les réseaux nationaux durables de CATI sont des institutions financièrement et techniquement autonomes auxquelles l'OMPI fournit des conseils sur demande.

La durabilité est mesurée au moyen des niveaux de développement suivants :

- **Développement niveau 1** - a) signature d'un accord sur le niveau de services entre l'OMPI et le coordonnateur national; b) signature d'accords institutionnels entre le coordonnateur national et les institutions hôtes des CATI; et c) fourniture d'au moins un rapport par an sur les activités des CATI au niveau national;
- **Développement niveau 2** – les normes de niveau 1 ont été satisfaites et des recherches basiques d'information en matière de brevets ont été fournies, telles que par exemple des recherches sur l'état de la technique des brevets; et
- **Développement niveau 3** – les normes de niveau 2 ont été satisfaites et des services à valeur ajoutée dans le domaine de la propriété intellectuelle ont été fournis, tels que par exemple la rédaction de rapports panoramiques sur les brevets.

Rapport sur l'exécution du programme en 2016

| | | | | |
|--|---|---|--|----------------------|
| | (4 au total) Développement niveau 3, y compris prestation de services à valeur ajoutée ⁵¹ : Afrique (0) Pays arabes (1) Asie et Pacifique (1) Amérique latine et Caraïbes (0) (2 au total) | | Développement niveau 3, y compris prestation de services à valeur ajoutée ⁵² : Afrique (1) Pays arabes (1) Asie et Pacifique (1) Amérique latine et Caraïbes (2) (5 au total) | |
| | <i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2016-2017 :</i> – Afrique (9) – Pays arabes (2) – Asie et Pacifique (3) – Amérique latine et Caraïbes (5) | | | |
| Nombre d'organisations, de communautés, de particuliers qui appliquent ou utilisent la technologie appropriée comme solution aux défis de développement recensés dans les PMA | <i>Niveau de référence actualisé à fin 2015 :</i> 6 organisations dans des PMA <i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2016-2017 :</i> Organisations dans 6 PMA (2014) | Organisations dans 3 PMA supplémentaires | 4 organisations qui utilisent la technologie appropriée dans 3 PMA Éthiopie (1) : Ministère de la science et de la technologie Rwanda (1) : Agence nationale de recherche et de développement industriels (NIRDA) République-Unie de Tanzanie (2) : - Commission scientifique et technique (COSTECH) de la République-Unie de Tanzanie - Université de Zanzibar (10 organisations dans 6 PMA au total) | En bonne voie |
| Utilisation d'une technologie appropriée pour le développement par les recherches en matière de brevets et les rapports, panoramas technologiques, plans d'action (nombre d'experts, groupes d'experts nationaux dans les PMA) | 6 dans des PMA | 3 supplémentaires dans des PMA | 9 experts/groupes d'experts nationaux supplémentaires : – Nomination de 3 experts nationaux (Éthiopie, République-Unie de Tanzanie, Rwanda); – Nomination de 3 experts internationaux (Éthiopie, République-Unie de Tanzanie, Rwanda) – Création de 3 groupes d'experts nationaux (Éthiopie, République-Unie de Tanzanie, Rwanda) (6 groupes d'experts nationaux dans 6 PMA au total) | En bonne voie |
| Technologie appropriée recensée commercialisée dans les PMA | <i>Niveau de référence actualisé à fin 2015 :</i> 6 technologies appropriées examinées aux fins de commercialisation au niveau du gouvernement | Au moins 3 technologies appropriées supplémentaires | 3 technologies appropriées commercialisées – Népal (1) – Zambie (2) 3 technologies appropriées examinées aux fins de | En bonne voie |

⁵¹ Appui et conseils sur les services d'analyse en matière de brevets et sur la gestion et la commercialisation des actifs de propriété intellectuelle, Programme d'aide aux inventeurs, utilisation et recensement des inventions dans le domaine public, services de règlement des litiges, rédaction des demandes de brevet.

⁵² Ibid.

| | | | | | |
|---|---|--------------------------------|---|--|----------------------|
| | <i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2016-2017 :</i> 6 technologies appropriées | | commercialisation au niveau du gouvernement | | |
| Projets reproduits dans d'autres secteurs dans les PMA | n.d. | 1 PMA | Aucun | Pas en bonne voie | |
| Institutions créées pour continuer à travailler sur la technologie appropriée dans les PMA | <i>Niveau de référence actualisé à fin 2015 :</i> – 3 groupes d'experts nationaux dans 3 PMA – 3 groupes multipartites dans 3 PMA | 3 institutions supplémentaires | 3 groupes d'experts nationaux créés (Éthiopie, République-Unie de Tanzanie, Rwanda) (6 groupes d'experts nationaux dans 6 PMA au total) | En bonne voie | |
| Poursuite et développement des programmes nationaux de renforcement des capacités techniques relatifs aux technologies appropriées dans les PMA | <i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2016-2017 :</i> 3 institutions | 7 programmes | 6 programmes supplémentaires | 4 programmes nationaux de renforcement des capacités techniques relatifs aux technologies appropriées ont été menés dans 3 PMA : Éthiopie (1) Rwanda (1) République-Unie de Tanzanie (2) (11 au total) | En bonne voie |
| Utilisation d'une technologie appropriée pour le développement économique prévue dans les politiques et stratégies nationales en matière d'innovation et de propriété intellectuelle dans les PMA | n.d. | 1 PMA | Aucune | Pas en bonne voie | |

Résultat escompté : IV.4 Amélioration de l'infrastructure technique et du savoir pour les offices de propriété intellectuelle et les autres institutions de propriété intellectuelle, leur permettant de fournir à leurs parties prenantes des services améliorés (moins chers, plus rapides, de meilleure qualité) et d'obtenir un meilleur résultat pour ce qui concerne l'administration de la propriété intellectuelle

| Indicateurs d'exécution | Niveaux de référence | Objectifs visés | Données relatives à l'exécution | Code d'évaluation |
|---|---|-----------------------------------|---|--------------------------|
| Niveau de service moyen des offices de propriété intellectuelle bénéficiant d'une assistance (de 1 à 5) | <i>Niveau de référence actualisé à fin 2015 :</i> Moyenne globale : 2,9 – Afrique : 2,9 – Pays arabes : 2,8 – Asie et Pacifique : 2,7 – Amérique latine et Caraïbes : 3 <i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2016-2017 :</i> Niveau de service moyen selon le rapport sur l'exécution du programme en 2014 : 2,9 | Moyenne de 3,0 (à la fin de 2017) | Moyenne globale : 2,8 - Afrique : 3,0 - Pays arabes : 2,9 - Asie et Pacifique : 3,4 - Amérique latine et Caraïbes : 3,2 | Pas en bonne voie |

Utilisation des ressources au titre du programme 9

Budget et dépenses effectives (par résultat)
(en milliers de francs suisses)

| Numéro et description du résultat escompté | Budget 2016-2017 approuvé | Budget 2016-2017 après virements | Dépenses 2016* |
|--|---------------------------------|---|-------------------|
| I.2 Cadres législatifs, réglementaires et politiques adaptés et équilibrés en matière de propriété intellectuelle | 792 | 604 | 265 |
| III.1 Stratégies et plans nationaux en matière d'innovation et de propriété intellectuelle conformes aux objectifs de développement national | 8 440 | 8 992 | 4 065 |
| III.2 Renforcement des capacités en matière de ressources humaines pour pouvoir répondre aux nombreuses exigences en ce qui concerne l'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition | 11 174 | 9 855 | 4 574 |
| III.3 Intégration des recommandations du Plan d'action pour le développement dans les travaux de l'OMPI | 214 | 201 | 96 |
| III.4 Mécanismes et programmes de coopération renforcés, adaptés aux besoins des pays en développement et des PMA | 5 383 | 6 347 | 3 063 |
| IV.2 Amélioration de l'accessibilité et de l'utilisation de l'information en matière de propriété intellectuelle par les institutions compétentes et le public afin de promouvoir l'innovation et la créativité | 4 564 | 3 844 | 1 816 |
| IV.4 Amélioration de l'infrastructure technique et du savoir pour les offices de propriété intellectuelle et les autres institutions de propriété intellectuelle, leur permettant de fournir à leurs parties prenantes des services améliorés (moins chers, plus rapides, de meilleure qualité) et d'obtenir un meilleur résultat pour ce qui concerne l'administration de la propriété intellectuelle | 1 339 | 1 120 | 281 |
| Total | 31 907 | 30 962 | 14 160 |

*Les chiffres des dépenses pour 2016 sont préliminaires, sous réserve d'audit par les vérificateurs externes des comptes

Budget et dépenses effectives (dépenses de personnel et autres dépenses)
(en milliers de francs suisses)

| | Budget 2016-2017 approuvé | Budget 2016-2017 après virements | Dépenses 2016* | Taux d'utilisation (%) |
|-------------------------|---------------------------------|---|----------------|---------------------------|
| Ressources en personnel | 22 993 | 22 088 | 10 968 | 50% |
| Autres ressources | 8 913 | 8 874 | 3 192 | 36% |
| Total | 31 907 | 30 962 | 14 160 | 46% |

*Les chiffres des dépenses pour 2016 sont préliminaires, sous réserve d'audit par les vérificateurs externes des comptes

NOTE : Le budget 2016-2017 après virements tient compte des virements effectués au 8 mars 2017 pour répondre aux besoins durant l'exercice biennal 2016-2017 conformément à l'article 5.5 du Règlement financier.

A. Budget 2016-2017 après virements

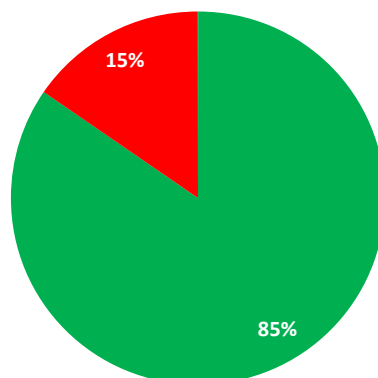
9.1 La légère baisse dans les autres ressources s'explique par le transfert de ressources depuis le programme vers le DGRH (programme 23) pour la participation de deux membres du personnel à des formations. Les changements dans les divers résultats escomptés ont traduit la réaffectation des ressources en personnel et des autres ressources conformément aux plans de travail 2016.

B. Utilisation du budget 2016-2017

9.2 L'utilisation des ressources en personnel était conforme à l'objectif. Le niveau des autres dépenses était inférieur à l'objectif en raison du report et/ou de l'annulation de plusieurs activités dans les régions Afrique et pays arabes, notamment dans des PMA. Par ailleurs, le taux d'utilisation pour le projet sur la propriété intellectuelle et le tourisme mené dans le cadre du Plan d'action pour le développement était moins élevé que prévu en raison du report de certaines activités à 2017.

PROGRAMME 10 PAYS EN TRANSITION ET PAYS DÉVELOPPÉS

Chef de programme Le Directeur général



■ En bonne voie ■ Pas en bonne voie ■ n.d. pour 2016 ■ Non évaluable ■ Abandonné

Résultat escompté : I.2 Cadres législatifs, réglementaires et politiques de propriété intellectuelle adaptés et équilibrés

| Indicateurs d'exécution | Niveaux de référence | Objectifs visés | Données relatives à l'exécution | Code d'évaluation |
|--|--|---|---|----------------------|
| Nombre de pays en transition ayant actualisé leurs lois et réglementations | <i>Niveau de référence actualisé à fin 2015 :</i> 9 (Fédération de Russie, Kazakhstan, Kirghizistan, Lettonie, Lituanie, Monténégro, République de Moldova, Tadjikistan, Turkménistan) <i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2016-2017 :</i> 6 pays (2014) | 6 pays supplémentaires | 6 pays (Albanie, Fédération de Russie, Kazakhstan, Lettonie, Monténégro, République de Moldova) | En bonne voie |
| Nombre de ratifications de traités administrés par l'OMPI | <i>Niveau de référence actualisé à fin 2015 :</i> 10 <i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2016-2017 :</i> n.d. | <i>Objectif actualisé :</i> 12 pays supplémentaires <i>Objectif initial dans le programme et budget 2016-2017 :</i> 4 pays supplémentaires | 7 ratifications (Australie, Bélarus, Canada, Finlande, Israël, Japon, Turkménistan) | En bonne voie |

Résultat escompté : II.1 Utilisation élargie et plus efficace du système du PCT pour le dépôt des demandes internationales de brevet

| Indicateurs d'exécution | Niveaux de référence | Objectifs visés | Données relatives à l'exécution | Code d'évaluation |
|---|---|-----------------|---------------------------------|--------------------------|
| Nombre de demandes selon le PCT originaires de pays en transition et de pays développés | <i>Niveau de référence actualisé à fin 2015 :</i> 170 177 (2014) (+2.15%) 168 207 (2015) (-1.17%) +3,5% (exercice biennal) <i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2016-2017 :</i> 170 317 (2014) | 1,5% (par an) | 168 832 +0,4% | Pas en bonne voie |

| | | | | |
|--|---|--|---|----------------------|
| Pourcentage de répondants ayant utilisé plus fréquemment les services de l'OMPI dans les six mois suivant leur participation aux Séminaires itinérants consacrés aux services et initiatives de l'OMPI | <i>Niveau de référence actualisé à fin 2015 :</i> 35% | <i>Objectif actualisé :</i> 25% de répondants ayant utilisé plus fréquemment les services de l'OMPI | 20% des répondants ont déclaré utiliser plus fréquemment les services de l'OMPI | En bonne voie |
| | <i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2016-2017 :</i> 18% | <i>Objectif initial dans le programme et budget 2016-2017 :</i> 20% de répondants ayant utilisé plus fréquemment les services de l'OMPI | | |

Résultat escompté : II.4 Utilisation élargie et plus efficace du système de La Haye, notamment par les pays en développement et les PMA

| Indicateurs d'exécution | Niveaux de référence | Objectifs visés | Données relatives à l'exécution | Code d'évaluation |
|---|---|--|---------------------------------|----------------------|
| Nombre de demandes déposées selon le système de La Haye émanant de pays en transition et de pays développés | <i>Niveau de référence actualisé à fin 2015 :</i> 3448 (2015) +24% | <i>Objectif actualisé :</i> augmentation de 10% (par an) | 4 132 +19,8% | En bonne voie |
| | <i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2016-2017 :</i> 2776 (2014) | <i>Objectif initial dans le programme et budget 2016-2017 :</i> augmentation de 1,5% (par an) | | |

Résultat escompté : II.6 Utilisation élargie et plus efficace du système de Madrid, notamment par les pays en développement et les PMA

| Indicateurs d'exécution | Niveaux de référence | Objectifs visés | Données relatives à l'exécution | Code d'évaluation |
|--|--|-----------------------------|---------------------------------|----------------------|
| Nombre de demandes déposées selon le système de Madrid émanant de pays en transition et de pays développés | <i>Niveau de référence actualisé à fin 2015 :</i> 44 570 (2015) +1,8% 43 748 (2014) | Augmentation de 2% (par an) | 47 094 +5,7% | En bonne voie |
| | <i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2016-2017 :</i> 43 748 (estimation 2014) | | | |

Résultat escompté : II.8 De plus en plus de litiges internationaux ou nationaux de propriété intellectuelle sont évités ou réglés par la médiation, l'arbitrage et d'autres modes extrajudiciaires de règlement des litiges de l'OMPI

| Indicateurs d'exécution | Niveaux de référence | Objectifs visés | Données relatives à l'exécution | Code d'évaluation |
|---|--|---|--|----------------------|
| Nombre de litiges en matière de propriété intellectuelle originaires de pays en transition ou de pays développés ayant été prévenus/réglés grâce à la médiation, à l'arbitrage et à d'autres modes extrajudiciaires de règlement des litiges de | <i>Niveau de référence actualisé à fin 2015 :</i> 412 litiges et 160 bons offices impliquant des parties originaires de pays en transition et de pays développés (total à la fin de 2015) ⁵³ | 33 litiges et bons offices supplémentaires impliquant des parties originaires de pays en transition et de pays développés | 57 litiges et 46 bons offices supplémentaires impliquant des parties originaires de pays en transition et de pays développés 469 litiges et 206 bons offices impliquant des parties originaires de pays en transition et de pays développés (total) | En bonne voie |
| | <i>Niveau de référence initial dans le programme et budget</i> | | | |

⁵³ Rectificatif : à la fin de 2015, il y a eu en fait 572 litiges et bons offices impliquant des parties originaires de pays en transition et de pays développés, et non 461 comme indiqué dans le rapport sur l'exécution du programme de 2014-2015.

Rapport sur l'exécution du programme en 2016

| | |
|--------|---|
| l'OMPI | 2016-2017 : |
| | 18 litiges et 25 bons offices supplémentaires impliquant des parties originaires de pays en transition et de pays développés (2014) |
| | 377 litiges et bons offices (total) |

Résultat escompté : II.10 Utilisation élargie et plus efficace du système de Lisbonne, notamment par les pays en développement et les PMA

| Indicateurs d'exécution | Niveaux de référence | Objectifs visés | Données relatives à l'exécution | Code d'évaluation |
|--|--|------------------------------|--|----------------------|
| Nombre d'enregistrements internationaux dans le cadre du système de Lisbonne en vigueur pour les pays en transition et les pays développés | <p><i>Niveau de référence actualisé à fin 2015 :</i> 836 enregistrements en vigueur sur 931 provenant des pays en transition et des pays développés à la fin de 2014-2015 (+11,6% sur 2012-2013)</p> <p><i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2016-2017 :</i> 818 enregistrements en vigueur sur 896 (2014)</p> | Augmentation de 2% (biennal) | 861 enregistrements en vigueur sur 956 provenant des pays en transition et des pays développés (+10,6% sur 2015) | En bonne voie |

Résultat escompté III.1 : Stratégies et plans nationaux en matière d'innovation et de propriété intellectuelle conformes aux objectifs de développement nationaux

| Indicateurs d'exécution | Niveaux de référence | Objectifs visés | Données relatives à l'exécution | Code d'évaluation |
|--|---|------------------------|--|--------------------------|
| Nombre de pays en train de formuler des stratégies nationales de propriété intellectuelle | <p><i>Niveau de référence actualisé à fin 2015 :</i> 4 pays : Albanie, Géorgie, Lettonie, Pologne</p> <p><i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2016-2017 :</i> 4 pays en 2014 (21 au total)</p> | 7 pays supplémentaires | 3 pays supplémentaires en train de formuler ou de reformuler leur stratégie de propriété intellectuelle : Kirghizistan, Slovaquie, Ukraine | En bonne voie |
| Nombre de pays ayant élaboré des stratégies ou des plans nationaux en matière de propriété intellectuelle conformes aux objectifs nationaux de développement | <p><i>Niveau de référence actualisé à fin 2015 :</i> 6 pays ont élaboré des stratégies de propriété intellectuelle en 2014-2015 : Bulgarie, Slovaquie, Tadjikistan, Turquie, Turkménistan, Ukraine (20 au total)</p> <p><i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2016-2017 :</i> 3 pays en 2014 (17 au total)</p> | 7 pays supplémentaires | 1 pays supplémentaire a élaboré une stratégie de propriété intellectuelle : Albanie | Pas en bonne voie |

Résultat escompté : III.2 Renforcement des capacités en matière de ressources humaines pour pouvoir répondre aux nombreuses exigences en ce qui concerne l'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition.

| Indicateurs d'exécution | Niveaux de référence | Objectifs visés | Données relatives à l'exécution | Code d'évaluation |
|---|--|-----------------|---|----------------------|
| Nombre de pays à économie en transition ayant mis en place des programmes et/ou cours de formation annuels en matière de propriété intellectuelle à l'intention | <p><i>Niveau de référence actualisé à fin 2015 :</i> 9 (Bulgarie, Croatie, Géorgie, Kazakhstan, Pologne, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Turquie)</p> | 8 pays | 4 pays supplémentaires ont mis en place des programmes et/ou cours de formation annuels en matière de propriété intellectuelle : Azerbaïdjan, Fédération de Russie, Lettonie, République de Moldova | En bonne voie |

| | | | | |
|---|---|--|--|----------------------|
| de spécialistes de la propriété intellectuelle | <i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2016-2017 :</i> 6 pays (2014) | | 2 pays de référence ont mis en place des programmes et/ou cours supplémentaires de formation en matière de propriété intellectuelle : Géorgie, Pologne | |
| | | | 15 programmes et/ou cours dans 13 pays (total) | |
| Pourcentage de professionnels formés en matière de propriété intellectuelle et de fonctionnaires des offices de propriété intellectuelle qui utilisent des compétences améliorées dans le cadre de leurs activités professionnelles | <i>Niveau de référence actualisé à fin 2015 :</i> 82,7% | <i>Objectif actualisé :</i> 80% | 83% | En bonne voie |
| | <i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2016-2017 :</i> 80% | <i>Objectif initial dans le programme et budget 2016-2017 :</i> 70% | | |

Résultat escompté : III.4 Mécanismes et programmes de coopération renforcés, adaptés aux besoins des pays en développement, des PMA et des pays en transition

| Indicateurs d'exécution | Niveaux de référence | Objectifs visés | Données relatives à l'exécution | Code d'évaluation |
|--------------------------------|---|---|--|----------------------|
| Nombre de partenariats établis | <i>Niveau de référence actualisé à fin 2015 :</i> – 5 nouveaux mémorandums d'accord (Allemagne, Danemark, Espagne, France, Israël) – 1 collaboration (USPTO-OMPI) pour la promotion de la base de données de mise en parallèle des besoins de développement liés à la propriété intellectuelle (IP DMD) <i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2016-2017 :</i> 4 mémorandums d'accord signés (2014) | 6 partenariats établis dans le domaine de la propriété intellectuelle | 6 partenariats établis dans le domaine de la propriété intellectuelle : – 2 mémorandums d'accord entre l'Institut national de la propriété industrielle (INPI) (France) et l'OMPI – 1 mémorandum d'accord entre l'Institut national de la propriété industrielle du Kazakhstan et l'Office des brevets et des marques des États-Unis d'Amérique (USPTO) – 1 accord entre l'OMPI et l'Organisation hellénique de la propriété industrielle (OBI) concernant la traduction en grec et l'impression d'une publication de l'OMPI (Brevets) – Dixième Forum avancé de recherche sur la propriété intellectuelle (Israël) – Séminaire organisé par le Ono Academic College (Israël) et l'OMPI | En bonne voie |

Utilisation des ressources au titre du programme 10

Budget et dépenses effectives (dépenses de personnel et autres dépenses)
(en milliers de francs suisses)

| | Budget 2016-2017 approuvé | Budget 2016-2017 après virements | Dépenses 2016* | Taux d'utilisation (%) |
|-------------------------|---------------------------|----------------------------------|----------------|------------------------|
| Ressources en personnel | 6 021 | 6 447 | 2 864 | 44% |
| Autres ressources | 1 898 | 1 866 | 825 | 44% |
| Total | 7 919 | 8 313 | 3 690 | 44% |

*Les chiffres des dépenses pour 2016 sont préliminaires, sous réserve d'audit par les vérificateurs externes des comptes

NOTE : Le budget 2016-2017 après virements tient compte des virements effectués au 8 mars 2017 pour répondre aux besoins durant l'exercice biennal 2016-2017 conformément à l'article 5.5 du Règlement financier.

Rapport sur l'exécution du programme en 2016

Budget et dépenses effectives (par résultat) (en milliers de francs suisses)

| | Numéro et description du résultat escompté | Budget 2016-2017 approuvé | Budget 2016-2017 après virements | Dépenses 2016 * |
|-------|--|---------------------------|----------------------------------|-----------------|
| I.2 | Cadres législatifs, réglementaires et politiques adaptés et équilibrés en matière de propriété intellectuelle | 833 | 752 | 339 |
| II.1 | Utilisation élargie et plus efficace du système du PCT pour le dépôt des demandes internationales de brevet | 1 170 | 1 295 | 602 |
| II.4 | Utilisation élargie et plus efficace du système de La Haye, notamment par les pays en développement et les PMA | 550 | 528 | 241 |
| II.6 | Utilisation élargie et plus efficace du système de Madrid, notamment par les pays en développement et les PMA | 526 | 555 | 245 |
| II.8 | De plus en plus de litiges internationaux ou nationaux de propriété intellectuelle sont évités ou réglés par la médiation, l'arbitrage et d'autres modes extrajudiciaires de règlement des litiges de l'OMPI | 343 | 352 | 152 |
| II.10 | Utilisation élargie et plus efficace du système de Lisbonne, notamment par les pays en développement et les PMA | 111 | 128 | 66 |
| III.1 | Stratégies et plans nationaux en matière d'innovation et de propriété intellectuelle conformes aux objectifs de développement national | 1 497 | 1 791 | 777 |
| III.2 | Renforcement des capacités en matière de ressources humaines pour pouvoir répondre aux nombreuses exigences en ce qui concerne l'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition | 1 999 | 2 000 | 871 |
| III.4 | Mécanismes et programmes de coopération renforcés, adaptés aux besoins des pays en développement et des PMA | 890 | 911 | 397 |
| | Total | 7 919 | 8 313 | 3 690 |

*Les chiffres des dépenses pour 2016 sont préliminaires, sous réserve d'audit par les vérificateurs externes des comptes

A. Budget 2016-2017 après virements

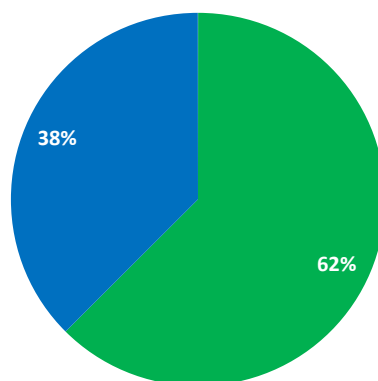
10.1 La hausse globale du budget 2016-2017 après virements par rapport au budget 2016-2017 approuvé résultait d'une augmentation des ressources en personnel en raison : i) du reclassement de deux postes; ii) de la régularisation d'une personne exerçant une fonction continue pour faciliter le bon déroulement des séminaires itinérants dans les pays développés et les pays en transition; et iii) du transfert, dans le programme, d'un administrateur adjoint de programme en vue de renforcer les travaux dans les pays d'Asie centrale, du Caucase et d'Europe orientale, tel que principalement indiqué au résultat escompté III.1 (Stratégies et plans nationaux en matière d'innovation et de propriété intellectuelle). La légère diminution des ressources autres que pour le personnel était due au transfert des ressources pour les stages vers le DGRH (programme 23), qui gère les stagiaires de manière centralisée.

B. Utilisation du budget 2016-2017

10.2 L'utilisation du budget se situait dans la fourchette prévue des 40 à 60% pour la première année de l'exercice biennal.

PROGRAMME 11 ACADÉMIE DE L'OMPI

Chef de programme M. M. Matus



■ En bonne voie ■ Pas en bonne voie ■ n.d. pour 2016 ■ Non évaluable ■ Abandonné

Résultat escompté : III.2 Renforcement des capacités en matière de ressources humaines pour pouvoir répondre aux nombreuses exigences en ce qui concerne l'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition.

| Indicateurs d'exécution | Niveaux de référence | Objectifs visés | Données relatives à l'exécution | Code d'évaluation |
|--|--|---------------------------------|--|-------------------|
| Pourcentage des personnes formées et des supérieurs hiérarchiques satisfaits des programmes de formations créés sur la base des exercices d'évaluation des besoins en matière de formation | Aucune donnée disponible | 70% des personnes ayant répondu | Les données seront recueillies en 2017 | n.d. pour 2016 |
| Pourcentage des participants utilisant des connaissances et des compétences nouvelles dans divers domaines de la propriété intellectuelle | Aucune donnée disponible | 60% des personnes ayant répondu | Les données seront recueillies en 2017 | n.d. pour 2016 |
| Nombre d'accords de coopération et de partenariats conclus conformément à la nouvelle ligne de l'Académie | <i>Niveau de référence actualisé à fin 2015 :</i> 0 <i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2016-2017 :</i> n.d. | | En 2016, 6 accords de coopération et de partenariats impliquant la Chine (2), la France, la Malaisie, le Maroc, le Nicaragua et la Turquie ont été conclus conformément à la nouvelle ligne de l'Académie. | En bonne voie |
| Pourcentage d'augmentation du nombre de participants suivant les cours d'enseignement à distance de l'Académie | <i>Niveau de référence actualisé à fin 2015 :</i> 78 551 : 2015 (43 616) 2014 (34 935) <i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2016-2017 :</i> 35 000 (2014) ⁵⁴ | 10% | 25% (54 596) d'augmentation par rapport à 2015 | En bonne voie |

⁵⁴ Estimation.

Rapport sur l'exécution du programme en 2016

| | | | | |
|---|--|--|--|-----------------------|
| Nombre de cours d'enseignement à distance ayant été examinés et mis à jour | <i>Niveau de référence actualisé à fin 2015 :</i> 2 <i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2016-2017 :</i> 0 | 4 | 2 cours supplémentaires en 2016 : – DL318 : recherches d'informations en matière de brevets – DL320 : principes applicables à la rédaction des demandes de brevet (4 au total) | En bonne voie |
| Nombre de nouvelles académies nationales créées dans le cadre du projet devenues viables ⁵⁵ | 0 | 4 | Les données seront recueillies en 2017 | n.d. pour 2016 |
| Nouveaux cours et programmes d'enseignement améliorés dans le domaine de la propriété intellectuelle dispensés dans les établissements d'enseignement | <i>Niveau de référence actualisé à fin 2015 :</i> 3 nouveaux programmes d'enseignement 5 universités ont amélioré leurs programmes d'enseignement en matière de propriété intellectuelle (en 2014-2015) <i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2016-2017 :</i> 5 | Augmentation de 20% | 3 universités ont mis en place de nouveaux programmes d'enseignement : – L'Université d'Ankara avec l'Office turc des brevets et des marques (Turquie) – L'Université Tongji (Chine) – L'Université des Antilles, campus de Mona (Jamaïque) 2 universités ont amélioré leurs programmes d'enseignement : – Le Conseil du Nicaragua pour la science et la technologie (CONICYT) et l'Université Martin Luther (Nicaragua) – L'Université des Antilles, campus de Cave Hill (Barbade) (2016) | En bonne voie |
| Meilleur équilibre dans la répartition géographique des cours d'été | <i>Niveau de référence actualisé à fin 2015 :</i> 7 régions : Afrique, Asie, Chine, Europe centrale et orientale, Europe occidentale, Amérique latine, Amérique du Nord <i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2016-2017 :</i> 6 régions | <i>Objectif actualisé :</i> Maintien de 7 régions <i>Objectif initial dans le programme et budget 2016-2017 :</i> 7 régions | 7 régions maintenues | En bonne voie |

Utilisation des ressources au titre du programme 11

Budget et dépenses effectives (par résultat)
(en milliers de francs suisses)

| Numéro et description du résultat escompté | Budget 2016-2017 approuvé | Budget 2016-2017 après virements | Dépenses 2016* |
|--|---------------------------|----------------------------------|----------------|
| III.2 Renforcement des capacités en matière de ressources humaines pour pouvoir répondre aux nombreuses exigences en ce qui concerne l'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition | 13 083 | 13 333 | 5 765 |
| Total | 13 083 | 13 333 | 5 765 |

*Les chiffres des dépenses pour 2016 sont préliminaires, sous réserve d'audit par les vérificateurs externes des comptes

⁵⁵ Les nouvelles académies nationales viables sont des institutions financièrement et techniquement autonomes auxquelles l'OMPI fournit des conseils sur demande.

Budget et dépenses effectives (dépenses de personnel et autres dépenses)
(en milliers de francs suisses)

| | Budget 2016-2017 approuvé | Budget 2016-2017 après virements | Dépenses 2016* | Taux d'utilisation (%) |
|-------------------------|------------------------------|-------------------------------------|----------------|------------------------------|
| Ressources en personnel | 7 779 | 7 939 | 3 639 | 46% |
| Autres ressources | 5 304 | 5 394 | 2 126 | 39% |
| Total | 13 083 | 13 333 | 5 765 | 43% |

*Les chiffres des dépenses pour 2016 sont préliminaires, sous réserve d'audit par les vérificateurs externes des comptes

NOTE : Le budget 2016-2017 après virements tient compte des virements effectués au 8 mars 2017 pour répondre aux besoins durant l'exercice biennal 2016-2017 conformément à l'article 5.5 du Règlement financier.

A. Budget 2016-2017 après virements

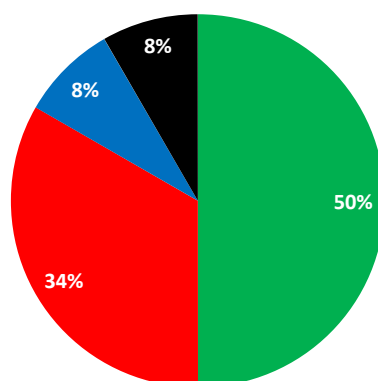
11.1 La légère augmentation des ressources autres que pour le personnel par rapport au budget 2016-2017 approuvé s'expliquait par le transfert, depuis le programme 30 (Appui aux PME et à la création d'entreprises) vers l'Académie de l'OMPI, de la responsabilité de la gestion du cours de formation avancé sur la propriété intellectuelle.

B. Utilisation du budget 2016-2017

11.2 L'utilisation du budget pour le personnel se situait dans la fourchette prévue des 40 à 60% pour la première année de l'exercice biennal. Le taux d'utilisation de 39% des ressources autres que pour le personnel était principalement dû à une mise en œuvre plus lente que prévu du projet de Plan d'action sur la Coopération avec les instituts de formation judiciaires dans les pays en développement et les pays les moins avancés.

PROGRAMME 30 APPUI AUX PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES (PME) ET À LA CRÉATION D'ENTREPRISES

Chef de programme Le Directeur général



■ En bonne voie ■ Pas en bonne voie ■ n.d. pour 2016 ■ Non évaluable ■ Abandonné

Résultat escompté : III.1 Stratégies et plans nationaux en matière d'innovation et de propriété intellectuelle conformes aux objectifs de développement nationaux.

| Indicateurs d'exécution | Niveaux de référence | Objectifs visés | Données relatives à l'exécution | Code d'évaluation |
|---|---|-----------------|---|--------------------------|
| Nombre de stratégies nationales en matière de propriété intellectuelle relatives à la promotion de la créativité et de l'innovation | <i>Niveau de référence actualisé à fin 2015 :</i> Stratégies engagées dans 6 pays (Cameroun, Jamaïque, Rwanda, Serbie, Sri Lanka, Trinité-et-Tobago) <i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2016-2017 :</i> 4 stratégies engagées (2014) | 5 pays | 1 stratégie nationale élaborée en matière de propriété intellectuelle relative à la promotion de la créativité et de l'innovation (Albanie) Stratégies nationales en matière de propriété intellectuelle engagées dans 3 pays supplémentaires (Géorgie, Lettonie, Slovaquie) | Pas en bonne voie |

Résultat escompté : III.2 Renforcement des capacités en matière de ressources humaines pour pouvoir répondre aux nombreuses exigences en ce qui concerne l'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition

| Indicateurs d'exécution | Niveaux de référence | Objectifs visés | Données relatives à l'exécution | Code d'évaluation |
|--|--|--|---------------------------------|----------------------|
| Pourcentage de professionnels formés en matière de propriété intellectuelle qui utilisent des compétences améliorées dans le cadre de leurs activités professionnelles | <i>Niveau de référence actualisé à fin 2015 :</i> 77% <i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2016-2017 :</i> >60% | <i>Objectif actualisé :</i> 70% <i>Objectif initial dans le programme et budget 2016-2017 :</i> 50% | 63% | En bonne voie |

Résultat escompté : III.6 Renforcement des capacités des PME de mettre la propriété intellectuelle au service de l'innovation

| Indicateurs d'exécution | Niveaux de référence | Objectifs visés | Données relatives à l'exécution | Code d'évaluation |
|--|---|-----------------|--|--------------------------|
| Nombre d'abonnements au bulletin des PME | <i>Niveau de référence actualisé à fin 2015 :</i> 6657 (2015) ⁵⁶ <i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2016-2017 :</i> 40 510 (2014) | 10% | La publication du bulletin des PME a été abandonnée en juin 2015, suite au lancement de la plateforme de diffusion des bulletins électroniques | Abandonné |
| Nombre de téléchargements de supports et directives concernant les PME | <i>Niveau de référence actualisé à fin 2015 :</i> 2015 : – nombre de téléchargements : 71 867 – nombre de consultations de la page consacrée aux PME sur le site Web : 960 196 <i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2016-2017 :</i> 2014 : – nombre de téléchargements : 70 559 – nombre de consultations de la page consacrée aux PME sur le site Web : 821 150 | 10% | – nombre de téléchargements : 58 733 ⁵⁷ (-18% par rapport à 2015) | Pas en bonne voie |
| | | 10% | – nombre de consultations de la page consacrée aux PME sur le site Web : 1 144 629 (-19% par rapport à 2015) | En bonne voie |
| Pourcentage des participants à des programmes de formation visant les institutions d'appui aux PME qui se sont dits satisfaits du contenu et de l'organisation de ces événements | <i>Niveau de référence actualisé à fin 2015 :</i> 100% (46% très satisfaits; 54% satisfaits) <i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2016-2017 :</i> 100% | 90% | 90% (42% très satisfaits; 48% satisfaits) | En bonne voie |
| Pourcentage d'institutions d'appui aux PME ayant obtenu une formation qui fournissent des informations sur la propriété intellectuelle et des services d'orientation sur la gestion des actifs de propriété intellectuelle | <i>Niveau de référence actualisé à fin 2015 :</i> 100% : très souvent (48%); souvent (32%); parfois (20%) <i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2016-2017 :</i> 100% | 80% | 100% Très souvent (80%); souvent (20%) | En bonne voie |
| Pourcentage des participants à des programmes de formation visant les institutions d'appui aux PME qui utilisent des connaissances nouvelles et des compétences améliorées dans le cadre de leurs activités professionnelles | n.d. | 50% | Aucune donnée disponible | n.d. pour 2016 |

⁵⁶ En 2015, en vue d'attirer une base d'utilisateurs plus ciblée pour le bulletin, les critères d'abonnement ont été modifiés, exigeant que les abonnés existants au bulletin des PME se réabonnent.

⁵⁷ Le nombre de téléchargements correspondant au quatrième trimestre de 2016 a été extrapolé à partir des données de janvier à septembre 2016. En septembre 2016, l'outil de statistique en ligne a été amélioré pour en optimiser la stabilité, rendant impossible le suivi des données au dernier trimestre de 2016.

Rapport sur l'exécution du programme en 2016

| | | | | |
|--|--|--------------------|--|--------------------------|
| Nombre de pays ayant créé ou amélioré des programmes de formation en matière de propriété intellectuelle à l'intention des PME | <i>Niveau de référence actualisé à fin 2015 :</i> 18 pays/organisations régionales (au total) <i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2016-2017 :</i> 13 | 10 supplémentaires | Des institutions dans 4 pays (Afrique du Sud, Fédération de Russie, Iran (République islamique d'), Seychelles) ont indiqué avoir créé ou amélioré des programmes de formation et d'aide aux PME | En bonne voie |
| Nombre de pays dans lesquels des politiques en matière de propriété intellectuelle ont été élaborées ou adoptées en faveur des PME | n.d. | 5 pays | Aucun | Pas en bonne voie |

Résultat escompté : IV.2 Amélioration de l'accessibilité et de l'utilisation de l'information en matière de propriété intellectuelle par les institutions compétentes et le public afin de promouvoir l'innovation et la créativité.

| Indicateurs d'exécution | Niveaux de référence | Objectifs visés | Données relatives à l'exécution | Code d'évaluation |
|--|--|--|---|--------------------------|
| Nombre de bureaux de transfert de technologie ayant été créés ou renforcés au sein d'universités ou d'instituts de R-D dans le cadre de l'initiative de l'OMPI en faveur des universités | <i>Niveau de référence actualisé à fin 2015 :</i> 10 en 2014-2015 : Tunisie (4); Philippines (6) <i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2016-2017 :</i> à déterminer | <i>Objectif actualisé :</i> 6 bureaux de transfert de technologie supplémentaires (16 au total) <i>Objectif initial dans le programme et budget 2016-2017 :</i> 6 bureaux de transfert de technologie | 1 bureau de transfert de technologie créé au sein du Ministère des sciences du Monténégro Poursuite des progrès réalisés en vue de renforcer 4 bureaux de transfert de technologie en Tunisie afin qu'ils deviennent indépendants et viables sur le plan opérationnel en 2016 : - Centre technique de la chimie (CTC) - Technopark El Ghazala - Centre technique d'emballage Packtec (Packtec Technical Center for Packaging) - Technopark de Sidi Thabet (TST) | Pas en bonne voie |
| Nombre d'universités ou d'instituts de recherche ayant élaboré ou amélioré leurs politiques en matière de propriété intellectuelle | <i>Niveau de référence actualisé à fin 2015 :</i> 436 universités - Pologne (434) - Fédération de Russie (1) - Ouzbékistan (1) <i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2016-2017 :</i> 150 universités dans des pays en transition (2014) | 10 universités supplémentaires | 3 universités ou instituts de recherche ont élaboré des politiques en matière de propriété intellectuelle : - Université d'agriculture et de ressources naturelles du Botswana (BUAN) (Botswana) - Instituto Superior de Ciências e Tecnologia de Moçambique (ISCTEM) (Mozambique) - Universidade Eduardo Mondlane, Centro de Estudos sobre Direito de Integração Regional da SADC-CEDIR (Mozambique); et 4 universités ou instituts de recherche ont renforcé leurs politiques en matière de propriété intellectuelle : - Iliia State University, Tbilissi (Géorgie) - Pavol Jozef Šafárik University (Slovaquie) - Jagiellonian University (Pologne) - Ministère des sciences du Monténégro (Monténégro) (444 universités ou instituts de recherche cumulés) | En bonne voie |

Utilisation des ressources au titre du programme 30

Budget et dépenses effectives (par résultat)
(en milliers de francs suisses)

| Numéro et description du résultat escompté | Budget 2016-2017 approuvé | Budget 2016-2017 après virements | Dépenses 2016 * |
|--|---------------------------|----------------------------------|-----------------|
| III.1 Stratégies et plans nationaux en matière d'innovation et de propriété intellectuelle conformes aux objectifs de développement national | 1 020 | 895 | 402 |
| III.2 Renforcement des capacités en matière de ressources humaines pour pouvoir répondre aux nombreuses exigences en ce qui concerne l'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition | 962 | 746 | 458 |
| III.6 Renforcement des capacités des PME de mettre la propriété intellectuelle au service de l'innovation | 3 125 | 3 100 | 1 369 |
| IV.2 Amélioration de l'accessibilité et de l'utilisation de l'information en matière de propriété intellectuelle par les institutions compétentes et le public afin de promouvoir l'innovation et la créativité | 976 | 1 521 | 629 |
| Total | 6 083 | 6 262 | 2 857 |

*Les chiffres des dépenses pour 2016 sont préliminaires, sous réserve d'audit par les vérificateurs externes des comptes

Budget et dépenses effectives (dépenses de personnel et autres dépenses)
(en milliers de francs suisses)

| | Budget 2016-2017 approuvé | Budget 2016-2017 après virements | Dépenses 2016* | Taux d'utilisation (%) |
|-------------------------|---------------------------|----------------------------------|----------------|------------------------|
| Ressources en personnel | 4 522 | 4 908 | 2 338 | 48% |
| Autres ressources | 1 561 | 1 354 | 520 | 38% |
| Total | 6 083 | 6 262 | 2 857 | 46% |

*Les chiffres des dépenses pour 2016 sont préliminaires, sous réserve d'audit par les vérificateurs externes des comptes

NOTE : Le budget 2016-2017 après virements tient compte des virements effectués au 8 mars 2017 pour répondre aux besoins durant l'exercice biennal 2016-2017 conformément à l'article 5.5 du Règlement financier.

A. Budget 2016-2017 après virements

30.1 L'augmentation nette des dépenses de personnel par rapport au budget 2016-2017 approuvé découlait principalement, d'une part : i) du transfert au programme de deux postes (un poste et un poste temporaire) du Droit d'auteur et droits connexes (programme 3) et de la Sécurité des informations, des biens et des personnes (programme 28) en vue de renforcer la capacité de la Division des PME, et ii) de reclassements au sein du programme; et, d'autre part, du transfert d'un poste à l'Académie de l'OMPI (programme 11) pour appuyer la gestion, la planification stratégique et la coordination.

30.2 La diminution des dépenses hors personnel découlait du transfert de ressources du programme en faveur : i) de l'Académie de l'OMPI (programme 11) pour la collaboration avec des établissements en vue de dispenser des cours internationaux de niveau avancé sanctionnés par un certificat; ii) de la propriété intellectuelle et des défis mondiaux (programme 18) à l'appui de travaux sur la propriété intellectuelle et la politique en matière de concurrence; et iii) du DGRH (programme 23) pour financer le coût des stagiaires. Une partie des soldes non dépensés en 2016 a en outre été réaffectée à d'autres priorités de l'Organisation.

B. Utilisation du budget 2016-2017

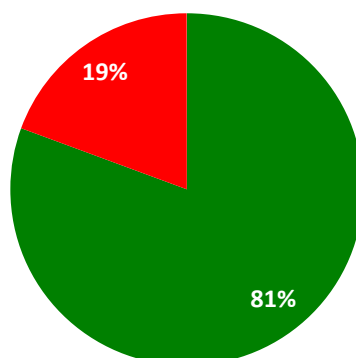
30.3 L'utilisation du budget pour les dépenses de personnel se situe dans la fourchette prévue des 40 à 60% pour la première année de l'exercice biennal. Les dépenses hors personnel pour 2016 ont été inférieures à l'objectif en raison de retards observés dans la mise en œuvre des activités : i) de sensibilisation et de renforcement des capacités en vue de soutenir les entreprises et institutions innovantes; ii) de commercialisation de la propriété intellectuelle; et iii) de sensibilisation et de renforcement des capacités ainsi que les services de conseil destinés aux PME.

OBJECTIF STRATÉGIQUE IV

COORDINATION ET DÉVELOPPEMENT DE L'INFRASTRUCTURE MONDIALE EN MATIÈRE DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Tableau de bord de l'exécution du programme à mi-parcours (2016)

Le tableau de bord ci-dessous présente un résumé de l'état d'avancement de la réalisation des résultats en 2016, telle que mesurée par les indicateurs au titre des programmes contribuant à cet objectif stratégique.



■ En bonne voie ■ Pas en bonne voie ■ n.d. pour 2016 ■ Non évaluable ■ Abandonné

| Résultats escomptés | Indicateurs d'exécution | Programme(s) concerné(s) | Code de couleurs |
|---|---|---|------------------|
| IV.1 Système actualisé et mondialement accepté des classifications internationales et des normes de l'OMPI pour faciliter l'accès des parties prenantes du monde entier à l'information en matière de propriété intellectuelle, ainsi que son utilisation et sa diffusion | Nombre de modifications et de dossiers d'information introduits dans la classification de Nice | Programme 12 | ●●●● |
| | Nombre de nouvelles subdivisions introduites sur un an dans la CIB | Programme 12 | ● |
| | Nombre de normes modifiées et nouvelles adoptées | Programme 12 | ● |
| | Nombre d'utilisateurs consultant les publications sur l'Internet des classifications internationales et des normes, notamment dans les pays en développement | Programme 12 | ●●●●●●●● |
| IV.2 Amélioration de l'accessibilité et de l'utilisation de l'information en matière de propriété intellectuelle par les institutions compétentes et le public afin de promouvoir l'innovation et la créativité | Nombre de membres constitutifs du Consortium pour des livres accessibles | Programme 3 | ● |
| | Nombre de donateurs | Programme 3 | ● |
| | Nombre d'instruments juridiques, de lignes directrices, de déclarations de principes autres que les instruments contraignants avec la participation de parties prenantes concernées dans des domaines tels que les nouveaux traités sur le droit d'auteur et le droit d'auteur dans l'environnement numérique | Programme 3 | ● |
| | Nombre de réseaux nationaux de centres d'appui à la technologie et à l'innovation (CATI) durables ⁵⁸ (données cumulées) | Programme 9 Programme 14 Programme 20 | ● ● ● |

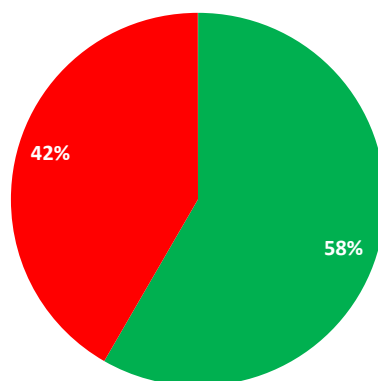
⁵⁸ Les CATI durables sont des institutions financièrement et techniquement autonomes auxquelles l'OMPI donne des conseils sur demande.

| Résultats escomptés | Indicateurs d'exécution | Programme(s) concerné(s) | Code de couleurs |
|---------------------|---|--------------------------|----------------------------------|
| | Nombre d'organisations, de communautés, de particuliers qui appliquent ou utilisent la technologie appropriée comme solution aux défis de développement recensés dans les PMA | Programme 9 | ● |
| | Utilisation d'une technologie appropriée pour le développement par les recherches en matière de brevets et les rapports, panoramas technologiques, plans d'action (nombre d'experts, groupes d'experts nationaux dans les PMA) | Programme 9 | ● |
| | Technologie appropriée recensée commercialisée dans les PMA | Programme 9 | ● |
| | Projets reproduits dans d'autres secteurs dans les PMA | Programme 9 | ● |
| | Institutions créées pour continuer à travailler sur la technologie appropriée dans les PMA | Programme 9 | ● |
| | Poursuite et développement des programmes nationaux de renforcement des capacités techniques relatifs aux technologies appropriées dans les PMA | Programme 9 | ● |
| | Utilisation d'une technologie appropriée pour le développement économique prévue dans les politiques et stratégies nationales en matière d'innovation et de propriété intellectuelle dans les PMA | Programme 9 | ● |
| | Nombre d'utilisateurs différents par trimestre dans tous les systèmes de bases de données mondiales | Programme 13 | ● |
| | Nombre de langues dans lesquelles il est possible de faire des recherches multilingues | Programme 13 | ● |
| | Nombre de combinaisons linguistiques disponibles pour la traduction des descriptions et des revendications | Programme 13 | ● |
| | Nombre d'entrées figurant dans PATENTSCOPE | Programme 13 | ● |
| | Délai de téléchargement des données (nombre moyen de jours entre la date de publication des enregistrements dans le registre officiel et leur mise à disposition dans les bases de données mondiales pour un sous-ensemble représentatif de collections nationales) | Programme 13 | ● |
| | Nombre moyen d'utilisateurs ayant bénéficié des services des CATI par an | Programme 14 | ● |
| | Nombre des États membres dans les régions concernées qui collaborent avec les bases de données mondiales | Programme 14 | ● |
| | Nombre d'utilisateurs actifs inscrits aux programmes ARDI et ASPI | Programme 14 | ● |
| | Nombre de demandes adressées aux CATI dans le cadre du projet de "premier guichet" | Programme 14 | ● |
| | Nombre de CATI offrant des services d'analyse des brevets | Programme 14 | ● |
| | Nombre d'utilisateurs des bases de données mondiales de l'OMPI : PATENTSCOPE, Base de données mondiale sur les marques et Base de données des dessins et modèles | Programme 20 | ●●●●●●●● ●●●●●●●● ●●●●●●●● |
| | Augmentation du nombre d'utilisateurs de WIPO LEX | Programme 21 | ● |

| Résultats escomptés | Indicateurs d'exécution | Programme(s) concerné(s) | Code de couleurs |
|--|--|------------------------------|------------------|
| | Nombre de bureaux de transfert de technologie ayant été créés ou renforcés au sein d'universités ou d'instituts de R-D dans le cadre de l'initiative de l'OMPI en faveur des universités | Programme 30 | ● |
| | Nombre d'universités ou d'instituts de recherche ayant élaboré ou amélioré leurs politiques en matière de propriété intellectuelle | Programme 30 | ● |
| IV.3 Élargissement de la portée géographique du contenu et de l'utilisation des bases de données mondiales de l'OMPI en matière de propriété intellectuelle | Nombre d'entrées figurant dans la base de données mondiale sur les marques | Programme 13 | ● |
| | Nombre d'entrées figurant dans la base de données mondiale sur les dessins et modèles | Programme 13 | ● |
| | Nombre de collections nationales dans PATENTSCOPE | Programme 13 | ● |
| | Nombre de collections nationales dans la Base de données mondiale sur les marques | Programme 13 | ● |
| IV.4 Amélioration de l'infrastructure technique et du savoir pour les offices de propriété intellectuelle et les autres institutions de propriété intellectuelle, leur permettant de fournir à leurs parties prenantes des services améliorés (moins chers, plus rapides, de meilleure qualité) et d'obtenir un meilleur résultat pour ce qui concerne l'administration de la propriété intellectuelle | Nombre d'offices utilisant les plateformes d'infrastructure de l'OMPI | Programme 15 Programme 20 | ● ● |
| | Niveau de service moyen des offices de propriété intellectuelle bénéficiant d'une assistance (de 1 à 5) | Programme 9 Programme 15 | ● ● |
| | Nombre d'organismes de gestion collective dans les pays en développement et les PMA participant à des réseaux régionaux et mondiaux avec le concours de l'OMPI | Programme 15 | ● |

PROGRAMME 12 CLASSIFICATIONS INTERNATIONALES ET NORMES

Chef de programme M. Y. Takagi



■ En bonne voie ■ Pas en bonne voie ■ n.d. pour 2016 ■ Non évaluable ■ Abandonné

Résultat escompté : IV.1 Système actualisé et mondialement accepté des classifications internationales et des normes de l'OMPI pour faciliter l'accès des parties prenantes dans le monde à l'information en matière de propriété intellectuelle, ainsi que l'utilisation et la diffusion de celle-ci

| Indicateurs d'exécution | Niveaux de référence | Objectifs visés | Données relatives à l'exécution | Code d'évaluation |
|--|--|---|---|----------------------|
| Nombre de modifications et de dossiers d'information introduits dans la classification de Nice | <i>Niveau de référence actualisé à fin 2015 :</i> 1480 modifications au cours de l'exercice biennal : 560 modifications en 2014 ⁵⁹ – 274 en anglais – 286 en français 920 modifications en 2015 – 496 en anglais – 424 en français | Hausse par rapport au niveau de référence | 1213 modifications - 651 en anglais - 562 en français | En bonne voie |
| | 43 dossiers d'information révisés – 39 (2014) – 4 (2015) | | 148 dossiers d'information révisés | En bonne voie |
| | 25 nouveaux dossiers d'information introduits – 20 (2014) – 5 (2015) | | 30 nouveaux dossiers d'information introduits | En bonne voie |
| | <i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2016-2017 :</i> 570 modifications en anglais et en français, 50 dossiers d'information nouveaux ou modifiés (2014) | | | |
| Nombre de nouvelles subdivisions introduites sur un an dans la CIB | <i>Niveau de référence actualisé à fin 2015 :</i> 2015 : 1031 nouveaux groupes ont été introduits dans la version 2016.01 de la CIB 2014 : 337 nouveaux groupes ont été introduits dans la version 2015.01 de la CIB | Hausse par rapport au niveau de référence | 684 nouveaux groupes ont été introduits dans la version 2017.01 de la CIB | En bonne voie |

⁵⁹ Rectificatif : le nombre total de modifications en 2014 était de 560 et non de 570 comme indiqué dans le rapport sur l'exécution du programme de 2014.

| | | | | |
|--|---|--|--|---------------------------------|
| | <p><i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2016-2017 :</i> 2014 : 337 nouveaux groupes ont été introduits dans la version 2015.01 de la CIB</p> | | | |
| Nombre de normes modifiées et nouvelles adoptées | <p><i>Niveau de référence actualisé à fin 2015 :</i> 1 nouvelle norme adoptée non officiellement et 1 norme révisée (2014) Aucune adoption officielle de nouvelles normes 2 normes révisées (2015)</p> | <p><i>Objectif actualisé :</i> Hausse par rapport au niveau de référence (Adoption de nouvelle(s) norme(s))</p> | 2 nouvelles normes adoptées et 3 normes révisées | <p>En bonne voie</p> |
| | <p><i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2016-2017 :</i> 2 nouvelles normes (2014)</p> | | <p><i>Objectif initial dans le programme et budget 2016-2017 :</i> Hausse par rapport au niveau de référence</p> | |
| Nombre d'utilisateurs consultant les publications sur l'Internet des classifications internationales et des normes, notamment dans les pays en développement | <p><i>Niveau de référence actualisé à fin 2015 :</i> Page d'accueil de la CIB : 361 378 (48,1% de consultations en provenance de pays en développement)</p> | <p>Hausse de 5% par rapport au niveau de référence</p> | Page d'accueil de la CIB : 324 981 consultations (-10,4%) dont 114 068 (-34,4%) en provenance de pays en développement | <p>Pas en bonne voie</p> |
| | <p>Publication CIB : 1 389 644 (36,3% de consultations en provenance de pays en développement)</p> | | Publication CIB : 1 386 029 consultations (-0,3%) dont 539 165 (+6,9%) en provenance de pays en développement | <p>Pas en bonne voie</p> |
| | <p>Page d'accueil de la classification de Nice : 532 493 (47,8% de consultations en provenance de pays en développement)</p> | | Page d'accueil de la classification de Nice : 529 804 consultations (-0,5%) dont 247 418 (-2,8%) en provenance de pays en développement | <p>Pas en bonne voie</p> |
| | <p>Publication de la classification de Nice : 2 721 537 (49,1% de consultations en provenance de pays en développement)</p> | | Publication de la classification de Nice : 3 767 636 consultations (+38,4%) dont 1 936 565 (+45%) en provenance de pays en développement | <p>En bonne voie</p> |
| | <p>Page d'accueil de la classification de Locarno : 51 075 (33,5% de consultations en provenance de pays en développement)</p> | | Page d'accueil de la classification de Locarno : 46 719 consultations (-8,5%) dont 16 123 (-5,8%) en provenance de pays en développement | <p>Pas en bonne voie</p> |
| | <p>Page d'accueil de la classification de Vienne : 34 830 (38,8% de consultations en provenance de pays en développement)</p> | | Page d'accueil de la classification de Vienne : 36 902 consultations (+6,0%) dont 19 078 (+41,2%) en provenance de pays en développement | <p>En bonne voie</p> |
| | <p>Normes de l'OMPI (Manuel) : 69 288 (33,6% de consultations en provenance de pays en développement)</p> | | Normes de l'OMPI (Manuel) : 70 115 consultations (+1,2%) dont 28 467 (+22,3%) en provenance de pays en développement | <p>Pas en bonne voie</p> |
| | | <p><i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2016-2017 :</i> Page Nice : 2 587 788 Page Locarno : 44 557 Page Vienne : 29 596 Publication CIB : 1 170 000 Normes de l'OMPI (Manuel) : 66 399</p> | | |

Utilisation des ressources au titre du programme 12

Budget et dépenses effectives (par résultat)
(en milliers de francs suisses)

| Numéro et description du résultat escompté | Budget 2016-2017 7 approuvé | Budget 2016-2017 7 après virements | Dépenses 2016 * |
|---|--------------------------------|---------------------------------------|--------------------|
| IV. 1 Système actualisé et mondialement accepté des classifications internationales et des normes de l'OMPI pour faciliter l'accès des parties prenantes dans le monde à l'information en matière de propriété intellectuelle, ainsi que l'utilisation et la diffusion de celle-ci | 7 070 | 7 250 | 3 118 |
| Total | 7 070 | 7 250 | 3 118 |

*Les chiffres des dépenses pour 2016 sont préliminaires, sous réserve d'audit par les vérificateurs externes des comptes

Budget et dépenses effectives (dépenses de personnel et autres dépenses)
(en milliers de francs suisses)

| | Budget 2016-2017 approuvé | Budget 2016-2017 après virements | Dépenses 2016* | Taux d'utilisation (%) |
|-------------------------|------------------------------|-------------------------------------|----------------|------------------------------|
| Ressources en personnel | 5 675 | 5 823 | 2 653 | 46% |
| Autres ressources | 1 395 | 1 427 | 466 | 33% |
| Total | 7 070 | 7 250 | 3 118 | 43% |

*Les chiffres des dépenses pour 2016 sont préliminaires, sous réserve d'audit par les vérificateurs externes des comptes

NOTE : Le budget 2016-2017 après virements tient compte des virements effectués au 8 mars 2017 pour répondre aux besoins durant l'exercice biennal 2016-2017 conformément à l'article 5.5 du Règlement financier.

A. Budget 2016-2017 après virements

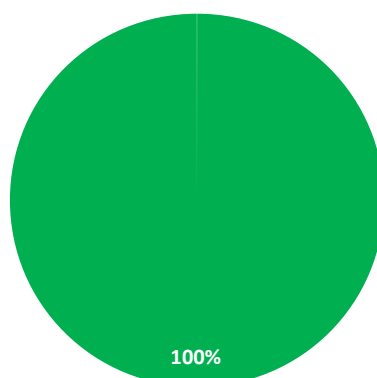
12.1 L'augmentation des ressources en personnel par rapport au budget 2016-2017 approuvé s'expliquait par la régularisation d'une personne exerçant une fonction continue et par le reclassement de deux postes. La légère diminution des ressources autres que pour le personnel était due au transfert de ces ressources pour les stages vers le DGRH (programme 23), qui gère les stagiaires de manière centralisée.

B. Utilisation du budget 2016-2017

12.2 Le taux d'utilisation de 34% du budget pour les ressources autres que pour le personnel était principalement dû au report de certaines activités sur 2017, notamment : i) une étude de faisabilité pour l'élaboration d'un cours à distance sur la classification internationale des brevets (CIB); ii) des travaux sur la plateforme de publication de Vienne (hiérarchisation des plateformes de publication de Nice et Locarno en 2016); et iii) des travaux spécifiques sur l'infrastructure et les outils informatiques (migration de la base de données centrale de classification et gestion de la révision des classifications de Nice, Vienne et Locarno (NVL)).

PROGRAMME 13 BASES DE DONNÉES MONDIALES

Chef de programme M. Y. Takagi



■ En bonne voie ■ Pas en bonne voie ■ n.d. pour 2016 ■ Non évaluable ■ Abandonné

Résultat escompté : IV.2 Amélioration de l'accessibilité et de l'utilisation de l'information en matière de propriété intellectuelle par les institutions compétentes et le public afin de promouvoir l'innovation et la créativité.

| Indicateurs d'exécution | Niveaux de référence | Objectifs visés | Données relatives à l'exécution | Code d'évaluation |
|---|---|---|--|----------------------|
| Nombre d'utilisateurs différents par trimestre dans tous les systèmes de bases de données mondiales | <p><i>Niveau de référence actualisé à fin 2015 :</i> PATENTSCOPE : 221 981 Base de données mondiale sur les marques : 80 490 Base de données mondiale sur les dessins et modèles : 13 946</p> <p><i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2016-2017 :</i> visiteurs uniques (4^e trimestre 2014) PATENTSCOPE : 592 000; Base de données mondiale sur les marques : 49 000; Base de données mondiale sur les dessins et modèles : n.d.</p> | <p><i>Objectif actualisé :</i> PATENTSCOPE : 250 000 Base de données mondiale sur les marques : 75 000 Base de données mondiale sur les dessins et modèles : 15 000</p> <p><i>Objectif initial dans le programme et budget 2016-2017 :</i> PATENTSCOPE : 650 000 Base de données mondiale sur les marques : 70 000 Base de données mondiale sur les dessins et modèles : 15 000</p> | PATENTSCOPE : 246 516 Base de données mondiale sur les marques : 119 208 Base de données mondiale sur les dessins et modèles : 16 868 (4 ^e trimestre 2016) | En bonne voie |
| Nombre de langues dans lesquelles il est possible de faire des recherches multilingues | <p><i>Niveau de référence actualisé à fin 2015 :</i> 14 : allemand, anglais, chinois, coréen, danois, espagnol, français, italien, japonais, néerlandais, polonais, portugais, russe, suédois</p> <p><i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2016-2017 :</i> 12 (fin 2014)</p> | 14 | Aucune langue supplémentaire en 2016 14 langues au total | En bonne voie |

Rapport sur l'exécution du programme en 2016

| | | | | |
|---|--|---|--|----------------------|
| Nombre de combinaisons linguistiques disponibles pour la traduction des descriptions et des revendications | 1 (fin 2015) anglais-chinois | 4 | 2 supplémentaires anglais-français anglais-japonais (3 au total à la fin de 2016) | En bonne voie |
| Nombre d'entrées figurant dans PATENTSCOPE | <i>Niveau de référence actualisé à fin 2015 :</i> 50 000 000 (au total) <i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2016-2017 :</i> 43 000 000 (fin 2014) | <i>Objectif actualisé :</i> 55 000 000 (au total) <i>Objectif initial dans le programme et budget 2016-2017 :</i> 50 000 000 | 57 820 000 (au total) | En bonne voie |
| Délai de téléchargement des données (nombre moyen de jours entre la date de publication des enregistrements dans le registre officiel et leur mise à disposition dans les bases de données mondiales pour un sous-ensemble représentatif de collections nationales) | n.d. (nouvel indicateur d'exécution) | 45 jours | 5,6 jours (2016) | En bonne voie |

Résultat escompté : IV.3 Élargissement de la portée géographique du contenu et de l'utilisation des bases de données mondiales de l'OMPI en matière de propriété intellectuelle

| Indicateurs d'exécution | Niveaux de référence | Objectifs visés | Données relatives à l'exécution | Code d'évaluation |
|---|--|--|---------------------------------|----------------------|
| Nombre d'entrées figurant dans la Base de données mondiales sur les marques | <i>Niveau de référence actualisé à fin 2015 :</i> 24 500 000 (au total) <i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2016-2017 :</i> 15 800 000 (fin 2014) | <i>Objectif actualisé :</i> 30 000 000 <i>Objectif initial dans le programme et budget 2016-2017 :</i> 25 000 000 | 27 760 000 (au total) | En bonne voie |
| Nombre d'entrées figurant dans la Base de données mondiale sur les dessins et modèles | <i>Niveau de référence actualisé à fin 2015 :</i> Total des entrées : 1,53 million Collections nationales : 5 <i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2016-2017 :</i> n.d. | <i>Objectif actualisé :</i> 2 000 000 <i>Objectif initial dans le programme et budget 2016-2017 :</i> 1 000 000 | 1 600 000 (au total) | En bonne voie |
| Nombre de collections nationales dans PATENTSCOPE | <i>Niveau de référence actualisé à fin 2015 :</i> 43 (au total) <i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2016-2017 :</i> 40 (fin 2014) | 50 | 43 (au total) | En bonne voie |
| Nombre de collections nationales dans la Base de données mondiale sur les marques | <i>Niveau de référence actualisé à fin 2015 :</i> 26 (au total) <i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2016-2017 :</i> 18 (fin 2014) | 32 | 32 (au total) | En bonne voie |

Utilisation des ressources au titre du programme 13

Budget et dépenses effectives (par résultat)
(en milliers de francs suisses)

| Numéro et description du résultat escompté | Budget 2016-2017 7 approuvé | Budget 2016-2017 7 après virements | Dépenses 2016 * |
|---|--------------------------------|--|--------------------|
| IV.2 Amélioration de l'accessibilité et de l'utilisation de l'information en matière de propriété intellectuelle par les institutions compétentes et le public afin de promouvoir l'innovation et la créativité | 3 803 | 5 578 | 2 305 |
| IV.3 Élargissement de la portée géographique du contenu et de l'utilisation des bases de données mondiales de l'OMPI en matière de propriété intellectuelle | 1 956 | 2 196 | 851 |
| Total | 5 758 | 7 774 | 3 156 |

*Les chiffres des dépenses pour 2016 sont préliminaires, sous réserve d'audit par les vérificateurs externes des comptes

Budget et dépenses effectives (dépenses de personnel et autres dépenses)
(en milliers de francs suisses)

| | Budget 2016-2017 approuvé | Budget 2016-2017 après virements | Dépenses 2016* | Taux d'utilisation (%) |
|-------------------------|------------------------------|-------------------------------------|----------------|------------------------------|
| Ressources en personnel | 4 551 | 5 742 | 2 309 | 40% |
| Autres ressources | 1 208 | 2 032 | 847 | 42% |
| Total | 5 758 | 7 774 | 3 156 | 41% |

*Les chiffres des dépenses pour 2016 sont préliminaires, sous réserve d'audit par les vérificateurs externes des comptes

NOTE : Le budget 2016-2017 après virements tient compte des virements effectués au 8 mars 2017 pour répondre aux besoins durant l'exercice biennal 2016-2017 conformément à l'article 5.5 du Règlement financier.

A. Budget 2016-2017 après virements

13.1 L'augmentation des ressources en personnel par rapport au budget 2016-2017 approuvé était due : i) au transfert de WIPO Lex dans le programme, depuis la Direction générale (programme 21), tel qu'indiqué au résultat escompté IV.2 (Amélioration de l'accessibilité et de l'utilisation de l'information en matière de propriété intellectuelle), ii) au transfert de deux postes afin de faire face à la charge de travail accrue liée au téléchargement des collections nationales dans PATENTSCOPE et à l'exploitation de la base de données WIPO Lex et iii) au reclassement d'un poste.

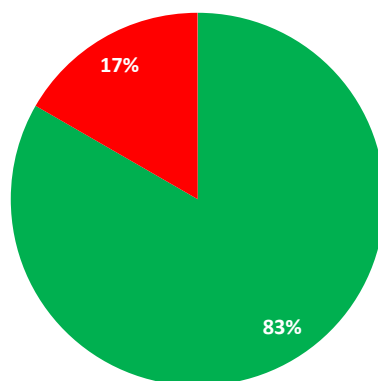
13.2 Les ressources autres que pour le personnel faisaient apparaître un ajustement à la hausse résultant essentiellement : i) du transfert de WIPO Lex dans le programme, depuis la Direction générale (programme 21); ii) du transfert dans le programme, depuis les Services d'accès à l'information et aux savoirs (programme 14), de la responsabilité des projets spéciaux d'assistance technique (LATIPAT et ARABPAT); et iii) des coûts supplémentaires engendrés par la sous-traitance, à un prestataire extérieur, du téléchargement des collections nationales.

B. Utilisation du budget 2016-2017

13.3 L'utilisation du budget se situait dans la fourchette prévue des 40 à 60% pour la première année de l'exercice biennal.

PROGRAMME 14 SERVICES D'ACCÈS À L'INFORMATION ET AUX SAVOIRS

Chef de programme M. Y. Takagi



■ En bonne voie ■ Pas en bonne voie ■ n.d. pour 2016 ■ Non évaluable ■ Abandonné

Résultat escompté : IV.2 Amélioration de l'accessibilité et de l'utilisation de l'information en matière de propriété intellectuelle par les institutions compétentes et le public afin de promouvoir l'innovation et la créativité

| Indicateurs d'exécution | Niveaux de référence | Objectifs visés | Données relatives à l'exécution | Code d'évaluation |
|---|---|--|--|----------------------|
| Nombre de réseaux nationaux de centres d'appui à la technologie et à l'innovation durables ⁶⁰ (nombre total) | <i>Niveau de référence actualisé à fin 2015 :</i> 24 réseaux nationaux durables sur 50 officiellement mis en place Développement niveau 1 : Afrique : (8, dont 7 PMA) Pays arabes : (1) Asie et Pacifique : (3) Amérique latine et Caraïbes : (5) (17 au total) Développement niveau 2 : Afrique : (2, dont 1 PMA) Amérique latine et Caraïbes : (2) (4 au total) Développement niveau 3, y compris prestation de services à valeur ajoutée ⁶¹ : pays arabes : (1); Asie et Pacifique : (1); pays en transition : (1) | <i>Objectif actualisé :</i> 30 réseaux nationaux de centres d'appui à la technologie et à l'innovation (en tout) : Afrique : (13, dont 9 PMA) Pays arabes : (2) Asie et Pacifique : (5, dont 2 PMA) Amérique latine et Caraïbes : (9) Pays en transition : (1) | 28 réseaux nationaux durables (au total à la fin de 2016) Développement niveau 1 : Afrique (3, dont 1 PMA); Asie et Pacifique : (2); Amérique latine et Caraïbes : (2) (7 au total) Développement niveau 2 : Afrique (8, dont 6 PMA); pays arabes : (1); Asie et Pacifique : (2); Amérique latine et Caraïbes : (4) (15 au total) Développement niveau 3, y compris prestation de services à valeur ajoutée ⁶² : Afrique : (1); pays arabes : (1); Asie et Pacifique : (1); Amérique latine et Caraïbes : (2); pays en transition : (1) (6 au total) | En bonne voie |

⁶⁰ Les réseaux nationaux durables de CATI sont des institutions financièrement et techniquement autonomes auxquelles l'OMPI fournit des conseils sur demande.

La durabilité est mesurée au moyen des niveaux de développement suivants :

- **Développement niveau 1** - a) signature d'un accord sur le niveau de services entre l'OMPI et le coordonnateur national; b) signature d'accords institutionnels entre le coordonnateur national et les institutions hôtes des CATI; et c) fourniture d'au moins un rapport par an sur les activités des CATI au niveau national; le niveau de développement 1 est complet lorsque les conditions a, b et c sont remplies.
- **Développement niveau 2** – les normes de niveau 1 ont été satisfaites et des recherches basiques d'information en matière de brevets ont été fournies, telles que par exemple des recherches sur l'état de la technique des brevets; et
- **Développement niveau 3** – les normes de niveau 2 ont été satisfaites et des services à valeur ajoutée dans le domaine de la propriété intellectuelle ont été fournis, tels que par exemple la rédaction de rapports panoramiques sur les brevets.

⁶¹ Soutien et conseils en matière de services d'analyse de brevets, de gestion et de commercialisation des actifs de propriété intellectuelle, Programme d'aide aux inventeurs (IAP), l'utilisation et l'identification d'inventions dans le domaine public, les services de règlement des litiges, la rédaction des demandes de brevet.

⁶² Ibid.

| | | | | |
|--|---|--|---|--------------------------|
| | (3 au total) | | | |
| | <i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2016-2017 :</i> 20 réseaux nationaux durables de CATI sur les 45 établis (données cumulées) : pays africains (9, dont 6 PMA); pays arabes (2); Asie et Pacifique (3, dont 1 PMA); pays d'Amérique latine et des Caraïbes (5); certains pays d'Europe et d'Asie (1) | <i>Objectif initial dans le programme et budget 2016-2017 :</i> 30 réseaux nationaux durables de CATI (données cumulées) : région Afrique (11, dont 8 PMA); pays arabes (4); région Asie et Pacifique : (5, dont 2 PMA); région Amérique latine et Caraïbes : (7); certains pays d'Europe et d'Asie : (3) | | |
| Moyenne des utilisateurs ayant bénéficié des services des CATI par an | <i>Niveau de référence actualisé à fin 2015 :</i> 874 (min.) – 2631 (max.) 1730 de moyenne <i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2016-2017 :</i> 548 (min.) – 1625 (max.) | <i>Objectif actualisé :</i> 1750 utilisateurs ont bénéficié des services des CATI en 2016 <i>Objectif initial :</i> 1100 | | En bonne voie |
| Nombre d'États membres dans les régions respectives collaborant aux bases de données mondiales | <i>Niveau de référence actualisé à fin 2015 :</i> PATENTSCOPE (19) : - ARABPAT (4) - LATIPAT (15) Base de données mondiale sur les marques (4) : - ARABPAT (3) - LATIPAT (1) Base de données mondiale sur les dessins et modèles (0) : - ARABPAT (0) - LATIPAT (0) <i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2016-2017 :</i> 15 PATENTSCOPE, 1 Base de données mondiale sur les marques, 0 Base de données mondiale sur les dessins et modèles LATIPAT 3 PATENTSCOPE, 1 Base de données mondiale sur les marques, 0 Base de données mondiale sur les dessins et modèles ARABPAT (février 2015) | PATENTSCOPE (+2) Base de données mondiale sur les marques (+4) Base de données mondiale sur les dessins et modèles (+2) <i>Au total</i> | PATENTSCOPE : aucun État membre supplémentaire Base de données mondiale sur les marques : aucun État membre supplémentaire Base de données mondiale sur les dessins et modèles : aucun État membre supplémentaire | Pas en bonne voie |

Rapport sur l'exécution du programme en 2016

| | | | |
|--|--|---|----------------------|
| Nombre d'utilisateurs actifs inscrits aux programmes ARDI et ASPI | <i>Niveau de référence actualisé à fin 2015 :</i> ARDI – 623 ASPI – 42 | <i>Objectif actualisé :</i> ARDI – 800, ASPI – 55 | En bonne voie |
| | <i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2016-2017 :</i> ARDI (411 utilisateurs actifs) ASPI (35 utilisateurs actifs) (fin 2014) | <i>Objectif initial dans le programme et budget 2016-2017 :</i> ARDI – 600, ASPI – 60 | |
| Nombre de demandes adressées aux CATI dans le cadre du projet de "premier guichet" | <i>Niveau de référence actualisé à fin 2015 :</i> 0 (zéro) : pas de premier guichet établi avant 2016 | <i>Objectif actualisé :</i> 35 demandes adressées aux CATI en 2016 | En bonne voie |
| | <i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2016-2017 :</i> s.o. (nouveau) | <i>Objectif initial dans le programme et budget 2016-2017 :</i> 10 | |
| Nombre de CATI offrant des services d'analyse des brevets | <i>Niveau de référence actualisé à fin 2015 :</i> 0 (zéro) : aucun CATI n'offrait des services d'analyse des brevets avant 2016 | <i>Objectif actualisé :</i> 6 (voir Développement niveau 3 ci-dessus) | En bonne voie |
| | <i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2016-2017 :</i> s.o. (nouveau) | <i>Objectif initial :</i> 5 | |

Utilisation des ressources au titre du programme 14

Budget et dépenses effectives (par résultat)
(en milliers de francs suisses)

| Numéro et description du résultat escompté | Budget 2016-2017 7 approuvé | Budget 2016-2017 7 après virements | Dépenses 2016 * |
|---|--------------------------------|---------------------------------------|--------------------|
| IV.2 Amélioration de l'accessibilité et de l'utilisation de l'information en matière de propriété intellectuelle par les institutions compétentes et le public afin de promouvoir l'innovation et la créativité | 6 990 | 7 235 | 3 169 |
| Total | 6 990 | 7 235 | 3 169 |

*Les chiffres des dépenses pour 2016 sont préliminaires, sous réserve d'audit par les vérificateurs externes des comptes

Budget et dépenses effectives (dépenses de personnel et autres dépenses)
(en milliers de francs suisses)

| | Budget 2016-2017 approuvé | Budget 2016-2017 après virements | Dépenses 2016* | Taux d'utilisation (%) |
|-------------------------|------------------------------|-------------------------------------|----------------|------------------------------|
| Ressources en personnel | 5 764 | 6 060 | 2 862 | 47% |
| Autres ressources | 1 225 | 1 174 | 307 | 26% |
| Total | 6 990 | 7 235 | 3 169 | 44% |

*Les chiffres des dépenses pour 2016 sont préliminaires, sous réserve d'audit par les vérificateurs externes des comptes

NOTE : Le budget 2016-2017 après virements tient compte des virements effectués au 8 mars 2017 pour répondre aux besoins durant l'exercice biennal 2016-2017 conformément à l'article 5.5 du Règlement financier.

A. Budget 2016-2017 après virements

14.1 L'augmentation des ressources en personnel par rapport au budget 2016-2017 approuvé était principalement due à la régularisation de personnes exerçant des fonctions continues.

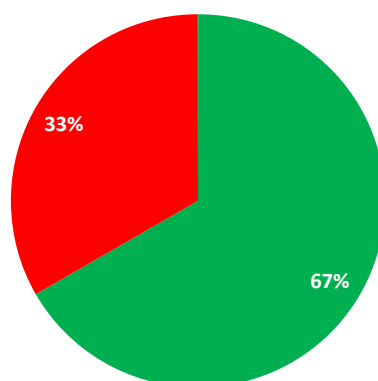
14.2 La légère diminution des ressources autres que pour le personnel provenait principalement du transfert, depuis le programme vers les Bases de données mondiales (programme 13), de la responsabilité des projets spéciaux d'assistance technique (LATIPAT et ARABPAT), et du transfert des ressources autres que pour le personnel, destinées aux stages, vers le DGRH (programme 23), qui gère les stagiaires de manière centralisée.

B. Utilisation du budget 2016-2017

14.3 Le taux d'utilisation de 26% du budget affecté aux ressources autres que pour le personnel faisait apparaître essentiellement des dépenses au titre des missions de fonctionnaires inférieures à celles prévues.

PROGRAMME 15 SOLUTIONS OPÉRATIONNELLES POUR LES OFFICES DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Chef de programme M. Y. Takagi



■ En bonne voie ■ Pas en bonne voie ■ n.d. pour 2016 ■ Non évaluable ■ Abandonné

Résultat escompté : IV.4 Amélioration de l'infrastructure technique et du savoir pour les offices de propriété intellectuelle et les autres institutions de propriété intellectuelle, leur permettant de fournir à leurs parties prenantes des services améliorés (moins chers, plus rapides, de meilleure qualité) et d'obtenir un meilleur résultat pour ce qui concerne l'administration de la propriété intellectuelle

| Indicateurs d'exécution | Niveaux de référence | Objectifs visés | Données relatives à l'exécution | Code d'évaluation |
|---|--|---------------------|--|----------------------|
| Nombre d'offices utilisant les plateformes d'infrastructure de l'OMPI | <i>Niveau de référence actualisé à fin 2015 :</i> – Asie et Pacifique : 12 – Amérique latine et Caraïbes : 1 – Autres : 12 ⁶³ (25 offices au total) <i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2016-2017 :</i> 22 offices en mars 2015 Asie et Pacifique : 12 Pays en transition : 1 Pays développés : 9 | 29 offices fin 2017 | 6 offices supplémentaires en 2016 : – Asie et Pacifique : 2 : Cambodge, Papouasie-Nouvelle-Guinée (14 au total). – Aucun office supplémentaire en Amérique latine et Caraïbes (1 au total) – Autres : 3 : Office européen des brevets, Organisation eurasienne des brevets (OEAB), Portugal (15 au total) – Pays en transition : 1 : Azerbaïdjan (1 au total) 31 offices (au total) | En bonne voie |
| Niveau de service moyen des offices de propriété intellectuelle bénéficiant d'une assistance (de 1 à 5) | <i>Niveau de référence actualisé à fin 2015 :</i> Moyenne globale : 2,9 – Afrique : 2,9 – Pays arabes : 2,8 – Asie et Pacifique : 2,7 – Certains pays d'Europe et d'Asie : 3,3 – Amérique latine et Caraïbes : 3 – Autres : 2,5 <i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2016-2017 :</i> 2,9 fin 2015 | 3 fin 2017 | Moyenne globale : 3,1 – Afrique : 3,0 – Pays arabes : 2,9 – Asie et Pacifique : 3,4 – Amérique latine et Caraïbes : 3,2 – Autres : 2,6 – Pays en transition : 3,5 | En bonne voie |

⁶³ Rectificatif : à la fin de 2015, 12 bureaux étaient classés dans "Autres" et non 17 comme indiqué dans le rapport sur l'exécution du programme de 2014-2015.

| | | | | |
|---|---|--|--|---------------------------------|
| <p>Nombre d'organismes de gestion collective dans les pays en développement et les PMA participant à des réseaux régionaux et mondiaux avec le concours de l'OMPI</p> | <p><i>Niveau de référence actualisé à fin 2015 :</i> Le système WIPO Connect était en phase finale d'élaboration à la fin de 2014-2015 et sera déployé dans deux organismes de gestion collective pilotes dans les pays en développement et les PMA à la fin de 2016</p> <p><i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2016-2017 :</i> Aucun organisme de gestion collective à la fin de 2015</p> | <p>7 organismes de gestion collective à la fin de 2017</p> | <p>Aucun organisme de gestion collective</p> | <p>Pas en bonne voie</p> |
|---|---|--|--|---------------------------------|

Utilisation des ressources au titre du programme 15

Budget et dépenses effectives (par résultat)
(en milliers de francs suisses)

| Numéro et description du résultat escompté | Budget 2016-2017 7 approuvé | Budget 2016-2017 7 après virements | Dépenses 2016 * |
|--|--------------------------------|---------------------------------------|--------------------|
| IV.4 Amélioration de l'infrastructure technique et du savoir pour les offices de propriété intellectuelle et les autres institutions de propriété intellectuelle, leur permettant de fournir à leurs parties prenantes des services améliorés (moins chers, plus rapides, de meilleure qualité) et d'obtenir un meilleur résultat pour ce qui concerne l'administration de la propriété intellectuelle | 13 806 | 14 016 | 6 449 |
| VII.2 Plateformes et instruments fondés sur la propriété intellectuelle pour le transfert de connaissances et l'adaptation et la diffusion de la technologie entre les pays développés et les pays en développement, notamment les PMA, pour relever des défis mondiaux | 0 | 355 | 309 |
| Total | 13 806 | 14 371 | 6 758 |

*Les chiffres des dépenses pour 2016 sont préliminaires, sous réserve d'audit par les vérificateurs externes des comptes

Budget et dépenses effectives (dépenses de personnel et autres dépenses)
(en milliers de francs suisses)

| | Budget 2016-2017 approuvé | Budget 2016-2017 après virements | Dépenses 2016* | Taux d'utilisation (%) |
|-------------------------|------------------------------|-------------------------------------|----------------|------------------------------|
| Ressources en personnel | 7 756 | 7 931 | 3 841 | 48% |
| Autres ressources | 6 050 | 6 440 | 2 916 | 45% |
| Total | 13 806 | 14 371 | 6 758 | 47% |

*Les chiffres des dépenses pour 2016 sont préliminaires, sous réserve d'audit par les vérificateurs externes des comptes

NOTE : Le budget 2016-2017 après virements tient compte des virements effectués au 8 mars 2017 pour répondre aux besoins durant l'exercice biennal 2016-2017 conformément à l'article 5.5 du Règlement financier.

A. Budget 2016-2017 après virements

15.1 L'augmentation globale des ressources en personnel par rapport au budget 2016-2017 approuvé résultait directement, d'une part, du reclassement de trois postes et, d'autre part, du transfert, depuis le service de solutions opérationnelles pour les offices de propriété intellectuelle (programme 15), vers le Bureau de l'OMPI à Singapour (programme 20), d'un poste pour renforcer l'assistance en matière d'utilisation du système IPAS apportée aux offices nationaux de propriété intellectuelle dans la région.

15.2 Les ressources autres que pour le personnel laissaient apparaître un ajustement à la hausse dû au transfert de ressources supplémentaires pour favoriser la création d'une base de données sur les familles de brevets et pour couvrir l'augmentation des coûts d'exploitation de WIPO Connect. En outre, il a été observé, au sein même du programme, une réorientation des ressources en personnel vers les ressources autres que pour le personnel en vue d'aider à la création d'un programme pilote de bourses.

B. Utilisation du budget 2016-2017

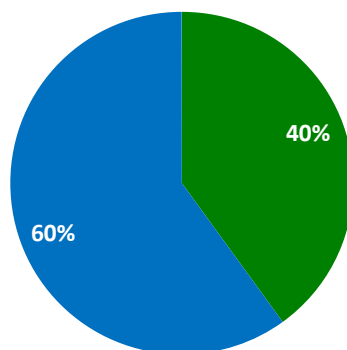
15.3 L'utilisation du budget se situait dans la fourchette prévue des 40 à 60% pour la première année de l'exercice biennal.

OBJECTIF STRATÉGIQUE V

SOURCE DE RÉFÉRENCES MONDIALE POUR L'INFORMATION ET L'ANALYSE EN MATIÈRE DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Tableau de bord de l'exécution du programme à mi-parcours (2016)

Le tableau de bord ci-dessous présente un résumé de l'état d'avancement de la réalisation des résultats en 2016, telle que mesurée par les indicateurs au titre des programmes contribuant à cet objectif stratégique.

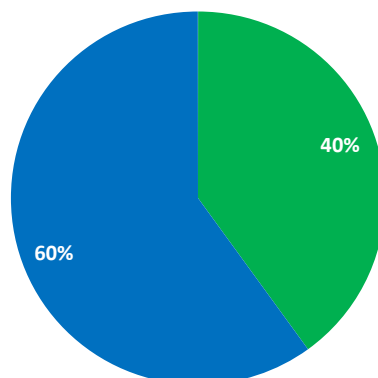


■ En bonne voie ■ Pas en bonne voie ■ n.d. pour 2016 ■ Non évaluable ■ Abandonné

| Résultats escomptés | Indicateurs d'exécution | Programme(s) concerné(s) | Code de couleurs |
|--|--|--------------------------|------------------|
| V.1 Utilisation élargie et améliorée de l'information statistique de l'OMPI relative à la propriété intellectuelle | L'écart entre les prévisions de janvier et les chiffres réels concernant les demandes déposées par les systèmes du PCT, de Madrid et de La Haye s'inscrit dans la marche prévue. | Programme 16 | ● |
| | Nombre de téléchargements de rapports statistiques annuels dans les six mois suivant leur publication | Programme 16 | ● |
| | Nombre de recherches effectuées via le Centre de données statistiques de propriété intellectuelle | Programme 16 | ● |
| V.2 Utilisation élargie et améliorée des analyses économiques de l'OMPI aux fins de l'élaboration des politiques | Nombre annuel de visiteurs sur les sites Web de l'Indice mondial de l'innovation | Programme 16 | ● |
| | Nombre de téléchargements du Rapport sur la propriété intellectuelle dans le monde dans les six mois suivant sa publication | Programme 16 | ● |

PROGRAMME 16 ÉCONOMIE ET STATISTIQUES

Chef de programme Le Directeur général



■ En bonne voie ■ Pas en bonne voie ■ n.d. pour 2016 ■ Non évaluable ■ Abandonné

Résultat escompté : V.1 Utilisation élargie et améliorée de l'information statistique de l'OMPI relative à la propriété intellectuelle

| Indicateurs d'exécution | Niveaux de référence | Objectifs visés | Données relatives à l'exécution | Code d'évaluation |
|---|--|---|--|-------------------|
| Nombre de recherches effectuées via le Centre de données statistiques de propriété intellectuelle | <i>Niveau de référence actualisé à fin 2015</i> ⁶⁴ : 68 692 <i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2016-2017</i> : à déterminer fin 2015 | <i>Objectif fixé</i> : augmentation de 10% <i>Objectif initial</i> : à déterminer | L'outil amélioré d'analyse Web a été mis en œuvre au cours de l'année 2016, ce qui a rendu impossible le suivi des données pour 2016 | n.d. pour 2016 |
| Nombre de téléchargements de rapports statistiques annuels dans les six mois suivant leur publication | <i>Niveau de référence actualisé à fin 2015</i> ⁶⁵ : Indicateurs mondiaux relatifs à la propriété intellectuelle : 26 710 Revue annuelle du PCT : 11 949 Revue annuelle du système de Madrid : 4733 Revue annuelle du système de La Haye : 3662 <i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2016-2017</i> : à déterminer ⁶⁶ | <i>Objectif fixé</i> : Indicateurs mondiaux relatifs à la propriété intellectuelle : augmentation de 10% Revue annuelle du PCT : augmentation de 5% ⁶⁷ Revue annuelle du système de Madrid : augmentation de 5% Revue annuelle du système de La Haye : augmentation de | L'outil amélioré d'analyse Web a été mis en œuvre au cours de l'année 2016, ce qui a rendu impossible le suivi des données pour 2016 | n.d. pour 2016 |

⁶⁴ Données basées sur les anciens outils et méthodologies statistiques fondés sur le Web.

⁶⁵ Ibid.

⁶⁶ "Niveaux de référence" et "objectifs visés" à établir à la fin de 2015, une fois que les nouveaux outils et méthodologies statistiques fondés sur le Web auront été testés et confirmés

⁶⁷ Le nombre de téléchargements de la Revue annuelle du PCT a plus que triplé, atteignant 29 921 en 2015. Cette augmentation n'était pas prévue et peut avoir des explications techniques; toute volatilité similaire au niveau des statistiques de téléchargement sera surveillée.

5%

Objectif initial :
à déterminer

L'écart entre les prévisions de janvier et les chiffres réels concernant les demandes déposées par les systèmes du PCT, de Madrid et de La Haye s'inscrit dans la marche prévue.

Niveau de référence actualisé à fin 2015 :
Prévisions de janvier 2015 concernant les demandes déposées; et chiffres réels de 2015 :
- PCT : prévisions 216 100; chiffres réels 217 230
- Madrid : prévisions 51 090; chiffres réels 49 273
- Hague : prévisions 3940; chiffres réels 4111

Prévisions comprises dans l'intervalle de confiance de 80%

Prévisions par rapport aux dépôts effectifs
- PCT : prévisions 225 400; chiffres réels 233 000 (103%)
- Madrid : prévisions 52 030; chiffres réels 52 900 (102%)
- Hague : prévisions 5560; chiffres réels 5562 (100%)

En bonne voie

Niveau de référence initial dans le programme et budget 2016-2017 :
à déterminer début 2016

Résultat escompté : V.2 Utilisation élargie et améliorée des analyses économiques de l'OMPI aux fins de l'élaboration des politiques

| Indicateurs d'exécution | Niveaux de référence | Objectifs visés | Données relatives à l'exécution | Code d'évaluation |
|---|--|--|---|-----------------------|
| Nombre annuel de visiteurs sur les sites Web de l'Indice mondial de l'innovation | <i>Niveau de référence actualisé à fin 2015 :</i> Page Web de l'Indice mondial de l'innovation de l'OMPI (GII) ⁶⁸ : 29 556 (2015) 48 190 ⁶⁹ (2014/15) Site Web consacré au GII ⁷⁰ : 170 417 (2015) 317 690 (2014/15) ⁷¹ <i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2016-2017 :</i> à déterminer fin 2015 | <i>Objectif fixé :</i> GII de l'OMPI : augmentation de 10% Site Web consacré au GII : augmentation de 10% <i>Objectif initial :</i> à déterminer | GII de l'OMPI : 44 244 (+50%) Site Web consacré au GII : 214 122 (+25,6%) | En bonne voie |
| Nombre de téléchargements du Rapport sur la propriété intellectuelle dans le monde ⁷² dans les six mois suivant sa publication | <i>Niveau de référence actualisé :</i> Rapport 2015 sur la propriété intellectuelle dans le monde : 30 017 <i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2016-2017 :</i> à déterminer ⁷³ | <i>Objectif fixé :</i> augmentation de 10% <i>Objectif initial :</i> à déterminer | Le Rapport 2015 sur la propriété intellectuelle dans le monde est publié tous les deux ans, la prochaine édition étant prévue pour fin 2017 | n.d. pour 2016 |

⁶⁸ http://www.wipo.int/econ_stat/fr/economics/gii/index.html

⁶⁹ Rectificatif : En 2014-2015, il y a eu 48 190 visiteurs uniques et non 50 368 comme indiqué dans le rapport sur l'exécution du programme de 2014-2015.

⁷⁰ <https://www.globalinnovationindex.org/>

⁷¹ Rectificatif : En 2014-2015, il y a eu 317 690 visiteurs uniques et non 300 283 comme indiqué dans le rapport sur l'exécution du programme de 2014-2015.

⁷² http://www.wipo.int/edocs/pubdocs/fr/wipo_pub_944_2015.pdf

Utilisation des ressources au titre du programme 16

Budget et dépenses effectives (par résultat)
(en milliers de francs suisses)

| Numéro et description du résultat escompté | Budget 2016-2017 approuvé | Budget 2016-2017 après virements | Dépenses 2016* |
|--|---------------------------|----------------------------------|----------------|
| V.1 Utilisation élargie et améliorée de l'information statistique de l'OMPI relative à la propriété intellectuelle | 2 677 | 2 447 | 1 172 |
| V.2 Utilisation élargie et améliorée des analyses économiques de l'OMPI aux fins de l'élaboration des politiques | 3 395 | 3 874 | 1 569 |
| Total | 6 072 | 6 322 | 2 741 |

*Les chiffres des dépenses pour 2016 sont préliminaires, sous réserve d'audit par les vérificateurs externes des comptes

Budget et dépenses effectives (dépenses de personnel et autres dépenses)
(en milliers de francs suisses)

| | Budget 2016-2017 approuvé | Budget 2016-2017 après virements | Dépenses 2016* | Taux d'utilisation (%) |
|-------------------------|---------------------------|----------------------------------|----------------|------------------------|
| Ressources en personnel | 4 997 | 5 021 | 2 326 | 46% |
| Autres ressources | 1 075 | 1 300 | 415 | 32% |
| Total | 6 072 | 6 322 | 2 741 | 43% |

*Les chiffres des dépenses pour 2016 sont préliminaires, sous réserve d'audit par les vérificateurs externes des comptes

NOTE : Le budget 2016-2017 après virements tient compte des virements effectués au 8 mars 2017 pour répondre aux besoins durant l'exercice biennal 2016-2017 conformément à l'article 5.5 du Règlement financier.

A. Budget 2016-2017 après virements

16.1 L'augmentation des ressources en personnel par rapport au budget 2016-2017 approuvé est principalement due au reclassement d'un poste.

16.2 L'augmentation des ressources autres que pour le personnel, tel qu'indiqué au résultat escompté V.2 (Utilisation élargie et améliorée des analyses économiques de l'OMPI), résultait de l'affectation du budget 2015 non dépensé au projet de Plan d'action sur la propriété intellectuelle ainsi qu'au Développement socioéconomique (Phase II), et du besoin en ressources supplémentaires pour : i) le développement de l'Indice mondial de l'innovation; ii) les projets de recherche spécifiques en lien avec le Rapport 2017 sur la propriété intellectuelle dans le monde; et iii) la recherche liée à l'économie de la création.

16.3 La diminution des ressources au titre du résultat escompté V.1 (Utilisation élargie et améliorée de l'information statistique de l'OMPI relative à la propriété intellectuelle) s'expliquait par une réaffectation, au titre du résultat escompté V.2 (Utilisation élargie et améliorée des analyses économiques de l'OMPI), des ressources allouées à l'élaboration d'un nouvel axe de recherche sur la politique et les résultats en matière d'économie de la création.

B. Utilisation du budget 2016-2017

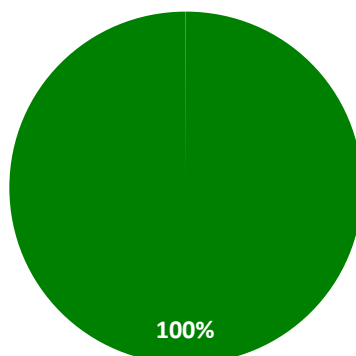
16.4 Le taux d'utilisation de 32% du budget pour les ressources autres que pour le personnel est essentiellement dû aux décaissements liés au Rapport 2017 sur la propriété intellectuelle dans le monde et aux études relevant du projet du Plan d'action pour le développement.

OBJECTIF STRATÉGIQUE VI

COOPÉRATION INTERNATIONALE POUR LE RESPECT DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Tableau de bord de l'exécution du programme à mi-parcours (2016)

Le tableau de bord ci-dessous présente un résumé de l'état d'avancement de la réalisation des résultats en 2016, telle que mesurée par les indicateurs au titre des programmes contribuant à cet objectif stratégique.

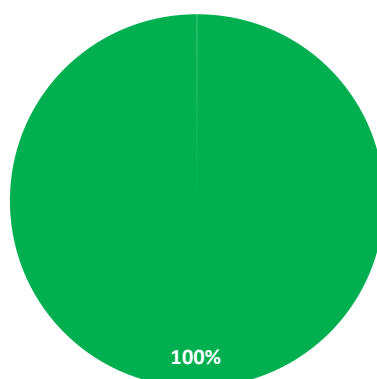


■ En bonne voie ■ Pas en bonne voie ■ n.d. pour 2016 ■ Non évaluable ■ Abandonné

| Résultats escomptés | Indicateurs d'exécution | Programme(s) concerné(s) | Code de couleurs |
|---|--|--------------------------|------------------|
| VI.1 Progrès du dialogue international de politique générale entre les États membres de l'OMPI en ce qui concerne la promotion du respect de la propriété intellectuelle, compte tenu de la recommandation n° 45 du Plan d'action pour le développement | Accord permanent des États membres sur les activités de fond du Comité consultatif de l'OMPI sur l'application des droits (ACE), en prenant en considération les préoccupations relatives au développement | Programme 17 | ● |
| VI.2 Coopération et coordination systématiques, efficaces et transparentes entre les travaux de l'OMPI et ceux d'autres organisations internationales dans le domaine de la promotion du respect de la propriété intellectuelle | Nombre de collaborations stratégiques ou autres activités communes menées avec les organisations partenaires dans le domaine de la promotion du respect de la propriété intellectuelle | Programme 17 | ● |

PROGRAMME 17 PROMOUVOIR LE RESPECT DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Chef de programme M. M. A. Getahun



■ En bonne voie ■ Pas en bonne voie ■ n.d. pour 2016 ■ Non évaluable ■ Abandonné

Résultat escompté : I.2 Cadres législatifs, réglementaires et politiques adaptés et équilibrés en matière de propriété intellectuelle

| Indicateurs d'exécution | Niveaux de référence | Objectifs visés | Données relatives à l'exécution | Code d'évaluation |
|--|--|--|---|-----------------------------|
| <p>Nombre de pays ou d'organisations régionales ayant adopté ou modifié leurs cadres de référence aux fins de l'application effective des droits de propriété intellectuelle au regard du titre III de l'Accord sur les ADPIC et de la recommandation n° 45 du Plan d'action pour le développement, ou s'apprêtant à le faire, suite à l'assistance fournie par l'OMPI</p> | <p><i>Niveau de référence actualisé à fin 2015 :</i> 21 pays ou organismes (au total) étaient en train de modifier ou d'adopter des cadres de référence aux fins de l'application efficace des droits de propriété intellectuelle : Afrique (8), Asie et Pacifique (8), Amérique latine et Caraïbes (5)</p> <p><i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2016-2017 :</i> 13 pays engagés dans un processus de modification ou d'adoption de cadres de référence aux fins de l'application effective des droits de propriété intellectuelle (au 15 février 2015)</p> | <p>1 pays ou organisation régionale ayant adopté ou modifié leurs cadres de référence aux fins de l'application effective des droits de propriété intellectuelle</p> | <p>31 pays ou organismes (au total) étaient en train de modifier ou d'adopter des cadres de référence aux fins de l'application efficace des droits de propriété intellectuelle : Afrique (12), pays arabes (2), Asie et Pacifique (10), Amérique latine et Caraïbes (6), pays en transition (1)</p> | <p>En bonne voie</p> |
| <p>Nombre de pays ayant adopté ou mis en œuvre une stratégie nationale de promotion du respect de la propriété intellectuelle, ou étant engagés dans un tel processus, avec l'assistance de l'OMPI</p> | <p>2 pays engagés dans un processus d'adoption d'une telle stratégie</p> | <p><i>Objectif actualisé :</i> 2 pays ont adopté une telle stratégie au cours de l'exercice biennal</p> <p><i>Objectif initial dans le programme et budget 2016-2017 :</i> 2 pays ayant adopté une telle stratégie</p> | <p>– 1 pays (Lettonie) était dans les dernières étapes du processus d'adoption d'une stratégie nationale de promotion du respect de la propriété intellectuelle; – 1 pays (Namibie) mettait en œuvre une stratégie nationale de promotion du respect de la propriété intellectuelle; – 1 pays (Kiribati) recevait l'assistance de l'OMPI pour la rédaction d'une stratégie nationale de promotion du respect de la propriété intellectuelle</p> | <p>En bonne voie</p> |

Résultat escompté : III.2 Renforcement des capacités en matière de ressources humaines pour pouvoir répondre aux nombreuses exigences en ce qui concerne l'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition.

| Indicateurs d'exécution | Niveaux de référence | Objectifs visés | Données relatives à l'exécution | Code d'évaluation |
|---|--|-------------------------------------|-----------------------------------|----------------------|
| Pourcentage de participants formés faisant état de leur satisfaction quant à l'utilité de la formation reçue et à sa pertinence pour l'exercice de leurs activités professionnelles | <i>Niveau de référence actualisé à fin 2015 :</i> Utilité : 93% (taux moyen) Satisfaction : 92% (taux moyen) | Pertinence : >85% Utilité : >85% | Pertinence : 92% Utilité : 92% | En bonne voie |
| | <i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2016-2017 :</i> Pertinence : 90%, utilité : 90% (au 15 février 2015) | | | |

Résultat escompté : VI.1 Progrès du dialogue international de politique générale entre les États membres de l'OMPI en ce qui concerne la promotion du respect de la propriété intellectuelle, compte tenu de la recommandation n° 45 du Plan d'action pour le développement

| Indicateurs d'exécution | Niveaux de référence | Objectifs visés | Données relatives à l'exécution | Code d'évaluation |
|--|--|--|---|----------------------|
| Accord permanent des États membres sur les activités de fond du Comité consultatif de l'OMPI sur l'application des droits (ACE), en prenant en considération les préoccupations relatives au développement | <i>Niveau de référence actualisé à fin 2015 :</i> Accord sur le programme de travail trouvé lors des neuvième et dixième sessions de l'ACE WIPO/ACE/9/29, paragraphe 44, et WIPO/ACE/10/26 Prov., paragraphe 40 | Accord sur le programme de travail de la session suivante de l'ACE | Accord sur le programme de travail de la douzième session de l'ACE conclu (WIPO/ACE/11/11, paragraphe 39) | En bonne voie |
| | <i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2016-2017 :</i> Accord sur le programme de travail de la dixième session de l'ACE | | | |

Résultat escompté : VI.2 Coopération et coordination systématiques, efficaces et transparentes entre les travaux de l'OMPI et ceux d'autres organisations internationales dans le domaine de la promotion du respect de la propriété intellectuelle

| Indicateurs d'exécution | Niveaux de référence | Objectifs visés | Données relatives à l'exécution | Code d'évaluation |
|--|---|---|---|----------------------|
| Nombre de collaborations stratégiques ou autres activités communes menées avec les organisations partenaires dans le domaine de la promotion du respect de la propriété intellectuelle | <i>Niveau de référence actualisé à fin 2015 :</i> En 2014-2015, un total de 7 collaborations stratégiques ⁷⁴ (en tout) et 55 activités communes menées avec les organisations partenaires et les parties prenantes et/ou auxquelles le programme 17 a participé | <i>Objectif actualisé :</i> 7 collaborations stratégiques; 50 activités communes au cours de l'exercice biennal | 7 collaborations stratégiques en cours et 20 activités communes menées avec les organisations partenaires et les parties prenantes et/ou auxquelles le programme 17 a participé | En bonne voie |
| | <i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2016-2017 :</i> 6 collaborations stratégiques; 24 autres activités communes (au 15 février 2015) | <i>Objectif initial dans le programme et budget 2016-2017 :</i> 6 collaborations stratégiques; 25 autres activités communes | | |

⁷⁴ Les collaborations stratégiques englobent des partenariats de nature systématique et à long terme, y compris ceux établis au moyen d'accords de coopération, et portent sur des éléments de la promotion du respect de la propriété intellectuelle.

Rapport sur l'exécution du programme en 2016

Résultat escompté : VIII.1 Communication plus efficace avec le grand public concernant la propriété intellectuelle et le rôle de l'OMPI

| Indicateurs d'exécution | Niveaux de référence | Objectifs visés | Données relatives à l'exécution | Code d'évaluation |
|---|---|---|---|----------------------|
| Nombre d'États membres participant au programme d'attribution de prix de l'OMPI | <i>Niveau de référence actualisé à fin 2015 :</i> En 2014-2015, 54 pays différents au total ont participé au programme d'attribution de prix de l'OMPI <i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2016-2017 :</i> 38 (en 2014) | <i>Objectif actualisé :</i> 54 <i>Objectif initial dans le programme et budget 2016-2017 :</i> 45 en 2016/17 | En 2016, 45 pays différents au total ont participé au programme d'attribution de prix de l'OMPI | En bonne voie |

Utilisation des ressources au titre du programme 17

Budget et dépenses effectives (par résultat)
(en milliers de francs suisses)

| Numéro et description du résultat escompté | Budget 2016-2017 approuvé | Budget 2016-2017 après virements | Dépenses 2016 * |
|--|---------------------------|----------------------------------|-----------------|
| I.2 Cadres législatifs, réglementaires et politiques adaptés et équilibrés en matière de propriété intellectuelle | 639 | 659 | 316 |
| III.2 Renforcement des capacités en matière de ressources humaines pour pouvoir répondre aux nombreuses exigences en ce qui concerne l'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition | 1 105 | 1 114 | 519 |
| VI.1 Progrès du dialogue international de politique générale entre les États membres de l'OMPI en ce qui concerne la promotion du respect de la propriété intellectuelle, compte tenu de la recommandation n° 45 du Plan d'action pour le développement | 569 | 823 | 383 |
| VI.2 Coopération et coordination systématiques et efficaces entre les travaux de l'OMPI et ceux d'autres organisations internationales dans le domaine de la promotion du respect de la propriété intellectuelle | 1 111 | 1 278 | 684 |
| VIII.1 Communication plus efficace avec le grand public concernant la propriété intellectuelle et le rôle de l'OMPI | 327 | 0 | 2 |
| Total | 3 752 | 3 874 | 1 905 |

*Les chiffres des dépenses pour 2016 sont préliminaires, sous réserve d'audit par les vérificateurs externes des comptes

Budget et dépenses effectives (dépenses de personnel et autres dépenses)
(en milliers de francs suisses)

| | Budget 2016-2017 approuvé | Budget 2016-2017 après virements | Dépenses 2016* | Taux d'utilisation (%) |
|-------------------------|---------------------------|----------------------------------|----------------|------------------------|
| Ressources en personnel | 3 073 | 3 073 | 1 567 | 51% |
| Autres ressources | 679 | 801 | 338 | 42% |
| Total | 3 752 | 3 874 | 1 905 | 49% |

*Les chiffres des dépenses pour 2016 sont préliminaires, sous réserve d'audit par les vérificateurs externes des comptes

NOTE : Le budget 2016-2017 après virements tient compte des virements effectués au 8 mars 2017 pour répondre aux besoins durant l'exercice biennal 2016-2017 conformément à l'article 5.5 du Règlement financier.

A. Budget 2016-2017 après virements

17.1 Le budget après virements a fait apparaître le transfert, dans le programme, de ressources autres que pour le personnel supplémentaires, tel qu'indiqué au résultat escompté VI.1 (Progrès du dialogue international de politique générale entre les États membres de l'OMPI en ce qui concerne la promotion du respect de la propriété intellectuelle), afin de financer : i) la douzième session de l'ACE; et ii) la préparation de deux études et les futurs travaux convenus par les États membres lors de la onzième session de l'ACE.

B. Utilisation du budget 2016-2017

17.2 L'utilisation du budget se situait dans la fourchette prévue des 40 à 60% pour la première année de l'exercice biennal.

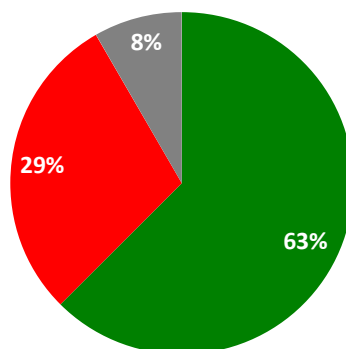
17.3 Les dépenses au titre du résultat escompté VIII.1 (Communication plus efficace avec le grand public) étaient liées au Programme d'attribution de prix de l'OMPI, lequel a été transféré à la Direction générale (programme 21).

OBJECTIF STRATÉGIQUE VII

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET ENJEUX MONDIAUX

Tableau de bord de l'exécution du programme à mi-parcours (2016)

Le tableau de bord ci-dessous présente un résumé de l'état d'avancement de la réalisation des résultats en 2016, telle que mesurée par les indicateurs au titre des programmes contribuant à cet objectif stratégique.

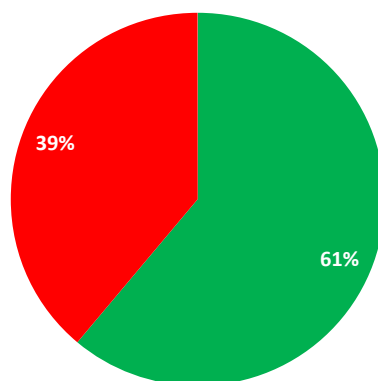


■ En bonne voie ■ Pas en bonne voie ■ n.d. pour 2016 ■ Non évaluable ■ Abandonné

| Résultats escomptés | Indicateurs d'exécution | Programme(s) concerné(s) | Code de couleurs |
|---|--|--------------------------|------------------|
| VII.2 Des plateformes et instruments fondés sur la propriété intellectuelle sont utilisés pour le transfert de connaissances et l'adaptation et la diffusion de la technologie entre les pays développés et les pays en développement, notamment les PMA, pour relever des défis mondiaux | Augmentation du nombre de membres de WIPO Re:Search, y compris dans les pays en développement et les PMA | Programme 18 | ● |
| | Nombre de données dans la base WIPO Re:Search | Programme 18 | ● |
| | Augmentation du nombre d'accords au titre de WIPO Re:Search qui mènent à des activités nouvelles ou accélérées de recherche-développement dans le domaine des maladies tropicales négligées, du paludisme et de la tuberculose | Programme 18 | ●● |
| | Nombre de membres de WIPO GREEN | Programme 18 | ● |
| | Nombre de données dans la base WIPO GREEN | Programme 18 | ● |
| | Nombre d'accords favorisés par WIPO GREEN qui facilitent le transfert de connaissances, et l'adaptation, le transfert ou la diffusion des technologies | Programme 18 | ● |
| | Progrès dans l'élaboration d'un cadre international de collaboration aux fins d'une contribution efficace de la propriété intellectuelle à la sécurité alimentaire grâce au processus de consultation | Programme 18 | ● |
| | Nombre de consultations du site Web consacré aux défis mondiaux | Programme 18 | ●●● ●●● |
| Participation des parties prenantes à une plateforme de l'OMPI (WIPO GREEN, WIPO Re:Search, par exemple) | Programme 20 | ●●●●● ●●●●● | |

PROGRAMME 18 PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET DÉFIS MONDIAUX

Chef de programme M. M. A. Getahun



■ En bonne voie ■ Pas en bonne voie ■ n.d. pour 2016 ■ Non évaluable ■ Abandonné

Résultat escompté : I.2 Cadres législatifs, réglementaires et politiques de propriété intellectuelle adaptés et équilibrés

| Indicateurs d'exécution | Niveaux de référence | Objectifs visés | Données relatives à l'exécution | Code d'évaluation |
|--|---|---|---|--------------------------|
| Nombre de pays demandant à l'OMPI une contribution dans le domaine de la propriété intellectuelle en rapport avec des questions relatives à la politique en matière de concurrence | <i>Niveau de référence actualisé à fin 2015 : 16 pays (2014-2015)</i> <i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2016-2017 : 12 pays (2014)</i> | 12 pays en 2016-2017 | 2 pays (Pérou et Philippines) (18 au total) | Pas en bonne voie |
| Nombre et éventail de parties prenantes (offices de propriété intellectuelle, services chargés de l'application du droit de la concurrence, organisations intergouvernementales et ONG compétentes) ayant engagé un dialogue avec l'OMPI | <i>Niveau de référence actualisé à fin 2015 : 77 administrations nationales chargées de la propriété intellectuelle/services nationaux chargés de l'application du droit de la concurrence et 5 organisations intergouvernementales/ONG (au total)</i> <i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2016-2017 : 64 administrations nationales chargées de la propriété intellectuelle/services nationaux chargés de l'application du droit de la concurrence et 5 organisations intergouvernementales/ONG (au total)</i> | 26 administrations nationales chargées de la propriété intellectuelle/services nationaux chargés de l'application du droit de la concurrence et 5 organisations intergouvernementales/ONG supplémentaires | 23 administrations supplémentaires (100 au total) et 5 organisations intergouvernementales/ONG (CNUCED, CUTS, ICN, OCDE, OMC) | En bonne voie |

Rapport sur l'exécution du programme en 2016

Résultat escompté : III.2 Renforcement des capacités en matière de ressources humaines pour pouvoir répondre aux nombreuses exigences en ce qui concerne l'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition

| Indicateurs d'exécution | Niveaux de référence | Objectifs visés | Données relatives à l'exécution | Code d'évaluation |
|--|--|---|--|--------------------------|
| Nombre de dispositions prises pour l'hébergement de scientifiques de pays en développement | <i>Niveau de référence actualisé à fin 2015</i> : 6 dispositions pour l'hébergement (au total) <i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2016-2017</i> : 5 | 2 dispositions supplémentaires pour l'hébergement | Pas de dispositions supplémentaires pour l'hébergement | Pas en bonne voie |
| Pourcentage de participants ayant suivi le module d'enseignement à distance sur la propriété intellectuelle relative à la santé qui sont favorables à l'utilisation de la propriété intellectuelle au service du développement grâce au transfert de connaissances et à l'acquisition de compétences | n.d. | Au moins 70% des personnes interrogées | 67% | En bonne voie |

Résultat escompté : VII.2 Plateformes et instruments fondés sur la propriété intellectuelle pour le transfert de connaissances et l'adaptation et la diffusion de la technologie entre les pays développés et les pays en développement, notamment les PMA, pour relever des défis mondiaux

| Indicateurs d'exécution | Niveaux de référence | Objectifs visés | Données relatives à l'exécution | Code d'évaluation |
|--|--|---|--|--|
| Augmentation du nombre de participants à WIPO Re:Search, y compris dans les pays en développement et les PMA | <i>Niveau de référence actualisé à fin 2015</i> : 100 membres au total (dont 36 ⁷⁵ de pays en développement ou de PMA) <i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2016-2017</i> : 96 membres dont 27 de pays en développement (à la fin décembre 2014) | 8 nouveaux membres, dont 7 de pays en développement | 8 nouveaux membres, dont 5 de pays en développement (108 membres au total, dont 41 de pays en développement ou de PMA) | En bonne voie |
| Nombre de données dans la base WIPO Re:Search | <i>Niveau de référence actualisé à fin 2015</i> : 193 données dans la base de données <i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2016-2017</i> : 186 données dans la base de données (au 24 avril 2015) | 300 données au total | Pas de données supplémentaires (193 données au total) | Pas en bonne voie |
| Augmentation du nombre d'accords au titre de WIPO Re:Search qui mènent à des activités nouvelles ou accélérées de recherche-développement dans le domaine des maladies tropicales négligées, du paludisme et de la tuberculose | <i>Niveau de référence actualisé à fin 2015</i> : 96 accords au total <i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2016-2017</i> : 90 accords (au 9 avril 2015) | 30 nouveaux accords dont une vingtaine d'accords de suivi | 12 nouveaux accords (108 accords au total) 1 accord de suivi | En bonne voie Pas en bonne voie |

⁷⁵ Rectificatif : le nombre effectif de membres de WIPO Re:Search provenant de pays en développement/PMA à la fin de 2015 était de 36 et non de 22, comme indiqué dans le Rapport sur l'exécution du programme en 2014-2015.

| | | | | |
|---|---|--|--|---|
| Nombre de membres de WIPO GREEN | <p><i>Niveau de référence actualisé à fin 2015 :</i> – 65 partenaires au total – 490 utilisateurs au total</p> <p><i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2016-2017 :</i> 57 partenaires; 430 utilisateurs (au 24 avril 2015)</p> | 14 partenaires supplémentaires; 200 utilisateurs supplémentaires | – 9 partenaires supplémentaires – 318 utilisateurs supplémentaires (74 partenaires et 808 utilisateurs au total) | En bonne voie |
| Nombre de données dans la base WIPO GREEN | <p><i>Niveau de référence actualisé à fin 2015 :</i> 2181 au total</p> <p><i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2016-2017 :</i> 2050 données (au 24 avril 2015)</p> | 1200 données supplémentaires | 440 données supplémentaires (2621 données au total) | Pas en bonne voie |
| Nombre d'accords favorisés par WIPO GREEN qui facilitent le transfert de connaissances, et l'adaptation, le transfert ou la diffusion des technologies | <p><i>Niveau de référence actualisé à fin 2015 :</i> 7 accords (AUTM, DKPTO, EACIN, Eco-patent commons, KOTEC, Technologie Allianz, UNOSSC) (au total)</p> <p><i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2016-2017 :</i> 7 accords (AUTM, DKPTO, EACIN, Eco-patent commons, KOTEC, Technologies Allianz, UNOSSC) (au 24 avril 2015)</p> | 10 accords (au total) | 2 nouveaux accords sur le partage des données : Ministère de l'économie d'Israël, FLC) (9 accords au total) | En bonne voie |
| Progrès dans l'élaboration d'un cadre international de collaboration aux fins d'une contribution efficace de la propriété intellectuelle à la sécurité alimentaire grâce au processus de consultation | s.o. – pas de projet de cadre | Élaboration d'un projet de cadre général | Élaboration d'un document de discussion | En bonne voie |
| Nombre de consultations du site Web consacré aux défis mondiaux | <p><i>Niveau de référence actualisé à fin 2015 :</i> Nombre de pages consultées en 2014-2015 : – Division des défis mondiaux : 2693 – Santé mondiale et propriété intellectuelle : 9233⁷⁶ – Changement climatique et propriété intellectuelle : 4952 – WIPO Re:Search : 62 118 – WIPO GREEN : 207 716 – Téléchargements de fichiers pdf : 45 253</p> <p><i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2016-2017 :</i></p> | Augmentation de 10% | <p>Nombre de pages consultées :</p> <p>Division des défis mondiaux : 742</p> <p>Santé mondiale et propriété intellectuelle : 4566</p> <p>Changement climatique et propriété intellectuelle : 2709</p> <p>WIPO Re:Search : 18 345</p> <p>WIPO GREEN : 117 176</p> | <p>Pas en bonne voie</p> <p>En bonne voie</p> <p>En bonne voie</p> <p>Pas en bonne voie</p> <p>En bonne voie</p> |

⁷⁶ Rectificatif : la page Web Santé mondiale et propriété intellectuelle a été consultée 9233 fois et non 31 800 fois, comme indiqué dans le Rapport sur l'exécution du programme en 2014-2015.

Nombre de pages consultées :
 – Division des défis mondiaux : 1353
 – Santé mondiale et propriété intellectuelle : 4778
 – Changement climatique et propriété intellectuelle : 2462
 – WIPO Re:Search : 38 852
 – WIPO GREEN : 77 752

Téléchargements de fichiers pdf : 37 868⁷⁷

En bonne voie

Utilisation des ressources au titre du programme 18

Budget et dépenses effectives (par résultat)
 (en milliers de francs suisses)

| Numéro et description du résultat escompté | Budget 2016-2017 approuvé | Budget 2016-2017 après virements | Dépenses 2016 * |
|--|---------------------------|----------------------------------|-----------------|
| I.1 Renforcement de la coopération entre les États membres en ce qui concerne l'élaboration de cadres normatifs internationaux équilibrés dans le domaine de la propriété intellectuelle | 387 | 389 | 181 |
| I.2 Cadres législatifs, réglementaires et politiques adaptés et équilibrés en matière de propriété intellectuelle | 1 500 | 202 | 142 |
| III.2 Renforcement des capacités en matière de ressources humaines pour pouvoir répondre aux nombreuses exigences en ce qui concerne l'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition | 145 | 436 | 218 |
| VI.1 Progrès du dialogue international de politique générale entre les États membres de l'OMPI en ce qui concerne la promotion du respect de la propriété intellectuelle, compte tenu de la recommandation n° 45 du Plan d'action pour le développement | 187 | 375 | 180 |
| VI.2 Coopération et coordination systématiques et efficaces entre les travaux de l'OMPI et ceux d'autres organisations internationales dans le domaine de la promotion du respect de la propriété intellectuelle | 197 | 216 | 105 |
| VII.2 Plateformes et instruments fondés sur la propriété intellectuelle pour le transfert de connaissances et l'adaptation et la diffusion de la technologie entre les pays développés et les pays en développement, notamment les PMA, pour relever des défis mondiaux | 3 497 | 4 005 | 1 845 |
| VIII.5 L'OMPI collabore efficacement avec d'autres processus et instances de négociation de l'ONU et d'autres organisations intergouvernementales | 410 | 400 | 200 |
| Total | 6 323 | 6 023 | 2 871 |

*Les chiffres des dépenses pour 2016 sont préliminaires, sous réserve d'audit par les vérificateurs externes des comptes

⁷⁷ Le nombre de téléchargements correspondant au quatrième trimestre de 2016 a été extrapolé à partir des données de janvier à septembre 2016. En septembre 2016, l'outil de statistique en ligne a été amélioré pour en optimiser la stabilité, rendant impossible le suivi des données au dernier trimestre de 2016.

Budget et dépenses effectives (dépenses de personnel et autres dépenses)
(en milliers de francs suisses)

| | Budget 2016-2017 approuvé | Budget 2016-2017 après virements | Dépenses 2016* | Taux d'utilisation (%) |
|-------------------------|------------------------------|-------------------------------------|----------------|------------------------------|
| Ressources en personnel | 5 545 | 5 076 | 2 505 | 49% |
| Autres ressources | 778 | 947 | 366 | 39% |
| Total | 6 323 | 6 023 | 2 871 | 48% |

*Les chiffres des dépenses pour 2016 sont préliminaires, sous réserve d'audit par les vérificateurs externes des comptes

NOTE : Le budget 2016-2017 après virements tient compte des virements effectués au 8 mars 2017 pour répondre aux besoins durant l'exercice biennal 2016-2017 conformément à l'article 5.5 du Règlement financier.

A. Budget 2016-2017 après virements

18.1 L'augmentation des dépenses autres que les dépenses de personnel était due essentiellement au transfert de fonds à l'appui : i) du renforcement des plateformes WIPO Re:Search et WIPO GREEN apparaissant sous le résultat escompté VII.2 (instruments et plateformes axés sur la propriété intellectuelle); ii) des travaux sur la propriété intellectuelle et la politique en matière de concurrence, apparaissant sous le résultat escompté I.2 (Cadres législatifs); et iii) de la finalisation de la deuxième édition de la publication Introduction à la propriété intellectuelle – Théorie et pratique, apparaissant sous le résultat escompté VIII.5 (l'OMPI collabore efficacement avec d'autres processus et instances de négociation de l'ONU et d'autres organisations intergouvernementales).

18.2 La diminution des dépenses de personnel au titre du résultat escompté I.2 (Cadres législatifs) était due : i) au transfert d'un fonctionnaire au Département des savoirs traditionnels et des défis mondiaux (programme 4) pour améliorer la coordination globale et la gestion des deux domaines; et ii) au transfert d'un poste en vue d'appuyer les priorités dans le domaine du droit d'auteur et des industries de la création (programme 3).

B. Utilisation du budget 2016-2017

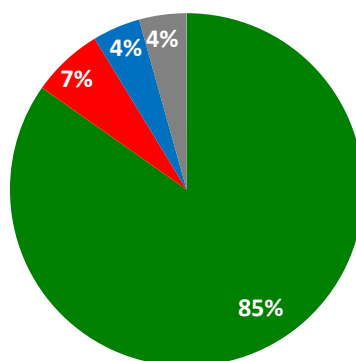
18.3 La légère sous-utilisation des ressources autres que celles de personnel (38%) était due principalement au report de certaines activités liées à WIPO Re:Search en attendant l'actualisation de l'étude trilatérale menée par l'OMC, l'OMPI et l'OMS.

OBJECTIF STRATÉGIQUE VIII

INTERFACE DE COMMUNICATION DYNAMIQUE ENTRE L'OMPI, SES ÉTATS MEMBRES ET L'ENSEMBLE DES PARTIES PRENANTES















Tableau de bord de l'exécution du programme à mi-parcours (2016)

Le tableau de bord ci-dessous présente un résumé de l'état d'avancement de la réalisation des résultats en 2016, telle que mesurée par les indicateurs au titre des programmes contribuant à cet objectif stratégique.



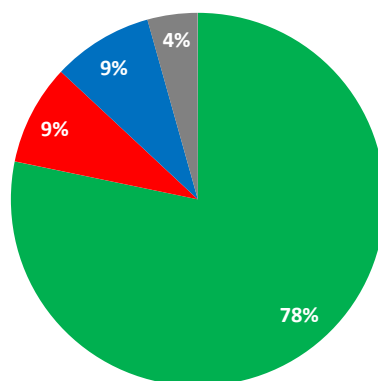
■ En bonne voie ■ Pas en bonne voie ■ n.d. pour 2016 ■ Non évaluable ■ Abandonné

| Résultats escomptés | Indicateurs d'exécution | Programme(s) concerné(s) | Code de couleurs |
|---|---|--------------------------|------------------|
| VIII.1 Communication plus efficace avec le grand public concernant la propriété intellectuelle et le rôle de l'OMPI | Nombre d'États membres participant au programme d'attribution de prix de l'OMPI | Programme 17 | ● |
| | Parties prenantes ayant une vision positive de la réputation de l'OMPI; et reconnaissance accrue de la marque OMPI | Programme 19 | ●● |
| | Nombre de personnes qui consultent les contenus relatifs aux principaux événements, réalisations et activités de l'OMPI | Programme 19 | ● |
| | Participation à la campagne de la Journée mondiale de la propriété intellectuelle | Programme 19 | ● |
| | Visites sur les sites des publications de l'OMPI et du Magazine de l'OMPI | Programme 19 | ●● |
| | Consultations des contenus presse, vidéo et photo de l'OMPI | Programme 19 | ●●● |
| | Réduction du nombre d'utilisateurs qui quittent le site Web de l'OMPI directement à partir du portail et des principales pages d'aiguillage | Programme 19 | ●●●●● ●●● |
| | Influence de l'OMPI et participation des parties prenantes dans les médias sociaux | Programme 19 | ●● |
| VIII.2 Amélioration de l'orientation vers les services et de la réactivité à la demande | Augmentation de la fréquentation du site Web des bureaux extérieurs de l'OMPI | Programme 20 | ●●●●●●●● |
| | Utilisateurs satisfaits des services de la Bibliothèque | Programme 19 | ● |
| | Taux de satisfaction des clients et des parties prenantes | Programme 19 | ●● |

| Résultats escomptés | Indicateurs d'exécution | Programme(s) concerné(s) | Code de couleurs |
|---|---|--------------------------|---|
| | Normes de services du Centre de services à la clientèle de l'OMPI | Programme 19 |  |
| | Durée de traitement des demandes de renseignements | Programme 20 |  |
| VIII.3 Engagement réel auprès des États membres | Pourcentage de réunions de comité pour lesquelles des réunions d'information préalables sont tenues pour les États membres | Programme 21 |  |
| | Pourcentage d'actes d'adhésion et autres actes accomplis à l'égard de traités faisant l'objet d'un traitement dans les délais requis | Programme 21 |  |
| | Respect des délais pour la publication des documents des assemblées | Programme 21 |  |
| | Taux de satisfaction des États membres et des parties prenantes en ce qui concerne l'organisation des événements | Programme 21 |  |
| | Taux de satisfaction des délégués en ce qui concerne l'organisation des assemblées | Programme 21 |  |
| VIII.4 Échanges ouverts, transparents et dynamiques avec les parties prenantes non gouvernementales | Nombre d'ONG ayant le statut d'observateur permanent qui participent aux travaux de l'OMPI et inversement | Programme 21 |  |
| VIII.5 L'OMPI collabore efficacement avec d'autres processus et instances de négociation de l'ONU et d'autres organisations intergouvernementales | Les contributions de l'OMPI figurant dans les rapports, les résolutions et les documents émanant de l'ONU et d'organisations intergouvernementales et relatifs à des processus pertinents et ciblés | Programme 20 |  |
| | Nombre d'initiatives menées par l'OMPI en partenariat avec l'ONU et d'autres organisations intergouvernementales afin de mener à bien les objectifs de développement durable | Programme 20 |  |
| | Nombre d'activités communes avec le Secrétariat de l'ASEAN, l'OHMI-ECAP, la Fondation Asie-Europe et l'AANZFTA | Programme 20 |  |
| | Nouvelles initiatives communes avec d'autres organismes des Nations Unies ou organisations intergouvernementales | Programme 21 |  |
| | Pourcentage des biens et services d'origine locale par rapport au total des biens et services acquis pour les activités de développement | Programme 24 |  |
| | Pourcentage de dépenses soumises à effet de levier de l'ONU (appels d'offres communs ou portage) | Programme 24 |  |

PROGRAMME 19 COMMUNICATIONS

Chef de programme Mme S. Forbin



■ En bonne voie ■ Pas en bonne voie ■ n.d. pour 2016 ■ Non évaluable ■ Abandonné

Résultat escompté : VIII.1 Communication plus efficace avec le grand public concernant la propriété intellectuelle et le rôle de l'OMPI

| Indicateurs d'exécution | Niveaux de référence | Objectifs visés | Données relatives à l'exécution | Code d'évaluation |
|---|--|--|---|--|
| Parties prenantes ayant une vision positive de la réputation de l'OMPI; et reconnaissance accrue de la marque OMPI | 85,3% des participants de l'enquête sont d'accord/tout à fait d'accord que l'OMPI a une bonne réputation générale. 70,2% des participants à l'enquête percevaient l'OMPI comme un forum mondial pour la promotion de la propriété intellectuelle (Enquête de l'OMPI sur les perceptions des parties prenantes, juin 2014) | 85% ont une perception positive de la réputation de l'OMPI. 75% reconnaissent l'OMPI comme l'instance mondiale pour la promotion de la propriété intellectuelle | 84% sont d'accord/tout à fait d'accord que l'OMPI a une bonne réputation générale (Enquête de l'OMPI sur les perceptions des parties prenantes, 2016) 74% des participants à l'enquête percevaient l'OMPI comme l'instance mondiale pour la promotion de la propriété intellectuelle (Enquête de l'OMPI sur les perceptions des parties prenantes, 2016) | En bonne voie En bonne voie |
| Nombre de personnes qui consultent les contenus relatifs aux principaux événements, réalisations et activités de l'OMPI | <i>Niveau de référence actualisé à fin 2015 :</i> Taux d'ouverture moyen en 2015 : 33,1% <i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2016-2017 :</i> à déterminer | ≥ 23% ⁷⁸ des personnes recevant le bulletin d'information WIPO Wire ouvrent celui-ci pour en consulter le contenu | 26,4% des personnes recevant le bulletin d'information WIPO Wire ont ouvert celui-ci pour en consulter le contenu | En bonne voie |
| Participation à la campagne de la Journée mondiale de la propriété intellectuelle | <i>Niveau de référence actualisé à fin 2015 :</i> Des événements s'étant déroulés dans 105 pays ont été publiés sur la carte de la Journée mondiale de la propriété intellectuelle de 2015 <i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2016-2017 :</i> | <i>Objectif actualisé :</i> Événements dans ≥ 105 publiés sur la carte de la Journée mondiale de la propriété intellectuelle <i>Objectif initial dans le programme et budget 2016-2017 :</i> | 450 événements rapportés dans 122 pays | En bonne voie |

⁷⁸ L'objectif de 23% se fonde sur la moyenne sectorielle calculée par la plateforme de marketing par courrier électronique MailChimp.

| | | | | |
|---|--|---|--|--|
| | <i>Des événements s'étant déroulés dans 110 pays ont été publiés sur la carte de la Journée mondiale de la propriété intellectuelle de 2014</i> | Événements dans ≥ 100 publiés sur la carte de la Journée mondiale de la propriété intellectuelle | | |
| Visites sur les sites des publications de l'OMPI et du Magazine de l'OMPI | <i>Niveau de référence actualisé à fin 2015 :</i> i) 217 600 consultations uniques sur le site des publications de l'OMPI en 2014-2015 ii) 1 024 790 consultations uniques du site du Magazine de l'OMPI en 2014-2015 <i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2016-2017 :</i> i) 97 804 consultations uniques du site des publications; ii) 432 342 consultations uniques du site Web du Magazine de l'OMPI en 2014 | i) Augmentation de 20% du nombre de consultations uniques du site des publications; ii) Augmentation de 10% du nombre de consultations uniques du site du Magazine de l'OMPI | i) 139 011 consultations uniques du site des publications ii) 735 200 consultations uniques du site Web du Magazine de l'OMPI | En bonne voie En bonne voie |
| Consultations des contenus presse, vidéo et photo de l'OMPI | <i>Niveau de référence actualisé à fin 2015 :</i> i) 503 120 consultations uniques du contenu Web du Centre des médias (toutes langues) en 2014-2015 ii) 473 360 consultations de la chaîne YouTube de l'OMPI en 2014-2015 (vidéos destinées aux enfants non comprises) iii) 2,54 millions de consultations des photos postées sur Flickr en 2014-2015 (consultations globales fin 2015 : 3,44 millions) <i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2016-2017 :</i> i) 250 000 consultations uniques du contenu Web du Centre des médias (toutes langues) en 2014 ii) 467 180 consultations de la chaîne YouTube de l'OMPI en 2013-2014 (vidéos destinées aux enfants non comprises) iii) 1,44 million de consultations supplémentaires des photos postées sur Flickr en 2014 (consultations globales fin 2014 : 2,41 millions) | i) Augmentation de 10% du nombre de consultations uniques du contenu Web du Centre des médias ii) Augmentation de 10% du nombre de consultations de la chaîne YouTube de l'OMPI (vidéos destinées aux enfants non comprises) iii) 2,5 millions de consultations des photos postées sur Flickr en 2016-2017 (c.-à-d. un total de 5,94 millions de consultations uniques à la fin 2017) | i) 309 959 consultations uniques du contenu Web du Centre des médias (toutes langues) ii) 238 734 consultations de la chaîne YouTube de l'OMPI (vidéos destinées aux enfants non comprises) iii) 1 284 855 consultations des photos postées sur Flickr (un total de 4 646 055 consultations uniques à la fin 2016) | En bonne voie En bonne voie En bonne voie |
| Réduction du nombre d'utilisateurs qui quittent le site Web de l'OMPI directement à partir du portail et des principales pages d'aiguillage | <i>Niveau de référence actualisé à fin 2015 :</i> i) Taux de rebondissement sur le portail 29,8% ii) Taux de sortie depuis les pages d'aiguillage (EN) : – Services de P.I. : 16,6% – Politiques : 27,2% – Coopération : 20,1% – Référence : 29,1% – Tout sur la P.I. : 59,9% – L'OMPI : 26,1% | i) taux de rebondissement stable sur le portail; ii) taux de sortie stable depuis la page d'aiguillage pour chacune des 6 rubriques principales du site Web (Services de P.I., Politiques, Coopération, Références, Tout sur la P.I., L'OMPI) | i) Taux de rebondissement sur le portail : 29,1% (EN) ii) Taux de sortie depuis les principales pages d'aiguillage : – Services de P.I. : 14,9% – Politiques : 18,4% – Coopération : 17,8% – Référence : 15,6% – Tout sur la P.I. : 64% – L'OMPI : 32,8% | En bonne voie En bonne voie En bonne voie En bonne voie Pas en bonne voie Pas en bonne voie |

Rapport sur l'exécution du programme en 2016

Niveau de référence initial dans le programme et budget 2016-2017 :

- i) Taux de rebondissement sur le portail 25,1%
- ii) Taux de sortie depuis les pages d'aiguillage :
Services de P.I. : 13%;
Politiques : 16,9%;
Coopération : 15,3%;
Références : 19,1%;
Tout sur la P.I. : 55,1%;
L'OMPI : 23,5%

Influence de l'OMPI et participation des parties prenantes dans les médias sociaux

Niveau de référence actualisé à fin 2015 :
i) nombre de favoris en 2015 : 6420 (2014 = 5121)
Moyenne annuelle pour 2014-2015 = 5770
ii) nombre total de retweets en 2015 : 14 820 (2014 = 11 920)
Moyenne annuelle pour 2014-2015 = 13 370

i) +25% du nombre annuel de tweets de l'OMPI ajoutés aux favoris

ii) augmentation de 15% du nombre annuel total de messages transférés

i) 13 289 "j'aime"⁷⁹ (+107% par rapport à 2015)

ii) 19 715 retweets (+33% par rapport à 2015)

En bonne voie

En bonne voie

Niveau de référence initial dans le programme et budget 2016-2017 :

- i) nombre de favoris (2014 = 5121)
- ii) nombre total de retweets (2014 = 11 920)

Résultat escompté : VIII.2 Amélioration de l'orientation vers les services et de la réactivité à la demande

| Indicateurs d'exécution | Niveaux de référence | Objectifs visés | Données relatives à l'exécution | Code d'évaluation |
|---|---|---|--|---|
| Utilisateurs satisfaits des services de la Bibliothèque | <i>Niveau de référence actualisé à fin 2015 :</i> 70% des participants au questionnaire de satisfaction auprès des utilisateurs de la Bibliothèque étaient très satisfaits des services (100% de satisfaits ou très satisfaits) | ≥ 70% de visiteurs et d'utilisateurs en ligne très satisfaits | 70% de clients très satisfaits ("excellent") | En bonne voie |
| | <i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2016-2017 :</i> 72,2% des participants au questionnaire de satisfaction auprès des utilisateurs des services de la Bibliothèque en 2014 étaient très satisfaits | | | |
| Taux de satisfaction des clients et des parties prenantes | <i>Niveau de référence actualisé à fin 2015 :</i> Un total de 85% des clients du PCT et de Madrid se sont déclarés satisfaits ou très satisfaits : PCT = 89% Madrid = 81% La satisfaction des clients du système de La Haye n'a pas été évaluée en 2014-2015. | ≥ 90% de satisfaits ou très satisfaits | Des enquêtes de satisfaction des clients des systèmes de Madrid et de La Haye sont prévues en 2017 Indice de satisfaction globale des clients de l'OMPI : 51% | n.d. pour 2016 Non évaluable ⁸⁰ |

⁷⁹ Twitter a remplacé la fonction/touche "favori" par la mention "j'aime" à la fin de 2015.

⁸⁰ Une nouvelle méthode de mesure du degré de satisfaction des clients a été introduite en 2016, qui ne permet pas d'établir une comparaison avec les objectifs définis dans le programme et budget pour 2016-2017.

Niveau de référence initial dans le programme et budget 2016-2017 :
86% des clients des systèmes de Madrid et de La Haye satisfaits ou très satisfaits (enquête de 2013)

Normes de services du Centre de services à la clientèle de l'OMPI

Niveau de référence actualisé à fin 2015 :
i) 92% de tickets traités dans un délai d'un jour
ii) 100% de plaintes traitées dans un délai de huit heures de travail

Objectif actualisé :
i) 92% de tickets traités dans un délai d'un jour
ii) 100% de plaintes traitées dans un délai de huit heures de travail

i) Un mécanisme amélioré de suivi a été mis au point courant 2016 et lancé seulement à la fin de 2016
ii) 100% de plaintes traitées dans un délai de huit heures de travail

n.d. pour 2016

En bonne voie

Niveau de référence initial dans le programme et budget 2016-2017 :
92% de tickets traités dans un délai d'un jour;
100% de plaintes traitées dans un délai de huit heures de travail

Objectif initial dans le programme et budget 2016-2017 :
90% de billets traités en une journée;
90% des plaintes traitées dans les huit heures durant les horaires de travail

Utilisation des ressources au titre du programme 19

Budget et dépenses effectives (par résultat)
(en milliers de francs suisses)

| Numéro et description du résultat escompté | Budget 2016-2017 approuvé | Budget 2016-2017 après virements | Dépenses 2016 * |
|---|---------------------------|----------------------------------|-----------------|
| VIII.1 Communication plus efficace avec le grand public concernant la propriété intellectuelle et le rôle de l'OMPI | 10 808 | 11 336 | 5 078 |
| VIII.2 Amélioration de l'orientation vers les services et de la réactivité à la demande | 5 674 | 5 653 | 2 609 |
| Total | 16 483 | 16 989 | 7 687 |

*Les chiffres des dépenses pour 2016 sont préliminaires, sous réserve d'audit par les vérificateurs externes des comptes

Budget et dépenses effectives (dépenses de personnel et autres dépenses)
(en milliers de francs suisses)

| | Budget 2016-2017 approuvé | Budget 2016-2017 après virements | Dépenses 2016* | Taux d'utilisation (%) |
|-------------------------|---------------------------|----------------------------------|----------------|------------------------|
| Ressources en personnel | 13 996 | 13 991 | 6 500 | 46% |
| Autres ressources | 2 487 | 2 998 | 1 187 | 40% |
| Total | 16 483 | 16 989 | 7 687 | 45% |

*Les chiffres des dépenses pour 2016 sont préliminaires, sous réserve d'audit par les vérificateurs externes des comptes

NOTE : Le budget 2016-2017 après virements tient compte des virements effectués au 8 mars 2017 pour répondre aux besoins durant l'exercice biennal 2016-2017 conformément à l'article 5.5 du Règlement financier.

Rapport sur l'exécution du programme en 2016

A. Budget 2016-2017 après virements

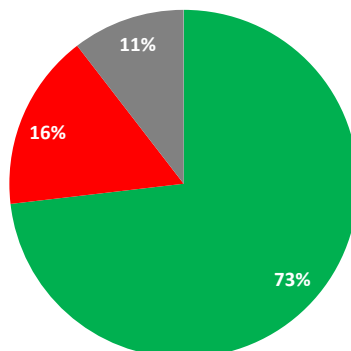
19.1 L'augmentation des dépenses autres que celles de personnel par rapport au budget 2016-2017 approuvé était due essentiellement au transfert au programme de ressources supplémentaires affectées à la migration de la base de données sur les éléments de flexibilité dans le système de la propriété intellectuelle ainsi qu'au renforcement des analyses sur le Web et des productions vidéo, au titre du résultat escompté VIII.1 (Communication plus efficace).

B. Utilisation du budget 2016-2017

19.2 Le taux d'utilisation des ressources autres que celles de personnel de 40% durant la première année de l'exercice biennal s'explique par une augmentation du budget 2016-2017 après virements pour les analyses sur le Web et les productions vidéo, qui sont prévues seulement pour la seconde année de l'exercice biennal.

PROGRAMME 20 RELATIONS EXTÉRIEURES, PARTENARIATS ET BUREAUX EXTÉRIEURS

Chefs de programme Le Directeur général
M. M. A. Getahun
M. Y. Takagi
Mme B. Wang



■ En bonne voie ■ Pas en bonne voie ■ n.d. pour 2016 ■ Non évaluable ■ Abandonné

RELATIONS EXTÉRIEURES, PARTENARIATS

Résultat escompté : VIII.5 L'OMPI collabore efficacement avec d'autres processus et instances de négociation de l'ONU et d'autres organisations intergouvernementales

| Indicateurs d'exécution | Niveaux de référence | Objectifs visés | Données relatives à l'exécution | Code d'évaluation |
|---|--|-----------------|---|----------------------|
| Les contributions de l'OMPI qui figurent dans les rapports, les résolutions et les documents émanant de l'ONU et d'organisations intergouvernementales et concernant des processus pertinents et ciblés | <i>Niveau de référence actualisé à fin 2015 :</i> 33 contributions en 2014-2015 qui toutes ont été accueillies avec satisfaction. <i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2016-2017 :</i> 2012-2013 – 38 sur 38; 2014 12 sur 15, 3 en cours | 80% | 80% des contributions de l'OMPI (26 communications sur 33) ont été prises en considération (fin 2016) | En bonne voie |
| Nombre d'initiatives menées par l'OMPI en partenariat avec l'ONU et d'autres organisations intergouvernementales en vue de mettre en œuvre les objectifs de développement durable | Aucune | 5 | 3 initiatives | En bonne voie |

BUREAUX EXTÉRIEURS

Résultat escompté : I.1 Renforcement de la coopération entre les États membres en ce qui concerne l'élaboration de cadres normatifs internationaux équilibrés dans le domaine de la propriété intellectuelle

| Indicateurs d'exécution | Niveaux de référence | Objectifs visés | Données relatives à l'exécution | Code d'évaluation |
|---|--|--|---|--------------------------|
| Nombre de ratifications du Traité de Marrakech ou d'adhésions à ce traité | <p><i>Niveau de référence actualisé à fin 2015 :</i> 1 (Bureau de l'OMPI au Brésil) 0 (Bureau de l'OMPI en Chine) 0 (Bureau de l'OMPI au Japon) 0 (Bureau de l'OMPI en Fédération de Russie) 1 (Bureau de l'OMPI à Singapour)</p> <p><i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2016-2017 :</i> 0 (tous bureaux confondus)</p> | <p><i>Objectif visé actualisé :</i> 1 (Bureau de l'OMPI en Chine) 1 (Bureau de l'OMPI au Japon) 1 (Bureau de l'OMPI en Fédération de Russie) 2 supplémentaires (Bureau de l'OMPI à Singapour)</p> <p><i>Objectif visé initial dans le programme et budget 2016-2017 :</i> 1 (Bureau de l'OMPI au Brésil, Bureau de l'OMPI en Chine, Bureau de l'OMPI au Japon, Bureau de l'OMPI en Fédération de Russie), 2 (Bureau de l'OMPI à Singapour)</p> | 0 (Bureau de l'OMPI en Chine) 0 (Bureau de l'OMPI au Japon) 0 (Bureau de l'OMPI en Fédération de Russie) Aucune ratification ou adhésion supplémentaire (Bureau de l'OMPI à Singapour) | Pas en bonne voie |
| Nombre de ratifications du Traité de Beijing ou d'adhésions à ce traité | <p><i>Niveau de référence actualisé à fin 2015 :</i> 0 (Bureau de l'OMPI à Singapour) 1 (Bureau de l'OMPI en Fédération de Russie)</p> <p><i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2016-2017 :</i> 0 (Bureau de l'OMPI à Singapour) 0 (Bureau de l'OMPI en Fédération de Russie)</p> | <p><i>Objectif visé actualisé :</i> 2 (Bureau de l'OMPI à Singapour)</p> <p><i>Objectif visé initial dans le programme et budget 2016-2017 :</i> 2 (Bureau de l'OMPI à Singapour) 1 (Bureau de l'OMPI en Fédération de Russie)</p> | 0 (Bureau de l'OMPI à Singapour) | Pas en bonne voie |
| Nombre de ratifications du Traité de Singapour ou d'adhésions à ce traité | 0 (Bureau de l'OMPI au Japon) 1 (Bureau de l'OMPI à Singapour) | 1 (Bureau de l'OMPI au Japon) 1 ratification ou adhésion supplémentaire (Bureau de l'OMPI à Singapour) | 1 (Bureau de l'OMPI au Japon) Progrès accomplis en vue d'adhésions potentielles (Bureau de l'OMPI à Singapour) | En bonne voie |
| Nombre de ratifications des traités Internet ou d'adhésions à ces traités | Traité de l'OMPI sur le droit d'auteur : 4 (Bureau de l'OMPI à Singapour) Traité de l'OMPI sur les interprétations et exécutions et les phonogrammes : 4 (Bureau de l'OMPI à Singapour) | 1 ratification ou adhésion supplémentaire (Bureau de l'OMPI à Singapour) 1 ratification ou adhésion supplémentaire (Bureau de l'OMPI à Singapour) | Progrès accomplis en vue d'adhésions potentielles (Bureau de l'OMPI à Singapour) | En bonne voie |

Résultat escompté : II.1 Utilisation élargie et plus efficace du système du PCT pour le dépôt des demandes internationales de brevet

| Indicateurs d'exécution | Niveaux de référence | Objectifs visés | Données relatives à l'exécution | Code d'évaluation | | |
|---|--|--|---|--|----------------------|--------------------------|
| Nombre de demandes selon le PCT | <i>Niveau de référence actualisé à fin 2015⁸¹ :</i> | Une croissance annuelle de 2% (tous bureaux confondus) | Bureau de l'OMPI au Brésil | 568 (+3,7%) | En bonne voie | |
| | – 2015 : 548 – 2014 : 580 | | (Bureau de l'OMPI au Brésil) | Bureau de l'OMPI en Chine | 43 128 (+45%) | En bonne voie |
| | – 2015 : 29 838 – 2014 : 25 548 | | (Bureau de l'OMPI en Chine) | Bureau de l'OMPI au Japon | 45 220 (+2,7%) | En bonne voie |
| | – 2015 : 44 053 – 2014 : 42 381 | | (Bureau de l'OMPI au Japon) | Bureau de l'OMPI en Fédération de Russie | 805 (-8,1%) | Pas en bonne voie |
| | – 2015 : 876 – 2014 : 948 | | (Bureau de l'OMPI en Fédération de Russie) | Bureau de l'OMPI à Singapour | 1285 (-6,1%) | Pas en bonne voie |
| | – 2015 : 1369 – 2014 : 1382 | | (Bureau de l'OMPI à Singapour) | | | |
| | <i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2016-2017 :</i> | | | | | |
| | 1387 (en 2014) (Bureau de l'OMPI à Singapour) | | | | | |
| | 581 (en 2014) (Bureau de l'OMPI au Brésil) | | | | | |
| | 42 459 (en 2014) (Bureau de l'OMPI au Japon) | | | | | |
| | 890 (en 2014) (Bureau de l'OMPI en Russie) | | | | | |
| | 25 539 (en 2014) (Bureau de l'OMPI en Chine) | | | | | |
| Pourcentage de décideurs, de fonctionnaires gouvernementaux, de spécialistes de la propriété intellectuelle et de participants de séminaires ciblés ayant une meilleure connaissance du PCT et de thèmes connexes | <i>Niveau de référence actualisé à fin 2015 :</i> | 75% (tous bureaux confondus) | Aucune donnée disponible (Bureau de l'OMPI au Brésil) | | Non évaluable | |
| | 75% (Bureau de l'OMPI au Brésil) | | 81% (Bureau de l'OMPI au Japon) | | En bonne voie | |
| | 91% (Bureau de l'OMPI au Japon) | | 94% (Bureau de l'OMPI à Singapour) | | En bonne voie | |
| | 95% (Bureau de l'OMPI à Singapour) | | | | | |
| | <i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2016-2017 :</i> | | | | | |
| | 93% (Bureau de l'OMPI à Singapour) | | | | | |
| | 75% (Bureau de l'OMPI au Brésil) | | | | | |
| | 94% (Bureau de l'OMPI au Japon) | | | | | |

⁸¹ Les données relatives à la dernière année pour cet indicateur d'exécution sont des estimations au moment de la publication annuelle du rapport sur l'exécution du programme chaque année; les chiffres sont actualisés par le Centre de données statistiques de propriété intellectuelle de l'OMPI au fil du temps et des niveaux de référence actualisés font donc souvent apparaître des différences mineures par rapport aux données figurant dans le Rapport sur l'exécution du programme en 2014-2015.

Rapport sur l'exécution du programme en 2016

Résultat escompté : II.4 Utilisation élargie et plus efficace du système de La Haye, notamment par les pays en développement et les PMA

| Indicateurs d'exécution | Niveaux de référence | Objectifs visés | Données relatives à l'exécution | Code d'évaluation |
|--|---|--|--|---|
| Parties contractantes de l'Acte de Genève (1999) | 2 (Bureau de l'OMPI à Singapour) 0 (Bureau de l'OMPI en Fédération de Russie) | 3 supplémentaires (Bureau de l'OMPI à Singapour) 1 (Bureau de l'OMPI en Fédération de Russie) | 0 (Bureau de l'OMPI à Singapour) 0 (Bureau de l'OMPI en Fédération de Russie) | Pas en bonne voie |
| Nombre de demandes déposées selon le système de La Haye | <i>Niveau de référence actualisé à fin 2015 :</i> 34 (Bureau de l'OMPI à Singapour) (-3%) 128 (Bureau de l'OMPI au Japon) (2015) <i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2016-2017 :</i> 50 (Bureau de l'OMPI à Singapour) (2014) 0 (Bureau de l'OMPI au Japon) (2014) | Une croissance annuelle de 2% | 348 (Bureau de l'OMPI au Japon) (+172%) 50 (Bureau de l'OMPI à Singapour) (+4,7%) | En bonne voie |
| Pourcentage de décideurs, de fonctionnaires gouvernementaux, de spécialistes de la propriété intellectuelle et de participants de séminaires ciblés ayant une meilleure connaissance du système de La Haye | <i>Niveau de référence actualisé à fin 2015 :</i> 75% (Bureau de l'OMPI au Brésil) 94% (Bureau de l'OMPI au Japon) 88% (Bureau de l'OMPI à Singapour) <i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2016-2017 :</i> 85% (Bureau de l'OMPI à Singapour) 75% (Bureau de l'OMPI au Brésil) 94% (Bureau de l'OMPI au Japon) | <i>Objectif visé actualisé :</i> 85% <i>Objectif visé initial dans le programme et budget 2016-2017 :</i> 75% | Aucune donnée disponible (Bureau de l'OMPI au Brésil) 62% (Bureau de l'OMPI au Japon) 86% (Bureau de l'OMPI à Singapour) | Non évaluable Pas en bonne voie En bonne voie |

Résultat escompté : II.6 Utilisation élargie et plus efficace du système de Madrid, notamment par les pays en développement et les PMA

| Indicateurs d'exécution | Niveaux de référence | Objectifs visés | Données relatives à l'exécution | Code d'évaluation |
|---|--|--|---|--------------------------|
| Nombre total des membres du système de Madrid | <i>Niveau de référence actualisé à fin 2015 :</i> Cambodge, Philippines, République démocratique populaire lao ⁸² , Singapour, Viet Nam (Bureau de l'OMPI à Singapour) (5 au total) <i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2016-2017 :</i> 4 (Bureau de l'OMPI à Singapour) | 5 supplémentaires (Bureau de l'OMPI à Singapour) | Aucune ratification ou adhésion supplémentaire (Bureau de l'OMPI à Singapour) | Pas en bonne voie |

⁸² Bien que l'entrée en vigueur soit intervenue en 2016, l'instrument d'adhésion de la République démocratique populaire lao a été déposé auprès de l'OMPI en décembre 2015. Il figurait dans le Rapport sur l'exécution du programme en 2014-2015 et il apparaît donc ici dans le niveau de référence actualisé.

Rapport sur l'exécution du programme en 2016

| | | | | | |
|---|--|--|---|--------|---------------|
| Nombre de demandes déposées selon le système de Madrid | <i>Niveau de référence actualisé à fin 2015 :</i> 0 (Bureau de l'OMPI au Brésil) 2321 (Bureau de l'OMPI en Chine) (+8%) 2167 (Bureau de l'OMPI au Japon) (+6,6%) 1059 (Bureau de l'OMPI en Fédération de Russie) (-31%) 509 (Bureau de l'OMPI à Singapour) (+45%) | Une croissance annuelle de 2% (tous bureaux confondus) | 0 Bureau de l'OMPI au Brésil | +31% | Non évaluable |
| | 3014 Bureau de l'OMPI en Chine | | 2281 Bureau de l'OMPI au Japon | | |
| | <i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2016-2017 :</i> 351 (Bureau de l'OMPI à Singapour) 0 (Bureau de l'OMPI au Brésil) 2033 (Bureau de l'OMPI au Japon) 1543 (Bureau de l'OMPI en Russie) 2140 (Bureau de l'OMPI en Chine) | | 1255 Bureau de l'OMPI en Fédération de Russie | +18,5% | En bonne voie |
| | | | 614 Bureau de l'OMPI à Singapour | +20% | En bonne voie |
| Pourcentage de décideurs, de fonctionnaires gouvernementaux, de spécialistes de la propriété intellectuelle et de participants de séminaires ciblés ayant une meilleure connaissance du système de Madrid | <i>Niveau de référence actualisé à fin 2015 :</i> 90% (Bureau de l'OMPI à Singapour) <i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2016-2017 :</i> 89% sur la base des retours d'information des participants (Bureau de l'OMPI à Singapour) | <i>Objectif visé actualisé :</i> 85% <i>Objectif visé initial dans le programme et budget 2016-2017 :</i> 75% | 86% (Bureau de l'OMPI à Singapour) | | En bonne voie |

Résultat escompté : III.2 Mise en valeur des ressources humaines pour répondre aux diverses exigences en matière d'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition

| Indicateurs d'exécution | Niveaux de référence | Objectifs visés | Données relatives à l'exécution | Code d'évaluation |
|--|--|---|--|------------------------------------|
| Pourcentage de décideurs, de fonctionnaires gouvernementaux, de spécialistes de la propriété intellectuelle et d'autres groupes cibles, y compris des universités, des organismes de gestion collective et des journalistes, ayant une connaissance approfondie des politiques en matière de propriété intellectuelle et des différents moyens d'utiliser efficacement la propriété intellectuelle au service du développement | <i>Niveau de référence actualisé à fin 2015 :</i> 75% (Bureau de l'OMPI au Brésil) 100% (Bureau de l'OMPI au Japon) 100% (Bureau de l'OMPI à Singapour) | <i>Objectif visé actualisé :</i> 85% | Données non disponibles (Bureau de l'OMPI au Brésil) | Non évaluable |
| | <i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2016-2017 :</i> 100% des participants sont convenus que les compétences et les connaissances acquises lors du séminaire ont apporté une valeur ajoutée à leur organisation (Bureau de l'OMPI à Singapour) 75% (Bureau de l'OMPI au Brésil) n.d. (en 2014 le Bureau de l'OMPI au Japon n'a pas organisé de séminaire) (Bureau de l'OMPI au Japon) | <i>Objectif visé initial dans le programme et budget 2016-2017 :</i> 75% | 100% (Bureau de l'OMPI au Japon) | 87% (Bureau de l'OMPI à Singapour) |

Rapport sur l'exécution du programme en 2016

Résultat escompté : IV.2 Amélioration de l'accessibilité et de l'utilisation de l'information en matière de propriété intellectuelle par les institutions compétentes et le public afin de promouvoir l'innovation et la créativité

| Indicateurs d'exécution | Niveaux de référence | Objectifs visés | Données relatives à l'exécution | Code d'évaluation | |
|---|--|--|---|--|---------------|
| Nombre d'utilisateurs des bases de données mondiales de l'OMPI : PATENTSCOPE, Base de données mondiale sur les marques et Base de données mondiale sur les dessins et modèles | <i>Niveau de référence actualisé à fin 2015 :</i> | 5% d'augmentation (sur l'exercice biennal) | PATENTSCOPE : | | |
| | 2014-2015 : | | 4531 (Bureau de l'OMPI au Brésil) | En bonne voie | |
| | PATENTSCOPE : | | 29 122 (Bureau de l'OMPI en Chine) | En bonne voie | |
| | - Bureau de l'OMPI au Brésil (8533) | | 23 226 (Bureau de l'OMPI au Japon) | En bonne voie | |
| | - Bureau de l'OMPI en Chine (27 454) (2015 seulement) | | 8152 (Bureau de l'OMPI en Fédération de Russie) | En bonne voie | |
| | - Bureau de l'OMPI au Japon (30 743) | | 8912 (Bureau de l'OMPI à Singapour) | En bonne voie | |
| | - Bureau de l'OMPI en Fédération de Russie (6292) (2015 seulement) | | | | |
| | - Bureau de l'OMPI à Singapour (15 525) | | | | |
| | Base de données mondiale sur les marques : | | 5% d'augmentation (sur l'exercice biennal) | Base de données mondiale sur les marques : | |
| | - Bureau de l'OMPI au Brésil (1036) | | | (Bureau de l'OMPI au Brésil) | En bonne voie |
| - Bureau de l'OMPI en Chine (3181) (2015 seulement) | 647 (Bureau de l'OMPI en Chine) | En bonne voie | | | |
| - Bureau de l'OMPI au Japon (6883) | 8061 (Bureau de l'OMPI au Japon) | En bonne voie | | | |
| - Bureau de l'OMPI en Fédération de Russie (2 475) (2015 seulement) | 5964 (Bureau de l'OMPI en Fédération de Russie) | En bonne voie | | | |
| - Bureau de l'OMPI à Singapour (24 947) | 3914 (Bureau de l'OMPI à Singapour) | En bonne voie | | | |
| Base de données mondiale sur les dessins et modèles : (2015 seulement) | | | | | |
| - Bureau de l'OMPI au Brésil (107) | 34 217 (Bureau de l'OMPI au Brésil) | En bonne voie | | | |
| - Bureau de l'OMPI en Chine (420) | 221 (Bureau de l'OMPI en Chine) | En bonne voie | | | |
| - Bureau de l'OMPI au Japon (1736) | 1531 (Bureau de l'OMPI au Japon) | Pas en bonne voie | | | |
| - Bureau de l'OMPI en Fédération de Russie (516) | 1754 (Bureau de l'OMPI en Fédération de Russie) | En bonne voie | | | |
| - Bureau de l'OMPI à Singapour (437) | 1010 (Bureau de l'OMPI à Singapour) | En bonne voie | | | |
| <i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2016-2017 :</i> | | | | | |
| PATENTSCOPE : Base de données mondiale sur les marques : | | | | | |
| 8054 (Bureau de l'OMPI à Singapour) | 9162 (Bureau de l'OMPI à Singapour) | | | | |
| 4688 (Bureau de l'OMPI au Brésil) | 596 (Bureau de l'OMPI au Brésil) | | | | |
| 14 711 (Bureau de l'OMPI au Japon) | 2871 (Bureau de l'OMPI au Japon) | | | | |
| 6257 (Bureau de l'OMPI en Fédération de Russie) | 2352 (Bureau de l'OMPI en Fédération de Russie) | | | | |
| 56 355 (Bureau de l'OMPI en Chine) | 3398 (Bureau de l'OMPI en Chine) | | | | |
| Base de données sur les dessins et modèles : n.d. | | | | | |

| | | | | |
|--|---|--|--|----------------------|
| Nombre de réseaux nationaux de CATI durables ⁸³ | <i>Niveau de référence actualisé à fin 2015 :</i> | 1 (Bureau de l'OMPI en Chine) | 0 (Bureau de l'OMPI en Chine) | En bonne voie |
| | Bureau de l'OMPI en Chine : 0 Bureau de l'OMPI à Singapour : 2 - 1 Développement niveau 1 - 1 Développement niveau 3 | 2 supplémentaires (Bureau de l'OMPI à Singapour) | 3 (Bureau de l'OMPI à Singapour) : - 1 Développement niveau 1 - 1 Développement niveau 2 - 1 Développement niveau 3 | |
| | <i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2016-2017 :</i> | 2 (Bureau de l'OMPI à Singapour) | 0 (Bureau de l'OMPI en Chine) | |

Résultat escompté : IV.4 Amélioration de l'infrastructure technique et du savoir pour les offices de propriété intellectuelle et les autres institutions de propriété intellectuelle, leur permettant de fournir à leurs parties prenantes des services améliorés (moins chers, plus rapides, de meilleure qualité) et d'obtenir un meilleur résultat pour ce qui concerne l'administration de la propriété intellectuelle

| Indicateurs d'exécution | Niveaux de référence | Objectifs visés | Données relatives à l'exécution | Code d'évaluation |
|---|--|---|---|----------------------|
| Nombre d'offices utilisant les plateformes d'infrastructure de l'OMPI | <i>Niveau de référence actualisé à fin 2015 :</i> 0 (Bureau de l'OMPI au Brésil) 8 (Bureau de l'OMPI à Singapour) (Brunéi Darussalam, Indonésie, Malaisie, Philippines, République démocratique populaire lao, Singapour, Thaïlande, Viet Nam) <i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2016-2017 :</i> 7 (Bureau de l'OMPI à Singapour) 0 (Bureau de l'OMPI au Brésil) | <i>Objectif défini :</i> 1 (Bureau de l'OMPI au Brésil) 1 supplémentaire (Bureau de l'OMPI à Singapour) <i>Objectif initial dans le programme et budget 2016-2017 :</i> À déterminer (Bureau de l'OMPI à Singapour) 1 (Bureau de l'OMPI au Brésil) | 0 (Bureau de l'OMPI au Brésil) 1 supplémentaire (Cambodge) (Bureau de l'OMPI à Singapour) (9 au total) | En bonne voie |

⁸³ Les CATI durables sont des institutions financièrement et techniquement autonomes auxquelles l'OMPI fournit des conseils sur demande. La durabilité est évaluée par les niveaux de développement suivants :

- **Développement niveau 1** – a) Signature d'un accord de niveau de services entre l'OMPI et le coordonnateur national; b) signature d'accords institutionnels entre le coordonnateur national et les institutions hôtes des CATI; et c) remise d'au moins un rapport annuel sur les activités du CATI au niveau national;
- **Développement niveau 2** – Les conditions du développement niveau 1 sont remplies et des recherches sur les informations essentielles en matière de brevets sont faites, par exemple des recherches sur l'état de la technique en matière de brevets; et
- **Développement niveau 3** – Les conditions du développement niveau 2 sont remplies et des services de propriété intellectuelle à valeur ajoutée sont fournis, par exemple la rédaction de rapports panoramiques sur les brevets.

Rapport sur l'exécution du programme en 2016

Résultat escompté : VII.2 Plateformes et instruments fondés sur la propriété intellectuelle pour le transfert de connaissances et l'adaptation et la diffusion de la technologie entre les pays développés et les pays en développement, notamment les PMA, pour relever des défis mondiaux

| Indicateurs d'exécution | Niveaux de référence | Objectifs visés | Données relatives à l'exécution | Code d'évaluation | |
|--|---|--|---|--|----------------------|
| Participation de parties prenantes aux plateformes de l'OMPI telles que WIPO GREEN et WIPO Re:Search | <i>Niveau de référence actualisé à fin 2015 :</i> | Augmentation de 20% pour WIPO GREEN et WIPO Re:Search (tous bureaux confondus) | WIPO Re:Search : 7 pour la région Amérique latine et Caraïbes (Bureau de l'OMPI au Brésil) | En bonne voie | |
| | WIPO Re:Search : 2 pour la région Amérique latine et Caraïbes (Bureau de l'OMPI au Brésil) | | 2 (Bureau de l'OMPI en Chine) | Pas en bonne voie | |
| | 2 (Bureau de l'OMPI en Chine) | | 2 (Bureau de l'OMPI au Japon) | Pas en bonne voie | |
| | 2 (Bureau de l'OMPI au Japon) | | 0 (Bureau de l'OMPI en Fédération de Russie) | 0 (Bureau de l'OMPI en Fédération de Russie) | Non évaluable |
| | 0 (Bureau de l'OMPI en Fédération de Russie) | | 3 (Bureau de l'OMPI à Singapour) | 6 (Bureau de l'OMPI à Singapour) | En bonne voie |
| | 3 (Bureau de l'OMPI à Singapour) | | Total 9 | Total 16 | |
| | Total 9 | | WIPO GREEN : 16 pour la région Amérique latine et Caraïbes (Bureau de l'OMPI au Brésil) | WIPO GREEN : 78 pour la région Amérique latine et Caraïbes (Bureau de l'OMPI au Brésil) | En bonne voie |
| | | | 26 (Bureau de l'OMPI en Chine) | 34 (Bureau de l'OMPI en Chine) | En bonne voie |
| | | | 54 (Bureau de l'OMPI au Japon) | 70 (Bureau de l'OMPI au Japon) | En bonne voie |
| | | | 0 (Bureau de l'OMPI en Fédération de Russie) | 0 (Bureau de l'OMPI en Fédération de Russie) | Non évaluable |
| | 32 (Bureau de l'OMPI à Singapour) | 43 (Bureau de l'OMPI à Singapour) | En bonne voie | | |
| | Total 128 | Total 225 | | | |
| | <i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2016-2017 :</i> | | | | |
| | WIPO GREEN | | | | |
| | 21 (Bureau de l'OMPI à Singapour) | | | | |
| | 48 pour la région Amérique latine et Caraïbes (Bureau de l'OMPI au Brésil) | | | | |
| | 45 (Bureau de l'OMPI au Japon) | | | | |
| | 1 (Bureau de l'OMPI en Fédération de Russie) | | | | |
| | 29 (Bureau de l'OMPI en Chine) | | | | |
| | WIPO Re:Search : n.d. | | | | |

Résultat escompté : VIII.1 Communication plus efficace avec le grand public concernant la propriété intellectuelle et le rôle de l'OMPI

| Indicateurs d'exécution | Niveaux de référence | Objectifs visés | Données relatives à l'exécution | Code d'évaluation |
|---|---|--|--|-------------------|
| Augmentation de la fréquentation du site Web des bureaux extérieurs de l'OMPI | <p><i>Niveau de référence actualisé à fin 2015 :</i> 1966 (Bureau de l'OMPI au Brésil) 4204 (Bureau de l'OMPI en Chine) 7027 (Bureau de l'OMPI au Japon) 4327 (Bureau de l'OMPI en Fédération de Russie) 10 042 (Bureau de l'OMPI à Singapour)</p> <p><i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2016-2017 :</i> 9882 (Bureau de l'OMPI à Singapour) Bureau de l'OMPI au Brésil et Bureau de l'OMPI au Japon : à déterminer 0 (Bureau de l'OMPI en Fédération de Russie) 0 (Bureau de l'OMPI en Chine)</p> | 5% d'augmentation (tous bureaux confondus) | 2932 (Bureau de l'OMPI au Brésil) (+49%) | En bonne voie |
| | | | 4722 (Bureau de l'OMPI en Chine) (+12%) | En bonne voie |
| | | | 7724 (Bureau de l'OMPI au Japon) (+10%) | En bonne voie |
| | | | 5894 (Bureau de l'OMPI en Fédération de Russie) (+36%) | En bonne voie |
| | | | 7752 (Bureau de l'OMPI à Singapour) (-23%) | Pas en bonne voie |
| | | | | |

Résultat escompté : VIII.2 Amélioration de l'orientation vers les services et de la réactivité à la demande

| Indicateurs d'exécution | Niveaux de référence | Objectifs visés | Données relatives à l'exécution | Code d'évaluation |
|--|---|------------------------------------|---|-------------------|
| Durée de traitement des demandes de renseignements | <p><i>Niveau de référence actualisé à fin 2015 :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Données non disponibles (Bureau de l'OMPI au Brésil) - Données non disponibles (Bureau de l'OMPI en Chine) - Réponse préparée dans un délai de 3 jours ouvrables dans 99% des cas (Bureau de l'OMPI au Japon) - Données non disponibles (Bureau de l'OMPI en Fédération de Russie) - Réponse préparée dans un délai de 3 jours ouvrables dans 95% des cas (Bureau de l'OMPI à Singapour) <p><i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2016-2017 :</i> 48 heures (tous bureaux confondus)</p> | 36 heures (tous bureaux confondus) | Réponse préparée : | |
| | | | - Données non disponibles (Bureau de l'OMPI au Brésil) | Non évaluable |
| | | | - 90% dans un délai de 24 h (Bureau de l'OMPI en Chine) | En bonne voie |
| | | | - 100% dans un délai de 24 h (Bureau de l'OMPI au Japon) | En bonne voie |
| | | | - 100% dans un délai de 24 h (Bureau de l'OMPI en Fédération de Russie) | En bonne voie |
| | | | - 100% dans un délai de 24 h (Bureau de l'OMPI à Singapour) | En bonne voie |

Rapport sur l'exécution du programme en 2016

Résultat escompté : VIII.5 L'OMPI collabore efficacement avec d'autres processus et instances de négociation de l'ONU et d'autres organisations intergouvernementales

| Indicateurs d'exécution | Niveaux de référence | Objectifs visés | Données relatives à l'exécution | Code d'évaluation |
|--|-----------------------------------|-------------------|---|----------------------|
| Nombre d'activités communes avec le Secrétariat de l'ASEAN, l'OHMI-ECAP, la Fondation Asie-Europe et l'AANZFTA | 11 (Bureau de l'OMPI à Singapour) | 8 supplémentaires | <p>4 activités communes supplémentaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Atelier ASEAN-USPTO sur l'utilisation de la propriété intellectuelle pour protéger et promouvoir les arts et l'artisanat traditionnels, Bangkok, 6-8 septembre - Première session du Comité sur les techniques de l'information et de la communication, les sciences, les technologies et l'innovation de la CESAP, Bangkok, 5-7 octobre - Septième réunion informelle des prestataires d'assistance technique en matière de propriété intellectuelle aux pays de l'ASEAN, Bangkok, 17 novembre - Séminaire régional sur les indications géographiques, organisé par l'ECAP III, Manille, 28 et 29 novembre <p>(15 au total)</p> | En bonne voie |

Utilisation des ressources au titre du programme 20

Budget et dépenses effectives (dépenses de personnel et autres dépenses)
(en milliers de francs suisses)

| | Budget 2016-2017 approuvé | Budget 2016-2017 après virements | Dépenses 2016* | Taux d'utilisation (%) |
|-------------------------|---------------------------|----------------------------------|----------------|------------------------|
| Ressources en personnel | 9 525 | 9 102 | 3 895 | 43% |
| Autres ressources | 2 869 | 3 077 | 1 282 | 42% |
| Total | 12 395 | 12 178 | 5 177 | 43% |

* Les chiffres des dépenses pour 2016 sont préliminaires, sous réserve d'audit par les vérificateurs externes des comptes

NOTE : Le budget 2016-2017 après virements tient compte des virements effectués au 8 mars 2017 pour répondre aux besoins durant l'exercice biennal 2016-2017 conformément à l'article 5.5 du Règlement financier.

Budget et dépenses effectives (par résultat)
(en milliers de francs suisses)

| Numéro et description du résultat escompté | Budget 2016-2017 approuvé | Budget 2016-2017 après virements | Dépenses 2016* |
|--|---------------------------|----------------------------------|----------------|
| I.1 Renforcement de la coopération entre les États membres en ce qui concerne l'élaboration de cadres normatifs internationaux équilibrés dans le domaine de la propriété intellectuelle | 685 | 679 | 372 |
| II.1 Utilisation élargie et plus efficace du système du PCT pour le dépôt des demandes internationales de brevet | 857 | 904 | 398 |
| II.4 Utilisation élargie et plus efficace du système de La Haye, notamment par les pays en développement et les PMA | 729 | 535 | 213 |
| II.6 Utilisation élargie et plus efficace des systèmes de Madrid et de Lisbonne, notamment par les pays en développement et les PMA | 789 | 526 | 229 |
| III.2 Mise en valeur des ressources humaines pour répondre aux diverses exigences en matière d'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition | 858 | 1 516 | 582 |
| IV.2 Amélioration de l'accessibilité et de l'utilisation de l'information en matière de propriété intellectuelle par les institutions compétentes et le public afin de promouvoir l'innovation et la créativité | 1 209 | 1 075 | 433 |
| IV.4 Amélioration de l'infrastructure technique et du savoir pour les offices de propriété intellectuelle et les autres institutions de propriété intellectuelle, leur permettant de fournir à leurs parties prenantes des services améliorés (moins chers, plus rapides, de meilleure qualité) et d'obtenir un meilleur résultat pour ce qui concerne l'administration de la propriété intellectuelle | 264 | 43 | 32 |
| VII.2 Plateformes et instruments fondés sur la propriété intellectuelle pour le transfert de connaissances et l'adaptation et la diffusion de la technologie entre les pays développés et les pays en développement, notamment les PMA, pour relever des défis mondiaux | 452 | 456 | 207 |
| VIII.1 Communication plus efficace avec le grand public concernant la propriété intellectuelle et le rôle de l'OMPI | 878 | 1 521 | 535 |
| VIII.2 Amélioration de l'orientation vers les services et de la réactivité à la demande | 544 | 486 | 190 |
| VIII.4 Échanges ouverts, transparents et dynamiques avec les parties prenantes non gouvernementales | 666 | 207 | 87 |
| VIII.5 L'OMPI collabore efficacement avec d'autres processus et instances de négociation de l'ONU et d'autres organisations intergouvernementales | 4 152 | 4 098 | 1 862 |
| IX.1 Services d'appui efficaces, efficaces, de qualité et tournés vers la clientèle, à l'intention à la fois des clients internes et des parties prenantes externes | 311 | 132 | 38 |
| Total | 12 395 | 12 178 | 5 177 |

*Les chiffres des dépenses pour 2016 sont préliminaires, sous réserve d'audit par les vérificateurs externes des comptes

A. Budget 2016-2017 après virements

20.1 L'augmentation des dépenses autres que les dépenses de personnel était due : i) à l'affectation de fonds supplémentaires pour couvrir les besoins opérationnels du Bureau de coordination de l'OMPI à New York en 2017, indiquée au titre du résultat escompté VIII.5 (L'OMPI collabore efficacement avec d'autres processus et instances de négociation de l'ONU et d'autres organisations intergouvernementales); et ii) au transfert de fonds au Bureau de l'OMPI en Chine pour la Conférence de haut niveau sur la promotion du respect de la propriété intellectuelle organisée à Shanghai en novembre 2016.

Rapport sur l'exécution du programme en 2016

20.2 La nette baisse des dépenses de personnel par rapport au budget approuvé pour 2016-2017 reflétait essentiellement le transfert au programme de fonctionnaires supplémentaires, notamment le directeur du Bureau de l'OMPI en Fédération de Russie et deux administrateurs recrutés sur le plan local au Bureau de l'OMPI en Chine, en vue de renforcer les activités des bureaux extérieurs, d'une part, et le déplacement d'autres ressources en personnel, notamment : i) le transfert temporaire d'un poste pour faire face aux priorités dans le domaine des communications (programme 19), apparaissant au titre du résultat escompté VIII.4 (Échanges ouverts, transparents et dynamiques avec les parties prenantes non gouvernementales); ii) le transfert d'un poste temporaire afin de permettre l'établissement d'un ordre de priorité pour les activités des centres d'appui à l'innovation et à la technologie (programme 14); iii) le transfert temporaire d'un poste pour appuyer l'initiative de réforme du système de Madrid (programme 6); et iv) le transfert des économies réalisées et accumulées pour faire face à d'autres priorités de l'Organisation, d'autre part. L'incidence des deux derniers points apparaît dans les différents résultats escomptés.

20.3 L'augmentation des dépenses de personnel allouées i) au résultat escompté III.2 (Mise en valeur des capacités des ressources humaines) reflétait l'attention accrue accordée par les bureaux extérieurs au renforcement des capacités et ii) au résultat escompté VIII.1 (Communication plus efficace avec le grand public) reflétait l'attention plus grande accordée par les bureaux extérieurs à la sensibilisation à l'OMPI et à la promotion de l'Organisation.

B. Utilisation du budget 2016-2017

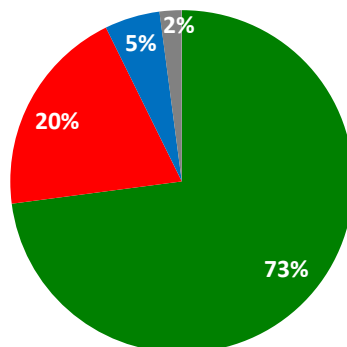
20.4 L'utilisation du budget s'est située dans la fourchette escomptée de 40 à 60% pour la première année de l'exercice biennal.

OBJECTIF STRATÉGIQUE IX

STRUCTURE D'APPUI ADMINISTRATIF ET FINANCIER EFFICACE

Tableau de bord de l'exécution du programme à mi-parcours (2016)

Le tableau de bord ci-dessous présente un résumé de l'état d'avancement de la réalisation des résultats en 2016, telle que mesurée par les indicateurs au titre des programmes contribuant à cet objectif stratégique.



■ En bonne voie ■ Pas en bonne voie ■ n.d. pour 2016 ■ Non évaluable ■ Abandonné

| Résultats escomptés | Indicateurs d'exécution | Programme(s) concerné(s) | Code de couleurs |
|---|---|--------------------------|------------------|
| IX.1 Services d'appui efficaces, efficaces, de qualité et tournés vers la clientèle, à l'intention à la fois des clients internes et des parties prenantes externes | Pourcentage de demandes d'avis juridique qui reçoivent des réponses rapides du Bureau du conseiller juridique | Programme 21 | ● |
| | Mise à disposition des rapports et analyses de nature financière et de gestion demandés par la haute direction, les chefs de programmes et les États membres conformément aux échéances convenues | Programme 22 | ● |
| | Quantité de documents du PBC soumis à temps aux États membres | Programme 22 | ● |
| | Le système ERP de l'Organisation (AIMS) fonctionne de manière efficace, compte tenu des besoins opérationnels et conformément aux pratiques recommandées | Programme 22 | ●●● |
| | Les projets ERP sont mis en œuvre conformément au plan et dans les limites du budget du portefeuille | Programme 22 | ● |
| | Pourcentage du personnel satisfait des services des ressources humaines | Programme 23 | ● |
| | Augmentation d'activités gérées automatiquement par rapport aux actions gérées manuellement | Programme 23 | ● |
| | Pourcentage des requêtes traitées en moins de cinq jours ouvrables | Programme 23 | ● |
| | Couverture d'assurance optimisée | Programme 23 | ● |
| | Économies sur les achats de biens et de services effectués par l'OMPI (par suite d'invitations à soumissionner ou de négociations directes) | Programme 24 | ● |
| Temps de traitement des demandes électroniques | Programme 24 | ● | |
| Temps de traitement des autorisations de voyage électroniques | Programme 24 | ● | |

Rapport sur l'exécution du programme en 2016

| Résultats escomptés | Indicateurs d'exécution | Programme(s) concerné(s) | Code de couleurs |
|--|--|--------------------------|------------------|
| | Temps de traitement des visas | Programme 24 | ● |
| | Moyenne TMC du prix d'un billet | Programme 24 | ● |
| | Moyenne globale du prix d'un billet | Programme 24 | ● |
| | Coût moyen des frais de service | Programme 24 | ● |
| | Locaux et installations de l'OMPI restant adaptés à l'usage prévu | Programme 24 | ● |
| | Utiliser de manière optimale les locaux de l'OMPI et tous les types d'espace | Programme 24 | ● |
| | Pourcentage d'articles de haute valeur (c.-à-d. >5000 francs suisses) inventoriés | Programme 24 | ● |
| | Pourcentage d'articles compris entre 1000 et 5000 francs suisses, œuvres d'art et articles d'une certaine valeur | Programme 24 | ●● |
| | Les plateformes TIC sont hébergées et gérées de manière rentable, conformément aux demandes liées à l'activité | Programme 25 | ●●●●● |
| | Les activités de développement des applications sont conformes aux normes de l'OMPI en matière de références et de données de base. | Programme 25 | ● |
| | Pourcentage de clients satisfaits des prestations du service d'assistance. | Programme 25 | ● |
| | Les projets de l'OMPI relatifs aux TIC sont gérés conformément aux principes directeurs de l'OMPI en matière de gestion de projets et aux principes directeurs de l'OMPI en matière de transition de services. | Programme 25 | ●● |
| | Pourcentage de participants internes et externes satisfaits des services de conférence de l'OMPI. | Programme 27 | ● |
| | Mise en œuvre efficace de la politique linguistique de l'OMPI | Programme 27 | ●● |
| | Réduction des coûts d'impression (par page) | Programme 27 | ● |
| | Publication en temps voulu des documents pour les comités et groupes de travail | Programme 27 | ● |
| | Coût par mot traduit | Programme 27 | ● |
| | Gouvernance en matière de sécurité de l'information définie et appliquée. | Programme 28 | ● |
| | Nombre de membres du personnel au courant de leurs responsabilités, des politiques et des pratiques recommandées en matière de sécurité de l'information. | Programme 28 | ● |
| IX.2 Un Secrétariat réactif, fonctionnant harmonieusement et doté de ressources humaines bien gérées et compétentes, à même d'obtenir des résultats concrets | Création d'un nouveau cadre relatif à la résilience et à la continuité des opérations de l'Organisation et de la documentation connexe | Programme 21 | ● |
| | Les vérificateurs externes des comptes ont produit un rapport financier satisfaisant, qui confirme que les opérations financières sont conformes aux dispositions des conventions et des traités de l'OMPI applicables, au Règlement financier de l'OMPI et à son règlement d'exécution ainsi qu'aux Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS). | Programme 22 | ● |

| Résultats escomptés | Indicateurs d'exécution | Programme(s) concerné(s) | Code de couleurs |
|--|---|--------------------------|------------------|
| | Développement accru de la gestion axée sur les résultats | Programme 22 | ● |
| | Retour sur investissements conforme aux critères établis par le Comité consultatif pour l'investissement (CCI) | Programme 22 | ● |
| | Gestion efficace des dépenses et des réserves | Programme 22 | ● |
| | Paiements (y compris taxes perçues au titre des services fournis dans le cadre des systèmes de Madrid et de La Haye) effectués à temps | Programme 22 | ●●● |
| | Pourcentage de femmes dans des postes d'administrateur et les catégories supérieures | Programme 23 | ●●●● |
| | Délais de recrutement | Programme 23 | ● |
| | Pourcentage du personnel dont le travail est évalué en fonction de leurs objectifs et de leurs compétences individuels | Programme 23 | ● |
| | Nombre de jours nécessaires pour : i) notifier au personnel les décisions concernant les requêtes en réexamen et les plaintes, ii) notifier au personnel les décisions concernant les objections/affaires disciplinaires et iii) répondre aux demandes de conseil | Programme 23 | ●●● |
| | Diversité géographique : pourcentage du personnel par région | Programme 23 | ● |
| | Nombre de candidatures reçues depuis les États membres non représentés en pourcentage du total | Programme 23 | ● |
| | Perfectionnement de la planification des ressources humaines | Programme 23 | ● |
| | Pourcentage des besoins en formation satisfaits dont : i) besoins critiques en formation collective et ii) besoins en formation individuels | Programme 23 | ●● |
| IX.3 Un environnement de travail stimulant étayé par un cadre réglementaire efficace et des voies appropriées pour répondre aux préoccupations du personnel | Pourcentage du personnel de l'OMPI ayant connaissance des services qu'ils peuvent obtenir du Bureau du médiateur et de l'existence d'un mécanisme informel de résolution des conflits | Programme 21 | ● |
| | Pourcentage de fonctionnaires ayant connaissance des principes et des politiques de l'OMPI dans le domaine éthique | Programme 21 | ● |
| | Règlement financier et son règlement d'exécution et ordres de service correspondants à jour | Programme 22 | ● |
| | Gestion des risques et contrôles internes plus élaborés, conformément à la feuille de route | Programme 22 | ●● |
| | Suivi efficace des recommandations de supervision | Programme 22 | ●●● |
| IX.4 Une Organisation écologiquement et socialement responsable assurant la sûreté et la sécurité du personnel, des délégués, des visiteurs, de l'information et des biens | Réduction de l'impact environnemental des activités de l'OMPI | Programme 24 | ●●●● |
| | Amélioration de l'accès physique au campus de l'OMPI | Programme 24 | ●● |
| | Continuité de service des TIC pour les systèmes essentiels | Programme 25 | ● |
| | Pourcentage de risques pour l'information, y compris les risques tiers, détectés et gérés conformément aux seuils de tolérance définis par l'OMPI. | Programme 28 | ●● |

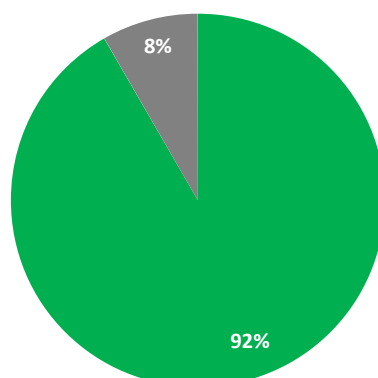
Rapport sur l'exécution du programme en 2016

| Résultats escomptés | Indicateurs d'exécution | Programme(s) concerné(s) | Code de couleurs |
|--|---|--------------------------|------------------|
| | Détection anticipée et résolution rapide des failles de sécurité conformément au niveau de service défini | Programme 28 | ● |
| | Respect accru des politiques et normes en matière de sécurité de l'information. | Programme 28 | ● |
| | Politique de classification et de diffusion de l'information largement adoptée afin d'assurer la confidentialité de l'information. | Programme 28 | ● |
| | Réduction des chevauchements dans les capacités techniques en matière de sécurité de l'information grâce à des structures d'architecture réutilisables. | Programme 28 | ● |
| | Capacité accrue de détection des menaces informatiques et de réaction rapide à ces menaces, garantissant une interruption minimale des opérations. | Programme 28 | ● |
| | Pourcentage de membres du personnel, de délégués et de visiteurs de l'OMPI qui signalent une blessure ou un incident du travail. | Programme 28 | ● |
| | Pourcentage de conférences et de manifestations pour lesquelles la sécurité est assurée à Genève et hors de Genève ⁸⁴ | Programme 28 | ● |
| IX.8 Renforcement de l'obligation redditionnelle, de l'apprentissage institutionnel, de l'optimisation des ressources financières, de l'administration, du contrôle interne et de la gestion institutionnelle avec le concours d'une supervision indépendante efficace | INDÉPENDANCE – Aucune interférence et indépendance perçue par les principales parties prenantes | Programme 26 | ● |
| | EFFICACITÉ – Pourcentage des travaux qui couvrent des domaines à haut risque, de la plus haute importance, en conformité avec la stratégie de l'Organisation | Programme 26 | ● |
| | EFFICIENCE – Les rapports de la DSI sont établis dans les délais et contiennent des recommandations précises, mesurables, réalistes, pertinentes et assorties de délais | Programme 26 | ● ● ● |
| | APPRENTISSAGE INSTITUTIONNEL – Assimilation des enseignements et des recommandations tirés des processus de supervision | Programme 26 | ● ● |
| | PERTINENCE, VALEUR AJOUTÉE & ADMINISTRATION – Économies tangibles ou améliorations concrètes apportées aux processus et systèmes opérationnels | Programme 26 | ● ● |

⁸⁴ Exceptionnellement, l'indicateur d'exécution d'origine "Pourcentage de demandes d'assistance en matière de sûreté et de sécurité reçues dans les délais pour des conférences ou des manifestations organisées à Genève ou hors de Genève" a été modifié, afin de tenir compte plus précisément de la substance des éléments évalués, à savoir le pourcentage de conférences et de manifestations pour lesquelles la sécurité est assurée, plutôt que les demandes reçues dans les délais.

PROGRAMME 21 DIRECTION GÉNÉRALE

Chef de programme Le Directeur général



■ En bonne voie ■ Pas en bonne voie ■ n.d. pour 2016 ■ Non évaluable ■ Abandonné

Résultat escompté : IV.2 Amélioration de l'accessibilité et de l'utilisation de l'information en matière de propriété intellectuelle par les institutions compétentes et le public afin de promouvoir l'innovation et la créativité.

| Indicateurs d'exécution | Niveaux de référence | Objectifs visés | Données relatives à l'exécution | Code d'évaluation |
|---|---|---|---------------------------------------|----------------------|
| Augmentation du nombre d'utilisateurs de WIPO LEX | <i>Niveau de référence actualisé à fin 2015 :</i> 3 350 643 (2014-2015) – 1 844 135 (2015) – 1 506 508 (2014) <i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2016-2017 :</i> 2 236 486 (2012-2013) 1 506 508 (2014) | <i>Objectif actualisé :</i> Augmentation de 20% sur l'exercice biennal <i>Objectif initial dans le programme et budget 2016-2017 :</i> Augmentation de 20% | 2 044 648 (+10,9% par rapport à 2015) | En bonne voie |

Résultat escompté : VIII.3 Engagement réel auprès des États membres

| Indicateurs d'exécution | Niveaux de référence | Objectifs visés | Données relatives à l'exécution | Code d'évaluation |
|--|--|----------------------------------|--|----------------------|
| Pourcentage de réunions de comité pour lesquelles des réunions d'information préalables sont tenues pour les États membres | <i>Niveau de référence actualisé à fin 2015 :</i> 97% selon une enquête menée auprès de secrétaires de comités <i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2016-2017 :</i> 93% (fin 2014) | 90% | 100% selon une enquête menée auprès de secrétaires de comités | En bonne voie |
| Pourcentage d'actes d'adhésion et autres actes accomplis à l'égard de traités faisant l'objet d'un traitement dans les délais requis | <i>Niveau de référence actualisé à fin 2015 :</i> 90% des notifications d'adhésion et autres actes accomplis à l'égard de traités sont traités dans les trois jours <i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2016-2017 :</i> 95% traitées dans les trois jours (fin 2014) | 95% traités dans les trois jours | 91% (39 sur 43) de tous les actes accomplis à l'égard des traités ont été traités dans les trois jours | En bonne voie |

Rapport sur l'exécution du programme en 2016

| | | | | |
|--|--|---|---|----------------------|
| Délais de publication des documents des assemblées | <p><i>Niveau de référence actualisé à fin 2015 :</i> En 2014-2015, 97% de tous les documents pertinents ont été publiés deux mois avant les assemblées</p> <p><i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2016-2017 :</i> En 2014, 95% des documents ont été publiés deux mois avant les assemblées</p> | 95% des documents publiés deux mois avant les assemblées | 93,5% des documents pertinents publiés deux mois avant les assemblées | En bonne voie |
| Taux de satisfaction des États membres et des parties prenantes en ce qui concerne l'organisation des événements | <p><i>Niveau de référence actualisé à fin 2015 :</i> 91% des États membres satisfaits des événements (enquête menée sur les assemblées 2015 de l'OMPI)</p> <p><i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2016-2017 :</i> Résultats de l'enquête de 2014 : 82%</p> | <p><i>Objectif actualisé :</i> 90% satisfaits des événements</p> <p><i>Objectif initial dans le programme et budget 2016-2017 :</i> 85%</p> | 87% des États membres satisfaits des événements (enquête menée sur les assemblées 2016 de l'OMPI) | En bonne voie |
| Taux de satisfaction des délégués en ce qui concerne l'organisation des assemblées | <p><i>Niveau de référence actualisé à fin 2015 :</i> 90% satisfaits des modalités (enquête menée sur les assemblées 2015 de l'OMPI)</p> <p><i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2016-2017 :</i> 87% satisfaits des dispositions prises (enquête menée sur les assemblées 2014 de l'OMPI)</p> | 80% satisfaits des dispositions prises | 94% satisfaits des modalités (enquête menée sur les assemblées 2016 de l'OMPI) | En bonne voie |

Résultat escompté : VIII.4 Échanges ouverts, transparents et dynamiques avec les parties prenantes non gouvernementales

| Indicateurs d'exécution | Niveaux de référence | Objectifs visés | Données relatives à l'exécution | Code d'évaluation |
|---|--|---|--|----------------------|
| Nombre d'ONG ayant le statut d'observateur permanent qui participent aux travaux de l'OMPI et inversement | <p><i>Niveau de référence actualisé à fin 2015 :</i> En 2014-2015, 488 représentants d'ONG accréditées à titre permanent ont participé aux réunions de comité de l'OMPI</p> <p><i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2016-2017 :</i> à déterminer</p> | Maintenir ou accroître la participation | 259 représentants d'ONG accréditées à titre permanent ont participé aux réunions de comité de l'OMPI, ce qui représentait 53% du nombre total d'ONG présentes à ces réunions durant l'exercice biennal 2014-2015 | En bonne voie |

Résultat escompté : VIII.5 L'OMPI collabore efficacement avec d'autres processus et instances de négociation de l'ONU et d'autres organisations intergouvernementales

| Indicateurs d'exécution | Niveaux de référence | Objectifs visés | Données relatives à l'exécution | Code d'évaluation |
|--|--|-----------------|---|----------------------|
| Nouvelles initiatives communes avec d'autres organismes des Nations Unies ou organisations intergouvernementales | <p><i>Niveau de référence actualisé à fin 2015 :</i> Deux nouvelles initiatives menées par le Directeur général :</p> <ul style="list-style-type: none"> – demande de statut d'observateur auprès de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) en 2014; – depuis 2015, membre du groupe de travail interinstitutions des Nations Unies sur le mécanisme de facilitation des technologies (IAWG) (établi par le Programme d'action d'Addis-Abeba) | Deux | Symposium technique sur la résistance aux antimicrobiens : comment stimuler l'innovation et favoriser l'accès aux antibiotiques et leur utilisation appropriée, organisé conjointement par l'OMC, l'OMPI et l'OMS au siège de l'OMPI à Genève le 26 octobre 2016 (1 initiative conjointe présidée par le Directeur général) | En bonne voie |

Niveau de référence initial dans le programme et budget 2016-2017 : Une (2014)

Résultat escompté : IX.1 Services d'appui efficaces, efficaces, de qualité et tournés vers la clientèle, à l'intention à la fois des clients internes et des parties prenantes externes

| Indicateurs d'exécution | Niveaux de référence | Objectifs visés | Données relatives à l'exécution | Code d'évaluation |
|---|--|-----------------|--|----------------------|
| Pourcentage de demandes d'avis juridique qui reçoivent des réponses rapides du Bureau du conseiller juridique | <i>Niveau de référence actualisé à fin 2015 :</i> 95% en 2014-2015 <i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2016-2017 :</i> 95% | 95% | 95% des demandes ont reçu des réponses rapides du Bureau du conseiller juridique | En bonne voie |

Résultat escompté : IX.2 Un Secrétariat réactif, fonctionnant harmonieusement et doté de ressources humaines bien gérées et compétentes, à même d'obtenir des résultats concrets

| Indicateurs d'exécution | Niveaux de référence | Objectifs visés | Données relatives à l'exécution | Code d'évaluation |
|--|---|---|---|----------------------|
| Création d'un nouveau cadre relatif à la résilience et à la continuité des opérations de l'Organisation et de la documentation connexe | Le cadre actuel est incomplet et doit être remplacé | Nouveaux plans et nouvelles stratégies relatifs à la résilience et à la continuité des opérations de l'Organisation élaborés pour les principaux domaines de l'Organisation | - 1 plan de réponse en cas de pandémie a été élaboré et publié - 15 analyses des incidences sur les opérations ont été réalisées pour les fonctions opérationnelles essentielles, les fonctions d'appui et les fonctions relatives aux données/systèmes essentiels de l'Organisation | En bonne voie |

Résultat escompté : IX.3 Un environnement de travail stimulant étayé par un cadre réglementaire efficace et des voies appropriées pour répondre aux préoccupations du personnel

| Indicateurs d'exécution | Niveaux de référence | Objectifs visés | Données relatives à l'exécution | Code d'évaluation |
|---|--|-----------------|--|----------------------|
| Pourcentage du personnel de l'OMPI ayant connaissance des services qu'ils peuvent obtenir du Bureau du médiateur et de l'existence d'un mécanisme informel de résolution des conflits | <i>Niveau de référence actualisé à fin 2015 :</i> L'enquête auprès du personnel prévue pour 2015 n'a pas été menée <i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2016-2017 :</i> Enquête menée en 2013 : 63%. Une autre enquête est prévue en 2015. | 70% | Pas d'enquête menée en 2016 | Non évaluable |
| Pourcentage de fonctionnaires ayant connaissance des principes et des politiques de l'OMPI dans le domaine éthique | <i>Niveau de référence actualisé à fin 2015 :</i> L'enquête auprès du personnel prévue pour l'exercice biennal n'a pas été menée. <i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2016-2017 :</i> 98% selon l'enquête sur les valeurs essentielles du PRS (menée en 2013). Une autre enquête est prévue en 2015. | 95% | 86% (enquête 2016 du Bureau de la déontologie) | En bonne voie |

Utilisation des ressources au titre du programme 21

Budget et dépenses effectives (par résultat)
(en milliers de francs suisses)

| Numéro et description du résultat escompté | Budget 2016-2017 approuvé | Budget 2016-2017 après virements | Dépenses 2016 * |
|---|---------------------------|----------------------------------|-----------------|
| IV.2 Amélioration de l'accessibilité et de l'utilisation de l'information en matière de propriété intellectuelle par les institutions compétentes et le public afin de promouvoir l'innovation et la créativité | 2 357 | 265 | 271 |
| VIII.1 Communication plus efficace avec le grand public concernant la propriété intellectuelle et le rôle de l'OMPI | 0 | 109 | 15 |
| VIII.3 Engagement réel auprès des États membres | 7 099 | 7 040 | 3 459 |
| VIII.4 Échanges ouverts, transparents et dynamiques avec les parties prenantes non gouvernementales | 462 | 374 | 188 |
| VIII.5 L'OMPI collabore efficacement avec d'autres processus et instances de négociation de l'ONU et d'autres organisations intergouvernementales | 157 | 132 | 61 |
| IX.1 Services d'appui efficaces, efficaces, de qualité et tournés vers la clientèle, à l'intention à la fois des clients internes et des parties prenantes externes | 3 694 | 3 649 | 1 736 |
| IX.2 Un Secrétariat réactif, fonctionnant harmonieusement et doté de ressources humaines bien gérées et compétentes, à même d'obtenir des résultats concrets | 5 992 | 6 961 | 3 231 |
| IX.3 Un environnement de travail stimulant étayé par un cadre réglementaire efficace et des voies appropriées pour répondre aux préoccupations du personnel | 914 | 909 | 468 |
| Total | 20 675 | 19 439 | 9 429 |

*Les chiffres des dépenses pour 2016 sont préliminaires, sous réserve d'audit par les vérificateurs externes des comptes

Budget et dépenses effectives (dépenses de personnel et autres dépenses)
(en milliers de francs suisses)

| | Budget 2016-2017 approuvé | Budget 2016-2017 après virements | Dépenses 2016* | Taux d'utilisation (%) |
|-------------------------|---------------------------|----------------------------------|----------------|------------------------|
| Ressources en personnel | 18 130 | 16 254 | 7 988 | 49% |
| Autres ressources | 2 545 | 3 185 | 1 441 | 45% |
| Total | 20 675 | 19 439 | 9 429 | 49% |

*Les chiffres des dépenses pour 2016 sont préliminaires, sous réserve d'audit par les vérificateurs externes des comptes

NOTE : Le budget 2016-2017 après virements tient compte des virements effectués au 8 mars 2017 pour répondre aux besoins durant l'exercice biennal 2016-2017 conformément à l'article 5.5 du Règlement financier.

A. Budget 2016-2017 après virements

21.1 La réduction des dépenses de personnel par rapport au budget 2016-2017 approuvé était due principalement au transfert de WIPO Lex au Service des bases de données mondiales (programme 13). Cela se traduit par une baisse des ressources au titre du résultat escompté IV.2 (Amélioration de l'accessibilité de l'information en matière de propriété intellectuelle).

21.2 L'augmentation des dépenses autres que celles de personnel s'explique essentiellement par le transfert de ressources supplémentaires au programme pour : i) l'organisation de la Conférence internationale sur le marché mondial des contenus numérique; ii) l'organisation de différents

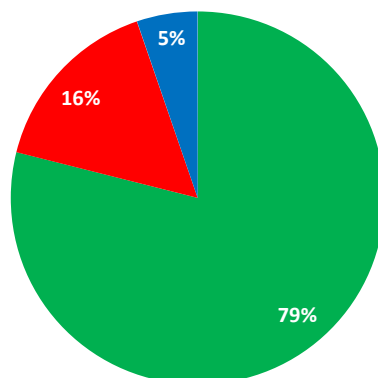
événements dans les locaux de l'OMPI; et iii) les activités liées au protocole, tout cela au titre du résultat escompté VIII.3 (Engagement réel auprès des États membres); et iv) les frais de réception en rapport avec les assemblées de l'OMPI, répercutés sous le résultat escompté IX.3 (Un environnement de travail stimulant). En outre, certaines ressources ont été redistribuées entre les résultats escomptés VIII.3 et IX.2 (Un Secrétariat réactif, fonctionnant harmonieusement), conformément aux plans de travail pour 2016.

B. Utilisation du budget 2016-2017

21.3 L'utilisation du budget se situe dans la fourchette prévue des 40 à 60% pour la première année de l'exercice biennal.

PROGRAMME 22 GESTION DES PROGRAMMES ET DES RESSOURCES

Chef de programme M. A. Sundaram



■ En bonne voie ■ Pas en bonne voie ■ n.d. pour 2016 ■ Non évaluable ■ Abandonné

Résultat escompté : IX.1 Services d'appui efficaces, efficients, de qualité et tournés vers la clientèle, à l'intention à la fois des clients internes et des parties prenantes externes

| Indicateurs d'exécution | Niveaux de référence | Objectifs visés | Données relatives à l'exécution | Code d'évaluation |
|---|---|---|--|--------------------------|
| Mise à disposition des rapports et analyses de nature financière et de gestion demandés par la haute direction, les chefs de programmes et les États membres conformément aux échéances convenues | <i>Niveau de référence actualisé à fin 2015 :</i> - Clôture mensuelle au plus tard le 10 ^e jour ouvrable pendant 10 mois. À l'exception des mois de janvier et octobre, en raison de la mise à niveau du système. <i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2016-2017 :</i> Clôture mensuelle à effectuer dans les 10 jours ouvrables à compter de la fin du mois (hormis le mois de janvier, où la clôture mensuelle est déterminée en fonction de la progression de la clôture annuelle) | Identiques aux niveaux de référence | Clôture mensuelle au plus tard le 10 ^e jour ouvrable pendant 8 mois. À l'exception des mois de janvier (selon le niveau de référence), décembre (fermé conformément à la planification des clôtures selon le niveau de référence), février (en raison des problèmes causés par la mise à niveau du système AIMS et la clôture tardive de décembre 2015) et avril (en raison des retards dans l'installation de MIRIS qui ont créé des problèmes dans la répartition mensuelle pour Madrid). | Pas en bonne voie |
| Quantité de documents du PBC soumis à temps aux États membres | <i>Niveau de référence actualisé à fin 2015 :</i> 18% (sur la base d'un délai de huit semaines) <i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2016-2017 :</i> 12% (2014 sur la base d'un délai de huit semaines) | <i>Objectif actualisé :</i> 20% (sur la base d'un délai de huit semaines) <i>Objectif initial dans le programme et budget 2016-2017 :</i> 15% (sur la base d'un délai de huit semaines) | 50% (sur la base d'un délai de huit semaines) | En bonne voie |
| Le système ERP de l'Organisation (AIMS) fonctionne de manière efficiente, compte tenu des besoins opérationnels et conformément aux pratiques recommandées | <i>Niveau de référence actualisé à fin 2015 :</i> En 2015, AIMS fonctionnait bien à 99,93%. 31 incidents de priorité élevée au maximum ont été ouverts en même temps | AIMS fonctionne bien à plus de 99,90% | En 2016, AIMS fonctionnait bien à 100% | En bonne voie |
| | | Pas plus de 20 incidents de priorité élevée n'ont été ouverts en même temps. | 16 incidents de priorité élevée au maximum ont été ouverts en même temps en 2016 | En bonne voie |

| | | | | |
|--|--|--|---|--------------------------|
| | <i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2016-2017 :</i> En 2014, AIMS fonctionnait bien à 99,80%. 25 incidents de priorité élevée au maximum ont été ouverts en même temps | Les incidents de priorité élevée ne restent pas ouverts plus de huit jours | Les incidents de priorité élevée ont été ouverts en moyenne 25 jours en 2016 | Pas en bonne voie |
| Les projets ERP sont mis en œuvre conformément au plan et dans les limites du budget du portefeuille | Plan actualisé communiqué aux États membres en 2015. Budget approuvé par les États membres en 2010 | Conformément au plan | Les projets ERP livrés en temps voulu respectaient les limites du budget du portefeuille Tous les projets n'ont pas été livrés conformément au plan communiqué aux États membres en 2015. En outre, certains projets ont été supprimés, après examen et approbation du Comité directeur des projets. Pour plus de détails, veuillez-vous reporter au Rapport final sur l'état d'avancement de la mise en œuvre d'un système intégré et global de planification des ressources de l'Organisation (ERP), qui sera présenté aux États membres à la vingt-septième session du PBC. | Pas en bonne voie |

Résultat escompté : IX.2 Un Secrétariat réactif, fonctionnant harmonieusement et doté de ressources humaines bien gérées et compétentes, à même d'obtenir des résultats concrets

| Indicateurs d'exécution | Niveaux de référence | Objectifs visés | Données relatives à l'exécution | Code d'évaluation |
|--|--|---|--|-----------------------|
| Les commissaires aux comptes externes ont produit un rapport financier satisfaisant, qui confirme que les opérations financières sont conformes aux dispositions des conventions et des traités de l'OMPI, au Règlement financier de l'OMPI et aux Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS). | <i>Niveau de référence actualisé à fin 2015 :</i> Réception d'un rapport d'audit favorable pour 2014-2015. Au moment de la présente publication, les résultats de l'audit 2015 n'avaient pas encore été publiés. Réponses apportées à toutes les recommandations de l'audit reçues en 2014 et 2015. <i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2016-2017 :</i> Réception d'un rapport d'audit favorable pour 2014-2015 et réponses apportées à toutes les recommandations de l'audit | Rapport d'audit favorable pour les deux années de l'exercice | Réception d'un rapport d'audit favorable pour 2015. Au moment de la présente publication, les résultats de l'audit 2016 n'avaient pas encore été publiés. Réponses apportées à toutes les recommandations de l'audit reçues en 2016. | En bonne voie |
| Développement accru de la gestion axée sur les résultats | <i>Niveau de référence actualisé à fin 2015 :</i> Note moyenne ⁸⁵ : 3.6 Composantes : (sur une échelle de 1 à 5) – Stratégie de gestion axée sur les résultats 3 – Dispositif d'application du principe 4 | <i>Objectif actualisé :</i> développement niveau 4 <i>Objectif initial dans le programme et budget 2016-2017 :</i> développement | Évaluation menée tous les deux ans | n.d. pour 2016 |

⁸⁵ L'échelle et les notes sont basées sur les résultats de l'évaluation de l'ensemble du système de gestion axée sur les résultats menée en 2015 par le Corps commun d'inspection des Nations Unies. Le rapport n'a pas encore été publié. Échelle de notation : Niveau 1 - Pas encore commencé; Niveau 2 - Exploration pour l'intégration; Niveau 3 - En cours d'intégration; Niveau 4 - Entièrement intégré et formation continue pour perfectionnement ou ajustement; Niveau 5 - Évaluation et renouvellement.

Rapport sur l'exécution du programme en 2016

| | | | | |
|--|--|---|---|---------------|
| | de responsabilité | niveau 3 | | |
| | - Dispositif de gestion du changement | 2 | | |
| | - Cadre de résultats stratégiques de l'Organisation | 5 | | |
| | - Tableaux des résultats dans les programmes et les projets | 4 | | |
| | - Système de mesure des résultats | 4 | | |
| | - Etablissement d'un budget axé sur les résultats | 4 | | |
| | - Gestion des ressources humaines | 3 | | |
| | - Contrôle de la performance et suivi des résultats | 4 | | |
| | - Compte rendu et communication des résultats | 4 | | |
| | - Évaluation | 3 | | |
| | - Systèmes de gestion de l'information | 4 | | |
| | - Internalisation | 4 | | |
| | - Direction | 4 | | |
| | - Utilisation des résultats et volonté d'apprendre | 3 | | |
| | <i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2016-2017 : développement niveau 2</i> | | | |
| Retour sur investissements conforme aux critères établis par le Comité consultatif pour l'investissement (CCI) | <p><i>Niveau de référence actualisé à fin 2015 :</i> Poursuite des investissements auprès des autorités suisses, conformément aux critères établis en 2014-2015. À partir de la mi-octobre 2015, les critères ont changé avec l'introduction d'une nouvelle politique d'investissement</p> <p><i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2016-2017 :</i> Poursuite des investissements auprès des autorités suisses, conformément aux critères établis par le CCI pour 2014-2015</p> | <p><i>Objectif actualisé :</i> Retour sur investissements conforme aux critères établis par la nouvelle politique d'investissement⁸⁶</p> <p><i>Objectif initial dans le programme et budget 2016-2017 :</i> Retour sur investissements conforme aux critères établis par le CCI pour 2016-2017</p> | <p>Tout au long de l'année, le retour sur investissements en francs suisses a systématiquement dépassé l'indice de référence. L'amélioration de la visibilité et de la prévision en matière de liquidités a permis un investissement d'euros intramensuel, et les retours générés ont dépassé l'indice de référence dès le début de ces investissements (août 2016). Le fait que le solde de trésorerie ait été en francs suisses a en grande partie évité des frais engendrés par des taux d'intérêt négatifs, en dépit de la grande génération de liquidités par l'Organisation et de taux d'intérêt peu favorables pour les investissements en francs suisses.</p> | En bonne voie |
| Gestion efficace des dépenses et des réserves | <p><i>Niveau de référence actualisé à fin 2015 :</i> Budget approuvé (millions) 673 993 francs suisses</p> <p>Dépenses réelles (en millions) 642 597 francs suisses <i>(avant les ajustements relatifs à l'application des normes IPSAS)</i></p> <p>Montant des dépenses en 2014-2015 : 642 597 francs suisses <i>(avant les ajustements relatifs à l'application des normes IPSAS)</i> par rapport au budget 2014-2015 approuvé : 673 993 francs suisses</p> | <p>Dépenses gérées dans le cadre de l'enveloppe budgétaire globale mais ne devant pas excéder le montant des recettes (dans le cas où les prévisions indiqueraient exceptionnellement une chute des recettes en dessous des niveaux de dépenses prévus)</p> | <p>Budget 2016-2017 approuvé (millions) 707 036 francs suisses</p> <p>Dépenses réelles à la fin de 2016 (en millions) 322 178 francs suisses <i>(avant les ajustements relatifs à l'application des normes IPSAS)</i></p> | En bonne voie |

⁸⁶ Politique révisée en matière de placements : [WO/PBC/24/10](#).

Niveau de référence initial dans le programme et budget 2016-2017 :
Aperçu des dépenses pour 2014-2015 (dépenses budgétaires avant les ajustements relatifs à l'application des normes IPSAS) : 659,9 millions de francs suisses (en avril 2015)

| | | | | |
|---|---|--|--|-----------------------------|
| <p>Paiements (y compris taxes perçues au titre des services fournis dans le cadre des systèmes de Madrid et de La Haye) effectués à temps</p> | <p><i>Niveau de référence actualisé à fin 2015 :</i> Toutes les factures ont été réglées conformément aux critères établis, sauf facture tardive ou absence de demande dans le système.</p> <p>Répartitions mensuelles versées/créditées sur un compte courant/déduites des contributions le mois suivant, conformément au règlement d'exécution.</p> | <p><i>Objectif actualisé :</i> 90% des paiements effectués conformément aux conditions établies par les fournisseurs</p> | <p>Paiements nets sous 30 jours – 94% ont été payés à temps selon la date de facturation indiquée par le fournisseur; – 3% ont été payés dans les 7 jours suivant une réception tardive de facture; et – 3% ont été payés plus tard (factures présentées après le délai de paiement ou pour lesquelles aucune demande n'a été enregistrée dans le système)</p> | <p>En bonne voie</p> |
| | <p><i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2016-2017 :</i> 90% des paiements effectués avant l'expiration du délai de sept jours ou à la date de réception de la facture (en cas de réception tardive) en cas d'absence d'autres problèmes de flux de travail (non-expédition du bon de commande, etc.)</p> | <p><i>Objectif initial dans le programme et budget 2016-2017 :</i> 90% des paiements à effectuer dans les trois jours suivant la date de réception de la facture</p> | <p>Paiements immédiats – 94% ont été payés dans la semaine suivant la date de réception de la facture; et – 6% ont été payés plus tard (factures présentées après le délai de paiement ou pour lesquelles aucune demande n'a été enregistrée dans le système)</p> | <p>En bonne voie</p> |
| | | | <p>Répartitions mensuelles versées/créditées sur un compte courant/déduites des contributions le mois suivant, conformément au règlement d'exécution.</p> | <p>En bonne voie</p> |

Résultat escompté : IX.3 Un environnement de travail stimulant étayé par un cadre réglementaire efficace et des voies appropriées pour répondre aux préoccupations du personnel

| Indicateurs d'exécution | Niveaux de référence | Objectifs visés | Données relatives à l'exécution | Code d'évaluation |
|---|---|---|---|-----------------------------|
| <p>Règlement financier et ses règlements d'exécution et ordres de service correspondants à jour</p> | <p><i>Niveau de référence actualisé à fin 2015 :</i> Ordres de service publiés en 2014 et 2015. Règlement financier et règlement d'exécution du Règlement financier modifiés en 2014 et 2015 selon que de besoin</p> <p><i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2016-2017 :</i> Ordres de service publiés en 2014 et 2015. Règlement financier et règlements d'exécution du Règlement financier modifiés en 2014 selon que de besoin</p> | <p>Examen et révision du cadre réglementaire le cas échéant</p> | <p>Mise en place de procédures systématisées pour le contenu, l'examen et l'approbation des ordres de service et des avis au personnel.</p> <p>Examen en cours et/ou publication d'ordres de service, y compris ceux traitant : – du Groupe de gestion des risques de l'OMPI – Mandat et composition; – de l'examen du cadre applicable aux achats.</p> <p>Publication d'un manuel sur la gestion des biens</p> | <p>En bonne voie</p> |
| <p>Gestion des risques et contrôles internes plus élaborés, conformément à la feuille de route</p> | <p><i>Niveau de référence actualisé à fin 2015 :</i> Progression de 80% par rapport à la feuille de route sur la gestion des risques; progression de 30% par rapport à la feuille de route sur les contrôles internes</p> | <p>Progression de 100% par rapport à la feuille de route sur la gestion des risques</p> <p>Progression de 80% par rapport à la feuille de route sur</p> | <p>Progression de 100% par rapport à la feuille de route sur la gestion des risques, y compris : – Réalisation des activités figurant sur la feuille de route de 2014-2015 avec des rapports de performance sur les risques</p> | <p>En bonne voie</p> |

Rapport sur l'exécution du programme en 2016

| | | | | |
|--|---|---|---|---|
| | <p><i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2016-2017 :</i> Progression de 75% par rapport à la feuille de route sur la gestion des risques; progression de 25% par rapport à la feuille de route sur les contrôles internes</p> | <p>les contrôles internes</p> | <p>à l'intention des États membres traités par le rapport biennal sur l'exécution du programme; et</p> <ul style="list-style-type: none"> – Activités pour 2016-2017, suite à l'audit interne sur la gestion des risques à l'échelle de l'Organisation mené fin 2016. | |
| | | | <p>Progression de 40% par rapport au projet de feuille de route sur les contrôles internes, y compris dans les domaines suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Recensement des principales procédures administratives et contrôles internes; – Méthodologie d'évaluation des procédures de contrôle en place; – L'évaluation des procédures de contrôle au niveau des entités (ELC) pour favoriser la signature de lettres de déclaration de responsabilité (MRL) | <p>En bonne voie</p> |
| <p>Suivi efficace des recommandations de supervision</p> | <p><i>Niveau de référence actualisé à fin 2015 :</i> Vérificateur externe des comptes = 62% des recommandations en suspens fin 2013 ont été classées en 2015 (toute l'Organisation)</p> <p>IOD = 82% des recommandations en suspens fin 2013 ont été classées en 2015 (programme 22)</p> <p>CCI = 87% des recommandations en suspens fin 2013 ont été classées en 2015 (début en 2010)</p> <p><i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2016-2017 :</i> Vérificateur externe des comptes : 47% des recommandations en suspens fin 2013 ont été classées en 2014 (toute l'Organisation) Division de la supervision interne IOD = 64% des recommandations en suspens fin 2013 ont été classées en 2014 (programme 22) CCI = 61% des recommandations en suspens fin 2013 ont été classées en 2014 (début en 2010)</p> | <p><i>Objectif actualisé :</i> Vérificateur externe des comptes = 65% des recommandations en suspens fin 2015 ont été classées en 2016-2017</p> <p>IOD = 85% des recommandations en suspens fin 2015 ont été classées en 2016-2017</p> <p>CCI = 70% des recommandations en suspens fin 2015 ont été classées en 2016-2017 (début en 2010)</p> <p><i>Objectif initial dans le programme et budget 2016-2017 :</i> Vérificateur externe des comptes = 55% des recommandations en suspens fin 2015 classées en 2016-2017 IOD = 70% des recommandations en suspens fin 2015 classées en 2016-2017 CCI = 70% des recommandations en suspens fin 2015 classées en 2016-2017 (début en 2010)</p> | <p>Vérificateur externe des comptes = 48% des recommandations en suspens fin 2015 ont été classées en 2016-2017 (toute l'Organisation)</p> <p>IOD = 71% des recommandations en suspens fin 2015 ont été classées en 2016-2017 (programme 22)</p> <p>JIU = 58% des recommandations en suspens fin 2015 ont été classées fin 2016 (début en 2010)</p> | <p>En bonne voie</p> <p>En bonne voie</p> <p>En bonne voie</p> |

Utilisation des ressources au titre du programme 22

Budget et dépenses effectives (par résultat)
(en milliers de francs suisses)

| Numéro et description du résultat escompté | Budget 2016-2017 7 approuvé | Budget 2016-2017 7 après virements | Dépenses 2016 * |
|--|--------------------------------|---------------------------------------|--------------------|
| IX.1 Services d'appui efficaces, efficients, de qualité et tournés vers la clientèle, à l'intention à la fois des clients internes et des parties prenantes externes | 13 229 | 13 311 | 5 908 |
| IX.2 Un Secrétariat réactif, fonctionnant harmonieusement et doté de ressources humaines bien gérées et compétentes, à même d'obtenir des résultats concrets | 16 744 | 15 948 | 6 902 |
| IX.3 Un environnement de travail stimulant étayé par un cadre réglementaire efficace et des voies appropriées pour répondre aux préoccupations du personnel | 1 626 | 2 188 | 973 |
| IX.8 Renforcement de l'obligation redditionnelle, de l'apprentissage institutionnel, de l'optimisation des ressources financières, de l'administration, du contrôle interne et de la gestion institutionnelle avec le concours d'une supervision indépendante efficace | 1 677 | 1 593 | 727 |
| Total | 33 276 | 33 040 | 14 511 |

*Les chiffres des dépenses pour 2016 sont préliminaires, sous réserve d'audit par les vérificateurs externes des comptes

Budget et dépenses effectives (dépenses de personnel et autres dépenses)
(en milliers de francs suisses)

| | Budget 2016-2017 approuvé | Budget 2016-2017 après virements | Dépenses 2016* | Taux d'utilisation (%) |
|-------------------------|------------------------------|-------------------------------------|----------------|------------------------------|
| Ressources en personnel | 23 453 | 23 458 | 10 351 | 44% |
| Autres ressources | 9 822 | 9 582 | 4 159 | 43% |
| Total | 33 276 | 33 040 | 14 511 | 44% |

*Les chiffres des dépenses pour 2016 sont préliminaires, sous réserve d'audit par les vérificateurs externes des comptes

NOTE : Le budget 2016-2017 après virements tient compte des virements effectués au 8 mars 2017 pour répondre aux besoins durant l'exercice biennal 2016-2017 conformément à l'article 5.5 du Règlement financier.

A. Budget 2016-2017 après virements

22.1 La diminution des ressources autres que pour le personnel par rapport au budget 2016-2017 approuvé découlait d'un ajustement à la baisse principalement dû à l'évitement de frais liés à des taux d'intérêt négatifs. Cela a été en partie compensé par l'affectation de fonds au financement de la fonction de trésorerie et à l'exploitation et à l'amélioration du système intégré de gestion administrative (AIMS).

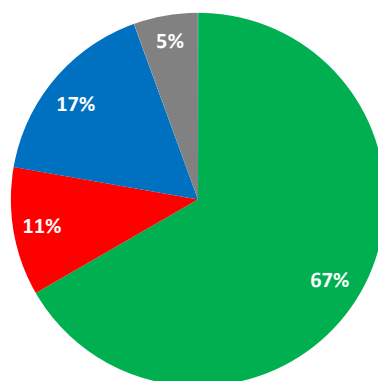
22.2 La légère augmentation des ressources en personnel résultait essentiellement de reclassements, de régularisations effectives des personnes exerçant des fonctions continues, ainsi que du redéploiement d'un emploi temporaire et d'un poste dans le programme, en vue de favoriser respectivement la gestion des risques et l'établissement de rapports financiers. Cela a été compensé par la redistribution de ressources en personnel vers des ressources autres pour le personnel, en vue de couvrir : i) la mise en œuvre du projet de la CFPI concernant les prestations versées aux salariés et; ii) la gestion de la trésorerie.

B. Utilisation du budget 2016-2017

22.3 La légère sous-utilisation des ressources en personnel était principalement due aux processus de recrutement en cours et aux contrats de travail à temps partiel.

PROGRAMME 23 GESTION ET MISE EN VALEUR DES RESSOURCES HUMAINES

Chef de programme Le Directeur général



■ En bonne voie ■ Pas en bonne voie ■ n.d. pour 2016 ■ Non évaluable ■ Abandonné

Résultat escompté : IX.1 Services d'appui efficaces, efficients, de qualité et tournés vers la clientèle, à l'intention à la fois des clients internes et des parties prenantes externes

| Indicateurs d'exécution | Niveaux de référence | Objectifs visés | Données relatives à l'exécution | Code d'évaluation |
|---|---|-------------------------------------|--|-------------------|
| Pourcentage du personnel satisfait des services des ressources humaines | <p><i>Niveau de référence actualisé à fin 2015 :</i> Aucune enquête n'a été menée en 2014-2015</p> <p><i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2016-2017 :</i> Très satisfaits : 30,8% Satisfaits : 49,1% Mécontents : 17,6% Très mécontents : 2,5%</p> | Très satisfaits ou satisfaits : 85% | Une enquête sera menée à la fin de l'exercice biennal | n.d. pour 2016 |
| Augmentation d'activités gérées automatiquement par rapport aux actions gérées manuellement | <p><i>Niveau de référence actualisé à fin 2015 :</i> 3 processus sont automatisés, sur un total de 18 (17%) :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Calcul des promotions – Dépôt en libre-service et calcul de l'indemnité pour frais d'études – Nouvel enfant à charge <p><i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2016-2017 :</i> 0%</p> | 67% | <p>5 processus supplémentaires ont été automatisés en 2016 :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Dépôt des documents pour charges de famille (phase 1) – Calcul de l'allocation-logement – Saisie et modification de l'adresse en libre-service – Déduction du salaire de la prime pour l'assurance perte de gains GPAFI – Congés et absences – Déduction de la pension pour l'assurance maladie après la cessation de service <p>8 sur 18 (44%) (au total)</p> | En bonne voie |

| | | | | |
|--|---|---|---|-----------------------|
| Pourcentage des requêtes traitées en moins de cinq jours ouvrables | <i>Niveau de référence actualisé à fin 2015 : 94,7%⁸⁷ des requêtes enregistrées dans le système de tickets WINS ont été traitées dans les cinq jours ouvrables</i> | <i>Objectif actualisé : 95%</i> | Statistiques non disponibles pour 2016 étant donné qu'on a abandonné l'outil de tickets (WINS) au profit d'Outlook afin d'améliorer le service à la clientèle | n.d. pour 2016 |
| | <i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2016-2017 : À déterminer fin 2015</i> | <i>Objectif initial dans le programme et budget 2016-2017 : 90%</i> | | |
| Couverture d'assurance optimisée | <i>Niveau de référence actualisé à fin 2015 : Taux de couverture de l'assurance maladie collective : 87,7%</i> | <i>Objectif fixé : Maintenir le niveau</i> | 87,8% | En bonne voie |
| | <i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2016-2017 : À déterminer fin 2015</i> | <i>Objectif initial dans le programme et budget 2016-2017 : À déterminer fin 2015</i> | | |

Résultat escompté : IX.2 Un Secrétariat réactif, fonctionnant harmonieusement et doté de ressources humaines bien gérées et compétentes, à même d'obtenir des résultats concrets

| Indicateurs d'exécution | Niveaux de référence | Objectifs visés | Données relatives à l'exécution | Code d'évaluation |
|--|---|---|---------------------------------|--------------------------|
| Pourcentage de femmes à des postes d'administrateur et dans les catégories supérieures | <i>Niveau de référence actualisé :</i> P-4 – 46,1% | <i>Objectif actualisé :</i> P-4 – 47% | P-4 – 45,6% | Pas en bonne voie |
| | P-5 – 34,1% | P-5 – 35% | P-5 – 35,6% | En bonne voie |
| | D-1 – 26,5% | D-1 – 30% | D-1 – 30,0% | En bonne voie |
| | D-2 – 22,2% (fin 2015) | D-2 – 30% | D-2 – 16,7% | Pas en bonne voie |
| | <i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2016-2017 :</i> P-4 – 44,4% P-5 – 34,4% D-1 – 26,7% D-2 – 22,2% (décembre 2014) | <i>Objectif initial dans le programme et budget 2016-2017 :</i> P-4 – 46% P-5 – 35% D-1 – 30% D-2 – 30% | | |

⁸⁷ Rectificatif : le pourcentage des requêtes traitées dans les 5 jours ouvrables avait été annoncé à 100% dans le rapport sur l'exécution du programme en 2014-2015 sous un autre indicateur d'exécution.

Rapport sur l'exécution du programme en 2016

| | | | | |
|--|--|---|--|---|
| Délais de recrutement | <p><i>Niveau de référence actualisé à fin 2015 :</i> Moyenne sur l'exercice biennal : 19,77 2014 : 17,28 semaines (y compris 29 agents temporaires de longue durée) 2015 : 26,32 semaines (pas d'agent temporaire de longue durée en 2015)</p> <p><i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2016-2017 :</i> 14,7 semaines (y compris les agents temporaires de longue durée) 19,07 semaines (sans compter les agents temporaires de longue durée)</p> | 19 semaines | 18,81 semaines (15 concours de 2016 toujours en cours au 15 mars 2017) | En bonne voie |
| Pourcentage du personnel dont le travail est évalué en fonction de leurs objectifs et de leurs compétences individuels | <p><i>Niveau de référence actualisé à fin 2015 :</i> 2014 : 93,1% 2015 : 94,7%⁸⁸ (au 30 avril de l'année suivante)</p> <p><i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2016-2017 :</i> 82,9% (2014)</p> | <p><i>Objectif actualisé :</i> 95%</p> <p><i>Objectif initial dans le programme et budget 2016-2017 :</i> 90%</p> | 92,7% (au 30 avril de l'année suivante) | En bonne voie |
| Nombre de jours nécessaires pour : i) notifier au personnel les décisions concernant les requêtes en réexamen et les plaintes, ii) notifier au personnel les décisions concernant les objections/affaires disciplinaires et iii) répondre aux demandes de conseil | <p><i>Niveau de référence actualisé à fin 2015 :</i> i) 60 jours suivant la réception des requêtes en réexamen et des réponses aux plaintes ii) 30 jours suivant la réception des objections; 35 jours suivant la réponse aux lettres d'accusation et iii) 1 jour ouvrable à compter de la réception des demandes</p> <p><i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2016-2017 :</i> n.d.</p> | <p><i>Objectif actualisé :</i> i) 60 jours suivant la réception des requêtes en réexamen et des réponses aux plaintes ii) 30 jours suivant la réception de la réponse aux objections/ réponse aux lettres d'accusation et iii) 5 jours ouvrables à compter de la réception des demandes</p> | <p>i) 60 jours suivant la réception des requêtes en réexamen et des réponses aux plaintes;</p> <p>ii) 30 jours suivant la réception de la réponse aux objections/ 30 jours suivant la réception de la réponse aux lettres d'accusation; et</p> <p>iii) sur 450 demandes d'avis reçues en 2016, une réponse a été donnée dans un délai d'un jour dans 89,3% des cas, en 2 à 4 jours dans 9,3% des cas, et dans un délai de 5 jours ouvrables ou plus dans 1,3% des cas.</p> | <p>En bonne voie</p> <p>En bonne voie</p> <p>En bonne voie</p> |

⁸⁸ Rectificatif : le pourcentage était de 94,7% en 2015, et non de 92,8% comme indiqué dans le rapport sur l'exécution du programme en 2014-2015.

| | | | | |
|--|--|--|--|---------------|
| | | <p><i>Objectif initial dans le programme et budget 2016-2017 :</i></p> <p>i) 60 jours suivant la réception des requêtes en réexamen et des réponses aux plaintes</p> <p>ii) 30 jours suivant la réception des objections/ réponses aux lettres d'accusation et</p> <p>iii) 10 jours ouvrables à compter de la réception des demandes</p> | | |
| Diversité géographique : pourcentage du personnel ⁸⁹ par région | <p><i>Niveau de référence actualisé à fin 2015 :</i></p> <p>Afrique : 10,7%</p> <p>Asie et Pacifique : 14,3%</p> <p>Europe centrale et orientale et Asie centrale : 6,9%</p> <p>Amérique latine et Caraïbes : 8,4%</p> <p>Moyen-Orient : 1,1%</p> <p>Amérique du Nord : 9,0%</p> <p>Europe de l'Ouest : 49,5%</p> <p><i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2016-2017 :</i></p> <p>Afrique : 10,8%</p> <p>Asie et Pacifique : 13,5%</p> <p>Europe centrale et orientale et Asie centrale : 6,7%</p> <p>Amérique latine et Caraïbes : 8,2%</p> <p>Moyen-Orient : 1,2%</p> <p>Amérique du Nord : 8,4%</p> <p>Europe de l'Ouest : 51,2% (décembre 2014)</p> | <p><i>Objectif actualisé :</i></p> <p>Accord des États membres sur la politique de l'OMPI sur la répartition géographique</p> <p><i>Objectif initial dans le programme et budget 2016-2017 :</i></p> <p>La politique de l'OMPI sur la répartition géographique doit être examinée par les États membres</p> | <p>Afrique : 11,3%</p> <p>Asie et Pacifique : 17,3%</p> <p>Europe centrale et orientale et Asie centrale : 7,8%</p> <p>Amérique latine et Caraïbes : 8,0%</p> <p>Moyen-Orient : 1,3%</p> <p>Amérique du Nord : 8,4%</p> <p>Europe de l'Ouest : 45,8%</p> | Non évaluable |
| Nombre de candidatures reçues depuis les États membres non représentés en pourcentage du total | <p><i>Niveau de référence actualisé à fin 2015 :</i></p> <p>7,1%</p> <p><i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2016-2017 :</i></p> <p>À déterminer fin 2015</p> | <p><i>Objectif fixé :</i></p> <p>8%</p> <p><i>Objectif initial dans le programme et budget 2016-2017 :</i></p> <p>À déterminer fin 2015 (en se basant sur le pourcentage d'augmentation entre 2014 et 2015)</p> | <p>7,9% (sur la base de toutes les candidatures reçues en 2016 pour des postes d'administrateurs et des catégories supérieures)</p> | En bonne voie |

⁸⁹

Uniquement les postes d'administrateurs et des catégories supérieures concernés par la répartition géographique.

Rapport sur l'exécution du programme en 2016

| | | | | |
|--|---|--|---|---------------------------|
| Perfectionnement de la planification des ressources humaines | <i>Niveau de référence actualisé⁹⁰ à fin 2015 : Étape 2</i> | Objectif défini : Étape 3 | Évaluation à faire à la fin de l'exercice biennal | n.d. pour 2016 |
| | <i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2016-2017 : à déterminer</i> | <i>Objectif initial dans le programme et budget 2016-2017 : à déterminer</i> | | |
| Pourcentage des besoins en formation satisfaits dont : | <i>Niveau de référence actualisé à fin 2015 :</i> | <i>Objectif actualisé :</i> | i) 40,4% | En bonne voie |
| i) besoins critiques en formation collective et | i) 2014-2015 : 81% | i) 80% des besoins au cours de l'exercice biennal sont satisfaits au moyen d'un programme de formation | ii) 60,4% | En bonne voie |
| ii) besoins en formation individuels | ii) 2015 : 62% | ii) 65% des besoins en formation individuels sont satisfaits | | |
| | <i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2016-2017 :</i> | <i>Objectif initial dans le programme et budget 2016-2017 :</i> | | |
| | i) 81,04% | i) 60% des besoins de formation sont satisfaits grâce à un programme de formation | | |
| | ii) 60,94% | ii) 55% des besoins en formation individuels sont satisfaits | | |

⁹⁰ L'échelle et les notes sont basées sur l'évaluation de l'ensemble du système de gestion axée sur les résultats menée par le Corps commun d'inspection des Nations Unies. Le rapport n'a pas encore été publié. Échelle de notation : Niveau 1 - Pas encore commencé; Niveau 2 - Exploration pour l'intégration; Niveau 3 - En cours d'intégration; Niveau 4 - Entièrement intégré et formation continue pour perfectionnement ou ajustement; Niveau 5 - Évaluation et renouvellement.

Utilisation des ressources au titre du programme 23

Budget et dépenses effectives (par résultat)
(en milliers de francs suisses)

| Numéro et description du résultat escompté | Budget 2016-2017 7 approuvé | Budget 2016-2017 7 après virements | Dépenses 2016 * |
|--|--------------------------------|--|--------------------|
| IX.1 Services d'appui efficaces, efficients, de qualité et tournés vers la clientèle, à l'intention à la fois des clients internes et des parties prenantes externes | 12 096 | 12 426 | 5 802 |
| IX.2 Un Secrétariat réactif, fonctionnant harmonieusement et doté de ressources humaines bien gérées et compétentes, à même d'obtenir des résultats concrets | 12 521 | 13 233 | 12 070 |
| Total | 24 617 | 25 659 | 17 873 |

*Les chiffres des dépenses pour 2016 sont préliminaires, sous réserve d'audit par les vérificateurs externes des comptes

Budget et dépenses effectives (dépenses de personnel et autres dépenses)
(en milliers de francs suisses)

| | Budget 2016-2017 approuvé | Budget 2016-2017 après virements | Dépenses 2016* | Taux d'utilisation (%) |
|-------------------------|------------------------------|-------------------------------------|----------------|------------------------------|
| Ressources en personnel | 18 835 | 18 968 | 14 901 | 79% |
| Autres ressources | 5 782 | 6 691 | 2 972 | 44% |
| Total | 24 617 | 25 659 | 17 873 | 70% |

*Les chiffres des dépenses pour 2016 sont préliminaires, sous réserve d'audit par les vérificateurs externes des comptes

NOTE : Le budget 2016-2017 après virements tient compte des virements effectués au 8 mars 2017 pour répondre aux besoins durant l'exercice biennal 2016-2017 conformément à l'article 5.5 du Règlement financier.

A. Budget 2016-2017 après virements

23.1 L'augmentation des dépenses de personnel par rapport au budget approuvé pour 2016-2017 est essentiellement due à la régularisation d'un membre du personnel qui exerçait des fonctions continues et au reclassement d'un poste.

23.2 L'augmentation des autres dépenses par rapport au budget approuvé pour 2016-2017 est essentiellement due à la prise en charge des éléments suivants : i) l'accueil de la quatre-vingt-troisième session de la CFPI; ii) l'organisation d'un atelier sur l'égalité des sexes pour les délégués de l'OMPI, et du déjeuner consacré au thème "les femmes et la propriété intellectuelle" en marge des assemblées; iii) la collecte de données s'agissant de la prise en considération systématique de la problématique hommes-femmes à l'OMPI; iv) une enquête sur la gestion du temps; v) le Comité d'appel de l'OMPI; vi) le traitement des indemnités pour frais d'études, la perception des créances pour les primes de l'assurance maladie après la cessation de service, la mise en œuvre du nouvel ensemble de prestations de la CFPI et la fourniture de services médicaux sur place; vii) les évaluations concernant la sécurité et la santé au travail; et viii) l'augmentation des coûts liés aux activités financées en commun avec le système des Nations Unies.

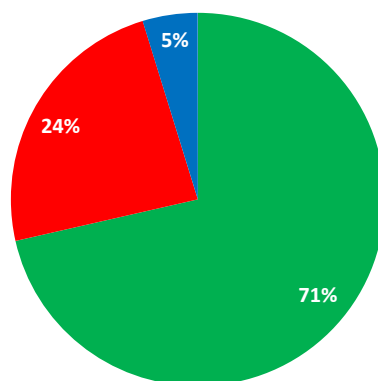
B. Utilisation du budget 2016-2017

23.3 Le taux d'utilisation du budget pour les dépenses de personnel était de 79%, traduisant l'imputation d'une provision pour frais de justice d'un montant total de 6,2 millions de francs suisses.

23.4 Le taux d'utilisation du budget pour les autres dépenses se situait dans la fourchette prévue des 40 à 60% pour la première année de l'exercice biennal.

PROGRAMME 24 SERVICES D'APPUI GÉNÉRAUX

Chef de programme M. A. Sundaram



■ En bonne voie ■ Pas en bonne voie ■ n.d. pour 2016 ■ Non évaluable ■ Abandonné

Résultat escompté : VIII.5 L'OMPI collabore efficacement avec d'autres processus et instances de négociation de l'ONU et d'autres organisations intergouvernementales

| Indicateurs d'exécution | Niveaux de référence | Objectifs visés | Données relatives à l'exécution | Code d'évaluation |
|--|--|--|---------------------------------|----------------------|
| Pourcentage des biens et services d'origine locale par rapport au total des biens et services acquis pour les activités de développement | <i>Niveau de référence actualisé à fin 2015 :</i> 2015 : 57% <i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2016-2017 :</i> 45% (fin 2014) | <i>Objectif actualisé :</i> Au moins 50% <i>Objectif initial dans le programme et budget 2016-2017 :</i> Égaler ou surpasser les résultats de 2014 | 60,3% | En bonne voie |
| Pourcentage de dépenses soumises à effet de levier de l'ONU (appels d'offre communs ou portage) | <i>Niveau de référence actualisé à fin 2015 :</i> 2015 : 5,8% <i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2016-2017 :</i> 4,15% (fin 2014) | <i>Objectif actualisé :</i> Égaler ou surpasser les résultats de 2015 <i>Objectif initial dans le programme et budget 2016-2017 :</i> Égaler ou surpasser les résultats de 2014 | 6,7% | En bonne voie |

Résultat escompté : IX.1 Services d'appui efficaces, efficaces, de qualité et tournés vers la clientèle, à l'intention à la fois des clients internes et des parties prenantes externes

| Indicateurs d'exécution | Niveaux de référence | Objectifs visés | Données relatives à l'exécution | Code d'évaluation |
|---|--|---|---------------------------------|--------------------------|
| Économies sur les achats de biens et de services effectués par l'OMPI (par suite d'invitations à soumissionner ou de négociations directes) | <i>Niveau de référence actualisé à fin 2015 :</i> 3 826 361 francs suisses <i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2016-2017 :</i> 2,6 millions de francs suisses (fin 2014) | Égaler ou surpasser les résultats de 2014 ⁹¹ | 1 801 919 francs suisses | Pas en bonne voie |

⁹¹ 2015 a engendré des économies exceptionnellement importantes; la performance plus représentative des données de 2014 est utilisée comme objectif.

Rapport sur l'exécution du programme en 2016

| | | | | |
|---|--|---|--------------------------|---------------|
| Temps de traitement des demandes électroniques | <p><i>Niveau de référence actualisé à fin 2015 :</i> Demandes électroniques de manifestation = <1 heure</p> <p><i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2016-2017 :</i> Une demi-journée (2014)</p> | Moins d'une demi-journée | Moins d'une demi-journée | En bonne voie |
| Temps de traitement des autorisations de voyage électroniques | <p><i>Niveau de référence actualisé à fin 2015 :</i> Autorisations de voyage électroniques = ½ journée</p> <p><i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2016-2017 :</i> Une demi-journée (2014)</p> | Moins d'une demi-journée | Moins d'une demi-journée | En bonne voie |
| Temps de traitement des visas | <p><i>Niveau de référence actualisé à fin 2015 :</i> Visas < 1 jour</p> <p><i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2016-2017 :</i> Moins d'un jour (2014)</p> | Moins d'un jour | Moins d'un jour | En bonne voie |
| Moyenne TMC ⁹² du prix d'un billet | <p><i>Niveau de référence actualisé à fin 2015 :</i> 1606 francs suisses</p> <p><i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2016-2017 :</i> 1850 francs suisses (déc. 2014)</p> | <p><i>Objectif actualisé :</i> ≤ 1606 francs suisses</p> <p><i>Objectif initial dans le programme et budget 2016-2017 :</i> ≤ 1850 francs suisses</p> | 1374 francs suisses | En bonne voie |
| Moyenne globale du prix d'un billet | <p><i>Niveau de référence actualisé à fin 2015 :</i> 1481 francs suisses</p> <p><i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2016-2017 :</i> 1600 francs suisses (déc. 2014)</p> | <p><i>Objectif actualisé :</i> ≤ 1481 francs suisses</p> <p><i>Objectif initial dans le programme et budget 2016-2017 :</i> ≤ 1600 francs suisses</p> | 1315 francs suisses | En bonne voie |
| Coût moyen des frais de service | <p><i>Niveau de référence actualisé à fin 2015 :</i> 95 francs suisses</p> <p><i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2016-2017 :</i> 118 francs suisses (fin 2014)</p> | < 100 francs suisses | 92 francs suisses | En bonne voie |

⁹²

Rapport sur l'exécution du programme en 2016

| | | | | |
|--|---|--|---|---|
| Locaux et installations de l'OMPI restant adaptés à l'usage prévu | Un jour ouvrable par an au maximum de panne d'installations techniques (électricité, eau, chauffage, refroidissement, ventilation) ayant une incidence sur les activités principales de l'OMPI. | Conserver la période d'un jour ouvrable par an au maximum de panne d'installations techniques (électricité, eau, chauffage, refroidissement, ventilation) ayant une incidence sur les activités principales de l'OMPI. | Zéro jour ouvrable avec une panne d'installations techniques ayant une incidence sur les activités principales de l'OMPI | En bonne voie |
| Utiliser de manière optimale les locaux de l'OMPI et tous les types d'espace | 80 espaces de travail loués, 5 zones de stockage ou d'archivage hors site | <i>Objectif actualisé :</i> Conserver les nombres de 80 espaces de travail loués, et réduire à 4 le nombre de zones de stockage ou d'archivage hors site <i>Objectif initial dans le programme et budget 2016-2017 :</i> Conserver les nombres de 80 espaces de travail loués, et de 5 zones de stockage ou d'archivage hors site | 80 espaces de travail loués conservés; 4 zones de stockage ou d'archivage hors site (1 de moins qu'à la fin de 2015) | En bonne voie |
| Pourcentage d'articles de haute valeur (c.-à-d. > 5000 francs suisses) inventoriés ⁹³ | 95% | Maintenir à 95% | 95% inventoriés | En bonne voie |
| Pourcentage d'articles compris entre 1000 et 5000 francs suisses, œuvres d'art et articles d'une certaine valeur | n.d. | 90% | 99% des œuvres d'art inventoriées ⁹⁴ Un inventaire des articles de valeur compris entre 1000 et 5000 francs suisses sera effectué en 2017 ⁹⁵ | En bonne voie n.d. pour 2016 |

⁹³ Vérification ou inventaire annuel

⁹⁴ Ibid.

⁹⁵ Vérification ou inventaire biennal

Résultat escompté : IX.4 Une Organisation écologiquement et socialement responsable assurant la sûreté et la sécurité du personnel, des délégués, des visiteurs, de l'information et des biens

| Indicateurs d'exécution | Niveaux de référence | Objectifs visés | Données relatives à l'exécution | Code d'évaluation |
|---|--|--|--|--|
| Réduction de l'impact environnemental des activités de l'OMPI | <i>Niveau de référence actualisé à fin 2015</i> : Émissions de gaz à effet de serre : 7730 tonnes de CO ₂ (5,2 tonnes par employé recensées) en 2015 ⁹⁶ . | A. Maintenir les émissions de carbone et de gaz à effet de serre aux niveaux de fin 2015 ⁹⁷ | Les émissions de carbone et de gaz à effet de serre devraient rester à des niveaux comparables à ceux de 2015 sur la base des données brutes de 2016 ⁹⁸ | En bonne voie |
| | En outre, en 2015, l'OMPI a compensé 6248 tonnes de CO ₂ par le biais de certificats de réduction des émissions (CER), étant entendu que la compensation pour le gaz naturel a été assurée directement par le fournisseur et que la compensation au titre du présent programme englobe également les voyages. | B. Mise en œuvre d'ici fin 2017 de mesures visant à maintenir la consommation d'énergie aux niveaux de fin 2015 dans des conditions météorologiques comparables (pour l'électricité, l'eau, le gaz et le fioul domestique) | Consommation d'énergie en 2016 pour l'ensemble des bâtiments du siège et des bâtiments loués à Genève (par rapport à 2015) : – électricité : 7 758 000 kWh (baisse de 5,1%), essentiellement due à l'installation de capteurs de présence et de luminaires consommant moins d'énergie; – eau : 40 654 m ³ (baisse de 2,4%) résultant d'une diminution de la consommation; – gaz naturel : 7 550 012 kWh (hausse de 4,8%) due essentiellement à un hiver 2016 plus froid; – fioul domestique : (5500 l) (hausse de 9%), essentiellement due à la décision de tester périodiquement les générateurs de secours sur une plus longue durée. | En bonne voie |
| | Consommation d'énergie en 2015 pour l'ensemble des bâtiments du siège et des bâtiments loués à Genève (à l'exception des bureaux extérieurs de l'OMPI) – électricité (8 176 493 kWh), – eau (41 647 m ³), – gaz naturel (7 201 417 kWh), – fioul domestique (5050 l) (principalement pour les générateurs) | | | En bonne voie |
| | <i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2016-2017</i> : A. L'engagement pris dans le cadre de la neutralité climatique de l'Organisation des Nations Unies annoncée par le Secrétaire général de l'ONU en septembre 2014 B. L'engagement pris envers le pays hôte et les règles locales en matière de consommation d'énergie C. Le niveau de consommation d'énergie à la fin de 2015 | | | Pas en bonne voie Pas en bonne voie |

⁹⁶ Pour les voyages et les bâtiments, émissions mesurées à la fin d'une année donnée, et validées en octobre 2016 par le PNUE (la référence est le rapport 2016 "Du bleu au vert" publié par le PNUE). Les chiffres relatifs aux bâtiments comprennent tous les bâtiments du siège, les bâtiments loués à Genève et les bureaux extérieurs de l'OMPI (par le biais d'une formule pour ces derniers).

⁹⁷ L'OMPI reçoit le décompte final des émissions annuelles validé par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) en octobre de l'année suivante.

⁹⁸ Ibid.

Rapport sur l'exécution du programme en 2016

| | | | | |
|---|---|--|--|---|
| <p>Amélioration de l'accès physique au site de l'OMPI</p> | <p><i>Niveau de référence actualisé à fin 2015 :</i> Nombre de lecteurs de badge à abaisser : – AB (6) – GBI et GBII (4) – NB (32) – PCT (0) – Salle de conférence de l'OMPI (0)</p> <p>Nombre de barrières de sécurité à installer : – AB (4) – liaison GBI-GBII (5) – NB (4) – PCT (0) – Salle de conférence de l'OMPI (0)</p> <p><i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2016-2017 :</i> Les recommandations figurant dans l'audit sur l'accessibilité physique de 2012</p> | <p>Mise en œuvre des mesures suivantes d'ici fin 2017 :</p> <p>1. Installation de lecteurs de badge situés à une hauteur appropriée pour les personnes handicapées</p> <p>2. Installation de barrières de sécurité là où elles se révèlent nécessaires</p> | <p>Nombre de lecteurs de badge abaissés : – AB (2 sur 6) – GBI et GBII (2 sur 4)</p> <p>Nombre de mains courantes installées : – liaison GBI-GBII (5 sur 5)</p> | <p>Pas en bonne voie</p> <p>Pas en bonne voie</p> |
|---|---|--|--|---|

Utilisation des ressources au titre du programme 24

Budget et dépenses effectives (par résultat)
 (en milliers de francs suisses)

| Numéro et description du résultat escompté | Budget 2016-2017 7 approuvé | Budget 2016-2017 7 après virements | Dépenses 2016 * |
|--|--------------------------------|---------------------------------------|--------------------|
| VIII.5 L'OMPI collabore efficacement avec d'autres processus et instances de négociation de l'ONU et d'autres organisations intergouvernementales | 1 476 | 1 559 | 694 |
| IX.1 Services d'appui efficaces, efficients, de qualité et tournés vers la clientèle, à l'intention à la fois des clients internes et des parties prenantes externes | 44 433 | 49 797 | 19 354 |
| IX.4 Une Organisation écologiquement et socialement responsable assurant la sûreté et la sécurité du personnel, des délégués, des visiteurs, de l'information et des biens | 1 308 | 1 216 | 537 |
| Total | 47 216 | 52 572 | 20 584 |

*Les chiffres des dépenses pour 2016 sont préliminaires, sous réserve d'audit par les vérificateurs externes des comptes

Budget et dépenses effectives (dépenses de personnel et autres dépenses)
 (en milliers de francs suisses)

| | Budget 2016-2017 approuvé | Budget 2016-2017 après virements | Dépenses 2016* | Taux d'utilisation (%) |
|-------------------------|------------------------------|-------------------------------------|----------------|------------------------------|
| Ressources en personnel | 19 287 | 17 165 | 8 032 | 47% |
| Autres ressources | 27 930 | 35 408 | 12 552 | 35% |
| Total | 47 216 | 52 572 | 20 584 | 39% |

*Les chiffres des dépenses pour 2016 sont préliminaires, sous réserve d'audit par les vérificateurs externes des comptes

NOTE : Le budget 2016-2017 après virements tient compte des virements effectués au 8 mars 2017 pour répondre aux besoins durant l'exercice biennal 2016-2017 conformément à l'article 5.5 du Règlement financier.

A. Budget 2016-2017 après virements

24.1 Le budget après virements faisait apparaître une nette augmentation des dépenses autres que les dépenses de personnel, essentiellement due à : i) l'allocation de ressources supplémentaires pour couvrir les intérêts payés d'avance en lien avec le remboursement de l'emprunt contracté pour le Nouveau Bâtiment; et ii) la réaffectation de dépenses de personnel aux autres dépenses à l'appui des activités d'achat dans le domaine informatique et de la préparation des assemblées. Cette augmentation était partiellement compensée par le transfert : i) du Groupe des messagers-chauffeurs du programme 24 au programme 27 (Services de conférence et services linguistiques), répercuté sous les résultats escomptés IX.1 (Services d'appui efficaces, efficaces, de qualité et tournés vers la clientèle) et IX.4 (Une Organisation écologiquement et socialement responsable); et ii) des montants non dépensés affectés en 2016 à l'entretien, la maintenance et les rénovations des locaux et installations de l'OMPI, au titre du résultat escompté IX.1, en faveur d'autres priorités de l'Organisation.

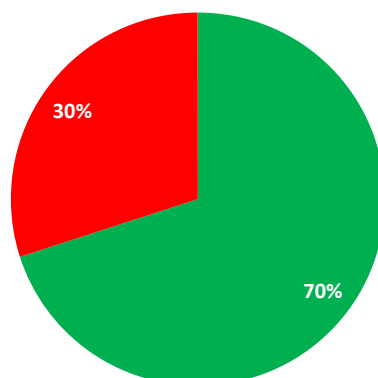
24.2 La diminution générale des dépenses de personnel par rapport au budget 2016-2017 approuvé est le résultat net, d'une part, des reclassements et des régularisations d'agents exerçant des fonctions continues et, d'autre part, du redéploiement du Groupe des messagers-chauffeurs au titre du programme 27, comme mentionné ci-dessus.

B. Utilisation du budget 2016-2017

24.3 L'utilisation du budget se situe dans la fourchette prévue des 40 à 60% pour la première année de l'exercice biennal. La légère sous-utilisation des ressources de personnel découle principalement des postes vacants, des remplacements et des fonctionnaires travaillant à temps partiel.

PROGRAMME 25 TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

Chef de programme M. A. Sundaram



■ En bonne voie ■ Pas en bonne voie ■ n.d. pour 2016 ■ Non évaluable ■ Abandonné

Résultat escompté : IX.1 Services d'appui efficaces, efficients, de qualité et tournés vers la clientèle, à l'intention à la fois des clients internes et des parties prenantes externes

| Indicateurs d'exécution | Niveaux de référence | Objectifs visés | Données relatives à l'exécution | Code d'évaluation | | |
|---|---|---|--|---|--|--|
| Les plateformes TIC sont hébergées et gérées de manière rentable, conformément aux demandes liées à l'activité. | <i>Niveau de référence actualisé à fin 2015 :</i> 26 accords de prestation de services | De nouveaux accords de prestation de services sont créés et acceptés par les plus grands consommateurs de services des plateformes TIC. | 6 nouveaux accords de prestation de services (sécurité des informations, WIPO DAS, WIPO CASE, Service WIPO WebMums (Membres de l'Union de Madrid), WIPO Connect, Gestion des contenus de l'Organisation) ont été signés avec le Centre international de calcul des Nations Unies (UNICC) | En bonne voie | | |
| | <i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2016-2017 :</i> n.d. | | | | | |
| | <i>Niveau de référence actualisé à fin 2015⁹⁹ :</i> – Coût unitaire mensuel moyen des serveurs : 414 francs suisses – Coût unitaire mensuel moyen par To de stockage : 234 francs suisses – Coût unitaire mensuel moyen de sauvegarde par To de stockage : 252 francs suisses | | | Baisse des coûts unitaires d'au moins 5% par an; | Coût unitaire mensuel moyen des serveurs : 418 francs suisses Coût unitaire mensuel moyen par To de stockage : 233 francs suisses | Pas en bonne voie Pas en bonne voie |
| | Nombre d'incidents de service à impact moyen ou fort : 1,75 par mois | | | Pas d'augmentation du nombre d'incidents de service à impact moyen ou fort. | Coût unitaire mensuel moyen de sauvegarde par To de stockage : 232 francs suisses | En bonne voie |
| | <i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2016-2017 :</i> Coût unitaire des serveurs : 448 francs suisses/mois; Coût unitaire par To de stockage : 299 francs suisses/mois; Coût unitaire de sauvegarde par | | 1,17 incident de service à impact moyen ou fort par mois | En bonne voie | | |

⁹⁹ Coûts unitaires en dollars É.-U. : serveurs (422 dollars É.-U./mois), stockage (239 dollars É.-U./mois), sauvegarde (257 dollars É.-U./mois); les montants en francs suisses sont fondés sur le taux de change opérationnel moyen des Nations Unies USD/CHF de 0,98 utilisé pour les paiements 2015 à l'UNICC.

| | | | | |
|---|--|---|---|--------------------------|
| | To de stockage : 370 francs suisses/mois (à fin 2014); | | | |
| | Nombre d'incidents de service à impact moyen ou fort : 1,75 par mois | | | |
| Les activités de développement des applications sont conformes aux normes de l'OMPI en matière de références et de données de base. | <p><i>Niveau de référence actualisé à fin 2015 :</i> Néant</p> <p><i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2016-2017 :</i> n.d.</p> | La stratégie et le référentiel de l'OMPI pour les références et les données de base sont utilisés par au moins une équipe de développement des applications | Les normes de l'OMPI en matière de références et de données de base, y compris les processus de gouvernance, étaient toujours en cours d'élaboration à la fin de 2016, suite au repositionnement de cette initiative. | Pas en bonne voie |
| Pourcentage de clients satisfaits des prestations du service d'assistance. | <p><i>Niveau de référence actualisé à fin 2015 :</i> 97% satisfaits des prestations du service d'assistance – 64%¹⁰⁰ pleinement satisfaits – 33% satisfaits</p> <p><i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2016-2017 :</i> 97% de satisfaits ou très satisfaits du service d'assistance.</p> | Maintenir le même niveau de satisfaction auprès des utilisateurs. | 97,4% satisfaits des prestations du service d'assistance – 66,7% pleinement satisfaits – 30,7% satisfaits | En bonne voie |
| Les projets de l'OMPI relatifs aux TIC sont gérés conformément aux principes directeurs de l'OMPI en matière de gestion de projets et aux principes directeurs de l'OMPI en matière de transition de services | <p><i>Niveau de référence actualisé à fin 2015 :</i> s.o. (nouveau) Les principes directeurs de l'OMPI en matière de transition de services sont établis</p> <p><i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2016-2017 :</i> s.o. (nouveau) Les principes directeurs en matière de transition de services ne sont pas établis.</p> | Plus de 70% des projets sont gérés conformément aux principes directeurs de l'OMPI en matière de gestion de projets | 100% des projets du Département des technologies de l'information et de la communication ont été gérés conformément aux principes directeurs de l'OMPI en matière de gestion de projets (3 sur 3) | En bonne voie |
| | | 70% des nouveaux projets réalisés sont conformes aux principes directeurs de l'OMPI en matière de transition de services | 66% des projets réalisés par le Département des technologies de l'information et de la communication étaient conformes aux principes directeurs de l'OMPI en matière de transition de service (2 sur 3) | En bonne voie |

¹⁰⁰ Rectificatif : le pourcentage d'utilisateurs pleinement satisfaits en 2015 était de 63,8% et non de 70,5%, comme indiqué dans le Rapport sur l'exécution du programme en 2014-2015.

Rapport sur l'exécution du programme en 2016

Résultat escompté : IX.4 Une Organisation écologiquement et socialement responsable assurant la sûreté et la sécurité du personnel, des délégués, des visiteurs et des biens

| Indicateurs d'exécution | Niveaux de référence | Objectifs visés | Données relatives à l'exécution | Code d'évaluation |
|---|---|--|---|----------------------|
| Continuité de service des TIC pour les systèmes essentiels. | <p><i>Niveau de référence actualisé à fin 2015 :</i> Serveur, stockage, sauvegarde et infrastructure de réseau étendus aux services essentiels de TIC. En 2014-2015, 12 services essentiels de TIC supplémentaires ont été évalués et des mesures adaptées ont été mises en œuvre pour assurer la continuité de service. La capacité de continuité de service des TIC a été validée en 2015 grâce à un test d'une journée réussi en matière de reprise des opérations après un sinistre; un exercice de reprise sur défaillance PCT a été réalisé en 30 minutes.</p> <p><i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2016-2017 :</i> Les systèmes essentiels peuvent être restaurés rapidement et sans perte de données en cas de graves perturbations localisées</p> | Des améliorations sont apportées à une plateforme TIC pour permettre aux systèmes essentiels de continuer à fonctionner en cas d'une perturbation majeure à l'échelle régionale. | <p>2 services essentiels de TIC supplémentaires ont été renforcés en vue d'assurer la continuité de service</p> <p>La capacité de continuité de service des TIC a été validée en 2016 grâce à un test d'une journée réussi en matière de reprise des opérations après un sinistre</p> | En bonne voie |

Utilisation des ressources au titre du programme 25

Budget et dépenses effectives (par résultat)
 (en milliers de francs suisses)

| Numéro et description du résultat escompté | Budget 2016-2017 approuvé | Budget 2016-2017 après virements | Dépenses 2016* |
|--|---------------------------|----------------------------------|----------------|
| IX.1 Services d'appui efficaces, efficients, de qualité et tournés vers la clientèle, à l'intention à la fois des clients internes et des parties prenantes externes | 51 480 | 48 326 | 21 629 |
| IX.4 Une Organisation écologiquement et socialement responsable assurant la sûreté et la sécurité du personnel, des délégués, des visiteurs, de l'information et des biens | 552 | 486 | 240 |
| Total | 52 032 | 48 812 | 21 869 |

*Les chiffres des dépenses pour 2016 sont préliminaires, sous réserve d'audit par les vérificateurs externes des comptes

Budget et dépenses effectives (dépenses de personnel et autres dépenses)
(en milliers de francs suisses)

| | Budget 2016-2017 approuvé | Budget 2016-2017 après virements | Dépenses 2016* | Taux d'utilisation (%) |
|-------------------------|------------------------------|-------------------------------------|----------------|------------------------------|
| Ressources en personnel | 14 178 | 13 289 | 6 503 | 49% |
| Autres ressources | 37 853 | 35 523 | 15 366 | 43% |
| Total | 52 032 | 48 812 | 21 869 | 45% |

*Les chiffres des dépenses pour 2016 sont préliminaires, sous réserve d'audit par les vérificateurs externes des comptes

NOTE : Le budget 2016-2017 après virements tient compte des virements effectués au 8 mars 2017 pour répondre aux besoins durant l'exercice biennal 2016-2017 conformément à l'article 5.5 du Règlement financier.

A. Budget 2016-2017 après virements

25.1 La légère baisse des dépenses de personnel par rapport au budget 2016-2017 approuvé découlait principalement : i) de la réaffectation d'un poste et d'un poste temporaire du programme en vue de répondre aux besoins opérationnels de la Direction générale (programme 21) et de la Sécurité des informations, des biens et des personnes (programme 28); et ii) de la réallocation de ressources aux dépenses autres que celles de personnel afin de pouvoir recourir à des services de conseil en matière de gestion de la base de données. Cette baisse a été compensée par le reclassement d'un poste.

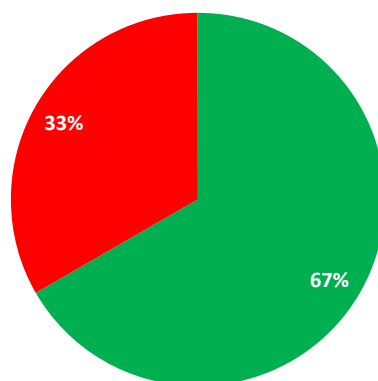
25.2 La baisse générale des dépenses autres que celles de personnel par rapport au budget 2016-2017 approuvé est le résultat net, d'une part, de l'allocation de ressources supplémentaires pour couvrir : i) l'achat d'ordinateurs portables et de matériel connexe à l'appui de l'initiative sur la continuité des opérations; et ii) le recours à des services de conseil en matière de gestion de la base de données tels que mentionnés ci-dessus, et, d'autre part, la réaffectation des sommes non dépensées en 2016 par la Division des technologies de l'information pour prendre en charge d'autres priorités de l'Organisation en 2017, au titre du résultat escompté IX.1 (Services d'appui efficaces, efficaces, de qualité et tournés vers la clientèle).

B. Utilisation du budget 2016-2017

25.3 Le taux d'utilisation du budget pour les dépenses autres que les dépenses de personnel a été plus faible que prévu du fait de dépenses inférieures aux prévisions en ce qui concerne : i) les coûts relatifs à l'UNICC; ii) la formation; et iii) la gestion des services TIC et des relations avec les clients.

PROGRAMME 26 SUPERVISION INTERNE

Chef de programme M. R. Singh



■ En bonne voie ■ Pas en bonne voie ■ n.d. pour 2016 ■ Non évaluable ■ Abandonné

Résultat escompté : IX.8 Renforcement de l'obligation redditionnelle, de l'apprentissage institutionnel, de l'optimisation des ressources financières, de l'administration, du contrôle interne et de la gestion institutionnelle avec le concours d'une supervision indépendante efficace

| Indicateurs d'exécution | Niveaux de référence | Objectifs visés | Données relatives à l'exécution | Code d'évaluation |
|--|--|---|---|----------------------|
| INDÉPENDANCE – Non-ingérence et indépendance perçue par les principales parties prenantes | <p><i>Niveau de référence actualisé à fin 2015 :</i> Aucune ingérence dans les travaux de la Division de la supervision interne (DSI), ainsi qu'il ressort des rapports annuels publiés sous les cotes WO/PBC/22/4 et WO/PBC/24/6</p> <p>Le directeur de la DSI s'est entretenu régulièrement avec le Directeur général, l'OCIS et, le cas échéant, les représentants des États membres</p> <p>Les cas d'atteintes perçues à l'indépendance ont été renvoyés à l'OCIS conformément au paragraphe 18 de la charte</p> <p><i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2016-2017 :</i> Aucune ingérence dans les travaux de la DSI</p> | Aucune ingérence dans les travaux de la DSI | <p>Aucune ingérence dans les travaux de la DSI, ainsi qu'il ressort des rapports annuels publiés sous les cotes WO/PBC/24/6¹⁰¹ et WO/PBC/25/5¹⁰²</p> <p>Le directeur par intérim de la DSI s'est entretenu régulièrement avec le Directeur général, l'OCIS et, le cas échéant, les représentants des États membres</p> <p>Les cas d'atteintes perçues à l'indépendance ont été renvoyés à l'OCIS conformément au paragraphe 18 de la charte</p> | En bonne voie |
| EFFICACITÉ – Pourcentage des travaux qui couvrent des domaines à haut risque, de la plus haute importance, en conformité avec la stratégie de l'Organisation | <p><i>Niveau de référence actualisé à fin 2015 :</i> Tous les travaux (100%) ont couvert des secteurs à haut risque ou de la plus haute importance</p> <p><i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2016-2017 :</i></p> | Tous les travaux (100%) couvrent des secteurs à haut risque ou de la plus haute importance, en conformité avec les objectifs stratégiques de l'OMPI | Tous les travaux (100%) ont couvert des secteurs à haut risque ou de la plus haute importance | En bonne voie |

¹⁰¹ Rapport annuel du directeur de la Division de la supervision interne (DSI) : [WO/PBC/24/6](#).

¹⁰² Rapport annuel du directeur de la Division de la supervision interne (DSI) : [WO/PBC/25/5](#).

| | | | | |
|--|--|---|---|---|
| <p>EFFICIENCE – les rapports de la DSI sont établis dans les délais et contiennent des recommandations précises, mesurables, réalistes, pertinentes et assorties de délais</p> | <p>Tous les travaux (100%) couvrent des secteurs à haut risque ou de la plus haute importance</p> <p><i>Niveau de référence actualisé à fin 2015 :</i> 24% des rapports d'audit et d'évaluation établis en moins de 4 mois</p> <p>58% des rapports sur les activités d'enquête établis dans le délai prévu par la politique en matière d'enquêtes</p> <p>88% des responsables percevaient les recommandations de la DSI comme étant précises, mesurables, réalistes, pertinentes et assorties de délais</p> <p><i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2016-2017 :</i></p> | <p><i>Objectif actualisé :</i></p> <p>85% des rapports d'audit et d'évaluation établis en moins de 4 mois</p> <p>Tous les rapports sur les activités d'enquête établis dans le délai prévu par la politique en matière d'enquêtes</p> <p>100% des responsables perçoivent les recommandations de la DSI comme étant précises, mesurables, réalistes, pertinentes et assorties de délais</p> <p><i>Objectif initial :</i></p> | <p>a) 50% des rapports d'audit et d'évaluation établis en moins de 4 mois</p> <p>b) 53% des rapports sur les activités d'enquête établis dans le délai prévu par la politique en matière d'enquêtes</p> <p>c) 81% des responsables percevaient les recommandations de la DSI comme étant précises, mesurables, réalistes, pertinentes et assorties de délais</p> | <p>Pas en bonne voie</p> <p>Pas en bonne voie</p> <p>En bonne voie</p> |
| <p>PERTINENCE, VALEUR AJOUTÉE ET ADMINISTRATION – Économies tangibles ou améliorations concrètes apportées aux processus et systèmes opérationnels</p> | <p>Tous les rapports sur les activités d'enquête établis conformément à la politique en matière d'enquêtes</p> <p>75% des recommandations de la DSI sont précises, mesurables, réalistes, pertinentes et assorties de délais</p> <p><i>Niveau de référence actualisé à fin 2015 :</i> 69% des responsables estimaient que les recommandations de la DSI se traduisaient par des gains d'efficacité</p> <p>28% des économies de coût annuelles pouvaient être reliées aux recommandations de la DSI</p> <p><i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2016-2017 :</i> n.d. (à disposition fin 2015)</p> | <p>Tous les rapports sur les activités d'enquête établis dans le délai prévu par la politique en matière d'enquêtes</p> <p>100% des recommandations sont précises, mesurables, réalistes, pertinentes et assorties de délais</p> <p><i>Objectif actualisé :</i></p> <p>50% des responsables estiment que les recommandations de la DSI se sont traduites par des gains d'efficacité</p> <p>50% des économies de coût annuelles pouvaient être reliées aux recommandations de la DSI</p> <p><i>Objectif initial dans le programme et budget 2016-2017 :</i> 50% des recommandations se traduisent par des gains d'efficacité</p> | <p>75% des rapports d'audit et d'évaluation établis en moins de 4 mois</p> <p>Tous les rapports sur les activités d'enquête établis conformément à la politique en matière d'enquêtes</p> <p>75% des recommandations de la DSI sont précises, mesurables, réalistes, pertinentes et assorties de délais</p> <p>50% des responsables estiment que les recommandations de la DSI se sont traduites par des gains d'efficacité</p> <p>30% des économies de coût annuelles pouvaient être reliées aux recommandations de la DSI</p> | <p>En bonne voie</p> <p>Pas en bonne voie</p> |
| <p>APPRENTISSAGE INSTITUTIONNEL – Assimilation des enseignements et recommandations des processus de supervision</p> | <p><i>Niveau de référence actualisé à fin 2015 :</i> Plus de 95% des recommandations acceptées</p> <p>40% des recommandations mises en œuvre dans les 2 ans</p> <p><i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2016-2017 :</i> 90% des recommandations acceptées mises en œuvre dans les 2 ans</p> | <p>90% des recommandations acceptées</p> <p>90% des recommandations mises en œuvre dans les 2 ans</p> | <p>95% des recommandations acceptées</p> <p>59% des recommandations mises en œuvre dans les 2 ans</p> | <p>En bonne voie</p> <p>En bonne voie</p> |

Utilisation des ressources au titre du programme 26

Budget et dépenses effectives (par résultat)
(en milliers de francs suisses)

| Numéro et description du résultat escompté | Budget 2016-2017 approuvé | Budget 2016-2017 après virements | Dépenses 2016 * |
|--|---------------------------|----------------------------------|-----------------|
| IX.8 Renforcement de l'obligation redditionnelle, de l'apprentissage institutionnel, de l'optimisation des ressources financières, de l'administration, du contrôle interne et de la gestion institutionnelle avec le concours d'une supervision indépendante efficace | 5 358 | 5 450 | 2 049 |
| Total | 5 358 | 5 450 | 2 049 |

*Les chiffres des dépenses pour 2016 sont préliminaires, sous réserve d'audit par les vérificateurs externes des comptes

Budget et dépenses effectives (dépenses de personnel et autres dépenses)
(en milliers de francs suisses)

| | Budget 2016-2017 approuvé | Budget 2016-2017 après virements | Dépenses 2016* | Taux d'utilisation (%) |
|-------------------------|---------------------------|----------------------------------|----------------|------------------------|
| Ressources en personnel | 4 658 | 4 790 | 1 847 | 39% |
| Autres ressources | 700 | 659 | 202 | 31% |
| Total | 5 358 | 5 450 | 2 049 | 38% |

*Les chiffres des dépenses pour 2016 sont préliminaires, sous réserve d'audit par les vérificateurs externes des comptes

NOTE : Le budget 2016-2017 après virements tient compte des virements effectués au 8 mars 2017 pour répondre aux besoins durant l'exercice biennal 2016-2017 conformément à l'article 5.5 du Règlement financier.

A. Budget 2016-2017 après virements

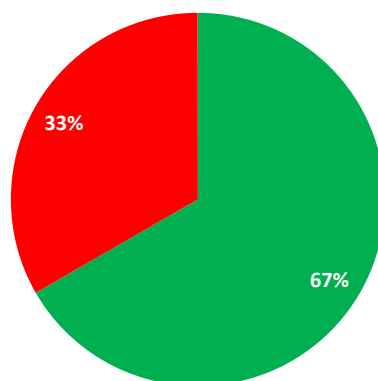
26.1 L'augmentation générale du budget 2016-2017 après virements par rapport au budget 2016-2017 approuvé découlait principalement de l'augmentation des dépenses de personnel allouées au programme pour répondre à la nécessité d'engager un enquêteur en contrat de courte durée afin d'améliorer la qualité et la rapidité des travaux menés par la section des enquêtes de la DSI. La légère baisse des dépenses hors personnel était due au transfert de ressources pour des stages auprès de la DGRH (programme 23), qui centralise la gestion des stagiaires.

B. Utilisation du budget 2016-2017

26.2 L'utilisation des dépenses de personnel dans le budget a été plus faible que prévu en raison de deux postes vacants et de certains emplois à temps partiel maintenus durant la majeure partie de l'année. Les dépenses autres que celles de personnel ont également été inférieures aux prévisions en ce qui concerne les activités en matière d'audit, d'évaluation et d'enquête.

PROGRAMME 27 SERVICES DE CONFÉRENCE ET SERVICES LINGUISTIQUES

Chef de programme M. A. Sundaram



■ En bonne voie ■ Pas en bonne voie ■ n.d. pour 2016 ■ Non évaluable ■ Abandonné

Résultat escompté : IX.1 Services d'appui efficaces, efficients, de qualité et tournés vers la clientèle, à l'intention à la fois des clients internes et des parties prenantes externes

| Indicateurs d'exécution | Niveaux de référence | Objectifs visés | Données relatives à l'exécution | Code d'évaluation |
|--|--|---|--|----------------------|
| Pourcentage de participants internes et externes satisfaits des services de conférence de l'OMPI | <p><i>Niveau de référence actualisé à fin 2015 :</i> 97% des utilisateurs en 2014-2015 jugeaient la qualité globale des services de conférence de l'OMPI excellente ou bonne : - 2014 : excellente (48%) ou bonne (49%); - 2015 : excellente (60%) ou bonne (37%).</p> <p><i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2016-2017 :</i> 97% des participants satisfaits des services (fin 2014)</p> | <p><i>Objectif actualisé :</i> Maintenir le taux de la fin 2015</p> <p><i>Objectif initial dans le programme et budget 2016-2017 :</i> Maintenir le taux de la fin 2014</p> | 96% des utilisateurs jugeaient la qualité globale des services de conférence de l'OMPI excellente (56%) ou bonne (40%) | En bonne voie |
| Mise en œuvre efficace de la politique linguistique de l'OMPI | <p><i>Niveau de référence actualisé à fin 2015 :</i> Outre tous les comités et organes principaux, la couverture en 6 langues a été étendue en 2014-2015 à quatre groupes de travail : i) Groupe de travail du PCT; ii) Groupe de travail sur le développement juridique du système de La Haye concernant l'enregistrement international des dessins et modèles industriels; iii) Groupe de travail sur le développement juridique du système de Madrid concernant l'enregistrement international des marques; et iv) Groupe de travail sur la révision de la CIB.</p> <p>Environ 87% des documents reçus pour traduction (3489 sur un total</p> | Extension de la couverture linguistique aux documents de tous les comités, organes principaux et groupes de travail dont la longueur respecte les dispositions de la politique linguistique | <p>La couverture en 6 langues a été étendue à 2 groupes de travail supplémentaires : i) le Groupe de travail chargé d'élaborer un règlement d'exécution commun à l'Arrangement de Lisbonne et à l'Acte de Genève de l'Arrangement de Lisbonne; et ii) l'Union de l'IPC – Comité d'experts (cumul de tous les comités et organes principaux et des 6 groupes de travail)</p> <p>81% (542 sur 666) des documents de réunion reçus pour traduction faisaient moins de 10 pages types de l'ONU, soit 3300 mots. Les documents dépassant cette limite étaient principalement des rapports in extenso et d'autres rapports annuels, des propositions des États membres et des documents établis sur demande spécifique</p> | En bonne voie |

Rapport sur l'exécution du programme en 2016

| | | | | |
|---|---|--|--|--------------------------|
| | <p>de 4030 documents) faisaient moins de 3300 mots.</p> <p>Les documents dépassant cette limite étaient principalement des publications, des rapports in extenso et d'autres rapports annuels, des documents contenant des données relatives aux pratiques des États membres, et ceux qui étaient établis sur demande spécifique des États membres, lesquels n'étaient pas soumis à cette limitation de mots.</p> <p><i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2016-2017 :</i> Extension de la couverture linguistique aux documents de tous les comités et organes principaux et de certains groupes de travail</p> | | des États membres qui étaient mis à disposition dans les 6 langues dans leur intégralité. | |
| Réduction des coûts d'impression (par page) | <p><i>Niveau de référence actualisé à fin 2015 :</i> Coût moyen par page en 2014 et en 2015 : 0,15 franc suisse (diminution de 25%)</p> <p><i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2016-2017 :</i> 0,14 franc suisse par page</p> | Maintien du coût moyen par page de 0,15 franc suisse | Coût moyen par page de 0,161 franc suisse | Pas en bonne voie |
| Publication en temps voulu des documents pour les comités et groupes de travail | <p><i>Niveau de référence actualisé à fin 2015 :</i> En 2014-2015, 52,6% de tous les documents pour les principaux comités étaient publiés dans toutes les langues 2 mois avant les réunions concernées – 2014 : 41% – 2015 : 69%</p> <p><i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2016-2017 :</i> 21% des documents publiés dans toutes les langues 2 mois avant les réunions concernées</p> | 65% des documents publiés dans toutes les langues 2 mois avant les réunions concernées | 51% des documents publiés dans toutes les langues 2 mois avant les réunions concernées | Pas en bonne voie |
| Coût par mot traduit | <p><i>Niveau de référence actualisé à fin 2015 :</i> Le coût par mot traduit était de : – 0,59 franc suisse en 2014 (baisse de 6,3% par rapport à 2013) – 0,57 franc suisse en 2015 (baisse de 3,4% par rapport à 2014).</p> <p>Un total de 15,03 millions de mots (45 537 pages types de l'ONU) ont été traduits en 2014, et 15,32 millions de mots (46 420 pages) en 2015</p> <p><i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2016-2017 :</i> 0,59 franc suisse par mot</p> | Maintien de ce coût | Le coût par mot traduit a encore été abaissé, à 0,55 franc suisse (-3,5% par rapport à 2015) Un total de 15,69 millions de mots (47 554 pages types de l'ONU) ont été traduits (+2,6% par rapport à 2015) | En bonne voie |

Utilisation des ressources au titre du programme 27

Budget et dépenses effectives (par résultat)
(en milliers de francs suisses)

| | Numéro et description du résultat escompté | Budget 2016-2017 approuvé | Budget 2016-2017 après virements | Dépenses 2016 * |
|--------------|---|---------------------------|----------------------------------|-----------------|
| IX.1 | Services d'appui efficaces, efficaces, de qualité et tournés vers la clientèle, à l'intention à la fois des clients internes et des parties prenantes externes | 38 925 | 38 622 | 17 609 |
| IX.4 | Une Organisation écologiquement et socialement responsable assurant la sûreté et la sécurité du personnel, des délégués, des visiteurs, de l'information et des biens | 0 | 39 | 0 |
| Total | | 38 925 | 38 661 | 17 609 |

*Les chiffres des dépenses pour 2016 sont préliminaires, sous réserve d'audit par les vérificateurs externes des comptes

Budget et dépenses effectives (dépenses de personnel et autres dépenses)
(en milliers de francs suisses)

| | Budget 2016-2017 approuvé | Budget 2016-2017 après virements | Dépenses 2016* | Taux d'utilisation (%) |
|-------------------------|---------------------------|----------------------------------|----------------|------------------------|
| Ressources en personnel | 29 571 | 28 834 | 13 024 | 45% |
| Autres ressources | 9 354 | 9 826 | 4 585 | 47% |
| Total | 38 925 | 38 661 | 17 609 | 46% |

*Les chiffres des dépenses pour 2016 sont préliminaires, sous réserve d'audit par les vérificateurs externes des comptes

NOTE : Le budget 2016-2017 après virements tient compte des virements effectués au 8 mars 2017 pour répondre aux besoins durant l'exercice biennal 2016-2017 conformément à l'article 5.5 du Règlement financier.

A. Budget 2016-2017 après virements

27.1 L'augmentation du budget 2016-2017 après virements (dépenses autres que les dépenses de personnel) découlait principalement : i) du transfert du Groupe des messagers-chauffeurs au programme (inscrit initialement au budget dans la catégorie des Services d'appui généraux (programme 24)), répercuté sous les résultats escomptés IX.1 (Services d'appui efficaces, efficaces, de qualité et tournés vers la clientèle) et IX.4 (Une Organisation écologiquement et socialement responsable); et ii) du transfert de ressources en personnel vers d'autres postes de dépense afin d'engager temporairement un secrétaire pour assister les services de conférence et d'impression.

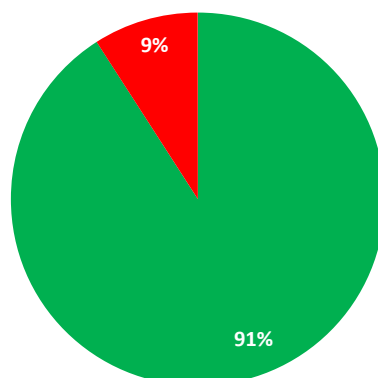
27.2 La diminution nette du budget 2016-2017 après virements (dépenses de personnel) tenait compte, d'une part, des reclassements et du transfert du Groupe des messagers-chauffeurs et, d'autre part, du transfert de ressources du programme pour répondre à d'autres besoins opérationnels au sein du secteur administration et gestion (programmes 22, 24 et 28).

B. Utilisation du budget 2016-2017

27.3 L'utilisation des dépenses de personnel du budget était légèrement inférieure aux prévisions, en raison principalement de postes vacants, notamment au sein de la Division des services linguistiques et de la Division des conférences et des services généraux. La sous-utilisation des ressources hors personnel découlait essentiellement du niveau moins élevé que prévu des dépenses pour les activités de traduction et d'intégration des outils informatiques et de TAO.

PROGRAMME 28 SÉCURITÉ DES INFORMATIONS, DES BIENS ET DES PERSONNES

Chef de programme M. A. Sundaram



■ En bonne voie ■ Pas en bonne voie ■ n.d. pour 2016 ■ Non évaluable ■ Abandonné

Résultat escompté : IX.1 Services d'appui efficaces, efficients, de qualité et tournés vers la clientèle, à l'intention à la fois des clients internes et des parties prenantes externes

| Indicateurs d'exécution | Niveaux de référence | Objectifs visés | Données relatives à l'exécution | Code d'évaluation |
|---|--|--|---|--------------------------|
| Gouvernance en matière de sécurité de l'information définie et appliquée. | Gouvernance limitée en matière de sécurité de l'information. Capacités limitées de mise en œuvre de la stratégie en matière de sécurité de l'information. | Adoption du cadre de gouvernance en matière de sécurité de l'information | L'ordre de service n° 04/2016, précisant le cahier des charges du nouveau cadre de gouvernance en matière de sécurité et d'assurance informatique, a été publié en janvier 2016. En 2016, le Conseil de sécurité et d'assurance informatique s'est réuni une fois, le Comité directeur de la sécurité et de l'assurance informatique s'est réuni 3 fois et les agents de liaison pour les questions de sécurité au sein des différents secteurs se sont réunis deux fois pour examiner, approuver et orienter plusieurs projets dans ce domaine | En bonne voie |
| Nombre de membres du personnel au courant de leurs responsabilités, des politiques et des pratiques recommandées en matière de sécurité de l'information. | <i>Niveau de référence actualisé à fin 2015 :</i> 7% en 2015 17% en 2014 <i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2016-2017 :</i> 12% des membres du personnel ont été victimes de campagnes d'hameçonnage (moyenne basée sur deux campagnes de simulation menées en 2014 et au cours du premier semestre de 2015) | Moins de 5% des membres du personnel victimes de campagnes d'hameçonnage | 13% des membres du personnel ont été victimes de campagnes d'hameçonnage ¹⁰³ | Pas en bonne voie |

¹⁰³ La complexité des campagnes d'hameçonnage s'est accrue en 2016 par rapport à 2015 pour refléter l'évolution constante de la menace. Le nombre d'utilisateurs détectant et signalant les messages d'hameçonnage est passé de 26% en 2015 à 46% en 2016.

Résultat escompté : IX.4 Une Organisation écologiquement et socialement responsable assurant la sûreté et la sécurité du personnel, des délégués, des visiteurs, de l'information et des biens

| Indicateurs d'exécution | Niveaux de référence | Objectifs visés | Données relatives à l'exécution | Code d'évaluation |
|---|---|--|--|----------------------|
| Pourcentage de risques pour l'information, y compris les risques tiers, détectés et gérés conformément aux seuils de tolérance définis par l'OMPI | Risques pour l'information communiqués au cas par cas Risques tiers recensés et traités de manière non systématique | Rapports trimestriels sur les risques pour l'information communiqués aux organes internes de gouvernance de la sécurité de l'information | Tous les risques (100%) pour l'information, y compris les risques tiers, ont été communiqués au Comité directeur de la sécurité et de l'assurance informatique, qui s'est réuni 3 fois en 2016 | En bonne voie |
| | | Gestion active des risques tiers (<10%) | 3 prestataires de services externes ont été évalués en vertu des exigences de la Politique de l'OMPI en matière de sécurité relative aux prestataires de services en 2016; aucun risque important pour l'information n'a été recensé. | En bonne voie |
| Détection anticipée et résolution rapide des failles de sécurité conformément au niveau de service défini | Détection et solution limitées des failles en matière de sécurité de l'information | Failles en matière de sécurité de l'information détectées et comblées pour 90% des données sensibles | En 2016, 2 tests d'intrusion externes et 3 tests internes à l'échelle de l'Organisation ont été réalisés. Les tests externes ont détecté 5 failles critiques et de niveau élevé, qui ont toutes été comblées (100%); les tests internes ont détecté 14 failles critiques et de niveau élevé au premier trimestre, dont 97% étaient comblées à la fin de 2016, et 4 failles critiques et de niveau élevé au quatrième trimestre, dont 50% étaient comblées et 50% en voie de l'être à la fin de 2016. | En bonne voie |
| Respect accru des politiques et normes en matière de sécurité de l'information | <i>Niveau de référence actualisé à fin 2015 :</i> Transition réussie de la certification du PCT à la norme ISO 27001:2013. Certification renouvelée en octobre 2015 et portée élargie pour inclure les systèmes de Madrid et de La Haye. <i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2016-2017 :</i> Conformité et certification à la norme ISO 27001 limitées aux demandes PCT | Conformité et certification à la norme ISO 27001 étendues aux demandes pour La Haye, Madrid et les ressources humaines | Le PCT, La Haye, Madrid et le Centre d'arbitrage et de médiation étaient tous certifiés ISO 27001 en 2016 | En bonne voie |
| Politique de classification et de diffusion de l'information largement adoptée afin d'assurer la confidentialité de l'information | Adoption limitée de la politique de classification et de diffusion de l'information | Augmentation de 40% de l'adoption de la politique de classification et d'utilisation de l'information | À la fin de 2016, un projet de politique de classification et de diffusion de l'information était en cours d'examen par les acteurs opérationnels | En bonne voie |

Rapport sur l'exécution du programme en 2016

| | | | | |
|--|--|---|---|---------------|
| Réduction des chevauchements dans les capacités techniques en matière de sécurité de l'information grâce à des structures d'architecture réutilisables | Déploiement disparate des capacités réduisant les possibilités de réutilisation et la souplesse d'utilisation | Adoption d'une architecture permettant d'accroître le taux de réutilisation et d'adaptation des capacités en matière de sécurité de 30% | Des architectures de référence en matière de sécurité ont été mises au point pour l'architecture mondiale des bureaux, l'identification et la gestion de l'accès ainsi que le cryptage pour les bureaux extérieurs. Ces architectures ont été utilisées pour guider la conception de nouvelles applications et de nouveaux systèmes. | En bonne voie |
| Capacité accrue de détection des menaces informatiques et de réaction rapide à ces menaces, garantissant une interruption minimale des opérations | <p><i>Niveau de référence actualisé à fin 2015 :</i> Un système de gestion des événements liés à la sécurité et de l'information connexe (SEIM) a été installé pour mettre en corrélation tous les événements liés à la sécurité d'autres systèmes, puis générer des alarmes, offrant une meilleure visibilité, favorisant une réaction plus rapide et renforçant les capacités technico-légales</p> <p><i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2016-2017 :</i> Existence de capacités basiques en matière de sécurité, de veille contre la cybercriminalité et de réaction aux incidents</p> | Création d'un Centre opérationnel de cybersécurité améliorant de 30% les capacités de surveillance, de détection et de réaction en matière de sécurité informatique | En 2016, les capacités actuelles ont été évaluées, et la création du Centre opérationnel de cybersécurité et d'une stratégie/feuille de route en matière de gestion de la vulnérabilité, qui inspirera le modèle d'approvisionnement pour le futur Centre de l'OMPI qui sera mis en œuvre en 2017, a été lancée. Dans l'intervalle, les capacités de surveillance, d'analyse et de réaction aux incidents compromettant la sécurité de l'information ont été améliorées par la mise en place de contrôles de sécurité du nœud terminal sur les postes de travail et les serveurs. | En bonne voie |
| Pourcentage de membres du personnel, de délégués et de visiteurs de l'OMPI qui signalent une blessure ou un incident du travail | <p><i>Niveau de référence actualisé à fin 2015 :</i> Le pourcentage total d'incidents liés à la sûreté ayant entraîné des blessures en 2014-2015 s'élevait à 1,1% : – 2 incidents liés à la sûreté (2014) – 5 incidents liés à la sûreté (2015)</p> <p><i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2016-2017 :</i> 2% ou moins du nombre total de parties prenantes/clients signalant une blessure ou un incident lié au travail</p> | 2% ou moins | Au total, 523 demandes d'assistance en matière de sécurité ont été reçues, 4 (0,8%) pour des incidents ayant entraîné des blessures et 32 (6%) pour des incidents médicaux | En bonne voie |
| Pourcentage de conférences et d'événements pris en charge sur le plan de la sécurité à Genève ou à l'extérieur ¹⁰⁴ | <p><i>Niveau de référence actualisé à fin 2015 :</i> 90% ou plus</p> <p><i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2016-2017 :</i> 90% ou plus de demandes d'assistance en matière de sécurité émanant de parties prenantes/clients reçues dans les délais pour des conférences ou des manifestations organisées à Genève ou à l'extérieur</p> | 90% ou plus | Une assistance a été fournie à l'occasion de 115 réunions et conférences et 97 événements, ce qui représente 100% de demandes prises en charge | En bonne voie |

¹⁰⁴ À titre exceptionnel, l'indicateur d'exécution initial "Pourcentage de demandes d'assistance en matière de sécurité reçues dans les délais pour des conférences ou des manifestations organisées à Genève ou à l'extérieur" a été modifié afin de mieux refléter la teneur de ce qui est mesuré, c'est-à-dire le pourcentage de conférences et d'événements qui ont bénéficié d'une assistance plutôt que la présentation dans les délais de la demande d'assistance.

Utilisation des ressources au titre du programme 28

Budget et dépenses effectives (par résultat)
(en milliers de francs suisses)

| Numéro et description du résultat escompté | Budget 2016-2017 7 approuvé | Budget 2016-2017 7 après virements | Dépenses 2016 * |
|--|--------------------------------|--|--------------------|
| IX.1 Services d'appui efficaces, efficients, de qualité et tournés vers la clientèle, à l'intention à la fois des clients internes et des parties prenantes externes | 1 189 | 2 733 | 1 161 |
| IX.4 Une Organisation écologiquement et socialement responsable assurant la sûreté et la sécurité du personnel, des délégués, des visiteurs, de l'information et des biens | 16 544 | 16 644 | 6 805 |
| Total | 17 733 | 19 377 | 7 967 |

*Les chiffres des dépenses pour 2016 sont préliminaires, sous réserve d'audit par les vérificateurs externes des comptes

Budget et dépenses effectives (dépenses de personnel et autres dépenses)
(en milliers de francs suisses)

| | Budget 2016-2017 approuvé | Budget 2016-2017 après virements | Dépenses 2016* | Taux d'utilisation (%) |
|-------------------------|------------------------------|-------------------------------------|----------------|------------------------------|
| Ressources en personnel | 4 311 | 4 806 | 2 189 | 46% |
| Autres ressources | 13 422 | 14 571 | 5 778 | 40% |
| Total | 17 733 | 19 377 | 7 967 | 41% |

*Les chiffres des dépenses pour 2016 sont préliminaires, sous réserve d'audit par les vérificateurs externes des comptes

NOTE : Le budget 2016-2017 après virements tient compte des virements effectués au 8 mars 2017 pour répondre aux besoins durant l'exercice biennal 2016-2017 conformément à l'article 5.5 du Règlement financier.

A. Budget 2016-2017 après virements

28.1 L'augmentation nette du budget 2016-2017 après virements (dépenses de personnel) tenait compte : i) du transfert au programme de deux postes temporaires à l'appui de la gestion du programme en matière de risques et de sécurité de l'information dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie d'assurance informatique; et ii) du reclassement d'un poste. Cela a été légèrement compensé par le transfert de ressources aux dépenses hors personnel visant à renforcer la fonction d'architecture de la sécurité informatique et à soutenir la mise en œuvre du plan de gestion des risques en matière de sécurité et son intégration.

28.2 L'augmentation nette du budget 2016-2017 après virements (dépenses hors personnel) tenait compte du transfert de ressources supplémentaires au programme à l'appui : i) de la mise en œuvre du plan de gestion des risques en matière de sécurité et de son intégration, y compris la présence d'agents de sécurité armés; ii) de l'installation d'une surveillance vidéo en circuit fermé et d'un système de supervision pour équiper le bâtiment CAM aux fins d'assurer la continuité des opérations; et iii) des besoins opérationnels croissants en matière d'agents de sécurité en lien avec l'organisation de manifestations. Cela a été partiellement compensé par la réaffectation des sommes non dépensées en 2016 pour la sécurité de l'information en vue de faire face à d'autres priorités de l'Organisation en 2017.

B. Utilisation du budget 2016-2017

28.3 L'utilisation du budget a été plus faible que prévu, essentiellement en raison de retards observés dans le recrutement, qui se sont répercutés sur la mise en œuvre du projet.

V. APPENDICES

APPENDICE I RÉPARTITION DE L'ÉVALUATION DES RÉSULTATS PAR PROGRAMME

Un nouveau format simplifié, est en cours d'introduction pour le Rapport sur l'exécution du programme en 2016 afin de mieux distinguer entre les rapports sur l'exécution du programme pour la première année (rapports sur l'état d'avancement) et la seconde (rapports sur les réalisations) de l'exercice biennal.

L'évaluation des résultats par programmes figurant dans le rapport sur l'exécution du programme en 2016 comprend :

Section I : Données relatives à l'exécution

Le tableau figurant dans cette section contient les résultats escomptés auxquels le programme est censé contribuer et les indicateurs d'exécution qui mesurent la contribution du programme aux résultats approuvés par les États membres dans le programme et budget pour 2016-2017. Afin de renforcer l'information en 2016-2017, une attention accrue a été accordée à la définition et à l'actualisation des niveaux de référence et des objectifs de façon à mettre à jour les objectifs lorsque ceux-ci ont déjà été atteints à la fin de 2015¹⁰⁵.

Outre les résultats escomptés et les indicateurs d'exécution, les tableaux de données relatives à l'exécution contiennent les informations suivantes :

- *Niveau de référence initial dans le programme et budget pour 2016-2017* : les niveaux de référence initiaux tels qu'approuvés dans le programme et budget pour l'exercice biennal 2016-2017;
- *Niveaux de référence actualisés*¹⁰⁶ : les niveaux de référence éventuellement mis à jour compte tenu de la situation à la fin de 2015;
- *Objectif initial dans le programme et budget pour 2016-2017* : les objectifs initiaux tels qu'ils sont définis dans le Programme et budget pour l'exercice biennal 2016-2017;
- *Objectif défini ou actualisé*¹⁰⁷ : i) les objectifs initialement caractérisés par la mention "à déterminer" dans le programme et budget 2016-2017 qui ont été définis sur la base des données à fin 2015¹⁰⁸; ou ii) les objectifs qui ont été mis à jour lorsque l'objectif initial a déjà été atteint à la fin de 2015;
- *Données relatives à l'exécution* : les données relatives à l'exécution du programme en 2016 en ce qui concerne chaque indicateur. En règle générale, lorsque les données relatives à l'exécution sont mesurées en pourcentage de variation (augmentation ou diminution), le pourcentage de variation est, sauf indication contraire, indiqué par comparaison avec l'année précédente, par exemple, variation en pourcentage en 2016 par rapport à 2015; et
- *Code d'évaluation* : une évaluation de l'exécution du programme au moyen du système de code de couleurs.

¹⁰⁵ Conformément au rapport de validation établi par la Division de la supervision interne concernant le rapport sur l'exécution du programme en 2014-2015 : http://www.wipo.int/meetings/fr/doc_details.jsp?doc_id=343158.

¹⁰⁶ Suite à la procédure de définition et d'actualisation des niveaux de référence et des objectifs lancée à la mi-2016.

¹⁰⁷ Ibid.

¹⁰⁸ Les objectifs qui n'avaient pas été définis au cours de cette procédure restent indéfinis et les données relatives à l'exécution sont par conséquent indiquées comme "non évaluables".

Section II : Utilisation des ressources en 2016

Cette section fournit des informations sur le budget approuvé pour l'exercice biennal 2016-2017, le budget 2016-2017 après virements, ainsi que les dépenses effectives et l'utilisation du budget en 2016. Les informations communiquées dans cette section sont réparties en deux tableaux :

- La partie Budget et dépenses effectives (*par résultat*) donne des informations sur le budget approuvé pour l'exercice biennal 2016-2017, le budget 2016-2017 après virements, et les dépenses consenties en 2016 par résultat; et
- La partie Budget et dépenses effectives (*ressources en personnel et autres ressources*) fournit des informations sur le budget approuvé pour l'exercice biennal 2016-2017, le budget 2016-2017 après virements, les dépenses consenties en 2016 (dépenses de personnel et autres dépenses), et le taux d'utilisation.

Les différences entre le budget approuvé et le budget après virements font l'objet d'explications, de même que l'utilisation du budget, grâce à une présentation par résultat et par objet de dépense (dépenses de personnel et autres dépenses).

[L'appendice II suit]

APPENDICE II MISE EN ŒUVRE DES FONDS FIDUCIAIRES 2016

Dans le cadre des efforts déployés pour encourager l'intégration de toutes les activités dans le cadre de gestion axée sur les résultats de l'Organisation, quelle que soit la source des fonds, la présente annexe donne une vue globale des activités mises en œuvre pour les fonds fiduciaires de l'OMPI. En même temps, ce rapport répond à une demande émise par les donateurs qui souhaitaient obtenir un rapport plus exhaustif sur tous les fonds fiduciaires avec des informations financières et programmatiques. Dans une volonté de regrouper tous les rapports, le rapport sur les fonds fiduciaires fait partie intégrante du rapport sur l'exécution du programme et couvre des activités mises en œuvre en 2016. Le rapport annuel suivant concernant les fonds fiduciaires sera inclus dans le Rapport sur l'exécution du programme en 2016-2017. La présente annexe concerne les fonds fiduciaires précisés dans le tableau ci-dessous et exclut ceux des administrateurs auxiliaires.

| FONDS FIDUCIAIRES | SECTEUR DE MISE EN ŒUVRE |
|--|--|
| Australie I | Cabinet du Directeur général |
| Australie II | Cabinet du Directeur général |
| Brésil Sud | Cabinet du Directeur général |
| Espagne | Secteur du développement |
| États-Unis d'Amérique/industries de la création | Secteur de la culture et des industries de la création |
| Finlande/droit d'auteur | Secteur de la culture et des industries de la création |
| Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux – Mettre fin à la pénurie d'ouvrages destinés aux personnes handicapées | Secteur de la culture et des industries de la création |
| France/propriété industrielle | Secteur du développement |
| Italie | Secteur du développement |
| Japon/droit d'auteur | Secteur de la culture et des industries de la création |
| Japon/propriété industrielle | Secteur du développement |
| Japon/propriété industrielle/Afrique | Secteur du développement |
| Mexique | Secteur du développement |
| Office d'État de la propriété intellectuelle de la Chine (SIPO) | Secteur des marques et des dessins et modèles |
| Programme ibéro-américain de la propriété industrielle | Secteur du développement |
| République de Corée/droit d'auteur | Secteur de la culture et des industries de la création |
| République de Corée/formation | Secteur du développement |
| République de Corée/promotion du respect de la propriété intellectuelle | Secteur des questions mondiales |
| République de Corée/propriété industrielle | Secteur du développement |
| Uruguay | Secteur du développement |

AUSTRALIE I

RÉSULTAT : VII.2 Des plateformes et instruments fondés sur la propriété intellectuelle sont utilisés pour le transfert de connaissances et l'adaptation et la diffusion de la technologie entre les pays développés et les pays en développement, notamment les PMA, pour relever des défis mondiaux

| Activité | Date | Pays hôte/bénéficiaires | Objectif(s)/description(s) |
|--|------------------------|--|---|
| Poursuite des accords d'accueil pour des chercheurs en science biomédicale africains dans des organismes de recherche à l'étranger | Janvier – mars 2016 | Université de Californie de San Diego, États-Unis d'Amérique/ M. Christian Agyare et Mme Kyere-Davies. | Promouvoir : i) l'utilisation efficace du système de la propriété intellectuelle pour relever un défi dans le domaine de la santé mondiale (maladies tropicales négligées), qui touche de nombreux PMA; et ii) transfert des savoirs pour les scientifiques, notamment dans les PMA. Des programmes de recherche personnalisés ont été élaborés pour veiller à ce que les participants mettent à niveau leurs compétences en matière de recherche et soient en mesure d'apporter une contribution significative dans leur pays d'origine sur les maladies tropicales négligées. Lors de son congé sabbatique à l'université de Californie à San Diego (UCSD), Mme Kyere-Davies a fait avancer les travaux entrepris par son superviseur, M. Christian Agyare, alors qu'il était titulaire d'une bourse de recherche dans le cadre du programme WIPO Re:Search avec le même laboratoire. Cela a démontré non seulement la durabilité des activités de renforcement des capacités entreprises dans le cadre des bourses WIPO Re:Search, mais aussi leur contribution directe à l'accroissement des connaissances institutionnelles dans l'institut d'origine du boursier. |
| Élaboration d'un rapport sur les défis mondiaux, intitulé <i>"Partager l'innovation et renforcer les capacités de lutte contre les maladies tropicales négligées : sélection de récits des scientifiques titulaires d'une bourse de recherche dans le cadre du programme WIPO Re:Search"</i> | Janvier – juillet 2016 | Tous | En relatant les récits et les expériences des six scientifiques qui ont participé au programme sabbatique/de recherche WIPO Re:Search au titre du premier fonds fiduciaire de l'Australie, cette publication montre l'importance des partenariats en tant qu'investissement dans le renforcement des capacités humaines et institutionnelles et en tant qu'outil stratégique permettant d'axer la recherche et le développement durables sur les maladies tropicales négligées dans les régions touchées par ces maladies. Cette publication souligne également la forte valeur de l'engagement dont a fait preuve un donateur (le Gouvernement de l'Australie) quant à la mise en place et au maintien de ces programmes qui peuvent avoir un impact exponentiel. |

AUSTRALIE I – Contributions des donateurs et dépenses en 2016

| Solde au 31 décembre 2015 | Recettes 2016 | Dépenses 2016 | Remboursements | Solde au 31 décembre 2016 |
|---------------------------|---------------|---------------|----------------|---------------------------|
| 110 219 | 40 | 10 775 | 99 484 | - |

AUSTRALIE II

RÉSULTAT : III.1 Stratégies et plans nationaux en matière d'innovation et de propriété intellectuelle conformes aux objectifs de développement nationaux

| Activité | Date | Pays hôte/ bénéficiaires | Objectif(s)/description(s) |
|---|----------------------------------|---------------------------------------|--|
| Réunions finales de consultation des parties prenantes nationales visant à parachever la stratégie en matière de propriété intellectuelle pour Kiribati | 20 – 23 juin 2016 | Kiribati | Valider le projet de politique de propriété intellectuelle transmis pour examen au Gouvernement de Kiribati, par le biais de consultations finales des parties prenantes nationales, en vue de procéder à toutes les modifications nécessaires avant la soumission de la version définitive du document sur la politique en matière de propriété intellectuelle. Ces modifications ont été examinées en interne par plusieurs divisions de l'OMPI. Une fois que le projet révisé de Stratégie nationale en matière de propriété intellectuelle a été parachevé à la suite d'une nouvelle série de consultations internes à l'OMPI, le Directeur général de l'OMPI l'a envoyé au ministre du Commerce, de l'Industrie et des Coopératives de Kiribati pour examen et suivi à l'échelle nationale le 9 septembre 2016. Une note a ensuite été rédigée par Kiribati pour examen par son Cabinet fin novembre 2016. |
| Première mission d'évaluation aux fins d'élaboration d'une stratégie nationale en matière de propriété intellectuelle pour la République démocratique populaire lao | 26 – 28 avril 2016 | République démocratique populaire lao | i) Sensibiliser davantage au rôle qui est celui d'une stratégie nationale en matière de propriété intellectuelle et aux corrélations qui existent entre ce type de stratégie et les autres politiques des pouvoirs publics; sensibiliser également à la méthodologie et aux outils permettant de formuler ce type de stratégie; ii) former les experts nationaux à la méthodologie et à l'utilisation des outils; iii) organiser des réunions consultatives et des visites de courtoisie avec le directeur général du Département de la propriété intellectuelle ainsi que des hauts fonctionnaires du Ministère des Sciences et Technologies et d'autres ministères concernés pour discuter des délais et des prochaines étapes et s'assurer de leur volonté politique quant au processus à venir. |
| L'équipe de projet (composée d'un consultant international, de deux experts nationaux et d'une équipe dédiée composée de fonctionnaires du Département de la propriété intellectuelle et du Ministère des Sciences et Technologies) effectue des recherches documentaires et élabore un questionnaire de base aux fins d'élaboration d'une stratégie nationale en matière de propriété intellectuelle pour la République démocratique populaire lao | Mai – juillet 2016 | République démocratique populaire lao | i) Examiner les documents stratégiques existants afin d'avoir une vue d'ensemble des objectifs, des stratégies et des politiques de développement nationaux, et identifier comment harmoniser la stratégie nationale en matière de propriété intellectuelle avec les priorités de développement nationales et l'intégrer à ces propriétés; ii) se faire une idée précise de la situation actuelle du pays en matière de propriété intellectuelle (par le biais d'une évaluation de la propriété intellectuelle ou d'un questionnaire de base), de ses faiblesses, de ses points forts et de son potentiel, et évaluer, d'après les données recueillies, ce qui doit être pris en compte lors de la formulation d'une stratégie nationale en matière de propriété intellectuelle. |
| Réunions consultatives des parties prenantes nationales aux fins d'élaboration d'une stratégie nationale en matière de propriété intellectuelle | 1 ^{er} – 5 août 2016 | République démocratique populaire lao | Partager les résultats/conclusions initiales du processus de recueil de données (recherches documentaires et enquête) et engager des discussions avec les autorités nationales et les parties prenantes concernées pour valider les résultats/conclusions initiales de l'évaluation et pour obtenir des précisions, si nécessaire. |

| | | | |
|---|---------------------------|---------------------------------------|---|
| Élaboration du premier projet de stratégie nationale en matière de propriété intellectuelle | Septembre – décembre 2016 | République démocratique populaire lao | Formuler un premier projet de stratégie et plan d'action nationaux en matière de propriété intellectuelle, intégrant les suggestions, les avis et les recommandations issus des consultations nationales, et identifier les principaux objectifs et priorités stratégiques en matière de propriété intellectuelle par secteur et pour le pays dans son ensemble. Au cours du processus de rédaction, il y a eu beaucoup d'interactions entre les membres de l'équipe de projet et l'OMPI pour réviser et affiner le projet de stratégie, ainsi que pour recueillir des documents et des informations supplémentaires. |
| Atelier national sur le droit d'auteur et les droits connexes à l'intention des parties prenantes, réunions consultatives | 24 – 26 octobre 2016 | Tonga | Renforcer les capacités des agents de l'État et des parties prenantes et les sensibiliser à la pertinence et à l'importance du droit d'auteur pour la promotion du développement culturel et économique. |

AUSTRALIE II – Contributions des donateurs et dépenses en 2016

| Solde au 31 décembre 2015 | Recettes 2016 | Dépenses 2016 | Remboursements | Solde au 31 décembre 2016 |
|---------------------------|---------------|---------------|----------------|---------------------------|
| - | 1 301 725 | 138 023 | - | 1 163 701 |

BRÉSIL SUD

RÉSULTAT : III.2 Mise en valeur des ressources humaines pour répondre aux diverses exigences en matière d'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition

| Activité | Date | Pays hôte/bénéficiaires | Objectif(s)/description(s) |
|--|----------------------------|---|---|
| Quinzième séminaire régional sur la propriété intellectuelle à l'intention des juges et des procureurs d'Amérique latine | 23 – 25 mai 2016 | Brésil/ 30 participants des pays suivants : Chili, Colombie, Costa Rica, Cuba, Équateur, El Salvador, Guatemala, Honduras, Mexique, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pérou, République dominicaine, | i) Promouvoir l'échange d'expériences entre les représentants des institutions judiciaires et les procureurs d'Amérique latine; ii) faciliter la conclusion d'accords sur la création de réseaux sectoriels visant à garantir la continuité des relations de travail interinstitutionnelles dans le secteur judiciaire. |
| Trente-quatrième atelier régional à l'intention des offices de propriété industrielle d'Amérique latine | 4 – 8 juillet 2016 | Brésil/ 20 participants des pays suivants : Argentine, Brésil, Chili, Costa Rica, Cuba, Équateur, El Salvador, Honduras, Mexique, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pérou, République dominicaine, Uruguay | Promouvoir l'échange d'expériences entre les fonctionnaires des offices nationaux de propriété intellectuelle sur des sujets choisis, en mettant l'accent notamment sur la coopération internationale en matière de propriété intellectuelle. Cette édition était axée sur la mise en place de mécanismes de collaboration entre les offices de propriété intellectuelle en ce qui concerne la gestion du processus d'examen des marques et des appellations d'origine. |
| Troisième séminaire international sur les indications géographiques et les marques collectives | 31 août – 2 septembre 2016 | Brésil/ 200 participants des pays suivants : Honduras, Mexique, Pérou | Lancer le débat sur les gains socioéconomiques que les indications géographiques et les marques collectives pourraient apporter au développement national dans son ensemble. |
| Quatrième atelier régional sur la propriété intellectuelle et le transfert de techniques | 7 – 9 septembre 2016 | El Salvador/ 40 participants des pays suivants : Colombie, Costa Rica, Équateur, Guatemala, Mexique | i) Promouvoir la mise en place d'accords et de partenariats de transfert de techniques entre les établissements universitaires et le secteur industriel; ii) présenter les aspects pratiques et les expériences relatifs à la négociation et à la rédaction d'accords technologiques. |

Rapport sur l'exécution du programme en 2016

| | | | |
|---|--------------------------------------|---|---|
| <p>Neuvième réunion universitaire sur la propriété intellectuelle, l'innovation et le développement (ENAPID) et colloque international des académies de propriété intellectuelle des pays d'Amérique latine et des Caraïbes</p> | <p>23 – 25 novembre 2016</p> | <p>Brésil/ 250 participants des pays suivants : Argentine, Chili, Colombie, Costa Rica, Cuba, Équateur, El Salvador, Guatemala, Mexique, Nicaragua, Paraguay, Pérou, République dominicaine, Uruguay, Venezuela</p> | <p>Créer un forum permettant aux institutions de recherche, à l'industrie et au gouvernement d'analyser l'innovation ouverte, y compris des questions telles que la R-D, la fourniture de services et la concession sous licence de droits de propriété intellectuelle, ainsi que le transfert de techniques. Le dernier jour, les pays d'Amérique latine ont échangé sur les difficultés et les perspectives des académies de propriété intellectuelle de la région.</p> |
|---|--------------------------------------|---|---|

BRÉSIL SUD – Contributions des donateurs et dépenses en 2016

| Solde au 31 décembre 2015 | Recettes 2016 | Dépenses 2016 | Remboursements | Solde au 31 décembre 2016 |
|---------------------------|---------------|---------------|----------------|---------------------------|
| 238 315 | - | 128 072 | - | 110 242 |

ESPAGNE

RÉSULTAT : III.2 Mise en valeur des ressources humaines pour répondre aux diverses exigences en matière d'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition

| Activité | Date | Pays hôte/bénéficiaires | Objectif(s)/description(s) |
|---|-----------------------------|--|---|
| Participation du Directeur de L'Office espagnol des brevets et des marques (OEPM) aux dix-neuvièmes séances de travail de l'Association interaméricaine de la propriété intellectuelle (ASIPI) et à son Conseil d'administration | 4 – 7 décembre 2016 | Argentine/ Tous les pays d'Amérique latine | Présenter le PCT et ses dernières évolutions, avec une table ronde sur l'utilisation du PCT et sur le projet d'accélération des procédures d'examen des demandes de brevet (PPH). L'Office espagnol des brevets et des marques (OEPM) a participé à la table ronde afin de procéder à un échange d'expériences et de contribuer aux discussions techniques. |
| OMPI/OEPM/ AECID. Quatrième séminaire régional sur les marques et les dessins et modèles industriels, facteurs d'innovation et actifs d'entreprise : les dessins et modèles, un outil commercial stratégique et un facteur de différenciation | 7 – 10 mars 2016 | Colombie/ Tous les pays d'Amérique latine | i) Promouvoir l'utilisation des dessins et modèles industriels à des fins stratégiques, comme moteurs du développement économique; ii) créer un forum d'échange d'idées sur la protection des dessins et modèles ainsi que sur les pratiques et tendances observées aux niveaux national et international. |
| Séminaire régional sur le PCT et le Traité de Budapest | 5 – 7 septembre 2016 | Cuba/ Tous les pays d'Amérique latine | Faciliter l'échange d'idées et de meilleures pratiques sur l'utilisation du système international de propriété intellectuelle à l'intention des déposants et des offices nationaux. |
| Séminaire régional pour la promotion de l'utilisation de la propriété industrielle par les PME : (Formation des entrepreneurs du futur/potentiels) | 19 et 20 octobre 2016 | Ville de Mexico/ Tous les pays d'Amérique latine | Accompagner les offices de propriété intellectuelle, qui s'efforcent de créer des services et des programmes qui visent à aider les PME à utiliser le système de propriété intellectuelle. |
| Journée de sensibilisation organisée avec la Chambre de commerce d'Espagne au Mexique, en coopération avec l'Office espagnol des brevets et des marques (OEPM) et l'Institut mexicain de la propriété industrielle (IMPI), avec l'appui de l'OMPI | 21 octobre 2016 | Ville de Mexico/ Tous les pays d'Amérique latine | Traiter la question de la pertinence de la protection de la propriété intellectuelle et de la gestion de la propriété intellectuelle pour la compétitivité industrielle du secteur privé. |

| | | | |
|---|-------------------------------|---|--|
| Quinzième séminaire régional OMPI/AECID/OEPM sur la propriété intellectuelle à l'intention des juges et des procureurs des pays d'Amérique latine | 16 – 20 mai 2016 | Brésil/ Tribunal de Justicia de la Comunidad Andina (TJCA)/ Tous les pays d'Amérique latine | i) Permettre aux juges et procureurs latino-américains de mieux appréhender le système de propriété intellectuelle; ii) faciliter l'identification d'intérêts communs afin de permettre la soumission d'idées et de propositions; iii) améliorer la qualité des décisions judiciaires et des interprétations juridiques. |
| Participation d'un expert espagnol au séminaire régional sur le Traité de Singapour sur le droit des marques (STLT) | 6 et 7 septembre 2016 | Chili/ Tous les pays d'Amérique latine | Procéder à un échange d'expériences et d'idées sur l'utilisation et l'application du STLT en Espagne. |
| Projet de sensibilisation | Mars 2016 (en cours) | Tous les pays ibéro-américains | Produire un jeu vidéo éducatif visant à sensibiliser les adolescents à la propriété intellectuelle |
| Atelier régional de formation des formateurs à la rédaction de brevets, organisé conjointement par l'OMPI, l'OEPM et l'AECID | 11 – 15 avril 2016 (en cours) | Colombie/ Tous les pays d'Amérique latine | Évaluer les compétences en vue de l'organisation des futurs programmes nationaux de renforcement des capacités des pays d'Amérique latine. |

RÉSULTAT : III.4 Mécanismes et programmes de coopération renforcés, adaptés aux besoins des pays en développement, des PMA et des pays en transition

| Activité | Date | Pays hôte/ bénéficiaires | Objectif(s)/description(s) |
|---|-------------------------|---|--|
| Participation du directeur de l'OEPM à la Réunion régionale des directeurs d'offices de propriété industrielle d'Amérique latine, organisée par l'OMPI | 15 et 16 septembre 2016 | Colombie/ Tous les pays d'Amérique latine | Permettre un échange d'idées et de meilleures pratiques avec les pays d'Amérique latine. |
| Participation du directeur de l'OEPM à la Réunion régionale des directeurs d'offices de propriété industrielle et d'offices de promotion des exportations d'Amérique latine, organisée par l'OMPI | 14 et 15 septembre 2016 | Colombie/ Tous les pays d'Amérique latine | Faciliter le partage d'informations sur les stratégies visant à encourager les exportateurs à utiliser le système de propriété intellectuelle. |

RÉSULTAT : IV.4 Amélioration de l'infrastructure technique et du savoir pour les offices de propriété intellectuelle et les autres institutions de propriété intellectuelle, leur permettant de fournir à leurs parties prenantes des services améliorés (moins chers, plus rapides, de meilleure qualité) et d'obtenir un meilleur résultat pour ce qui concerne l'administration de la propriété intellectuelle

| Activité | Date | Pays hôte/ bénéficiaires | Objectif(s)/description(s) |
|--|-------------------------------|---------------------------------------|---|
| Projet LATIPAT, douzième réunion régionale OMPI/OEB/OEBM des spécialistes des technologies de l'information et de la gestion des informations relatives aux brevets des offices de propriété industrielle en Amérique latine | 29 novembre – 2 décembre 2016 | Cuba/ Tous les pays d'Amérique latine | Le projet LATIPAT a été créé pour constituer une base de données et entrer des informations relatives aux brevets concernant tous les pays d'Amérique latine. Actuellement, le projet LATIPAT est un exemple, non seulement pour les pays d'Amérique latine, mais pour les différents forums internationaux se rapportant aux informations sur les brevets, aux engagements, à la persévérance et au travail d'équipe. Sur une période de plus de 15 ans, la base de données a recueilli plus de 2 millions de documents et elle reçoit en moyenne 14 000 visites par mois. Les pays d'Amérique latine et l'Espagne se réunissent chaque année pour discuter de la gestion du projet et de l'adoption de nouvelles fonctionnalités. |

ESPAGNE – Contributions des donateurs et dépenses en 2016

| Solde au 31 décembre 2015 | Recettes 2016 | Dépenses en 2016 | Remboursements | Solde au 31 décembre 2016 |
|---------------------------|---------------|------------------|----------------|---------------------------|
| 107 221 | 165 276 | 180 441 | - | 92 056 |

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE/INDUSTRIES CRÉATIVES

RÉSULTAT : III.2 Mise en valeur des ressources humaines pour répondre aux diverses exigences en matière d'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition

| Activité | Date | Pays hôte/bénéficiaires | Objectif(s)/description(s) |
|---|---|-------------------------|--|
| Atelier national sur le thème "Vivre de la musique" | 21 et 22 novembre 2016 | Argentine | Fournir des informations pratiques sur les flux de droits d'auteur dus aux artistes et aux artistes-interprètes ou exécutants en insistant sur l'environnement numérique et la gestion des droits individuels. |
| Consultations sur la gestion des droits individuels | 11 novembre 2016 | Tous | Examiner les options quant aux activités de l'OMPI sur la gestion des droits individuels. |
| Enquête internationale sur la redevance pour copie privée (droit et pratique) | 1 ^{er} septembre – 31 décembre 2016 | Tous | Fournir des informations sur les évolutions juridiques, la collecte et le reversement de la redevance pour copie privée. |
| Enquête internationale sur la redevance au titre du droit d'auteur sur les œuvres textuelles et visuelles (droit et pratique) | 1 ^{er} septembre – 31 décembre 2016 (en cours) | Tous | Fournir des informations sur les évolutions juridiques, la collecte et le reversement de la redevance au titre du droit d'auteur sur les œuvres textuelles et visuelles (droit et pratique). |

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE/INDUSTRIES CRÉATIVES – Contributions des donateurs et dépenses en 2016

| Solde au 31 décembre 2015 | Recettes 2016 | Dépenses en 2016 | Remboursements | Solde au 31 décembre 2016 |
|---------------------------|---------------|------------------|----------------|---------------------------|
| - | 98 314 | 35 518 | - | 62 796 |

FINLANDE/DROIT D'AUTEUR

RÉSULTAT : III.2 Mise en valeur des ressources humaines pour répondre aux diverses exigences en matière d'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition

| Activité | Date | Pays hôte/bénéficiaires | Objectif(s)/description(s) |
|---|-----------|-------------------------|---|
| Élaboration de directives relatives à l'évaluation de l'impact économique, social et culturel du droit d'auteur dans les industries créatives | Mars 2016 | Finlande | Soumission à des experts de la phase pilote du projet relatif à l'évaluation de l'impact économique, social et culturel du droit d'auteur sur les industries créatives en Finlande, l'objectif étant de tester la mise en œuvre des directives de l'OMPI en Finlande. |

FINLANDE/DROIT D'AUTEUR – Contributions des donateurs et dépenses en 2016

| Solde au 31 décembre 2015 | Recettes 2016 | Dépenses 2016 | Remboursements | Solde au 31 décembre 2016 |
|---------------------------|---------------|---------------|----------------|---------------------------|
| 14 360 | - | 11 345 | - | 3 015 |

FONDS DES NATIONS UNIES POUR LES PARTENARIATS INTERNATIONAUX – Mettre fin à la pénurie d'ouvrages destinés aux personnes handicapées

RÉSULTAT : III.2 Mise en valeur des ressources humaines pour répondre aux diverses exigences en matière d'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition

| Activité | Date | Pays hôte/bénéficiaires | Objectif(s)/description(s) |
|---|--|-------------------------|---|
| Formation et assistance technique par le biais d'un protocole d'entente avec le Consortium DAISY, l'un des partenaires d'exécution du Consortium pour des livres accessibles (ABC). | 1 ^{er} juillet – 31 décembre 2016 (en cours) | Inde | <p>i) Sensibiliser les principales parties prenantes aux problèmes d'accessibilité que rencontrent les personnes ayant des difficultés de lecture des textes imprimés; ii) former les éditeurs de manuels scolaires des états indiens de Haryana, de Chhattisgarh, de Maharashtra, de Karnataka, de Tamil Nadu, d'Andhra Pradesh et de Gujarat à la production de livres électroniques afin qu'ils puissent :</p> <ul style="list-style-type: none"> – convertir les manuels existants au format EPub accessible utilisant la table de caractères Unicode pour les classes de l'enseignement secondaire; – s'assurer que les futurs manuels seront élaborés à l'aide de la table de caractères Unicode et que les fichiers EPub correspondant à ces manuels seront mis à la disposition des personnes ayant des difficultés de lectures des textes imprimés ou des organismes qui leur assurent une prestation de services. <p>En outre, le projet vise à accroître l'offre de livres en braille en :</p> <ul style="list-style-type: none"> – formant les imprimeries d'ouvrages en braille à la production de textes imprimés en braille à partir de fichiers numériques accessibles en ligne; – créant un manuel de formation décrivant le flux d'opérations qui permettent de produire des textes imprimés en braille à partir de textes numériques accessibles en ligne. |

FONDS DES NATIONS UNIES POUR LES PARTENARIATS INTERNATIONAUX – Mettre fin à la pénurie d'ouvrages destinés aux personnes handicapées – Contributions et dépenses des donateurs en 2016

| Solde au 31 décembre 2015 | Recettes 2016 | Dépenses en 2016 | Remboursements | Solde au 31 décembre 2016 |
|---------------------------|---------------|------------------|----------------|---------------------------|
| - | 49 200 | 4 016 | - | 45 184 |

FRANCE/PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

RÉSULTAT : III.2 Mise en valeur des ressources humaines pour répondre aux diverses exigences en matière d'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition

| Activité | Date | Pays hôte/bénéficiaires | Objectif(s)/description(s) |
|---|--|--|---|
| Programme de formation CAPI (Certificat d'animateur propriété intellectuelle) avec l'Institut national de la propriété industrielle (INPI, France) et l'Office marocain de la propriété industrielle et commerciale (OMPIC) | 1 ^{er} janvier – 12 mai 2016 ¹⁰⁹ | Maroc/ 10 participants des pays suivants : Algérie, Cameroun, Côte d'Ivoire, Sénégal, Tunisie | Un programme de formation certifié visant à répondre aux besoins des entreprises et des professionnels qui souhaitent : i) acquérir une expertise en matière de gestion des droits de propriété industrielle; ii) comprendre les enjeux de la propriété industrielle; iii) accroître l'efficacité de la gestion et de l'évaluation des actifs incorporels; iv) maîtriser l'utilisation de la protection et des outils de recherche. |

¹⁰⁹ Lancé en 2015.

Rapport sur l'exécution du programme en 2016

| | | | |
|--|-----------------------|--|--|
| Séminaire régional sur l'innovation en collaboration et la propriété intellectuelle : "Développer des partenariats entre les universités et les entreprises" | 13 et 14 janvier 2016 | Chili/ 100 participants et représentants nationaux des pays suivants : Bolivie, Colombie, Mexique et Pérou | i) Présenter différents modèles qui aident à créer un environnement propice à l'innovation et à la protection des droits de propriété intellectuelle; ii) développer les capacités d'innovation grâce à une utilisation efficace du système de propriété intellectuelle; iii) traiter les thèmes de l'innovation en collaboration et de l'innovation ouverte; iv) procéder à un partage d'expériences quant à la mise en place d'une coopération étroite entre les universités, les instituts de R-D et le secteur privé. |
| Manifestations organisées en marge de la vingt-deuxième session de la Conférence des parties à la convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP 22) | 10 – 12 novembre 2016 | Maroc/ 12 petites et moyennes entreprises (PME) d'Afrique et de la région des pays arabes, 10 PME de France | i) Donner l'occasion de présenter des solutions innovantes aux changements climatiques aux PME françaises et internationales intéressées par le marché africain; ii) créer un forum de discussion sur les innovations en matière d'énergies renouvelables, l'économie consolidée, les secteurs de l'agriculture et de l'eau et WIPO GREEN. |
| Atelier régional sur la protection et l'application du droit d'auteur à l'intention des juges | 2 et 3 mai 2016 | Émirats arabes unis/ 36 magistrats des pays suivants : Algérie, Arabie saoudite, Bahreïn, Égypte, Palestine, Jordanie, Koweït, Liban, Maroc, Qatar, Émirats arabes unis | i) comprendre l'importance économique de la propriété intellectuelle et l'impact socioéconomique du piratage; ii) maîtriser les règles et concepts nationaux et internationaux afférents à la protection et à l'application du droit d'auteur à la lumière de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC); iii) être capable de cerner quels sont les objets de la protection et savoir quels sont les critères de paternité d'une œuvre; iv) analyser les cas de violation du droit d'auteur et travailler sur des affaires civiles et pénales concrètes; v) identifier, évaluer et compenser la perte économique subie par les titulaires du droit victimes de violation du droit d'auteur sur l'Internet; vi) connaître les règles de protection de la radiodiffusion. |
| Atelier régional sur la promotion du respect de la propriété intellectuelle aux fins de compétitivité des PME et des petites et moyennes institutions (PMI) et de création d'emplois dans les PME et les PMI | 31 mai – 2 juin 2016 | Côte d'Ivoire/ 39 PME | i) sensibiliser les PME/PMI à l'importance de protéger leurs actifs de propriété intellectuelle et à l'importance de la veille économique, qui constitue un outil stratégique pour la prise de décision et leur développement; ii) présenter la plateforme des centres d'appui à la technologie et à l'innovation (CATI) et son utilisation comme outil d'appui à l'innovation. |
| Atelier régional de l'OMPI sur la promotion du respect de la propriété intellectuelle à l'intention des juges | 31 mai – 2 juin 2016 | Côte d'Ivoire/ 65 juges | i) développer et renforcer les capacités des magistrats et des fonctionnaires des douanes des pays invités en matière d'application des droits de propriété intellectuelle et de promotion du respect de la propriété intellectuelle; ii) renforcer la collaboration nationale et infrarégionale entre les administrations judiciaires et les administrations douanières pour mieux lutter contre les atteintes aux droits de propriété intellectuelle; iii) donner l'occasion à chaque groupe participant de partager son expérience et de discuter des enjeux relatifs à l'application des dispositions légales et réglementaires afférentes aux droits de propriété intellectuelle; iv) encourager l'établissement ou le développement de comités nationaux et régionaux de lutte contre la contrefaçon et de piratage. |
| Atelier régional de l'OMPI sur la promotion du respect de la propriété intellectuelle à l'intention des fonctionnaires des douanes et de la police | | Côte d'Ivoire/ 38 fonctionnaires des douanes et de la police | |
| Colloque sur les indications géographiques | 7 septembre 2016 | Cameroun | i) Renforcer les capacités des offices de propriété intellectuelle et des titulaires de droits de propriété intellectuelle pour une utilisation stratégique des actifs de propriété intellectuelle à des fins de compétitivité et création d'emplois; ii) sensibiliser à la réglementation régissant l'utilisation du logo Indications géographiques protégées et Répression de la fraude. |
| Salon international des produits dont la qualité est liée à leur origine géographique. | 8 – 10 septembre 2016 | | |

| | | | |
|---|-------------------------------|--|---|
| Visite de travail à Casablanca (Maroc) | 4 et 5 mars 2016 | Maroc | Explorer les moyens d'assurer la durabilité du programme de formation CAPI |
| Séance de travail avec l'Office marocain de la propriété industrielle et commerciale (OMPIC) pour discuter du suivi du programme de formation CAPI | 7 et 8 mars 2016 | | |
| Élaboration d'une politique en matière de propriété intellectuelle et une stratégie d'innovation dans les universités et les institutions de recherche et de développement public destinées à faciliter le transfert de techniques vers l'industrie, créant ainsi un "cercle d'innovation vertueux" | 1 ^{er} – 16 mai 2016 | Maroc/ 46 participants des pays suivants : Organisation régionale africaine de la propriété intellectuelle (ARIPO), Afrique du Sud, Algérie, Bénin, Botswana, Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, Égypte, Éthiopie, Gabon, Ghana, Guinée, Kenya, Mali, Maurice, Mozambique, Niger, Nigéria, Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI), Ouganda, République démocratique du Congo, Rwanda, Sénégal, Soudan, Tunisie | i) discuter du rôle des universités et des institutions de recherche dans une économie de plus en plus basée sur la connaissance et l'innovation; ii) explorer comment les politiques et les stratégies en matière de propriété intellectuelle et d'innovation pourraient contribuer à la production de connaissances en vue du transfert de techniques vers le secteur industriel; iii) créer un cycle d'innovation vertueux encourageant à la fois la recherche et l'offre de solutions novatrices permettant d'accroître la compétitivité des PME/PMI et de stimuler la croissance dans les pays impliqués dans les économies africaines; iv) étudier les moyens de faciliter la participation des pays africains à l'économie mondiale du numérique et du savoir. |
| Cours de formation sur les marques | 11 – 22 juillet 2016 | Maroc/ 20 participants | i) améliorer les compétences et les connaissances des fonctionnaires des marques des offices de propriété intellectuelle ou des ministères concernés des pays en développement par le biais de discussions sur les questions et procédures relatives aux marques; ii) familiariser les responsables de marques de commerce participants avec des questions actuelles et importantes dans le domaine des marques et domaines connexes. |
| Atelier régional de l'OMPI sur la promotion du respect de la propriété intellectuelle à l'intention des juges | 29 et 30 novembre 2016 | Madagascar/ 40 juges de Madagascar et 9 juges des Comores | Développer et renforcer les capacités respectives du pouvoir judiciaire et des douanes de Madagascar et des Comores en matière d'application des droits de propriété intellectuelle et de promotion du respect de la propriété intellectuelle. |
| Atelier sous-régional sur la promotion du respect de la propriété intellectuelle à l'intention des agents chargés de l'application de la loi (fonctionnaires de la police et des douanes) | 1 ^{er} décembre 2016 | Madagascar/ 38 fonctionnaires des douanes et de police de Madagascar, 18 fonctionnaires des douanes et de police des Comores | i) compléter les connaissances et les compétences des participants en ce qui concerne les procédures judiciaires et la gestion des litiges en matière de propriété intellectuelle ainsi que l'application des mesures douanières, afin de les aider à mieux utiliser les procédures décrites dans la partie III de l'Accord sur les ADPIC; ii) donner l'occasion à chaque groupe participant de partager ses expériences et de discuter des difficultés auxquelles il est confronté quant à la mise en œuvre des dispositions juridiques et réglementaires relatives à l'application des droits de propriété intellectuelle; iii) familiariser les juges avec les outils de jurisprudence élaborés respectivement par l'OMPI et l'OAPI. |

FRANCE/PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE — Contributions des donateurs et dépenses en 2016

| Solde au 31 décembre 2015 | Revenus 2016 | Dépenses en 2016 | Remboursements | Solde au 31 décembre 2016 |
|---------------------------|--------------|------------------|----------------|---------------------------|
| 960 497 | 289 323 | 545 186 | - | 704 634 |

ITALIE

RÉSULTAT : IV.2 Amélioration de l'accessibilité et de l'utilisation de l'information en matière de propriété intellectuelle par les institutions compétentes et le public afin de promouvoir l'innovation et la créativité

| Activité | Date | Pays hôte/bénéficiaires | Objectif(s)/description(s) |
|---|----------------------|-------------------------|--|
| Création d'une base de données nationale de brevets en ligne au sein de l'Office italien des brevets et des marques (DGLC-UIBM) | Juin 2013 – mai 2016 | Italie | <p>i) Faciliter la participation de l'Italie aux accords multilatéraux en vigueur en matière de partage des informations et documents de brevet; ii) fixer la base de la participation de l'Italie à PATENTSCOPE et à d'autres bases de données de brevets mondiales ou internationales (par exemple Espacenet); et iii) contribuer à la diffusion accrue de collections numérisées de brevets pour le bénéfice de tous les États membres de l'OMPI, y compris les pays en développement.</p> <p>Lancé en 2013, ce projet a abouti à la publication en ligne de la collection complète des dépôts de brevets en format papier depuis 2008. Pleinement opérationnelle depuis mai 2016, la base de données contribue à la diffusion accrue de collections numérisées de brevets pour le bénéfice de tous les États membres de l'OMPI, y compris les pays en développement.</p> |

ITALIE – Contributions des donateurs et dépenses en 2016

| Solde au 31 décembre 2015 | Recettes 2016 | Dépenses en 2016 | Remboursements | Solde au 31 décembre 2016 |
|---------------------------|---------------|------------------|----------------|---------------------------|
| 796 598 | - | 81 503 | - | 715 095 |

JAPON/DROIT D'AUTEUR

RÉSULTAT : III.2 Mise en valeur des ressources humaines pour répondre aux diverses exigences en matière d'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition

| Activité | Date | Pays hôte/bénéficiaires | Objectif(s)/description(s) |
|--|-----------------------|---|--|
| Atelier national sur la sensibilisation au droit d'auteur et aux droits connexes | 18 et 19 janvier 2016 | Sri Lanka/ plus de 60 participants locaux | i) Améliorer la compréhension de l'importance d'un système de droit d'auteur équilibré pour le développement économique et culturel du pays; ii) discuter des méthodes et des démarches permettant de sensibiliser davantage les agents de l'État et les parties prenantes. |
| Atelier sous-régional sur le droit d'auteur et les droits connexes dans le Pacifique Sud à l'intention des décideurs | 24 – 26 février 2016 | Australie/ 15 participants des pays suivants : Fidji, Îles Cook, Îles Salomon, Kiribati, Nauru, Nioué, Papouasie-Nouvelle-Guinée, République des Îles Marshall, Samoa, Tonga, Vanuatu | i) Échanger sur les difficultés, les enjeux et les évolutions en matière de droit d'auteur et de droits connexes; ii) procéder à un échange de points de vue et d'expériences sur la mise en place et le renforcement des systèmes de droit d'auteur ainsi que sur la création et le renforcement des capacités de formulation des actions à mener, notamment en matière de développement culturel et économique; iii) explorer les nouveaux domaines possibles de coopération dans la région. |

| | | | |
|---|----------------------|--|---|
| Atelier national sur la sensibilisation au droit d'auteur et aux droits connexes | 12 et 13 mai 2016 | République démocratique populaire lao/ approximativement 50 participants locaux | i) Sensibiliser davantage au droit d'auteur et aux droits connexes; ii) promouvoir une meilleure compréhension du rôle du droit d'auteur dans l'amélioration du développement culturel et économique et l'encouragement de la créativité. |
| Atelier sous-régional sur la sensibilisation au droit d'auteur et sur le renforcement des capacités à l'intention des pays de l'ASEAN | 6 – 8 septembre 2016 | Malaisie/ 10 participants des pays suivants : Brunéi Darussalam, Cambodge, Indonésie, Myanmar, Philippines, République démocratique populaire lao, Singapour, Thaïlande, Viet Nam, et plusieurs participants locaux du pays hôte | i) Échanger sur les difficultés et les enjeux en matière de sensibilisation et de renforcement des capacités dans le domaine du droit d'auteur et des droits connexes; ii) explorer les nouveaux domaines possibles de coopération entre les offices du droit d'auteur pour répondre aux besoins et aux défis en matière de renforcement des capacités au niveau infrarégional. |

RÉSULTAT : IV.4 Amélioration de l'infrastructure technique et du savoir pour les offices de propriété intellectuelle et les autres institutions de propriété intellectuelle, leur permettant de fournir à leurs parties prenantes des services améliorés (moins chers, plus rapides, de meilleure qualité) et d'obtenir un meilleur résultat pour ce qui concerne l'administration de la propriété intellectuelle

| Activité | Date | Pays hôte/bénéficiaires | Objectif(s)/description(s) |
|--|----------------------|---|---|
| Atelier sur la protection du droit d'auteur et des droits connexes | 17 – 28 octobre 2016 | Japon/ 8 participants des pays suivants : Chine, Pakistan, Philippines, Viet Nam | i) Informer les fonctionnaires des offices du droit d'auteur et d'autres institutions connexes dans la région Asie-Pacifique de l'importance de la protection du droit d'auteur et des droits connexes; ii) procéder à un échange d'expériences avec les confrères japonais. |
| Visite d'étude auprès d'organismes de gestion du droit d'auteur | 24 – 28 octobre 2016 | Japon/ 8 participants des pays suivants : Cambodge, Îles Cook, Maldives, Myanmar, République démocratique populaire lao | i) Approfondir les connaissances et la compréhension des participants sur les questions relatives à la gestion du droit d'auteur; ii) faciliter la coopération et la coordination entre les offices du droit d'auteur et les organismes de gestion du droit d'auteur; et iii) s'instruire sur les pratiques et l'expérience du Japon dans le domaine du droit d'auteur et des droits connexes |

JAPON/DROIT D'AUTEUR – Contributions des donateurs et dépenses en 2016

| Solde au 31 décembre 2015 | Recettes 2016 | Dépenses en 2016 | Remboursements | Solde au 31 décembre 2016 |
|---------------------------|---------------|------------------|----------------|---------------------------|
| 344 935 | 468 973 | 530 717 | - | 283 190 |

JAPON/PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

RÉSULTAT : II.1 Utilisation élargie et plus efficace du système du PCT pour le dépôt des demandes internationales de brevet

| Activité | Date | Pays hôte/bénéficiaires | Objectif(s)/description(s) |
|--|------------------------|------------------------------|--|
| Atelier national sur le système du PCT | 28 et 29 novembre 2016 | Inde/ 50 participants locaux | i) Affûter la connaissance des questions relatives aux travaux des administrations chargées de la recherche internationale et des administrations chargées de l'examen préliminaire international (entre autres, rapport de recherche internationale / rapport préliminaire international sur la brevetabilité, chapitre II du PCT); ii) accroître les compétences des examinateurs par rapport aux travaux des administrations chargées de la recherche internationale et des administrations chargées de l'examen préliminaire international (entre autres, rapport de recherche internationale / rapport préliminaire international sur la brevetabilité, chapitre II du PCT); iii) appliquer les connaissances et les compétences acquises sur le lieu de travail. |

Rapport sur l'exécution du programme en 2016

RÉSULTAT : II.4 Utilisation élargie et plus efficace du système de La Haye, notamment par les pays en développement et les PMA

| Activité | Date | Pays hôte/bénéficiaires | Objectif(s)/description(s) |
|---|------------------------|-----------------------------------|---|
| Missions consultatives d'experts | 4 mars 2016 | Viet Nam/ 30 participants locaux | Renforcer les capacités de l'office, de l'office international et des titulaires de droits au titre du système de La Haye dans le domaine de la communication par des moyens informatiques. |
| Visite d'étude avant l'adhésion au système de La Haye | 29 et 30 novembre 2016 | Japon/ 6 participants du Viet Nam | i) Renforcer les capacités s'agissant des règlements du système de La Haye et le traitement des enregistrements internationaux; ii) familiariser les participants avec les demandes de dépôt, les formulaires de dépôt et les documents relatifs aux demandes de dépôt international; iii) lancer les travaux préparatoires pour la réception, l'administration et l'examen des demandes internationales. |

RÉSULTAT : II.6 Utilisation élargie et plus efficace du système de Madrid, notamment par les pays en développement et les PMA

| Activité | Date | Pays hôte/bénéficiaires | Objectif(s)/description(s) |
|--|------------------------|--|--|
| Réunion sous-régionale des fonctionnaires des offices de propriété intellectuelle qui sont responsables de la mise en œuvre du système de Madrid | 13 et 14 décembre 2016 | Japon/ 17 participants des pays suivants : Bhoutan, Cambodge, Inde, Indonésie, Malaisie Myanmar, Pakistan, Philippines, République démocratique populaire lao, Singapour, Sri Lanka, Thaïlande, Viet Nam | i) Affûter les connaissances que les participants ont du système de Madrid; ii) accroître les compétences relatives à la mise en œuvre du système de Madrid; iii) faire profiter les parties non contractantes de la compréhension et de l'expérience du système de Madrid qu'ont les parties contractantes; iv) appliquer les connaissances et les compétences acquises sur le lieu de travail; v) offrir aux participants la possibilité d'examiner les futures évolutions qui se rapportent à l'utilisation du système de Madrid. |

RÉSULTAT : III.2 Mise en valeur des ressources humaines pour répondre aux diverses exigences en matière d'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition

| Activité | Date | Pays hôte/bénéficiaire | Objectif(s)/description(s) |
|--|-------------------------|---|--|
| Six stages de courte durée | Janvier – décembre 2016 | Japon/ 6 participants des pays suivants : Inde, Malaisie, Mongolie, Pakistan, Sri Lanka, Thaïlande | Transmettre aux diplômés en propriété intellectuelle des connaissances, des compétences et des réflexions sur le monde réel de la propriété intellectuelle par le biais de cours qui seront complétés par une formation pratique et une expérience professionnelle. |
| Atelier national sur l'utilisation efficace du système de Madrid à l'intention des agents de marques et des spécialistes des marques | 20 et 21 janvier 2016 | Cambodge/ 60 participants locaux | i) Affûter les connaissances que les agents de marques et les spécialistes des marques ont du système de Madrid; ii) accroître les compétences quant à l'utilisation du système de Madrid; iii) faire profiter de la compréhension du système de Madrid et des expériences acquises par le Japon; iv) permettre aux participants à l'atelier d'appliquer les connaissances et les compétences acquises sur le lieu de travail. |
| Programme de formation sur l'examen des demandes de titres de propriété industrielle – programme de base (brevets et marques) | 18 – 29 janvier 2016 | Japon/ 20 participants des pays suivants : Afghanistan, ARIPO, Cambodge, Chili, Conseil de coopération du Golfe (CCG), Indonésie, Kenya, Malaisie, Maroc, Myanmar, Nigéria, OAPI, Pakistan, République démocratique populaire lao, Sri Lanka, Turquie, Viet Nam | i) Compléter les importantes connaissances élémentaires acquises en ce qui concerne les procédures de fond et les lois permettant de procéder à l'examen des demandes de brevet et des demandes d'enregistrement de marques; ii) renforcer les capacités d'utilisation des outils de recherche; iii) améliorer la compréhension des cas d'atteinte au brevet et à la marque à partir d'études de cas. |

| | | | |
|--|--|---|--|
| Programme de formation sur la gestion de la propriété intellectuelle et la formulation ainsi que la mise en œuvre des plans des offices de propriété intellectuelle axés sur les résultats | 16 – 23 février 2016 | Japon/ 20 participants des pays suivants : Brésil, Cambodge, Chili, Chine, Égypte, Inde, Indonésie, Malaisie, Mexique, Myanmar, Nigéria, Ouganda, Pérou, Philippines, République démocratique populaire lao, Sénégal, Thaïlande, Viet Nam | <p>i) Affûter les connaissances des participants en matière de pratiques modernes de gestion de la propriété intellectuelle, à savoir la manière de formuler des politiques, des stratégies et des plans en ce qui concerne le développement des ressources humaines, le renforcement des capacités des examinateurs, la gestion concrète des offices, le soutien de la propriété intellectuelle pour les petites et moyennes entreprises (PME) et la gestion de la qualité des examens;</p> <p>ii) renforcer la capacité des participants de formuler, mettre en œuvre et évaluer les plans des offices de propriété intellectuelle qui sont assortis d'une échéance, qui sont axés sur les résultats et qui ont un impact mesurable.</p> |
| Cours de formation reposant sur des études de cas sur les examens de demandes de brevet | 24 février – 1 ^{er} mars 2016 | Japon/ 8 participants des pays suivants : Chili, Chine, Malaisie, Philippines, Thaïlande, Viet Nam | Dispenser aux participants qui ont terminé le programme intermédiaire/avancé une formation continue reposant sur des études de cas relatives à l'examen des demandes de brevet dans un domaine spécifique. |
| Atelier national sur l'examen des demandes d'enregistrement de dessins et modèles et le système de La Haye concernant l'enregistrement international des dessins et modèles industriels | 3 et 4 mars 2016 | Viet Nam/ 30 participants locaux | <p>i) Affûter la connaissance du système de La Haye; ii) accroître les compétences quant à la mise en œuvre effective du système de La Haye; iii) faire profiter de la compréhension du système de La Haye et des expériences acquises par le Japon; iv) appliquer les connaissances et les compétences acquises sur le lieu de travail.</p> |
| Atelier sous-régional sur le système de gestion de la qualité de l'examen des demandes de brevet | 19 et 20 avril 2016 | Malaisie/ 20 participants des pays suivants : Inde, Indonésie, Malaisie, Philippines, Singapour, Thaïlande, Viet Nam | <p>i) Faire acquérir les connaissances nécessaires à la gestion de la qualité; ii) accroître les compétences en matière de gestion de la qualité de l'examen des demandes de brevet; iii) faire profiter de la compréhension du système de gestion de la qualité acquise par le pays de chaque participant ainsi que de l'expérience des administrations chargées de la recherche internationale; iv) appliquer les connaissances et les compétences acquises sur le lieu de travail.</p> |
| Bourse d'études de longue durée | Juillet – septembre 2016 | Institut universitaire de technologie d'Osaka (OIT), Japon/1 participant des Philippines | Augmenter le nombre d'experts en propriété intellectuelle dans la région pouvant entreprendre des missions d'enseignement et de recherche sur les questions de propriété intellectuelle. |
| Atelier national sur les marques tridimensionnelles | 2 août 2016 | Indonésie/ 50 participants locaux | <p>i) Affûter la connaissance des marques tridimensionnelles; ii) procéder à un partage d'expérience au Japon; iii) appliquer les connaissances et les compétences acquises sur le lieu de travail.</p> |
| Mise à disposition de ressources humaines de référence en matière de propriété intellectuelle à des fins de formation | 29 août – 2 septembre 2016 | Japon | <p>Aider i) les participants au séminaire pour l'éducation et la recherche en matière de propriété intellectuelle organisé par l'Association des universités japonaises (JANU) à mieux comprendre le cadre international de la propriété intellectuelle; ii) les participants au Cours d'été sur la propriété intellectuelle (2016) organisé par l'Institut universitaire de technologie d'Osaka (OIT) à mieux comprendre le cadre international de la propriété intellectuelle.</p> |

Rapport sur l'exécution du programme en 2016

| | | | |
|--|-------------------------|---|---|
| Atelier régional sur l'utilisation des produits du PCT | 13 et 14 septembre 2016 | Japon/ 19 participants des pays suivants : Costa Rica, Indonésie, Malaisie, Mexique, Philippines, Pérou, République démocratique populaire lao, Thaïlande, Viet Nam | Renforcer et améliorer les capacités d'examen des demandes de brevet des offices de propriété intellectuelle des pays en développement et des pays émergents qui ne sont pas désignés comme administrations chargées de la recherche internationale dans le cadre du PCT. i) Faire acquérir les connaissances nécessaires à un examen opportun et efficace des demandes de brevet par le biais des produits du PCT; ii) dispenser une formation technique pratique visant à accroître les compétences s'agissant d'accéder efficacement aux bases de données permettant d'obtenir des produits du PCT tels que des rapports de recherche internationale et des rapports d'examen préliminaire international; iii) diffuser les connaissances acquises au sein de l'office de propriété intellectuelle de chaque participant. |
|--|-------------------------|---|---|

RÉSULTAT : III.6 Renforcement des capacités des PME s'agissant de mettre la propriété intellectuelle au service de l'innovation

| Activité | Date | Pays hôte/bénéficiaires | Objectif(s)/description(s) |
|--|-------------------------|--|--|
| Initiatives en ce qui concerne la base de données <i>IP Advantage</i> | Janvier – décembre 2016 | Bureau de l'OMPI au Japon et siège de l'Organisation/Tous les pays | Quatre nouvelles études de cas ont été ajoutées dans la base de données <i>IP Advantage</i> par le Bureau de l'OMPI au Japon, et quatre clips vidéo visant à améliorer la compréhension de l'utilisation du système de propriété intellectuelle pour l'innovation ont été créés par la Division de la communication et le Bureau de l'OMPI au Japon. |

RÉSULTAT : IV.2 Amélioration de l'accessibilité et de l'utilisation de l'information en matière de propriété intellectuelle par les institutions compétentes et le public afin de promouvoir l'innovation et la créativité

| Activité | Date | Pays hôte/bénéficiaires | Objectif(s)/description(s) |
|---|-------------------------|---|---|
| Création d'un environnement propice à la propriété intellectuelle aux fins de renforcement des capacités en matière d'innovation et de créativité | Février – décembre 2016 | Malaisie, Philippines, Thaïlande, Sri Lanka | i) Améliorer la compréhension des capacités existantes et potentielles des institutions des Philippines et de la Thaïlande s'agissant de mettre en place une veille technologique, de se lancer dans l'innovation technologique ainsi que d'absorber, d'adapter et de commercialiser les technologies; ii) identifier les institutions des pays bénéficiaires, qui pourraient faire partie de l'environnement propice à la propriété intellectuelle aux fins de progrès technologique et d'autres initiatives connexes; iii) accroître l'intérêt des participants à former des communautés en réseau aux fins de progrès technologique et d'autres initiatives connexes; iv) débattre d'une stratégie appropriée et d'une voie possible avec les parties prenantes nationales permettant de créer un environnement propice à la propriété intellectuelle qui tienne compte des structures, des systèmes et du contexte nationaux. |
| Mise à disposition de matériel de référence en matière de propriété intellectuelle | 3 et 4 mars 2016 | Philippines/ Philippines, Viet Nam, Thaïlande | Vingt-cinq manuels sur la propriété intellectuelle ont été remis aux participants à l'Atelier régional sur la gestion de la propriété intellectuelle autour du programme WIPO Re:Search et de la base de données WIPO GREEN à des fins de renforcement des acquis sur la gestion de la propriété intellectuelle et de mise à disposition des participants de matériel de référence pertinent en matière de propriété intellectuelle qu'ils pourront exploiter après la formation. |

| | | | |
|--|--|--|--|
| Visite d'étude à l'Office de propriété intellectuelle des Philippines et à certains bureaux d'appui à l'innovation et à la technologie à Manille | 25 – 29 juillet 2016 | Philippines/ Bangladesh, Bhoutan, Inde, Népal, Mongolie, Pakistan, Sri Lanka | Contribuer aux services efficaces d'appui à l'innovation, notamment à l'utilisation et à l'exploitation des bases de données sur la technologie en développant l'expérience du personnel en matière de promotion et de gestion des centres d'appui à la technologie et à l'innovation (CATI). |
| Renforcement des compétences en matière de rédaction de demandes de brevet aux fins d'appui efficace à l'innovation | 22 – 26 août 2016 21 – 25 novembre 2016 | Thaïlande Philippines | Accroître les compétences du personnel de certaines institutions de la Thaïlande et des Philippines en matière de rédaction de demandes de brevet. |
| Atelier régional sur l'analyse des brevets | 27 – 29 septembre 2016 | Malaisie/ 11 participants des pays suivants : Indonésie, Malaisie, Philippines, Singapour, Thaïlande, Viet Nam | Être capable d'utiliser efficacement les principes directeurs de l'OMPI pour la rédaction des rapports panoramiques sur les brevets ainsi que le manuel de l'OMPI sur l'utilisation de logiciels gratuits à code source ouvert pour la rédaction des rapports panoramiques sur les brevets. |
| Atelier régional sur la diffusion et l'utilisation efficace des informations en matière de brevets | 6 et 7 décembre 2016 | Japon/ 14 participants des pays suivants : Brésil, Inde, Indonésie, Philippines, Malaisie, Thaïlande, Viet Nam | i) Accroître le volume d'informations / de données en matière de brevets diffusées par les offices de propriété intellectuelle à la fois au niveau national et à l'étranger; ii) impliquer davantage d'offices de propriété intellectuelle dans l'échange d'informations numérisées en matière de brevets. |

RÉSULTAT : IV.4 Amélioration de l'infrastructure technique et du savoir pour les offices de propriété intellectuelle et les autres institutions de propriété intellectuelle, leur permettant de fournir à leurs parties prenantes des services améliorés (moins chers, plus rapides, de meilleure qualité) et d'obtenir un meilleur résultat pour ce qui concerne l'administration de la propriété intellectuelle

| Activité | Date | Pays hôte/ bénéficiaires | Objectif(s)/description(s) |
|---|--|--|---|
| Diagnostic des offices de propriété intellectuelle | Mai – décembre 2016 | Thaïlande | Évaluer de manière globale l'environnement juridique, l'infrastructure des ressources, les processus, la compétence organisationnelle et l'efficacité des systèmes d'enregistrement des brevets, des marques et des dessins et modèles administrés par l'office de propriété intellectuelle aux fins d'identification des lacunes et des domaines d'amélioration en vue d'une efficacité et d'une efficience de rayonnement mondial en matière de mise à disposition de services d'enregistrement d'actifs de propriété intellectuelle à la communauté d'utilisateurs locale et mondiale. |
| Projet sur le renforcement des infrastructures des offices de propriété intellectuelle de l'ASEAN pour soutenir la coopération régionale en matière de partage du travail sur les brevets | Janvier – décembre 2016 ¹¹⁰ (en cours) | Siège de l'OMPI et Bureau de l'OMPI à Singapour/États membres de l'ASEAN | i) Élargir et améliorer le partage des informations sur les dossiers des offices de propriété intellectuelle de l'ASEAN, y compris des résultats de recherches et d'exams relatifs à des brevets, avec d'autres offices de propriété intellectuelle par le biais du système WIPO CASE; ii) développer des systèmes d'information au niveau régional utilisant efficacement une plateforme logicielle; iii) fournir l'assistance technique nécessaire aux offices de propriété intellectuelle de l'ASEAN afin d'appuyer le partage des informations sur les dossiers et d'autres informations sur la propriété intellectuelle grâce à la mise à niveau des systèmes de gestion de la propriété intellectuelle. |

¹¹⁰ Lancé en avril 2015.

Rapport sur l'exécution du programme en 2016

| | | | |
|---|--------------------------|---|---|
| Numérisation, gestion des données et optimisation du flux d'opérations | Janvier – décembre 2016 | Brunéi Darussalam, Indonésie, Mongolie, Philippines, République démocratique populaire lao, Thaïlande | Projets de numérisation, de nettoyage des données et d'optimisation du flux d'opérations à l'intention des pays de l'ASEAN aux fins de maximisation de l'accès aux données des offices de propriété intellectuelle et de l'utilisation de ces données. |
| Séminaire de l'OMPI sur la répartition des tâches – Atelier sur l'amélioration des pratiques d'examen des demandes de brevet et de délivrance de brevet grâce à l'exploitation du système WIPO CASE, la Réunion du groupe de travail ASPEC et la Réunion sur la communauté de pratiques à l'intention des examinateurs de brevets | 29 février – 4 mars 2016 | Singapour/ États membres de l'ASEAN | i) Faciliter les initiatives régionales de répartition des tâches relatives aux brevets au sein de l'ASEAN par l'exploitation du système WIPO CASE pour faciliter l'accès aux travaux afférents à l'examen des demandes déposées à l'étranger; ii) analyser les pratiques d'examen des demandes de brevet et de délivrance de brevet de l'ASEAN afin d'améliorer la qualité des systèmes des brevets; iii) promouvoir l'utilisation du système WIPO CASE et mettre à jour le développement de l'infrastructure technique pour permettre une participation accrue des offices qui sont membres de l'ASEAN; iv) échanger des informations sur la qualité des brevets et les pratiques d'examen des demandes de brevet des différents offices de propriété intellectuelle afin d'identifier les moyens qui permettraient aux offices de propriété intellectuelle d'améliorer les pratiques de délivrance de brevets; v) fournir des recommandations, y compris des points appelant une action spécifique, aux fins d'amélioration de l'efficacité des pratiques de délivrance de brevets des membres de l'ASEAN. |
| Formation approfondie sur la gestion et le soutien des solutions d'entreprise de l'OMPI | 4 – 8 avril 2016 | Siège de l'OMPI/ Philippines | Formation approfondie sur la gestion et le soutien des solutions d'entreprise de l'OMPI à l'intention de deux fonctionnaires de l'Office de propriété intellectuelle des Philippines (IPOPPL) |
| Atelier national sur le système WIPO CASE | 18 et 19 avril 2016 | Philippines/ 100 fonctionnaires de l'IPOPPL, dont notamment des examinateurs de brevets et des examinateurs chargés de l'examen des brevets quant à la forme | i) Renforcer les capacités et les compétences techniques des examinateurs de brevets et du personnel administratif de l'IPOPPL quant à l'utilisation du système WIPO CASE; ii) faire profiter de l'expérience que les examinateurs de brevets ont tirée des utilisateurs actuels du système WIPO CASE quant à la manière de faciliter la répartition des tâches; iii) dispenser la formation pratique au système WIPO CASE et procéder au transfert de connaissances nécessaire; iv) créer de nouveaux modules CASE et des plans de développement futur, et chercher à savoir quelles seront les contributions de l'IPOPPL quant aux priorités à venir. |
| Atelier national sur le système WIPO CASE | 21 et 22 avril 2016 | Thaïlande/ 150 fonctionnaires du Département de la propriété intellectuelle de la Thaïlande (DIP), dont notamment des examinateurs de brevets et des examinateurs chargés de l'examen des brevets quant à la forme | i) Renforcer les capacités et les compétences techniques des examinateurs de brevets et du personnel administratif du DIP s'agissant de l'utilisation du système WIPO CASE; ii) partager l'expérience que les examinateurs de brevets ont tirée des utilisateurs actuels du système WIPO CASE en ce qui concerne la manière de faciliter la répartition des tâches; iii) dispenser la formation pratique au système WIPO CASE et procéder au transfert de connaissances nécessaire; iv) créer de nouveaux modules CASE et des plans de développement futur, et chercher à savoir quelles seront les contributions du DIP quant aux priorités à venir. |

| | | | |
|--|-----------------------|--|---|
| Atelier sous-régional de formation aux technologies de l'information (TI) consacré aux services aux entreprises axés sur les technologies de l'information | 14 – 18 novembre 2016 | Philippines/ Brunéi Darussalam, Cambodge, Indonésie, Malaisie, Mongolie, Myanmar, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Philippines, République démocratique populaire lao, Singapour, Sri Lanka, Thaïlande, Viet Nam | Dispenser aux membres de l'ASEAN et à certains pays de la région Asie-Pacifique une formation pratique et procéder à un vaste transfert de connaissances à leur intention par le biais de l'équipe de développement de l'OMPI sur l'utilisation du système d'administration de la propriété industrielle (IPAS) et des produits connexes, notamment pour : i) fournir des mises à jour sur les dernières évolutions techniques des produits et services de l'OMPI; ii) renforcer les capacités et les compétences techniques quant aux solutions d'entreprise et aux produits connexes que l'OMPI propose en matière de propriété intellectuelle; iii) mieux appréhender la capacité de la solution de l'OMPI de permettre les opérations commerciales et l'amélioration du service ainsi que de fournir un appui aux opérations commerciales et à l'amélioration des services; iv) partager les connaissances quant aux nouveaux produits de l'OMPI sur l'appui aux services en ligne, notamment <i>WIPO Publish</i> et <i>WIPO File</i> . |
| Formation nationale sur le système WIPO CASE à l'intention des nouveaux examinateurs de brevets (examen et recherche en matière de brevets à l'échelle mondiale) | 21 – 25 novembre 2016 | Thaïlande/ 34 examinateurs de brevets récemment embauchés au Département de la propriété intellectuelle (DIP) | i) Renforcer les capacités et les compétences techniques des nouveaux examinateurs de brevets du Département de la propriété intellectuelle quant à l'utilisation de la plateforme technique, notamment du système WIPO CASE; ii) partager l'expérience que les examinateurs de brevets ont tirée des utilisateurs actuels du système WIPO CASE quant à la manière d'accéder aux informations relatives aux dossiers déposés à l'étranger et d'exploiter le fruit du travail d'examen effectué en matière de brevets; iii) dispenser une formation pratique sur le système WIPO CASE et procéder à un transfert de connaissances pertinent; iv) améliorer la compréhension des documents de brevet et de l'information en matière de brevets ainsi que les techniques de recherche. |

RÉSULTAT : VIII.1 Communication plus efficace avec le grand public concernant la propriété intellectuelle et le rôle de l'OMPI

| Activité | Date | Pays hôte/ bénéficiaires | Objectif(s)/description(s) |
|--|------|--|---|
| Traduction ou impression de publications de l'OMPI et des documents de référence | 2016 | Bureau de l'OMPI au Japon et siège de l'OMPI/pays de l'ASEAN et Cambodge | La traduction et l'impression du manga Honmono dans chacune des langues des pays de l'ASEAN sont terminées. La traduction et l'impression en langue khmère des publications de l'OMPI suivantes sont terminées : i) <i>Guide pour l'enregistrement international des marques en vertu de l'Arrangement de Madrid et du Protocole de Madrid</i> (publication de l'OMPI n° 455), ii) <i>Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques</i> (publication de l'OMPI n° 204) |

JAPON/PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE – Contributions des donateurs et dépenses en 2016

| Solde au 31 décembre 2015 | Recettes 2016 | Dépenses en 2016 | Remboursements | Solde au 31 décembre 2016 |
|---------------------------|---------------|------------------|----------------|---------------------------|
| 4 969 999 | 3 830 310 | 3 920 117 | - | 4 880 193 |

JAPON/PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE/AFRIQUE – PAYS LES MOINS AVANCÉS

RÉSULTAT : III.1 Stratégies et plans nationaux en matière d'innovation et de propriété intellectuelle conformes aux objectifs de développement nationaux

| Activité | Date | Pays hôte/ bénéficiaires | Objectif(s)/description(s) |
|--|------------------|---|---|
| Programme d'études sur l'innovation et le transfert de technologie | 8 – 10 mars 2016 | Japon/6 participants de l'Égypte, du Kenya, du Ghana, du Nigéria, du Maroc et de l'Afrique du Sud | Approfondir la compréhension de l'expérience des institutions japonaises compétentes en matière de gestion de la propriété intellectuelle et des réussites en matière de promotion du transfert et de la commercialisation de technologies |
| Visite d'étude : Coordonnateurs des questions de propriété intellectuelle des communautés économiques régionales africaines et des organes exécutifs de l'Union africaine | 17 – 19 mai 2016 | Genève / COMESA, CEEAC, CEDEAO, SADC, UEMOA | i) Renforcer la coopération de l'OMPI avec l'Union africaine et les communautés économiques régionales africaines; ii) entrer en contact avec les coordonnateurs des questions de propriété intellectuelle nommés officiellement; iii) promouvoir la visibilité et l'activité de l'OMPI en Afrique. |

RÉSULTAT : III.2 Mise en valeur des ressources humaines pour répondre aux diverses exigences en matière d'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition

| Activité | Date | Pays hôte/ bénéficiaires | Objectif(s)/description(s) |
|--|----------------------|--|---|
| Réunion de planification et premier atelier de formation pour un projet de gestion de l'image de marque (<i>branding</i>) utilisant les actifs de propriété intellectuelle pour le "panier Taita" | 15 – 19 février 2016 | Kenya/ 30 participants locaux | i) Échanger sur la stratégie de mise en œuvre du projet de gestion de l'image de marque (<i>branding</i>), puis convenir d'une solution en la matière; ii) faire en sorte que les vanniers aient des connaissances en matière de propriété intellectuelle; iii) les sensibiliser à l'importance des normes et du contrôle de la qualité. |
| Atelier de formation à l'intention des examinateurs de brevets sur l'information en matière de brevets, les méthodes de recherche sur l'état de la technique et l'utilisation des rapports d'examen établis ailleurs | 14 – 18 mars 2016 | Afrique du Sud/ 17 participants de la Commission des sociétés et de la propriété intellectuelle (CIPC) | Dispenser un atelier d'initiation de cinq jours sur l'information en matière de brevets et l'utilisation des rapports d'examen produits ailleurs à l'intention de 17 fonctionnaires de la CIPC nouvellement recrutés. |
| Deuxième atelier de formation et réunion des parties prenantes du projet de gestion de l'image de marque (<i>branding</i>) utilisant les actifs de propriété intellectuelle pour le "panier Taita" | 20 – 24 juin 2016 | Kenya/ approximativement 450 participants locaux | i) Échanger sur le projet de constitution de l'association, le projet de création d'un logo représentant la marque collective, le projet de normes de qualité et le projet de règlement afférent à la marque, puis convenir d'une solution en la matière; ii) faire en sorte que les vanniers aient des connaissances en matière de marques collectives; iii) améliorer la qualité des paniers, en vue du respect des normes de qualité imposées par le règlement afférent à la marque. |

| | | | |
|--|--------------------------------|---|---|
| Politiques de propriété intellectuelle dans les universités et les instituts de recherche – Conférence sous-régionale | 11 et 12 mai 2016 | Maroc/ 50 participants des pays suivants : Algérie, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Cameroun, Congo, Égypte, Éthiopie, Gabon, Ghana, Guinée, Kenya, Mali, Mozambique, Niger, Nigéria, Ouganda, Sénégal, ARIPO, OAPI | i) Présenter à un certain nombre d'universités, d'instituts de recherche et de ministères de la Recherche et de l'Enseignement supérieur des pays africains un modèle de politique de propriété intellectuelle élaboré par l'OMPI à l'intention des établissements universitaires; ii) enrichir ce modèle à partir des expériences des pays; iii) sélectionner les universités et les instituts de recherche qui présenteront le projet pilote de politique de propriété intellectuelle; iv) entamer la mise en œuvre du projet pilote. |
| Atelier sous-régional sur la propriété intellectuelle à l'intention des jeunes innovateurs : de l'idée au marché | 22 et 23 juin 2016 | Botswana/ 50 participants des pays suivants : Algérie, Botswana, Éthiopie, Ghana, Kenya, Maroc, Niger, Nigéria, Rwanda, Togo, Ouganda, Zambie, Zimbabwe | i) Mettre à la disposition des jeunes innovateurs/inventeurs africains une plateforme leur permettant de procéder à un échange de points de vue et d'expériences; ii) expliquer aux participants ce qu'est le système de propriété intellectuelle et comment utiliser les actifs de propriété intellectuelle pour protéger, développer et commercialiser des innovations; iii) en savoir plus sur les avantages et les coûts liés à l'utilisation du système de propriété intellectuelle du point de vue national, régional et international; iv) fournir un forum dédié au partage des connaissances via une session interactive avec des facilitateurs dans l'écosystème de l'innovation. |
| Atelier interrégional OMPI-JPO-OMPIC sur la sanction des droits de propriété intellectuelle à l'intention des fonctionnaires des douanes | 17 – 19 mai 2016 | Maroc/ 21 participants des pays suivants : Afrique du Sud, Égypte, Gabon, Ghana, Guinée, Kenya, Mauritanie, Nigéria, Sénégal, Tunisie | i) Affûter la connaissance de la sanction des droits de propriété intellectuelle aux frontières et de ses enjeux; ii) accroître l'efficacité de la mise en œuvre des mesures à la frontière conformément à la partie III de l'Accord sur les ADPIC dans l'intérêt du développement et de la protection des consommateurs; iii) procéder à un échange d'expériences et d'informations, y compris sur la vision du Japon. |
| Programme de master en droit de la propriété intellectuelle organisé conjointement par l'OMPI, l'OAPI et l'Université Yaoundé II | Janvier – juin 2016 (en cours) | Cameroun/ 10 bourses destinées à des participants des pays suivants : Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Comores, Gabon, Guinée, Niger, Rwanda, Sénégal, Togo | i) Proposer des formations générales et spécialisées en matière de propriété intellectuelle à des fonctionnaires gouvernementaux et des professionnels de la propriété intellectuelle; et ii) offrir des perspectives de renforcement des ressources humaines et des capacités par le biais de formations et de cours consacrés à la propriété intellectuelle et destinés aux personnes chargées de l'enseignement et de la recherche dans ce domaine au sein des universités et autres institutions. |
| Programme de master en droit de la propriété intellectuelle organisé conjointement par l'OMPI, l'ARIPO et l'Université africaine | Mai – décembre 2016 (en cours) | Zimbabwe/ 10 bourses destinées à des participants des pays suivants : Botswana, Burundi, Ghana, Kenya, Libéria, Malawi, Mozambique, Nigéria, Ouganda, Zimbabwe | i) Proposer des formations générales et spécialisées en matière de propriété intellectuelle à des fonctionnaires gouvernementaux et des professionnels de la propriété intellectuelle; et ii) offrir des perspectives de renforcement des ressources humaines et des capacités par le biais de formations et de cours consacrés à la propriété intellectuelle et destinés aux personnes chargées de l'enseignement et de la recherche dans ce domaine au sein des universités et autres institutions. |

Rapport sur l'exécution du programme en 2016

| | | | |
|--|----------------------|--|--|
| Cours d'été avancé OMPI-Afrique du Sud sur la propriété intellectuelle et le transfert de technologie, | 5 – 15 décembre 2016 | Afrique du Sud/ 10 bourses destinées à des participants des pays suivants : Botswana, Cameroun, Ghana, Kenya, Malawi, Namibie, Nigéria, Swaziland, Ouganda, Zimbabwe | Permettre aux étudiants titulaires d'un diplôme du deuxième ou du troisième cycle universitaire et aux jeunes cadres de : i) approfondir leurs connaissances sur l'interface entre la propriété intellectuelle et le transfert de technologie; ii) discuter des questions de propriété intellectuelle qui touchent aux négociations de licences par le biais d'études de cas et d'exercices de simulation. |
|--|----------------------|--|--|

RÉSULTAT : IV.2 Amélioration de l'accessibilité et de l'utilisation de l'information en matière de propriété intellectuelle par les institutions compétentes et le public afin de promouvoir l'innovation et la créativité

| Activité | Date | Pays hôte/bénéficiaires | Objectif(s)/description(s) |
|--|--------------------|--|---|
| Atelier de formation des formateurs sur l'utilisation efficace des informations scientifiques et techniques et l'évaluation du projet national de CATI | 5 – 7 avril 2016 | Nigéria/ approximativement 50 participants locaux | Renforcer le réseau local de CATI par le biais d'une formation sur l'utilisation efficace de l'information en matière de brevets et des publications scientifiques |
| Ateliers CATI sur l'utilisation efficace des informations scientifiques et techniques et l'évaluation du projet national de CATI | 2 – 6 mai 2016 | Tanzanie/ approximativement 80 participants locaux | Renforcer le réseau local de CATI par le biais d'une formation sur l'utilisation efficace de l'information en matière de brevets et des publications scientifiques. |
| Atelier sur les stratégies et techniques de recherche en matière de brevets et la création de Centre d'appui à la technologie et à l'innovation (CATI) | 10 et 11 mars 2016 | Botswana/ environ 50 participants locaux | i) former le personnel du CATI et les autres parties prenantes à l'utilisation des bases de données de brevets et de publications scientifiques ; et ii) évaluer la conformité du CATI par rapport aux critères de durabilité de premier degré. |

RÉSULTAT : IV.4 Amélioration de l'infrastructure technique et du savoir pour les offices de propriété intellectuelle et d'autres institutions de propriété intellectuelle, leur permettant de fournir à leurs parties prenantes des services améliorés (moins chers, plus rapides, de meilleure qualité)

| Activité | Date | Pays hôte/bénéficiaires | Objectif(s)/description(s) |
|--|------------------------------------|-------------------------|---|
| Projet de saisie de données dans le Registre nigérian des marques, des brevets et des dessins et modèles | Janvier – décembre 2016 (en cours) | Nigéria | Aider l'office dans la saisie des données bibliographiques correspondant aux dossiers de marques, brevets et dessins et modèles enregistrés/actifs à partir d'un format papier pour les convertir en format numérique avec l'assistance d'un prestataire spécialisé local. |
| Numérisation de dossiers de propriété intellectuelle à l'OAPI | Janvier – décembre 2016 (en cours) | OAPI | i) Alléger les procédures d'entrée des données relatives à la documentation sur la propriété intellectuelle, à savoir les formulaires de demande, les descriptions et les documents cités en vue d'optimiser leur mise en œuvre; et ii) traiter efficacement le travail en souffrance qui aurait dû être numérisé |

| | | | |
|--|---------------------------------------|---|---|
| Numérisation des documents de propriété intellectuelle pour l'ARIPO | Janvier – décembre 2016 (en cours) | ARIPO | i) Alléger les procédures d'examen et de traitement des demandes/enregistrements; ii) sécuriser et protéger les fichiers de propriété intellectuelle en les conservant en format papier et numérique; iii) faciliter l'échange de données sur la propriété intellectuelle à l'échelle nationale et internationale; iv) améliorer la gouvernance, la transparence et la fiabilité des processus en matière de propriété intellectuelle. |
| Numérisation des documents de propriété intellectuelle pour l'Institut kényen de la propriété industrielle (KIPI) | Janvier – décembre 2016 (en cours) | Kenya | i) Alléger les procédures d'examen et de traitement des demandes/enregistrements; ii) sécuriser et protéger les fichiers de propriété intellectuelle en les conservant en format papier et numérique; iii) faciliter l'échange de données sur la propriété intellectuelle à l'échelle nationale et internationale; iv) améliorer la gouvernance, la transparence et la fiabilité des processus en matière de propriété intellectuelle. |
| Projet de numérisation des brevets et des marques pour l'Office de propriété intellectuelle du Zimbabwe (ZIPO) | Janvier – juin 2016 | Zimbabwe | i) Créer des dossiers électroniques pour tous les fichiers de brevets et de marques; ii) accélérer les processus administratifs/d'examen au sein de l'office de propriété intellectuelle; iii) améliorer l'accessibilité à l'information en matière de propriété intellectuelle; iv) améliorer la gouvernance, la transparence et la fiabilité des processus en matière de propriété intellectuelle en rendant tous les fichiers facilement accessibles en format numérique. |
| Déploiement du système de gestion électronique des documents IPAS en Ouganda | 24 octobre – 4 novembre 2016 | Ouganda | i) Créer une infrastructure logique pour le stockage et la gestion des images numérisées (dossiers électroniques); ii) transférer les compétences et renforcer les capacités pour la saisie et la numérisation des fichiers courants et iii) permettre le recours aux services en ligne pour l'office de propriété intellectuelle de l'Ouganda. |
| Atelier régional de formation de l'OMPI sur le système d'administration de la propriété industrielle (IPAS) – Gestion de la qualité des données, échange de données et services en ligne | 11 – 15 juillet 2016 | Mozambique/ 33 participants des pays suivants : Botswana, Éthiopie, Gambie, Ghana, Kenya, Lesotho, Madagascar, Malawi, Maurice, Mozambique, Namibie, Ouganda, Seychelles, Swaziland, Tanzanie, Zambie, Zimbabwe, ARIPO, OAPI | i) Présenter aux participants les normes de l'OMPI et les meilleures pratiques de gestion de la qualité des données en matière de propriété intellectuelle; ii) transférer les connaissances sur les outils d'automatisation de l'OMPI disponibles pour la validation et la vérification des données; iii) renforcer les capacités en ce qui concerne les fonctions et les outils de supervision de la qualité des données en matière de propriété intellectuelle, les nouveaux modules de services en ligne et l'échange de données. |

RÉSULTAT : V.1 Utilisation élargie et améliorée de l'information statistique de l'OMPI relative à la propriété intellectuelle

| Activité | Date | Pays hôte/bénéficiaires | Objectif(s)/description(s) |
|--|------------------------|--|---|
| Atelier sous-régional de l'OMPI sur l'élaboration et l'utilisation efficace des statistiques en matière de propriété intellectuelle à l'intention des États membres de l'ARIPO | 14 – 16 septembre 2016 | Zimbabwe/ 25 participants des pays suivants : Botswana, Gambie, Ghana, Kenya, Malawi, Mozambique, Namibie, Ouganda, Rwanda, Tanzanie, Ouganda, Zambie et Zimbabwe | i) Sensibiliser à l'importance des statistiques en matière de propriété intellectuelle; ii) faire en sorte que les offices de propriété intellectuelle des pays africains partagent des informations telles que les meilleures pratiques afin de cerner les problèmes communs et d'y apporter des solutions communes; iii) aider les offices de propriété intellectuelle à développer une infrastructure statistique (en renforçant leurs capacités); iv) sensibiliser à l'utilité de créer un site Internet destiné à servir de plateforme de diffusion d'informations, y compris d'informations statistiques, à l'intention des utilisateurs du système de la propriété intellectuelle. |

Rapport sur l'exécution du programme en 2016

RÉSULTAT : VII.2 Des plateformes et instruments fondés sur la propriété intellectuelle sont utilisés pour le transfert de connaissances et l'adaptation et la diffusion de la technologie entre les pays développés et les pays en développement, notamment les PMA, pour relever des défis mondiaux

| Activité | Date | Pays hôte/bénéficiaires | Objectif(s)/description(s) |
|---|--|---|--|
| Étude de cas sur les besoins en matière de technologies relatives à l'eau et à l'agriculture et possibilités de s'en servir comme modèle dans la base de données WIPO GREEN | 5 – 8 avril 2016 | Kenya/ approximativement 250 participants locaux | i) Déterminer les besoins spécifiques des pays sélectionnés en matière de technologies relatives à l'eau et à l'agriculture; ii) décrire et formuler les besoins en vue de leur téléchargement dans la base de données WIPO GREEN; et iii) recenser les opportunités de collaboration autour des besoins définis en insistant plus particulièrement sur la capacité nationale d'absorption |
| Réalisation d'un film montrant un exemple de réussite – WIPO Re:Search | Août – décembre 2016 (en cours) | Ghana | Présenter WIPO Re:Search et les personnes qui s'engagent dans le projet. |

JAPON/PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE/AFRIQUE – PAYS LES MOINS AVANCÉS – Contributions des donateurs et dépenses en 2016

| Solde au 31 décembre 2015 | Recettes 2016 | Dépenses en 2016 | Remboursements | Solde au 31 décembre 2016 |
|------------------------------|---------------|------------------|----------------|------------------------------|
| 1 651 640 | 1 599 634 | 1 688 605 | - | 1 562 669 |

MEXIQUE

RÉSULTAT : III.1 Stratégies et plans nationaux en matière d'innovation et de propriété intellectuelle conformes aux objectifs de développement nationaux

| Activité | Date | Pays hôte/bénéficiaires | Objectif(s)/description(s) |
|--|-----------------------------|---|--|
| Financement d'un conférencier pour le cours d'été de l'OMPI sur la propriété intellectuelle organisé par l'Académie de l'OMPI en coopération avec l'Institut mexicain de la propriété industrielle (IMPI) et l' <i>Instituto Tecnológico Autónomo de México</i> (ITAM) | 30 mai au 10 juin 2016 | Mexique | Financer la participation d'un conférencier (le chef de la cellule "atteintes aux droits de propriété intellectuelle", Police nationale de Madrid, Espagne) qui tiendra une conférence au cours d'été de l'OMPI. |
| Séminaire régional intitulé Encourager les PME à utiliser la propriété industrielle : former les entrepreneurs du futur/potentiels, organisé par l'Office espagnol des brevets et des marques (OEPM) et l'Institut mexicain de la propriété industrielle (IMPI), avec le soutien de l'OMPI | 19 et 20 octobre 2016 | Mexique/ Tous les pays d'Amérique latine | Accompagner les offices de propriété intellectuelle, qui s'efforcent de créer des services et des programmes d'aide aux PME. |

| | | | |
|--|-----------------|--|---|
| Journée de sensibilisation organisée par la Chambre de commerce d'Espagne au Mexique, en collaboration avec l'Office espagnol des brevets et des marques (OEPM) et l'Institut mexicain de la propriété industrielle (IMPI), avec l'appui de l'OMPI | 21 octobre 2016 | Mexique/ Tous les pays d'Amérique latine | Traiter la question de la pertinence de la protection de la propriété intellectuelle et de la gestion de la propriété intellectuelle pour la compétitivité industrielle du secteur privé. |
| Manifestation organisée par l'IMPI, en marge des assemblées générales de l'OMPI | 7 octobre 2016 | Genève/ Tous les pays d'Amérique latine | Présenter l'initiative du Mexique CADOPAT ¹¹¹ , qui est une initiative de coopération horizontale en matière d'examen des demandes de brevet. |

MEXIQUE – Contributions des donateurs et dépenses en 2016

| Solde au 31 décembre 2015 | Recettes 2016 | Dépenses en 2016 | Remboursements | Solde au 31 décembre 2016 |
|---------------------------|---------------|------------------|----------------|---------------------------|
| 144 426 | 98 765 | 27 752 | - | 215 439 |

CHINE SIPO

RÉSULTAT : I.1 Renforcement de la coopération entre les États membres en ce qui concerne l'élaboration de cadres normatifs internationaux équilibrés dans le domaine de la propriété intellectuelle

| Activité | Date | Pays hôte/ bénéficiaires | Objectif(s)/description(s) |
|---|----------------------|---|---|
| Organisation de la conférence de haut niveau sur la propriété intellectuelle à l'intention des pays situés aux abords de la zone concernée par l'initiative "une ceinture, une route" | 21 – 22 juillet 2016 | Chine/ (plus de 50 participants internationaux) | Créer un forum de dialogue de haut niveau à l'attention des décideurs, des représentants du secteur privé et des universitaires aux fins de recherche de nouvelles solutions permettant de promouvoir l'innovation et le développement socioéconomique grâce à la coopération régionale en matière de propriété intellectuelle. |

CHINE SIPO– Contributions des donateurs et dépenses en 2016

| Solde au 31 décembre 2015 | Recettes 2016 | Dépenses 2016 | Remboursements | Solde au 31 décembre 2016 |
|---------------------------|---------------|---------------|----------------|---------------------------|
| - | 327 817 | 226 481 | - | 101 336 |

¹¹¹ Système d'appui à la gestion des recherches et à l'examen des demandes de brevet pour l'Amérique centrale et la République dominicaine.

PROGRAMME IBÉRO-AMÉRICAIN DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

RÉSULTAT : III.2 Mise en valeur des ressources humaines pour répondre aux diverses exigences en matière d'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition

| Activité | Date | Pays hôte/bénéficiaires | Objectif(s)/description(s) |
|---|------------------------------------|--------------------------------|---|
| Plateforme sur les services et contenus de propriété industrielle à l'intention des entreprises ibéro-américaines, notamment des PME (CIBEPYME) | Janvier – décembre 2016 (en cours) | Tous les pays ibéro-américains | Renforcer la génération et la gestion d'actifs de propriété intellectuelle par les entreprises dans les pays ibéro-américains |

RÉSULTAT : III.4 Mécanismes et programmes de coopération renforcés, adaptés aux besoins des pays en développement, des PMA et des pays en transition

| Activité | Date | Pays hôte/bénéficiaires | Objectif(s)/description(s) |
|--|------------------------------------|--|---|
| Système de coopération ibéro-américain pour la fourniture de services informatiques et technologiques (programme INFOTEC) | Janvier – décembre 2016 (en cours) | Tous les pays ibéro-américains | En 2016, le Comité d'information technologique de l'IBEPI, dont les membres sont l'Argentine, le Brésil, la Colombie, le Costa Rica, la République dominicaine, l'Équateur, le Mexique, le Paraguay, le Pérou, le Portugal, l'Espagne et l'Uruguay, a lancé le programme INFOTEC pour : i) renforcer les capacités des pays ibéro-américains en matière de gestion et d'utilisation de l'information technologique; ii) promouvoir la coopération horizontale entre les offices de propriété intellectuelle afin de réduire les déséquilibres entre les offices en ce qui concerne la qualité de la gestion des technologies de l'information et la conception des programmes de formation. |
| Encourager la coopération par le biais d'une plateforme des offices latino-américains de propriété intellectuelle visant à promouvoir l'échange d'expériences et de bonnes pratiques entre les offices | Janvier – décembre 2016 (en cours) | Tous les pays ibéro-américains | Promouvoir l'échange virtuel des meilleures pratiques entre les offices de propriété intellectuelle de l'Amérique latine sur des questions telles que : i) la gestion de la qualité; ii) l'organisation des informations et services d'inscription en ligne; iii) la mise à disposition de bases de données sur la propriété intellectuelle; iv) l'examen des brevets, des dessins et modèles et des marques; v) l'offre de services basés sur l'utilisation d'informations technologiques et commerciales; vi) l'organisation de programmes de renforcement des capacités; vii) la fourniture de services de médiation ou d'arbitrage. |
| Réunion annuelle du Comité intergouvernemental du Programme ibéro-américain sur la promotion de la propriété industrielle et du développement (IBEPI) | 19 et 20 mai 2016 | Portugal/ Tous les pays ibéro-américains | Examiner les activités et les projets en cours ainsi que la planification de nouvelles initiatives pour l'année suivante. |

PROGRAMME IBÉRO-AMÉRICAIN SUR LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE – Contributions des donateurs et dépenses en 2016

| Solde au 31 décembre 2015 | Recettes 2016 | Dépenses en 2016 | Remboursements | Solde au 31 décembre 2016 |
|---------------------------|---------------|------------------|----------------|---------------------------|
| 239 955 | 56 510 | 59 219 | - | 237 245 |

RÉPUBLIQUE DE CORÉE/DROIT D'AUTEUR

RÉSULTAT : III.2 Mise en valeur des ressources humaines pour répondre aux diverses exigences en matière d'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition

| Activité | Date | Pays hôte/bénéficiaires | Objectif(s)/description(s) |
|---|---------------------------------|---|--|
| Atelier national sur le droit d'auteur et les droits connexes | 13 et 15 décembre 2016 | Viet Nam / 200 (approximativement 100 participants locaux par atelier) | Sensibiliser les décideurs et les principales parties prenantes à l'importance du droit d'auteur et des droits connexes |
| Projet national de sensibilisation approfondie au droit d'auteur et aux droits connexes | Mai – décembre 2016 (en cours) | Malawi | Accompagner le Malawi, qui s'efforce d'établir une infrastructure de droit d'auteur viable et de renforcer les capacités nationales d'élaboration de programmes de sensibilisation du public dans le domaine du droit d'auteur et des droits connexes. |
| Projet national de sensibilisation approfondie au droit d'auteur et aux droits connexes | Mars – décembre 2016 (en cours) | Botswana / 5 établissements d'enseignement (4 établissements d'enseignement secondaire et 1 institution pour la jeunesse) | Aider le Botswana à mettre en place un projet d'éducation au droit d'auteur conçu pour les jeunes, l'objectif étant de les sensibiliser au droit d'auteur et d'établir un environnement propice à l'utilisation et à la protection efficaces du droit d'auteur et des droits connexes. |
| Projet national de sensibilisation approfondie au droit d'auteur et aux droits connexes | Décembre 2016 (en cours) | Kenya / 77 participants pour une formation à Mombasa; 92 participants pour une formation à Bomet | Renforcer les capacités du Kenya à mettre en œuvre des programmes réguliers de sensibilisation du public, en vue de créer un environnement qui soit propice à l'utilisation et à la protection efficaces du droit d'auteur et des droits connexes. |
| Projet du Consortium pour des livres accessibles (ABC) | Juin – décembre 2016 (en cours) | Inde | i) Mettre fin à la pénurie d'ouvrages destinés aux élèves du secondaire ayant des difficultés de lecture des textes imprimés dans l'Uttar Pradesh, le Pendjab et le Rajasthan (Inde) en participant à la production de livres dans des formats accessibles; ii) aider les élèves à accéder aux livres en format numérique en leur fournissant des liseuses et en les formant à leur utilisation; iii) renforcer les capacités des éditeurs officiels de manuels scolaires afin que les futurs manuels soient conçus pour être accessibles. |

RÉSULTAT : IV.4 Amélioration de l'infrastructure technique et du savoir pour les offices de propriété intellectuelle et les autres institutions de propriété intellectuelle, leur permettant de fournir à leurs parties prenantes des services améliorés (moins chers, plus rapides, de meilleure qualité) et d'obtenir un meilleur résultat pour ce qui concerne l'administration de la propriété intellectuelle

| Activité | Date | Pays hôte/bénéficiaires | Objectif(s)/description(s) |
|---|-------------------|---|--|
| Atelier interrégional sur le renforcement des capacités dans le domaine du droit d'auteur | 21 – 24 mars 2016 | République de Corée/ 15 participants des pays suivants : Angola, Argentine, Chine, Dominique, Équateur, Égypte, Fédération de Russie, Guatemala, Indonésie, Inde, Myanmar, Népal, Nigéria, Ouganda, Sri Lanka | Mettre à jour les connaissances, procéder à un partage d'expérience quant au renforcement des capacités dans le domaine du droit d'auteur, procéder à un échange de points de vue et de méthodologies quant aux divers programmes de renforcement des capacités dans le domaine du droit d'auteur, et débattre des moyens qui permettraient d'améliorer ces programmes aux niveaux national, régional et international. |
| Atelier régional sur les enjeux émergents du droit d'auteur et des droits connexes | 23 – 25 mai 2016 | Chine/ 14 participants des pays suivants : Bangladesh, Bhoutan, Cambodge, Chine, Indonésie, Malaisie, Mongolie, Népal, Pakistan, Philippines, Sri Lanka, Viet Nam et 70 participants locaux | i) Permettre aux fonctionnaires chargés du droit d'auteur en Asie et dans le Pacifique de partager des informations sur les difficultés, les enjeux et les évolutions récentes dans le domaine du droit d'auteur et des droits connexes aux niveaux national et international, mettre à jour leurs connaissances; ii) procéder à un échange de points de vue sur les difficultés et les enjeux; iii) débattre des moyens qui permettraient d'améliorer encore le système du droit d'auteur au niveau des pays. |

Rapport sur l'exécution du programme en 2016

| | | | |
|---|----------------------|--|---|
| Atelier sous-régional sur la coopération en matière de droit d'auteur et de droits connexes | 28 – 30 juin 2016 | Fédération de Russie/ 11 participants des pays suivants : Chine, Mongolie, République de Corée, et plusieurs participants locaux | i) Partager des informations et des données d'expérience entre pays participants en ce qui concerne la mise en place du système de droit d'auteur; et ii) chercher d'autres possibilités de renforcement de la coopération entre ces pays dans le domaine du droit d'auteur et des droits connexes. |
| Visite d'étude à la Commission du droit d'auteur de Corée | 17 – 20 octobre 2016 | République de Corée / 10 participants des pays suivants : Bhoutan, Colombie, Palestine, Indonésie, Iran (République islamique d'), Maldives, Nicaragua, République-Unie de Tanzanie, Sainte-Lucie, Thaïlande | i) Échanger sur les pratiques et l'expérience de la République de Corée dans l'administration du droit d'auteur et des droits connexes; ii) renforcer leur capacité à formuler des politiques sur le droit d'auteur; iii) moderniser les cadres législatifs et administratifs; et améliorer le fonctionnement des organismes de gestion du droit d'auteur de leurs pays respectifs. |

RÉPUBLIQUE DE CORÉE/DROIT D'AUTEUR – Contributions des donateurs et dépenses en 2016

| Solde au 31 décembre 2015 | Recettes 2016 | Dépenses en 2016 | Remboursements | Solde au 31 décembre 2016 |
|---------------------------|---------------|------------------|----------------|---------------------------|
| 529 652 | 336 852 | 362 837 | - | 503 667 |

RÉPUBLIQUE DE CORÉE (FORMATION) – Bourses sur la propriété intellectuelle (académie)

RÉSULTAT : III.2 Mise en valeur des ressources humaines pour répondre aux diverses exigences en matière d'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition

| Activité | Date | Pays hôte/ bénéficiaires | Objectif(s)/description(s) |
|---|------------------------------|--|--|
| Participation au programme de maîtrise en droit de l'OMPI-Queensland University of Technology (QUT) | 29 février – 28 octobre 2016 | Australie/ Bhoutan, Cambodge, Fidji, République de Corée | Dispenser un enseignement supérieur aux experts de la propriété intellectuelle, y compris aux agents de l'État, pour renforcer leurs capacités d'administration des droits de propriété intellectuelle, ainsi que pour accroître leur utilisation de la propriété intellectuelle aux fins de promotion de l'innovation, par le biais de la maîtrise en droit de la propriété intellectuelle de l'OMPI-QUT. |
| Participation au programme de DPI de l'OMPI-Seoul National University (SNU) | 2 mars – 16 décembre 2016 | République de Corée Inde, Pakistan | Dispenser un enseignement supérieur aux experts de la propriété intellectuelle, y compris aux agents de l'État, pour renforcer leurs capacités d'administration des droits de propriété intellectuelle, ainsi que pour accroître leur utilisation de la propriété intellectuelle aux fins de promotion de l'innovation, par le biais du programme de DPI de l'OMPI-SNU. |
| Participation au programme de Cours d'été OMPI-République de Corée | 11 – 22 juillet 2016 | République de Corée/ Brésil, Cameroun, Inde, Indonésie, Lesotho, Malawi, Pologne | Permettre aux étudiants titulaires d'un diplôme du deuxième ou du troisième cycle universitaire et aux jeunes cadres d'approfondir leurs connaissances sur chaque domaine de la propriété intellectuelle et sur le rôle du système de la propriété intellectuelle par le biais de conférences, d'études de cas, d'exercices et de discussions de groupe. |

RÉPUBLIQUE DE CORÉE (FORMATION) – Bourses sur la propriété intellectuelle (académie) – Contributions des donateurs et dépenses en 2016

| Solde au 31 décembre 2015 | Recettes 2016 | Dépenses en 2016 | Remboursements | Solde au 31 décembre 2016 |
|---------------------------|---------------|------------------|----------------|---------------------------|
| 317 318 | 334 567 | 148 105 | - | 503 781 |

RÉPUBLIQUE DE CORÉE/PROMOTION DU RESPECT DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

RÉSULTAT : III.2 Mise en valeur des ressources humaines pour répondre aux diverses exigences en matière d'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition

| Activité | Date | Pays hôte/bénéficiaires | Objectif(s)/description(s) |
|---|---------------------------------------|---|--|
| Atelier interrégional sur l'application du droit d'auteur organisé conjointement par l'OMPI, le Ministère de la culture, des sports et du tourisme (MCST) et la Commission coréenne du droit d'auteur (KCC) | 5 – 9 décembre 2016 | République de Corée/ 20 participants étrangers de 10 pays | i) Prendre la mesure de la valeur de la protection et de l'application du droit d'auteur et des droits connexes en ce qui concerne le développement social, économique et culturel des pays participants; ii) dispenser une formation élémentaire sur les mesures de réparation et les mesures d'application du droit d'auteur et des droits connexes, en mettant l'accent sur l'environnement numérique; iii) débattre des questions d'actualité dans le domaine de la promotion de l'application du droit d'auteur et des droits connexes; iv) envisager des stratégies nationales et transnationales de coopération efficace pour la promotion de l'application du droit d'auteur et des droits connexes. |
| Adaptation et traduction des matériels didactiques élaborés conjointement par l'OMPI et le Ministère de la Culture, des Sports et du Tourisme (MCST) sur le respect du droit d'auteur | 23 juin – 31 décembre 2016 (en cours) | Tous les États membres de l'OMPI | Adaptation en français, en espagnol et en arabe des matériels pédagogiques sur le droit d'auteur et les droits connexes qui existent en anglais (EN) en vue de favoriser l'application du droit d'auteur et des droits connexes dans les pays francophones, hispanophones et arabophones par la promotion d'une meilleure appréciation par le grand public, notamment les jeunes, du système du droit d'auteur et des droits connexes et de son application. |
| Élaboration d'un ensemble d'outils d'enquête pour l'évaluation des comportements des consommateurs | 7 septembre – 22 décembre 2016 | Tous les États membres de l'OMPI | Aider les offices de propriété intellectuelle et autres entités menant des activités de sensibilisation au respect de la propriété intellectuelle à obtenir des critères objectifs de planification et d'évaluation des stratégies de communication aux fins de promotion du respect de la propriété intellectuelle |

RÉPUBLIQUE DE CORÉE/PROMOTION DU RESPECT DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE – Contributions des donateurs et dépenses en 2016

| Solde au 31 décembre 2015 | Recettes 2016 | Dépenses en 2016 | Remboursements | Solde au 31 décembre 2016 |
|---------------------------|---------------|------------------|----------------|---------------------------|
| 50 475 | 126 336 | 118 462 | - | 58 349 |

RÉPUBLIQUE DE CORÉE/PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

RÉSULTAT : III.1 Stratégies et plans nationaux en matière d'innovation et de propriété intellectuelle conformes aux objectifs de développement nationaux

| Activité | Date | Pays hôte/ bénéficiaires | Objectif(s)/description(s) |
|---|-----------------------------------|--|---|
| Visite d'étude d'une délégation de la République dominicaine à Séoul et à Daejeon (République de Corée) | 1 ^{er} – 4 novembre 2016 | République de Corée/ 8 participants de la République dominicaine | i) Permettre aux décideurs des secteurs public et privé qui participent à l'élaboration d'une stratégie nationale en matière de propriété intellectuelle de mieux appréhender la propriété intellectuelle afin qu'ils puissent planifier et mettre en œuvre plus efficacement leur stratégie de propriété intellectuelle; ii) améliorer leurs connaissances aux fins de promotion de l'innovation à l'échelle nationale grâce à un meilleur accès à la littérature sur les brevets; iii) fournir des connaissances de première main et observer comment l'économie coréenne, grâce à ses grandes industries, est devenue une économie à forte composante de propriété intellectuelle. |

RÉSULTAT : III.2 Mise en valeur des ressources humaines pour répondre aux diverses exigences en matière d'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition

| Activité | Date | Pays hôte/ bénéficiaires | Objectif(s)/description(s) |
|---|--|--|--|
| Ateliers sur le droit des brevets et programme pilote d'examen des demandes d'enregistrement de marques et de formation en entreprise | 23 mars – 1 ^{er} avril 2016 4 – 8 avril 2016 | République de Corée/ 19 participants des pays suivants : Bangladesh, Colombie, Égypte, Kazakhstan, Kenya, Mongolie (<i>les deux programmes</i>), Myanmar, Ouzbékistan, Pakistan, Pérou, Viet Nam, ARIPO | Ces ateliers i) étaient axés sur l'amélioration des connaissances et des compétences des examinateurs de brevets en ce qui concerne les procédures d'examen; ii) comprenaient des séances pratiques sur l'accès aux résultats de l'examen des demandes déposées à l'étranger et sur l'exploitation de ces résultats, ainsi que sur la compréhension des notifications communiquées; iii) comprenaient une session spéciale visant à ce que les participants confrontent leurs points de vue et découvrent les divergences et les convergences de pratique qui existent entre les offices nationaux de brevets en matière d'examen quant au fond des demandes de brevet; iv) comprenaient des séances sur le contrôle de la qualité des brevets visant à améliorer la crédibilité de l'examen des demandes de brevet. |
| Ateliers sur le droit des marques et programme pilote d'examen des demandes d'enregistrement de marques et de formation en entreprise | 10 – 17 mai 2016 18 – 20 mai 2016 | République de Corée/ 20 participants des pays suivants : Kazakhstan, Kirghizistan, Mozambique, Ouzbékistan (<i>les deux programmes</i>), Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Sri Lanka, Thaïlande, Viet Nam | i) Permettre aux examinateurs de demandes d'enregistrement de marques de mieux appréhender les principes du droit en matière de marques et les procédures d'examen des demandes d'enregistrement de marques; ii) accroître leurs compétences en matière d'examen des demandes d'enregistrement de marques; iii) donner l'occasion d'échanger sur les systèmes nationaux d'enregistrement et de gestion des marques et sur les enjeux en matière d'examen des demandes de marques; iv) Permettre de mieux comprendre et de mieux utiliser le système de Madrid. |
| Séminaire sur le règlement des différends dans les litiges liés à la propriété intellectuelle et à la technologie | 11 mars 2016 | République de Corée/ approximativement 170 participants de la République de Corée | i) Offrir une meilleure compréhension des procédures de règlement des différends dans les litiges liés à la propriété intellectuelle; ii) partager l'expérience du Centre de l'OMPI en matière de règlement des différends avec les administrations nationales en charge du règlement des différends; iii) et encourager les pays en développement à élaborer et mettre en œuvre des procédures de règlement des différends appropriées. |

| | | | |
|---|-------------------------|--|--|
| Séminaire de propriété industrielle sur la médiation et l'arbitrage des litiges en matière de propriété intellectuelle | 17 – 22 novembre 2016 | Cuba, El Salvador et Mexique/ approximativement 50 participants de Cuba, 136 participants d'El Salvador, 100 participants du Mexique | i) Offrir une meilleure compréhension des procédures de règlement des différends dans les litiges liés à la propriété intellectuelle; ii) partager l'expérience du Centre de l'OMPI en matière de règlement des différends avec les administrations nationales en charge du règlement des différends; iii) et encourager les pays en développement à élaborer et mettre en œuvre des procédures de règlement des différends appropriées. |
| Projet sur les semences : programme international d'éducation sur les idées, l'invention, l'innovation et la propriété intellectuelle | 16 – 20 mai 2016 | République de Corée/ 15 participants des pays suivants : Malaisie, Mongolie, Philippines, Turquie, Viet Nam | Les objectifs du projet sont les suivants : i) permettre aux participants de mieux appréhender le processus d'invention, la protection des inventions et la gestion des droits de propriété intellectuelle; ii) transmettre le savoir-faire que la République de Corée a acquis quant à une méthode d'enseignement grâce à divers programmes éducatifs et projets afin de permettre aux participants de diffuser plus largement les connaissances et les compétences au niveau national. |
| Production de films d'animation Pororo sur DVD et Guide (en anglais, espagnol et français) | Janvier – décembre 2016 | République de Corée | i) Fournir du matériel convivial sur la propriété intellectuelle à des non-spécialistes de la propriété intellectuelle; ii) augmenter l'intérêt du public sur des sujets de propriété intellectuelle; iii) aider les écoles et autres établissements éducatifs à élaborer des cours favorisant la créativité; et iv) fournir aux utilisateurs de la propriété intellectuelle une meilleure accessibilité au matériel relatif à la propriété intellectuelle dans les langues locales |
| Production de versions doublées de films d'animation Pororo sur DVD (CD) et Guide (manuel) en arabe | Janvier – décembre 2016 | République de Corée | i) Fournir du matériel convivial sur la propriété intellectuelle à des non-spécialistes de la propriété intellectuelle; ii) augmenter l'intérêt du public sur des sujets de propriété intellectuelle; iii) aider les écoles et autres établissements éducatifs à élaborer des cours favorisant la créativité; et iv) fournir aux utilisateurs de la propriété intellectuelle une meilleure accessibilité au matériel relatif à la propriété intellectuelle dans les langues locales |
| Production d'un nouveau sujet ("dessins et modèles industriels") dans les films d'animation Pororo | Décembre 2016 | République de Corée | i) Fournir du matériel convivial sur la propriété intellectuelle à des non-spécialistes de la propriété intellectuelle; ii) augmenter l'intérêt du public sur des sujets de propriété intellectuelle; iii) aider les écoles et autres établissements éducatifs à élaborer des cours favorisant la créativité; et iv) fournir aux utilisateurs de la propriété intellectuelle une meilleure accessibilité au matériel relatif à la propriété intellectuelle dans les langues locales |
| Production d'un outil informatique ludo-éducatif (CD et cahier d'exercices) | Juillet 2016 | République de Corée | i) Mettre à la disposition du public, notamment des jeunes, un outil simple et ludique afin qu'ils s'intéressent aux questions de propriété intellectuelle; ii) sensibiliser de manière efficace et durable les États membres de l'OMPI aux questions de propriété intellectuelle; iii) proposer aux personnes rompues aux appareils numériques (la génération numérique) une méthode appropriée d'apprentissage dans le domaine de la propriété intellectuelle. |

Rapport sur l'exécution du programme en 2016

RÉSULTAT : IV.2 Amélioration de l'accessibilité et de l'utilisation de l'information en matière de propriété intellectuelle par les institutions compétentes et le public afin de promouvoir l'innovation et la créativité

| Activité | Date | Pays hôte/ bénéficiaires | Objectif(s)/description(s) |
|--|--|--|--|
| Projet sur l'utilisation de la propriété intellectuelle aux fins de développement et d'utilisation de technologies appropriées : Concours final et cérémonie de remise des prix et atelier final | 20 – 22 avril 2016 | République dominicaine/ approximativement 200 participants de la République dominicaine | Le concours visait à encourager et à récompenser les meilleures inventions de technologies agricoles, que les communautés locales pourraient exploiter de manière simple et économique pour satisfaire leurs besoins, et qui contribueraient ainsi au développement durable des communautés locales. L'utilisation efficace d'informations relatives aux brevets lors de la conception des solutions élaborées a été un élément clé du concours. |
| Projet sur l'utilisation de la propriété intellectuelle aux fins de développement et d'utilisation de technologies appropriées : 1) Réunions consultatives 2) Atelier d'orientation – Atelier sur la recherche détaillée en matière de brevets 3) Concours final et cérémonie de remise des prix et atelier final | 1) 8 – 10 février 2016 2) 7 et 8 septembre 2016 3) 9 et 10 novembre 2016 | Thaïlande Thaïlande/ approximativement 80 participants de la Thaïlande Thaïlande/ approximativement 250 participants de la Thaïlande | Le concours visait à encourager et à récompenser les meilleures inventions de technologies agricoles, que les communautés locales pourraient exploiter de manière simple et économique pour satisfaire leurs besoins, et qui contribueraient ainsi au développement durable des communautés locales. L'utilisation efficace d'informations relatives aux brevets lors de la conception des solutions élaborées a été un élément clé du concours. |
| Projet sur l'utilisation de la propriété intellectuelle aux fins de développement et d'utilisation de technologies appropriées : 1) Réunions consultatives 2) Atelier d'orientation | 1) 30 et 31 mars 2016 2) 29 et 30 novembre 2016 | Mongolie Mongolie/ approximativement 75 participants de la Mongolie | Le concours visait à encourager et à récompenser les meilleures inventions de technologies agricoles, que les communautés locales pourraient exploiter de manière simple et économique pour satisfaire leurs besoins, et qui contribueraient ainsi au développement durable des communautés locales. L'utilisation efficace d'informations relatives aux brevets lors de la conception des solutions élaborées a été un élément clé du concours. |
| Étude et évaluation des concours de technologies appropriées | Mars – décembre 2016 | République de Corée | i) Créer des structures et des mécanismes d'habilitation pour le concours de technologies appropriées; ii) faire du concours de technologies appropriées une initiative durable à long terme; iii) rechercher de nouvelles méthodologies qui permettraient de tirer un avantage maximal et de réduire le risque de ne pas atteindre le résultat souhaité. |

RÉPUBLIQUE DE CORÉE/PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE – Contributions des donateurs et dépenses en 2016

| Solde au 31 décembre 2015 | Recettes 2016 | Dépenses en 2016 | Remboursements | Solde au 31 décembre 2016 |
|------------------------------|---------------|------------------|----------------|------------------------------|
| 1 053 391 | 710 526 | 563 464 | - | 1 200 454 |

URUGUAY

RÉSULTAT : IV.4 Amélioration de l'infrastructure technique et du savoir pour les offices de propriété intellectuelle et les autres institutions de propriété intellectuelle, leur permettant de fournir à leurs parties prenantes des services améliorés (moins chers, plus rapides, de meilleure qualité) et d'obtenir un meilleur résultat pour ce qui concerne l'administration de la propriété intellectuelle

| Activité | Date | Pays hôte/bénéficiaires | Objectif(s)/description(s) |
|--|--|---------------------------------|--|
| Renouvellement de la base de données Thomson-Reuters | Janvier – décembre 2016 (en cours depuis 2013) | Tous les pays d'Amérique latine | Améliorer la composition et la qualité des données stockées dans les bases de données de la Direction nationale de la propriété industrielle (DNPI) afin d'apporter un appui renforcé aux processus d'examen des demandes de brevet. |
| Embauche d'un prestataire (à savoir, un consultant) chargé d'aider à la modernisation des systèmes informatiques de l'office de propriété intellectuelle | Mai 2016 – 31 décembre 2016 (en cours) | Fonctionnaire de la DNPI | Améliorer les systèmes informatiques de la DNPI, avec notamment : i) un site Internet permettant au public d'accéder aux bases de données sur les brevets et les marques; ii) la conception et l'installation de systèmes informatiques; iii) le développement d'interfaces pour la publication d'informations; iv) le développement et la mise en place de plateformes en ligne dédiées au dépôt électronique de brevets et de marques. |

URUGUAY- Contributions des donateurs et dépenses en 2016

| Solde au 31 décembre 2015 | Recettes 2016 | Dépenses en 2016 | Remboursements | Solde au 31 décembre 2016 |
|---------------------------|---------------|------------------|----------------|---------------------------|
| 148 624 | (119) | 20 555 | - | 127 950 |

APPENDICE III RAPPORT SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT DU PLAN-CADRE D'ÉQUIPEMENT EN 2016

I. INTRODUCTION

La cinquante et unième session des assemblées des États membres de l'OMPI en septembre 2013 a entériné les principes en vertu desquels les projets sont inclus dans le Plan-cadre d'équipement de l'Organisation et a approuvé un financement pour un montant total estimé à 11,2 millions de francs suisses à prélever sur les réserves pour sept projets (document A/51/16¹¹²).

Dans le cadre des efforts déployés pour rationaliser la reddition de comptes au sein de l'Organisation, le Rapport sur l'état d'avancement du Plan-cadre d'équipement en 2016 est inclus en annexe du rapport sur l'exécution du programme en 2016. Ce rapport est le quatrième rapport sur l'état d'avancement soumis au PBC, et il présente aux États membres un aperçu des progrès accomplis, des étapes franchies et de l'utilisation des ressources durant la période allant de janvier à décembre 2016 au titre des projets suivants :

- a) Projets dans le domaine des TIC
 - i) Renforcement de la sécurité : cryptage des données et gestion des utilisateurs
 - ii) mise en œuvre du système de gestion des contenus de l'Organisation
- b) Projets liés aux bâtiments
 - iii) Rénovation des façades et de la climatisation du bâtiment PCT
 - iv) Installation du système de refroidissement au moyen de l'eau du lac Léman (projet réseau du lac) pour les bâtiments AB et PCT
 - v) Bâtiment Arpad Bogsch – phase 1 de la rénovation du sous-sol (redimensionnement du centre informatique et rénovation de l'imprimerie)
 - vi) Bâtiment Arpad Bogsch – remplacement de certaines fenêtres
- c) Projets liés à la sécurité
 - vii) Mesures de sécurité et de protection anti-incendie

II. STRUCTURE DE GOUVERNANCE APPROUVÉE

Conformément aux pratiques recommandées dans le secteur en matière de gestion de projets, un cadre de gouvernance a été mis en œuvre pour le Plan-cadre d'équipement en 2014 afin de : i) définir les structures et processus de gestion et de supervision des activités des projets en vue de la réalisation de leurs objectifs; et ii) veiller à ce que les responsabilités et obligations en matière de reddition de comptes soient toutes clairement communiquées.

Le PBC, à sa vingt-deuxième session en septembre 2014, a pris note de la structure de gouvernance mise en place pour gérer, superviser et rendre compte de la mise en œuvre du portefeuille de projets du Plan-cadre d'équipement, comme cela est indiqué dans le document WO/PBC/22/21¹¹³.

¹¹² http://www.wipo.int/edocs/mdocs/govbody/fr/a_51/a_51_16.pdf.

¹¹³ http://www.wipo.int/edocs/mdocs/govbody/fr/wo_pbc_22/wo_pbc_22_21.pdf.

PROJETS DANS LE DOMAINE DES TIC

PROJET 1 *RENFORCEMENT DE LA SÉCURITÉ : CRYPTAGE DES DONNÉES ET GESTION DES UTILISATEURS*

Chef de projet M. R. LANE

RÉSULTATS ESCOMPTÉS

IX.1 Services d'appui efficaces, efficaces, de qualité et tournés vers la clientèle, à l'intention à la fois des clients internes et des parties prenantes externes

OBJECTIFS, PORTÉE ET APPROCHE – GÉNÉRALITÉS

1. Ce projet vise trois objectifs principaux : protection des données essentielles, possibilité de recourir à des options de sous-traitance plus économiques et gestion centralisée des droits d'accès.
2. L'OMPI a déjà pris des mesures variées pour protéger ses informations confidentielles. Ces mesures comprennent les mécanismes traditionnels de défense périphérique, la sécurité informatique et la gestion des événements, la détection et la prévention des intrusions, entre autres. Toutefois, compte tenu de la sophistication croissante des menaces, les pratiques recommandées en matière de sécurité informatique mettent désormais aussi l'accent sur la protection directe des sources.
3. Par ailleurs, l'accès à des ressources externes plus économiques est une nécessité dans le monde actuel de la gestion informatique, qui suppose, d'une part, des compétences diversifiées et susceptibles d'évoluer rapidement et, d'autre part, la capacité de mobiliser rapidement des ressources humaines en fonction de l'évolution des priorités opérationnelles. Cela étant, la diversification des options en matière de sous-traitance accroît la vulnérabilité de l'information.
4. Les technologies de cryptage des données sont un moyen de relever ces deux défis. Elles complètent les autres mesures de sécurité informatique en assurant le cryptage des données à la source. Elles offrent également davantage de souplesse pour le choix de prestataires plus économiques en préservant le contrôle du cryptage tout en permettant aux prestataires extérieurs de remplir leurs fonctions d'appui.
5. La gestion des droits d'accès s'inscrit en complément des investissements consentis par l'Organisation dans les solutions de cryptage des données. Traditionnellement, la gestion des droits d'accès se concentre sur les systèmes. En d'autres termes, à l'intérieur d'un système donné, on doit savoir qui a accès à quoi. Ce mécanisme peut être efficace lorsque le nombre d'utilisateurs et d'applications logicielles est relativement restreint.
6. Toutefois, alors que l'OMPI continue de renforcer ses services en ligne, le nombre d'utilisateurs devrait augmenter régulièrement dans les années à venir. Il convient d'investir dans des solutions axant la gestion des droits d'accès sur les utilisateurs. En d'autres termes, on doit savoir exactement de quels droits d'accès jouit un utilisateur donné dans tout l'éventail des systèmes.
7. À terme, la technologie pourrait permettre de gérer les droits d'accès en fonction du rôle des utilisateurs dans un système ou une série de systèmes complexes, tels que l'ERP. Pour l'heure, il est difficile de prévoir quand et comment ces technologies évolueront. En conséquence, cet aspect n'a pas été pris en considération dans le présent projet.

APERÇU DES PROGRÈS RÉALISÉS EN 2016 (PRINCIPALES ÉTAPES)

8. En 2016, les progrès suivants ont été accomplis :
 - À la suite d'un processus d'appel à propositions (RFP), un prestataire a été chargé, au quatrième trimestre 2015, d'évaluer l'état du système de cryptage et de gestion de l'authentification et des accès (IAME) de l'OMPI et de définir : i) l'architecture/les grandes

lignes d'IAME; ii) la stratégie IAME; iii) une feuille de route décrivant chaque étape de sa mise en œuvre. Les rapports ont été livrés en 2016, et la stratégie et la feuille de route IAME ont été approuvées par le Comité directeur de la sécurité et de l'assurance informatique en juillet 2016.

- Conformément à la feuille de route relative à la mise en œuvre, plusieurs projets à effet rapide ont été menés à bien, dont une évaluation indépendante de la nouvelle plateforme externe de gestion de l'authentification et des accès (OpenAM) de l'OMPI et la mise en place de politiques de mots de passe dits "forts" en ce qui concerne les comptes de messagerie de l'OMPI. En outre, des travaux visant à cartographier les modèles d'autorisation de deux importantes applications métier suivant l'architecture d'IAME ont été lancés fin 2016. Cette cartographie servira de modèle pour d'autres secteurs, et permettra l'adoption d'une démarche de "formation des formateurs" visant à renforcer les capacités internes.

CONCRÉTISATION DES AVANTAGES

| Avantages escomptés en 2017 | |
|--|---|
| La mise en œuvre des solutions en termes d'architecture, de processus et de techniques visant à améliorer la gestion de l'identité et des accès ainsi que le cryptage donnera lieu à : | |
| i) | la normalisation et la réutilisation du cryptage et des architectures de référence en matière de sécurité pour la gestion de l'identité et des accès dans les systèmes et applications essentiels de l'OMPI; et |
| ii) | l'amélioration de la protection des informations sensibles contre l'accès ou la diffusion non autorisés. |

UTILISATION DES RESSOURCES¹¹⁴

Utilisation du budget du projet (en francs suisses, au 31 décembre 2016)

| Nom du projet | Budget du projet | Dépenses effectives à ce jour | Utilisation effective du budget | Taux d'avancement de la mise en œuvre du projet |
|--|------------------|-------------------------------|---------------------------------|---|
| Renforcement de la sécurité : cryptage des données et gestion des utilisateurs | 700 000 | 129 400 | 18,5% | 20% |

¹¹⁴ Les chiffres étant arrondis, les totaux ne correspondent pas nécessairement à la somme de leurs composantes.

Utilisation du budget du projet (par étape)

(en francs suisses, au 31 décembre 2016)

| Nom du projet | Budget du projet | Dépenses effectives à ce jour | Utilisation effective du budget | Taux d'avancement de la mise en œuvre du projet |
|--|------------------|-------------------------------|---------------------------------|---|
| Évaluation de l'état du système IAME et définition de l'architecture d'IAME, de la stratégie IAME et de la feuille de route relative à la mise en œuvre d'IAME | 130 000 | 129,400 | 99.5% | 100% |
| Cartographie des modèles d'autorisation de deux importantes applications métier suivant l'architecture d'IAME | 95 000 | | | |
| Achat et intégration de la solution de gestion des accès | 375 000 | 0 | 0% | - |
| Solution interne d'infrastructure à clé publique (ICP) | 100 000 | | | |
| Total | 700 000 | 129 400 | 18,5% | |

Utilisation du budget du projet (par catégorie de dépenses)

(en francs suisses, au 31 décembre 2016)

| Catégorie de dépenses | Budget du projet | Dépenses effectives à ce jour | Utilisation effective du budget |
|---|------------------|-------------------------------|---------------------------------|
| Services contractuels de personnes | 225 000 | 129 400 | 57,51% |
| Solution de gestion des accès et de cryptage, matériel et support | 325 000 | - | - |
| Services contractuels | 150 000 | - | - |
| Total | 700 000 | 129 400 | 18,5% |

RISQUES ET STRATÉGIES D'ATTÉNUATION

| Description du risque | Atténuation du risque | Observation |
|--|--|---|
| Absence du budget nécessaire pour mettre en œuvre la feuille de route pour la gestion de l'identité et des accès ainsi que pour le cryptage. | Définition des priorités pour la feuille de route, en mettant l'accent sur les secteurs à haut risque en premier lieu. | La feuille de route IAME définit un plan de mise en œuvre par priorités en trois étapes, sur trois ans (2017-2020) afin que les points essentiels du projet soient traités. |

CALENDRIER DU PROJET PAR ÉTAPE

| Étape principale | 2015 | | | | 2016 | | | | 2017 | | | | 2018 | | | |
|---|------|----|----|----|------|----|----|----|------|----|----|----|------|----|----|----|
| | T1 | T2 | T3 | T4 | T1 | T2 | T3 | T4 | T1 | T2 | T3 | T4 | T1 | T2 | T3 | T4 |
| Évaluation de l'état actuel et feuille de route relative à l'architecture de référence et à la mise en œuvre | | | | X | X | X | X | | | | | | | | | |
| Cartographie des modèles d'autorisation de deux importantes applications métier suivant l'architecture d'IAME | | | | | | | | X | X | | | | | | | |
| Achat et intégration de la solution de gestion des accès | | | | | | | | | | X | X | X | X | | | |
| Solution interne ICP | | | | | | | | | | | X | X | X | X | X | |

PROJETS DANS LE DOMAINE DES TIC

PROJET 2 MISE EN ŒUVRE DU SYSTÈME DE GESTION DES CONTENUS DE L'ORGANISATION

Chef de projet M. G. Beaver

RÉSULTATS ESCOMPTÉS

IX.2 Un Secrétariat réactif, fonctionnant harmonieusement et doté de ressources humaines bien gérées et compétentes, à même d'obtenir des résultats concrets

OBJECTIFS, PORTÉE ET APPROCHE – GÉNÉRALITÉS

1. Ce projet vise à établir un répertoire central pour stocker les documents de l'Organisation. Cela nous permettra de travailler ensemble (collaborer) à la création des documents et de rechercher et trouver plus facilement l'information, ainsi que de faire le lien entre les documents et les transactions consignées dans le système ERP si nécessaire.

2. Lors de la phase de planification du projet relatif au système de gestion des contenus de l'Organisation, des modifications ont été proposées quant à l'approche et la portée tout en maintenant les objectifs initiaux. Ces modifications de l'approche et de la portée permettent de continuer à accroître les chances de réussite des changements organisationnels et des éléments de mise en œuvre technique du système de gestion des contenus de l'Organisation. L'approche révisée se fonde sur une mise en œuvre progressive avec un certain nombre de "gains prometteurs" (détaillées par la suite), où les avantages pour l'Organisation seront réalisés par des secteurs organisationnels spécifiques, grâce à l'automatisation d'un certain nombre de leurs processus axés sur les documents, avant le déploiement du système de gestion des contenus au niveau de l'Organisation.

3. Les objectifs du système de gestion des contenus sont les suivants :

- la mise en œuvre d'un système à l'échelle de l'Organisation pour le stockage, la récupération et la gestion des documents, dossiers et archives de l'OMPI (l'application du système de gestion des contenus);
- la mise en œuvre de configurations spécifiques aux processus du système de gestion des contenus à l'intérieur même de l'application du système de gestion des contenus en vue de soutenir les processus de l'Organisation riches en contenus. Ces processus peuvent être spécifiques à un secteur ou concerner l'ensemble de l'Organisation;
- l'intégration, le cas échéant, avec les sous-composantes du système de planification des ressources, afin de permettre l'association du contenu d'appui (figurant dans le système de gestion des contenus) avec les dossiers relatifs aux transactions (figurant dans le système de planification des ressources) lorsque les processus organisationnels mis en œuvre dans le système de planification des ressources l'exigent;
- l'application du système de gestion des contenus et l'infrastructure d'appui seront hébergées et gérées de manière à répondre aux objectifs de disponibilité et de sécurité des services d'un tel système en fonction de leur importance pour l'Organisation;
- la mise en œuvre des éléments relatifs aux dossiers et archives de l'application du système de gestion des contenus et des processus d'appui seront conformes à la politique de gestion des documents et d'archivage des dossiers de l'OMPI (ordre de service 15/2013);
- les utilisateurs finaux seront formés à l'utilisation du système, ainsi qu'aux processus et procédures afin d'assurer une conformité opérationnelle permanente à l'ordre de service 15/2013 de l'OMPI (processus du système de gestion des contenus);
- le système mettra en œuvre des contrôles de sécurité suffisants pour respecter la conformité aux politiques de sécurité de l'OMPI; et

- la conception, l'acquisition de licence, la mise en œuvre, la configuration de base, les configurations spécifiques aux différents "gains prometteurs" du projet, les capacités du système de gestion des contenus à l'échelle de l'Organisation tout entière, la formation des utilisateurs et le fonctionnement optimal de la transition de l'application du système de gestion des contenus seront délivrés dans les limites du budget affecté au projet au titre du Plan-cadre d'équipement (voir le document WO/PBC/21/18 du 31 juillet 2013).
4. Le projet sera divisé en un certain nombre de phases ou de sous-projets, chacun(e) apportant un ensemble d'avantages opérationnels dans un ou plusieurs domaines. Chaque sous-projet inclura :
- l'analyse de l'Organisation requise afin de spécifier le processus opérationnel que la solution du système de gestion des contenus viendra appuyer;
 - l'identification et la documentation des interfaces vers les systèmes existants, y compris le système de planification des ressources, le cas échéant;
 - la conception de la configuration du système de gestion des contenus reposant sur les processus de l'Organisation;
 - la mise en œuvre de la configuration du système de gestion des contenus pour appuyer les processus de l'Organisation;
 - l'essai du système et les tests d'acceptation par les utilisateurs de la configuration du système de gestion des contenus pour appuyer les processus de l'Organisation; et
 - la formation des utilisateurs finaux sur la configuration du système de gestion des processus spécifiques aux processus de l'Organisation.
5. Les sous-projets recensés actuellement sont, par ordre de mise en œuvre¹¹⁵ :

Dossiers et archives de l'Organisation : un sous-projet visant à améliorer la fonctionnalité du service dédié aux dossiers et aux archives, y compris l'amélioration ou le remplacement de leurs processus de numérisation des documents, ainsi que la mise en œuvre d'un processus d'analyse et de suivi du courrier entrant et sortant (numérisation et flux de travail), et la mise en œuvre de l'archivage par section sur la base de la politique de gestion des dossiers de l'OMPI (gestion des dossiers et des archives).

Demande de traduction : l'automatisation d'un flux de travail basé sur un document avec suivi et reddition de comptes, pour l'affectation de documents à traduire par la Division linguistique.

Rapports de mission : la gestion de la création des rapports de mission (gestion de documents), les processus de révision et de publication du rapport de mission (flux de travail) et la recherche des rapports de mission antérieurs (recherche) sur la base de la catégorisation (sites, personnel, thèmes et organisations visitées).

Système de gestion des fournisseurs et des contrats : un "projet aux gains prometteurs" visant à mettre en œuvre une solution ou des processus destinés à gérer les informations relatives aux contrats, permettant la création de documents contractuels (gestion des documents), le stockage des documents relatifs à un contrat (gestion des dossiers), la reddition de comptes et la notification des manifestations pendant le cycle de vie du contrat (flux de travail et gestion des dossiers) ainsi que la recherche par contrat (recherche).

Courrier reçu par le cabinet du Directeur général : la numérisation et le flux d'analyses du courrier reçu par le cabinet du Directeur général, avec les liens vers la réponse qui en découle, le suivi des progrès accomplis afin de s'assurer que la réponse est achevée et envoyée dans les délais appropriés.

Ressources humaines (Dossier électronique du personnel) : la création de dossiers des ressources humaines sécurisés pour chaque employé devant contenir les documents et dossiers électroniques de l'employé concerné, ainsi que la version numérisée des dossiers existants sur support papier (imagerie et numérisation). Le personnel du DGRH aura la faculté

¹¹⁵ À la suite de la désignation du fournisseur, l'ordre de mise en œuvre a été modifié.

d'effectuer des recherches dans les dossiers électroniques afin de recenser et de récupérer tous les fichiers nécessaires (recherche).

Accès au système de gestion des contenus dans toute l'Organisation : l'intégration du système de gestion des contenus sur les ordinateurs standard utilisés au sein de l'OMPI permettant ainsi à tous les utilisateurs de l'OMPI de s'impliquer dans la gestion des documents (stockage, catégorisation, recherche et récupération, vérification de la version) portant sur un contenu créé par des utilisateurs, des services et l'Organisation. Le contenu comprendra le contenu créé sur les ordinateurs des utilisateurs ainsi que les fichiers de traitement de texte (par exemple, les documents Microsoft Word et PDF), les feuilles de calcul (par exemple Microsoft Excel), les présentations (par exemple Microsoft PowerPoint), les diagrammes (par exemple Microsoft Visio), les plans de projets (par exemple Microsoft Project), les courriers électroniques.

APERÇU DES PROGRÈS RÉALISÉS EN 2016 (PRINCIPALES ÉTAPES)

6. En 2016, les progrès suivants ont été accomplis :

- Achèvement des activités menées par les Achats en ce qui concerne l'appel à propositions (RFP) visant la désignation d'un fournisseur qui sera chargé de la fourniture de services de conception, de configuration, de mise en œuvre et de support. Le RFP a été lancé au premier trimestre 2016, et le fournisseur sélectionné à l'issue du RFP s'est vu attribuer le contrat en juillet 2016;
- Sélection et nomination du chef de projet "système de gestion des contenus de l'Organisation" en mars 2016;
- Achèvement de la planification détaillée du cahier des charges, de la conception et de la mise en œuvre du système de gestion des contenus de l'Organisation avec le fournisseur désigné, ce qui a entraîné une légère redéfinition des priorités en ce qui concerne les "projets aux gains prometteurs";
- Livraison du cahier des charges et de la conception des environnements de recette et de production en octobre 2016, et déploiement de l'infrastructure TIC du système de gestion des contenus de l'Organisation créée en novembre 2016.

Le processus de sélection et de désignation du fournisseur a pris davantage de temps que prévu, ce qui a entraîné un retard dans l'échéancier du projet. L'échéancier de concrétisation des avantages et le calendrier du projet ont été mis à jour en conséquence.

CONCRÉTISATION DES AVANTAGES

| Avantages escomptés en 2017 | Avantages escomptés en 2018 |
|---|--|
| <p>Consécutivement à l'amélioration des processus concernant les dossiers et archives de l'Organisation :</p> <p>Un "gain prometteur" consisterait à mettre en place des procédures plus efficaces de numérisation des documents, y compris en ce qui concerne la numérisation du courrier entrant, ce qui permettra de réduire le temps devant être consacré par le personnel à ces tâches.</p> <p>Les avantages à plus long terme se concrétiseront à la suite de la mise en œuvre de la configuration du système de gestion des contenus à l'échelle de l'Organisation en 2018.</p> | <p>Consécutivement au déploiement opérationnel de la configuration du système de gestion des contenus des dossiers électroniques des ressources humaines sur le personnel :</p> <p>Le Département de la gestion des ressources humaines disposera d'un répertoire unique pour le stockage des documents relatifs au personnel, englobant les anciens documents, qui seront numérisés, ainsi que la saisie des documents nouvellement créés. Cela entraînera :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la saisie, la gestion et la préservation permanente des principaux fichiers des ressources humaines et des documents connexes. Le répertoire d'informations unique réduira le temps consacré et les efforts des ressources humaines requis pour recenser et extraire les documents pertinents afin d'appuyer les processus organisationnels essentiels; |

| Avantages escomptés en 2017 | Avantages escomptés en 2018 |
|---|---|
| | <ul style="list-style-type: none"> - la dernière version de chaque document des ressources humaines relatif au personnel de l'OMPI sera clairement identifiable, réduisant ainsi le temps et les efforts nécessaires pour identifier la dernière version des documents ainsi que le niveau de remaniement. |
| <p>Consécutivement au déploiement opérationnel de la configuration du système de gestion des contenus des statuts et des flux de traduction : La création d'un système de suivi des flux et du statut des traductions de documents pour la Division linguistique entraînera :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une réduction des efforts déployés par le personnel pour rendre compte du statut des demandes de traduction, puisque le système générera des comptes rendus automatiques; - la possibilité de veiller à ce que les niveaux de service de traduction soient atteints par le biais d'un suivi actif et de comptes rendus du statut de chaque demande de traduction. | <p>Consécutivement au déploiement opérationnel de la configuration du système de gestion des contenus à l'échelle de l'Organisation La mise en œuvre du système de gestion des contenus à l'échelle de l'Organisation pour favoriser les changements culturels en matière de partage des connaissances et de gestion des informations au sein de l'OMPI, en sus du "gain prometteur" du sous-projet, entraînera :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la possibilité d'effectuer des recherches dans l'intégralité de la base de connaissances de l'OMPI, réduisant ainsi le nombre de doublons de créations et d'enregistrements de connaissances grâce au partage des informations; - la possibilité d'étendre la conformité à la politique de gestion des dossiers et des archives de l'OMPI (ordre de service n° 15/2013) à un plus grand nombre d'unités fonctionnelles; - la possibilité de réduire les coûts permanents d'archivage physique des documents puisque ces documents deviennent électroniques; - la possibilité de réduire les coûts de stockage électronique des documents, puisque la recherche dans l'intégralité de la base de connaissances de l'Organisation devrait réduire le niveau de remaniement et la duplication de l'enregistrement des connaissances. |
| <p>Consécutivement au déploiement opérationnel de la configuration du système de gestion des contenus dans le cadre de la gestion des fournisseurs et des contrats Les Achats disposeront d'une source d'informations consultable unique dédiée aux appels d'offres en cours et conclus, qui entraînera :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la réduction du temps consacré à recenser et à récupérer les informations courantes; - la réduction du nombre d'erreurs et de remaniements en veillant à ce que la dernière version de chaque document puisse être clairement identifiée. <p>Les Achats disposeront d'un tableau de bord unique indiquant l'état d'avancement des appels d'offres actifs ainsi que des informations relatives à la date à laquelle les contrats existants devront faire l'objet d'un nouvel appel d'offres, ce qui entraînera :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une meilleure utilisation des tâches de production grâce à une meilleure planification des activités d'achat. | |
| <p>Consécutivement au déploiement opérationnel de la configuration du système de gestion des contenus des rapports de mission Les contenus des rapports de mission, ainsi que les informations relatives aux missions planifiées seront consultables dans toute l'Organisation. Cela entraînera :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une réduction du nombre de missions grâce au recensement des voyages et points à l'ordre du jour se chevauchant, réduisant ainsi les coûts; - un renforcement du caractère productif des missions étant donné que le personnel de l'OMPI aura accès à des quantités d'informations plus conséquentes | |

Rapport sur l'exécution du programme en 2016

| Avantages escomptés en 2017 | Avantages escomptés en 2018 |
|---|-----------------------------|
| concernant les missions antérieures relatives à un pays ou une institution spécifique et qu'il pourra ainsi être en mesure de répondre aux questions en suspens ayant éventuellement été posées lors d'une précédente mission. | |
| <p>Consécutivement au déploiement opérationnel de la configuration du système de gestion des contenus des courriers électroniques :</p> <p>Le cabinet du Directeur général et l'Équipe de haute direction disposeront d'un système unique pour la distribution et le suivi de la création des réponses à la correspondance extérieure, ce qui entraînera :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une réduction du temps passé à répondre à la correspondance extérieure dans la mesure où la correspondance et les réponses n'auront pas à être distribuées physiquement sur le campus de l'OMPI, contribuant ainsi à la réalisation des objectifs en termes de délais de réponse; - le statut et l'état d'avancement de chaque réponse à une correspondance extérieure seront connus par l'intermédiaire d'un tableau de bord de gestion, réduisant ainsi les efforts du personnel consacrés au suivi du statut des réponses pour assurer la réalisation des objectifs, ce qui libérera du personnel administratif afin qu'il se concentre sur d'autres activités. | |

UTILISATION DES RESSOURCES¹¹⁶

Utilisation du budget du projet (en francs suisses, au 31 décembre 2016)

| Nom du projet | Budget du projet | Dépenses effectives à ce jour | Utilisation effective du budget | Taux d'avancement de la mise en œuvre du projet |
|--|------------------|-------------------------------|---------------------------------|---|
| Projet de mise en œuvre du système de gestion des contenus | 2 068 000 | 524 491 | 25,4% | 25% |

Utilisation du budget du projet (par étape) (en francs suisses, au 31 décembre 2016)

| Étape principale | Budget du projet | Dépenses effectives à ce jour | Utilisation effective du budget | Taux d'avancement de mise en œuvre par étape |
|--|------------------|-------------------------------|---------------------------------|--|
| Étude et élaboration de la stratégie, y compris la sélection de la technologie relative au système de gestion des contenus | 36 000 | 36 000 | 100% | 100% |
| Transformation de la plateforme et mise à niveau de la version existante des dossiers et archives de l'Organisation | 42 000 | 42 000 | 100% | 100% |
| Attribution du contrat au gestionnaire du projet pour le client et au spécialiste du système de gestion des contenus | 400 000 | 100 336 | 25,1% | 25% |

¹¹⁶ Les chiffres étant arrondis, les totaux ne correspondent pas nécessairement à la somme de leurs composantes.

| | | | | |
|--|------------------|----------------|--------------|-----|
| Frais d'hébergement et de maintenance du système de gestion des contenus | 978 000 | 294 766 | 30,1% | 30% |
| Installation et configuration de base | 205 000 | 51 388 | 25,1% | 25% |
| Projet n° 1 : gestion des demandes de traduction | 58 000 | - | - | - |
| Projet n° 2 : courrier reçu par le Cabinet du Directeur général | 80 000 | - | - | - |
| Projet n° 3 : système de gestion des fournisseurs et des contrats | 46 000 | - | - | - |
| Projet n° 4 : rapports de mission | 37 000 | - | - | - |
| Projet n° 5 : dossiers électroniques du personnel | 140 000 | - | - | - |
| Projet n° 6 : accès au système de gestion des contenus dans toute l'Organisation | 46 000 | - | - | - |
| Total | 2 068 000 | 524 491 | 25,4% | |

Utilisation du budget du projet (par catégorie de dépenses)
(en francs suisses, au 31 décembre 2016)

| Catégorie de dépenses | Budget du projet | Dépenses effectives à ce jour | Utilisation effective du budget |
|--|------------------|-------------------------------|---------------------------------|
| Services contractuels de personnes | 400 000 | 100 336 | 25,1% |
| Services contractuels | 690 000 | 123 649 | 17,9% |
| Appui logiciel OpenText (frais de maintenance) | 514 000 | 280 077 | 54,5% |
| Hébergement (CIC) | 144 000 | 14 689 | 10,2% |
| Divers et imprévus | 320 000 | 5 739 | 1,8% |
| Total | 2 068 000 | 524 491 | 25,4% |

RISQUES ET STRATÉGIES D'ATTÉNUATION



| Description du risque | Atténuation du risque | Observation |
|---|--|--|
| La mise en œuvre des sous-projets au titre du système de gestion des contenus peut ne pas tenir suffisamment compte des besoins et des stratégies en la matière à l'échelle de l'Organisation, ce qui engendre des doublons et un manque d'efficacité des dépenses. | Faire en sorte que la mise en œuvre de tous les sous-projets au titre du système de gestion des contenus soit conforme aux stratégies en la matière à l'échelle de l'Organisation. | Dans le cadre des mesures d'atténuation, la stratégie relative à la gestion des dossiers et des archives et la stratégie en matière d'assurance informatique sont en cours d'élaboration. D'autres stratégies pertinentes continueront d'être élaborées. |

CALENDRIER DU PROJET PAR ÉTAPE

| Étape principale | 2014 | | | | 2015 | | | | 2016 | | | | 2017 | | | | 2018 | |
|---|------|----|----|----|------|----|----|----|------|----|----|----|------|----|----|----|------|----|
| | T1 | T2 | T3 | T4 | T1 | T2 | T3 | T4 | T1 | T2 | T3 | T4 | T1 | T2 | T3 | T4 | T1 | T2 |
| Étude et élaboration de la stratégie | | | | X | | | | | | | | | | | | | | |
| Technologie du système de gestion des contenus sélectionnée | | | | | | | X | | | | | | | | | | | |

Rapport sur l'exécution du programme en 2016

| Étape principale | 2014 | | | | 2015 | | | | 2016 | | | | 2017 | | | | 2018 | |
|--|------|----|----|----|------|----|----|----|------|----|----|----|------|----|----|----|------|----|
| | T1 | T2 | T3 | T4 | T1 | T2 | T3 | T4 | T1 | T2 | T3 | T4 | T1 | T2 | T3 | T4 | T1 | T2 |
| Transformation de la plateforme et mise à niveau de la version existante des dossiers et archives de l'Organisation | | | | | | | | X | | | | | | | | | | |
| Appel d'offres de partenaires de mise en œuvre terminé | | | | | | | | | | | X | | | | | | | |
| Configuration de base du système de gestion des contenus acceptée | | | | | | | | | | | | | X | | | | | |
| Configuration améliorée des dossiers et archives acceptée | | | | | | | | | | | | | X | | | | | |
| Configuration du système de gestion des contenus des flux et du statut des traductions opérationnelle | | | | | | | | | | | | | | X | | | | |
| Configuration opérationnelle du système de gestion des contenus en matière de gestion des fournisseurs et des contrats | | | | | | | | | | | | | | X | | | | |
| Configuration opérationnelle du système de gestion des contenus des rapports de mission | | | | | | | | | | | | | | | X | | | |
| Configuration opérationnelle du système de gestion des contenus du courrier reçu par le cabinet du Directeur général | | | | | | | | | | | | | | | | X | | |
| Configuration du système de gestion des contenus des dossiers électroniques des ressources humaines opérationnelle | | | | | | | | | | | | | | | | | X | |
| Configuration du système de gestion des contenus dans toute l'Organisation opérationnelle | | | | | | | | | | | | | | | | | | X |

PROJETS LIÉS AUX BÂTIMENTS

PROJET 3 RÉNOVATION DES FAÇADES ET DE LA CLIMATISATION DU BÂTIMENT DU PCT

Chef de projet M. A. FAVERO

RÉSULTATS ESCOMPTÉS

IX.1 Services d'appui efficaces, efficaces, de qualité et tournés vers la clientèle, à l'intention à la fois des clients internes et des parties prenantes externes

OBJECTIFS, PORTÉE ET APPROCHE – GÉNÉRALITÉS

1. L'objectif du projet est double : i) remplacement complet des faux plafonds pour le système de climatisation des étages supérieurs du bâtiment PCT et ii) rénovation majeure des éléments structurels de toutes les façades de ce bâtiment (en d'autres termes, les fenêtres proprement dites ne sont normalement pas visées). Ces dernières années, il est apparu que les réparations mineures rendues nécessaires en cas de panne et d'élévation ou d'abaissement excessif de la température dans les bureaux qui sont opérées depuis une dizaine d'années n'étaient plus tenables. Par ailleurs, un certain nombre d'éléments de l'installation de climatisation actuelle ne sont plus commercialisés et les pièces détachées sont introuvables, ce qui compromet à court terme la viabilité de l'ensemble de l'installation de climatisation du bâtiment. La surconsommation d'énergie causée par le caractère défectueux des systèmes et installations ainsi que des éléments structurels des façades est considérable et ne fera qu'augmenter au fil des ans. Un audit technique de l'installation de climatisation a été effectué en 2011 et un audit technique des façades a eu lieu au premier semestre de 2013.

2. Les résultats escomptés de ces travaux de rénovation sont une installation de climatisation et des façades opérationnelles et fiables, ainsi qu'une réduction significative de la consommation d'énergie grâce à la suppression du gaspillage actuel.

3. Les objectifs du projet consistent à : i) réduire les déperditions d'énergie (façades); ii) réduire la consommation énergétique (faux plafonds thermiques et façades); iii) améliorer les installations techniques afin de réduire le besoin de maintenance (faux plafonds thermiques et façades); iv) améliorer le confort des occupants; v) utiliser une nouvelle technologie, plus respectueuse de l'environnement; et vi) moderniser en vue de cycles de vie plus longs (faux plafonds thermiques).

APERÇU DES PROGRÈS RÉALISÉS EN 2016 (PRINCIPALES ÉTAPES)

4. En 2016, les progrès suivants ont été accomplis :
- Achèvement de la rédaction des cahiers des charges et lancement des appels d'offres visant le recrutement des ingénieurs CVC, des ingénieurs spécialisés en façades et des ingénieurs électriciens/de sécurité incendie placés sous la responsabilité du pilote/de l'architecte. Bien qu'il ait été initialement prévu de lancer les appels d'offres indépendamment du recrutement du pilote/de l'architecte, une autre démarche visant à mettre davantage en évidence le rôle et les responsabilités qui incombent au pilote/à l'architecte a finalement été adoptée. Le calendrier du projet a été modifié en conséquence;
 - Attribution de contrats aux ingénieurs CVC, aux ingénieurs spécialisés en façades et aux ingénieurs électriciens/de sécurité incendie;
 - Tous les ingénieurs ont réalisé conjointement une étude approfondie des diverses options techniques (en tenant compte de leurs engagements préexistants respectifs) sous la responsabilité de l'entreprise pilote/architecte et des membres du personnel de l'OMPI affectés aux bâtiments et à la sûreté et à la sécurité;
 - Les solutions techniques privilégiées pour les aspects CVC et façades ont été choisies par le Secrétariat avant fin 2016.

CONCRÉTISATION DES AVANTAGES

| Avantages escomptés en 2017 | Avantages escomptés en 2018 | Avantages escomptés en 2019 |
|---|---|--|
| Amélioration partielle des installations techniques CVC | Amélioration continue des installations techniques de CVC | Amélioration complète des installations techniques |
| | Amélioration partielle du confort des occupants | Amélioration complète du confort des occupants |
| | | Réduction d'une partie des pertes d'énergie due à l'amélioration des façades |
| | | Réduction partielle de la consommation énergétique grâce aux nouveaux faux plafonds thermiques |
| | | Cycle de vie allongé des nouveaux faux plafonds thermiques |
| | | Coûts de maintenance corrective réduits grâce aux nouveaux faux plafonds thermiques |

UTILISATION DES RESSOURCES¹¹⁷

Utilisation du budget du projet
(en francs suisses, au 31 décembre 2016)

| Nom du projet | Budget du projet | Dépenses effectives à ce jour | Utilisation effective du budget | Taux d'avancement de la mise en œuvre du projet |
|--|------------------|-------------------------------|---------------------------------|---|
| Rénovation des façades et de la climatisation du bâtiment du PCT (Plan-cadre d'équipement 3) | 6 000 000 | 436 922 | 7,3% | 20% |

Utilisation du budget du projet (par étape)
(en francs suisses, au 31 décembre 2016)

| Étape principale | Budget du projet | Dépenses effectives à ce jour | Utilisation effective du budget | Taux d'avancement de mise en œuvre par étape |
|--|------------------|-------------------------------|---------------------------------|--|
| Attribution du contrat pour le pilote/architecte | 124 000 | 124 000 | 100% | 100% |
| Attribution des contrats aux agents | 900 000 | 97 490 | 10,8% | 100% |
| Engagement ressources internes et externes | 867 000 | 211 634 | 24,4% | 40% |
| Travaux et mise en service | 4 109 000 | 3 798 | 0,1% | 1% |
| Total | 6 000 000 | 436 922 | 7,3% | |

¹¹⁷ Les chiffres étant arrondis, les totaux ne correspondent pas nécessairement à la somme de leurs composantes.

Utilisation du budget du projet (par catégorie de dépenses)

(en francs suisses, au 31 décembre 2016)

| Catégorie de dépenses | Budget du projet | Dépenses effectives à ce jour | Utilisation effective du budget |
|--------------------------------------|------------------|-------------------------------|---------------------------------|
| Dépenses relatives à la construction | 3 569 000 | – | – |
| Honoraires | 1 024 000 | 221 490 | 21,6% |
| Ressources internes et externes | 867 000 | 211 634 | 24,4% |
| Taxes | 120 000 | 3 798 | 3,2% |
| Divers et imprévus | 420 000 | – | – |
| Total | 6 000 000 | 436 922 | 7,3% |

RISQUES ET STRATÉGIES D'ATTÉNUATION

| Risques/Description des risques | Atténuation des risques | Observation |
|--|--|---|
| Retard dans le démarrage des travaux, étant donné que cela dépendra du temps nécessaire pour choisir la solution technique. | Modification du calendrier des travaux. | La résiliation à l'amiable et d'un commun accord du contrat relatif au projet de nouvelle salle de conférence ayant pris plus de temps que prévu, le calendrier d'exécution du projet a été retardé, le démarrage des travaux initialement prévu pour le premier trimestre de 2017, comme précédemment indiqué, ayant été reporté au troisième trimestre de 2017. Il n'y a eu aucune incidence concrète sur les résultats attendus du projet. <i>Ce risque n'existe plus.</i> |
| Retard dans la mise en route des travaux de rénovation en fonction de la solution technique retenue ou de la logistique interne pour le déménagement des bureaux. | <ul style="list-style-type: none"> - Réexamen du choix de la solution technique à retenir. - Réexamen pour compresser le calendrier. - Anticipation avec PCT, IT, SSCS. | Le calendrier détaillé de mise en œuvre comprend actuellement une quinzaine de séries répétitives déclinées comme suit : (i) faire déménager les membres du personnel des locaux qu'ils occupent et les installer dans des locaux transitoires aménagés spécialement; (ii) procéder au remplacement des faux-plafonds; (iii) réintégrer les membres du personnel dans leurs locaux d'origine après rénovation. Un examen complexe et ardu de l'équilibre à trouver entre, d'une part, un déploiement de chantier optimal, en accord avec les solutions techniques sélectionnées, et, d'autre part, les priorités des pôles situés dans le bâtiment a permis d'aboutir à cette démarche. Les travaux de façade n'entraveront pas l'occupation interne du bâtiment, même si l'accès autour du bâtiment sera parfois modifié voire réduit. |
| Risque financier dû au coût inconnu de la solution technique à sélectionner. Le coût du projet pourrait aussi être supérieur au budget approuvé en raison de la situation sur le marché de la construction pendant les appels d'offres concernant les entreprises en 2016. | Examen du choix de la solution technique et suivi de la situation sur le marché de la construction – prévoir, le cas échéant, des clauses relatives à une atténuation des risques dans les contrats. | Le RFP n'a pas encore été lancé. Ce risque existe toujours. |
| Impossibilité de commencer les travaux avant fin 2017 en raison de l'indisponibilité des entreprises aux dates indiquées dans le calendrier du projet. | <ul style="list-style-type: none"> - Révision du calendrier, des dispositions contractuelles; - Évaluation du retard que prendront les étapes de mise en œuvre ainsi que des coûts supplémentaires potentiels. | Le canton de Genève est actuellement saturé de constructions, les principaux chantiers de construction concernant d'autres agences des Nations Unies ou d'autres grandes OIG; les autres grands chantiers sont des chantiers de |



Rapport sur l'exécution du programme en 2016



| Risques/Description des risques | Atténuation des risques | Observation |
|---|---|--|
| | | construction de bâtiments publics et privés et de logements. |
| Difficultés imprévues découvertes au moment de l'ouverture du chantier ou du démontage d'équipements, d'installations ou de conduits existants. | <ul style="list-style-type: none"> - Évaluation de la nécessité d'interrompre les travaux et de l'ampleur de l'interruption des travaux; - Évaluation des réparations/remplacements qui pourraient se révéler nécessaires; - Exécution de l'ensemble des réparations/remplacements requis; - Mise à jour du calendrier si nécessaire. | |

CALENDRIER DU PROJET PAR ÉTAPE

| Étape principale | 2014 | | | | 2015 | | | | 2016 | | | | 2017 | | | | 2018 | | | | 2019 | | |
|--|------|----|----|----|------|----|------------------|----|------------------|----|----|----|------|----|----|----|------|----|----|----|------|----|---|
| | T1 | T2 | T3 | T4 | T1 | T2 | T3 | T4 | T1 | T2 | T3 | T4 | T1 | T2 | T3 | T4 | T1 | T2 | T3 | T4 | T1 | T2 | |
| Appel à manifestation d'intérêt pilote/architecte | | | | X | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Appel d'offres et sélection pour pilote/architecte et ingénieurs | | | | | | | X ¹¹⁸ | X | X ¹¹⁹ | X | X | | | | | | | | | | | | |
| Études détaillées pour exécution | | | | | | | | | | X | X | X | | | | | | | | | | | |
| Choix de la solution technique | | | | | | | | | | | | X | | | | | | | | | | | |
| Appels d'offres entreprises | | | | | | | | | | | | | X | X | X | | | | | | | | |
| Travaux | | | | | | | | | | | | | | | | X | X | X | X | X | X | X | X |
| Mise en service | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | X |

¹¹⁸ Processus d'appel d'offres et de sélection en vue du recrutement du pilote/de l'architecte.

¹¹⁹ Processus d'appel d'offres et de sélection en vue du recrutement des ingénieurs.

PROJETS LIÉS AUX BÂTIMENTS

PROJET 4 **INSTALLATION DU SYSTÈME DE REFROIDISSEMENT AU MOYEN DE L'EAU DU LAC LÉMAN (PROJET RÉSEAU DU LAC) POUR LES BÂTIMENTS AB ET PCT**

Chef de projet M. A. FAVERO

RÉSULTATS ESCOMPTÉS

IX.1 Services d'appui efficaces, efficients, de qualité et tournés vers la clientèle, à l'intention à la fois des clients internes et des parties prenantes externes

OBJECTIFS, PORTÉE ET APPROCHE – GÉNÉRALITÉS

1. Le système de refroidissement au moyen de l'eau du lac Léman (projet réseau du lac), qui a été conçu, administré et mis en œuvre il y a quelques années par le prestataire d'énergie (les Services industriels de Genève – SIG), consiste à prélever de l'eau froide dans les profondeurs du lac Léman et à l'acheminer sur la rive droite de Genève pour assurer le refroidissement de différents bâtiments administratifs du secteur de la Place des Nations. Il y a quelques années, l'OMPI a été l'une des premières institutions de l'ONU à conclure avec les SIG un accord pour réserver la capacité requise pour tous ses bâtiments (y compris ceux qui étaient en construction à l'époque). À la fin de 2013, les bâtiments suivants du site de l'OMPI ont été entièrement raccordés au système de refroidissement à l'eau du lac : le nouveau bâtiment (système opérationnel depuis 2011), les bâtiments GBI et GBII (système opérationnel depuis la mi-2013), la nouvelle salle de conférence de l'OMPI (système intégré durant la phase de construction et opérationnel d'ici la fin 2013). Les deux seuls bâtiments qui restent à raccorder au système de refroidissement par l'eau du lac sont le bâtiment AB et le bâtiment PCT, qui font l'objet de cet élément particulier du Plan-cadre d'équipement. Il convient également de noter que la durée de vie écoulée des autres unités de production de froid pour le bâtiment AB et le bâtiment PCT s'échelonne entre 10 et 33 ans, pour une durée de vie prévue de 30 ans.

2. Les objectifs sont les suivants : i) achever le déploiement d'une solution technologique moderne déjà mise en œuvre dans plus de la moitié du volume total des bâtiments concerné sur le site de l'OMPI; ii) anticiper la nécessité de remplacer les unités de climatisation conventionnelles dans les deux bâtiments restants avant leur rupture (ce qui s'est produit dans le bâtiment GBII en 2011); iii) réduire le coût de maintenance par rapport aux installations de climatisation conventionnelles; et iv) moderniser les installations et le matériel en appliquant des solutions plus respectueuses de l'environnement.

APERÇU DES PROGRÈS RÉALISÉS EN 2016 (PRINCIPALES ÉTAPES)

3. En 2016, les progrès suivants ont été accomplis :
- Bâtiment AB : la garantie de construction a expiré en octobre 2016, sans que des défauts aient été détectés au niveau des installations et des équipements; par conséquent, aucuns travaux de réfection n'ont été nécessaires en 2016; le fonctionnement de l'installation donne entière satisfaction.
 - Bâtiment PCT : la garantie de construction expirera en décembre 2017; aucun défaut n'a été détecté au niveau des installations et des équipements en 2016; par conséquent, aucuns travaux de réfection n'ont été nécessaires en 2016; la surveillance se poursuivra jusqu'à expiration de la garantie de construction en décembre 2017.
 - Le projet est arrivé à son terme et sera clôturé officiellement au cours de l'année 2017. Le solde budgétaire estimatif de +487 273¹²⁰ francs suisses sera réinjecté dans les réserves d'ici à fin 2017.

¹²⁰ Sous réserve qu'aucuns travaux de réfection supplémentaires non couverts par la garantie ne soient effectués.

CONCRÉTISATION DES AVANTAGES

| Avantages obtenus en 2014 | Avantages obtenus en 2015 | Avantages obtenus en 2016 |
|---|--|---|
| Système de refroidissement du bâtiment AB mis en service le 13 août 2014, et réduction partielle de la consommation électrique. | Réduction de la consommation électrique et de l'impact sur l'environnement généré par la consommation électrique pour le refroidissement du bâtiment AB. | Réduction de la consommation électrique et de l'impact sur l'environnement généré par la consommation électrique pour le refroidissement du bâtiment PCT. |
| | Réduction du coût de la maintenance curative pour le système de refroidissement du bâtiment AB. | Réduction du coût de la maintenance curative pour le système de refroidissement du bâtiment PCT. |
| | Augmentation de la durée de vie du système de refroidissement du bâtiment AB. | Augmentation de la durée de vie du système de refroidissement du bâtiment PCT. |
| | Installation et maintenance du système de refroidissement du bâtiment AB plus respectueuses de l'environnement. | Installation et maintenance du système de refroidissement du bâtiment PCT plus respectueuses de l'environnement. |
| | Mise en service du système de refroidissement du bâtiment PCT en octobre 2015, et réduction partielle de la consommation électrique | |

UTILISATION DES RESSOURCES¹²¹

Utilisation du budget du projet
(en francs suisses, au 31 décembre 2016)

| Nom du projet | Budget du projet | Dépenses effectives à ce jour | Utilisation effective du budget | Taux d'avancement de la mise en œuvre du projet |
|---|------------------|-------------------------------|---------------------------------|---|
| Déploiement du système de refroidissement au moyen de l'eau du lac Léman à destination des bâtiments AB et du PCT | 750 000 | 262 727 | 35% | AB 100% PCT 95% |

Utilisation du budget du projet (par étape)
(en francs suisses, au 31 décembre 2016)

| Étape principale | Budget du projet | Dépenses effectives à ce jour | Utilisation effective du budget | Taux d'avancement de mise en œuvre par étape |
|--|------------------|-------------------------------|---------------------------------|--|
| Attribution du contrat à l'ingénieur CVC pour le bâtiment AB | 30 000 | 16 200 | 54% | 100% |
| Attribution du contrat à l'ingénieur pour le bâtiment du PCT | 83 000 | 43 440 | 52,3% | 100% |
| Mise en service des installations GLN dans le bâtiment AB | 170 000 | 61 791 | 36,3% | 100% |
| Mise en service des installations GLN dans le bâtiment PCT | 467 000 | 141 296 | 30,3% | 95% |
| Total | 750 000 | 262 727 | 35% | |

¹²¹ Les chiffres étant arrondis, les totaux ne correspondent pas nécessairement à la somme de leurs composantes.

Utilisation du budget du projet (par catégorie de dépenses)
(en francs suisses, au 31 décembre 2016)

| Catégorie de dépenses | Budget du projet | Dépenses effectives à ce jour | Utilisation effective du budget |
|--------------------------------------|------------------|-------------------------------|---------------------------------|
| Dépenses relatives à la construction | 585 000 | 203 087 | 34,7% |
| Honoraires | 113 000 | 59 640 | 52,8% |
| Divers et imprévus | 52 000 | – | – |
| Total | 750 000 | 262 727 | 35% |

RISQUES ET STRATÉGIES D'ATTÉNUATION

| Risque/Description du risque | Atténuation des risques | Observation |
|--|--|---|
| Découverte d'un imprévu pendant le chantier PCT. Retard des SIG pour leurs travaux d'installation des équipements à l'intérieur du bâtiment PCT et/ou problème technique découvert lors de ou causé par le démontage des conduites existantes. | Réalisation des réparations éventuelles et réactualisation du planning des travaux si nécessaire, y compris pour 2016. | <i>Ce risque n'existe plus.</i> |
| Découverte d'un imprévu au cours de la période de garantie des installations, tel qu'une panne due à un équipement défectueux ou à une mauvaise installation. | Réalisation des réparations possibles durant la période de garantie. | Ce risque reste d'actualité jusqu'en décembre 2017 en ce qui concerne le bâtiment PCT et continuera donc de faire l'objet d'une surveillance. |

CALENDRIER DU PROJET PAR ÉTAPE

| Étape principale | 2014 | | | | 2015 | | | | 2016 | | | | 2017 | | | |
|---|------|----|----|----|------|----|----|----|------|----|----|----|------|----|----|----|
| | T1 | T2 | T3 | T4 | T1 | T2 | T3 | T4 | T1 | T2 | T3 | T4 | T1 | T2 | T3 | T4 |
| Attribution du contrat à l'ingénieur CVC (bâtiments AB et du PCT) | | X | | | | | | | | | | | | | | |
| Demandes d'offres entreprises (bâtiment AB) | | X | | | | | | | | | | | | | | |
| Exécution et mise en route des travaux (bâtiment AB) | | | X | | | | | | | | | | | | | |
| Validation du projet avec l'ingénieur CVC (bâtiment du PCT) | | | | X | X | | | | | | | | | | | |
| Appels d'offres entreprises (bâtiment du PCT) | | | | | X | X | | | | | | | | | | |
| Exécution et mise en route des travaux (bâtiment du PCT) | | | | | | X | X | | | | | | | | | |
| Durée de la garantie construction (2 ans) pour le bâtiment AB | | | | X | X | X | X | X | X | X | X | | | | | |
| Durée de la garantie construction (2 ans) pour le bâtiment PCT | | | | | | | | X | X | X | X | X | X | X | X | X |

PROJETS LIÉS AUX BÂTIMENTS

PROJET 5 PHASE 1 DE LA RÉNOVATION DU SOUS-SOL DU BÂTIMENT ARPAD BOGSCH (REDIMENSIONNEMENT DU CENTRE INFORMATIQUE ET RÉNOVATION DE L'IMPRIMERIE)

Chef de projet : M. A. FAVERO

RÉSULTATS ESCOMPTÉS

IX.1 Services d'appui efficaces, efficaces, de qualité et tournés vers la clientèle, à l'intention à la fois des clients internes et des parties prenantes externes

OBJECTIFS, PORTÉE ET APPROCHE – GÉNÉRALITÉS

1. Le centre informatique actuel situé au sous-sol du bâtiment AB doit être redimensionné conformément à son nouveau rôle réduit de salle informatique desservant uniquement le bâtiment AB. Ce redimensionnement devrait libérer une superficie importante qui pourra être utilisée pour agrandir l'imprimerie actuelle, qui a besoin d'être rénovée.

2. Les objectifs du projet consistent à : i) établir la superficie appropriée nécessaire pour l'imprimerie, la salle des archives et la salle informatique en réduisant la surface du centre de données afin de libérer un espace relativement important pour permettre l'extension et la rénovation de l'imprimerie; ii) réduire la consommation énergétique via la suppression de l'équipement technique spécifique du centre de données; et iii) améliorer l'espace de travail du personnel de l'imprimerie et des archives.

APERÇU DES PROGRÈS RÉALISÉS EN 2016 (PRINCIPALES ÉTAPES)

3. En 2016, les progrès suivants ont été accomplis :

- Appel d'offres en vue du recrutement de l'ingénieur-électricien, et attribution du contrat;
- Appel d'offres en vue des travaux de démontage et des travaux préparatoires, et attribution des contrats;
- Exécution des travaux de démontage et lancement des travaux préparatoires dans la partie de l'ancien centre informatique qui servira à agrandir l'imprimerie après rénovation de celle-ci, et transformation de la partie restante de l'ancien centre informatique en petite salle informatique;
- Appels d'offres en vue des futurs travaux d'infrastructure, et attribution de contrats.

4. Fin 2016, il a été décidé en interne de transformer les deux ateliers d'impression situés dans deux bâtiments différents du campus de l'OMPI en une imprimerie qui sera installée dans le bâtiment AB, ce qui permettra de disposer de lieux de travail supplémentaires et d'améliorer la répartition des superficies. En conséquence, certaines caractéristiques techniques ont dû être redimensionnées, notamment pour tenir compte des améliorations apportées aux installations techniques CVC et des exigences supplémentaires en matière de capacité électrique. En conséquence, il a fallu modifier le cahier des charges de chacun des appels d'offres correspondants afin d'y faire apparaître la décision distincte ayant des incidences sur la livraison du projet tel qu'approuvée initialement. Le calendrier du projet a été modifié en conséquence.

CONCRÉTISATION DES AVANTAGES

| Avantages obtenus en 2016 | Avantages escomptés en 2017 | Avantages obtenus en 2018 |
|---|--|---|
| La salle informatique est adaptée aux besoins en matière d'espace, de refroidissement et d'installations techniques diverses. | Meilleure répartition des superficies selon les utilisations respectives pour l'une des deux unités concernées (imprimerie ou salle des archives) | Meilleure répartition des superficies selon les utilisations respectives pour la seconde des deux unités concernées. |
| | Réduction partielle des consommations d'énergies dans la zone concernée par les travaux dans le bâtiment AB | |
| | Amélioration de l'espace de travail du personnel de l'imprimerie et de la salle des archives, pour l'une des deux unités concernées (imprimerie ou salle des archives) | Amélioration de l'espace de travail du personnel de l'imprimerie et de la salle des archives, pour la seconde des deux unités concernées. |

UTILISATION DES RESSOURCES¹²²

Utilisation du budget du projet
(en francs suisses, au 31 décembre 2016)

| Nom du projet | Budget du projet | Dépenses effectives à ce jour | Utilisation effective du budget | Taux d'avancement de la mise en œuvre du projet |
|---|------------------|-------------------------------|---------------------------------|---|
| Bâtiment Arpad Bogsch – phase 1 de la rénovation du sous-sol (redimensionnement du centre informatique et rénovation de l'imprimerie) | 960 000 | 245 222 | 25,5% | 25% |

Utilisation du budget du projet (par étape)
(en francs suisses, au 31 décembre 2016)

| Étape principale | Budget du projet | Dépenses effectives à ce jour | Utilisation effective du budget | Taux d'avancement de mise en œuvre par étape |
|---|------------------|-------------------------------|---------------------------------|--|
| Attribution des contrats à l'architecte et aux ingénieurs | 144 000 | 62 555 | 43,4% | 100% |
| Travaux et mise en service | 816 000 | 182 668 | 22,4% | 20% |
| Total | 960 000 | 245 222 | 25,5% | |


Utilisation du budget du projet (par catégorie de dépenses)
(en francs suisses, au 31 décembre 2016)

| Catégorie de dépenses | Budget du projet | Dépenses effectives à ce jour | Utilisation effective du budget |
|--------------------------------------|------------------|-------------------------------|---------------------------------|
| Dépenses relatives à la construction | 749 000 | 182 668 | 24,4% |
| Honoraires | 144 000 | 62 555 | 43,4% |
| Divers et imprévus | 67 000 | – | – |
| Total | 960 000 | 245 222 | 25,5% |

¹²²

Les chiffres étant arrondis, les totaux ne correspondent pas nécessairement à la somme de leurs composantes.

RISQUES ET STRATÉGIES D'ATTÉNUATION

| Risque/Description du risque | Atténuation des risques | Observation |
|--|---|---|
| Retard dans l'achèvement des travaux dû à un problème technique lors du démontage des installations existantes. | Réalisation des réparations éventuelles et réactualisation du calendrier des travaux si nécessaire. | Le risque n'existe plus en ce qui concerne le démontage des installations dans la partie de l'ancien centre informatique. Le risque existe toujours en ce qui concerne le démontage de l'imprimerie actuellement en service qui aura lieu en 2017. |
| Risque financier résultant du coût de déplacement temporaire partiel du personnel de l'imprimerie et de la salle des archives. | Utilisation de la disposition "divers et imprévus" dans le budget approuvé. | |
|  Retard de démarrage des travaux en raison de changements de décision en interne quant au choix entre une future imprimerie et les deux ateliers d'impression existants. | Préparation à l'adaptation des cahiers des charges, l'objectif étant qu'une seule imprimerie ait la capacité d'absorber la même charge de travail que les deux imprimeries actuellement en service. | Le démarrage des travaux a effectivement pris du retard fin 2016, ce qui a entraîné de nouveaux retards de mise en œuvre du projet. Le calendrier du projet a donc été modifié. <i>Ce risque n'existe plus.</i> |

CALENDRIER DU PROJET PAR ÉTAPE

| Étape principale | 2014 | | | | 2015 | | | | 2016 | | | | 2017 | | | | 2018 | |
|---|------|----|----|----|------|----|----|----|------|----|----|----|------|----|----|----|------|----|
| | T1 | T2 | T3 | T4 | T1 | T2 | T3 | T4 | T1 | T2 | T3 | T4 | T1 | T2 | T3 | T4 | T1 | T2 |
| Définition en interne des objectifs avant-projets | | X | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Attribution des contrats à l'architecte | | | X | X | X | X | | | | | | | | | | | | |
| Attribution des contrats aux ingénieurs | | | | | | | | | X | X | | | | | | | | |
| Études détaillées en vue de l'exécution des travaux | | | | | | | | X | X | X | | | | | | | | |
| Changements de décision en interne quant au choix entre une future imprimerie et les deux ateliers d'impression existants | | | | | | | | | | | | X | | | | | | |
| Mise à jour des études détaillées en vue de l'exécution des travaux | | | | | | | | | | | | X | X | | | | | |
| Appel d'offres lancé aux entreprises et sélection des entreprises | | | | | | | | | | X | X | X | X | | | | | |
| Travaux et mise en service dans la partie du centre informatique | | | | | | | | | | | | X | X | | | | | |

Rapport sur l'exécution du programme en 2016

| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|---|---|---|---|---|
| Travaux (démontage et construction) dans l'imprimerie et la salle des archives | | | | | | | | | | | | | | | X | X | X | X | |
| Mise en service progressive de l'imprimerie et de la salle des archives après rénovation | | | | | | | | | | | | | | | | | | X | X |

PROJETS LIÉS AUX BÂTIMENTS

PROJET 6 BÂTIMENT ARPAD BOGSCH – REMPLACEMENT DE CERTAINES FENÊTRES

Chef de projet M. A. FAVERO

RÉSULTATS ESCOMPTÉS

IX.1 Services d'appui efficaces, efficients, de qualité et tournés vers la clientèle, à l'intention à la fois des clients internes et des parties prenantes externes

OBJECTIFS, PORTÉE ET APPROCHE – GÉNÉRALITÉS

1. Les fenêtres de la façade sud-ouest du bâtiment AB sont celles qui ont le plus souffert au cours des 30 dernières années de leur plus grande exposition au soleil et à la chaleur et de la plus grande amplitude thermique chaque année entre l'hiver et l'été, entraînant une dégradation importante de leurs qualités thermiques. En outre, certaines de ces fenêtres et d'autres ont subi une dégradation de leur teinte bleutée (qui a tourné au rose violet) compte tenu du vieillissement du gaz contenu entre les épaisseurs de vitrage.
2. Le remplacement de ces fenêtres permettra de réduire la consommation d'énergie requise principalement pour rafraîchir les bureaux concernés en période de chaleur. Il améliorera également l'esthétique du bâtiment AB, qui fait partie des monuments de Genève.
3. Les objectifs du projet consistent à : i) améliorer la qualité thermique et l'efficacité énergétique de la façade sud-ouest du bâtiment AB; ii) réduire la consommation énergétique; iii) améliorer le confort thermique des occupants; et iv) améliorer l'apparence esthétique du bâtiment AB.

APERÇU DES PROGRÈS RÉALISÉS EN 2016 (PRINCIPALES ÉTAPES)

4. Des problèmes techniques inattendus et imprévisibles ayant été détectés en 2015, lors des travaux d'exploration de la façade sud-ouest, il a été décidé de reporter l'exécution du projet jusqu'à la résolution des problèmes techniques.
5. En 2016, à titre de mesure temporaire d'atténuation, des films de protection solaire ont été installés sur les fenêtres de la façade sud-ouest, ce qui a permis d'améliorer partiellement le confort thermique des occupants des bureaux de la façade sud-ouest.
6. En conséquence de la situation décrite ci-dessus, la mise en œuvre du plan-cadre d'équipement 6 tel que conçu à l'origine n'est plus possible. Le Secrétariat propose donc dorénavant ce qui suit :
 - i) Le plan-cadre d'équipement 6 sera déclaré clos fin 2016;
 - ii) Le solde budgétaire restant fin 2016, soit +206 237 francs suisses, sera réinjecté dans les réserves d'ici à fin 2017.

CONCRÉTISATION DES AVANTAGES

| Avantages obtenus en 2015 | Avantages obtenus en 2016 |
|--|--|
| Pas d'avantages obtenus en 2015 en raison de l'interruption des travaux consécutive à la découverte de problèmes techniques. | L'installation de films de protection solaire sur les fenêtres a permis une réduction partielle de la perte d'énergie par la façade sud-ouest du bâtiment AB. |
| | L'installation de films de protection solaire sur les fenêtres a permis une amélioration partielle du confort thermique des occupants des bureaux de la façade sud-ouest du bâtiment AB tout au long de l'année. |

UTILISATION DES RESSOURCES¹²³

Utilisation du budget du projet

(en francs suisses, au 31 décembre 2016)

| Nom du projet | Budget du projet | Dépenses effectives à ce jour | Utilisation effective du budget | Taux d'avancement de la mise en œuvre du projet |
|---|------------------|-------------------------------|---------------------------------|---|
| Bâtiment Arpad Bogsch (AB) – remplacement de certaines fenêtres | 300 000 | 93 763 | 31,3% | 15% |

Utilisation du budget du projet (par étape)

(en francs suisses, au 31 décembre 2016)

| Étape principale | Budget du projet | Dépenses effectives à ce jour | Utilisation effective du budget | Taux d'avancement de mise en œuvre par étape |
|---|------------------|-------------------------------|---------------------------------|--|
| Attribution du contrat à l'ingénieur pour la façade | 45 000 | 36 812 | 81,8% | 90% |
| Travaux et mise en service | 255 000 | 56 951 | 22,3% | 10% |
| Total | 300 000 | 93 763 | 31,3% | |

Utilisation du budget du projet (par catégorie de dépenses)

(en francs suisses, au 31 décembre 2016)

| Catégorie de dépenses | Budget du projet | Dépenses effectives à ce jour | Utilisation effective du budget |
|--|------------------|-------------------------------|---------------------------------|
| Dépenses relatives à la construction | 234 000 | 10 230 | 4,4% |
| Honoraires | 45 000 | 36 812 | 81,8% |
| Divers et imprévus – Coût de l'installation de films de protection solaire sur les fenêtres | 21 000 | 46 721 | 222,5% |
| Total | 300 000 | 93 763 | 31,3% |

RISQUES ET STRATÉGIES D'ATTÉNUATION

| Risque/Description du risque | Atténuation des risques | Observation |
|--|--|---------------------------------|
| Priorités incompatibles entre l'avancement des travaux et l'utilisation des bureaux par leurs occupants, du fait que les bureaux ne peuvent pas être libérés de leurs occupants pour que les travaux soient réalisés à l'étage concerné. | Réorganisation différente de l'avancement du chantier si possible, et révision du planning des travaux. | <i>Ce risque n'existe plus.</i> |
| Ne pas pouvoir réaliser les travaux durant l'été 2015 car les entreprises ne sont pas disponibles dans le délai demandé par l'OMPI. | Décalage des travaux pendant l'été 2016. | <i>Ce risque n'existe plus.</i> |
| Retard ou interruption des travaux en raison d'un accident de chantier. | Revalidation et renforcement des mesures de sécurité et révision du calendrier des travaux, y compris jusqu'en 2016. | <i>Ce risque n'existe plus.</i> |

¹²³

Les chiffres étant arrondis, les totaux ne correspondent pas nécessairement à la somme de leurs composantes.

CALENDRIER DU PROJET PAR ÉTAPE

| Étape principale | 2014 | | | | 2015 | | | | 2016 | | | | 2017 | | | | 2018 | |
|--|------|----|----|----|------|----|----|----|------|----|----|----|------|----|----|----|------|----|
| | T1 | T2 | T3 | T4 | T1 | T2 | T3 | T4 | T1 | T2 | T3 | T4 | T1 | T2 | T3 | T4 | T1 | T2 |
| Attribution du contrat à l'ingénieur pour la façade | | | X | X | | | | | | | | | | | | | | |
| Développement et validation du projet avec l'ingénieur chargé de la façade | | | | | X | | | | | | | | | | | | | |
| Appel d'offres et sélection des entreprises | | | | | | X | | | | | | | | | | | | |
| Exécution et mise en route des travaux | | | | | | | X | X | X | X | | | | | | | | |
| Clôture du projet prévue pour fin 2016. | | | | | | | | | | | | X | | | | | | |

PROJETS LIÉS À LA SÛRETÉ ET À LA SÉCURITÉ

PROJET 7 MESURES DE SÉCURITÉ ET DE PROTECTION ANTI-INCENDIE

Chef de projet M. M. Gibb

RÉSULTATS ESCOMPTÉS

IX.4 Une Organisation écologiquement et socialement responsable assurant la sûreté et la sécurité du personnel, des délégués, des visiteurs, de l'information et des biens

OBJECTIFS, PORTÉE ET APPROCHE – GÉNÉRALITÉS

1. Sur la base d'un audit de la sûreté et de la sécurité effectué par une agence spécialisée à la demande du Secrétariat, plusieurs recommandations relatives aux mesures de sécurité et de protection anti-incendie doivent être mises en œuvre dans les bâtiments les plus anciens de l'OMPI afin de les adapter aux nouvelles normes (à noter que le nouveau bâtiment et la nouvelle salle de conférence de l'OMPI sont exclus de ce projet car ils satisfont déjà aux nouveaux critères). Les mesures de sécurité et de protection anti-incendie à mettre en œuvre dans les bâtiments anciens de l'OMPI consistent : i) à compartimenter les bâtiments entre eux; et ii) à compartimenter également des zones particulières à l'intérieur d'un bâtiment (cloisons coupe-feu). Le but de cette double compartimentation est de mieux isoler un bâtiment ou un secteur donné d'un bâtiment de manière à stopper la propagation des flammes ou de la fumée. Le cloisonnement des bâtiments s'effectuera au moyen de la construction d'éléments d'infrastructures ou de portes en sus ou en remplacement des portes existantes et, dans certains cas, de nouvelles portes seront installées dans les couloirs ou voies de passage existants.

2. La mise en œuvre du projet devrait entraîner :

- des économies en matière de : i) dommages causés aux locaux ou aux actifs internes grâce à la prévention et à la limitation des incidents éventuels; et ii) réparations, remplacement et nettoyage;
- l'amélioration de la protection des données relatives au dépôt des demandes selon les différents systèmes d'enregistrement;
- la création d'un environnement de travail plus sûr, par exemple en cas d'incident, le renforcement de la sécurité et des mesures de protection du personnel et des autres personnes travaillant dans les bâtiments, et l'amélioration des procédures d'évacuation;
- une meilleure protection et la séparation physique des installations critiques à l'intérieur des bâtiments;
- le respect des normes de sécurité du canton de Genève en matière d'incendie; et
- l'alignement sur la politique de sécurité incendie de l'ONU.

APERÇU DES PROGRÈS RÉALISÉS EN 2016 (PRINCIPALES ÉTAPES)

3. En 2016, les progrès suivants ont été accomplis :

- Des études portant sur la compartimentation entre le parking souterrain du bâtiment AB et le bâtiment AB (sauf le niveau -2) et sur la compartimentation entre le bâtiment GBI et le bâtiment AB (niveau -1, rez-de-chaussée et 1^{er} étage) ont été menées;
- Les travaux relatifs à la compartimentation entre le bâtiment GBI et le bâtiment AB (niveau -1 et 1^{er} étage) ont été effectués et sont achevés.

4. Le diagnostic à mi-projet de la sécurité incendie des bâtiments AB, GBI et GBII qui a été effectué en septembre 2016 a permis de relever des points de non-conformité appelant des mesures correctrices de mise en conformité par rapport à la réglementation suisse. Ce diagnostic a permis d'identifier de nouveaux problèmes techniques relatifs à la faisabilité de la compartimentation entre le bâtiment GBI et le bâtiment GBII, en précisant que l'ampleur des travaux techniques sortirait du périmètre du projet et du budget alloué au projet. En conséquence, il a été décidé que cet élément ne ferait plus partie du périmètre du plan-cadre d'équipement 7. Le budget de 65 000 francs suisses initialement alloué au projet sera réinjecté dans les réserves d'ici à fin 2017. Les tableaux d'utilisation des ressources ont été modifiés en conséquence.

CONCRÉTISATION DES AVANTAGES

| Avantages obtenus en 2014 | Avantages obtenus en 2015 | Avantages obtenus en 2016 | Avantages escomptés en 2017 |
|--|---|---|---|
| Renforcement des mesures de sécurité et de sûreté pour la protection du personnel après l'achèvement de la compartimentation du bâtiment du PCT. | Maintien du niveau de sûreté et de sécurité dans le bâtiment du PCT. | Maintien du niveau de sûreté et de sécurité dans le bâtiment du PCT. | Maintien du niveau de sûreté et de sécurité dans le bâtiment du PCT. |
| | Amélioration de la sécurité du personnel et des délégués avec la création d'un sas au niveau des paliers d'ascenseur au niveau -2 du bâtiment AB. | Maintien du niveau de sûreté et de sécurité des paliers au niveau -2 du bâtiment AB. | Maintien du niveau de sûreté et de sécurité des paliers au niveau -2 du bâtiment AB. |
| | | Amélioration du niveau de sûreté et de sécurité entre le bâtiment GBI et le bâtiment AB (niveau -1 et 1 ^{er} étage). | Amélioration du niveau de sûreté et de sécurité entre le bâtiment GBI et le bâtiment AB (rez-de-chaussée) |
| | | | Amélioration du niveau de sûreté et de sécurité entre le bâtiment AB et le parking souterrain |

UTILISATION DES RESSOURCES¹²⁴

Utilisation du budget du projet
(en francs suisses, au 31 décembre 2016)

| Nom du projet | Budget initial du projet | Budget révisé du projet | Dépenses effectives à ce jour | Utilisation effective du budget | Taux d'avancement de la mise en œuvre du projet |
|--|--------------------------|-------------------------|-------------------------------|---------------------------------|---|
| Mesures de sécurité et de protection anti-incendie | 400 000 | 335 000 | 190 066 | 56,7% | 50% |

Utilisation du budget du projet (par étape)
(en francs suisses, au 31 décembre 2016)

| Étape principale | Budget initial du projet | Budget révisé du projet | Dépenses effectives à ce jour | Utilisation effective du budget | Taux d'avancement de mise en œuvre par étape |
|---|--------------------------|-------------------------|-------------------------------|---------------------------------|--|
| Compartimentation du bâtiment du PCT Achèvement des travaux | 45 000 | 45 000 | 44 394 | 98,7% | 100% |
| Planification de l'espace améliorée dans la zone réservée aux délégués du bâtiment AB - 2/Création d'un sas au niveau des paliers d'ascenseur du bâtiment AB, niveau -2 | 55 000 | 55 000 | 78 195 | 142,2% | 100% |
| Projet relatifs à la compartimentation entre les bâtiments GBI et AB | 175 000 | 175 000 | 67 478 | 38,6% | 80% |
| Projet relatif à la compartimentation entre les bâtiments GBI et GBII (tous les niveaux sauf -1) ¹²⁵ | 65 000 | - | - | - | - |
| Projet relatif à la compartimentation entre le parking souterrain du bâtiment AB et le bâtiment AB (sauf niveau -2). | 60 000 | 60 000 | - | - | - |
| Total | 400 000 | 335 000 | 190 066 | 47,5% | |

Utilisation du budget du projet (par catégorie de dépenses)
(en francs suisses, au 31 décembre 2016)

| Catégorie de dépenses | Budget initial du projet | Budget révisé du projet | Dépenses effectives à ce jour | Utilisation effective du budget |
|--------------------------------------|--------------------------|-------------------------|-------------------------------|---------------------------------|
| Dépenses relatives à la construction | 312 000 | 247 000 | 181 979 | 73,7% |
| Honoraires | 60 000 | 60 000 | 8 088 | 13,5% |
| Divers et imprévus | 28 000 | 28 000 | - | - |
| Total | 400 000 | 335 000 | 190 066 | 47,5% |

¹²⁴ Les chiffres étant arrondis, les totaux ne correspondent pas nécessairement à la somme de leurs composantes.

¹²⁵ Le budget correspondant sera réinjecté dans les réserves d'ici à fin 2017.

RISQUES ET STRATÉGIES D'ATTÉNUATION



| Risque/Description du risque | Atténuation des risques | Observation |
|---|---|--|
| Retard ou interruption des travaux en raison d'un accident de chantier. | Revalidation et renforcement des mesures de sécurité et révision du calendrier des travaux. | <i>Ce risque n'existe plus.</i> |
| Impossibilité de mettre en œuvre le projet relatif à la compartimentation entre le bâtiment GBI et le bâtiment GBII (tous les niveaux sauf -1) en raison de l'identification de points de non-conformité par rapport à la réglementation suisse lors du diagnostic externe de la sécurité incendie, sachant que ces points de non-conformité nécessitent des actions correctrices immédiates pouvant entraîner un manque de temps et une pénurie de ressources. | Adaptation du périmètre du projet en fonction des résultats du diagnostic externe de la sécurité incendie | Cet événement de risque s'étant produit en 2016, la compartimentation entre le bâtiment GBI et le bâtiment GBII (tous les niveaux sauf -1) ne fait plus partie du périmètre du plan-cadre d'équipement 7. <i>Ce risque n'existe plus.</i> |

CALENDRIER DU PROJET PAR ÉTAPE

| Étape principale | 2014 | | | | 2015 | | | | 2016 | | | | 2017 | | | |
|--|------|----|----|----|------|----|----|----|------|----|----|----|------|----|----|----|
| | T1 | T2 | T3 | T4 | T1 | T2 | T3 | T4 | T1 | T2 | T3 | T4 | T1 | T2 | T3 | T4 |
| Compartimentation du bâtiment du PCT Achèvement des travaux | X | | | | | | | | | | | | | | | |
| Planification de l'espace améliorée dans la zone réservée aux délégués du bâtiment AB -2/Création d'un sas au niveau des paliers d'ascenseur du bâtiment AB, niveau -2 | | | X | X | X | X | | | | | | | | | | |
| Projet relatifs à la compartimentation entre les bâtiments GBI et AB | | | | | | | X | X | X | X | X | X | X | X | | |
| Projet relatif à la compartimentation entre le parking souterrain du bâtiment AB et le bâtiment AB (sauf niveau -2). | | | | | | | | | | | | X | X | X | X | X |

[L'appendice IV suit]

APPENDICE IV SIGLES UTILISÉS DANS LE PRÉSENT DOCUMENT

| | |
|---------------|--|
| ABC | Consortium pour des livres accessibles |
| ACE | Comité consultatif sur l'application des droits |
| AIMS | système de gestion de l'information administrative |
| aRDi | programme d'accès à la recherche pour le développement et l'innovation |
| ASEAN | Association des nations de l'Asie du Sud-Est |
| ASPI | programme d'accès à l'information spécialisée en matière de brevets |
| AUTM | Association of University Technology Managers |
| AWGIPC | Groupe de travail de l'ASEAN sur la coopération dans le domaine de la propriété intellectuelle |
| CCNUCC | Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques |
| CCS | Conseils des chefs de Secrétariat des organismes des Nations Unies |
| ccTLD | domaines de premier niveau qui sont des codes de pays |
| CDIP | Comité du développement et de la propriété intellectuelle |
| CEI | Communauté des États indépendants |
| CFPI | Commission de la fonction publique internationale |
| CIB | classification internationale des brevets |
| CIC | Centre international de calcul des Nations Unies |
| CLEA | Collection de lois accessible en ligne |
| CNUCED | Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement |
| DAES | Département des affaires économiques et sociales de l'ONU |
| DAS | Service d'accès numérique aux documents de priorité |
| DGRH | Département de la gestion des ressources humaines |
| DSI | Division de la supervision interne |
| ERP | planification des ressources de l'Organisation |
| FAO | Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture |
| gTLD | domaine générique de premier niveau |
| ICANN | Internet Corporation for Assigned Names and Numbers |
| ICSEI | Coopération internationale pour la recherche et l'examen des inventions |
| IGC | Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore |
| IIA | Institut des auditeurs internes |
| IPACIS | Assemblée interparlementaire des États membres de la CEI |
| IPAG | Intellectual Property Agreement Guide |
| IP-DMD | base de données de mise en parallèle des besoins de développement liés à la propriété intellectuelle |
| IPoA | Programme d'action d'Istanbul |
| IP-ROC | liste des consultants en matière de propriété intellectuelle |
| IPSAS | Normes comptables internationales pour le secteur public |
| IP-TAD | Base de données de l'assistance technique |
| ISO | Organisation internationale de normalisation |
| OBPI | Organisation Benelux de la propriété intellectuelle |
| OCIS | Organe consultatif indépendant de surveillance de l'OMPI |
| OEB | Office européen des brevets |
| OHMI | Office de l'harmonisation dans le marché intérieur |
| OMC | Organisation mondiale du commerce |
| OMD | Organisation mondiale des douanes |
| OMS | Organisation mondiale de la Santé |
| ONG | organisation non gouvernementale |
| ONUDI | Organisation des Nations Unies pour le développement industriel |
| PCT | Traité de coopération en matière de brevets |
| PLT | Traité sur le droit des brevets |

Rapport sur l'exécution du programme en 2016

| | |
|-------------|--|
| PMA | pays les moins avancés |
| PME | petites et moyennes entreprises |
| PMSDS | Système de gestion des performances et de perfectionnement du personnel |
| PNUE | Programme des Nations Unies pour l'environnement |
| PSMT | Plan stratégique à moyen terme |
| R-D | recherche-développement |
| SCCR | Comité permanent du droit d'auteur et des droits connexes |
| SCP | Comité permanent du droit des brevets |
| SCT | Comité permanent du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques |
| SGED | système de gestion électronique des documents |
| TAG | Norme internationale d'assurance qualité en matière de transparence, de responsabilité et de gouvernance |
| TIC | technologies de l'information et de la communication |
| UDRP | principes directeurs concernant le règlement uniforme des litiges relatifs aux noms de domaine |
| UIT | Union internationale des télécommunications |
| UN H-MOSS | Normes minimales de sécurité opérationnelle recommandées par le siège des Nations Unies |
| UNESCO | Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture |
| UNOSSC | Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud |
| UNSAS | Normes comptables du système des Nations Unies |
| UPOV | Union internationale pour la protection des obtentions végétales |
| USPTO | Office des brevets et des marques des États-Unis d'Amérique |
| WCC | Réseau du droit d'auteur de l'OMPI |
| WCT | Traité de l'OMPI sur le droit d'auteur |
| WIPO CASE | Accès centralisé aux résultats de la recherche et de l'examen de l'OMPI |
| WIPOCOS | Logiciel OMPI de gestion collective du droit d'auteur et des droits connexes |
| WPPT | Traité de l'OMPI sur les interprétations et exécutions et les phonogrammes |

[Fin du document]